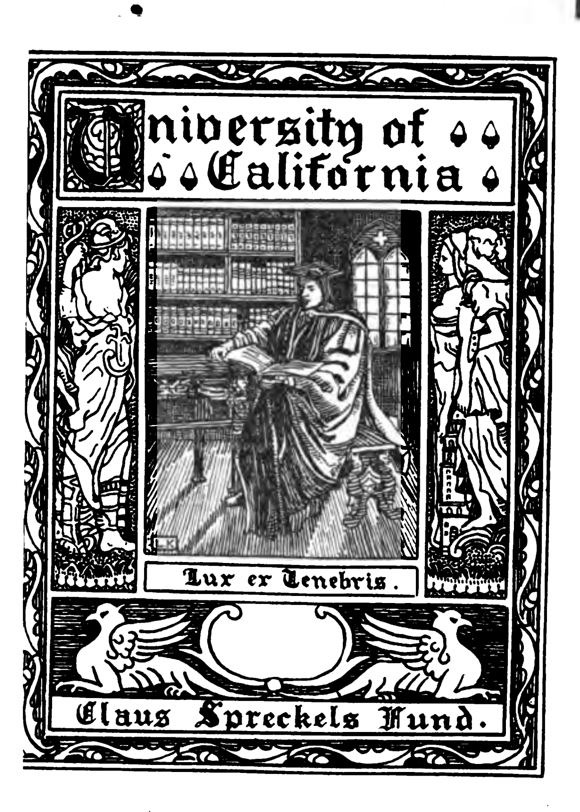



University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.

# HISTOIRE

# DU DIX-HUIT FRUCTIDOR.

# HISTOIRE

# DU DIX-HUIT FRUCTIDOR,

OU

# MÉMOIRES

CONTENANT LA VÉRITÉ SUR LES DIVERS ÉVÉNEMENS QUI SE RATTACHENT A CETTE CONJURATION,

PRÉCÉDÉS

DU TABLEAU DES FACTIONS QUI DÉCHIRENT LA FRANCE DEPUIS QUARANTE ANS, ET TERMINÉS PAR QUELQUES DÉTAILS SUR LA GUYANE CONSIDÉRÉE COMME COLONIE.

PAR LE CHÉVALIER DE LARUE,
L'un des Députés déportés à Sinamari au 18 fructidor.

....Quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui...
VIRG. Eneid. liv. 2.

PREMIÈRE PARTIE.




PARIS.

DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire, rue Christine, n°. 2;
POTEY, Libraire, rue du Bac, n°. 46.

1821.

# AVANT-PROPOS.

Pour concilier l'exactitude des souvenirs avec le calme des opinions dans le récit des événemens contemporains, il faut les écrire dans tous leurs détails à l'époque même qui les voit naître et ne les publier qu'à celle où le temps les a déjà mûris dans leurs résultats. Cette double condition me paroît surtout indispensable lorsque l'historien, acteur lui-même et victime dans les révolutions qu'il raconte, doit s'imposer le double devoir de ne rien taire de ce qu'il a vu, sans rien exagérer de ce qu'il a souffert. Telle est la marche que j'ai tenue, tels sont les principes que j'ai suivis dans la composition et la publica-

tion de cet ouvrage. Écrit pour ainsi dire sur le champ de bataille et sous la dictée même des événemens, je ne le fais paroître qu'à plus de vingt ans d'intervalle des faits que je raconte, des maux qui ont pesé sur moi, et lorsque le cours du temps a en quelque sorte effacé la cicatrice de mes fers. En remettant sous les yeux de mes compatriotes la Conjuration du 18 *fructidor*, jusqu'à ce jour si imparfaitement retracée dans les ouvrages qui ont été publiés à ce sujet, je ne cède à aucun motif de vanité pas plus qu'à aucun sentiment de haine. Ce sont des faits instructifs et non des personnages que je veux présenter au lecteur. Aussi toutes les fois que je ne pourrai pas citer honorablement un nom, je le tairai, à moins qu'il ne soit devenu historique, ou que ma réticence ne puisse donner lieu à quelque méprise sur le véritable auteur du fait que j'aurai à rappeler.

Mon travail étoit entièrement terminé en 1815, et j'allois le mettre au jour lorsque le fatal retour de Buonaparte vint en empêcher la publication et ajouter de douloureux matériaux à l'histoire de nos malheurs.

L'attentat du 18 fructidor est sans contredit un des plus audacieux et des plus importans de la révolution, si féconde en événemens de ce genre. Aucun, après l'assassinat du Roi, n'a eu sur le sort de la France une influence plus désastreuse. Il est impossible qu'il n'occupe pas une place principale dans le tableau général de nos tempêtes politiques. En préparer une esquisse fidèle au peintre qui osera entreprendre ce grand œuvre, est une tâche utile, indispensable; et à qui appartient-il plus spécialement de la remplir, si ce n'est à celui qui s'est trouvé pour ainsi dire au centre de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cette catas-

trophe? Député, membre du Conseil des Cinq-Cents, inspecteur de la salle dans les momens les plus orageux, chargé particulièrement de la contre-police du Corps législatif (1), enfin déporté à la Guyane, je ne suis resté étranger à aucun fait. Sans doute l'importance d'un tel sujet exigeroit une main habile : mais au moins justifierai-je le titre de l'ouvrage; on y trouvera toute la vérité, et rien que la vérité : cet avantage a bien son mérite aujourd'hui.

Notre voyage à Cayenne offre des circonstances trop intimement liées à l'évé-

(1) L'administration de chacun des Conseils (des Cinq-Cents et des Anciens) étoit confiée à une commission composée de cinq membres, nommés *Inspecteurs de la salle*. Leurs attributions étoient les mêmes que celles des *Questeurs* de la Chambre actuelle des Députés. Notre position y ajoutoit une haute surveillance, indispensable pour connoître les manœuvres des conspirateurs. Ces Commissions devoient être renouvelées tous les trois mois, et les membres ne pouvoient être réélus qu'une fois; en sorte que le plus long exercice étoit de six mois. Je me trouvai dans le cas de la réélection, et toujours chargé de la surveillance. Ainsi aucun Député n'a été plus à portée que moi de connoître et apprécier toutes les circonstances, même les plus secrètes, de ce grand événement. J'invoque à cet égard le té-

nement principal pour que sa relation n'ait pas dû entrer dans mon plan. D'ailleurs celle de l'adjudant Ramel contient tant d'erreurs, tant de fausses inculpations, que je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de rectifier les plus graves (1).

J'ai dû saisir aussi l'occasion de parler d'une colonie qui, même dans son état de langueur, renferme tous les élémens de

---

moignage de mon très-honorable collègue, M. le Chevalier Lemarchand de Gomicourt, qui, membre de la Commission des Inspecteurs pendant les trois premiers mois de mon exercice, a été mon très-courageux et très-utile collaborateur.

(1) Lorsque le général Ramel pouvoit me répondre, je devois relever toutes les inexactitudes que présente son journal, surtout en expliquer les causes; et en effet je ne faisois grâce à aucune. Le témoignage de nos compagnons d'infortune encore existans auroit décidé de quel côté étoit la vérité, si M. Ramel me l'eût contestée. Mais j'ai cru que le malheur dont il a été victime m'imposoit l'obligation de réduire ma censure aux faits injurieux pour les personnes qu'il a calomniées. Peut-être me serois-je même décidé à un silence absolu; mais j'ai cru qu'il falloit être reconnoissant et juste avant d'être indulgent. Plusieurs fois, depuis notre évasion, j'ai pris la plume pour remplir ce devoir; mais toujours j'ai été arrêté, soit par la crainte de nuire aux personnes que j'aurois voulu justifier, soit par les nouvelles proscriptions qui m'ont frappé sous le régime impérial. Puisse cette réparation, quoique tardive, être

la plus grande prospérité, et pourroit avec le temps, et sous des administrateurs aussi zélés, aussi habiles que celui à qui elle est confiée dans ce moment, suppléer à nos autres établissemens de ce genre. Ce que j'en rapporte mérite d'autant plus de confiance que dans cette terre d'exil j'étois assurément bien dégagé de toute espèce d'illusion.

Enfin les symptômes plus ou moins alarmans du retour de ces mêmes malheurs que ne manqueroit pas d'amener le triomphe des doctrines antisociales, sous l'effort desquelles s'écroula l'ancienne monarchie; les éloges plus qu'indiscrets donnés à des révolutions récentes qui conduisent d'autres peuples par les mêmes voies au même abîme, l'étrange reproduction des actes qui

agréable à ceux auxquels elle est due! N'avons-nous donc pas rencontré assez de méchans, pour éprouver le besoin de rendre hommage aux bons, et est-il jamais permis de supposer les autres atroces, pour se rendre plus intéressant?

nous y ont précipités nous-mêmes, le faux et perfide jour sous lequel certains hommes présentent notre révolution à la jeunesse qu'ils cherchent à égarer, la persuasion qu'il suffit de lui en mettre sous les yeux le hideux mais fidèle tableau, pour entretenir dans son âme les nobles et généreux sentimens que la malveillance voudroit corrompre, m'ont fait sentir le besoin de retracer à grands traits la situation générale de la France aux époques de la révolution antérieures à celle du 18 *fructidor*.

Au milieu des grandes catastrophes politiques qui bouleversent les empires et finissent presque toujours selon l'ordre admirable de la providence par appeller la main réparatrice destinée à les reconstruire avec leurs propres débris, tout se tient, tout se lie depuis la naissance des troubles jusqu'au dénouement qui arrête les ravages : aussi telle faute qui se reproduit, tel crime qui se renouvelle après un

intervalle d'années assez long pour que la mémoire du peuple ait laissé périr la trace de leurs antécédens, n'en sont-ils pas moins la conséquence irrésistible quoiqu'éloignée d'un principe dangereux, d'une doctrine corruptrice, inaperçue et cachée dans le berceau des premiers événemens. En roulant sur lui-même le cercle des révolutions ramène, sinon des faits identiques, au moins des résultats semblables dont quelque variété dans les circonstances accessoires ne change pas le fond. Un exposé rapide de la première période révolutionnaire qui, après avoir vu tomber la monarchie, le Trône et le Monarque, aboutit à travers les forfaits de la terreur elle-même à des jours plus sereins, dont le 18 *fructidor* vient de nouveau interrompre le cours, m'a donc paru un frontispice obligé d'une histoire de cette conjuration. Nos destinées n'étant peut-être pas encore entièrement affranchies de ses effets, et ses causes se

rattachant aux racines mêmes de la révolution, ce n'est qu'en rassemblant sur cette grande crise les reflets réunis du passé et de l'avenir, qu'on peut apprécier avec une sage impartialité toute l'étendue de son importance politique.

Heureux, si en traçant le tableau de nos anciennes dissensions législatives, si en indiquant les causes qui les ont produites, les moyens qui pouvoient les éteindre et les faire tourner au profit de la France et de la légitimité, j'ai pu signaler utilement sur la route quelques écueils où viendroit encore se briser le vaisseau de l'État! Navigateur échappé à un premier naufrage je perdrai, sinon la mémoire de mes dangers, du moins le sentiment de mes longues souffrances, dans l'idée consolante que mes efforts et mes malheurs n'auront point été entièrement inutiles à mon pays.

---

# TABLE DES MATIERES.

## PREMIÈRE PARTIE.



## DEUXIÈME PARTIE.



FIN DE LA TABLE.

# HISTOIRE

DU




# DIX-HUIT FRUCTIDOR.

## DES PARLEMENS,

### DES ASSEMBLÉES DES NOTABLES, DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, ET DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

LA France venoit de terminer une guerre honorable par une paix glorieuse ; elle avoit assuré la liberté de l'Amérique, et effacé la tache imprimée à la mémoire de Louis XIV, en forçant l'Angleterre à rappeler son commissaire de Dunkerque. Tout sembloit présager à Louis XVI un règne calme et heureux. Une chose cependant répandoit quelques nuages sur ces jours de gloire, les finances de l'État étoient altérées ; mais elles n'étoient point taries. Des opérations préparées avec adresse, exécutées avec prudence, une vigilante et sévère économie, une résistance courageuse aux demandes injustes, aux prétentions indiscrètes, pou-

voient tout réparer ; et c'est essentiellement du caractère et des principes du Roi qu'on devoit les attendre.

La guerre de la Succession avoit laissé après elle un déficit considérable. Les prodigalités du Régent l'augmentèrent, et le système meurtrier de Law élargit l'abîme au lieu de le combler. La parcimonie du cardinal Fleury auroit peut-être fermé la plaie ; mais la guerre de 1741 et les désastres de celle de 1756 la rendirent au contraire plus difficile à guérir. L'abbé Terray employa les moyens les plus violens, tenta les opérations les plus alarmantes, sans autre effet que de pallier le mal qu'il avoit la prétention de guérir, et de diminuer la confiance publique, ce premier nerf des Etats, ce principal ressort des finances.

Il est constant que le déficit existoit au moment où Louis XVI monta sur le trône. M. Necker, dans son compte rendu en 1781, prétendit l'avoir fait disparoître. On crut facilement à un bonheur qu'on désiroit et qui raffermissoit tant de fortunes. L'ivresse fut générale ; les emprunts proposés furent remplis avec empressement, et l'Etat retira au moins de cette illusion un avantage apparent, le rétablissement momentané de son crédit. Cependant, les personnes versées dans les finances décomposèrent les calculs de M. Necker ; elles aperçurent de l'exagération dans les revenus, de l'atténuation dans les dépenses ; et la suite a trop malheureusement prouvé que ce ministre avoit déguisé le déficit avec infiniment d'art, mais qu'il ne l'avoit pas rempli.

Dans le court espace de quelques années, l'Etat

avoit emprunté douze cent cinquante millions. Les secours donnés à l'Amérique, les flottes à entretenir en avoient consommé la plus grande partie ; l'autre avoit été employée à payer les intérêts des emprunts précédens. Ces intérêts s'étoient élevés à une somme si prodigieuse, qu'il falloit emprunter chaque année un capital considérable non pour les éteindre, mais seulement pour les acquitter. Ils renaissoient l'année suivante ; le capital emprunté en produisoit de nouveaux. C'étoit la tête de l'hydre qui ne disparoissoit un moment que pour se remontrer plus effrayante. Pendant quelque temps M. de Calonne, qui avoit succédé à M. Necker (1), lutta avec courage contre ces difficul-

---

(1) M. Necker avoit été nommé directeur du trésor royal en 1776. Pour se populariser, il fit imprimer le compte rendu au Roi, des recettes et dépenses de l'Etat ; et, quelque temps après sa première retraite, il publia son ouvrage sur l'Administration des finances. Il marchoit à grands pas vers la place de principal ministre, lorsque le Roi, se défiant de son ambition, lui fit demander sa démission au mois de mai 1781. Cette disgrâce fut présentée par les nombreux amis qu'il avoit à la cour, comme une calamité publique. Un des plus puissans adressa au Roi, à cette occasion, le 3 juin, jour de la Pentecôte, en sortant de la messe du Saint-Esprit, le discours suivant :

SIRE,

C'est en vain que nous aurions recours aux prestiges de l'éloquence pour attendrir le cœur de Votre Majesté. Quelles plus touchantes prières que les cris d'une douleur universelle et les grincemens de tout un peuple ?

La capitale et les provinces retentissent de la nouvelle la plus

tés. L'Etat jouit même un moment d'une prospérité

---

accablante et la plus imprévue. Au silence de la consternation et de la surprise ont succédé les questions tumultueuses et réciproques. Le ministre est-il disgracié ? De quoi s'est-il rendu coupable ? Est-il sacrifié à l'intrigue ? Son éloquence mâle et libre auroit-elle déplu ? Est-on blessé des formes héroïques et fières avec lesquelles il a présenté la vérité ? Enfin, la religion du Roi auroit-elle été trompée ? Ah ! Sire, au milieu des sollicitudes paternelles dont votre ame doit être agitée, daignez jeter les yeux sur le tableau consolant de votre administration, et la comparer à celle des Rois vos prédécesseurs. Quels grands et rapides changemens n'ont pas consommés les travaux de Votre Majesté ! C'est du choix de ses ministres que dépendoit le salut de l'Etat, et ce choix elle a su le faire ; elle a montré Mentor à son peuple ; elle lui a rendu ses juges naturels ; elle a refusé des tributs légitimes ; enfin, Sire, vous avez été clément et juste, et vous avez fui la louange en faisant tout pour la mériter.

Votre Majesté a confié les ressorts les plus compliqués du gouvernement à celui que son état et sa communion sembloient en exclure, et qui n'eût pas été choisi par un prince foible ou indifférent au bien public.

C'est ici que se multiplient les obstacles de tous genres ; c'est ici que les idées vont plus loin que les expressions, et qu'un administrateur doit se montrer supérieur à la disgrâce comme à ses ennemis. Il doit affronter la haine dangereuse pour le suffrage inutile de vingt millions d'hommes.

Celui qui emporte aujourd'hui les regrets de la nation a osé exécuter ce qu'il a osé entreprendre. Rien ne l'a arrêté dans sa pénible carrière, et les yeux fixés sur Votre Majesté, comme l'aigle sur le soleil, il a dédaigné les méchans qu'il auroit fallu chercher dans les ténèbres. Livré tout entier aux grandes pensées de l'administration, il ne s'est occupé que des moyens prompts et terribles qu'il falloit pour ainsi dire créer. Vos trésors, une marine formidable, un zèle, un enthousiasme uni-

éphémère : le paiement des rentes fut rapproché ; l'argent abondoit au trésor royal, et ses engagemens étoient acquittés avec une promptitude et une régularité inconnues même lors de l'administration de M. Necker. Mais c'étoient les derniers efforts du crédit près d'expirer. Le mal avoit fait trop de progrès pour que des palliatifs devinssent possibles. Les yeux s'étoient ouverts sur les suites déplorables de ces emprunts accumulés les uns sur les autres ; le déficit s'élevoit à 80

---

versels alloient vous rendre l'arbitre de l'Europe. Vous deveniez l'exemple des Souverains dans un âge où l'on n'a que des modèles à imiter ; des jours de triomphe alloient encore embellir la France, et l'histoire de votre règne étoit celle de vos vertus et de vos succès. Le nom seul de votre ministre inspiroit autant de confiance à vos sujets que de terreur à vos ennemis. La plupart de ceux qui l'ont précédé ont passé comme ces météores qui désolent la terre. Celui-ci a laissé après lui un sillon de lumière qui doit éclairer, mais effrayer ses successeurs. Votre Majesté pourra-t-elle résister aux instances d'une jeune princesse, l'ornement de sa cour, la patrone de ses peuples, qui tempère le respect par les grâces, et qui ne peut vouloir que votre repos, votre gloire et la prospérité de l'Etat ?

Votre Majesté punira-t-elle un homme vertueux qui défend l'innocence et l'amitié, comme il a défendu la patrie, un sujet dévoué à son maître, qui n'a pas craint de lui déplaire en montrant le courage et l'énergie d'un chevalier français.

Enfin, s'il est vrai que le plus grand Monarque de l'univers doive régler ses opinions sur quelques hommes supérieurs qu'il regarde comme l'ame de ses conseils, quel doit être l'ascendant du vœu général de la nation ? Elle se prosterne aux pieds de Votre Majesté, la supplie de rappeler un ministre, l'interprète de ses sentimens, un ministre qui est l'image d'un bon Roi, comme Votre Majesté est celle de Dieu sur la terre.

millions : il falloit un remède aussi prompt qu'efficace pour sauver la France en rétablissant l'équilibre entre la recette et la dépense.

M. de Calonne crut avoir trouvé ce remède dans une répartition plus égale et plus étendue des impôts : jusque-là ils n'avoient pas pesé sur les terres du clergé et de la noblesse ; en les y assujettissant, il augmentoit les revenus de l'Etat sans charger le peuple. Ce moyen étoit aussi simple que juste; mais il heurtoit trop d'intérêts pour ne pas rencontrer les plus grands obstacles.

Le Parlement, qui avoit troublé la minorité de Louis XIV, étoit rentré dans le devoir au moment où ce prince prit les rênes du gouvernement. Pendant ce règne, le plus long de la monarchie, le plus mémorable par de brillans succès, par de cruels revers, on ne l'entendit point élever la voix. Renfermé dans l'exercice de la haute magistrature, il administroit la justice au nom du Roi, et ne pensoit qu'à respecter et faire respecter l'autorité tutélaire du Souverain. L'ambition du Régent rendit au Parlement un pouvoir dont ce corps conservoit à peine le souvenir. Il cita l'ombre de Louis XIV à ce tribunal, et le Parlement cassa les dernières dispositions d'un prince qui l'avoit fait trembler pendant sa vie. Enhardi par cet étrange succès, il répandit l'amertume sur la vie de Louis XV ; il provoqua plusieurs fois la sévérité d'un prince naturellement porté à la clémence : exilé, rappelé, puni, mais non corrigé, il continua de marcher tantôt ouvertement, tantôt dans l'ombre, vers l'indépendance. Enfin

il manifesta le projet le plus extraordinaire, celui de former des douze tribunaux de judicature institués dans le royaume, un corps politique et perpétuellement subsistant. Louis XV aperçut toute l'étendue du danger ; et se hâta d'arrêter, dans le cours de leur usurpation, des magistrats qui osoient porter une main téméraire sur sa couronne. Réintégrés dans leurs fonctions, ils rapportèrent toutes leurs prétentions : orgueilleux même quand on leur pardonnoit, ils parlèrent de leur *inamovibilité* au Souverain qui leur faisoit grâce : s'ils se montrèrent moins fougueux, c'est que le gouvernement fut plus sage ; mais leur apparente modération ne fut que le masque d'une ambition prête à saisir toutes les occasions favorables de se développer. Chaque opération de finance excitoit leur censure ; ils voyoient avec une maligne joie se multiplier les embarras du trône ; enfin ils sembloient épier, désirer le moment où la détresse leur permettroit d'établir leur autorité sur les ruines de celle du Roi.

M. de Calonne n'ignoroit pas ces dispositions : il falloit cependant qu'il soumît à l'enregistrement parlementaire les nouveaux édits qu'il préparoit. Il fut effrayé des difficultés qu'il auroit à vaincre : peut-être, néanmoins, en négociant habilement avec les principaux membres du Parlement de Paris dont les familles avoient besoin des grands de la cour, et qui sembloient plus pénétrés de ces nobles sentimens auxquels la monarchie avoit dû ses plus beaux temps de splendeur ; peut-être, dis-je, seroit-il parvenu à se former un parti capable d'imposer silence à cette foule de

jeunes magistrats qui, imbus des principes et de la doctrine des novateurs, brûloient de se signaler par la hardiesse de leurs opinions et par leur résistance à l'autorité souveraine. M. de Calonne préféra de convoquer une assemblée des notables : c'étoit un ancien usage dont l'histoire de la monarchie n'offre que quatre exemples, en 1558, 1596, 1617 et 1626. Le résultat de ces quatre essais n'étoit pas propre à rassurer M. de Calonne sur celui de la cinquième épreuve. Mais, vraisemblablement, il se fit illusion; il crut trouver dans les personnes qu'il choisiroit toute la modération qu'il jugeoit nécessaire au salut de la France : fort de leurs suffrages, il n'auroit plus redouté les Parlemens, qui ne se seroient pas érigés en juges de la partie la plus considérée de la nation.

L'événement trompa ses espérances. Dès son début, l'assemblée soupçonna sa droiture. Elle taxa d'infidélité les états de dépense et de recette qu'il produisit; on se permit de penser, et même de publier hautement que le déficit étoit imaginaire, que c'étoit un fantôme présenté au peuple pour en extorquer de nouveaux impôts. Le ministre, révolté d'inculpations aussi calomnieuses, répondit aussi par des calomnies : il accusa à son tour les deux ordres privilégiés de sacrifier l'intérêt de l'Etat à leur intérêt particulier. Dès-lors sa perte dut être résolue. M. de Fourqueux lui succéda, mais passa comme une ombre. La présidence du conseil des finances fut donnée à M. de Brienne, archevêque de Toulouse. Ce prélat, intimidé par l'exemple de M. de Calonne, se hâta de dissoudre une assem-

blée qui avoit assez d'influence pour perdre les ministres. Le Roi congédia les notables le 25 mai 1787. Loin d'avoir apporté quelque soulagement à la pénurie du trésor, ils avoient produit un grand mal dans l'opinion publique. Pendant la tenue de leurs séances, on vit se répandre de toutes parts les satires et les libelles contre le gouvernement. L'homme le moins instruit en administration se crut appelé à régir l'Etat. Tous les élémens politiques entrèrent en fermentation, et déjà on put remarquer le développement de cet esprit républicain dont le *Contrat Social* et quelques autres ouvrages de ce genre avoient jeté les semences, mais qui n'avoient encore germé que dans un petit nombre d'individus obscurs et dans les coteries secrètes des entrepreneurs d'innovations.

L'assemblée des notables congédiée, il fallut recourir au Parlement pour faire enregistrer les édits. C'est alors qu'on reconnut tous les dangers qu'on avoit créés par cette convocation, dont un faux espoir avoit dérobé les funestes conséquences. L'animosité du Parlement contre la Cour s'en étoit accrue, et sa résistance alloit devenir d'autant plus opiniâtre qu'elle sembloit justifiée aux yeux de la nation par celle des notables eux-mêmes. En vain le Roi et la Reine sacrifièrent-ils une partie de leur maison ; en vain annonça-t-on des réformes ultérieures ; c'étoit, pour des économies plus honorables dans leur principe qu'utiles dans leur résultat, grossir, non sans danger, la foule des mécontens, et provoquer d'avance les murmures, les

plaintes, les machinations sourdes de ceux qui perdoient ou craignoient de perdre leur fortune.

Le Parlement déploya le plus grand appareil dans ses séances; les édits, portant création des assemblées provinciales et autorisant la libre circulation des grains, furent enregistrés sans aucune observation; mais la déclaration du timbre rencontra la plus violente opposition; enfin l'abbé Sabatier eut le fatal honneur de provoquer le premier la convocation des États-Généraux (1); ainsi le Parlement sacrifia son ambition personnelle, sa chimère chérie d'indépendance au triste désir de se venger de la cour. Entraîné aveuglément par une faction, dont il ne connoissoit ni les chefs, ni les vues, il se dépouilla d'une prérogative qu'il avoit défendue avec tant d'opiniâtreté. Il fit

(1) S'il faut en croire une tradition qui paroît certaine, et qui fournit un trait de plus au chapitre des fatalités dont l'histoire des peuples offre tant d'exemples, un simple jeu de mots auroit amené la première allusion sérieuse au rappel des Etats-Généraux. Comme dans le cours des débats parlementaires il étoit question à chaque instant d'états de situation financière, de dépense, de recette, etc., produits et reproduits par le ministère, examinés avec sévérité et contrôlés avec aigreur par les jeunes frondeurs de la compagnie, l'un d'eux, importuné un jour plus qu'à l'ordinaire de ce mot *états* si souvent répété, s'écria dans son impatience : *Eh ! donnez-nous donc une fois pour toutes des états généraux, c'est ce que nous voulons.* La boutade fit d'abord rire; puis elle germa dans les jeunes têtes, éveilla des idées, et se reproduisit en proposition formelle dans les funestes avis de l'abbé Sabatier, qui en a déploré les épouvantables suites jusqu'au tombeau.

l'aveu public de son incompétence en matière d'impôts, refusa l'enregistrement, et requit formellement le Roi de convoquer les États-Généraux. On eut, suivant l'usage, recours à un lit de justice où S. M. fit enregistrer l'édit de subvention territoriale et la déclaration du timbre. Le Parlement ne craignit plus de se mettre en lutte ouverte avec l'autorité royale : il défendit la perception des deux impôts, excès inoui dans les fastes de ces cours. La punition se réduisit à une simple translation à Troyes. Bientôt on négocia ; on remplaça les édits par la prorogation des deux vingtièmes, qui devinrent le prix du rappel du Parlement. Ce triomphe ne put qu'augmenter la fougue des têtes déjà exaltées. La translation à Troyes étoit un affront de plus à venger ; le Parlement revint à Paris plus aigri contre la cour, plus entreprenant que jamais ; et alors commencèrent les manœuvres de la faction, qui, depuis, a embrasé le royaume ; c'est dans des conférences mystérieuses tenues dans des châteaux voisins de Paris, que se préparoient les élémens de cet épouvantable incendie (1).

---

(1) Personne n'honore plus sincèrement que moi la mémoire et les vertus d'une foule de membres de nos Parlemens, qui plus tard ont reconnu leurs erreurs et les ont réparées par le plus noble dévouement, ou rachetées au prix de leur sang sur les échafauds de la révolution. Mais je crains que l'histoire ne se montre inexorable contre une conduite ouvertement séditieuse, qui ne trouve d'excuse ni dans les combinaisons d'une sage politique, ni dans les inspirations du véritable honneur. *On attaquoit*, nous a-t-on dit, *l'autorité royale fortement*, *parce*

Cependant le Roi, toujours ferme quand les sacrifices ne portoient que sur lui personnellement, exécutoit fidèlement ces réformes qu'il avoit annoncées; mais elles étoient d'un foible secours pour l'état dont les besoins devenoient chaque jour plus grands et plus pressans. M. de Brienne recourut à un emprunt. L'enregistrement du Parlement devenoit encore nécessaire. S. M. voulant éviter un nouveau choc, et faire un acte de popularité agréable à la nation, alla elle-même en présenter l'édit au Parlement, et le soumit à la pluralité des suffrages. La discussion fut plus qu'orageuse; on refusa l'enregistrement, et quelques membres, ayant osé s'écarter du respect dû au Souverain, le forcèrent à des mesures de rigueur contre eux. Ainsi cette séance mémorable qui devoit rapprocher le Roi de ses sujets, qui devoit tout concilier, tout calmer, enflamma tout et fournit aux factieux les premiers brandons de discorde; des remontrances plus séditieuses les unes que les autres arrivèrent de toutes parts; enfin le Parlement déclara, publia, imprima que la *monarchie étoit dégénérée en despotisme*. Le Roi répondit avec énergie à ces représentations insultantes; mais le Parlement n'y apporta aucune modi-

---

*qu'on la croyoit forte, et dans la seule intention de la contenir, mais non de la détruire.* **Misérable sophisme, qui supposeroit chez les hommes les plus éclairés du royaume, tels qu'étoient la plupart des chefs du parti parlementaire, une ignorance de politique locale que ne partageoient certainement pas, à cette époque, les classes les moins éclairées de la nation!**






fication : la fermentation au contraire et l'esprit de révolte s'y propagèrent; la nécessité de mettre un frein à l'audace des agitateurs devenoit tous les jours plus urgente. Mais comment imposer silence à un tribunal qui appeloit à grands cris la nation *au recouvrement de ses droits ?* Le chancelier de Maupeou avoit bien détruit le Parlement; mais alors on ne mettoit pas en avant cette idée de convocation des États-Généraux. Le Roi tenta dans le Parlement, une réforme qui avoit pour but de n'admettre à délibérer sur les affaires publiques que les magistrats mûris par l'expérience et à restreindre leur ressort, trop étendu pour la commodité des justiciables. Quelque salutaire que fût cette réforme, elle rencontra une telle résistance qu'un lit de justice et une cour plénière devinrent inutiles pour la faire enregistrer. Cette tentative ne produisit qu'un débordement de satires, de libelles contre les ministres qui l'avoient conseillée (1) : on les dé-

(1) M. de Brienne, qui n'étoit qu'un homme d'esprit, avoit été le premier à faire un appel à tous les écrivains qui voudroient gratifier la France de leurs lumières sur les maux de l'Etat, et sur les moyens de les guérir. C'est de cette imprudente provocation que date le déluge de paradoxes imprimés, qui n'a cessé, jusqu'à ce jour, de submerger la France. Ce ministre fut emporté lui-même par les flots qu'il avoit déchaînés. En vain, pour se défendre, mit-il à son tour des prôneurs à gage. Il choisit si mal ses champions, que des montagnes d'exemplaires de cette polémique ministérielle n'ont pu trouver un seul lecteur dans cette foule d'hommes de Paris et de province à qui on les envoyoit *gratis*. L'apologie fut méprisée, et le ministre éconduit.

nonça comme traîtres, et on appela sur eux la vengeance publique. La convocation des Etats-Généraux parut la seule digue, capable d'arrêter le torrent, que la foiblesse d'une part et l'audace de l'autre avoient formé. Mais les agitateurs ne virent dans cette mesure, en quelque sorte improvisée, que la preuve de l'impuissance de l'autorité suprême; des maladresses en finance achevèrent de décréditer M. de Brienne; enfin le Roi, croyant céder au vœu général, le sacrifia, et rappela M. Necker. Cet homme qui a eu tant d'influence sur les destinées de la France, étoit en effet dans ce moment l'idole de la nation (1). Un extérieur

---

(1) *Lettre du marquis de Caraccioli à M. d'Alembert.*

Paris, le 1er mai 1781.

Vous êtes donc fâché de mon départ, mon cher d'Alembert? J'aime à me le persuader; je regretterai toujours nos conversations philosophiques et le fonds d'observations instructives qu'on trouve plus que partout ailleurs dans cette immense capitale, qui réunit toutes les curiosités de l'univers et tous les charmes de la société; qui présente sans cesse les scènes les plus variées et les plus comiques; où les moindres nouveautés font oublier les plus grands intérêts, et où ce qui s'annonce le matin très-important, se termine le soir par un bon mot. Dans le pays où je vais, la nature est plus riante, mais le moral moins risible: or, franchement, je fais plus de cas du plaisir de rire que de celui de gouverner. Ne soyez donc pas surpris qu'en réponse au compliment que le Roi a eu la bonté de me faire sur ma nouvelle place, j'aie répondu qu'aucune place « *ne valoit la place Vendôme*. »

Vous voulez, mon cher philosophe, que je vous laisse, en partant, mes notes sur les principales singularités que j'ai re-

austère, une contenance glaciale avec les Grands, une

---

marquées ici; c'est me demander plus que je ne pourrois faire en écrivant trois jours de suite, moi qui ne supporte pas d'écrire trois heures : mais je vais en employer quelques-unes à m'entretenir avec vous, plus ouvertement que je ne l'ai fait jusqu'à présent, sur un objet dont nous avons causé plus d'une fois et qui m'a frappé plus que tout le reste.

Il s'agit de M. *Necker*, votre ami comme le mien. Concevez-vous sa position et tout ce qui lui arrive ? En pénétrez-vous les causes et la fin ? Est-il, en tous points, rien de plus extraordinaire. Cet homme vous arrive de Genève, pauvre comme Job, pour être caissier d'un banquier. Il fait valoir adroitement les fonds de son maître; il devient son associé. L'Etat est dans la plus grande détresse ; il en profite; il prête au Roi à très-gros intérêts, et le voilà millionnaire.

L'affaire de la compagnie des Indes lui fournit l'occasion de montrer des talens, et d'augmenter sa fortune; elle le met en relation avec plusieurs Grands; il donne des soupers; les beaux-esprits y vont; il fait des éloges académiques, il obtient votre suffrage, et le voilà sûr de l'appui des Savans.

M. Turgot, patriarche des économistes, est nommé contrôleur général, et fixe tous les regards; M. Necker, pour les ramener sur lui, oublie que c'est son protecteur, rompt toutes ses anciennes liaisons, et fait son livre sur les blés. C'étoit, dans les circonstances, un vrai tocsin qui pouvoit conduire son auteur à la Bastille; il l'a conduit au ministère : tout sembloit cependant l'en exclure; son origine, son état, sa religion; il franchit tous les obstacles. M. Turgot renvoyé, il entreprend de prouver que son prédécesseur calculoit mal la situation des finances, qu'il n'en connoissoit pas toutes les ressources. Son intérêt étoit alors de soutenir qu'il y en avoit de très-grandes dans la chose même, et de se donner pour le seul capable de les trouver; il le dit; on le croit. Pour le faire entrer dans l'administration, quoiqu'il ne pût entrer dans le conseil, on fraye une route nouvelle : en lui confiant les principales fonc-

familiarité souvent inconvenante avec le peuple, lui

---

tions, on fait porter le titre par un autre; bientôt ce partage même lui déplaît; il écarte sans peine le fantôme de contrôleur général auquel on l'avoit accolé, et le voilà administrateur des finances.

Ce n'est pas encore là ce qui m'a le plus surpris; un banquier élevé tout d'un coup à des fonctions dont la plupart lui sont inconnues; un Etranger préféré à tous les sujets du Roi pour occuper auprès de lui une place de confiance, un Protestant chargé du ministère le plus important dans un royaume où les Protestans sont exclus des moindres charges, c'est sans doute une grande bizarrerie, c'est un caprice très-signalé.

Du reste, la France a déjà en ce genre des exemples dont on se souviendra long-temps; mais ce qui me paroît neuf, et ne ressemble à rien, c'est la manière dont M. *Necker* a su mistifier la nation française depuis qu'il est en place; c'est ce fanatisme qu'il a inspiré dans ce que vous appelez la bonne compagnie; c'est enfin ce redoublement d'enthousiasme que produisent en sa faveur les choses mêmes par lesquelles tout autre seroit abîmé cent pieds sous terre.

Au fond, qu'a-t-il fait? Des suppressions sans remboursement, des réformes sans profit, des emprunts sans bornes ni mesure; c'est là ce qu'on admire. Il écrase une classe entière de citoyens; il porte la désolation dans une infinité de familles honnêtes; on trouve cela charmant: il attaque les droits de propriété; qu'importe? ce ne sont que des propriétés financières, on ne voit aucun inconvénient à les violer; il déchire la réputation de ceux qu'il dépouille de leur état, de leur fortune; il commence par décrier, finit par détruire. Cette méthode toute injuste, toute cruelle qu'elle soit, ne refroidit pas les applaudissemens; on la trouve salutaire, et la voix de la pitié est étouffée par les cris de l'engouement: il anéantit tout crédit intermédiaire sans y rien substituer, et réduit toutes les ressources au système de banque; c'est encore *tanto meglio;* enfin, concentrant tout au trésor royal, ramenant tout dans la

avoient acquis la bienveillance de cette classe à la-

---

main de l'administrateur, il met l'Etat à la merci d'un seul homme; il se fait un pouvoir sans bornes sur la ruine de toute autre autorité que la sienne : oh ! c'est un politique profond qu'on respecte, et dont on n'a garde de redouter les effets : peut-on rien craindre de M. Necker ? Tout ce qu'il fait est au mieux, et ce sera bien encore autre chose par la suite, s'il parvient à l'époque où rien n'arrêtera plus l'essor de ses projets ; c'est alors qu'on verra beau jeu.

En attendant, mon cher d'Alembert, nous qui sommes convenus de le célébrer et de le défendre envers tous et contre tous, nous faisons sonner bien haut et répétons sans cesse, comme la plus grande des merveilles, que sans imposer il fournit à tous les frais de la guerre, et paie bien tout le monde ; c'est là notre refrain et le mot de ralliement de tous les *Neckristes;* mais, entre nous, dans notre âme et conscience, nous ne pouvons nous dissimuler que de quelque manière qu'on tire l'argent du peuple, soit en accumulant emprunt sur emprunt, soit en augmentant clandestinement les anciens recouvremens, c'est toujours imposer que de multiplier à l'excès les créations de rentes viagères, c'est même pire que d'imposer sur les revenus, puisque c'est absorber les fonds et imposer jusqu'à la race future : qu'on ne paie pas bien tout le monde, quand on manque à l'engagement sacré de rembourser les charges qu'on supprime; enfin, que de ne pas fournir à la guerre autant d'argent qu'il en faudroit pour la faire vigoureusement, c'est l'alimenter cruellement, et non mettre en état de la soutenir; que c'est, en la prolongeant, trahir tout à la fois l'intérêt du peuple et la gloire du Roi.

C'est là notre *in petto,* que nous nous garderons bien de laisser pénétrer : nous sommes, convenez-en, mon cher d'Alembert, comme les aruspices dont parle Cicéron, qui ne pouvoient se rencontrer sans rire ; ils rioient de la crédulité populaire : eh ! comment ne ririons-nous pas en voyant ce que peuvent en France les paroles d'un habile opérateur. M. *Necker*

quelle tout détracteur des hommes au-dessus d'elle est assuré de plaire.

---

plus grand prophète que tous les aruspices, sans s'amuser comme eux aux vols des oiseaux, sait parfaitement ce qu'il vous faut et comment il faut vous mener : il sait qu'une nation légère qui saisit tout au premier coup-d'œil et n'approfondit rien, se prend facilement aux apparences ; il sait que pour gagner le peuple, il ne faut que flatter ses préventions, épouser ses murmures, et se déclarer l'ennemi de tous ceux dont il croit avoir à se plaindre : personne n'a jamais autant usé de cette recette ; personne n'a tiré un aussi grand parti du style académique, devenu entre ses mains celui de l'administration ; personne n'a étalé, avec autant de confiance et de succès, de vieilles déclamations triviales, habillées à neuf.

C'est surtout par son compte rendu au Roi, par son mémoire sur les administrations provinciales, que j'ai appris à le bien connoître, et c'est sur l'effet que ces deux *chefs-d'œuvre* ont produit, qu'il y a de bonnes observations à faire.

Je n'ai pas été surpris de l'ivresse d'admiration que le Compte Rendu a occasionnée ; il présente de grands objets, de belles phrases, des opinions populaires, et un résultat satisfaisant : que veut-on de mieux ? A la vérité, on a pu être choqué de l'égoïsme un peu insolent que M. *Necker* s'y est permis, de la nullité absolue où il a réduit celui à qui il doit son existence morale et ministérielle, du ton dogmatique et tranchant avec lequel il parle au Roi de France ; mais qu'est-ce que cela fait ; l'arrogance donne au style certaine fierté énergique qui plaît plus aujourd'hui que les bienséances. Pour M. de Maurepas, il n'a fait que rire d'être compté pour rien dans le compte de son sous-ordre, et quoique Sa Majesté, à qui je sais que la suffisance de notre Genévois n'a pas plu, ne l'estime pas davantage, elle ne le gardera pas moins. C'est pourquoi tout ce que l'on m'a dit là-dessus ne m'a pas fait peur : ce qui m'a vraiment inquiété, et sur quoi je ne suis pas encore rassuré, c'est

Quelques idées lumineuses répandues dans son ou-

---

la contradiction qui s'est élevée sur les calculs ou tableau de situation.

L'écrit avoué par M. Bourboulon ne m'a pas plus embarrassé depuis que j'ai su qu'il s'y trouvoit deux ou trois faussetés; j'ai jugé qu'on s'y accrocheroit, et qu'on en tireroit un très-grand avantage contre la critique; mais ces maudits *Comment*, que trop de lecteurs ont trouvés clairs et précis; mais cette brochure verte et très-verte, qui est un magasin de raisonnemens chiffrés, je vois avec peine qu'ils ont donné une furieuse entorse à la croyance des bonnes gens : j'en ai trouvé en mon chemin qui me disoient, de la meilleure foi du monde : M. l'ambassadeur, engagez donc votre ami à nous fournir quelques réponses aux démentis qu'on lui donne; ils me paroissent comme ces néophites qui ont le désir de la foi plutôt que la foi, et à qui l'église conseille de dire à Dieu, du fond du cœur : *Credo Domine*, *adjuva incredulitatem meam ;* je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité. Je les ai montrés à M. Necker, lui adressant cette prière, et tendant les bras vers lui Je lui ai dit à leur égard ce que les apôtres disoient un jour à Jésus : « Voyez » cette multitude qui vous suit; ne ferez-vous pas pour elle » quelques miracles. » Il me le promit, et trois jours après il me remit une réponse manuscrite, me recommandant de ne la montrer qu'aux élus, et de ne point l'abandonner aux profanes; mais cette réponse n'a point fait le miracle que j'avois demandé : j'ai eu beau m'en revêtir comme d'une égide, pour repousser les traits de la contradiction, elle n'a point empêché que plus d'une fois j'en aie été entamé au vif.

Je m'en plaignis à M. Necker. Laissons là, me dit-il alors, cette réponse; qu'il n'en soit plus question : je ne l'ai pas faite pour le public; je ne puis me livrer à une discussion polémique sur ce que j'ai affirmé au Roi : mon Compte a fait son effet; je sais bien qu'il n'a pas convaincu les gens éclairés; mais ils ne sont pas, à beaucoup près, le plus grand nombre,

vrage sur l'administration des finances, son style em-

---

et c'est le plus grand nombre qu'il me faut. J'en ai fait distribuer plus de dix mille exemplaires ; il est répandu avec profusion dans tout le royaume : que peuvent là-contre des pamphlets qu'on lâche furtivement, et à qui il est physiquement impossible de donner une pareille explosion. Si j'y répondois, on y répliqueroit, et ce seroit encore pis. Il est des choses qu'on ne doit pas trop approfondir ; pour peu qu'il reste d'obscurité, chacun croit ce qu'il veut croire, et le mieux, c'est de n'en plus parler.

Je compris fort bien ce langage, et je me tus ; mais voyant le nombre des incrédules s'accroître de jour en jour, j'ai mis dans mon recueil des singularités qu'il étoit bien extraordinaire qu'un homme d'esprit se fût acculé au point de ne pouvoir répondre sans se compromettre, ni se taire sans paroître avouer.

Telle étoit la position de M. Necker, et je crois qu'au fond de l'âme il n'en étoit pas absolument satisfait, lorsque, pour s'en tirer, ou peut-être pour se plonger dans un état pire, sa bonne ou sa mauvaise étoile a fait tomber des nues, et malheureusement entre les griffes parlementaires, un mémoire qu'il avoit remis au Roi en 1778, concernant les administrations provinciales, dans lequel les intendans de province sont ridiculisés, les parlemens attaqués au vif, les pays d'états menacés, le clergé même et la noblesse assez mal traités.

L'inattendue révélation de ce mémoire vous parut d'abord, mon cher d'Alembert, un coup de foudre pour son auteur. Je me souviendrai toujours de l'état où je vous vis, lorsque nous lûmes ensemble la copie qu'on m'en avoit confiée, et que nous en pesâmes toutes les phrases pour en calculer l'effet. Mettre en pièces les intendans et leurs administrations, à la bonne heure, me disiez-vous ; cela ne vaut rien politiquement, et c'est tirer sur ses propres troupes ; mais n'importe, cela plaira. Vous ne vîtes pas avec la même tranquillité la seconde partie de l'ouvrage, où les parlemens sont inculpés d'ignorance,

phatique et qui semble quelquefois inspiré par la

---

d'intrigue et d'intentions plus que suspectes; la phrase où il dit : « *qu'ils ne sont forts ni par l'instruction, ni par l'amour* » *du bien de l'Etat :* » celles qui les dépeignent comme livrés à leurs intérêts personnels, et aussi chauds à réclamer contre les impôts qui les touchent spécialement, que peu sensibles à ceux qui s'éloignent davantage des murs du palais. Toutes celles, enfin, qui présentent l'établissement des Administrations provinciales comme un moyen de se passer de la sanction parlementaire, et comme un acheminement à la réformation des Etats, vous parurent propres non-seulement à mettre en fureur toute la magistrature, mais même à révolter la nation entière. Vous ne doutâtes pas que chacun n'y aperçût avec effroi les présages de la subversion de toutes les formes constitutionnelles, et vous m'avouâtes que vous frémissiez vous-même de tout ce qu'on pourroit dire pour caractériser le crime d'un Etranger, convaincu, par ses propres écrits, d'être le calomniateur de la magistrature entière, et, auprès du peuple, le facteur des murmures contre les dépositaires de l'autorité; de s'être efforcé, dans toutes les occasions, d'inspirer à un jeune prince, déjà porté aux principes rigides, par son amour pour la vertu, la plus mauvaise opinion de ses sujets et de tous les ordres de l'Etat; enfin, d'avoir voulu entreprendre l'entier bouleversement de la monarchie. Jamais je ne vous entendis vous exprimer avec autant d'énergie. L'amitié qui animoit vos craintes rendoit vos discours si pénétrans, que j'en ai eu long-temps la chair de poule pour notre héros, dont la vie ministérielle étoit dans le plus grand danger. Pouvions-nous nous attendre alors à ce qui en est advenu ? Je ne connois pas, en morale, un phénomène plus rare, et dont il soit plus intéressant de scruter la cause; c'est pour vous le développer que j'ai pris la plume, et quoique ma main soit déjà fatiguée d'écrire, je ne vous laisserai pas en si beau chemin.

Dans les premiers momens, M. Necker fut si déconcerté de

vertu, son empressement à accueillir les gens de

---

savoir son mémoire divulgué, qu'il se crut perdu, et qu'il parla de retraite. Ses amis se rassemblèrent autour de lui pour le détourner de cette molle résolution. On tint conseil : désavouer le mémoire, dire qu'il avoit été altéré, tronqué, fut la première ressource qui se présenta à l'esprit ; mais on sentit qu'elle étoit impraticable, l'original étant entre les mains du Roi, qui pouvoit le confronter, et n'auroit pas toléré un mensonge. Imputer à M. de Maurepas de l'avoir livré, et jeter les hauts cris sur sa publicité en la lui attribuant sourdement, convenoit fort à la plus grande partie des conseillers, et l'on s'y seroit arrêté volontiers ; mais des faits trop connus ne permirent pas d'espérer qu'on y prît le change. M. Necker savoit que ce mémoire étoit sorti de ses mains, qu'il l'avoit confié, non-seulement à M. Delessart, mais même à plus d'une autre personne qu'on auroit pu lui citer, et d'ailleurs l'imputation d'une noirceur s'accordoit trop mal avec le caractère de M. de Maurepas, pour qu'elle pût s'accréditer : il fallut donc y renoncer ; il ne restoit plus que le parti de l'audace, celui d'aller tête levée au-devant de la tempête, de répandre soi-même l'ouvrage, et de l'élever si haut que la censure n'y pût atteindre. C'étoit servir à souhait la passion de M. Necker pour la célébrité, et l'on s'en promettoit encore un autre avantage, celui d'embarrasser le premier ministre par l'alternative d'avoir à soutenir le choc de la magistrature, ou de paroître sacrifier l'administrateur général à son ressentiment personnel.

Cette idée parut lumineuse ; il fut décidé de la suivre, et de rejeter sur le champ ennemi la bombe dont on étoit menacé : l'essentiel étoit de former un *chorus de crescendo* d'applaudissemens, tel qu'il pût prévaloir sur toutes les plaintes, étouffer les cris des blessés, et les imposer à ceux qui ne se décident qu'après l'opinion dominante, c'est à quoi nous ne nous sommes pas épargnés. L'air a retenti d'éloges, de mémoires et d'anathêmes contre ceux qui y trouvoient à redire ; jamais le feu de préconisation n'a été plus

lettres, ses manéges clandestins auprès des créateurs

---

vif; jamais on ne s'est récrié avec plus d'animosité contre les anti-neckristes : prônes, prêches, crédit, autorité des gens en place, empire des jolies femmes, domination du clergé, aimant vénal des auteurs folliculaires, ton décisif des gens du bel air, ascendant des gens d'esprit, clabaudage des sots, tout s'est réuni, tout a été employé avec le plus grand succès, et le mémoire qui d'abord nous avoit si cruellement intrigués, est devenu pour son auteur le principe d'un surhaussement de gloire vraiment incroyable : il y en a malheureusement fort peu d'exemplaires, on se les arrache; on lit pour s'extasier, on s'extasie même avant d'avoir lu; on ne permet ni objection sur ce que l'on entend, ni question sur ce que l'on n'entend pas; tout est bien, tout est sublime, tout est ravissant; les coopérateurs de l'administration vilipendés, les Cours de justice outragées, les premiers Ordres de l'Etat argués de se laisser facilement corrompre, des principes qui, sous différens points de vue, conduisent soit au despotisme, soit à l'anarchie; tout cela n'est rien; tout cela échappe aux yeux que l'administrateur fascine : ce qu'on abhorroit dans M. de *Maupeou*, on l'adore dans M. Necker, et le seul mot qui puisse se faire entendre aujourd'hui dans beaucoup de sociétés, c'est que « *son ouvrage est divin, et qu'il faudroit mettre » au pilory, pendre, écarteler*, ceux qui ont voulu lui en faire » un crime. » C'est, je l'avoue, une véritable frénésie et le délire le plus complet.

Le Compte Rendu est lui-même oublié comme s'il n'en avoit jamais été question; tant mieux sans doute; aussi ai-je eu le soin de dire que ce n'étoit qu'un chiffon auprès de l'incomparable mémoire qui, très-heureusement, a fait perdre de vue ces maudits calculs, dont sans lui nous nous serions mal tirés.

C'étoit surtout à la Cour qu'il étoit important de faire prédominer nos louanges sur le blâme que cet ouvrage, vu froidement, auroit pu y recevoir : M. Necker avoit déjà éprouvé

de réputations, le rôle d'homme persécuté, de martyr

---

combien la protection de la Reine lui avoit été utile; il falloit se garder du premier sentiment que cette Princesse auroit puisé dans ses lumières naturelles. Il falloit, en intéressant la bonté de son cœur, prévenir ce qu'on avoit à craindre de la justesse de son esprit : on savoit qu'on ne pouvoit employer auprès d'elle un mobile plus puissant que celui de l'Etat; on a tâché de lui inspirer qu'il étoit inséparablement lié au sort de M. Necker; qu'aucun autre ne pourroit, comme lui, faire le bien; que c'étoit pour l'avoir fait sans ménagement qu'il étoit en butte aux imputations les plus atroces, et que tout étoit perdu s'il en devenoit la victime.

C'est ainsi que lui a parlé M. le marquis de C., lorsque, se servant de la facilité que lui donne sa place, de présenter comme nécessaire au succès de la guerre ce qui l'est réellement au succès de ses vues, il a engagé la Reine à relever le courage prétendu abattu de M. Necker, par quelques témoignages publics de sa bienveillance.

On auroit voulu que la duchesse de Polignac appuyât cette demande de tout le crédit que lui donne sa faveur; mais elle s'est obstinée à dire que jamais elle ne conseilleroit à la Reine d'avoir une opinion sur des affaires aussi délicates; ce qui nous a laissés dans la crainte que son silence seul ne fût plus éloquent que tout ce qui a été dit pour y suppléer; mais réservé et moins soucieux sur les conséquences, M. d'A. ne laissa échapper aucune occasion d'insinuer, d'inculquer et de corroborer les dispositions qu'il étoit bien essentiel d'obtenir.

M. de P. s'est surtout distingué; le zèle l'a tellement transporté, qu'il l'a fait accoucher miraculeusement de la plus belle phrase du monde, tout au milieu du salon de Marly; j'ai vu la lettre où il s'en pavanoit; elle est en vérité fort bien; elle m'a fait l'effet des petites révérences que font les grands danseurs, voltigeurs, après leurs beaux tours de force : modestement, il ne demande, par cette lettre, que le titre de *citoyen* : j'ai proposé de lui en déférer un plus honorifique, celui de

de la cause du peuple qu'il avoit su jouer avec adresse,

---

*coryphée* de la bonne cause.... Vous riez ? Eh quoi ! ne savez-vous pas qu'en pareil cas, les prôneurs les plus utiles ne sont pas ceux qui ont le plus d'esprit ? Cependant en voulez-vous de plus fin ; cela est possible : je vais vous en citer un qui, avec moins d'éclat et plus d'adresse, nous a encore mieux servis. L'abbé de V.., que je soupçonne de contreminer le crédit de la favorite, et à qui la Reine a su gré de lui avoir dit le vrai sur le compte des deux ministres, nous a souvent voué ses insinuations ; je n'en saurois douter, connoissant les vues du prélat qui règle tous ses mouvemens, et dont il est l'organe.

Enfin, on s'est si bien coalisé pour le soutien de M. Necker, ses partisans ont si bien circonvenu la famille royale, on y a si bien fermé les avenues par où les avis contraires auroient pu arriver, qu'il s'est formé autour du trône un bourdonnement d'applaudissemens auxquels on est parvenu à donner un faux air d'opinion publique.

La douce aménité qui tempère aujourd'hui l'éclat du trône, l'a rendu plus accessible ; une plus grande liberté a rompu les entraves qui empêchoient la vérité de prendre aucun essor dans les palais des Rois ; les avantages de la société n'y sont plus inconnus, et certes il en peut résulter beaucoup de bien pour l'instruction des Souverains et le bonheur des peuples ; mais il en résulte aussi que quand les personnes qui ont le plus d'accès auprès de la famille royale, s'entendent pour faire prévaloir une opinion, elles peuvent influer beaucoup sur la décision du Gouvernement, et qu'à la faveur du *on dit* récitatif, elles parviennent à insinuer ce qu'elles pensent, ou veulent faire penser, tant sur le fond des choses que sur les personnes.

C'est pour vous seul, mon cher d'Alembert, que j'ai fait cette réflexion ; car d'ailleurs, livré comme je le suis à M. Necker, je ne puis qu'être charmé de l'effet qu'a produit pour lui l'influence sociale dont je viens de vous donner une idée : c'est

sa grande fortune qui supposoit des talens pour les

celle qui lui a procuré, de la part de la Reine, ces marques publiques de protection et cette audience particulière dont il a eu grand soin de compter tous les détails à ses affidés, qui, à leur tour, ont eu bien soin de les répéter, en les exagérant: c'est elle qui, si elle n'en impose pas absolument à un premier ministre, trop retors pour en être le jouet, n'a pas laissé que de l'empêcher plus d'une fois de prendre les résolutions que nous avions lieu de craindre. Eh! qui sait si ce n'est pas elle aussi qui a contribué à inspirer au Roi les sages paroles qu'il a dites à M. le Premier Président, et qui ont conjuré l'orage.

Quoi qu'il en soit, tout est calme aujourd'hui; notre ami triomphe; la gente robine est confondue, le corps de la magistrature abandonné; son chef, qui est pour nous, contient la rage qu'il a dans le cœur, et quoique, suivant moi, il eût mieux valu qu'il l'eût fait éclater par quelque acte violent qui eût lié l'autorité à la défense de M. Necker, il est toujours vrai de dire que l'inaction du Parlement, quel qu'en puisse être le principe, présente au public l'apparence de l'abattement, qu'elle fortifie l'assurance du parti Necker, et qu'au total, l'éloge du mémoire sur les administrations provinciales est resté maître du champ de bataille.

Mais croyez-vous, mon ami, que cet orviétan soit la seule cause de ce qui vous étonne; croyez-vous qu'il y eût autant de fanatisme pour l'amour d'un étranger qui, dans la réalité, a fait plus de mal aux individus que de bien à la chose publique, si plusieurs motifs différens, auxquels il n'a aucune part, n'y conspiroient pas? Et lorsque vous voyez les jeunes gens se distraire de leurs plaisirs, les évêques de leurs fonctions, les femmes de leurs amusemens, les militaires de leur métier pour dogmatiser tous ensemble, et à l'unisson, sur des questions d'état qu'aucun d'eux ne connoît, sur des détails d'administration dont ils n'ont pas la plus petite teinture, ne soupçonnez-vous pas que M. Necker n'est pas l'unique source de tant de singularités? qu'il n'est, pour parler votre langage,

opérations financières, un désintéressement souvent

---

que le point central où aboutissent plusieurs raisons divergentes par leur origine, et qui cesseront de se diriger sur lui dès que sa force attractive sera sans action.

C'est où je voulois vous conduire par le tableau que je viens de vous tracer; si c'étoit une exposition poétique, je serois au moment de l'invocation, et ce seroit le cas de dire : Oh ! muse, apprends-moi les causes secrètes de cette étonnante confédération ! « *Musa mihi causas memora.* »

Et vous, mon ami, redoublez d'attention; ce qui suit est le plus intéressant.

Il s'en faut de beaucoup que tout soit ami dans ce qu'on appelle les amis de M. Necker : son armée n'est aussi nombreuse que parce qu'elle est composée de beaucoup de troupes étrangères à lui, quoique ralliées sous ses drapeaux : si elles étoient distinguées à l'œil par autant de couleurs différentes qu'il y a de motifs disparates qui les conduisent, ce seroit une plaisante bigarrure. Je m'amuse quelquefois à les passer en revue dans mon imagination, et voici comment je me les représente.

Je mets à leur tête, comme de raison, les vrais affidés et co-intéressés, portant les enseignes dorées de la Banque.

Viennent ensuite le clergé et les protestans, réunis pour la première fois sous la même bannière, moitié sacrée, moitié profane; le clergé comme livré à quiconque étend son pouvoir, les protestans comme voyant déjà leurs prêches rétablies.

Je fais arriver sur la même ligne, précédés d'une girouette tournant à tous vents, les amis de cœur, parmi lesquels on remarque tous ceux qui sont serviteurs-nés de l'homme en place.

Vient après cela la grande troupe des dupes, des sots admirateurs, des illuminés, des provinciaux, tous la bouche béante et les yeux fixés sur le tableau du Compte Rendu qui leur sert d'étendart; on voit autour des préambules bien coloriés, et pour devises les grands mots de *bienfaisance*, de *réforme*, de *soulagement* et de *liberté* gravés en lettres d'or. Toute cette

affecté, tout en un mot avoit concouru à imprimer

---

race moutonnière, qui forme le gros de l'armée, marche pêle-mêle sans savoir où on la mène, au son d'une musique bruyante, composée de gens de lettres qui y donnent le ton (comme ils prétendent aujourd'hui le donner partout), d'écrivains périodiques et d'économistes tenant la trompette, et l'abbé Raynal faisant le service de timballier, et d'un tas de prôneurs à gages doublés par ceux qui leür servent d'échos.

Je place sur les ailes, et je fais marcher d'un pas plus mesuré plusieurs escadrons d'ambitieux, commandés chacun par des chefs différens, qui tous masquent leurs projets particuliers sous les dehors d'une fausse concorde, et ne tendent qu'à leur but en paroissant servir M. Necker.

Quoique nous ne soyons plus au temps des généraux mitrés, mon imagination, sujette à brouiller les époques, se plaît à mettre en tête du premier détachement un prélat plein d'esprit et de connoissances, qui, sans faire grand cas du généralissime financier, combat pour lui, parce que le jugeant à peu près usé, il l'aime mieux qu'un autre dans une place qu'il convoite pour lui-même, comme un acheminement au rang des Richelieu, des Mazarin, des Fleury; à ces traits vous reconnoissez l'archevêque de T., et vous lui voyez pour aide-de-camp le fidèle abbé de V.

Sans ma déférence pour la prérogative pontificale, j'aurois fait passer avant lui celui qui, suivant moi, doit passer avant tout, le duc de C.: assez grand par lui-même et par le souvenir de ce qu'il a été, il ne devoit pas désirer de redevenir ce qu'il n'est plus; mais résiste-t-on à l'attrait de primer, à celui de gouverner un grand royaume? L'adroit financier lui a fait entendre qu'il le servoit habilement dans l'esprit du Roi, en plaçant à propos l'éloge de son administration.

M. le duc de C. voit d'ailleurs en lui le seul instrument qui soit de trempe assez forte pour saper le crédit prépondérant que lui et les siens détestent comme l'obstacle à toutes leurs vues: c'est là ce qui l'attache au parti d'un homme qu'il croit lui

à son nom une célébrité que l'impartiale postérité réduira à sa juste valeur.

---

être utile, et qu'il n'estime pas assez pour le craindre ; deux raisons décisives de se déclarer son sectateur, et d'entraîner, par son exemple, la foule des partisans qui composent son nombreux escadron.

Celui du marquis de C. paroît fort mince à côté de lui ; il suit la même direction, et a l'air d'en recevoir l'ordre ; mais on ne travaille pas pour un autre quand on se croit plus digne que personne du premier rang, et je vous ai entendu dire, mon cher géomètre, que les prétentions sont souvent en raison inverse du mérite. Le marquis de C., étroitement uni avec M. Necker, se persuade que bientôt rien ne pourra contrebalancer leurs forces combinées, et c'est moins par la reconnoissance qu'il le soutient que parce qu'il le regarde comme l'échelon de sa grandeur future ; c'est précisément en cette qualité d'échelon qu'il est devenu précieux à M. le duc du C., depuis qu'il lui a promis de lui ouvrir le chemin, soit au département de la guerre, soit à celui de la politique. Il ne lui en a pas fallu davantage pour attirer dans son camp ce duc vraiment digne des plus grandes places, et qui le seroit encore plus s'il n'y aspiroit pas autant, s'il ne se laissoit pas prendre aussi facilement à l'appât d'y parvenir.

Il n'est pas le seul que M. Necker ait amorcé de la même manière ; depuis que les places du ministère sont données à de grands seigneurs, qui tous peuvent se croire le degré d'aptitude nécessaire pour les remplir, chacun d'eux les dévore des yeux, et la manie ministérielle s'est emparée de toutes les têtes. C'est aujourd'hui le foyer de toutes les intrigues ; notre ami a su les réunir en sa faveur, en distribuant à chacun des doses plus ou moins fortes d'espérances.

Le prince de B. a eu la sienne ; on lui a montré en perspective le département de Paris ou une place dans le conseil. La princesse y a souscrit, et il est devenu un de nos généraux.

Il n'y a pas jusqu'à M. d'A. qui ne soit enrôlé par un sem-

Le jour de la rentrée de M. Necker, dans le minis-

---

blable espoir; il est dans l'état-major de notre armée, et c'est un de nos meilleurs manœuvriers. M. Necker n'auroit pas trouvé autant de crédules avant le renvoi de M. de Sartine, et lorsqu'on n'imaginoit pas qu'un autre que le vieux Mentor pût influer dans le choix des ministres; mais ce déplacement, et encore plus le remplacement, ont infiniment haussé les actions. Tous les aspirans se sont bien vite prosternés devant un homme capable de faire et de défaire des ministres.

Ils se sont rangés sous ses drapeaux avec d'autant plus de zèle qu'ils ne peuvent douter de ses dispositions à l'égard de M. de Maurepas, dont la chûte est le cri de guerre de tous nos escadrons ambitieux; ce n'est pas qu'on puisse haïr quelqu'un qui, fort aimable en société, fort intelligent en affaires, et fort accessible à tout le monde, n'a jamais fait de mal à personne, pas même à ses ennemis: mais il est trop long-temps où d'autres voudroient arriver; c'est une pierre d'achoppement pour toutes les intrigues, et M. Necker est le baril de poudre destiné à le faire sauter: *Comprenez-vous*, diroit mon confrère d'Aranda.

Ce n'est pas tout; et pour achever ma vision guerrière, que je ne comptois pas, en la commençant, pousser si loin, et qui insensiblement a pris la place de l'explication plus sérieuse, mais plus instructive, que je voulois vous donner, il me reste à vous parler des troupes légères, qui méritent bien d'être comptées, et même pour beaucoup dans notre ordre de bataille. Devinez-vous de qui je veux parler? Ce sont, mon cher d'Alembert, les grandes dames, les jolies, les spirituelles, et surtout les intrigantes qui, malgré le peu d'union qui règne ordinairement entre elles, voltigent, avec assez d'ensemble, autour de notre armée, et y sont très-utiles. On peut s'étonner d'en voir un si grand nombre rompre des lances pour un personnage qui, n'ayant guère plus d'agrément que moi dans la figure, et en ayant peut-être encore moins dans les manières, ne semble pas fait pour être le favori des Grâces; aussi je ne

tère, fut un jour d'ivresse publique; des excès, des

---

crois pas qu'il y en ait aucune *inamorée* de sa personne; mais d'autres intérêts les animent; chacune a son moteur, chacune a son but, et néanmoins toutes se réunissent pour coopérer au succès du plan de la campagne, dont elles espèrent que l'exécution comblera les vœux des différens généraux auxquels les leurs se rapportent.

Elles n'ont pas toutes les mêmes emplois; les services qu'elles rendent à l'armée du général Necker sont analogues à leur caractère. Je vois à leur tête l'impérieuse et dominante duchesse de G., toujours occupée du rang suprême dont elle est descendue, en se flattant de pouvoir y remonter à la faveur du désordre général. A côté d'elle, la superbe comtesse de B. lève fièrement sa tête altière; toutes deux subjuguent les opinions, tandis que la princesse de B. les captive par la séduction de l'esprit, et la comtesse de M. par tous les charmes que l'art peut donner. Ici, la précieuse comtesse de B. met en usage le jargon sentimental; là, c'est par l'exagération que l'enthousiaste comtesse de T. tâche de faire des prosélites; plus loin, l'idolâtrée comtesse de Ch. traîne après elle son captif, et le force de prendre les armes pour quelqu'un qu'au fond de l'ame il méprise. La merveilleuse princesse d'H. a le département des intrigues de toutes les couleurs; celui des cœurs est dévolu à la jolie, l'élégante comtesse de S., à la vive et piquante marquise de C., à la douce et aimable princesse de P., etc., etc.

Que j'aime à me retracer les vives évolutions de ces brillantes troupes légères! que j'aime à les voir éclairant la marche de notre armée, allant à la découverte, répandant des propos, recueillant des rapports, accréditant des nouvelles et distribuant leurs ordres à un essaim de jolis messieurs, de caillettes et d'abbés qu'elles font courir, parler et caracoler à leur gré; sans compter quelques intrigans subalternes, tels que ce de V. qui, ayant la tête tournée de se trouver en aussi bonne com-

meurtres même signalèrent ce grand événement. Le

---

pagnie, a oublié ce qu'étoit son père, et se croit un homme d'importance.

Vous voilà, mon cher philosophe, en état d'apprécier ce que peut, entre les mains de notre ami, ce faisceau de tant de liens divers, la confédération de tant d'intérêts hétérogènes, et vous pouvez maintenant vous former une idée juste des causes auxquelles il en est redevable; elles expliquent comment il sort triomphant, du moins quant à présent, de la crise qui sembloit devoir être son tombeau; mais elles ne doivent pas nous tranquilliser entièrement sur l'avenir: M. Necker se prétend sûr du Roi; il croit avoir endormi l'Argus octogénaire; ses partisans se disent, en se frottant les mains, « *le vieux en* » *sera la dupe;* » pour moi, je ne vois pas cela si clair, et je ne suis pas sans crainte; je vous avoue même que je ne serois pas surpris que ce fameux manipulateur de finances, si vanté par nous et malheureusement aussi par les Anglais qui l'appellent *le dernier*, *le plus véritable allié dans le continent*, au lieu de devenir le maître du royaume, comme il s'en flatte, ne redevînt bientôt habitant de Genève.

Il me paroît bien difficile qu'un jour ou l'autre on n'ouvre pas les yeux sur l'illusion de ces tableaux magiques et sur le désordre, le trouble, les factions que doit nécessairement occasionner dans l'Etat cette nécromancie dont je viens de vous crayonner l'esquisse; la chaleur des adhérens de M. Necker, et la fureur de ses ennemis; le fanatisme des prêtres qui l'exaltent jusque dans leurs sermons; l'immortel ressentiment des corps de magistrature qu'il a outragés; le lien d'association jeté au milieu des douze Parlemens, et leur réunion en conseil; les deux impressions contraires produites par le mémoire, où les uns prennent l'effroi du despotisme, quand les autres y voient le danger des principes républicains, l'agitation qu'elles excitent dans toutes les têtes, la commotion résultant du conflit des prétentions ambitieuses des gens de la Cour, et la confusion

héros voulut justifier cette allégresse : il négocia, em-

---

qui en sera la suite, jusqu'à ce que chacun soit remis à sa place; l'imprudence d'avoir échauffé l'imagination du peuple par des espérances chimériques, en même temps qu'on a encouragé les murmures contre les perceptions actuelles, et la difficulté de faire respecter l'Administration après l'avoir livrée à la censure publique; enfin l'embarras où M. Necker lui-même va se trouver, lorsque la ressource des emprunts étant usée, il faudra inévitablement recourir aux autres ressources qu'il s'est interdites : tout cela me fait trembler, tout cela me paroît excessivement menaçant; c'est, à mes yeux, la boîte de Pandore.

Je n'ai pas dissimulé à notre ami les inquiétudes que j'emportois en le quittant : je l'ai fait convenir qu'il avoit trop sacrifié à la célébrité, et j'ai fini par lui conseiller de prévenir à temps la catastrophe. C'est ainsi qu'en partant *je lui fis mes adieux;* et c'est après avoir satisfait suffisamment votre curiosité, qu'excédé d'écrire, je vous fais les miens.

*Addio mio caro.*

*P. S.* J'ouvre ma lettre pour vous communiquer une idée qui me passe par la tête, et dont vous ferez usage dans l'occasion, si vous la trouvez bonne. Il me semble que s'il survient quelque crise embarrassante pour M. Necker, il faudroit qu'il fît alors répandre le bruit de sa prochaine retraite; qu'il employât tous les moyens les plus capables d'accréditer cette nouvelle; qu'en même temps ses banquiers et affidés fissent vendre à la Bourse assez d'actions et de bordereaux pour marquer leur crainte, et faire baisser tout-à-coup les effets publics. Vous concevez la conséquence qu'on en tireroit, et qu'on ne manqueroit pas de dire que tout est perdu, s'il s'en va; ce qui peut effrayer et arrêter.

Au surplus, si vous avez quelques doutes sur quelques-unes de mes anecdotes, je vous les éclaircirois par de plus amples détails.

prunta, multiplia tous les petits artifices que la banque et l'agiotage lui avoient rendus si familiers, parvint enfin à faciliter momentanément le service du trésor royal. Le Parlement, qui voyoit dans le ministre un appui de plus, s'insurgea de nouveau et s'arrogea une *inamovibilité*, que rien dans l'histoire n'avoit encore autorisée ; cette étrange prétention n'eut d'autre effet que de constater davantage l'égoïsme de ce corps, et de hater la convocation des Etats-Généraux ; le Roi, qui l'avait fixée au 1er mai 1789, ordonna qu'elle eût lieu dès le mois de janvier.

L'Europe avoit appris avec étonnement, les bons citoyens avec une joie modeste et mêlée d'une secrète terreur, les factieux avec un enthousiasme qui ne décéloit que trop leurs coupables projets, le sacrifice que faisoit un puissant Souverain en abdiquant volontairement l'autorité qu'il tenoit d'une longue suite d'ancêtres et de siècles, pour se jeter avec une confiance sans bornes entre les bras de son peuple. La scène si nouvelle, si grande, si majestueuse qui alloit s'ouvrir, fixoit tous les yeux, occupoit tous les esprits.

Le gouvernement avoit invité les gens de lettres et les savans à fouiller dans les dépôts les plus inaccessibles à la curiosité pour lui procurer des lumières sur la composition des Etats Généraux ; on abusa de cette invitation si franche, si loyale de la part du Roi. Loin de s'en tenir à de simples renseignemens, on éleva des systèmes, et chaque parti s'efforça de plier à celui qu'il s'étoit fait les autorités qu'il produisoit ou que quelquefois même il fabriquoit.

Déjà les novateurs dirigeoient l'opinion publique vers l'égalité en nombre de la représentation du Tiers avec celle des deux autres ordres réunis. M. Necker étoit certainement un des créateurs de cette idée; mais, comme elle sapoit les fondemens jusqu'alors révérés de notre ancienne constitution, comme elle blessoit les droits encore reconnus des deux autres Ordres, comme enfin elle pouvoit amener la ruine de la monarchie, ce ministre craignit de la manifester trop tôt, et voulut s'étayer de suffrages assez importans pour paroître céder sur un point déjà mentalement résolu. Ses émissaires répandus à Paris et dans les provinces y prêchoient cette doctrine : elle ne pouvoit manquer d'être accueillie par le peuple, qui croyoit y voir son intérêt particulier. Le but de M. Necker étoit de diriger la nouvelle machine politique qu'il fabriquoit, et tout son art, de sembler être entraîné par ses mouvemens.

Tels furent les motifs de la seconde convocation des Notables qui eut lieu le 6 novembre 1788. L'opinion de M. Necker perçoit à travers l'obscurité du préambule de l'arrêt qui les appeloit de nouveau; il la dissimula moins dans son discours aux Notables, et dans la série de questions qu'il soumit à leur zèle et à leurs lumières. A peine cependant y parloit-il de l'égalité de la représentation du Tiers; il abandonna aux têtes ardentes de la Capitale et aux écrivains soudoyés le soin d'échauffer le peuple sur ce projet; mais il hasarda une idée qui en rendoit l'exécution inévi-

table, c'étoit d'engager les Notables à déclarer que les trois Ordres feroient l'élection de leurs représentans en commun, et qu'ils auroient même la faculté de les choisir ou dans leur sein ou au dehors. Rien de si captieux que l'insinuation suivante, jetée avec une négligence étudiée.

« Les élections de tous les Députés aux Etats-Géné-
» raux, disoit le ministre, *peuvent être faites par les*
» *trois Ordres* réunis; elles peuvent l'être diversement;
» chaque Ordre choisissant ses représentans. L'idée
» n'est jamais venue que le clergé ne choisît pas un
» ecclésiastique pour Député, la noblesse un homme
» de son Ordre. La même règle n'a pas été imposée
» par l'usage aux choix du Tiers-Etat; vous croirez
» donc, Messieurs, devoir examiner attentivement
» une si importante question; et, par une singularité
» qui honore notre siècle et la nation française, c'est
» dans une assemblée dont presque tous les membres
» jouissent du privilége de la noblesse, que cette
» question sera traitée avec le plus d'impartia-
» lité. »

Pendant les séances des Notables, les écrits se multiplièrent, les adresses affluèrent de toutes parts, en un mot tous les ressorts révolutionnaires furent mis en action pour surprendre ou arracher le consentement du Roi. Le Parlement vit enfin les écueils dont sa fatale résistance avoit environné le trône. Il ne fut plus dupe des raisonnemens insidieux de M. Necker, qui affirmoit avec une feinte candeur que

la double représentation du Tiers-Etat n'étoit qu'une satisfaction que le Roi vouloit donner au peuple, et que son intention n'étoit pas que les suffrages fussent comptés par tête ; comme si l'égalité de la représentation du Tiers et la délibération par Ordre n'impliquoient pas contradiction. C'est ce que la très-grande majorité des Notables démontra ; en disant que « l'attribution au » Tiers-Etat d'une représentation égale à celle des » deux autres Ordres réunis renverseroit toutes les » idées, en même temps qu'elle confondroit tous les » droits ; elle conduiroit à la forme de délibérer par » tête, sans laquelle cette mesure seroit sans utilité » comme sans but pour le Tiers ; elle en inspireroit » la pensée, elle en feroit rechercher les moyens ; et » qui pourroit en calculer les funestes conséquences ? » c'est sur cet important objet que la première déli- » bération des Etats-Généraux seroit forcément diri- » gée, et son effet seroit d'y produire la plus dange- » reuse fermentation. »

L'amour du bien public et l'honneur qui ont toujours servi de règle à la conduite des Princes du sang, ne leur permettoient pas de garder le silence dans une circonstance aussi alarmante pour l'État. Il étoit de leur devoir de réunir tous leurs efforts pour détourner le Roi de l'abîme vers lequel on l'entraînoit ; ils le remplirent avec un courage égal au péril ; voici comme ils s'exprimoient dans un mémoire qu'ils adressèrent à ce sujet au Roi :

Sire,

« Votre Majesté a daigné déclarer qu'elle entendroit toujours avec plaisir les Princes de son sang quand ils voudroient lui dire ce qui peut être utile à elle et à l'Etat.

» C'est en effet, Sire, aux Princes de votre sang qui, par leur rang, sont les premiers de vos sujets, par leur état sont vos conseillers nés, par leurs droits sont intéressés à défendre les vôtres. C'est à eux surtout qu'il appartient de vous dire la vérité, et ils croient vous devoir également le compte de leurs sentimens et de leurs pensées.

» Sire, l'État est en péril; votre personne est respectée, les vertus du monarque lui assurent les hommages de la nation; mais, Sire, une révolution se prépare dans les principes du gouvernement. Elle est amenée par la fermentation des esprits; des institutions réputées sacrées, et par lesquelles cette monarchie a prospéré pendant tant de siècles, sont converties en questions problématiques où même décriées comme des injustices.

« Les écrits qui ont paru pendant l'assemblée des Notables, les mémoires qui ont été remis aux Princes soussignés, les demandes formées par diverses provinces, villes ou corps, l'objet et le style de ces demandes et de ces mémoires; tout annonce, tout prouve un système d'insubordination raisonnée, et le mépris des lois de l'Etat. Tout auteur s'érige en législateur; l'éloquence ou l'art d'écrire, même dépourvus

d'étude, de connoissance et d'expérience, semblent des titres suffisans pour régler la constitution des empires; quiconque avance une proposition hardie, quiconque propose de changer les lois est sûr d'avoir des lecteurs et des sectateurs.

» Tel est le malheureux progrès de cette effervescence, que les opinions qui auroient paru il y a quelque temps les plus répréhensibles, paroissent aujourd'hui raisonnables et justes; et ce dont s'indignent aujourd'hui les gens de bien passera peut-être dans quelque temps pour régulier et légitime; qui peut dire où s'arrêtera la témérité des opinions? Les droits du trône ont été mis en question; les droits des deux Ordres de l'Etat divisent les opinions; bientôt les droits de la propriété seront attaqués, et l'inégalité des fortunes sera présentée comme un objet de réforme.

» C'est de ces nouveaux systèmes, c'est du projet de changer les droits et les lois, qu'est sortie la prétention qu'ont annoncée quelques corps du Tiers-Etat, d'obtenir pour cet ordre deux suffrages aux Etats-Généraux, tandis que chacun des deux premiers Ordres continueroit à n'en avoir qu'un seul.

» Les Princes soussignés ne répèteront pas ce qu'ont exposé plusieurs bureaux, l'injustice et le danger d'une innovation dans la composition des Etats-Généraux, ou dans la forme de les convoquer; la foule des prétentions qui en résulteroient, la facilité, si les voix étoient comptées par têtes et sans distinction d'Ordres, de compromettre, par la séduction de quelques membres du Tiers-Etat, les vrais intérêts de cet

Ordre, mieux défendus dans la constitution actuelle; la destruction de l'équilibre si sagement établi entre les trois Ordres et de leur indépendance respective.

» Il a été exposé à Votre Majesté combien il est important de conserver la seule forme de convocation des Etats-Généraux qui soit constitutionnelle, la forme consacrée par les lois et par les usages, la distinction des Ordres, le droit de délibérer séparément, l'égalité des voix, ces bases inaltérables de la monarchie française.

» On n'a point dissimulé à Votre Majesté, que changer la forme des lettres de convocation pour le Tiers-Etat seul, et appeler aux Etats-Généraux deux Députés de cet Ordre, même en ne leur donnant qu'une voix, comme par le passé, seroit un moyen médiat et détourné d'accueillir la prétention du Tiers-Etat qui, averti par ce premier succès, ne seroit pas disposé à se contenter d'une concession sans objet et sans avantage réel, tant que le nombre des Députés seroit augmenté sans que le nombre des suffrages fût changé.

» Votre Majesté a pu aussi reconnoître que la réunion de deux Députés pour former un suffrage peut, par la diversité de leurs opinions, opérer la caducité de leurs voix, et que, si la voix caduque est réputée négative suivant l'usage admis dans les délibérations de divers corps, c'est augmenter les moyens de résistance contre les demandes du gouvernement.

» Ces principes ont été développés, et leur démonstration semble portée au dernier degré d'évidence. Il

ne reste aux Princes soussignés qu'à y joindre l'expression des sentimens que leur inspire leur attachement à l'Etat et à Votre Majesté.

» Ils ne peuvent dissimuler l'effroi que leur inspireroient pour la patrie les succès des prétentions du Tiers-Etat, et les funestes conséquences de la révolution proposée dans la constitution des Etats. Ils y découvrent un triste avenir, ils voient chaque roi changeant, suivant ses vues ou ses affections, le droit de la nation, un roi superstitieux donnant au clergé plusieurs suffrages, un roi guerrier les prodiguant à la noblesse qui l'aura suivi dans les combats. Le Tiers-Etat qui, dans ce moment, auroit obtenu une supériorité de suffrages, puni de ses succès par ces variations; chaque Ordre, suivant le temps, oppresseur ou opprimé; la constitution corrompue et vacillante; la nation toujours divisée, et dès-lors toujours foible et malheureuse.

» Mais il est encore des malheurs plus instans; dans un royaume, où depuis si long-temps il n'a point existé de discussions civiles, on ne prononce qu'avec regret le nom de Scission : il faudroit pourtant s'attendre à cet événement, si les droits des deux premiers Ordres éprouvoient quelque altération; alors l'un de ces Ordres, ou tous les deux peut-être, pourroient méconnoître les Etats-Généraux, et refuser de confirmer eux-mêmes leur dégradation en comparoissant à l'assemblée.

» Qui peut douter du moins qu'on vît un grand

nombre de gentilshommes attaquer la légalité des Etats-Généraux, faire des protestations, les faire enregistrer dans les Parlemens, les signifier même à l'assemblée des Etats-Généraux? Dès-lors aux yeux d'une partie de la nation, ce qui seroit arrêté dans cette assemblée, n'auroit plus la force d'un vœu national; et quelle confiance n'obtiendroient pas dans l'esprit des peuples, des protestations qui tendroient à les dispenser du paiement des impôts consentis dans les Etats; ainsi cette assemblée, si désirée et si nécessaire, ne seroit qu'une source de troubles et de désordres.

» Mais que Votre Majesté n'éprouve aucun obstacle dans l'exécution de ses volontés; son âme noble, juste et sensible pourroit-elle se déterminer à sacrifier, à humilier cette brave et antique noblesse qui a versé tant de sang pour la patrie et pour les rois, qui plaça *Hugues Capet* sur le trône, qui arracha le sceptre de la main des Anglais pour le rendre à Charles VII, et qui a mis la couronne sur la tête de l'auteur de la branche régnante. En parlant pour la noblesse, les Princes de votre sang parlent pour eux-mêmes; ils ne peuvent oublier qu'ils font partie du corps de la noblesse, et qu'ils ne doivent pas en être distingués: que leur premier titre est d'être gentilhomme; Henri IV l'a dit, et ils aiment à répéter les expressions de ses nobles sentimens.

» Que le Tiers-Etat cesse donc d'attaquer les droits des deux premiers Ordres, droits qui, non moins anciens que la monarchie, doivent être aussi inalté-

rables que sa constitution ; qu'il se borne à solliciter la diminution des impôts dont il peut être surchargé ; alors les deux premiers Ordres reconnoissant dans le troisième des concitoyens qui leur sont chers, renonceront aux prérogatives qui ont pour objet un intérêt pécuniaire, et consentiront à supporter dans la plus parfaite égalité les charges publiques. Les Princes soussignés demandent à donner l'exemple de tous les sacrifices qui pourront contribuer au bien de l'Etat, et à cimenter l'union des Ordres qui le composent.

» Que le Tiers-Etat prévoie quel pourroit être en dernière analyse le résultat de l'infraction des droits du clergé et de la noblesse, et le fruit de la confusion des Ordres ; par une suite des lois générales qui régissent toutes les constitutions politiques, il faudroit que la monarchie française dégénérât en despotisme, ou devînt une démocratie ; deux genres de révolutions opposées, mais tous les deux funestes. Contre le despotisme, la nation a deux barrières, les intérêts de Votre Majesté et ses principes ; et Votre Majesté peut être assurée que de véritables Français se refuseront toujours à l'idée d'un gouvernement inconciliable avec l'étendue de l'Etat, le nombre de ses habitans, le caractère national et les sentimens innés qui de tout temps ont attaché eux et leurs pères à l'idée d'un Souverain comme à l'idée d'un bienfaiteur. Les Princes soussignés ne veulent pas porter plus loin ces réflexions ; ils n'ont parlé qu'avec regret des malheurs dont l'Etat est menacé ; ils s'occuperont avec plus de satisfaction de ses ressources.

» Votre Majesté, s'élevant par ses vertus au-dessus des vues ordinaires des Souverains jaloux et ambitieux de pouvoirs, a fait à ses sujets des concessions qu'ils ne demandoient pas ; elle les a appelés à l'exercice de droits dont ils avoient perdu l'usage et presque le souvenir. Ce grand acte de justice impose à la nation de grandes obligations ; elle ne doit pas refuser de se livrer à un roi qui s'est livré à elle ; les charges de l'Etat, sanctionnées par la volonté publique, doivent être supportées avec moins de regret. La puissance royale plus réglée, et conséquemment plus imposante et plus paternelle, doit trouver de zélés défenseurs dans les magistrats, qui, dans les temps difficiles, ont toujours été les appuis du trône, et qui savent que les droits du Roi et de la patrie sont réunis aux yeux des bons citoyens.

» Il se montrera encore avec énergie, ce sentiment généreux qui distingua toujours les Français, cet amour pour la personne de leurs rois ; ce sentiment qui, dans la monarchie, est un des ressorts du gouvernement, et se confond avec le patriotisme ; cette passion, cet enthousiasme, qui parmi nous produisent tant d'actions héroïques et sublimes, tant d'efforts et de sacrifices que n'auroient pu exiger les lois.

» Les Princes soussignés se plaisent à parler à Votre Majesté le langage du sentiment ; il leur semble qu'ils n'en devroient jamais parler un autre à leur Souverain. Sire, tous vos sujets voient en vous un père ; mais il appartient plus particulièrement aux Princes de votre sang de vous donner ce titre ; vous en avez témoigné

les sentimens à chacun d'eux, et la reconnoissance même leur inspire les instances qu'ils font auprès de Votre Majesté ; daignez, Sire, écouter le vœu de vos enfans, dicté par l'intérêt le plus tendre et le plus respectueux, par le désir de la tranquillité publique et du maintien de la puissance du Roi le plus digne d'être aimé et obéi, puisqu'il ne veut que le bonheur de ses sujets. »

Il étoit donc rigoureusement prouvé que la prétention du Tiers-Etat entraînoit nécessairement la délibération par tête, et alloit par conséquent livrer le royaume à une foule de brouillons et d'ambitieux, jaloux d'élever leur fortune sur les ruines de tout ce qui pouvoit s'opposer à leurs téméraires entreprises.

Un ministre animé du désir de conserver le trône d'un Souverain qui lui en avoit confié la défense, eût frémi à l'aspect des périls qu'on lui peignoit avec tant d'énergie ; mais humilié de ce qu'on avoit soulevé le voile épais dont il s'efforçoit de couvrir ses secrètes intentions, M. Necker sacrifia tout à son amour-propre, et prit l'affreuse résolution de laisser marcher le Roi vers le précipice qu'il savoit bien être ouvert devant lui, mais sur le penchant duquel il avoit la funeste présomption de pouvoir l'arrêter.

Qu'eût pensé le public, si M. de Barentin, alors garde-des-sceaux, par un empiétement sur les attributions du ministère des finances, eût présenté au Roi le plan d'un emprunt ou de la liquidation des dettes de l'Etat? Cependant l'engoûment pour M. Necker étoit porté au point que personne ne parut étonné

de le voir diriger la grande affaire de la convocation des Etats-Généraux, affaire qui étoit essentiellement du ressort des chefs de la magistrature et de l'administration civile. Comment allier un acte de despotisme personnel si révoltant avec les maximes républicaines que prêchoit déjà l'astucieux Genevois ?

Armé de sa captieuse éloquence, enveloppé de cette obscurité de style par laquelle il savoit si bien masquer le fond des choses, il se présenta le 27 décembre 1788 au Conseil d'Etat du Roi, comme le champion du Tiers; et quelles autorités invoqua ce prodige de lumières, d'intégrité et de vertu? Une foible *minorité des Notables*, *l'opinion de plusieurs gentilshommes*, *un bruit sourd de l'Europe qui sacrifioit confusément toutes les idées d'équité générale et par dessus tout, les nombreuses adresses*(1)! Pour donner quelque vigueur à d'aussi foibles moyens, il prodigua outre mesure ces termes emphatiques, ces lieux communs pathétiques qui lui étoient si familiers. Quand la raison manquoit à M. Necker, il appeloit à son secours le sentiment; désespérant de persuader, il cherchoit à émouvoir. C'est par suite de ce charlatanisme qu'il termina son discours par ces paroles

(1) D'après tout ce qui s'est passé pendant les trente années qui nous séparent de cette époque, on seroit tenté de croire que la recette de l'orviétan révolutionnaire que débite ici M. Necker, a été trouvée dans les papiers de ce ministre par les perturbateurs de toute espèce qui ont pris la suite des bouleversemens politiques dont la postérité laissera peser sur lui la funeste initiative.

adressées au Roi : « Ah! Sire, encore un peu de » temps, et tout se terminera bien ; vous ne direz pas » toujours ce que je vous ai entendu prononcer en » parlant des affaires publiques ; *je n'ai eu*, disiez-» vous, *je n'ai eu que des instans de bonheur ;* vous le » retrouverez ce bonheur, Sire, vous en jouirez.

Jamais prédiction ne fut moins justifiée par l'événement que celle hasardée par M. Necker, sinon contre le témoignage de sa conscience, du moins contre toute vraisemblance. Au reste, il n'a pas plus heureusement prophétisé dans sa propre cause que dans celle du Roi. Attaché par orgueil à la conservation de sa place, et redoutant l'influence des Grands et du haut clergé, il avoit dit dans ce même discours : « Les deux pre-» miers Ordres connoissent mieux que le troisième la » Cour et ses orages, et s'ils le vouloient ils concer-» teroient avec plus de sûreté les démarches qui peu-» vent embarrasser le ministère, fatiguer sa constance » et rendre sa force impuissante... » Les faits ont appris à M. Necker que le troisième Ordre pouvoit, mieux encore peut-être que les deux premiers, traverser les opérations d'un ministre et même le précipiter de sa place.

Enfin l'opinion de M. Necker prévalut au Conseil ; ainsi ce que les ligues plusieurs fois renouvelées de toutes les puissances de l'Europe, les malheurs de nos Rois, le fanatisme des sectes, l'acharnement des partis, le choc de toutes les passions réunies, n'avoient pu exécuter pendant quatorze siècles, le rapport d'un ministre l'opéra en un instant, je veux dire, le

renversement de la monarchie française : car on put regarder la double représentation du Tiers comme l'arrêt de mort de l'autorité royale, puisqu'elle brisoit tous les contre-poids politiques. Cette concession nous avoit fait passer des liens de la monarchie dans les fers de la démocratie. Dès-lors il ne fut plus permis d'énoncer librement son opinion, et déjà le peuple préludoit à l'exercice de sa souveraineté future par des actes de violence ; déjà s'accréditoit cette dénomination absurde d'*aristocrates* qui a fait couler tant de sang(1) ; et c'est au cri répété partout avec rage de vive le Tiers-Etat, que se rallioient les factieux : comme nous venons d'entendre, trente ans après, leur postérité remuer les mêmes séditions aux cris de *vive le côté gauche !* Tant la révolte est incurable de sa nature, tant elle se montre éternellement la même, quand on lui permet d'agir !

Il se trouva cependant encore des citoyens assez

---

(1) Il seroit curieux de présenter la longue nomenclature des diverses qualifications dont les révolutionnaires de toutes les époques ont dénaturé le sens pour en faire une injure, et le plus souvent un cri de mort contre les Français fidèles à leur Roi. Il pourroit entrer dans cet examen plus de philosophie qu'on ne pense au premier abord. Nous nous bornerons ici à signaler les surnoms *d'aristocrate*, de *modéré* et *d'ultrà*, placés dans la chronologie des sottises révolutionnaires aux deux extrémités et au milieu de la chaîne de nos malheurs, comme pour indiquer, par l'aveu même de nos ennemis, la sagesse de nos principes, la modération de notre conduite et l'ardeur de notre zèle dans la pénible et glorieuse lutte que nous avons soutenue en faveur du Trône et de l'Autel.

substitua un beaucoup plus mesuré. Après s'être justifié du rejet du plan de conciliation, la Noblesse dit: *Ah! Sire, c'est à votre cœur seul que la Noblesse en appelle! sensiblement affectée, mais constamment fidèle, toujours pure dans ses principes, elle conservera sans doute des droits à vos bontés; vos vertus personnelles fonderont toujours ses espérances.*

Les Députés du même Ordre retracèrent, avec la plus grande modération, l'illégalité des opérations du Tiers, et terminèrent ainsi: *C'est entre les mains de Votre Majesté même que nous déposons nos protestations et oppositions contre de pareilles prétentions: ce ne sont point nos droits et nos intérêts que nous défendons, Sire, ce sont les vôtres, ce sont ceux de l'Etat, ce sont ceux enfin du peuple Français.*

Un discours si sage mérita l'approbation du Roi, qui répondit en termes affectueux: *Je saurai maintenir pour l'intérêt de mes sujets l'autorité qui m'est confiée, et je ne permettrai jamais qu'on l'altère.*

Plein du grand projet qu'il méditoit, il le leur indiqua pour les intéresser à son succès. *Je compte* (ajouta-t-il) *sur votre zèle pour la patrie, sur votre attachement à ma personne, et j'attends avec confiance de votre fidélité, que vous adopterez les vues de conciliation dont je suis occupé pour le bonheur de mes peuples.*

Le Roi avoit pris en effet la résolution de réprimer par une démarche éclatante les entreprises du Tiers. M. Necker, de plus en plus épouvanté des progrès d'un mal dont il étoit le principal auteur, avoit lui-même conseillé à S. M. de déployer toute son auto-

rité; il fut le premier à lui suggérer des mesures qu'il eut ensuite la foiblesse de désavouer.

Le 20 juin, des hérauts d'armes publièrent à son de trompe une proclamation du Roi, annonçant que S. M. tiendroit le 22 une séance royale aux Etats-Généraux, et que les préparatifs à faire dans les trois salles exigeoient que les assemblées fussent suspendues.

Le grand-maître des cérémonies écrivit à M. Bailli, président du Tiers, pour l'informer des intentions du Roi. M. Bailli répondit sèchement, qu'il alloit se rendre à la séance qui avoit été indiquée.

Au méprisde la proclamation, les députés arrivoient de tous côtés; le peuple se rassembloit; mais de nombreux détachemens de Gardes Françaises (encore fidèles) occupoient les portes de la salle; tout accès étoit fermé. De moment en moment la foule grossissoit, et les clameurs alloient croissant; une précaution indispensable dans les circonstances étoit regardée comme un attentat à la liberté de la Nation. On accusoit le Roi de vouloir dissoudre les Etats-Généraux à l'instant même où il déclaroit vouloir déposer ses intentions dans leur sein. L'agitation étoit extrême; les partis les plus violens étoient proposés et accueillis avec enthousiasme. M. Bailli parut: un mot de sa part eût suffi pour ramener le peuple; l'autorité dont son Ordre l'avoit revêtu, et l'obéissance qu'il avoit jurée au Roi lui en faisoient un devoir; mais emporté par la fougue populaire, ou cédant aux mouvemens intérieurs d'une ambition irréfléchie, il partagea






des transports qu'il auroit dû réprimer (1). Il rallia les deputés autour de lui et les invita à aller tenir leur séance dans un jeu de paume. Pour surmonter leur répugnance, il marcha le premier au milieu des applaudissemens de la plus vile populace qui l'escortoit. A peine furent-ils réunis, qu'un d'eux proposa, pour prévenir une dissolution qu'ils craignoient, de se lier tous par un serment public, et de déclarer que *l'assemblée nationale existeroit partout où ils se réuniroient.* Cette motion fut décrétée sur-le-champ sans examen, sans discussion, et sans réfléchir que c'étoit proclamer la révolte et en déployer l'étendart; la précaution fut portée jusqu'à exiger que chaque membre confirmât ce serment par sa signature. Un seul, M. Martin, député d'Auch, eut le courage de refuser. Il fut aussitôt dénoncé à la multitude qui assiégeoit la porte; elle demanda à grands cris qu'il lui fût livré pour le mettre en pièces. On le fit heureusement évader par le toit d'une maison voisine.

---

(1) Comment concilier la conduite de M. Bailli avec le langage qu'il tient dans son Atlantide de Platon? « Ne souhaitons » jamais de révolution : plaignons nos pères de celles qu'ils ont » éprouvées. Le bien, dans la nature physique et morale, ne » descend du Ciel sur nous que lentement, peu à peu, j'ai » presque dit, goutte à goutte; mais tout ce qui est subit, ins- » tantané, tout ce qui est révolution est une source de maux. » Les déluges d'eau, de feu et d'hommes ne s'étendent sur la » terre que pour la ravager.... » M. Bailly a personnellement éprouvé combien étoient justes ces réflexions : il a été enveloppé dans le ravage dont il fait une peinture si frappante et si vraie.

La veille de ce jour désastreux, il s'étoit passé dans la chambre du clergé un événement non moins remarquable. Un grand nombre de curés de province étoient, comme on l'a déjà dit, impatiens de se réunir au Tiers. A force d'opiniâtreté, ils enlevèrent *la vérification des pouvoirs en commun, sous la réserve cependant des droits honorifiques et de la distinction des Ordres;* restriction illusoire à laquelle les transfuges du clergé eux-mêmes étoient bien déterminés à n'avoir aucun égard. Ils n'aspiroient qu'au moment de leur réunion avec le Tiers; mais comment l'opérer dans un ignoble jeu de paume? La gravité de leur caractère et l'importance de la démarche exigeoient un théâtre plus imposant. Comme si toutes les circonstances se fussent réunies pour favoriser les projets des factieux, la séance du Roi, indiquée au 22, fut remise, on ne sait par quelle fatilité, au 23. Le Roi en informa M. Bailli par une lettre de sa main, dont la suscription étoit *à M. Bailli, présidentdu Tiers-Etat.*

Ce délai, si impolitique dans un moment où il falloit user de la plus grande célérité, fut mis à profit par les ennemis du trône. Le Tiers indiqua son assemblée dans l'église de Saint Louis; ce changement de lieu avoit été évidemment concerté avec les déserteurs du clergé, qui n'hésitèrent plus a s'y réunir.

Le 23 juin, le Roi se rendit à l'assemblée avec un cortége nombreux et tout l'appareil de la royauté. A peine étoit-il sur son trône, que les membres du Tiers s'empressèrent de s'asseoir et de se couvrir. Le garde-des-sceaux, M. de Barentin, indigné de l'affront fait

à la majesté royale, se hâta de crier que le Roi ordonnoit à tout le monde de s'asseoir.

Alors le Roi ouvrit la séance par un discours qu'il prononça avec autant de force que de dignité. Dans l'exposé rapide des débats qui s'étoient élevés, il n'inculpa aucun Ordre en particulier; mais il déclara d'un ton ferme, qu'il venoit mettre fin à cette scandaleuse discorde, et ramener aux principes constitutifs de la monarchie ceux qu'un faux amour du bien public en avoit écartés. *Je veux le croire*, dit-il, *et j'aime à le penser, les Etats-Généraux ne sont point changés; je dois au bien de mon royaume de faire cesser ces funestes divisions. C'est donc dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble autour de moi; c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume que je viens en retracer le véritable esprit, et réprimer les atteintes qui y ont été portées.*

Le garde-des-sceaux lut ensuite cette fameuse déclaration que l'on s'est efforcé de présenter comme un attentat à la liberté des Etats-Généraux, quoiqu'elle ne fût qu'un rappel aux principes constitutifs de la monarchie, et l'expression énergique des volontés d'un Souverain justement irrité contre des sujets ingrats, qui abusoient d'un pouvoir dont ils lui devoient l'exercice pour le dépouiller de ses prérogatives royales. Elle n'étoit cependant pas entièrement exempte d'inconvéniens. La principale partie étoit bien fondée sur des principes incontestables, et n'avoit pour but que de maintenir cette hiérarchie de pouvoirs si nécessaire dans un

grand Etat ; mais quelques articles ouvroient un champ bien vaste aux entreprises des ambitieux. Il étoit un peu étrange d'entendre le Roi déclarer lui-même que les députés n'étoient pas liés par le vœu de leurs commettans, et insinuer que le serment d'être fidèles à leurs cahiers n'engageoit pas leur conscience. C'étoit détruire le respect dû à ces mêmes cahiers dont on alloit faire la base d'une seconde déclaration ; c'étoit pour ainsi dire transformer les députés en autant de Souverains qui pouvoient prononcer despotiquement même contre l'intention bien connue du peuple dont ils n'étoient alors que les délégués.

Les murmures que cette déclaration avoient excités étoient à peine apaisés, que le Roi reprit la parole pour annoncer une seconde déclaration, où étoient consignés les différens bienfaits qu'il étoit résolu d'accorder à ses peuples : *Je puis dire, sans me faire illusion*, ajouta cet excellent prince, *que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation ; mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité par ses sentimens que la nation française ? je ne craindrai pas de l'exprimer, ceux qui, par des prétentions exagérées ou par des difficultés hors de propos, retarderoient encore l'effet de mes intentions paternelles se rendroient indignes d'être regardés comme Français.*

Cette déclaration, monument de bonté et de saine politique, source intarissable de prospérités, contenoit trente-cinq articles. Le Roi consentoit à ne proroger ni établir aucun impôt, à ne faire aucun emprunt sans l'autorisation des Etats-Généraux ; à fixer inva-

riablement et publiquement les dépenses de son ministère, même celles de sa maison ; à pourvoir à la consolidation et à la sûreté de la dette publique ; à maintenir l'inviolabilité des propriétés. Il invitoit les Etats-Généraux à lui présenter les moyens de concilier l'abolition des lettres de cachet avec ce qu'exigeoient la sûreté de l'État, l'honneur des familles, et de mettre la liberté de la presse en harmonie avec le respect dû à la religion, aux mœurs et au gouvernement. Il autorisoit la création d'Etats Provinciaux, chargés de toutes les parties les plus importantes de l'administration des départemens. Il demandoit qu'on remplaçât la gabelle, les droits d'aide et autres, par des impôts moins onéreux à la nation. Il confirmoit l'abolition de la corvée, et exhortoit les seigneurs à supprimer dans leurs terres le droit de main-morte, ainsi qu'il l'avoit pratiqué dans ses domaines. Il promettoit de publier incessamment un règlement pour les capitaineries, *désirant donner encore dans cette partie qui tient de plus près à ses jouissances personnelles un nouveau témoignage de son amour pour son peuple.* Enfin, par le dernier article, il déclaroit de la manière la plus expresse qu'il vouloit conserver en son entier et sans la moindre atteinte l'institution de l'armée.

Le Roi termina la séance par un discours énergique, dans lequel il renouvela la déclaration qu'il avoit déjà faite tant de fois, qu'il n'étoit animé que du désir d'opérer le bonheur de ses sujets. « Si vous » m'abandonnez dans une si belle entreprise, s'écria » ce généreux monarque, seul je ferai le bien de mes

» peuples, et connoissant vos cahiers, connoissant
» l'accord parfait qui existe entre le vœu général de
» la nation et mes intentions bienfaisantes, je mar-
» cherai vers le but auquel je veux atteindre avec tout
» le courage et la fermeté qu'il doit inspirer.

» C'est moi jusqu'à présent, continua-t-il, qui
» fais tout pour le bonheur de mon peuple, et il est
» rare peut-être que l'unique ambition d'un Souverain
» soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin
» pour accepter ses bienfaits. »

Le Roi ordonna ensuite lui-même à l'assemblée de se séparer : la Noblesse et le Clergé obéirent sur-le-champ : mais les membres du Tiers restèrent immobiles à leurs places. Le grand-maître des cérémonies répéta à M. Bailli l'ordre de Sa Majesté. Le comte de Mirabeau s'écria : *il n'y a que les baïonnettes qui puissent nous faire sortir d'ici*, et ce cri ne trouva que trop d'échos.

C'étoit étrangement abuser de la faveur populaire, et de la modération du Roi : il étoit atroce de choisir pour l'outrager en personne le moment où il venoit d'apporter des paroles de paix, et de sacrifier ses prérogatives les plus importantes au rétablissement de la concorde et à l'accélération de la félicité publique. L'Assemblée, déjà affranchie des lois de l'obéissance, crut pouvoir braver impunément celles de la raison et de la justice, et ravir au Roi jusqu'au droit de rendre le bonheur à ses sujets. Sans même examiner la déclaration dont elle n'avoit entendu qu'une lecture rapide, elle la rejeta et *persista dans toutes ses précédentes dé-*

*libérations* (1). Mirabeau, qui croyoit déjà voir le glaive des lois suspendu sur sa tête, se hâta de chercher sa sûreté dans une *inviolabilité* actuelle et future : il n'eut pas de peine à la faire décréter (2).

Tous les Ministres accompagnèrent le Roi à la séance : M. Necker seul s'en dispensa. Il y avoit eu un conseil extraordinaire, où le Roi avoit appelé les Princes, ses augustes frères. On y avoit discuté les deux déclarations projetées par M. Necker ; on en avoit changé quelques dispositions, incompatibles avec la dignité du Roi et l'intérêt de la Monarchie. Mais son plan n'avoit subi aucune altération ; on avoit seulement dépouillé plusieurs de ses idées de la teinte trop républicaine qu'il leur avoit imprimée. M. Necker,

---

(1) La faction politique qui affecte aujourd'hui pour la Charte un enthousiasme trop bruyant pour qu'on le croie parfaitement sincère, est la même qui repoussa la déclaration du 20 juin, comme une insulte aux droits de la nation; et cependant il règne entre ces deux actes de l'autorité souveraine une conformité de principes on ne peut plus remarquable ; peut-être même que dans cette déclaration la doctrine monarchique n'est pasrigoureusement établi que dans la Charte. Les factions seroient-elles devenues plus foibles et l'autorité plus forte? S'il ne peut y avoir à cela de doute raisonnable, l'autorité n'a donc qu'à vouloir pour ré- duire les factions et rendre le calme à la France.

(2) Cette précaution annonçoit une secrète inquiétude, que Mirabeau ne craignit pas d'avouer quand elle fut dissipée : « Cinquante gardes-du-corps, a-t-il dit, auroient suffi pour » dissiper notre assemblée, très-inquiète de sa position; mais » la Cour négocia au lieu d'agir; nous en conclûmes qu'elle » avoit peur : alors notre audace et notre force doublèrent. »

incapable de sacrifier sa vanité au salut de l'Etat, en fut offensé, ou feignit de l'être ; car la suite autorise à croire que son mécontentement apparent ne fut qu'un prétexte pour ne pas se rendre responsable d'une entreprise dont il redoutoit le danger. Son absence (1) fut en effet interprétée comme un désaveu authentique de la démarche du Roi. Il offrit sa démission, parce qu'il savoit bien qu'elle ne pouvoit point être acceptée, et qu'elle le rendroit plus cher au parti dont il vouloit reconquérir la confiance. Le soir même il revint à Versailles, et fut encore accueilli avec bonté par le Roi. Une foule immense l'attendoit aux portes du château ; il lui auroit été facile de se dérober à cet empressement peu honorable d'une populace stipendiée ; mais il voulut jouir de ce genre de triom-

(1) M. Necker jouissoit toujours de la faveur populaire : s'il avoit eu la franchise d'avouer que les deux déclarations étoient son ouvrage, le Tiers n'auroit peut-être pas osé les rejeter. Son absence devoit faire et fit en effet présumer qu'il n'y avoit eu aucune part, ou qu'elles n'avoient pas reçu son assentiment. L'offre de sa démission acheva de confirmer le public dans cette opinion. D'ailleurs, ne seroit-il pas permis de soupçonner ses émissaires d'avoir ameuté la populace qui se trouva sur son passage précisément au moment où il sortoit du château? Comment un fait qui ne devoit guère être connu que du Roi et d'un très-petit nombre de personnes, fut-il aussitôt divulgué ? Pourquoi M. Necker, qui rentroit ordinairement chez lui par les détours du Contrôle général, s'exposoit-il à la curiosité publique, sous les yeux de son Souverain, pour lequel ce triomphe étoit une offense ? Que signifioit cette bouderie d'un moment, si l'on peut s'exprimer ainsi ? N'étoit-elle pas une ruse pour appeler sur lui tous les regards et tout l'intérêt ?

phe, et se plut à marcher jusques chez lui au milieu de cette multitude.

C'étoit peu pour le Tiers d'avoir dédaigné de prendre en considération les déclarations du Roi ; quelques membres demandèrent qu'on en punît les auteurs. M. de Mirabeau s'écria qu'il auroit dénoncé de suite *son cher cousin le garde-des-sceaux, s'il n'avoit la certitude extrêmement fondée qu'il donneroit sa démission.*

Pendant que le Tiers multiplioit les actes de sa révolte, les deux autres Ordres, fidèles au Roi, s'étoient retirés dans leurs chambres pour y délibérer, sur l'invitation qu'avoit faite Sa Majesté, de procéder en commun à la vérification des pouvoirs. Au moment où la Noblesse pesoit les funestes conséquences de cette réunion, elle reçut du Roi une lettre particulière, par laquelle Sa Majesté l'engageoit *à se réunir, sans délai, avec les deux autres Ordres, pour hâter l'accomplissement de ses intentions paternelles.* Cette lettre avoit été suggérée par M. Necker, qui remplissoit l'esprit de ce prince de terreurs chimériques. Aussitôt la Noblesse cessa de délibérer ; elle se soumit sans discussion, sans débats, sans murmure, au sacrifice douloureux que lui prescrivoit un intérêt aussi cher que celui de la sûreté du Roi. Son arrêté porte que cette *invitation n'a permis à l'Ordre de la Noblesse que d'écouter les sentimens et les craintes de son cœur pour la personne du Roi ; et l'Ordre entier, sans délibérer plus long-temps, s'est déterminé à céder aux désirs de Sa Majesté en se rendant à la salle*

*commune.* Cependant elle ne se dissimuloit pas les suites dangereuses qu'entraîneroit cette démarche pour la délibération par tête : aussi cette déférence pour la volonté du Souverain la couvrit-elle de gloire.

La séance du clergé fut plus tumultueuse : les déserteurs voulurent entraîner presque de force ceux qui hésitoient encore : l'Archevêque de Paris fut signalé à la foule qui obstruoit les avenues de la salle, comme le principal auteur de la résistance : des voies de fait se dirigèrent contre lui, et sans le courage de son cocher, il auroit été mis en pièces. Le lendemain le Clergé reçut du Roi une lettre semblable à celle adressée à la Noblesse. Son dévouement et son obéissance furent les mêmes. Il se rendit de suite dans le vestibule de la salle du Tiers, où la Noblesse l'attendoit. Le Clergé prit la droite, et la Noblesse la gauche ; ils entrèrent un à un : cette marche avoit quelque chose d'imposant et de lugubre. Une noble douleur étoit peinte sur tous les visages. Leurs présidens se bornèrent à dire que le respect de leur Ordre pour le Roi, leur zèle pour l'union et la concorde, et leur patriotisme leur avoient dicté cette démarche. La joie de M. Bailli fut telle qu'on en trouve l'expression trois fois dans la phrase qu'il leur répondit.

L'assemblée qui ne s'étoit occupée jusqu'alors qu'à égarer le peuple, songea enfin à le soulager. L'épouvantable grêle qui, en 1788, avoit dévasté la plus grande partie de la France, le long et rigoureux hiver qui avoit succédé à ce fléau, l'avidité des fermiers, les

machinations secrètes de quelques ambitieux, tout sembloit avoir conspiré pour livrer la France aux horreurs de la famine : déjà peut-être, sans les soins prévoyans du Roi elle eût dévoré la moitié de cette aveugle multitude qu'on armoit contre lui. Ce clergé, cette noblesse, si injustement calomniés, avoient réclamé les premiers des secours pour le peuple : ils avoient fait connoître leur vœu au Tiers, qui, emporté par la fougue de ses débats n'avoit pas encore pensé à s'en occuper. On délibéra enfin sur les moyens d'assurer la subsistance d'une nation qu'on étoit venu soulager, et qu'on exposoit, par tant de lenteurs, à mourir de faim. M. Necker, qui avoit seul veillé aux besoins de la France, fut consulté sur cette matière importante. Le mémoire qu'il envoya à l'assemblée, contenoit un long récit de ses opérations ; il s'y prodiguoit les louanges ; mais économe de conseils, il n'indiquoit pas une mesure pour le soulagement du peuple. Le Roi, qui, malgré la pénurie des finances, avoit déjà sacrifié plus de 25 millions pour diminuer celle des grains, s'en rapportoit à la sagesse de l'Assemblée. Ce mémoire fut communiqué aux trente bureaux qui venoient de se former pour la vérification des pouvoirs ; jamais il n'y eut plus de diversité d'opinions : ces profonds législateurs, qui prétendoient régénérer un vaste royaume, furent arrêtés dès le premier pas, et s'estimèrent très-heureux de sortir de l'embarras où les avoit jetés une longue et stérile discussion, en avouant leur impuissance.

Cependant il falloit remplir l'attente de la nation,

travailler à cette constitution annoncée avec tant d'emphase. Un comité, composé de trente membres, élus au scrutin, fut chargé de ce grand œuvre (1). Mais des scrupules arrêtèrent encore beaucoup de députés du Clergé et de la Noblesse; ils ne se croyoient pas déliés de leurs sermens, malgré tous les sophismes employés pour les décider à les violer. La discussion fut vive et longue, l'abbé Sieyes la termina en observant que les mandats étant nuls dans leur principe, l'Assemblée devoit déclarer qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer; c'est dans cet esprit que fut pris et rédigé l'arrêté suivant. « Le résultat des suffrages a été qu'il » n'y a pas lieu à délibérer, l'Assemblée Nationale » regardant ses principes comme fixés à cet égard, et » considérant que son activité ne peut être suspen- » due, ni la force de ses décrets affoiblie par des » protestations ou par l'absence de quelques bail- » liages. »

Le Clergé et la Noblesse qui croyoient que le *non-délibéré* laissoit indécise la question principale, furent dupes de cet insidieux arrêté, que leurs adversaires regardoient comme statuant sur la question, et entraînant la cassation des mandats impératifs.

Les violences exercées à Paris, et la nécessité de protéger les convois de farine destinés pour cette ville, avoient déterminé le Roi à faire venir plusieurs régimens. Le but de ce Prince étoit moins de s'environ-

(1) C'est dans la région des orages qu'on alloit travailler à l'ouvrage qui demande le plus de calme et de méditations.

ner d'une armée que d'avoir au besoin une force suffisante pour réprimer l'esprit de sédition, qui de jour en jour devenoit plus alarmant. Ces précautions, commandées par la sagesse, furent converties par les factieux en un attentat contre la liberté de l'Assemblée et la sûreté des citoyens de Paris. Les bruits les plus absurdes s'y répandirent et furent adoptés sans examen par une multitude, célèbre entre tous les peuples d'Europe par sa facile crédulité. L'Assemblée Nationale alloit être dissoute, les députés précipités dans des cachots, et Paris livré au pillage. Les députés méprisoient intérieurement ces fables ridicules ; mais ils avoient intérêt, pour s'attacher davantage un peuple abusé, à paroître y ajouter foi. Le comte de Mirabeau en fit le sujet d'une grande dénonciation, dans laquelle il s'efforça de donner à l'imposture toutes les couleurs de la vérité. Une foule de Gardes Françaises remplissoit les tribunes. Avec quelle astuce il les engagea à l'oubli de leurs devoirs ! avec quelle audace il les excita à la révolte ! avec quelle perfidie il augmenta sans raison les inquiétudes du peuple sur sa subsistance !

Son atroce langage amena la proposition d'envoyer une adresse et une députation au Roi, pour lui demander l'éloignement des troupes : il étoit naturel que le comte de Mirabeau restât chargé d'une adresse qu'il avoit provoquée. On y trouve les mêmes principes, la même vigueur de style que dans son discours : il cherche tantôt à flatter, tantôt à épouvanter le Roi. Il veut d'abord lui persuader qu'il n'est entouré que de

sujets fidèles et respectueux ; que ses jours, son trône, son pouvoir sont à l'abri de tout danger.

« Où sont, dit-il, les ennemis de l'Etat et du Roi » qu'il faut subjuguer ? Où sont les rebelles et les li- » gueurs qu'il faut réduire ? Une voix unanime ré- » pond, nous chérissons notre Roi et nous bénissons » le Ciel du don qu'il nous a fait dans son amour. » Eh ! comment s'y prendre pour vous éloigner de » la Nation, pour vous persuader que vous n'êtes » pas l'objet de notre amour ? Avez-vous prodigué » les cruautés ? avez-vous répandu le sang ? êtes-vous » cruel, implacable ? avez-vous abusé de la justice ? » le peuple vous impute-t-il ses malheurs, vous nom- » me-il dans ses calamités ?... Votre bonté, Sire, » peut seule ramener la paix ; Votre Majesté n'a pas » besoin, étant adorée de 25 millions d'hommes, » d'appeler à son secours un million de troupes (1).

(1) C'est avec ce cynisme du mensonge, trait dominant dans le caractère de Mirabeau, que l'Assemblée, dont il fut longtemps le moteur, sema d'éloges dérisoires la route dangereuse qu'elle fit si rapidement parcourir à Louis XVI. Ces flagorneries de l'hypocrisie révolutionnaire qui flatte pour tuer plus sûrement, se sont retrouvées pour ainsi dire dans l'inventaire de la succession laissée par les premiers factieux à leurs héritiers : ne les avons-nous pas entendus, depuis la restauration, mentir aux faits pour établir leurs doctrines et réaliser leurs projets contre le trône, en parlant à leur manière des dispositions généreuses du peuple (de leur façon) envers le Roi, toutes les fois qu'ils ont eu à applaudir à quelque erreur propre à compromettre son autorité au profit de leur intérêt et de leur ambition ?

Pouvoit-il jeter plus de fleurs sur les piéges qu'il tendoit lui-même ? Comme s'il eût été animé d'un esprit prophétique, et que l'aveu des crimes que sa faction méditoit sourdement lui échappât, il fit une longue énumération des maux que nous avons vu depuis fondre sur la France, et dont il prétendoit que le rassemblement des troupes (qui étoient destinées à les prévenir) devoit être la cause.

Le Roi répondit à la députation : Vous pouvez as-
» surer l'assemblée des Etats-Généraux, que les trou-
» pes ne sont destinées qu'à réprimer ou plutôt à
» prévenir de nouveaux désordres, à maintenir
» l'exercice des lois, à assurer et protéger même la
» liberté qui doit régner dans vos délibérations ; il
» n'y a que des gens mal-intentionnés qui puissent
» égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures
» de précaution que je prends. »

Sa Majesté ajouta que si malgré cette assurance le voisinage des troupes continuoit de causer des inquiétudes aux Etats-Généraux, il les transfèreroit, sur *la demande qu'ils lui en feroient*, à Noyon ou à Soissons, et qu'il se rendroit à Compiègne *pour maintenir*, dit-il, *la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi.*

M. de Mirabeau fut du nombre de ceux que cette réponse franche et loyale ne satisfit pas : il s'éleva avec violence contre ce même Prince auquel la veille il prodiguoit l'encens.

L'arrogance des novateurs, leurs entreprises multipliées sur l'autorité royale, la rapidité avec laquelle

la révolte s'étoit propagée d'une extrémité du royaume à l'autre avoient enfin inspiré des défiances au Roi sur les vues de M. Necker (1). C'étoit lui qui avoit hâté l'ouverture des Etats-Généraux ; c'étoit lui qui avoit conseillé la double représentation du Tiers ; c'étoit lui qui avoit provoqué la réunion des trois Ordres ; enfin c'étoit lui qu'on voyoit toujours prêt à justifier les attentats des factieux, à épouvanter le Roi, à le détourner des seules mesures dignes d'un grand monarque outragé. Jamais ministre ne sut mieux se revêtir des dehors de la vertu, n'en prononça avec plus d'emphase le nom sacré, et jamais sous aucun ministère le crime ne leva un front plus audacieux. C'étoit en répétant sans cesse qu'il vouloit sauver le Roi, qu'il le conduisoit à sa perte : il ne parloit que d'affermir le trône lorsqu'il en sapoit tous les fondemens.

Le Roi appela à un conseil extraordinaire ses augustes frères et les Princes ; M. Necker y fut accablé des plus justes reproches ; on lui fit le tableau le plus énergique de l'état déplorable où il avoit réduit la monarchie. M. Necker sortit du conseil la confusion

(1) Il sera toujours difficile d'expliquer comment on parvint à aveugler le Roi sur les dangers auxquels il exposoit l'Etat en mettant son sort dans les mains d'un homme dont les principes religieux et politiques étoient en opposition absolue avec ceux sur lesquels reposoit le trône. Si l'on croyoit avoir besoin de ses lumières en finance et de la confiance qu'elles inspiroient pour soutenir ou rétablir le crédit public, au moins falloit-il réduire à ce point son influence ministérielle.

ou plutôt le dépit peint sur le visage : le lendemain le Roi lui fit signifier de sortir du Royaume sous vingt-quatre heures, et de cacher les préparatifs de son voyage. Dans un ouvrage que ce ministre a publié depuis, il affirme avoir exécuté cet ordre avec la plus scrupuleuse exactitude. Cependant dès le soir même la nouvelle de son départ fut publiée avec éclat par une troupe d'émissaires qui, présentant son renvoi comme une calamité publique, excitèrent le peuple à la vengeance. Cette troupe s'arma à la hâte de piques, de sabres, de pistolets, courut chez Curtius, en enleva le buste de son idole, le couronna de lauriers et le porta en triomphe dans tout Paris.

Cependant la fermeté que venoit de déployer le Roi, l'énergie des nouveaux ministres qu'il s'étoit choisis (1), leur inflexible attachement aux principes de la monarchie avoient consterné l'Assemblée. Au premier bruit de ces événemens, quelques membres s'étoient réunis dans la salle ; mais trop vivement émus pour délibérer, ils ne parloient que des dangers dont ils se croyoient menacés. Ces souverains si fiers, qui devoient tout faire fléchir sous leurs lois, connurent encore une fois la crainte ; ces orateurs si véhémens, ces déclamateurs si forcenés gardèrent un morne

(1) M. le baron de Breteuil venoit d'être nommé président du Conse ildes Finances ; M. le duc de la Vauguyon, ministre des affaires étrangères ; M. le maréchal de Broglie, ministre de la guerre, et M. Foulon fut chargé, sous ses ordres, des détails de l'administration.

silence ; aucun n'osa hasarder de proposition, et l'on se sépara avec les marques de la plus violente agitation.

La scène changea le lendemain. Revenus de leur abattement, informés, par leurs agens secrets, des troubles qui se préparoient à Paris, ils reprirent leur audace avec leurs espérances.

La Cour avoit encore fait la faute de perdre des momens précieux ; ses ennemis en profitèrent, et pendant qu'on délibéroit lentement à Versailles sur l'emploi des troupes qu'on avoit rassemblées, il s'étoit formé à Paris une armée prête à agir.

La perfidie avoit imaginé d'alarmer les capitalistes, les rentiers, les agioteurs dont abonde la capitale, en répandant le faux bruit que la résolution de faire banqueroute avoit été prise dans le même Conseil où l'exil de M. Necker avoit été prononcé. Cette fable absurde fut reproduite à la tribune même. M. Target se fit remarquer par une nouveauté bien étrange. Comme si le nom de *Roi* eût été désormais un blasphème au milieu d'une assemblée qui vouloit devenir souveraine, il affecta de ne pas le prononcer dans son discours ; il n'employa que la dénomination *de pouvoir exécutif ;* dénomination qui depuis a été adoptée avec tant d'affectation par les ennemis de la royauté (1).

---

(1) Lorsqu'après plus d'un quart de siècle nous avons entendu de nouveau la tribune publique retentir avec une virulence qui rappelle celle des novateurs de 1789, des expressions anti-monarchiques de *pouvoir exécutif*, de *pouvoir légis-*

On s'occupoit sourdement de l'établissement d'une garde nationale à Paris. C'étoit à l'aide des milices que la révolution s'étoit faite en Amérique : on sentoit bien que ce ne seroit aussi qu'en armant le peuple indistinctement qu'on opéreroit la dislocation du gouvernement. Cette proposition avoit déjà été faite à l'Assemblée, qui l'avoit rejetée. Pour lui donner plus de faveur, on sollicita, on séduisit les électeurs de Paris. On leur surprit une adresse qui fut lue par M. *Guillotin.* Les troubles qui régnoient dans la capitale, les désordres qu'on y avoit provoqués firent envisager cette proposition avec moins d'effroi. Une grande partie de l'Assemblée ne se dissimuloit pas les dangers d'un semblable établissement, mais elle le regardoit, s'il étoit bien organisé, comme un remède prescrit par le malheur des circonstances. M. Cha... acheva de déterminer les esprits encore irrésolus par une sortie virulente contre les prétendus excès des troupes, qui cependant étoient parfaitement tranquilles dans leur camp. *C'est le peuple,* s'écria-t-il, *qui doit garder le peuple.*

Au moment où il prononçoit cette belle phrase, un courrier apprit à l'Assemblée ce dont étoit capable ce

---

*latif*, de *chambre des communes*, de *représentans de la nation*, de *souveraineté du peuple*, etc., on se demandoit avec effroi si le cercle des erreurs et des folies révolutionnaires miraculeusement fermé par la main d'un Roi-Législateur, alloit se rouvrir encore pour donner passage une seconde fois aux crimes de la démocratie et aux épouvantables calamités dont elle a couvert la France ?

*peuple* qu'on vouloit constituer son propre gardien. Il apporta les nouvelles les plus désastreuses : les barrières étoient en feu ; les boutiques des armuriers avoient été pillées ; on s'étoit saisi même des vieilles armes déposées comme monumens au Garde-Meuble du Roi. Une partie de cette multitude se portoit vers l'hôtel des Invalides, une autre vers le faubourg Saint-Antoine, avec le projet d'assiéger la Bastille. Chaque heure, chaque minute pouvoit faire ruisseler le sang, et amener les plus horribles malheurs. On profita de l'effroi que durent inspirer ces violences pour demander de nouveau au Roi l'éloignement des troupes, l'établissement d'une milice nationale à Paris, et le rappel des ministres disgraciés. Le Roi répondit qu'il avoit déjà fait connoître ses intentions sur les mesures prises pour réprimer les désordres de Paris, et qu'il ne pouvoit rien y changer.

L'Assemblée accoutumée, sous le ministère de M. Necker, à voir le Roi condescendre à toutes ses volontés, fut étonnée de sa résistance. Le déchaînement contre les ministres fut sans bornes : un orateur ne craignit pas de chercher à accréditer le bruit grossièrement calomnieux, qu'on vouloit pratiquer une mine sous la salle de l'Assemblée pour, à l'instar *de la conspiration des poudres* en Angleterre, ensevelir à la fois tous les députés sous ses ruines ; et cet orateur étoit un ecclésiastique !

Un délire subit s'empara de l'Assemblée : on entendit de tous côtés retentir des cris de vengeance. Ce fut au milieu de cet horrible tumulte que l'Assemblée ar-

rêta « qu'elle ne cesseroit pas d'insister sur l'éloigne-
» ment des troupes ; que la dette publique ayant été
» mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté
» française, et la nation ne refusant pas d'en payer les
» intérêts, nul pouvoir n'avoit le droit de prononcer
» l'infâme mot de banqueroute. »

Comment pouvoit-on imputer au Roi un projet atroce pour lequel il avoit témoigné encore plus d'indignation que l'Assemblée elle-même ? A quel dessein l'avoit-il convoquée, si ce n'étoit pas pour éviter ce désastre ? L'oracle du jour, M. Necker, n'avoit-il pas dit avec assez de jactance que le Roi auroit pu, sans l'intervention des Etats-Généraux, remplir tous les engagemens du trésor public ; mais il falloit porter le dernier coup à l'autorité de ce trop généreux Monarque.

On mit le comble à l'exaltation de la multitude en déclarant que M. Necker et les ministres disgraciés emportoient avec eux l'estime et les regrets publics. On a connu peu de temps après le véritable but de ces emphatiques éloges et la juste valeur de cette estime, quand on vit l'Assemblée poursuivre avec acharnement ces mêmes ministres pour lesquels elle insurgeoit toute la France.

Paris donna le signal : le plan étoit tellement concerté, les mesures si bien prises, qu'en moins de deux heures quarante-huit mille habitans de tout état, de tout âge se firent inscrire et prirent les armes ; et quel fut le chef de cette singulière armée ? M. de la Fayette. Son début ne fut pas heureux. C'est en présence

de cette force *répressive des désordres* que les soldats de ligne furent provoqués à la désertion, que l'hôtel des Invalides fut envahi, que la Bastille fut prise, que le gouverneur et son état-major furent égorgés, que le prévôt des marchands fut assassiné à l'Hôtel-de-Ville même, et qu'une populace féroce alla promener leurs têtes, et en orna le jardin du Palais-Royal.

M. Bailly recueillit les dépouilles sanglantes de M. de Flesselles: il fut nommé maire avec des transports unanimes d'alégresse. On devoit bien cette récompense au président de l'assemblée du Jeu de Paume!

Pendant que le sang couloit à Paris, les députés s'occupoient d'une déclaration des droits de l'homme. C'étoit un étrange moyen de ramener le peuple à la subordination que de lui prêcher une égalité chimérique et anti-sociale.

Malgré tous ces succès, les factieux voyoient toujours avec inquiétude un camp qui les auroit facilement réprimés, si l'on avoit voulu et su l'utiliser à propos. Ils insistèrent plus que jamais pour l'éloignement des troupes; le Roi, dont le cœur étoit déchiré par les scènes de carnage passées à Paris, céda enfin aux instances de l'Assemblée, et alla se jeter dans ses bras. « Seroit-il donc nécessaire (dit ce Prince en faisant allusion aux impostures débitées à dessein) de » vous rassurer sur des bruits aussi coupables, dé» mentis par mon caractère connu : eh bien! c'est moi » qui ne suis qu'un avec ma nation; c'est moi qui me » fie à vous.... Comptant sur l'amour et la fidélité de » mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloi-

» gner de Paris et de Versailles. Je vous autorise et » vous invite même à faire connoître mes dispositions » à la capitale. »

Comment tant de bonté, tant de générosité, tant de confiance n'auroient-elles pas électrisé les cœurs les plus endurcis? L'enthousiasme fut porté au plus haut degré par l'Assemblée, qui voulut reconduire Sa Majesté à pied jusqu'au château, au milieu des cris de *vive le Roi* (1).

Jamais spectacle ne fut plus attendrissant, jamais triomphe ne parut plus éclatant. Helas! c'étoit le dernier beau jour de ce malheureux Prince!

Les députés étoient à peine de retour dans la salle, que la voix de la vengeance suspendue un moment par la présence du plus magnanime des Rois, se fit entendre de nouveau. MM. de Mirabeau et Barnave demandèrent le renvoi des ministres; d'autres membres, impatiens de publier leur victoire, proposèrent d'envoyer une députation nombreuse annoncer à Paris la démarche du Roi; cette nouvelle fut accueillie avec les plus vifs transports; enfin, pour qu'il ne manquât rien à ce triomphe, les membres du clergé, de la noblesse, qui avoient déposé sur le bureau des protestations, les retirèrent et déclarèrent qu'ils voteroient par tête dans toutes les questions qui seroient soumises à la délibération.

---

(1) Cette funeste concession étoit trop dans l'intérêt de la faction pour qu'elle ne parût pas partager la joie des députés de bonne foi. Mais bientôt se manifesta le contraste des motifs.

Ainsi se termina cette célèbre séance commencée le 15 juillet 1790, elle ne finit que le 17, après soixante heures de permanence. Elle doit faire à jamais époque dans l'histoire des bouleversemens des Empires.

Quelques habitans de Paris avoient manifesté le désir que le Roi vînt consoler par sa présence cette ville, et la purifier de toutes les horreurs qui s'y étoient commises. Au moment où le Roi faisoit connoître à l'Assemblée le projet qu'il avoit de se rendre le lendemain au vœu des Parisiens, elle lui envoyoit une députation pour solliciter de nouveau la destitution des ministres. Une voix générale, disoient les députés, les avoit proscrits ; c'étoit un sacrifice qu'il falloit faire à un peuple irrité dont ils affectoient dans ce moment de n'être que les organes, lorsque c'étoit dans le sein même de l'assemblée qu'on les avoit désignés à la fureur populaire. Mais les ministres venoient de prévenir par leur démission volontaire l'affront qu'on leur préparoit : ils s'étoient séparés les larmes aux yeux d'un Roi assez malheureux pour ne pouvoir les défendre ni en être défendu. Ce Prince confirma lui-même cet événement à la députation, et lui annonça qu'il venoit d'écrire à M. Necker pour l'engager à rentrer dans le ministère, et leur remît même sa lettre pour la faire partir. Ce nouveau trait de confiance parut toucher vivement l'Assemblée, qui autorisa le président à écrire en son nom à M. Necker dans les termes les plus flatteurs.

Le lendemain le Roi partit pour Paris : c'étoit un effort bien pénible pour ce Prince, d'aller visiter une

ville encore fumante du sang de ses serviteurs (1). L'Assemblée avoit nommé cent députés pour l'accompagner : il n'y joignit que douze gardes-du-corps; mais son cortége s'augmenta de la multitude de Versailles qui prit à la hâte toute espèce d'armes et entoura son carrosse. Sa Majesté trouva à l'entrée de Paris M. Bailly, qui lui présenta les clefs ; on n'oubliera jamais sa harangue : « J'apporte, dit-il, à Votre Majesté, les clefs de sa » bonne ville de Paris : ce sont les mêmes qui ont été » présentées à Henri IV. Il avoit reconquis son peuple; » *ici c'est le peuple qui a reconquis son Roi.* »

M. Bailly s'étendit ensuite en protestations d'amour de la part d'un peuple qu'il regardoit comme représenté par une populace hideusement armée et insultant au Monarque, par des regards menaçans et des cris redoublés de *vive la Nation* : on avoit eu l'atroce précaution de lui interdire celui de *vive le Roi.*

Ce fut donc à travers une forêt de piques, de lances, de fourches, que le Roi se rendit à l'Hôtel-de-Ville : là

(1) Ce voyage inquiéta tellement la Cour, que le Roi crut devoir prendre, en partant, la précaution de remettre à *Monsieur*, en présence de la Reine, un écrit par lequel il protestoit « contre tous les actes qu'il pourroit être contraint de » faire, soit à Paris, soit dans tout autre lieu où il seroit retenu » contre son gré, déléguant en ce cas toute son autorité à » *Monsieur*, qu'il instituoit lieutenant-général du royaume. » Au retour du Roi à Versailles, *Monsieur* s'empressa de » rendre cet écrit, et les deux frères, dans la joie de se re- » trouver, se félicitèrent de ce que la régence de *Monsieur* » avoit été la plus courte et la plus paisible de celles dont nos » annales fassent mention. Ils étoient loin alors de prévoir le » sort qui les attendoit. »

M. Bailly lui présenta une cocarde tricolore qu'il fit attacher à son chapeau. Sa Majesté étoit si émue du spectacle déchirant qui s'étoit offert à ses yeux, qu'elle ne put proférer que ces mots : « *Mon peuple peut tou-* » *jours compter sur mon amour.* »

M. Bailly, que le Roi avoit chargé d'être l'interprète de ses intentions, ne débita que quelques phrases communes. Mais l'éloquence de M. Lally-Tolendal vint réchauffer les âmes que la froideur du maire avoit glacées. « Regardez, Sire, dit M. de Lally; consolez- » vous en voyant tous les citoyens de votre capitale; » il n'est pas un seul homme qui ne soit prêt à verser » pour vous, pour votre autorité légitime, jusqu'à la » dernière goutte de son sang. Non, Sire, cette géné- » ration de Français n'est pas assez malheureuse pour » qu'il lui soit réservé de démentir quatorze siècles » de fidélité. Nous péririons tous s'il le falloit pour » défendre un trône qui nous est aussi sacré qu'à vous » et à l'auguste famille que le Ciel y a placée il y a » huit cents ans. »

Le Roi, à son départ de Paris, trouva la même multitude armée sur sa route; mais du moins aux cris de *vive la Nation*, se mêloient par intervalle ceux de *vive le Roi.* Il avoit été permis de se livrer aux transports de joie qu'excitoit autrefois si naturellement la présence du Souverain. Sa Majesté fut reconduite à Versailles par le même cortége.

Cependant les indices d'une conspiration contre la famille royale se multiplioient : un seul moyen pouvoit déjouer les horribles projets des factieux ; c'étoit de

dérober à leurs poignards une partie des Princes dont l'existence et les droits dérangeoient leurs coupables calculs. Monseigneur le comte d'Artois et ses deux augustes fils, cédant avec respect au désir du Roi, se dévouèrent : ils s'arrachèrent aux objets de leurs plus chères affections, et sortirent dès cette nuit même du royaume. Ce parti, que la politique et la prudence commandoient, suspendit au moins pour quelque temps le coup qui devoit frapper Sa Majesté. *Monsieur* résista à toutes les instances, s'éleva au-dessus de tous les dangers, pour aider le Roi à supporter le poids d'une couronne qui chaque jour devenoit plus pesante.

L'exemple donné par la capitale n'avoit été que trop fidèlement imité dans les provinces. On croyoit être revenu à ce siècle de barbarie où des hordes de paysans effrénés, connus sous le nom de *Jaquerie*, se jetoient comme des bêtes féroces sur quiconque avoit le malheur d'être né gentilhomme. M. Lally de Tollendal, transporté d'une juste indignation, proposa des mesures répressives : elles furent ajournées. *Le peuple a le droit de prendre les armes; l'insurrection est le plus saint des devoirs;* telles furent les maximes que Robespierre et autres opposèrent à la voix de l'humanité. Elles ne furent que trop bien entendues et trop cruellement mises en pratique. MM. de Foulon et de Berthier en devinrent le jour même les malheureuses victimes. Le raffinement de férocité que déploya dans cette horrible catastrophe la populace de Paris, est inoui : c'est chez les cannibales, chez les antropophages qu'il faut aller

chercher des exemples des atrocités qu'eurent à souffrir ces estimables magistrats (1).

L'Assemblée paroissoit insensible à tant de crimes : enivrée de l'encens qu'on lui prodiguoit de toutes parts dans des adresses aussi adulatrices que mensongères, elle ne s'occupoit qu'à se repaître de leur lecture. M. de Lally-Tolendal essaya encore de la tirer de son inconcevable léthargie. Il la conjura, la supplia avec l'accent de la plus profonde sensibilité, d'arrêter d'aussi coupables excès. La postérité croira-t-elle qu'un homme, un Français, un membre de l'Assemblée ait osé justifier des assassins tout dégoûtans du sang innocent? « Les désordres et les emportemens du peuple, s'é-» cria Barnave, sont des orages ordinaires pendant les » révolutions; *la multitude peut avoir eu raison de se*

(1) Lors de la destitution des ministres, M. de Foulon s'étoit réfugié à la campagne, et avoit fait répandre le bruit de sa mort. Cette précaution servit à le soustraire à la rage de ses ennemis : ils découvrirent sa retraite, et animèrent contre lui les paysans, qui le traînèrent à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le peuple, dont on excita la fureur par l'absurde calomnie que M. de Foulon vouloit lui *faire manger de l'herbe*, enfonça les portes et se saisit de ce vieillard, âgé de soixante-quatorze ans, l'attacha à la corde d'un réverbère qui cassa, le pendit une seconde fois, traîna son corps sanglant dans la boue, en sépara la tête, lui mit dans la bouche, par la plus affreuse ironie, une poignée de foin, et la porta au-devant de M. Berthier, son gendre, que par une fatalité inexplicable on amenoit ce même jour à Paris. Cet affreux cortége le rencontra à la porte Saint-Martin, entoura sa voiture, en abattit l'impériale, eut l'atrocité d'approcher de sa bouche cette tête ensanglantée et de la

» *faire justice : le sang qu'elle a versé étoit-il donc si* » *pur* (1) ? »

Cependant il fut impossible de résister davantage aux instances de M. de Lally : la proclamation qu'il avoit proposée, et dans laquelle l'Assemblée rappeloit le peuple à ses devoirs, fut adoptée, publiée à Paris, et envoyée dans toutes les provinces.

Cette tardive mesure ne pouvoit plus être qu'un remède inutile pour les crimes déjà commis, et bien foible pour ceux qu'on préparoit. Les factieux avoient intérêt à tenir le peuple dans une anxiété perpétuelle : ce n'étoit qu'en l'environnant de terreur qu'on pouvoit alimenter cette exaspération qu'ils utilisoient au besoin. Ils répandoient à dessein les bruits les plus absurdes, les plus alarmans. Aujourd'hui c'étoit une armée de brigands (sortie apparemment des entrailles de la terre) qui ravageoit le Soissonnais, et fauchoit les blés en vert ; le lendemain on assuroit qu'une bande

---

lui faire baiser. Bientôt il eut le même sort : en un instant son corps fut mis en pièces ; on le mutila, on lui arracha le cœur, et on porta ces horribles dépouilles au Palais-Royal, où elles furent jetées dans un feu de joie, autour duquel on dansa en chantant ce refrain d'un vaudeville : *Non ! il n'est point de fête quand le cœur n'en est pas*. La plume tombe des mains en traçant de pareilles cruautés ! M. Berthier, dans la personne duquel on outrageoit si cruellement la nature, étoit Intendant de Paris, et père de neuf enfans, qui ont hérité des vertus de cette honorable victime.

(1) Le sang de Barnave lui-même fut mêlé plus tard à celui de ces victimes, par la main des monstres dont il avoit voulu justifier l'ouvrage !

de scélérats rassemblés dans les environs de Brest, épioit le moment d'en incendier le port; et des fables aussi grossières étoient gravement dénoncées à l'Assemblée, où elles trouvoient des hommes assez pervers pour les accréditer, et des gens assez simples pour y croire. Ce fut à cette occasion qu'on proposa d'établir un Comité des recherches. Cette idée, qui dans un temps plus calme auroit fait frémir tout Français en lui rappelant les tribunaux de l'inquisition, rencontra des apologistes, même parmi des hommes estimés : elle fut adoptée, et l'Assemblée décréta qu'il seroit formé un Comité des recherches composé de douze membres, pour recevoir les informations tant sur le complot de Brest que sur tous les autres projets contraires à la sûreté de l'Etat et des autres citoyens.

A peine ce décret étoit-il prononcé, que M. de Liancourt annonça que la nouvelle du complot de Brest n'étoit pas plus fondée que celle de l'invasion du Soissonnais. Mais on se garda bien de rapporter le décret : les factieux n'avoient répandu ces bruits que pour le surprendre; ils durent conserver une arme aussi utile à leurs projets.

Pendant que la faction obtenoit des avantages chaque jour plus importans, M. Necker hâtoit son retour. Le courrier qu'on lui avoit expédié le joignit à Bâle : il n'hésita point à revenir occuper le poste périlleux d'où il avoit été précipité deux fois. Il arriva à Versailles le 28 juillet, trente-quatre jours après son renvoi du ministère : il eut avec le Roi une courte entrevue, à la suite de laquelle il se rendit à l'Assemblée nationale,

qui lui fit l'accueil le plus flatteur. Cet encens ne suffisoit pas à sa vanité; il brûloit de jouir de l'exaltation du peuple de Paris. Dès le lendemain, sans mission du Roi, sans nécessité, il prit la route de cette capitale: on y avoit fait répandre le bruit de son voyage; il y trouva la garde nationale sous les armes; de bruyantes acclamations, d'éclatans témoignages de joie, les cris répétés de *vive Necker!* donnèrent à sa marche toutes les apparences d'un triomphe. Ainsi le ministre reçut des honneurs qu'un peuple trompé venoit de refuser à son Souverain.

M. Necker descendit à l'Hôtel-de-Ville, où il trouva une assemblée nombreuse, composée des électeurs et des cent vingt représentans de la Commune. Il recueillit tout ce qu'il avoit d'éloquence et de sensibilité pour émouvoir ses auditeurs. Il y réussit au point d'obtenir la mise en liberté de M. le baron de Besenval, destiné à subir le même sort que MM. Foulon et Berthier; tel devoit être le prix du zèle que cet officier supérieur avoit mis à protéger les convois de farine destinés pour Paris! Ses soins, sa vigilance avoient préservé de la famine cette grande cité; mais il étoit resté fidèle au Prince qui avoit reçu son serment. Quels bienfaits pouvoient effacer un pareil tort?

Cependant l'émotion que produisit la péroraison de M. Necker suspendit un moment la vengeance. M. de Clermont-Tonnerre en profita avec adresse pour faire prendre un arrêté portant que « l'Assemblée, pénétrée des sentimens de justice et d'humanité qu'inspire le discours de M. Necker, a arrêté que le jour

où ce ministre si cher, si nécessaire, a été rendu à la France, étoit un jour de fête; qu'en conséquence elle déclaroit, au nom de tous les citoyens, *bien certaine de n'être pas désavouée*, qu'elle pardonne à tous ses *ennemis*. »

Cet arrêté fut remis à M. Necker qui, suffoqué par la satisfaction qu'il éprouvoit, ne put trouver ni expression, ni voix pour remercier l'Assemblée. Madame Necker et sa fille, devenue depuis madame de Staël, assistoient à cette séance, et partagèrent les applaudissemens dont le peuple, ivre de joie, accabla son idole à son départ.

Jamais l'instabilité de la faveur populaire ne se manifesta mieux qu'en cette occasion. M. Necker n'étoit pas encore de retour à Versailles, et déjà cette grâce, qui faisoit sa gloire, étoit révoquée. M. de Besenval, justement honoré de la confiance particulière du Roi et de la Reine, attaché par son emploi à M. le comte d'Artois, avoit pour ennemis tous les calomniateurs de la Cour. Instruits que leur proie alloit leur échapper, ils répandirent des émissaires adroits, renouvelèrent des inculpations absurdes, et parvinrent à exaspérer la multitude au point qu'elle investit l'Hôtel-de-Ville et menaça les membres de la Commune du traitement qu'elle réservoit à sa victime. Interdits, épouvantés, n'ayant de choix qu'entre la mort ou la rétractation, ils se hâtèrent de révoquer leur arrêté. L'assemblée nationale, à laquelle cette affaire fut soumise, prononça elle-même dans le sens de la multitude; et ordonna que M. de Besenval fût retenu prisonnier.

Quel fut le secret désespoir de M. Necker, en voyant s'évanouir si promptement une influence pour laquelle il avoit tout sacrifié !

Combien durent s'accroître les prétentions des factieux ! ils ne connurent plus de mesure : les forfaits impunis de la capitale se reproduisirent dans toutes les provinces ; le fer et la flamme furent portés dans les châteaux au nom de la liberté et de l'égalité. L'assemblée ferma long-temps l'oreille aux cris douloureux d'une noblesse qu'on assassinoit, qu'on dépouilloit de toutes parts. Cependant les excès se multipliant, l'incendie augmentant de jour en jour et menaçant de couvrir de cendres la plus grande partie du royaume, il fallut sortir de cette coupable apathie, et s'occuper des moyens de réprimer des maux qu'on ne pouvoit plus tolérer sans encourir l'indignation de l'univers, et surtout sans exposer quelques-uns des chefs des factieux eux-mêmes. On proposa de *déclarer que les lois anciennes subsistoient, et devoient être exécutées jusqu'à ce que l'autorité de la nation les eût abrogées ou modifiées*, etc. Mais ce décret, en ramenant l'ordre, auroit fait perdre le fruit des soulèvemens qu'on avoit excités dans les campagnes ; il étoit essentiel de profiter de la terreur qu'ils avoient jetée dans l'ame des persécutés ; on provoqua donc des sacrifices de la part de la noblesse et du clergé. L'effet en fut prodigieux : jamais on ne vit autant d'ardeur à recueillir de grands avantages qu'on n'en montra dans cette circonstance à s'en dépouiller. Chaque membre de ces deux Ordres enchérissoit sur celui qui l'avoit précédé à la tribune.

Abolition de la qualité de serf et de la main-morte, sous quelque dénomination qu'elle existe ;

Faculté de rembourser les droits seigneuriaux ;

Abolition des justices seigneuriales ;

Suppression du droit exclusif de la chasse, des colombiers, des garennes ;

Taxe en argent représentative de la dîme ;

Rachat de toutes les dîmes, de quelque espèce qu'elles soient ;

Abolition de tous priviléges et immunités pécuniaires ;

Egalité d'impôts pour tous les citoyens, à compter du commencement de 1789 ;

Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ;

Etablissement d'une justice gratuite, et suppression de la vénalité des offices ;

Abandon des priviléges particuliers des villes et provinces ;

Abolition du droit de départ, d'annates et de la pluralité des bénéfices ;

Suppression des pensions obtenues sans titre, des jurandes et maîtrises.

Voilà ce que produisit l'enthousiasme dans la séance nocturne du 4 août 1789.

Que restoit-il à désirer aux factieux, si la destruction du trône, bien plus que celle de ce qu'ils appeloient les abus, n'eût été le véritable objet de toutes leurs manœuvres ? Dans ses premiers transports de satisfaction, l'assemblée décerna au Roi le titre de

*restaurateur de la liberté française* : ce prince l'accepta en sanctionnant le décret mémorable qui donna force de loi à tous ces sacrifices.

Comment tant de générosité ne toucha-t-elle point un peuple sensible ? La classe que les factieux avoient mise en mouvement sembloit n'en plus faire partie. Le même jour et presqu'à la même heure avoient été expédiés dans toutes les provinces des émissaires porteurs de prétendus ordres de réduire en cendres les châteaux, et de massacrer sans pitié les nobles et les prêtres. On vit en Alsace une troupe d'assassins porter au bout d'une pique un faux édit en français et en allemand, dans lequel les paysans étoient excités aux crimes les plus atroces.

L'autorité de l'assemblée fut de nouveau invoquée ; mais le moyen qu'elle employa ne pouvoit pas arrêter le mal : en ordonnant à la force militaire d'empêcher les désordres, elle l'enchaîna par un serment qui la mettoit dans la dépendance directe et à peu près exclusive des administrateurs civils. « Les officiers, porte » le décret, jureront, à la tête de leurs troupes, en » présence des officiers municipaux, de rester fidèles à » la nation, à la loi et au Roi, et de ne jamais employer » ceux qui seront sous leurs ordres contre les citoyens, » si ce n'est sur la réquisition des officiers civils ou » municipaux, laquelle réquisition sera toujours lue » aux troupes assemblées. »

Ce décret brisa le foible lien qui attachoit encore les militaires au Roi. Le serment de fidélité à la nation qu'on leur prescrivoit de prononcer avec solennité,

acheva de confondre leurs idées ; dès ce moment l'autorité royale s'évanouit pour eux, et ils ne virent plus que les représentans de la nation. Ce changement fut surtout remarquable dans quelques compagnies de gardes-françaises restées à Versailles. Inaccessibles jusqu'alors à la corruption, elles y avoient continué leur service avec zèle. Le décret opéra ce que l'or n'avoit pu faire ; ces soldats abandonnèrent furtivement leur poste, et allèrent se réunir aux rebelles de Paris.

Les factieux de cette capitale ne tardèrent pas d'essayer leurs forces par le plus grand des attentats : la discussion sur le *veto royal* excita leur fureur (1). L'ombre même de la royauté les révoltoit. Ils lâchèrent St.-H..., un de leurs principaux agens. Ce furibond rassembla dans un café du Palais-Royal un grand nombre de misérables que stipendioient les agitateurs. Là, cette digne assemblée rédigea un arrêté par lequel elle eut la témérité de déclarer que *le veto n'appartenoit pas à un seul homme, mais à vingt-cinq millions, et que les citoyens du Palais-Royal pensoient que l'on devoit révoquer les députés ignorans, corrompus*

---

(1) Le *veto* emprunté à la république romaine, et à celle de Pologne, ne prit place dans la nouvelle constitution qu'à travers la discussion la plus orageuse. M. Necker, prétendant régenter sur tout, envoya à l'assemblée un mémoire dans lequel il conseilloit le *veto* suspensif : ce nouvel acte de présomption de la part du ministre blessa l'amour-propre de l'assemblée, qui ne daigna pas même ouvrir le paquet. Dès ce moment le crédit de M. Necker déclina de la manière la plus sensible.

aux suspects. Elle envoya à tous les districts cet arrêté accompagné d'une liste de proscription, où l'on désignoit à la rage populaire les députés les plus recommandables et les plus courageux, et spécialement MM. Lally-Tollendal, Malouet et Mounier.

A la suite de cette délibération, St.-H... proposa de se transporter à Versailles, à la tête de quinze mille hommes, d'enlever de vive force le Roi et Mgr. le Dauphin, et de les amener à Paris. Cette exécrable motion ne trouva que trop d'approbateurs, et déjà la multitude attroupée se disposoit à prendre la route de Versailles, lorsque M. de la Fayette envoya des détachemens de gardes nationales s'emparer des ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, et fit fermer les barrières. Mais St.-H... avoit devancé ces précautions, et étoit déjà parvenu, avec une centaine de bandits, à Passy, où la maréchaussée s'opposa à son passage et le força de retourner à Paris.

Cette tentative, qui n'étoit que préparatoire de la grande catastrophe projetée, auroit bien dû, par son importance, fixer l'attention de l'assemblée : cependant elle passa froidement à l'ordre du jour sur la dénonciation qui lui en fut faite.

Tant de forfaits et leur impunité devoient jeter partout l'inquiétude ; aussi la confiance s'affoiblissoit-elle chaque jour. Tous les efforts de M. Necker pour la soutenir furent sans succès ; toutes les ressources du charlatanisme furent épuisées par ce ministre et par l'Assemblée, pour exciter cet enthousiasme dont le Français est si susceptible ; elles ne produisirent d'impor-

tant que de nouveaux sacrifices de la part du Roi et de la Reine. M. Necker leur conseilla d'envoyer leur vaisselle à la Monnoie. Quelque impolitique que fût ce moyen, qui sonnoit l'alarme et portoit le dernier coup au crédit, Leurs Majestés n'hésitèrent point : elles craignirent que la calomnie n'attribuât leurs observations à d'autres motifs que la prudence, et l'assemblée elle-même essaya vainement de les détourner d'une privation qu'on leur disoit utile à l'Etat.

Plus le Roi multiplioit les preuves de sa bienveillance et de son amour pour ses peuples, plus la rage de ses ennemis s'accroissoit : ils sembloient craindre que la reconnoissance ne déjouât enfin leurs criminels desseins. Le mauvais succès des tentatives de St.-H... ne les avoit pas découragés : il leur importoit trop de placer le Roi sous leurs poignards, pour renoncer à l'horrible complot de s'emparer de son auguste personne. De quelque obscurité que reste encore enveloppé cet épouvantable attentat, l'événement a suffisamment démontré que la mine étoit creusée depuis long-temps, et qu'on n'attendoit que l'occasion de la faire éclater. Elle se présenta cette fatale occasion, et ce furent les propres défenseurs du Roi qui, en voulant signaler leur attachement à sa personne, eurent le malheur de fournir à la perfidie le prétexte qu'elle cherchoit pour exécuter cette horrible conspiration.

La garde nationale de Versailles ne paroissant pas suffisante pour maintenir la tranquillité dans la ville, le ministre de la guerre y avoit envoyé, à la réquisition de la municipalité, le régiment de Flandre, les chas-

seurs des Trois Evêchés et les hussards de Berchiny. Par un usage constamment observé dans toutes les garnisons, les corps militaires qui s'y trouvent donnent un repas à ceux qui arrivent. Les gardes-du-corps crurent devoir ce témoignage d'amitié aux officiers du régiment de Flandre. Ils firent préparer un grand repas dans la salle de l'Opéra, et s'empressèrent d'y inviter des officiers de tous les corps, même de la garde nationale. Le public fut aussi admis à une fête dont l'unique but étoit de mettre en rapports d'amitié les divers corps militaires réunis à Versailles. Au dessert, on fit entrer des grenadiers de Flandre, des soldats suisses, des chasseurs des Trois-Evêchés, etc. Confondus avec leurs officiers, servis même par eux, ils prirent part à la joie commune : une musique choisie ajoutoit encore aux charmes du banquet. Il étoit bien naturel que dans une fête donnée sous les auspices du Roi, et par des militaires spécialement chargés de veiller à la sûreté de sa personne, la symphonie exécutât des morceaux analogues à leurs sentimens. On joua l'air célèbre :

O Richard, ô mon Roi,
L'univers t'abandonne, etc.

L'allusion fut vivement sentie par le public, l'enthousiasme se communiqua rapidement, et de tous les côtés de la salle partirent des cris de *vive le Roi*. Cette espèce d'ivresse fut portée à son comble par l'arrivée du Roi, de la Reine et de Mgr. le Dauphin. Des grenadiers prirent ce jeune prince et le placèrent sur la table. Alors se déploya le véritable caractère français : l'allégresse

redoubla ; les larmes coulèrent de tous les yeux, on se pressa autour du Roi et de la Reine, tous les rangs se confondirent, et un seul sentiment animoit cette nombreuse réunion, le dévouement le plus parfait ; c'étoit à qui en donneroit le plus de preuves : ce désordre avoit quelque chose de touchant et de sublime. Le Roi et la Reine furent reconduits au bruit des applaudissemens universels ; les soldats dansèrent sous leurs fenêtres, et manifestèrent de toutes les manières leur fidélité et leur satisfaction.

Une scène d'un genre bien différent se passoit à Paris : les greniers regorgeoient de grains ; les convois arrivoient de tous côtés, et cependant le peuple manquoit de pain. Les factieux avoient trouvé le moyen de créer la disette au sein de l'abondance. Après avoir tout tenté pour associer le peuple à leurs funestes projets, il ne leur restoit de ressource que dans la famine, et les scélérats en firent naître une comme par magie. Le peuple alarmé par des bruits sourds répandus à dessein, se précipitoit aux portes des boulangers ; on s'arrachoit avec fureur un pain cuit à la hâte, et pour assurer sa subsistance pendant plusieurs jours, on compromettoit celle de la journée. Ce fut au milieu du tumulte inséparable de cette terreur panique, que la nouvelle du repas donné à Versailles par les gardes-du-corps parvint à Paris. La multitude déjà aigrie, adopta sans réflexion les calomnies qu'on lui débita. On prétendit que la *majesté du peuple* avoit été outragée dans ce repas ; qu'on y avoit foulé aux pieds la cocarde nationale, et menacé les jours des représentans de la

nation. Un désir presque général de vengeance se manifesta dans le peuple de Paris. Les chefs du projet, voyant les esprits si bien disposés, en concertèrent habilement l'exécution : plusieurs d'entre eux se revêtirent d'habits de femme, et à la tête d'une foule de prostituées qu'ils avoient soudoyées, ils se portèrent inopinément à l'Hôtel-de-Ville, en demandant du pain : ils en enfoncèrent les portes, s'emparèrent des armes qui s'y trouvoient, et feignirent de vouloir réduire le bâtiment en cendres. Bientôt ces forcenés prirent, à l'instigation de ceux qui les dirigeoient, la résolution d'aller à Versailles. Si des femmes honnêtes se rencontroient sur leur passage, elles les saisissoient, les traînoient dans la boue et les forçoient à les accompagner. Quelques misérables de la lie du peuple servoient d'escorte à cette troupe de bacchantes et protégeoient leur marche.

Pendant ce premier mouvement, les troupes s'étoient rassemblées : la garde nationale soldée, où se trouvoient beaucoup de soldats aux gardes et de déserteurs de tous les régimens, exigea que M. de la Fayette la conduisît à Versailles, pour y venger le prétendu outrage fait à la nation : il voulut la détourner d'un dessein aussi criminel ; mais ses représentations ne furent point écoutées. On ne lui répondit qu'en le menaçant de la lanterne, par allusion à la fin déplorable de M. Foulon. Ainsi ce général, qui avoit eu jusqu'alors un empire si absolu sur ses soldats, se vit forcé de les suivre ; il ne partit néanmoins qu'après avoir eu la précaution de se faire autoriser par la municipalité. Il marcha à la tête d'une armée nombreuse, grossie à chaque instant

par une foule de brigands qui sortirent de leur repaire dans l'espoir du pillage.

Ces événemens s'étoient passés successivement à Paris dans l'espace de plusieurs heures, et les ministres qui devoient avoir l'œil ouvert sur tous les mouvemens de cette ville, n'en étoient pas instruits. La sécurité de la Cour étoit telle que le Roi partit pour la chasse à une heure, et dès huit heures du matin de cet affreux 5 octobre, le trouble étoit dans la capitale. On n'en fut informé qu'au moment où la première colonne des brigands et des femmes entroit dans l'avenue qui conduit de Paris au château. Le Roi revint précipitamment; les grilles furent fermées, les troupes se rassemblèrent dans la place d'armes et s'y mirent en bataille.

Les ministres furent mandés : le trouble, le désordre et la confusion étoient extrêmes : on s'interrogeoit sans s'éclairer, sans se répondre; la terreur étoit peinte sur toutes les figures.

Un groupe de femmes se présenta d'abord aux grilles du château; elles n'avoient pas d'armes et portoient dans leurs mains des morceaux d'un pain noir et gâté. Elles demandèrent à parler au Roi, et sur le refus qu'on fit de laisser entrer une aussi grande multitude, elles nommèrent quelques-unes d'entre elles pour aller lui exposer leurs plaintes. Elles étoient pour la plupart jeunes et jolies; c'étoient des filles publiques, revêtues à dessein des livrées de la misère. Elles furent introduites dans le cabinet intérieur. Le Roi leur parla en termes touchans; il leur dit qu'il n'étoit pas de sacrifices qu'il n'eût déjà faits pour entretenir l'abondance

dans Paris, et qu'il étoit prêt encore à faire tous ceux qui seroient nécessaires. Ces femmes se retirèrent satisfaites ; mais le but des factieux n'étoit pas rempli. On refusa de les croire ; on exigea un écrit qui constatât les dispositions du Roi. Elles remontèrent au château, et furent une seconde fois admises en la présence du Roi, qui leur donna sans hésiter, un ordre signé de sa main pour faire venir sur-le-champ des grains de Lagny et autres lieux où on en soupçonnoit.

Pendant ces démarches, quelques hommes du peuple avoient tenté de pénétrer dans le château. Les gardes-du-corps qui en défendoient l'entrée avoient été assaillis à coups de pierres. Un lieutenant ( M. de Savonière ) voyant qu'un de ces enragés avoit saisi la bride de son cheval et étoit sur le point de l'atteindre lui-même, lui donna un coup de plat de sabre pour l'arrêter : à l'instant plusieurs coups de fusil partirent du milieu d'un groupe, et une balle blessa mortellement M. de Savonière.

Cependant des bruits confus annonçoient l'arrivée de l'armée parisienne. Le conseil s'assembla ; on délibéra sur le parti que devoit prendre le Roi dans des circonstances aussi alarmantes. Il paroît que d'abord son intention avoit été de sortir de Versailles et de se rendre à Rambouillet. C'étoit le vœu de tous ses fidèles serviteurs : dans ce moment d'effroi le salut de sa personne devoit l'emporter sur tout autre considération. M. Necker combattit cette opinion et la discuta avec un calme qui glaça tous ceux qui en furent témoins, exagéra les difficultés que le Roi éprouveroit pour sortir de Ver-

cailles; et en effet, le temps qu'on perdoit en longues et vaines discussions créoit et augmentoit les difficultés. Déjà un nommé Lecointre avoit osé faire arrêter les voitures de la Reine, et chaque instant compromettoit davantage la sûreté du Roi. Enfin tout autre considération alloit céder à ce puissant intérêt, lorsque M. Necker présenta à ce Prince le tableau le plus déchirant: Versailles livré au pillage, une grande partie des membres de l'Assemblée massacrés, Paris en proie à toutes les horreurs de la famine et de la guerre civile. Le ministre savoit bien qu'en intéressant sa sensibilité, on étoit assuré de le vaincre: il se garda bien de parler des moyens de prévenir tant d'horreurs, quoiqu'ils fussent encore nombreux et suffisans. L'idée de voir réaliser cet affreux tableau fit frissonner le Roi : il ne balança plus, et se résigna à tout ce qu'il devoit redouter du délire d'une populace furieuse et sans frein. On défendit aux troupes de tirer; le régiment de Flandre, qu'on craignit de ne pouvoir pas contenir, fut relégué dans ses casernes, et les gardes-du-corps se replièrent dans les arrière-cours du château. L'Assemblée nationale saisit cet instant pour présenter à la sanction du Roi la *déclaration des droits de l'homme*, sur laquelle le matin même il avoit proposé des observations. C'étoit au moment où une troupe de rebelles menaçoit la vie de cet infortuné Prince, qu'on le forçoit à signer un acte qui brisoit tous les liens propres à les contenir!

Un calme trompeur succéda à cet orage : la horde de femmes s'éloigna du château et se répandit dans la salle de l'Assemblée. Assises pêle-mêle avec ces au-

gustes législateurs, traitant d'égal à égal avec leurs Souverains, elles imposoient silence aux uns et ordonnoient aux autres de parler. Elles en outragèrent grossièrement plusieurs, et se livrèrent à toute sorte de licence.

Au milieu de tout ce scandale, on apprit enfin l'arrivée des troupes commandées par M. de la Fayette. Ce général fit faire halte à l'entrée de l'avenue de Paris : on assure qu'il exigea de ses troupes un serment : ce fut sans doute celui de respecter la dignité royale; mais déjà on commençoit à se jouer des sermens, et aucun ne fut plus promptement violé que celui-là.

M. de la Fayette s'empara des postes extérieurs du château, y plaça des détachemens, fut ensuite introduit dans le cabinet du Roi, lui garantit l'obéissance des troupes, et l'assura qu'il pouvoit se livrer au sommeil sans craindre de le voir troubler par aucun événement fâcheux. Les sujets fidèles qui, au bruit du danger du Roi, étoient accourus en foule dans les appartemens pour lui faire un rempart de leurs corps, furent congédiés; les portes furent fermées, et quoique des milliers de bandits fussent répandus dans les rues de Versailles, on se reposa aveuglément pour la garde du château et la sûreté de la famille royale sur des troupes qui avoient violenté leur chef, et ne cachoient pas l'ardeur de la vengeance dont elles étoient animées.

Au milieu de ces dispositions militaires, arriva le président de l'Assemblée, que le Roi avoit fait demander. On supposoit le danger passé; sa présence ne devenoit plus nécessaire. « Je vous ai fait appeler,

» lui dit le Roi, parce que je voulois m'environner
» des représentans de la nation, et m'éclairer de leurs
» conseils dans cette circonstance difficile; mais M. de
» la Fayette est arrivé avant vous, et je l'ai déjà vu.
» Assurez l'Assemblée nationale que je n'ai point l'in-
» tention de me séparer d'elle. »

Cependant Versailles étoit en proie à tous les excès: les soldats, les femmes ivres de vin et de débauche, s'étoient retirés dans les églises; les autels furent profanés, le sanctuaire même fut souillé; rien en un mot ne fut respecté dans cette nuit désastreuse. C'étoit l'annonce des plus horribles forfaits! A peine le jour commençoit-il à paroître que ces forcenés se rassemblèrent: soit que les postes que M. de la Fayette avoit fait occuper fussent mal gardés, soit que les soldats à qui la défense en étoit confiée fussent d'intelligence avec ces scélérats, ils pénétrèrent dans les cours intérieures du château sans éprouver de résistance, se jetèrent sur les gardes-du-corps en sentinelles sous les fenêtres du Roi et de Mesdames, et en assassinèrent deux, MM. des Huttes et de Varicourt (1). Une troupe de ces furieux se porta subitement vers l'appartement de la Reine. Des chefs déguisés les précédoient et dirigeoient leur marche. C'en étoit fait des jours de cette Princesse, sans l'héroïque courage d'un des gardes-du-corps (M. de

---

(1) Un misérable qui se faisoit remarquer par une longue barbe, coupa la tête de ces deux fidèles serviteurs: elles furent mises au bout d'une pique, promenées dans les principales rues de Versailles, et portées en triomphe à Paris.

Miomandre de Sainte-Marie). Il ouvrit brusquement la porte, cria de sauver la Reine, referma la porte et la défendit en mettant son fusil en travers. Une foule d'assaillans fondit à l'instant sur lui. Il reçut sur la tête plusieurs coups de crosse de fusil, et tomba baigné dans son sang. M. de Beaurepaire, son camarade, s'élança à son poste, et subit bientôt le même sort. Alors les scélérats pénétrèrent dans la chambre à coucher de la Reine : cette malheureuse Princesse s'étoit arrachée précipitamment de son lit ; à peine avoit-elle eu le temps de se couvrir d'un léger vêtement. Elle courut toute éperdue se réfugier dans les bras du Roi, qui venu par un autre chemin pour la soustraire à ses meurtriers, faillit se livrer lui-même à leur rage. Furieux de voir que leur proie leur étoit échappée, ils criblèrent le lit de la Reine de coups de pique, dans l'idée qu'elle pouvoit s'y être cachée.

Les gardes-du-corps, hors d'état de se rallier et de faire face à une multitude innombrable qui les atteignoit de loin avec de longues piques armées d'un fer tranchant, s'étoient retirés dans l'Œil-de-Bœuf ; ils en avoient barricadé la porte : elle alloit être enfoncée lorsqu'un détachement de grenadiers vint à leur secours. Ils continrent cette populace altérée du sang des défenseurs de leur Souverain. Alors parut M. de la Fayette. Sa présence en imposa aux brigands. L'un d'eux avoit, dans cet effroyable désordre, été tué par ses propres camarades. Ils imputèrent à dessein sa mort aux gardes-du-corps, traînèrent ce cadavre sanglant dans la Cour de Marbre, l'exposèrent sous les

fenêtres du Roi, et sous prétexte de venger cette mort, se préparoient à immoler quinze ou seize gardes-du-corps qu'ils tenoient enchaînés. Le Roi, accompagné de la Reine et de ses enfans, parut à l'instant au balcon, ayant à ses côtés M. de la Fayette. On vit le Monarque supplier ses sujets d'épargner ces nobles prisonniers, auxquels il ordonna de prêter serment à la nation. Ils obéirent, et livrèrent leurs bandouillères à cette multitude. Elle demanda que le Roi se transportât à Paris avec sa famille ; ce prince en prit l'engagement, et à l'instant les cris de fureur se changèrent en cris de joie ; et en effet les factieux ne devenoient-ils pas, dès ce moment, maîtres de cette infortunée famille ?

Lorsque le tumulte s'étoit renouvelé, le Roi avoit fait prier l'Assemblée en corps de se rendre auprès de lui ; mais les factieux eurent assez d'ascendant sur elle pour arrêter le premier élan qui devoit la porter tout entière au secours du Monarque. Elle délibéra froidement à la vue des poignards qui le menaçoient, et une députation de trente-six membres lui parut un rempart suffisant pour garantir des jours aussi précieux.

Le Monarque, toujours fidèle à ses promesses quelque funestes qu'elles pussent devenir pour lui, partit en effet, escorté de cette multitude de brigands et de bacchantes. Les plus forcenées d'entre ces dernières, couronnées de lauriers, couvertes de boue et de sang, étoient à cheval sur l'affût des canons ou montées sur l'impériale des carrosses. Devant celui du Roi marchoient triomphalement les deux monstres qui

portoient sur des piques les têtes de MM. des Huttes et Varicourt. Derrière se traînoient tristement les gardes-du-corps désarmés, et le lugubre silence qui régnoit autour de la famille royale, n'étoit interrompu que par les plus grossières injures. Après six heures de cette pénible marche, le Roi arriva à Paris. Il en traversa les principales rues, exposé aux regards insultans d'une populace qui applaudissoit à une aussi coupable victoire. Conduit à l'Hôtel-de-Ville avec la Reine et ses enfans, il y resta quelque temps, et se rendit ensuite aux Tuileries, où on lui avoit préparé à la hâte un logement.

Dès le lendemain la Reine se vengea des attentats de la veille, de la manière qui appartenoit à sa grande ame. Elle fit retirer du Mont-de-Piété le linge et les hardes d'hiver de ces misérables furies. Que déclara cette magnanime Princesse dans l'information qu'on feignit de faire pour découvrir les chefs de tant d'atrocités ? *J'ai tout vu*, dit-elle, *j'ai tout entendu*; J'AI TOUT OUBLIÉ. Une vertu aussi sublime eût obtenu des autels dans les temps d'ignorance; le philosophisme lui a dressé un échafaud dans le siècle des lumières.

Cependant un grand nombre de députés étoient menacés. Quiconque avoit témoigné de la sensibilité aux malheurs du Roi, étoit dénoncé comme ennemi de l'Etat : des listes de proscription circuloient; la maison de M. Mounier fut investie; la personne de M. de Lally presque attaquée; chaque jour d'autres membres signalés par la faction, étoient forcés de fuir pour échapper aux assassins. Au milieu de ces dangers,

un député proposa de renouveler le décret d'inviolabilité, et de donner à chaque membre de l'assemblée une marque distinctive; le comte de Mirabeau, qui avoit de fortes raisons pour ne rien redouter du *peuple*, s'éleva contre cette dernière proposition en disant que *les poltrons seuls porteroient ce signe. Il ne tient qu'à M. de Mirabeau d'éprouver mon courage*, répondit le curé de Souppes qui avoit fait la proposition.

Pour abuser l'Europe sur la captivité trop réelle du Roi, on lui adressa de prétendues félicitations sur son *heureuse* arrivée à Paris, et on le conjura au nom de *tous les citoyens* de cette ville, d'y fixer sa résidence. Le moyen de se refuser à la *prière* de deux cent mille hommes armés! Il fallut donc promettre, et à ce premier sacrifice en ajouter un autre non moins douloureux: on exigea le licenciement des gardes-du-corps; et la garde nationale resta seule chargée de veiller à la sûreté du Roi et de sa famille. Ce Prince fit part de sa résolution à l'assemblée, en l'invitant à se transporter aussi à Paris; et le malheur des circonstances étoit tel qu'il fut contraint de paroître dans sa lettre approuver jusqu'aux forfaits auxquels la Reine avoit échappé si miraculeusement. *Les témoignages d'affection et de fidélité que j'ai reçus des habitans de ma bonne ville de Paris*, lui fait-on dire, *et les instances de la commune me déterminent à y fixer mon séjour le plus habituel.*

Les factieux, au gré desquels tout s'arrangeoit, ne balancèrent pas; et dans leur impatience de venir sur le théâtre de leurs principales manœuvres, ils allèrent s'installer dans la grande salle de l'Archevêché, en atten-

dant qu'on eût disposé le grand manége des Tuileries. Les séances de Versailles furent closes par la suppression des costumes et des préséances ; celles de Paris s'ouvrirent par l'abolition de la distinction des Ordres.

Un décret d'une ligne, ouvrage d'une seconde, détruisit l'ouvrage de quatorze siècles. De l'abolition des distinctions à l'abolition de la noblesse, il n'y avoit qu'un pas : il fut bientôt franchi.

Un dernier coup restoit à frapper pour tout niveler, tout désorganiser, et c'étoit sans contredit le plus important pour l'entière exécution du plan des novateurs. Il devoit leur fournir des ressources immenses, attacher à leur système, par les liens puissans de la propriété, la majeure partie de la nation, en un mot décider le triomphe de la révolution. On voit assez que je veux parler du décret qui mit à la disposition du gouvernement tous les biens du clergé sans exception ; rendu le 2 novembre 1789, il fut accepté par le Roi le 3, promulgué le 4, mis à exécution avec toute la célérité que conseilloient de si hauts intérêts, et bientôt s'ouvrit le gouffre des assignats, dans lequel vinrent s'abîmer la fortune publique et la plupart des fortunes particulières.

Eblouis par cette victoire, les novateurs ne rêvoient plus que régénération, que constitution, et il leur parut facile d'exhumer la monarchie des ruines sous lesquelles ils l'avoient déjà ensevelie : mais dans la situation où ils avoient mis la France et eux-mêmes, ils ne pouvoient en ressusciter que l'ombre : personne ne le voyoit mieux que le Roi.

Mais cette ombre lui sembloit encore préférable à une anarchie qui entraînoit chaque jour de nouveaux désordres, de nouveaux crimes. Il se décida le 4 février à se rendre à l'assemblée nationale, et à réclamer lui-même cette constitution, source intarissable de prospérités, à en croire ses auteurs : rien de plus sage, de plus paternel, de plus touchant que le discours de Sa Majesté appelant toute la sollicitude de l'assemblée sur les véritables intérêts de ce *bon peuple qui lui étoit si cher, et dont on l'assuroit qu'il étoit aimé quand on vouloit le consoler de ses peines.* La plupart des députés en parurent émus, et cet excellent Prince recueillit encore de ces témoignages qui avoient tant d'empire sur son cœur : ils ranimèrent un peu ses espérances et sa confiance, mais n'allégèrent point ses chaînes. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il obtint, le 11 avril, la liberté d'aller faire au bois de Boulogne quelques promenades nécessaires à sa santé ; mais la surveillance qu'on attacha à cette faveur, la lui rendit bientôt insupportable.

Cependant une grande époque approchoit : le 14 juillet 1789 avoit vu déployer le premier étendard de la révolte par la prise de la Bastille et le massacre des officiers du Roi. Le 14 juillet devoit donc devenir pour les novateurs le jour le plus mémorable des fastes français. Il falloit en consacrer le souvenir par une de ces cérémonies qui fascinent les yeux de la multitude, et en font pour ses meneurs un docile instrument. C'est dans cette intention qu'ils imaginèrent et firent décréter par l'assemblée la fameuse fédération. Des députations des gardes nationales furent appelées de tous les points

de la France à Paris, pour y jurer sur leur épée de défendre jusqu'à la mort la future constitution. L'inconséquence d'un serment prêté pour le maintien d'une constitution à laquelle étoient attachées les destinées de la France, et dont la plus grande partie n'existoit encore que dans quelques cerveaux exaltés, le ridicule dont un tel engagement devoit nous couvrir aux yeux des peuples étrangers, pouvoient-ils l'emporter sur l'avantage qu'il assuroit aux révolutionnaires, en enchaînant à leur œuvre par la conscience, la partie la plus active de la nation, et le Souverain lui-même ?

Les dominateurs préludèrent à cette très-civique solennité par des actes analogues au but qu'ils se proposoient. Un des plus antiques et des plus fermes appuis du trône leur portoit encore quelque ombrage, quoique déjà fort affoibli par les atteintes qu'il avoit reçues. La religion, bien qu'elle fût privée de ses avantages temporels, conservoit une force morale qui les inquiétoit (1) : il convenoit à leur plan d'en consommer la destruction : une nouvelle organisation du clergé, sous le nom de *constitution civile* de ce corps, devoit remplir merveilleusement leur objet : le mois de juin et le commencement de juillet furent en grande partie employés

---

(1) La religion, foyer de toutes les vertus, philosophie de tous les âges, est le ressort le plus puissant de la société dans la main des politiques. Plus fort que l'intérêt, plus universel que l'honneur, plus actif que l'amour de la patrie, l'esprit religieux est le garant le plus sûr que les Rois puissent avoir de la fidélité de leurs peuples, et les peuples de la justice de leurs Rois.

à terminer ce code, dont les moindres inconvéniens étoient de rompre au dehors des liens politiques nécessaires à la tranquillité de l'État, et d'alarmer au dedans les consciences des fidèles. Ses auteurs ne pouvoient pas se dissimuler qu'il deviendroit le signal de la guerre civile dans une partie de la France, et il l'est en effet devenu dans l'ouest et le midi : mais que de telles considérations étoient foibles auprès du délire des passions et des intérêts que la révolution avoit déjà créés !

Enfin, on touchoit à ce jour à jamais remarquable : malgré les manœuvres factieuses, les dispositions de la plupart des fédérés étoient excellentes ; les meneurs s'en aperçurent, et voulurent débuter par une démarche qui pût affoiblir le respect dont ils craignoient l'effet : ils exigèrent que la députation des fédérés vint offrir ses hommages à l'Assemblée avant de les présenter au Roi, qui par là ne devenoit plus à leurs yeux que la seconde autorité. Le discours du président de cette députation fut parfaitement dans ce sens ; on n'y trouvoit pas un mot qui rappelât même l'existence du Souverain. Ainsi le premier acte de cette célèbre fédération, convoquée sous le prétexte de garantir une constitution *monarchique*, fut un outrage à la majesté du *Monarque*, et les jongleurs qui dirigeoient ces spectacles politiques vouloient que la France crût à leur bonne foi ! Je ne parlerai point du discours qui fut adressé au Roi : il avoit toutes les couleurs de la circonstance ; mais je citerai en entier celui de Sa Majesté, comme un monument de dignité, de fermeté,

de prudence et de bonté, si difficiles à concilier dans des conjonctures aussi critiques.

« Je reçois avec beaucoup de sensibilité, dit le Roi, » les témoignages d'amour et d'attachement que vous » me donnez au nom des gardes nationales réunies de » toutes les parties de la France. Puisse le jour solennel » où vous allez renouveler en commun votre serment » à la constitution, voir disparoître toute dissention, » ramener le calme, et faire régner les lois et la liberté » dans tout le royaume !

» Défenseurs de l'ordre public, amis des lois et de » la liberté, songez que votre premier devoir est le » maintien de l'ordre et la soumission aux lois; que » plus on est libre, plus graves sont les offenses por- » tées à la liberté et à la propriété des autres, plus » criminels sont les actes de violence et de contrainte » qui ne sont pas commandés par la loi.

» Redites à vos concitoyens que j'aurois voulu leur » parler à tous comme je vous parle ici; redites-leur » que leur Roi est leur père, leur frère, leur ami; » qu'il ne peut être heureux que de leur bonheur, » grand que de leur gloire, puissant que de leur liberté, » riche que de leur prospérité, souffrant que de leurs » maux. Faites surtout entendre les paroles ou plutôt » les sentimens de mon cœur dans les humbles chau- » mières et dans les réduits des infortunés; dites-leur » que si je ne puis me transporter avec vous dans » leurs asiles, je veux y être par mon affection et par » les lois, protectrices du foible, veiller pour eux, » vivre pour eux, mourir s'il le faut pour eux.

» Dites enfin aux différentes provinces de mon
» royaume, que plutôt les circonstances me permet-
» tront d'accomplir le vœu que j'ai formé de les vi-
» siter avec ma famille, plutôt mon cœur sera con-
» tent. »

Comment rester insensible à tant de bienveillance? Les fédérés en furent pénétrés jusqu'à l'enthousiasme: l'affabilité de la Reine, la candeur de ses augustes enfans y mirent le comble. Tout attestoit qu'ils n'eussent point hésité à rompre les fers de ces illustres prisonniers, et à rendre au Roi un sceptre qu'il étoit si digne de porter (1). Ils sembloient n'attendre que le signal de ce noble effort. Mais ce signal ne pouvoit partir que de leur chef, et celui qui venoit d'ériger en vertu la révolte contre l'autorité légitime, pouvoit-il s'en proclamer le vengeur? Une des fatalités attachées à la destinée de notre infortuné Monarque, étoit de voir dans les circonstances décisives son sort toujours placé entre les mains d'hommes perfides ou abusés, pusillanimes ou incapables.

Le moment de la cérémonie arriva donc. Le lieu de la scène fut le Champ-de-Mars, et on ne le choisit pas sans dessein: « On voulut, dit Ch., purifier, par
» l'encens brûlé à l'honneur de la liberté, une place
» *souillée* par les vertiges du despotisme »; *ingénieuse*

---

(1) « Un cœur droit, a dit M. Hue, un esprit juste, l'a-
» mour de l'humanité, le calme des passions, telles étoient
» les qualités que réunissoit Louis XVI. Quelle plus sûre ga-
» rantie du bonheur de ses peuples! »

allusion à l'armée que le Roi y avoit réunie pour prévenir les horreurs dont Paris fut bien réellement *souillé* dès que les factieux eurent réussi à la faire éloigner. On ne négligea rien de ce qui pouvoit donner de l'éclat, de la pompe ou plutôt de la magie à cette fête; les cérémonies de la religion elle-même furent invoquées pour la rendre plus imposante: c'est au pied de l'autel, et après le saint sacrifice, qu'on exigea du Roi celui de sa couronne, en lui faisant jurer de maintenir de tout son pouvoir une constitution qui le détrônoit: un serment, dont le but étoit le même, fut prêté par les députés et les fédérés avec enthousiasme: le ciel seul se prononça contre des actes si voisins du parjure: un nuage épais couvrit le théâtre de cette cérémonie, et ses innombrables assistans furent inondés.

Il y avoit deux cents ans que Henri III, séduit par une politique spécieuse, s'étoit déclaré chef de la ligue, et Henri III périt par le poignard des ligueurs. Louis XVI se déclarant chef de la révolution, au moment où elle étoit dominée par ses plus cruels ennemis, devoit être immolé par les révolutionnaires, s'il ne parvenoit pas à échapper à leur défiance. Tel fut le pronostic qui frappa tous les hommes aux yeux desquels l'histoire n'est pas un vain recueil de leçons.

Paris ne fut que le siége de la principale fédération: chaque département eut la sienne particulière; précaution essentielle pour électriser à la fois toute la France.

L'allégresse fut générale, et cependant nous commen-

cions à recueillir les fruits acerbes de cette liberté (1), de cette égalité qui tournèrent tant de têtes. Leur dangereux poison avoit été porté au-delà des mers : les noirs l'avoient reçu avec une avidité féroce ; Saint-Domingue, livrée à leur fureur, nous échappoit, et la perte de cette colonie, la plus florissante de l'Amérique, faisoit rétrograder de cent ans notre commerce et notre marine. Mais pouvoit-on acheter trop cher les bienfaits d'une constitution à la tête de laquelle figuroient les *droits de l'homme et la souveraineté du peuple* ?

Ce n'étoit cependant pas précisément ce que vouloit M. Necker Son ambition tendoit à devenir le ministre de la nation plutôt que celui du Roi ; il croyoit apercevoir dans la forme du gouvernement anglais plus que dans tout autre, les garanties de cette espèce d'indépendance : il avoit conçu l'idée de l'établir en France, et l'espoir d'être admis à la chambre haute lui avoit créé beaucoup de partisans. Mais l'autorité royale, dont il avoit brisé lui-même ou laissé briser les principaux ressorts, n'avoit plus la force nécessaire pour recourir à ce remède, le seul peut-être qui pût dès-lors tirer la monarchie du chaos anarchique dans lequel elle s'enfonçoit chaque jour davan-

(1) « Fière et sainte liberté ! Je ris de ces peuples qui, se » laissant ameuter par des ligueurs, osent parler de liberté » sans même en avoir l'idée. Le cœur plein des vices des es- » claves, ils imaginent que pour être libres, il suffit d'être » des mutins. »

(J. J. Rousseau, *Gouvernement de la Pologne.*)

tage. La faction républicaine commençoit à prendre de la consistance ; elle avoit surtout l'art de faire servir à ses projets les *constitutionnels* qui se prêtoient sans peine à une constitution beaucoup plus rapprochée du mode de gouvernement auquel elle aspiroit (1).

---

(1) Un des caractères les plus frappans, et cependant le moins utilement remarqué de notre révolution, c'est le pouvoir qu'elle a eu constamment de se jouer de l'expérience, et d'en rendre les leçons inutiles à ceux qui auroient le plus d'intérêt à en profiter. Parcourez les grandes phases de cet astre funeste, et vous retrouverez toujours son influence d'oubli répandue chez la plupart de nos politiques, sous des formes dont la variété ne change pas la nature du fond. On voit partout les mêmes principes, la même marche, les mêmes moyens employés et suivis par les factieux, les mêmes imprévoyances, les mêmes erreurs, les mêmes fautes adoptées et commises par leurs adversaires dans la longue lutte engagée depuis 1789 jusqu'à nos jours, entre les révolutionnaires et les honnêtes gens. Ceux-là n'ont pas cessé de tendre les mêmes piéges, et ceux-ci de s'y laisser prendre ; suivez les oscillations des partis politiques dans l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Convention et les Conseils, vous verrez entre les *forts* des divers partis (et j'entends par ce mot les hommes à opinion ferme et invariable), vous verrez, dis-je, en masse, ces autres hommes à qui l'on ne peut refuser, en morale, le nom *d'honnêtes gens*, mais qui ne sauroient échapper pour cela à l'épithète non moins méritée de *dupes* en politique. Trop faciles à se confier à l'hypocrisie, et à supposer aux malveillans adroits leur pureté d'intentions, ils se laissent conduire par des mots, et reçoivent des lisières de leurs ennemis, sans se douter de l'écueil vers lequel on les pousse, que quand ils s'y sont brisés. Encore si leur chute les mettoit en garde contre le retour des mêmes perfidies et des mêmes foiblesses ! Mais non ; à peine le petit nombre de naufragés que la tempête n'a

Le chef du parti qui vouloit deux Chambres, ne pouvoit plus lui convenir : il fut attaqué, et ses prosélytes ne

---

pas engloutis, touchent-ils de nouveau le rivage, qu'écoutant les mêmes voix, ils retombent dupes de leur incurable aveuglement.

Ici c'est le *centre* patriote de l'Assemblée constituante qui, tout en voulant le maintien du trône de Louis XVI, prête les mains à un renversement de principes qui devoit l'ébranler : là, le *centre* de l'Assemblée législative qui, tenant à la conservation de la monarchie, seconda un mouvement qui menoit directement à la république ; plus loin, le *centre* républicain de la Convention qui, répugnant à la mort du roi, ne put empêcher la montagne de dresser son échafaud, parce qu'il avoit aidé à l'accuser ; enfin, les *centres* timorés des deux Conseils qui, détestant le régime horrible de 93, se liguèrent en quelque sorte, par leur inaction, à la faction directoriale qui marchoit vers le retour de la terreur.

Mais ce n'est pas tout : là ne se termine point la chaîne de ces mystifications politiques, à l'aide desquelles les révolutionnaires sont toujours parvenus à triompher des royalistes et de la royauté, en se renforçant de la masse intermédiaire qu'ils abusent ; et pour cela il leur suffit de prononcer avec elle les mêmes mots dont en secret ils détournent le sens au profit de leurs manœuvres factieuses. *La constitution ! la constitution !* tel fut le mot d'argot avec lequel les jacobins de toutes couleurs allèchèrent et trahirent les hommes trop confians de toutes les époques. *La Charte ! la Charte !* tel est aujourd'hui le cri prestigieux et mystificateur que poussent nos faux libéraux pour attirer à eux les centres des deux Chambres, bien résolus, lorsqu'à la faveur de cette tactique surannée, mais toujours fatalement heureuse, ils auront dépouillé la Charte de toutes ses attributions monarchiques, pour la transformer en une machine à république, d'en diriger l'action contre les imprudens eux-mêmes qui leur auront servi d'auxiliaires.

Ce qui vient de se passer à Grenoble, Lyon, etc., ne laisse

se trouvèrent ni assez nombreux ni assez hardis pour lutter contre la faction qui vouloit enfin abattre une idole dont elle n'avoit plus besoin. Quoique abreuvé de dégoûts et tombé dans un discrédit complet, M. Necker hésitoit encore à quitter un poste qui avoit tant flatté sa vanité. Les poignards l'y décidèrent : il se déroba le 4 septembre aux assassins lancés contre lui, et alla dans sa terre de Copet méditer sur les dangers de l'ambition et la fragilité de la faveur populaire.

Le feu de la sédition alloit toujours croissant : parmi ses causes les plus actives on comptoit la constitution civile du clergé : l'Assemblée imagina d'y lier tous les ecclésiastiques par un serment violateur de celui qu'ils avoient prêté à la face des autels : un décret du 7 novembre les y assujettit tous sous peine de destitution. Cette torture appliquée aux consciences devoit évidemment amener tous les excès du fanatisme, et généraliser des maux qu'il importoit d'arrêter ; mais aussi elle jetoit la division au sein du clergé, et parmi ceux qui comptoient encore la religion pour quelque chose : elle créoit à l'Assemblée de zélés partisans dans les prêtres séduits par l'ambition ou entraînés par la crainte ; enfin elle livroit à la persécution ceux dont on redoutoit les principes et le courage. Ces considérations étoient d'un si grand poids dans la balance

---

plus de doute sur la *sincérité* de ces préconiseurs de la Charte à laquelle ils vouloient substituer, en attendant encore mieux, le Code anti-monarchique de 1791.

révolutionnaire, qu'on n'hésita point à leur sacrifier toutes les autres.

A peine le décret est-il rendu, qu'on se hâte d'en demander au Roi la sanction. Le successeur de Charlemagne et de Saint Louis, le Roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise, repousse avec indignation un acte qui l'établit persécuteur de cette Eglise qu'il a solennellement promis de défendre. « Il blesse mes opi-» nions religieuses, dit ce prince, il deviendra le si-» gnal de persécutions et de troubles interminables... » Réflexions aussi vaines que sages! ce décret est une conséquence nécessaire de la constitution jurée le 14 juillet; il faut le sanctionner, ou voir les prêtres et les nobles immolés par les séditieux aux gages de la faction. Ces dernières menaces décidèrent le Roi, mais ce ne fut qu'après un mois d'une résistance que ses propres dangers n'avoient pu vaincre.

Cette violence faite à la conscience du Roi le blessa plus profondément que toutes celles exercées contre sa personne. Il perdit l'espoir, dont il s'étoit flatté jusqu'alors, de recueillir le fruit de ses innombrables sacrifices, et de voir l'Assemblée subjuguée par l'excès de sa bonté. Il reconnut enfin que cette bonté ne rendoit les factieux que plus entreprenans, et que le seul parti qui lui restoit à prendre pour sauver la France, étoit de secouer ses chaînes, et de se placer sur un point d'où il pût parler et agir en Roi. Mais les difficultés étoient sans nombre : Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, l'éprouvèrent. Effrayées des progrès du mal, et convaincues de l'impossibilité de le

réprimer, elles se déterminèrent à aller chercher en Italie une sûreté qu'elles ne pouvoient plus se promettre en France. La commune de Paris mit à leur départ une vive opposition : elles réussirent à la vaincre ; mais de nouveaux obstacles les attendoient à Fontainebleau, à Arnay-le-Duc, etc. Elles ne durent qu'à leur courageuse persévérance le bonheur de les surmonter, et de se voir enfin, le 25 février, à l'abri des dangers qui chaque jour devenoient plus graves.

L'inquiétude se porta bientôt sur *Monsieur*. On le crut prêt à suivre ses tantes : les factieux avoient vu le départ de Mesdames avec indifférence. Il ne pouvoit pas en être de même de celui de *Monsieur*. Il leur importoit infiniment de garder à leur disposition un Prince dont le mérite éminent devoit fortifier l'intérêt que les autres Princes émigrés inspiroient déjà aux puissances étrangères. Un détachement de femmes salariées fut chargé de surveiller le Luxembourg. Elles se présentèrent à *Monsieur*, qui par son calme et ses réponses ingénieuses dissipa leurs soupçons. « Jamais, leur dit-il, je ne me séparerai du Roi. » Ce Prince avoit assez prouvé que telle étoit son intention, et les meneurs en restèrent bien convaincus. Ils doublèrent d'ailleurs les mesures vexatoires pour s'assurer de leurs prisonniers : ainsi aucune inquiétude réelle de leur part n'autorisoit celles qu'ils entretinrent dans la multitude. Mais il étoit essentiel pour eux de maintenir leurs phalanges dans un état de fermentation, qui les disposât à agir dès qu'elles en recevroient l'ordre. Le château de Vincennes en offrit bientôt

l'occasion : sa proximité du faubourg Saint-Antoine offusquoit les factieux, qui avoient dans ce quartier leur corps d'élite. La démolition en fut arrêtée, et les vainqueurs de la Bastille se hâtèrent de marcher à ce nouveau triomphe. Le 28 février 1791, ils se dirigèrent vers cette forteresse, et déjà ils avoient démoli les parapets du donjon, lorsque la garde nationale parisienne, à laquelle il n'a jamais manqué, pour sauver la France, qu'une bonne organisation et un chef capable de la bien commander, vint les arrêter dans le cours de cette destruction.

Le bruit s'étoit répandu qu'à la suite de cette expédition, les héros de Vincennes se porteroient aux Tuileries, et rien n'étoit plus probable ; quelques sujets fidèles volèrent auprès du Roi pour veiller à sa sûreté. Cet acte de dévouement fut bientôt dénoncé et dénaturé : les factieux le convertirent en conspiration contre la garde nationale, et une grande partie de ses membres fut assez aveugle pour ajouter foi à d'aussi absurdes impostures.

Egarée par ces fausses idées, échauffée par les boissons qu'on avoit distribuées, excitée par des auxiliaires choisis exprès, elle se porta à des violences dont les suites alarmèrent le Roi. Il se présenta lui-même au milieu du tumulte, et s'adressant à ces serviteurs dévoués : « Messieurs, s'écria-t-il, déposez ici les » armes que vous avez prises pour ma défense : quel » que soit le danger auquel m'exposent l'erreur, les » interprétations fausses et la haine, ne sortez pas » des bornes de la modération. »

Sa Majesté fut obéie : ses défenseurs déposèrent

une soixantaine de pistolets et de couteaux de chasse dont on fit grand bruit, et qu'on se complut à signaler comme un trophée bien digne de la victoire.

Dès le lendemain toute la France retentit de ce grand événement, dans lequel les pamphletaires du temps trouvèrent la contre-révolution ; il valut le titre de *chevaliers du poignard* au trop petit nombre de braves qui se dévouèrent dans cette périlleuse circonstance, et servit aux factieux de dernier moyen pour soulever la nation contre quiconque oseroit prendre la défense du trône.

Peu de temps après il perdit un nouveau mais tardif appui : le comte de Mirabeau, que la fureur de la vengeance et l'ambition avoient jeté dans le parti révolutionnaire, commençoit à craindre pour lui-même les armes qu'il avoit aiguisées contre la Cour : sa sûreté, l'argent, et encore l'ambition le ramenoient à la monarchie ; il sembloit résolu de réparer le mal auquel il avoit tant contribué. Mais il avoit trop différé ; la tâche étoit devenue au-dessus de ses forces, et sa fougueuse imprudence hâta sa perte : interrompu à la tribune dans une des dernières séances de mars, il s'écria avec fureur : « Silence aux trente-trois factieux que je connois, que je brave et que je saurai dénoncer. »

Cette menace confirma les soupçons que la faction avoit déjà conçus. Elle ne douta plus de la défection de Mirabeau, et n'hésita point à se défaire d'un adversaire d'autant plus dangereux qu'il avoit été plus initié dans ses secrets. Mirabeau tonnoit encore à la tri-

bune le 30 mars, et le 2 avril, à dix heures du matin, il n'existoit plus : les fastueux honneurs qui lui ont été votés par l'Assemblée, les déclarations qu'on a publiées n'en ont point imposé aux hommes qui connoissoient la tactique et la scélératesse des ennemis qu'il s'étoit faits : ils durent d'autant mieux s'applaudir d'être délivrés de ce complice renégat, que l'orgueil lui arracha dans ses derniers momens l'aveu de ses nouveaux projets : « Ce n'est pas sur moi, dit-il aux » amis qui l'entouroient, que vous devez pleurer, » c'est sur la monarchie; elle descend avec moi au » tombeau. »

La mort de Mirabeau acheva en effet de décourager les amis du trône, et d'exalter ses ennemis. Ceux-ci ne masquèrent même plus leur criminelle tyrannie envers la famille royale. Louis XVI, dont la piété étoit si vraie, si pure, dont les regrets étoient si amers, résolut d'aller remplir à Saint-Cloud les devoirs religieux qu'impose la quinzaine de Pâques. Le maire de Paris et le commandant de la garde, comme pour donner plus d'éclat à l'injure qu'on préparoit à ce Prince, furent les premiers à le fortifier dans cette résolution : il voulut l'exécuter le 18 avril; mais au moment où, accompagné de sa famille et des principaux officiers de sa maison, il se mit en marche, les soldats chargés de la protéger se précipitèrent au-devant de la voiture, fermèrent les grilles, et menacèrent de tuer les chevaux s'ils faisoient un pas. Le commandant eut beau haranguer, prier, ordonner, menacer; les mutins furent sourds à tout, et la famille royale se vit

forcée de rentrer dans sa prison, après plusieurs heures de la scène la plus outrageante. « Saint-Cloud » n'est qu'un prétexte ; vous voulez vous évader.... » « Eh bien! vous ne partirez pas, » répétoient de toutes parts les échos des factieux.

Le bruit de cette scandaleuse violence étoit à peine parvenu au Luxembourg, que *Monsieur* partageoit déjà les dangers du Roi : il étoit accouru aux Tuileries, et n'en sortit que lorsque le calme parut entièrement rétabli ; ce qui fut fort long : car les mutins osèrent fouiller le château, sous prétexte qu'on y avoit caché des prêtres *réfractaires* (1). Mais cette tentative n'étoit que le premier acte de la grande tragédie que préparoient les désorganisateurs.

Sa Majesté se rendit le lendemain à l'Assemblée nationale, s'y plaignit vivement de la résistance qu'elle avoit rencontrée, et déclara qu'elle persistoit d'autant plus dans son projet, que c'étoit le seul moyen de prouver qu'elle étoit libre.

La réponse du Président fut presque apologétique de la conduite des rebelles, il imputa aux opprimés les crimes des oppresseurs, chercha à rendre suspects au Roi ses plus dévoués serviteurs, et glissa sur le voyage de Saint-Cloud, de manière à forcer Sa Majesté d'y renoncer.

La captivité du Roi ne pouvoit être mieux constatée : on crut cependant la masquer aux yeux des cours

---

(1) On désignoit ainsi les ecclésiastiques qui avoient refusé de prêter le serment constitutionnel.



étrangères, en exigeant qu'il leur écrivît deux jours après son inutile réclamation, qu'il jouissoit de la plus entière liberté. Mais cette ridicule démarche ne servit qu'à démontrer davantage combien la situation de ce Prince étoit déplorable.

Elle devenoit en effet chaque jour plus affligeante, plus alarmante. Des sociétés populaires où se professoient les doctrines les plus anti-sociales, s'établissoient de tous côtés, les soldats venoient d'être admis par un décret dans ces ateliers d'insurrection. Le Roi et la Reine avoient été contraints d'éloigner d'eux les personnes qui leur étoient le plus attachées ; enfin, les insultes, les placards, les menaces, ne permettoient plus de s'aveugler sur les projets des factieux. L'intérêt de l'Etat, l'honneur national, la tendresse du Roi pour sa famille, sa propre sûreté, tout en un mot lui faisoit un devoir d'aller dans quelque place forte, réunir les moyens de répression qui lui restoient encore contre des audacieux qui se jouoient de sa clémence et de sa patience, et compromettoient de plus en plus le sort de ses peuples.

Parmi les plans d'évasion qui furent proposés au Roi, celui qui fixoit Montmédy pour sa place de refuge obtint la préférence ; la résolution de s'y rendre fut définitivement prise. Son départ des Tuileries avec toute sa famille, eut lieu la nuit du 20 au 21 juin. *Monsieur*, toujours fidèle à sa promesse, de ne pas abandonner son auguste frère, partit au même moment avec *Madame* : mais la prudence vouloit qu'il ne suivît pas la même route ; on put ignorer celle qu'il prendroit, et c'est

évidemment à cette circonstance que nous devons le bonheur de posséder le plus sage des Rois (1). Le même secret n'avoit pas pu dérober celle du Roi à la perfidie. Ce trop malheureux Prince fut arrêté à Varennes, ramené à Paris en criminel, et livré plus que jamais à la rage de ses ennemis. Ainsi l'acte d'énergie qui devoit arrêter le cours des malheurs de la France, ne fit que le précipiter.

La main du temps déchirera sans doute le voile qui couvre encore cet horrible mystère: la vérité fera entendre sa voix, et signalera à la postérité les misérables dont la coupable trahison appela tant de maux sur leur patrie, et consomma la perte du meilleur des Rois!

L'évasion du Roi exposoit à toute la fureur de la multitude le commandant général qui étoit le premier gardien de ce Prince. Il la contint avec une adresse admirable: il parla de courriers envoyés sur toutes les routes, il donna des espérances d'arrestation, et ces espérances furent partagées par l'Assemblée elle-même: elle entendit avec un sang-froid que cet espoir seul pouvoit expliquer, la déclaration que le Roi avoit laissée: il étoit impossible de présenter un tableau plus vrai et plus frappant de son affreuse situation, de démontrer d'une manière plus lumineuse tous les vices

(1) C'est à travers mille dangers que s'est fait ce voyage: il a fallu, pour leur échapper, tout le courage et le calme de Sa Majesté, tout le dévouement, toute la résolution de M. le comte d'Avaray, qui, parlant fort bien anglais, réussit à persuader partout que son illustre compagnon et lui étoient des voyageurs anglais.

des opérations de l'Assemblée, et de prouver plus clairement l'absolue nécessité du parti qu'il avoit pris, essentiellement dans l'intérêt de la France.

Cet événement mit d'une manière plus active les factions en présence : chacun voulut le faire tourner à son profit. Les constitutionnels, se flattant de transiger avantageusement avec le Roi, s'il parvenoit à Montmédy, ou de le dominer par le besoin qu'il auroit d'eux, s'il étoit arrêté en route, sacrifièrent leurs divisions particulières à la nécessité de se réunir contre le parti qui, sous les bannières des Robespierre, des Marat, des Danton, etc., marchoit à l'usurpation ou à la république. Ce parti toujours audacieux alla droit à son but dès le 21 juin: les enseignes et les armes royales furent arrachées dans les rues de Paris par ses affidés, la destitution du Roi demandée par ses écrivains, les calomnies les plus absurdes répandues, et les injures les plus grossières vomies par ses émissaires. C'est au milieu de cet affreux tumulte que le premier Monarque de l'Europe entra pour la seconde fois dans sa capitale, prisonnier de ses sujets. La garde nationale avoit reçu ordre de tenir les armes renversées, et le peuple le chapeau sur la tête: les ordonnateurs durent être satisfaits. Le Roi dont le cœur avoit déjà été déchiré par l'assassinat de M. de Dampierre, tué pour s'être incliné devant son Souverain à son passage à Sainte-Menehould, eut la douloureuse crainte de voir trois garde-du-corps (1) qui lui avoient servi de

(1) MM. de Moutier, de Maleden et de Valory.



courriers, prêts à subir le même sort : ils ne durent leur salut qu'au courage de quelques gardes nationaux.

Quoiqu'accablé de fatigue et de chagrin, S. M. eut la force et la bonté de dire à quelques députés qu'elle trouva réunis dans les appartemens du château des Tuileries :

« Lorsque j'ai cru devoir m'éloigner de Paris, mon » intention n'a jamais été de quitter la France. J'ai voulu » m'établir sur l'une de ses frontières, et me rendre » le médiateur des différens qui, chaque jour, se mul- » tiplient dans l'assemblée : j'ai voulu surtout travailler » avec liberté et sans aucune distraction au bonheur » de mon peuple, objet continuel de mes soins. »

Rien n'étoit plus exact : jamais motif ne fut plus noble, jamais circonstance ne fut plus impérieuse. On n'en jeta pas moins dans les cachots toutes les personnes qui avoient pris part à ce calamiteux voyage. Plusieurs, spécialement M. de Bouillé, furent traduits devant la haute-cour nationale siégeant à Orléans, et peu s'en fallut que le Roi lui-même ne fût mis de suite en jugement. Ce Prince conçut dès ce moment les idées les plus tristes sur le sort qui lui étoit réservé. Il se vit dans la situation de Charles Ier, et l'histoire des malheurs de ce Monarque devint l'objet de ses méditations.

L'empereur d'Allemagne, Léopold II, vivement touché de cet état, et voyant dans la cause de Louis XVI celle de tous les Souverains et de leurs peuples, résolut de venir à son secours : il lui fit proposer de mettre à sa disposition soixante mille hommes, et de les faire

entrer immédiatement en France. La crainte des désordres auxquels une expédition de cette espèce auroit servi de prétexte l'emporta dans l'ame du Roi sur son salut personnel. Il refusa les offres de Léopold, et se résigna à sa cruelle destinée.

Le parti constitutionnel, qui s'étoit trouvé le plus fort dans le sein de l'assemblée nationale, ne l'étoit pas au dehors. La faction opposée, soutenue par le club des jacobins, et les affiliés qu'il s'étoit créés dans toutes les villes, acquéroit une influence effrayante. Elle s'étoit déjà crue assez puissante pour dicter des lois à l'assemblée, à laquelle elle avoit fait demander formellement par ses agens, la déchéance de Louis XVI: ayant échoué dans cette démarche, elle voulut faire l'essai de ses moyens extérieurs, et obtenir par la force ce qu'on avoit refusé à ses pétitionnaires. Le 17 juillet, le Champ-de-Mars se trouva dès la pointe du jour couvert d'une multitude prête à tout entreprendre : se porter au Château et à l'assemblée, faire main-basse sur tout ce que les factieux signaleroient; tel étoit le cri général de ces forcenés. Le maire de Paris et le commandant de la garde nationale, craignirent cette fois pour leur tête, et retrouvèrent l'énergie dont ils avoient manqué à des époques où cependant leur devoir ne la leur commandoit pas moins. Le drapeau rouge fut déployé, la garde nationale bien dirigée, et dès que les séditieux virent les balles atteindre quelques-uns de leurs complices, ils prirent la fuite. Ainsi se termina cette tentative que l'on vit néanmoins, en 1792, figurer parmi les griefs imputés au Roi.

Les constitutionnels ne purent plus se cacher les dangers qu'ils avoient appelés autour du trône, et dans lesquels ils se trouvoient eux-mêmes enveloppés. S'y soustraire, devint l'unique objet de leurs efforts : ils se hâtèrent donc de brocher le reste de leur acte constitutionnel, et de jeter pour ainsi dire au Roi et à la France, ce gage empoisonné de leurs imprudentes promesses (1). Aux termes de cet acte, leur session devoit finir, le 30 septembre 1791 : ce ne fut que le 4 de ce mois, qu'ils le présentèrent à l'acceptation du Roi. Le très-laconique discours de M. Thouret, chef de la députation chargée de cette mission, ressembloit à une véritable ironie : « Les représentans de la Nation viennent, dit-il, offrir à l'acceptation de Votre Majesté, » l'acte constitutionnel; il consacre les droits imprescriptibles du peuple Français : il rend au trône sa » vraie dignité, et organise le gouvernement de l'em- » pire. »

« Je vais, répondit le Roi, examiner la constitution

(1) L'Assemblée constituante a été, dans l'ordre politique, ce que sont, dans l'ordre physique, les météores ignifères qui cachent sous des couleurs brillantes les plus redoutables agens de la destruction. Malheur aux objets combustibles qui en sont frappés! Cette Assemblée comptoit parmi ses membres des hommes doués des plus grands talens et animés des meilleures intentions : leurs discours et leurs travaux ont jeté sur l'administration, sur l'ordre judiciaire, et même sur la politique, de précieuses lumières; mais bientôt elles sont devenues incendiaires, quand les sophistes et les factieux y ont ajouté le feu des paradoxes et des principes moteurs des passions populaires.

» que l'assemblée nationnale vous a chargés de me
» présenter. Je lui ferai part de ma détermination,
» dans le délai le plus court, que puisse exiger l'exa-
» men d'un objet aussi important. »

Ainsi, à peine laissa-t-on au Roi quelques jours pour réfléchir sur un acte qui auroit exigé des années de méditation et des siècles d'expérience. Mais que lui importoit ce délai? Etoit-il en son pouvoir d'y faire le plus léger changement? Le moindre retard ne l'exposoit-il pas à quelque crise insurrectionelle? Enfin, n'avoit-il pas juré d'avance de s'y conformer? Cette acceptation n'étoit donc qu'une formalité illusoire. Sa Majesté se détermina à la remplir, et se rendit en conséquence le 14 à l'assemblée, où elle jura de nouveau de maintenir la constitution.... Quel supplice qu'une telle cumulation de sermens contre l'observation desquels s'élevoient toutes sortes d'obstacles! Le seul soulagement, que son cœur trouva au milieu de toutes ces angoisses, fut une amnistie à la faveur de laquelle les personnes compromises par leur dévouement échappèrent, au moins pour l'instant, à la *vengeance* des factieux.

## DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le 1er octobre suivant, se réunit sous le nom de *législative* une nouvelle assemblée créée suivant les formes établies par la constitution. Elle hérita de tous les périls que lui avoit légués son aînée la constituante,

sans hériter de ses moyens de répression : sa position plus difficile, exigeoit une extrême sagesse dans ses mesures législatives, et si jamais on a pu l'espérer, c'étoit principalement de cette assemblée, dont les membres, tous nouveaux (1), tous sortis de corps électoraux homogènes, sembloient n'appartenir à aucun des partis qui avoient divisé la constituante, être étrangers aux intérêts particuliers qui les avoient produits, et devoir éviter des écarts dont les funestes effets étoient si récens. Mais ils apportèrent tout le feu des passions que les maximes révolutionnaires avoient mises en effervescence. Affoiblir le respect dû à l'autorité royale leur parut un hommage à la liberté, et à l'égalité. Ils supprimèrent donc par un décret, le titre de *Majesté*, et adoptèrent pour la réception du Monarque à l'ouverture de la session, un nouveau cérémonial tellement inconvenant, qu'il révolta tous ceux qui croyoient à l'excellence de la constitution; et le nombre alors en étoit très-grand. L'Assemblée fut obligée de céder à la voix publique, et de rapporter son décret. Cet échec atteste suffisamment que la force de l'opinion, réunie à la bonne foi du Roi, auroient maintenu la constitution, si elle n'eût renfermé dans son propre sein, tous les principes de sa destruction.

Dès que l'Assemblée eut fait justice de son propre tort, Sa Majesté n'hésita plus: elle s'y rendit le 7 octobre, et y parla avec cette mesure, cette sagesse,

(1) Aucun membre de l'Assemblée constituante ne pouvoit être appelé à cette Assemblée législative.

cet esprit de conciliation, cette candeur qui caractérisoient tout ce qui sortoit de sa bouche, et que lui inspiroit son profond amour pour son peuple.

La réponse du Président (1) fut très-noble, et peignoit ses sentimens particuliers plus peut-être que ceux de l'Assemblée. Il annonça le désir de marcher en parfaite harmonie avec le Roi; mais ce désir n'étoit guère justifié par la manière dont elle avoit débuté : il devint d'ailleurs bientôt impossible à réaliser.

Harcelée par les clubs, qui sous l'égide constitutionnelle, croissoient et multiplioient autour d'elle; divisée en autant de factions qu'ils en comptoient eux-mêmes, elle ne pouvoit pas conserver long-temps son indépendance. Elle devoit être subjuguée par celle de ces sociétés qui écraseroit ses rivales, et il étoit déjà facile de prévoir que la victoire resteroit à la plus turbulente dite *des jacobins* (2). Beaucoup plus nombreuse que sa principale antagoniste, celle *des feuillans*, elle avoit encore sur cette dernière l'avantage immense de l'union. Le club *des feuillans* se composoit bien de royalistes; mais une partie restoit attachée à l'ancienne constitution du royaume, et l'autre se montroit en-

(1) M. le marquis de Pastoret. Ce choix avoit donné les plus hautes espérances, et il n'a pas tenu à sa courageuse éloquence qu'elles ne se réalisassent.

(2) Les révolutionnaires les plus forcenés avoient choisi pour leurs réunions, l'église des Jacobins, située rue Saint-Honoré : le nom de ces religieux leur est resté pour les distinguer des autres sociétés politiques qui prirent également celui des lieux où elles s'assembloient.

thousiaste de la nouvelle; les opinions y étoient tellement prononcées, que tout rapprochement sembloit impraticable: le trône ne pouvoit en espérer qu'un appui infiniment précaire. Il en étoit bien autrement des jacobins : quoique divisés aussi, puisque les uns tendoient à un changement de dynastie et les autres à la république, ils se trouvoient d'accord sur le point le plus nécessaire à l'exécution de leurs divers projets, la perte du Roi ; ils la préparèrent avec autant d'ensemble que de perfidie : destructeurs de la constitution par intérêt et par système, ils s'en proclamoient impudemment les plus zélés défenseurs (1) ; ses ennemis

---

(1) La révolution n'a été, dans la plupart de ses moyens, qu'un grand mensonge organisé contre tout ce qui étoit bon, juste et loyal. Voilà pourquoi on l'a vu constamment spolier ses victimes au nom de l'égalité, les charger de fers au nom de la liberté, et les envoyer à l'échafaud au nom de l'humanité. Voilà pourquoi le cri de *vive la constitution*, traduit dans la langue jacobine, vouloit dire seulement *périsse le Roi*. Que pouvoient signifier dernièrement les cris de *vive la Charte* ( c'est-à-dire vive la loi qui prescrit l'ordre, le respect, et l'obéissance au Roi et aux magistrats), dans la bouche d'hommes qui se présentoient en séditieux, menaçoient la sûreté des personnes, et préludoient au pillage des propriétés ? Ce sont là cependant les gens qu'on n'a pas rougi de proclamer comme les bons et paisibles citoyens par excellence, en donnant le nom *d'assassins* aux hommes appelés à réprimer des désordres qui devoient amener des *assassinats*. La révolution est donc toujours la même à toutes ses phases. Faire le mal en criant le bien, imputer à ses victimes ses propres méfaits, mentir par principe, par intérêt et par habitude, tels ont été, tels sont encore, tels seront jusqu'au bout sa nature, sa marche et ses moyens. Quant à son but, qui peut l'ignorer ?

étoient, suivant eux, les royalistes, le Roi lui-même, qui cependant n'apercevoit de salut que dans cette constitution, et qui désiroit si franchement pouvoir la traîner jusqu'au moment où les intrigues et les illusions qui l'avoient produite, feroient enfin place aux véritables principes d'ordre public. La multitude déjà disposée à la défiance par l'évasion du Roi, accueilloit avec une stupide facilité toutes les calomnies destinées à entretenir son exaspération : malheureusement les circonstances prêtoient à l'imposture, et tout accès étoit fermé à la vérité. Les efforts que les Princes faisoient au dehors pour parvenir à détourner les calamités qui s'accumuloient sur la France, étoient présentés comme des dispositions hostiles contre ce même peuple dont le salut les occupoit uniquement (1). Les braves que les plus nobles sentimens, que les motifs les plus purs rallioient autour de ces augustes chefs, furent qualifiés *d'Emigrés rebelles*. Les proscriptions, les confiscations, la peine capitale devinrent la récompense du dévouement le plus patriotique que présentent les annales des peuples (2). Le célèbre traité de Pil-

(1) Que demandoient alors les Princes aux autres Souverains de l'Europe? Précisément ce dont s'occupent aujourd'hui ces Souverains, une digue contre le torrent qui menaçoit leurs propres Etats. Si la nécessité de ce préservatif leur paroissoit alors moins évidente, elle n'en étoit pas moins urgente : les faits l'ont suffisamment prouvé. Nos Princes ont donc au moins le mérite de l'avoir reconnu et proclamé les premiers.

(2) Il est temps enfin de faire justice de tous les sophismes dont l'insultante et sanguinaire hypocrisie des oppresseurs de

nitz, qui devoit établir entre les Souverains une al-

---

la France s'est efforcée d'obscurcir la gloire de cette noble et patriotique croisade qui eut pour premier objet la délivrance de Louis XVI; pour cause générale, la nécessité; pour moyens, l'honneur, le dévouement et le courage; pour résultat, le malheur; et pour dernier prix, l'exil, la spoliation et la mort. Trop de raison et d'équité sont venues, sur les pas de l'expérience, purifier les cœurs et assainir les têtes, pour que nous ayons besoin aujourd'hui de ravaler une si belle cause aux formes timides de la justification. Non, aujourd'hui que la Charte a prononcé irrévocablement sur tous les intérêts, l'émigration royaliste, c'est-à-dire la réunion au-delà des frontières de cette foule de Français généreux de toutes les classes, qui, à la voix de leurs Princes, dont l'un occupe aujourd'hui le trône, se précipitèrent autour du drapeau des lis pour arracher leur Roi à ses bourreaux, et la France à ses tyrans, ne peut plus trouver que des apologistes parmi les appréciateurs de bonne foi de la révolution: cette réunion a déjà pris dans l'histoire la place qui lui convient parmi les événemens les plus honorables à la fidélité des Français envers leur Monarque.

Dépouillé de son pouvoir, captif dans son palais, entouré de factieux, comment Louis XVI auroit-il pu être défendu par des serviteurs dévoués et nombreux sans doute, mais dispersés sur toute la surface du royaume, et placés eux-mêmes isolément sous les poignards de leurs ennemis? Il falloit donc pour le défendre chercher ailleurs un point de ralliement d'où l'on pût marcher ensemble à la délivrance du Roi, et reconquérir sur les factieux son autorité, sa puissance et sa famille.

D'ailleurs, lors même que la loyauté la plus pure, la fidélité la plus énergique n'eussent point dicté ce saint et pénible devoir à tant de braves pour le salut de leur Souverain et de l'Etat, les dangers de leur position ne leur en eussent-ils pas imposé la loi dans l'intérêt de leur propre sûreté? A moins de recourir à l'atroce niaiserie qui représentoit les *aristocrates*

liance véritablement *Sainte* contre les ennemis de

---

comme se faisant *lanterner*, et mettant eux-mêmes le feu à leurs châteaux pour le plaisir d'en accuser les *patriotes*, qui pourroit nier l'affreuse situation dans laquelle les séditions, les meurtres et les incendies populaires plaçoient tous les jours quiconque étoit soupçonné *d'aristocratie*? Livrés sans défense à leurs persécuteurs devant les lois rendues impuissantes par leur audace, ou devenues complices de leurs forfaits, avoient-ils d'autre ressource que de fuir, à travers tous les périls, une terre d'où la patrie sembloit s'être exilée avec ses lois, et qui ne leur offroit plus d'asile que dans les cachots, et de repos que dans la tombe?

Cet éloignement de leurs foyers, qu'on espéroit abreuver de leur sang, vient cependant d'être encore attaqué, mais seulement comme *impolitique*: on lui a fait grâce de la *criminalité*. Cette demi-justice annonce un sincère retour à des idées plus raisonnables, surtout quand on considère le personnage auquel elle est due. Mais il n'est pas plus difficile de démontrer que la politique conseilloit *l'émigration*, qu'il ne l'a été de prouver que le devoir et la nécessité la commandoient. En effet, tout ne devoit-il pas faire présumer que les Souverains dans les Etats desquels les principes subversifs de la France trouvoient dès cette époque des approbateurs, reconnoîtroient l'indispensabilité d'étouffer chez eux ce germe dangereux, et par conséquent d'en arrêter le développement dans un pays sur lequel tous les regards étoient fixés, et où les autres peuples aiment à chercher des exemples et des modèles? Dans cette persuasion si naturelle, si conforme à tous les intérêts, pouvoit-on demander aux puissances étrangères une meilleure garantie de la droiture de leurs intentions, que de placer à la première ligne de leurs armées nos Princes et les émigrés, chefs d'un grand nombre de familles de France? Quel moyen plus sûr de prévenir les excès que peut entraîner une incursion étrangère, d'ôter toute inquiétude à la bonne foi, et tout prétexte à la mauvaise? Tel a été le but politique de l'émigration,

l'ordre social, fut converti en une coalition dévastatrice

---

et tel en auroit été le résultat si les Souverains eussent dès-lors, comme aujourd'hui, dirigé personnellement et de concert leurs cabinets.

Où s'arrêtera aussi le charlatanisme de ces déclamateurs qui prétendent ériger en *amis et défenseurs exclusifs* de la patrie les guerriers qui sous les drapeaux de Buonaparte ont porté tout à la fois la gloire de nos armes et tous les maux de la guerre dans les deux tiers de l'Europe? Apprécions enfin dans l'intérêt de l'Etat, puisqu'ils nous y forcent, les triomphes par le prestige desquels ces louangeurs cherchent à fasciner les yeux de la multitude. Qu'ils nous parlent de victoires célèbres, de trophées innombrables, nous les entendrons, nous les applaudirons; seulement nous leur demanderons si le drapeau tricolore a absorbé toute la gloire française; si elle n'a pas brillé de son éclat le plus pur à la brave armée de Condé et dans l'infatigable Vendée, sous le véritable étendard *national*, celui des LIS: l'honneur, toujours l'honneur et rien que l'honneur guida ceux qui lui sont restés fidèles, et ils espèrent n'être pas désavoués lorsqu'ils mettent en communauté leurs lauriers avec tous ceux cueillis par des Français.

Mais quand vous parlez *d'intérêt de l'Etat*, de *services rendus à la patrie*, et que vous osez priver, de la part qui leur appartient dans cette dette sacrée, les guerriers qui, sans espoir de dotations, de majorats ou de dignités, n'ont jamais hésité à sacrifier leur fortune comme leur sang au salut de leur pays, vous leur donnez le droit, vous leur imposez l'obligation d'examiner les avantages que la France a tirés de ces victoires tant vantées sous ce rapport. Si vous accusez *l'émigration* d'avoir été *impolitique*, quel nom donnerez-vous à la guerre d'Espagne, qui a dévoré six cents mille Français et six cents millions; à l'expédition non moins extravagante de Moscou, qui auroit ravi à la France son existence même, sans l'intervention de son Monarque légitime, miraculeusement sauvé par *l'émigration*? Quel autre que Louis XVIII pouvoit nous préserver

de la France : enfin les factieux trouvèrent le funeste secret de généraliser la terreur dont ils étoient frappés (*pavebant terrebantque*). A leur voix, les frontières se couvrirent de citoyens métamorphosés en militaires, et animés d'un courage digne d'une meilleure cause. L'or versé à grands flots sema partout la corruption, ranima entre les cabinets les défiances et les haines, réveilla les prétentions ambitieuses et arrêta l'essor de cette croisade la plus honorable, la plus désirable pour le bonheur de l'Europe (1). Les Princes qui paroissoient

---

des épouvantables fléaux dont nous menaçoit l'invasion hostile de douze cent mille hommes ? Que seroit devenue cette belle France, où les Etrangers auroient trouvé pour complices tous les révolutionnaires qui *bondissoient de joie* à la vue du pillage et des vengeances auxquelles ils espéroient se livrer ? La situation de Paris surtout étoit cent fois plus critique que celle de Rome lorsqu'elle fut saccagée par les Goths. Peut-être n'offriroit-il aujourd'hui qu'un vaste monceau de cendres, si la vénération des Souverains alliés pour notre auguste Monarque et sa famille ne les eût désarmés.

La France doit donc à *l'émigration* le bonheur de n'avoir pas payé de sa perte entière les services militaires qu'on invoque comme des *services* rendus à l'Etat. Sans doute l'intention de ces guerriers n'étoit pas de ne se sacrifier qu'à la folle ambition d'un usurpateur enivré de leurs succès : leurs vues étoient pures et patriotiques ; mais celles des guerriers royalistes l'étoient-elles moins ? Et si l'on admet que les uns et les autres ont marché vers le même but (le bonheur de la France), quoique par des routes opposées, ne seroit-il pas absurde de ne refuser le mérite d'avoir servi leur patrie qu'à ceux qui ont soutenu la cause dans laquelle elle a trouvé son salut.

(1) Si les cabinets étrangers eussent agi à cette époque avec la même franchise, la même loyauté, le même ensemble qu'ils

le plus pénétrés de la nécessité de relever le trône de Louis XVI pour garantir celui qu'ils occupoient eux-mêmes, furent sacrifiés à la crainte de la voir renaître. Une mort trop prompte, pour paroître naturelle, débarrassa les factieux de l'empereur Léopold II, le 1er mars 1792, et le parricide Ankastrom, du roi de Suède, Gustave III, le 16 du même mois; enfin de criminelles tentatives mirent dans le plus grand danger les jours si chers de notre auguste monarque lui-même.

Pendant que les agens extérieurs des jacobins propageoient si efficacement leur doctrine régicide, et paralysoient les moyens propres à en arrêter les funestes progrès, ceux de l'intérieur préparoient tout ce qui devoit amener la grande catastrophe qu'ils méditoient. La nouvelle constitution plaçoit dans les municipalités, et la garde nationale, sur la formation desquelles le Roi n'exercoit aucune influence, le principal ressort de la force publique. En mettant à la tête de celles de Paris des chefs de la faction, tous les moyens devenoient faciles. Pétion fut en conséquence porté à la mairie, Manuel à la place de procureur-syndic de la commune, et Santerre destiné à celle de commandant général de la garde nationale : il ne s'agissoit que de faire naître l'occasion de l'y placer. Dès ce moment toute l'autorité

---

ont apportés dans leurs derniers efforts, que de maux ils eussent épargnés à leurs sujets et à la France! Alors il n'y avoit pas de vengeances à exercer, d'indemnités à réclamer, de pertes à réparer, de fausses doctrines et de corruption à déraciner, etc.

passa réellement dans les mains des jacobins! Un ministre osoit-il s'écarter de la ligne qu'ils avoient tracée, il étoit dénoncé, accusé, attaqué de toutes parts, et si le Roi hésitoit à le renvoyer, et à prendre celui qu'ils désignoient, une insurrection l'y forçoit bientôt. Aussi vit-on le ministère soumis à de journalières vicissitudes, tant que la faction n'y eut pas porté ses complices.

La guerre, nécessaire à tous les genres de tyrannie, devenoit indispensable à celle des jacobins : elle lui ouvroit une source inépuisable d'accusations contre le Roi, à qui tous les revers seroient imputés comme des trahisons (1). Ils exigèrent que ce Prince la déclarât à l'Empereur : il résista long-temps, malgré les menaces des séditieux qui venoient l'insulter jusques sous ses croisées : mais vaincu par l'avis unanime de son conseil, il fut enfin obligé de céder, et le 20 avril 1792, il annonça à l'assemblée cette déclaration de guerre qui coûtoit autant à son cœur qu'à sa politique.

Ne pouvant plus accuser sa conduite, les factieux empoisonnèrent ses intentions : ils supposèrent l'existence d'un *comité autrichien* (2), séant aux Tuileries, et

---

(1) « *Je n'ai qu'une crainte*, disoit un des instigateurs de la » guerre, *c'est que nous ne soyons pas assez trahis pour pou-» voir détruire la royauté.*

(2) Il est impossible de ne pas être frappé de quelques rapprochemens qui s'offrent d'eux-mêmes dans la comparaison des divers âges de notre révolution. Ce fantôme de comité autrichien, au moyen duquel l'atroce perfidie des factieux de 1792 créa tant de fausses alarmes et de maux trop réels, ne se re-



s'occupant des moyens d'entraver la marche du gouvernement, et de détruire la constitution. La fermeté que le Roi déploya contre les dénonciateurs de ce prétendu comité, les déconcerta un peu; mais à cette calomnie, en succéda bientôt une autre non moins atroce ni moins propre à échauffer les esprits : on supposa au Roi le projet d'une nouvelle évasion; sa Majesté écrivit au maire, pour se plaindre de bruits aussi mensongers et aussi dangereux. Pétion répondit, non pas au Roi, ni pour réfuter ces bruits; mais au peuple, et pour les confirmer : les murs de Paris furent couverts le lendemain d'une espèce de diatribe intitulée: *Lettre du maire de Paris à ses concitoyens*. Loin de calmer la fermentation, elle ne fit que l'augmenter. Une rixe de cabaret survenue à Neuilly, entre quelques Suisses et des particuliers, devint, dans la bouche des factieux, un

---

présente-t-il pas aujourd'hui à notre mémoire comme le *type* révolutionnaire, et du *secret* burlesquement astucieux de M. B., et du *gouvernement occulte* de M. de M.? L'on hausse les épaules de pitié à de pareilles pauvretés; les agitateurs eux-mêmes en rient tout bas; mais à l'aide de ces calomnieuses hypothèses, on inquiète, on agite, on déprave plus ou moins l'esprit public pendant un ou deux mois, et c'est tout profit pour les révolutionnaires, dont le métier ne va jamais mieux que lorsque l'opinion est la plus malade, et par conséquent plus accessible à toutes les terreurs qu'on veut inspirer, à tous les mensonges qu'on veut faire croire. Les jacobins de la première race excellèrent dans cet art de l'enfer; leurs cadets sont moins habiles : mais il ne faut pas être ingrats; on doit leur tenir compte de leurs bonnes intentions et de leur zèle.

commencement de contre-révolution ; ils lièrent au plan supposé, la *garde constitutionnelle* du Roi (1), dont ils craignoient le dévouement et la résistance ; ils la calomnièrent avec leur impudence ordinaire, mirent en mouvement contre elle, leurs phalanges déguenillées, et arrachèrent à l'Assemblée, dans sa séance nocturne du 29 mai, le décret de licenciement. Le premier mouvement du Roi fut contre la sanction d'un décret aussi injurieux pour des hommes d'honneur, et aussi alarmant pour sa sûreté ; mais le refus des ministres de signer sa lettre à l'Assemblée, et la crainte d'exposer des sujets fidèles à la rage populaire, le déterminèrent à la sanctionner, et à l'exécuter. Heu-

(1) La constitution accordoit au Roi une garde particulière de 1,200 hommes, sous le titre de *gardes-du-corps*. Sa Majesté, dont la prudence et la bonté s'étendoient à tout, avoit différé quelque temps l'organisation de ce corps, dans la crainte de mécontenter la garde nationale à laquelle elle n'avoit, en général, que des éloges à donner. Les factieux, toujours ingénieux à chercher des torts au Roi, même dans ses bienfaits, ne virent dans ce retard que le projet, de la part de ce Prince, de rappeler ses anciens gardes-du-corps, et le forcèrent à organiser cette *garde constitutionnelle*. A peine le fut-elle, que reconnoissant dans ces nouveaux défenseurs de la personne du Monarque l'attachement, la fidélité dont il étoit impossible de se défendre quand on approchoit cette auguste et vénérable famille, ils y aperçurent un obstacle à l'exécution de leur projet. Il falloit la détruire ; ils en puisèrent le prétexte dans ce prétendu plan de contre-révolution ; et l'Assemblée nationale fut obligée de se soumettre, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, à la volonté suprême des jacobins.

reusement que l'honorable cause de cette rigueur effaçoit ce qu'elle pouvoit avoir de pénible pour des braves.

A ce sacrifice, le Roi en joignit un autre d'une nature peut-être plus grave encore, puisqu'il le plaçoit totalement dans les mains des jacobins. Fatigué des luttes continuelles que les ministres de son choix avoient à soutenir avec les factieux, et aveuglé par l'espoir qu'en se rapprochant de ces derniers il les convaincroit davantage de sa bonne foi, il prit le parti auquel ils cherchoient à le réduire depuis si long-temps, celui de les appeler au ministère. C'étoit se précipiter au milieu des flammes, pour échapper aux dangers de l'incendie.

Le Roi ne tarda pas de recueillir des témoignages de la *loyauté* et du *zèle* de ces nouveaux et fidèles serviteurs. Les jacobins effrayés du grand nombre d'ecclésiastiques qui avoient préféré la persécution et la misère, à la violation de leurs premiers sermens, inquiets de l'ascendant que leur vertueux courage pouvoit encore leur donner, et surtout excités par des prêtres qui, plus dociles, s'étoient attachés à la constitution civile du clergé, obtinrent de l'Assemblée un décret qui condamnoit à la déportation, sous le nom de *réfractaires*, tous les ecclésiastiques qui ne s'étoient pas parjurés. La contradiction de ce décret avec les principes de liberté consacrés par l'acte constitutionnel, étoit trop manifeste, pour ne pas révolter les hommes paisibles qui cherchoient toujours à s'appuyer sur ce roseau : il s'en trouvoit encore de ces bons citoyens au directoire

du département de Paris : ils eurent le courage de présenter au Roi une requête par laquelle ils le supplioient de ne point sanctionner un décret aussi inconstitutionnel.

Au même moment, fut rendue une autre loi qui ordonnoit la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. Tous ceux qui observoient les événemens, virent dans ces vingt mille hommes autant de janissaires, que les factieux vouloient opposer à la garde nationale bourgeoise, dont la docilité, depuis une nouvelle organisation (1) qui avoit écarté Santerre, leur devenoit suspecte. La plus grande partie de l'état-major de ce corps, fit au Roi, contre la formation du camp, les observations les plus sages, et le pria également de refuser sa sanction à la loi qui l'établissoit.

Sa Majesté se rendit à des vœux qui lui paroissoient si justes et si louables ; elle fit plus, elle renvoya trois de ces nouveaux ministres, qui avoient été eux-mêmes les instigateurs de ces lois. Les jacobins crièrent au despotisme : ils firent décréter par la complaisante assemblée, que les trois ministres, dignes de la confiance de la nation, emportoient ses regrets. Un d'eux, Roland, porta la témérité jusqu'à adresser au Roi

---

(1) La garde nationale avoit subi un très-heureux changement. Elle étoit divisée en six légions commandées par MM. Mandat, de Romainvilliers, de la Chenaye, d'Ormesson, de Bellain et Acloque. Que n'eût-elle pas fait avec des chefs aussi estimables, aussi dévoués, si l'autorité civile et la perfidie n'avoient pas constamment neutralisé son zèle et son courage.

une lettre dans laquelle dénigrant, dénaturant, calomniant jusqu'aux intentions pures de ce Prince, il s'en rendoit l'accusateur. Une copie de cette infâme lettre envoyée à l'Assemblée, y fut lue au milieu des applaudissemens; enfin dans sa frénésie elle en ordonna l'impression et l'envoi à toutes les autorités du royaume: elle ne pouvoit pas sonner le tocsin de la révolte d'une manière plus complète. Dès ce moment la lutte des factieux contre le Monarque, devint ouvertement un combat à mort. Malheureusement la situation du Prince avoit encore empiré. En s'abandonnant aux jacobins, il avoit découragé, désespéré le reste de ses amis; il sembloit avoir en quelque sorte justifié, et par là même activé la persécution à laquelle ils étoient en butte. En un mot il se trouvoit presque seul au milieu du camp ennemi. Comment ne pas succomber? Si quelque chose peut étonner dans une position aussi critique, c'est que la résistance ait encore été si longue. Merveilleux effet de notre amour, de notre respect pour nos Rois! Ces sentimens, si profondément gravés dans le cœur des Français, trompoient ceux-là mêmes qui croyoient les avoir entièrement étouffés.

Le refus du Roi fut avidement saisi par la faction pour égarer le peuple: *Point de Roi; un Roi est un obstacle au bonheur du peuple; à bas les traîtres.* Tels étoient les propos qu'elle faisoit tenir sous les croisées de Sa Majesté, et placarder dans l'intérieur du palais par ses affidés. L'orage qu'ils annonçoient éclata bientôt.

Le trop fameux serment prêté dans le jeu de paume

de Versailles, avoit donné au 20 juin 1789, une triste célébrité dans les annales révolutionnaires. Ce fut le 20 juin 1792 que les factieux choisirent pour consommer leur crime. Il convenoit que l'anniversaire du jour où l'autorité royale avoit reçu la première atteinte, fût célébré par un attentat contre la personne même du Roi. Aussi, cet anniversaire, et le rappel des trois ministres renvoyés servirent-ils de prétexte aux attroupemens qui se dirigèrent contre le château.

Vainement Sa Majesté, prévenue dès le matin des dangers qui la menaçoient, avoit-elle réclamé les mesures de sûreté qu'exigeoient les circonstances; vainement le directoire du département et une partie de la garde nationale les avoient-ils ordonnées et prises: Pétion et ses complices surent tout éluder. Plus de trente mille furieux armés de fusils et de piques, portant des bannières sur lesquelles on lisoit: *Tremble tyran, ton heure est venue; rappel des ministres patriotes ou la mort; cœur des tyrans et des aristocrates; à bas Véto et sa femme*, en parlant du Roi et de la Reine, assaillirent le château et l'envahirent en un clin d'œil: une pièce de canon, portée jusques dans les appartemens, braquée contre celui du Roi, alloit en briser les portes, lorsque ce Prince les fit ouvrir et se présenta tout à coup à ces forcenés. *Que voulez-vous*, leur dit-il avec une assurance, une sérénité, une candeur qui les pétrifièrent (1). « *Respectez votre Roi!* » s'écrioit madame

(1) Ils en furent en effet interdits un moment, et leur audace ne fut ranimée que par des chefs disséminés dans les

Elisabeth qui, comme un ange tutélaire, s'attachoit aux côtés de Sa Majesté. La mort faillit être le prix de tant de courage : des piques touchoient déjà sa poitrine lorsqu'on cria aux enragés qui la menaçoient : *Arrêtez c'est madame Elisabeth..... Pourquoi les détromper?* dit la Princesse (1) ; *cette erreur peut sauver la Reine.*

La Reine ! à quelles angoisses cette Princesse étoit livrée pendant ces scènes d'horreur ! Avec quel acharnement elle fut poursuivie par les scélérats déchaînés contre elle ! Avec quel épouvantable fracas les portes, les lambris des pièces où ils la soupçonnoient tomboient sous leurs haches ! Combien il fallut d'instances pour l'empêcher de se livrer à leurs coups, en volant auprès du Roi ! Elle ne céda qu'à la crainte de mettre en plus grand péril les jours de ce Monarque et de ses enfans qu'elle serroit contre son sein et baignoit de ses larmes.

Qui n'a pas vu cet effroyable tableau, qui n'a pas entendu les féroces menaces de ces cannibales, ne sauroit se figurer jusqu'à quel point a été exposé le Roi (2). Lui seul au milieu de ces mille dangers n'en a point frémi. *Mets ta main là,* dit-il en prenant celle d'un grenadier qui l'invitoit à ne rien craindre, et en

---

hordes, et remarquables par de gros numéros en craie blanche tracés sur leurs chapeaux.

(1) La Reine, dont les factieux redoutoient infiniment l'énergie, étoit spécialement désignée aux poignards des assassins.

(2) J'étois du petit nombre des serviteurs fidèles auxquels le Roi interdit une résistance qui n'auroit en effet servi qu'à les perdre sans utilité pour lui.

l'appuyant sur son cœur; *ce battement est-il celui de la crainte?*

Trois heures entières s'étoient écoulées depuis l'invasion du château, l'Assemblée délibéroit encore sur l'envoi d'une députation. Heureusement pour la famille royale que le bataillon des Filles Saint-Thomas ne mit point en question ce que le devoir commandoit : réuni et conduit par MM. de Villeplaine et de Salot, il s'élança au milieu des séditieux, se fit jour à travers leurs hordes, et pénétra enfin jusqu'à l'auguste famille. Rangé autour d'elle, il forma un rempart que les brigands n'osèrent attaquer. A lui seul appartiennent l'honneur et la gloire d'avoir, par son courageux dévouement, empêché les forfaits qui auroient infailliblement terminé cette coupable entreprise.

Mais hélas! ils n'étoient qu'ajournés ces horribles forfaits (1). *Le coup est manqué*: cet aveu échappé à Santerre lorsqu'il vit les héros à piques reculer devant les baïonettes du brave bataillon, explique suffisamment les desseins de la faction. Aussi ne devint-elle que plus active à préparer un nouveau *coup*. Elle sentit le besoin d'un renfort qui suppléât au coup qu'elle n'avoit pas pu obtenir, et en imposât à la garde nationale si elle ne pouvoit plus réussir à l'égarer comme le reste du peuple. Ce renfort ne pouvoit être tiré que des

(1) Le Roi n'en doutoit pas. *Vous faites trop d'objections pour devenir le ministre d'un Roi de quinze jours*, répondit-il à cette époque à M. de Sainte-Croix qui refusoit le ministère de la justice.

départemens, et il étoit facile de l'y trouver, puisqu'ils étoient, comme Paris, dominés par les clubs affiliés à celui des jacobins. Enfin le prétexte de l'appeler naissoit naturellement de l'anniversaire du 14 juillet : les factieux vont en profiter avec leur astuce ordinaire.

Cependant le Roi avoit dénoncé à la France l'attentat du 20 juin, et demandé que l'on informât contre ses auteurs, fauteurs et complices. Le directoire du département, se rendant au vœu du Roi, non-seulement avoit ordonné l'information, mais même avoit suspendu de ses fonctions le maire et le procureur de la commune. Pétion considéra cette disgrace comme l'occasion d'un triomphe plus éclatant pour lui, et il n'eut que trop raison.

La fédération de 1791 n'avoit été célébrée à Paris que par les autorités et la garde nationale locales : la faction voulut que celle de 1792 rappelât non point par la pompe et la solennité celle de 1790, mais seulement par le nombre des fédérés : c'étoient des complices et non des citoyens qu'elle cherchoit, et par malheur, elle n'en manqua pas. Elle fit décréter que toutes les gardes nationales du Royaume, enverroient des députations à la cérémonie ; et elle prit tellement ses mesures, que la plupart des choix se portèrent sur ses agens. Parmi ces fédérés, se faisoient remarquer par tout ce qui caractérise la férocité, ceux de Marseille et du Finistère ; les premiers surtout, écume de toutes les nations, traînant avec eux une artillerie formidable, avoient semé la terreur et le crime sur leur route : tels étoient les hôtes pour lesquels l'As-

semblée et la municipalité rivalisèrent d'égards et de soins. L'une décréta qu'ils seroient défrayés par le trésor public ; l'autre les logea gratuitement, et mit à leur disposition, armes, cartouches, poudre, etc.

Pétion étoit digne de leurs premiers hommages ; il les reçut et se plaça sous leur protection. Il en recueillit bientôt les effets. Peu de jours après, *Pétion ou la mort*, devint le cri général et le signe exclusif du *patriotisme* : on étoit insulté si l'on ne portoit pas cette devise écrite en craie blanche sur son chapeau ; tout homme qui passoit aux barrières, étoit forcé de s'en affubler. Enfin, le délire gagna l'Assemblée elle-même, qui ne balança pas à casser l'arrêté du département, quoique confirmé par le Roi, et à rétablir dans ses fonctions de maire ce dangereux conspirateur.

L'inquiétude que donnoit déjà la fédération aux amis de l'ordre, doubla quand on vit que Pétion y joueroit un rôle principal. Mais sa suspension avoit entraîné celle des mesures des factieux : ils ne se trouvèrent pas prêts, et la cérémonie ne fut troublée que par la demande de plusieurs députés qui au moment du serment voulurent faire ajouter à celui du Roi, ces mots : *vivre libre ou mourir*. Sa Majesté s'y refusa, et s'en tint à la formule que prescrivoit la constitution.

Combien cette cérémonie différoit de celle qu'on prétendoit imiter! Des cris séditieux au lieu d'enthousiasme; nulle dignité, nul ordre, nul respect pour la Majesté Souveraine (1) ; le nouveau forfait qu'on méditoit,

(1) Tous les honneurs de la fédération furent pour Pétion,

sembloit empreint sur tous les fronts. La profonde tristesse de la famille Royale et des sujets fidèles, formoit avec l'insultante satisfaction de leurs ennemis, un contraste cruellement augural. Les victimes paroissoient déjà à la merci de leurs bourreaux.

En effet, le jour du sacrifice n'étoit pas éloigné. Les fédérés de Marseille et du Finistère remplissoient leur mission avec un funeste zèle : disséminés dans les faubourgs les plus populeux et les plus faciles à tromper, ils y répandoient la corruption avec d'effrayans succès. Orgies, distribution d'argent, libelles, chansons, calomnie, tout étoit mis en œuvre pour faire circuler le poison avec plus de rapidité. Quatre régimens qu'on soupçonnoit attachés au Roi, furent éloignés ; les Suisses ne durent l'exception qu'à leur petit nombre et à la certitude qu'avoient les factieux d'en trouver le contrepoids dans la garde nationale soldée ; c'étoit à elle et aux fédérés qu'on avoit confié la sûreté de Paris ; aussi les émeutes se multiplioient-elles impunément ; les attroupemens établis sous les croisées du Roi le menaçoient de les briser à coups de pierres, et on y applaudissoit. Enfin, l'esprit de révolte et l'audace étoient portés si loin, que dès le 29 juillet, les factieux

---

pour cette nouvelle idole qui, peu de mois après, ne se déroba à l'échafaud dressé par ce même peuple, qu'en se faisant justice de sa propre main. Son corps fut trouvé à demi-dévoré par des chiens, dans les champs de Saint-Emilion, aux environs de Bordeaux, où il s'étoit réfugié avec Guadet, Barbaroux, Lasalle et autres Girondins.

se croyoient assez sûrs de leurs forces pour reprendre l'attaque du château. Mais deux circonstances devoient être utiles à leurs projets ; il convenoit d'autant mieux de s'en emparer, qu'elles n'exigeoient qu'un retard de quelques jours.

Des adresses par lesquelles on demandoit la suspension, la déchéance, et même le jugement du Roi, avoient été fabriquées dans les ateliers révolutionnaires de Paris, et expédiées aux affiliés des départemens pour les revêtir de signatures arrachées, surprises, ou supposées, et les envoyer à l'Assemblée nationale, comme l'expression du vœu des citoyens. Les meneurs comptoient sur cette supercherie, si souvent et si efficacement employée depuis, pour couvrir leur crime du manteau imposteur de la volonté générale. Leurs espérances furent remplies, quant à l'exactitude des agens : les adresses revinrent de tous côtés chargées de noms ; mais la plupart étoient fictifs, et il fut consolant pour les bons Français, de reconnoître que si l'erreur avoit trouvé place dans beaucoup de têtes, peu de cœurs s'étoient montrés accessibles au crime (1).

Les sections de Paris ne pouvoient pas rester muet-

(1) La machine à pétitions, si active sous le règne des jacobins, n'a pas été tellement détraquée par la longue paralysie dont Buonaparte l'avoit frappée, qu'elle ne se soit remontée de nos jours, au profit d'une faction de traîtres ou de dupes, qui tout en criant, les uns avec hypocrisie, les autres avec sincérité, qu'ils abhorrent les crimes des jacobins, s'acharnent néanmoins avec fureur à faire triompher les principes qui les amenèrent et qui ne manqueroient pas de les reproduire.

tes au milieu des cris d'alarmes des départemens.

L'avantage de décider l'explosion leur étoit réservé. Quarante-six, plus directement influencées par les factieux que les deux autres, joignirent leur prétendu vœu à celui des départemens, et Pétion se chargea d'être leur organe auprès de l'Assemblée : il remplit cette odieuse mission avec une impudence qui étonna même ses complices. Dans son discours, devenu par la suite l'acte d'accusation du Roi, il conclut à sa déchéance, et termina par ce paragraphe vraiment remarquable :

« Cette grande mesure ( la déchéance ) une fois » portée, comme il est très-douteux que la nation » puisse avoir confiance dans la dynastie actuelle, » nous demandons que des ministres solidairement » responsables, établis par l'Assemblée nationale, » mais pris hors de son sein, suivant la loi constitu- » tionnelle, nommés par le scrutin des hommes » libres, à haute voix, exercent provisoirement le » pouvoir exécutif, en attendant que la volonté du » peuple français, notre Souverain et le vôtre, soit » légalement prononcée dans une *convention nationale*; » aussitôt que la sûreté de l'état pourra le permettre. »

Il étoit impossible de s'expliquer plus clairement sur le plan de la faction : tout ce qui va suivre n'en sera que le développement.

L'adresse des sections fut accueillie comme elle devoit l'être par des acteurs dévoués, et des spectateurs achetés ; la discussion sur la déchéance fut donc décidée et fixée au 9 août.

C'est au milieu de ces manœuvres et de la fermentation qui en résultoit, que les factieux saisirent l'autre arme qu'ils attendoient, et l'effet en fut terrible.

Les principales puissances étrangères ne s'étoient point abusées sur la déclaration de guerre que leur avoit faite le Roi : elles savoient très-bien qu'on l'avoit arrachée à ce Prince, et commençoient à reconnoître que cette guerre se dirigeoit essentiellement contre les trônes. Aussi justement alarmées des intrigues des désorganisateurs, qu'injustement provoquées par leurs manifestes, elles crurent devoir se mettre en mesure, et répondre. Le duc de Brunswick, généralissime des armées combinées de l'Empereur et du Roi de Prusse, et prêt à pénétrer en France, se fit précéder, au commencement d'août, par une proclamation dans laquelle il annonçoit les causes et le but de ses opérations militaires. Il se présentoit bien en protecteur des propriétés, en libérateur des bons citoyens, en sauveur de la France et du Roi ; la loyauté, la modération et les talens de ce Prince, étoient même assez connus pour ne pas inspirer de craintes aux amis de l'ordre. Mais on fut étonné de ne pas trouver dans la proclamation un mot qui annonçât que les Princes français et leur armée, participoient à une entreprise à la tête de laquelle l'honneur, la gloire et les plus hauts intérêts les appeloient. La défiance succéda aux vœux qu'on avoit d'abord formés pour le succès d'un effort si généreux : enfin, elle sembla justifiée par la prise de possession au nom de l'Empereur d'Autriche, de plusieurs villes qui n'avoient ouvert leurs portes que

dans la persuasion qu'elles se rendoient à leur Souverain légitime, et qu'elles rentroient immédiatement sous son autorité tutélaire. Les émigrés eux-mêmes, dans l'ame desquels l'amour de la patrie ne se sépara jamais de l'amour du Roi, furent profondément blessés d'une conduite aussi contradictoire avec les principes émis dans la proclamation. La tiédeur, pour ne rien dire de plus, prit chez les royalistes de l'intérieur, la place du zèle qu'ils avoient d'abord témoigné : à ces maladresses, dont l'effet nécessaire étoit d'affoiblir infiniment le parti des auxiliaires sur lesquels les coalisés avoient compté pour la réussite de l'expédition, réussite au moins très-douteuse sans leur concours, se réunirent bientôt toutes sortes de manœuvres de la part des factieux pour exalter la haine et la terreur. Que de monstruosités accumulées pour enflammer les têtes !

Des crimes atroces furent commis par les agens même des factieux, d'autres invraisemblables, impossibles, furent supposés ; le tout dans la seule vue de les imputer aux défenseurs du Roi, et d'en faire tomber tout l'odieux sur cet infortuné Monarque : les dénonciations les plus infâmes, les pétitions les plus virulentes, se succédoient sans cesse : enfin, l'exaspération et l'égarement étoient arrivés à un tel degré, que les factieux n'avoient plus qu'à oser. Assassiner la famille Royale, ou au moins s'en emparer comme ôtage, leur sembloit le moyen le plus sûr d'arrêter la marche du duc de Brunswick : ce forfait fut fixé au jour de la discussion sur la déchéance, occasion natu-

relle d'un mouvement séditieux. Dès cet instant, l'agitation devint continuelle : un tumulte extraordinaire jeta l'alarme au château la nuit du 4 au 5 août: *Que me veulent-ils encore*, dit le Roi, *prétendent-ils renouveler la scène du 20 juin? Qu'ils viennent donc, depuis long-temps je suis prêt à tout... Qu'on avertisse les officiers de service; mais qu'on se garde bien d'éveiller la Reine.* L'inquiétude se prolongea jusqu'à trois heures du matin, qu'on apprit enfin qu'il ne s'agissoit que du déménagement des fédérés marseillais qui passoient de la section Poissonnière à celle du Théâtre-Français, pour être plus à portée du club des Cordeliers (1) qui les dirigeoit.

Il étoit évident que ce changement entroit dans l'exécution du plan : les avis les plus positifs l'annonçoient au Roi : son évasion pouvoit seule l'arracher des mains de ses ennemis ; deux refuges lui furent proposés, l'un au château de Gaillon, l'autre à Cambrai ; mais toujours entraîné par sa déplorable destinée, il rejeta ces projets : dans la crainte d'éprouver le sort de Jacques II, il se précipita vers celui de Charles Ier. La Reine elle-même fortifia cette dangereuse résolution. *Notre fuite*, disoit-elle, *livreroit à la fureur des factieux le peu d'amis qui nous restent. Notre place est au milieu d'eux : nous ne devons plus quitter Paris, quels que soient nos dangers....* Héroïque, mais bien funeste résolution!

Cependant, tout prenoit l'aspect le plus fâcheux :

(1) Les chefs de ce club étoient Marat, Danton, etc.

les députés que la faction savoit lui être opposés étoient insultés, menacés, poursuivis par les fédérés : M. de Vaublanc osa dénoncer à la tribune cette épouvantable tyrannie, et demanda le renvoi dans leurs départemens de ceux qui l'exerçoient ; mais sa voix fut étouffée par les cris des factieux.

Bientôt se firent entendre ceux des sections ; elles ne balancèrent point à prendre l'initiative dans la grande question de la déchéance. Celle de Mauconseil, des Quinze-Vingts et de la Fontaine de Grenelle, prétendant *qu'il étoit temps que le peuple se levât et se gouvernât lui-même*, déclarèrent ne plus *reconnoître de Roi, d'Assemblée, ni même de municipalité*. Celle du Théâtre-Français, présidée par Danton et Marat, accusa de modération ces mesures, se déclara *en état d'insurrection*, prononça *l'inviolabilité* en faveur de ses membres, arrêta que si le 9 à minuit l'Assemblée législative n'avoit pas prononcé la déchéance, on sonneroit le tocsin, on battroit la générale, on se porteroit en armes à l'Assemblée et au château ; enfin, elle ordonna de communiquer sur-le-champ cet arrêté aux quarante-sept autres sections, en les invitant à concourir à son exécution. Au milieu de cette effroyable anarchie, l'administration départementale se réveilla ; elle interpella le maire de s'expliquer sur l'introduction dans Paris d'un grand nombre d'hommes armés, sur une nouvelle distribution de cartouches à balles, et enfin sur la fermentation qui se manifestoit de toutes parts. Sa réponse, insignifiante en général, ne fut positive que sur l'agitation, qui lui sembloit

très-naturelle dans la circonstance, et sur la tranquillité publique, *dont personne ne pouvoit raisonnablement répondre.*

Le danger devenoit à chaque instant plus imminent. L'inaction de l'Assemblée déconcertoit les amis de l'ordre autant qu'elle enhardissoit ses ennemis; néanmoins elle ne découragea pas M. Mandat, chef de la garde nationale de service à ce moment. Il apporta, la nuit du 9 au 10, dans ses mesures de défense toute l'activité qu'elles exigeoient: aidé de plusieurs officiers de l'état-major, il avoit été assez adroit pour attirer Pétion au milieu des périls, et lui arracher l'ordre de doubler les postes et de repousser la force par la force. Mais Pétion méditoit, même en écrivant cet ordre, les moyens de le rendre inefficace, et le courage de M. Mandat lui coûta la vie. Ce fidèle serviteur du Roi avoit, dès minuit, distribué ses forces avec beaucoup d'habileté, et certainement tous les efforts des séditieux auroient encore échoué, si chacun eût fait son devoir. Mais les troupes à la disposition de M. Mandat consistoient principalement en gendarmerie, et il avoit jugé de l'esprit de ce corps par celui des chefs: malheureusement les factieux avoient réussi à l'exaspérer contre les Suisses, à l'égarer par une fausse pitié; et sous prétexte de ne pas tirer sur le peuple, il laissa des brigands et des assassins consommer leurs crimes.

Pendant que M. Mandat faisoit ses dispositions de défense, les factieux qui ne le perdoient pas de vue, faisoient celles d'attaque; peut-être néanmoins les eût-ont déjouées si l'on avoit suivi le conseil du comman-

dant. Il vouloit qu'un corps imposant de la garde nationale marchât, dès les onze heures du soir, contre les Marseillais qui n'étoient encore soutenus que par une foible partie de la populace, et les empêchât de s'emparer de l'Arsenal vers lequel ils se dirigeoient. Mais le Roi craignant d'être accusé d'agression, n'osa pas en donner l'ordre; les autorités civiles le refusèrent comme contraire à la constitution qui ne permettoit au gouvernement que la défensive.

Tant d'hésitations tournoient à l'avantage des séditieux, que rien n'arrêtoit; inquiets sur les dispositions des membres du conseil municipal, ils trouvèrent tout simple de se mettre à leur place: ce changement s'opéra en deux heures, et le premier acte du nouveau conseil fut de citer devant lui M. Mandat, dont la perte devoit désorganiser les mesures prises au château. Il résista au premier ordre; un second lui fut intimé; il crut devoir obéir. Quelle fut sa surprise quand il se vit au milieu des brigands qu'on venoit de métamorphoser en municipaux! Le maire et le procureur avoient été seuls jugés dignes de siéger avec ces étranges magistrats, et ils reçurent le titre non moins étrange *d'administrateurs du peuple.* Interrogé par ce nouvel aréopage, M. Mandat dut être trouvé coupable *Qu'on le conduise à la prison de l'Abbaye,* dit Pétion; c'étoit le signal du massacre: un coup de pistolet renversa le malheureux officier, et son corps, mis en lambeaux, fut traîné dans la Seine.

L'assassinat de M. Mandat n'étoit pour les factieux qu'une demi-mesure. Leur intérêt vouloit que ce commandant dévoué au Roi, fût remplacé par un dévoué à la

faction. Quel autre leur convenoit mieux que Santerre? Ils se hâtèrent de l'appeler avec le titre de commandant général, et il en prit sur-le-champ les fonctions. Les faubourgs, jusqu'alors indécis, ne balancèrent plus. Le tocsin, la générale et le canon donnèrent l'alerte partout; les brigands s'emparèrent des sections, se formèrent en plusieurs colonnes, se firent précéder par une artillerie formidable, et se portèrent simultanément vers le château. La mort de M. Mandat, qu'on ignoroit encore aux Tuileries, laissoit les postes sans commandant: on en profita pour dégarnir les principaux points de résistance, en sorte que les colonnes pouvoient arriver sans obstacle jusque sous les fenêtres du Roi. Les avis les plus alarmans se succédoient à chaque minute. Enfin Sa Majesté, plus inquiète pour la Reine et ses enfans que pour elle-même, et voulant se mettre à l'abri de tout reproche d'imprévoyance comme de violence, envoya un de ses ministres prier l'Assemblée de nommer une députation chargée de venir se concerter avec elle, et veiller à la sûreté de sa famille. Les factieux qui n'avoient prolongé la discussion sur la déchéance que pour donner à l'insurrection le temps d'éclater, se gardèrent bien d'admettre une demande capable de faire échouer leur plan. Ils firent passer à l'ordre du jour, et ce fut encore au nom de la constitution, qu'ils écartèrent la seule mesure qui pouvoit en prolonger l'existence. Ils prétendirent que cette constitution laissant au Roi la faculté *de venir, quand il le vouloit, au milieu des représentans du peuple*, toute autre précaution devenoit illégale. Horrible piége, dans lequel ils ne réussirent

que trop à faire tomber ce Prince constamment victime de sa loyauté et de sa bonne foi !

Cependant les forcenés, en marche depuis quatre heures du matin, approchoient du château.... *Sauvez-vous, sauvez-vous*, s'écria tout-à-coup un officier arrivé du dehors, *tout est perdu ; voilà votre dernier jour : le peuple est le plus fort.... Quel carnage il y aura !*

La Reine et Madame Elisabeth éperdues ne s'occupent que du salut du Roi et de ses enfans : M. le Dauphin, arraché au sommeil, et couvrant de baisers et de larmes les mains de la Reine, lui demande si c'est *encore le peuple de l'autre fois* (du 20 juin) *pourquoi feroit-il du mal à papa? il est si bon !....*

Louis XVI, sans crainte comme sans reproche, se montra au balcon : une acclamation générale l'appelle dans les cours ; il n'hésite point : cette courageuse confiance réveilla un moment les sentimens français : les cris de *vive le Roi* se firent entendre jusque dans le jardin.... Mais hélas ! ils furent les derniers. Ceux de *vive Pétion ! à bas le Roi ! vive la nation ! déchéance !* les remplacèrent presqu'aussitôt, et devinrent si nombreux qu'ils sembloient unanimes.

Le Roi, plus affligé qu'aigri d'un changement aussi prompt, passa en revue les troupes destinées à défendre le château, et leur rappela leurs devoirs, mais avec une bonté qui peignoit tous ses regrets d'être réduit à cette triste extrémité. Les grenadiers de la garde nationale, vivement émus, chargèrent leurs armes en sa présence ; les canonniers, au contraires, déchargèrent leurs pièces.

Au moment où Sa Majesté remontoit dans ses appartemens, elle vit le Carrousel envahi par les séditieux, leurs canons braqués sur les portes du château, la place de Louis XV et les quais couverts d'une populace mutinée ; elle entendit les cris et les menaces redoubler : enfin on lui apprit la mort de M. Mandat. Ce malheur, précurseur de ceux qu'elle prévoyoit, l'accabla : elle chargea du commandement plusieurs officiers généraux qui ne l'avoient pas quittée depuis le moment où les dangers s'étoient manifestés (1) : à peine leurs dispositions étoient-elles terminées, qu'un municipal se présenta au Roi, et se prétendit l'organe du peuple.... *Que demande donc le peuple*, lui dit Sa Majesté.... *La déchéance*, répondit le municipal.... *C'est à l'Assemblée à prononcer*, reprit la Reine ; *et que deviendra le Roi ?*

Au même instant arriva le procureur général du département. « Fuyez, Sire, fuyez de ce palais, dit-il ; » il n'y a pas un moment à perdre : réfugiez-vous au » sein de l'Assemblée : Votre Majesté et votre famille » ne peuvent être en sûreté qu'au milieu des représen- » tans du peuple. »

« Quoi, Monsieur, reprit la Reine avec vivacité, » sommes-nous donc totalement abandonnés ? »

« Madame, vous ne pouvez compter que sur une » foible partie de la garde nationale ; faire de la résis-

(1) Le Roi avoit constamment à ses côtés MM. de Vioménil, le vicomte Dubouchage, de Bruges, de Boissieu, de Saint-Priest, etc. M. de Vioménil, aujourd'hui maréchal de France, eut le bras cassé dans la lutte qui s'engagea.

» tance ne feroit qu'assurer le massacre du Roi, de » vos enfans, de vous-même... *A dieu ne plaise!* s'é- » cria la Reine : *que ne puis-je au contraire être la* » *seule victime?* »

Le Roi, qui ne s'aveugloit pas sur les suites de la démarche à laquelle on le poussoit, n'y répugnoit pas moins que la Reine : si sa vie seule eût été exposée, jamais il n'y auroit consenti. Mais compromettre celle de sa famille et des sujets fidèles qui l'environnoient! cette crainte l'entraîna. « Eh bien! dit-il, donnons » au peuple cette dernière marque de notre amour pour » lui... » *A bas le tyran! La mort! La mort!* Ainsi répondoient les séditieux à ces paroles touchantes : c'est au milieu de ces vociférations que la famille royale traversa les Tuileries (1).

Arrivé à l'Assemblée, le Roi monta auprès du Président, et dit : « Messieurs, je suis venu ici pour éviter » un grand crime, et je pense que ma famille ne sau- » roit être plus en sûreté qu'au milieu de vous. »

« Vous pouvez, Sire, répondit le président, » compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; » ses membres ont juré de mourir en soutenant les » droits du peuple et les autorités constituées. » Après cette réponse, Sa Majesté, sa famille et quelques per-

(1) En descendant l'escalier pour se rendre à l'Assemblée, le Roi, apercevant M. de Précy au milieu des Suisses, s'écria : *Ah! fidèle Précy!...* Quel éloge! et avec quelle héroïque persévérance ce véritable preux l'a justifié jusqu'à son dernier soupir!

sonnes qui les avoient accompagnées furent placées dans la tribune du Logographe.

En quittant le château, le Roi avoit expressément défendu d'opposer la moindre résistance, même à ceux qui voudroient y pénétrer (1). Cette précaution, qui ne laissoit aucun prétexte à la violence, dérangeoit les combinaisons des factieux. Ils surent encore la rendre vaine, et engager eux-mêmes le combat, de manière à en jeter tout l'odieux sur le parti qui avoit au contraire toutes sortes de raisons pour l'éviter. Un de leurs complices tira de l'intérieur même du château un coup de fusil que les séditieux attendoient pour riposter ; ils y répondirent par une décharge de leurs batteries : alors s'établit de la part d'une partie de la troupe du château, un feu de mousqueterie qui effraya tellement la populace, qu'elle évacua précipitamment la place du Carrousel : si l'on eût profité de cette première terreur pour poursuivre les rebelles, et s'emparer des ponts, ils n'auroient pas pu revenir à la charge. Mais le Roi qui ne savoit plus que ce que les séditieux vouloient bien qu'il apprît, concourut lui-même à arrêter cet élan : persuadé de l'inégalité des forces et de l'impossibilité d'une résistance efficace, il s'écria au premier bruit de canon : *J'ai défendu de tirer...* Il renouvela cette défense, fit enjoindre aux Suisses d'évacuer le château, et envoya même un courrier à Courbevoie

(1) Le Roi avoit remis cette défense écrite de sa main, à M. de Durler, officier aux gardes suisses.

pour arrêter la marche d'une division suisse qui venoit au secours de celle de Paris.

Les assaillans rassurés par ces nouveaux ordres, et par l'inaction de la troupe, reprirent bientôt les hostilités, et avec plus de furie qu'à la première attaque. Le château fut battu en brêche, un feu roulant s'établit sur tous les points du Carrousel, les bâtimens qui séparoient les cours du Palais furent livrés aux flammes, la populace, armée de tout ce qu'elle avoit trouvé de plus meurtrier, parvint aux portes du château, s'y précipita avec impétuosité, pénétra partout, traînant après elle le pillage et le carnage : quiconque paroîssoit appartenir à la Cour, étoit impitoyablement massacré; les Suisses surtout dont le courage et la fidélité inébranlables étoient devenus des crimes irrémissibles, furent l'objet d'une cruauté sans exemple ; la rage des assassins alla chercher jusques dans les maisons particulières, ceux qui en gardoient les portes : enfin, on ne cessa d'égorger, que quand on ne trouva plus de victimes.

Quelles mesures prenoit l'Assemblée contre tant d'horreurs ? Tyrannisée par les factieux, elle décréta qu'une *convention nationale seroit convoquée pour expliquer la volonté du peuple Français*, *que le Roi étoit suspendu, que lui et sa famille resteroient en otage ; que le ministère n'avoit plus la confiance de la nation ; que l'Assemblée en formeroit un autre, que la liste civile seroit supprimée, et que le Roi placé au Luxembourg, ne jouiroit que d'un traitement provisoire.*

Ici commença le dernier acte de la tragédie dont le

dénouement a plongé la France dans un deuil éternel. Le sceptre venoit d'être arraché des mains du Roi ; mais Louis XVI existoit encore ; les factieux n'étoient qu'à demi satisfaits : bientôt il ne manquera plus rien à leurs exécrables désirs.

Quoique les clubs établis dans les départemens y eussent beaucoup propagé l'esprit révolutionnaire, cependant l'Assemblée craignit l'effet de l'attentat qu'elle venoit de légitimer : elle crut prudent de se justifier dans une proclamation adressée au peuple Français, et elle ne put le faire qu'à force de calomnies, et en imputant au Roi tout ce qui appartenoit aux factieux.

Le décret de déchéance s'exécuta avec autant de célérité que de ponctualité en tout ce qui agravoit le sort du Roi. Les ministres, si vivement protégés par les jacobins, furent réintégrés, le brasseur Santerre devint maréchal-de-camp ; enfin, tout paiement relatif à la liste civile fut arrêté.

Un seul point restoit à régler, la résidence du Roi. Relégué avec toute sa famille et quelques personnes de sa suite, dans trois ou quatre cellules du couvent des Feuillans, exposé à des insultes et à des dangers continuels, condamné à assister aux séances de l'Assemblée où les factieux affectoient de l'abreuver d'humiliations, il désira et demanda qu'on le conduisît dans le lieu désigné par le décret. Pour première réponse, arriva l'injonction à toutes les personnes qui l'avoient suivi, de se retirer : « *Charles Ier ne fut pas aussi malheu-* » *reux que nous !* » s'écria le Roi avec amertume lorsqu'il apprit cet ordre rigoureux.

La seconde réponse, qui tarda trois jours, fut plus cruelle encore. La municipalité prétendit que, responsable de la famille royale, dont la garde lui étoit confiée, elle avoit le droit de fixer le lieu de sa résidence. Soutenue par ses nombreux complices de l'Assemblée, elle eut aisément raison, et désigna le Temple (1).

Le Roi, fort affligé d'une décision qui le plaçoit dans un édifice si facile à convertir en étroite prison, voulut au moins s'entourer des personnes susceptibles de lui donner des consolations, chaque jour plus nécessaires; il en forma la liste (2). La municipalité, qui sembloit s'étudier à multiplier les occasions de torture pour Sa Majesté et sa famille, en admit six, mais avec l'intention barbare de les lui arracher bientôt.

La translation de la famille royale au Temple se fit le 14 avec un appareil d'autant plus scandaleux qu'il n'étoit plus l'ouvrage d'une multitude aveugle et effrénée, mais d'autorités instituées pour défendre et honorer ceux mêmes qu'elles traitoient en criminels. Ce ne fut pas sans inquiétude et sans danger qu'on les fit traîner pen-

---

(1) Ce palais avoit été jusqu'alors celui du grand Prieur de l'Ordre de Malte. A ce titre, il appartenoit à M. le duc d'Angoulême : M. le comte d'Artois l'occupoit lorsqu'il venoit à Paris.

Dans les tours séparées du palais, et situées au milieu du jardin, étoient les archives de l'Ordre de Malte : ces tours ont été, dès ce moment, converties en prison d'état.

(2) Les personnes désignées par le Roi étoient la princesse de Lamballe, mesdames de Tourzel, Thibaud, Anguié, Bazire, Saint-Brice et Navarre; MM. de Fresne, de Chamilly, de Saint-Padoux, Hue, Bligny et Testard.

dant deux heures dans une mauvaise voiture, et au pas, entre deux haies de populace vomissant toutes les imprécations qu'on lui souffloit. Enfin ils arrivèrent et descendirent dans le corps de bâtiment qui forme ce palais. Tout y paroissoit disposé pour abuser le Roi et lui persuader que cette partie du Temple étoit celle qu'il habiteroit. On lui en laissa visiter les appartemens avec la plus perfide complaisance : un souper assez bien ordonné lui fut servi : mais pendant que le trop confiant Monarque se livroit à l'espoir de coucher dans un des appartemens qu'il avoit parcourus, des municipaux lui préparoient une espèce de grabat dans une des tours déjà disposée en prison. Avec quel féroce plaisir ils sembloient jouir de la douloureuse surprise du Roi ! *Ton maître*, disoit un d'eux à M. Hue, *étoit accoutumé aux lambris dorés : eh bien ! il verra comment on loge les assassins du peuple....*

Louis XVI assassin du peuple (1) ! Le délire de la calomnie pouvoit-il aller plus loin ?

---

(1) On avoit assuré à M. de Malesherbe que des sujets fidèles arracheroient le Roi des mains de ses bourreaux ou seroient immolés avec lui : il en fit part à Sa Majesté, qui lui demanda s'il les connoissoit. *Non, Sire, mais je pourrois les retrouver*, répondit M. de Malesherbe. *Eh bien ! tâchez de les rejoindre, et déclarez leur que je les remercie du zèle qu'ils me témoignent. Toute tentative exposeroit leurs jours et ne sauveroit pas les miens. Quand l'usage de la force pouvoit me conserver le trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir ; voudrois-je aujourd'hui faire couler pour moi le sang français ?* ... Ainsi parloit presque au pied de l'échafaud ce Prince *assassin du peuple.* Ce touchant aveu, qui dévoile la cause des progrès desastreux de la

A peine la famille royale fut-elle sortie de table, que les mêmes municipaux vinrent l'avertir qu'elle passeroit la nuit dans une des tours. Elle les y suivit, et quoique le Roi ne pût plus douter qu'ils le plaçoient dans une véritable et étroite prison, il ne laissa pas échapper un seul mot d'indignation. Tant de fermeté excita l'admiration même de ses persécuteurs. *Quel homme!* dit en sortant de la tour le municipal qui y avoit emprisonné le Roi. Tant de vertu ne pouvoit se puiser qu'à une source toute céleste, dans la religion : dès ce triste jour, elle partagea avec l'instruction de M. le Dauphin et de Madame royale, tous les momens du Roi, de la Reine et de Madame Elisabeth. Sans le courage et la résignation dont elle les armoit sans cesse, auroient-ils eu la force de supporter toutes les tortures qu'ils eurent à souffrir dans cet affreux séjour ?

La première, et sans contredit l'une des plus cruelles, fut celle que ses geoliers lui préparoient, la privation des dernières personnes qui l'avoient suivi au Temple. L'ordre de les enlever toutes fut exécuté le 19 août au milieu de la nuit, et on ne les arracha des côtés du Roi et de la Reine que pour les jeter dans la prison de la Force, sur laquelle planoit déjà la mort. Cependant, M. Hue rentra au Temple, mais ce ne fut qu'après avoir passé par les épreuves les plus périlleuses, et pour en être peu de temps après enlevé de nouveau.

---

révolution, présente aussi l'unique reproche que la postérité puisse faire à cet infortuné Monarque. Lui seul avoit le droit de le signaler.

Je ne rappellerai pas le dénuement des objets de première nécessité dans lequel on affectoit de laisser la famille royale, les insultes et les menaces de tout genre qu'elle avoit sans cesse à essuyer, l'insupportable supplice d'une surveillance exercée jour et nuit au milieu d'elle par des municipaux chargés d'observer jusqu'à ses gestes, d'interpréter jusqu'à son silence (1). Il faut lire ces douloureux détails dans les ouvrages de MM. Hue et Cléry : le sentiment y donne à la vérité l'intérêt le plus touchant.

Ces nouveaux malheurs furent bientôt connus au dehors : ils ne permirent plus d'hésiter : on crut devoir tenter tous les moyens de délivrer les augustes captifs. Les troupes combinées de l'empereur d'Allemagne et du roi de Prusse franchirent les frontières, s'emparèrent

(1) Tous n'ont pas exécuté avec la même rigueur les ordres qui leur étoient donnés : plusieurs ont même cherché à donner à l'auguste famille des preuves de respect et de dévouement. Parmi ces derniers se sont fait remarquer MM. Toulon et Michonis, auxquels cette louable conduite a coûté la vie. Le premier avoit pris part à un projet d'évasion formé deux mois après la mort du Roi. L'exécution en étoit possible. Il s'agissoit d'introduire au Temple des habits à peu près semblables à ceux des municipaux et des écharpes tricolores, afin de faire sortir, sous ce travestissement, la Reine et madame Elisabeth. Le moyen employé pour M. le Dauphin étoit encore plus facile. L'homme chargé d'allumer les réverbères intérieurs venoit toujours avec deux petits garçons. Gagné à prix d'argent, il auroit substitué le jeune Prince et la Princesse à ces deux enfans, et les auroit emmenés. Mais ce projet ne s'exécuta pas, et on en a toujours ignoré la cause.

des places fortes, et déjà parvenues dans les plaines de Champagne, menaçoient les factieux : mais le duc de Brunswick, effrayé de se voir avec une foible armée sur une terre volcanique, au milieu d'une population immense et exaltée, dans un pays où ses vivres étoient mal assurés, craignit de compromettre et ses troupes et sa réputation militaire : il balança au moment décisif (1) : la mésintelligence acheva ce que ses craintes avoient commencé ; les succès des coalisés devinrent douteux, impossibles : les factieux le jugèrent ainsi, et les effets de cette persuasion furent affreux. Leur rage contenue par la crainte de représailles de la part des coalisés s'ils se portoient à de nouveaux excès, ne se déchaîna qu'avec plus de fureur, dès que ce frein fut

(1) On a fait mille versions sur les causes de la retraite des Prussiens des plaines de la Champagne, et chacun a chargé son roman des couleurs de son parti. En attendant, à cet égard, les véritables révélations de l'histoire, on peut expliquer cette retraite, qui laissa la France et son Roi à la merci de leurs plus cruels ennemis, par une faute commise hors des champs de bataille, et ajoutée dans les cabinets mêmes des Souverains, à celles que j'ai déjà signalées : c'est d'avoir pénétré en France avec des forces évidemment trop peu considérables pour une expédition de cette importance. Le duc de Brunswick n'avoit que soixante mille hommes, et ce n'eût pas été trop d'une armée quatre fois plus forte pour surmonter les difficultés d'une pareille campagne, dont la rapidité des mouvemens militaires pouvoit seule assurer le succès. L'Europe n'est pas retombée dans une pareille faute en pénétrant en France pour en expulser l'oppresseur. Les calculs les plus modérés portent à douze cent mille hommes le nombre de troupes dont la coalition avoit couvert le sol du royaume en 1814.

brisé. Dans leur terreur ils avoient entassé à l'Abbaye, à la Force, au grand Châtelet, à la Conciergerie, à Bicêtre, à la Salpêtrière, à la Ville, au couvent des Carmes, à celui des Bernardins, au séminaire de Saint-Firmin, tous les officiers, les nobles, les magistrats, les prélats, les prêtres, les femmes de qualité, qu'ils avoient pu saisir : c'étoit, d'après leur calcul, des ennemis de moins à combattre, et des ôtages de plus s'il falloit capituler. Les misérables en firent des martyrs..

La division entre les puissances commença dans le mois d'août 1792 : elle fut le signal de massacres dont on ne sauroit trouver d'exemple, même chez les hordes les plus barbares. Des tigres furieux, affamés, se précipitant sur leur proie, montrent moins de férocité que n'en déployèrent les *septembriseurs* (1). Une poi-

(1) L'histoire désigne ainsi les scélérats qui, dans les premiers jours de septembre 1792, massacrèrent les victimes réunies dans les prisons de Paris, Versailles, Meaux, Reims et Lyon. Je ne connois rien de plus énergique et de plus fidèle que la peinture qui en a été faite dans *le Drapeau Blanc* du 3 septembre 1820. Les amis de l'ordre et de la vérité approuveront qu'on la place ici pour perpétuer l'horreur que doivent inspirer les doctrines qui ont produit de tels forfaits.

« Hier, une voix énergique appeloit, dans cette feuille, sur la révolution le cri de *mort* qu'elle poussa si long-temps elle-même parmi nous ; aujourd'hui, par le plus déplorable des souvenirs, nous sommes réduits à évoquer les ombres sanglantes de ses victimes, pour imprimer plus fortement encore, s'il est possible, le sceau d'une exécration éternelle sur les principes qui armèrent les bras de leurs bourreaux. C'est aux assises du crime, c'est aux saturnales du meurtre organisé par lui, c'est au tribunal des DEUX ET TROIS SEPTEMBRE 1792, que la révo-

gnée de monstres à figure humaine, sortis de la lie du

---

lution érigea par les mains de brigands nourris de ses maximes et armés de sa puissance, que nous la citons en ce jour de deuil, pour la juger selon ses œuvres, pour la montrer, aux regards d'une jeunesse qu'on égare en lui voilant une partie de ses forfaits, dans toute la dégoûtante nudité de sa corruption systématique. Lorsque, du fond de l'abîme que la main d'un sage monarque s'efforce en vain de fermer, le génie du mal s'élance de nouveau sur l'Europe et menace de l'embraser une seconde fois des feux dévorans de la révolte, quelle digue efficace à lui opposer, que de peindre avec la fidélité de l'histoire les maux qu'il nous prépare, dans le tableau même de ceux qu'il nous a faits ?

» Le trône de Louis XVI avoit disparu dans l'affreuse tempête du DIX AOUT; captive à la tour du Temple, la royauté avoit laissé tomber le sceptre du pouvoir dans les mains de la souveraineté populaire; la RÉVOLUTION, maîtresse du terrain que, depuis trois ans, elle disputoit ouvertement à la monarchie, pouvoit désormais consolider sa victoire par la fondation et l'affermissement de la république. Le moment étoit donc venu pour cette révolution, ennemie implacable, dès son berceau, de l'autorité royale, de dissiper toutes les préventions, puisqu'elle avoit triomphé de toutes les résistances. Affranchie de liens étrangers, déclarée majeure dans la jouissance du pouvoir, comme dès long-temps elle l'étoit devenue dans la carrière des crimes, qui pouvoit l'empêcher de faire oublier, comme l'heureux tyran de Rome, l'horreur des proscriptions par l'usage clément de la victoire, et de réaliser enfin, pour les peuples soumis à son joug, *ces nouveaux lieux et cette nouvelle terre* dont sa sœur aînée, la philosophie du 18e siècle, avoit prophétisé le prodige pour l'époque *fortunée* de l'adoption de ses principes? Voilà sans doute ce qu'elle devoit tenter de faire : voyons ce qu'elle fit. Couverts du crêpe de la douleur, ayons le courage de la suivre, du champ de carnage du 10 août, aux massacres de septembre, sur les traces du sang innocent dont

peuple, se sont constitués impunément accusateurs;

---

elle souilla ce court intervalle, par le meurtre juridique de MM. d'Anglemont, de Laporte, intendant de la liste civile, de Bachmann, major-général des Suisses, et de ce courageux Durosoy, rédacteur de la *Gazette de Paris*, qui, montant à l'échafand le 25 août, sut houorer encore son trépas par ces nobles et touchantes paroles: « Il est beau pour un royaliste comme moi, de mourir le jour de la Saint-Louis! »

» Au 10 août, du moins, à travers tant d'horreurs, il y avoit eu une image de guerre civile; là encore, l'irritation que produit la résistance, l'entraînement qui naît de la mêlée, pouvoient, en quelque sorte, pallier une partie des forfaits; ici, les calculs d'une lente préméditation, la discussion raisonnée du plan, l'organisation préliminaire de toutes les mesures, le sang-froid, l'ordre réel, quoique dérisoire, observés dans l'exécution, et la régularité enfin des formes appliquées à l'assassinat, laissent le crime sans excuse.

» Au 10 août, la révolution n'avoit encore pu se montrer tout entière; triomphante au 2 septembre, elle se découvrit sans ménagement; elle fit frémir, mais n'étonna personne.

» Déjà Manuel et les autres meneurs de la Commune avoient audacieusement déchiré le voile qui couvroit leurs projets, à la barre même de l'Assemblée législative: « Si avant deux ou » trois heures, avoit dit l'orateur de leur députation, les jurés » du tribunal populaire ne sont pas en état d'agir, *de grands » malheurs se promèneront dans Paris.* » Les trois heures expirent et les massacres commencent. A la voix de leurs directeurs *patriotes*, des bandes de sicaires, ivres de rage et de sang, armés de coutelas, de haches, de piques, de pistolets, et de sabres dont on avoit eu soin d'émousser le tranchant afin de rendre plus long et plus douloureux le supplice des victimes, marchent, sans résistance, des divers quartiers de Paris, aux chants de *Ça ira* et de *l'hymne de la révolution*, vers les prisons des Carmes, de l'Abbaye, de la Force, des Madelonnettes, de

juges et bourreaux, ont parcouru les prisons où les plus

---

Saint-Firmin, et demandent, aux cris de *vive la nation !* qu'on leur livre les conspirateurs.

» Là, par une profanation sacrilége de ce que l'ordre social a de plus saint, mais aussi par une application non moins juste qu'horrible du principe de la souveraineté du peuple, des assassins accrédités par leurs forfaits, se transforment en juges et en jurés. Ce tribunal, ni plus ni moins révolutionnaire que ne le fut ensuite celui de Fouquier-Tainville, est, d'après *la loi,* composé de douze personnes. Rien ne manque à sa forme civique : on lit l'écrou du prisonnier, on lui fait des questions ; après l'interrogatoire, les *juges*, avec un calme infernal, imposent les mains sur sa tête, et se demandent, par l'organe du président : « Croyez-vous que, dans notre conscience, nous puis- « sions élargir monsieur ? » Ce mot *élargir* est son arrêt de mort. A peine le fatal *Oui* est-il prononcé, que le malheureux, qui se croit absous, est précipité sur les piques des exécuteurs, et tombe, plein d'espérance, dans les bras de la mort ! Qui tenteroit d'épuiser les détails de cette boucherie sur laquelle le soleil se leva pendant cinq jours consécutifs, témoin de plus d'horreurs qu'aux jours d'Atrée et de Thyeste ? car si, par une abréviation qui soulage l'humanité, l'histoire se contente déjà de dire, les DEUX ET TROIS SEPTEMBRE, il n'est pas moins vrai que les assassins continuèrent jusqu'au 6, faisant tomber, dès les premières exécutions, plus de cinquante têtes par heure. Les victimes étoient traînées par les pieds ou par les épaules, et leur tête fracassée par les frottemens du terrain ; leurs joues tomboient en lambeaux, déchiquetées par les sabres et les couteaux. On jetoit des corps encore palpitans sur des cadavres déjà inanimés. Le sang ruisseloit à grands flots sur les lits, dans les chambres, dans les escaliers, dans les cours, et alloit grossir les ruisseaux des rues.

» Sous mille formes plus épouvantables les unes que les autres, le carnage multiplioit les accidens de la douleur et de la mort ; et ce qui peint d'un seul trait l'horreur non encore surpassée

honorables personnages du royaume étoient confondus

de ces lugubres journées, c'est l'étude que faisoit une partie des prisonniers des différentes positions dans lesquelles chacun de ceux qui les précédoient se laissoit immoler, pour connoître celle qui rendoit la mort plus prompte et moins cruelle. Etrange et lamentable situation, inouie jusqu'alors dans les fastes des proscriptions populaires, qui forçoit des hommes à calculer, en présence de leurs bourreaux, non les moyens de détourner ou d'amortir leurs coups, mais ceux de les rendre plus sûrs et plus promptement homicides !

» Aurons-nous le courage de détacher encore quelques traits de ce lugubre tableau, dont les détails exigeroient des volumes ! de parler de cette infortunée princesse de Lamballe, chez qui la beauté du corps n'étoit qu'une foible image de celle de l'ame, et dont le seul crime étoit, aux yeux de ses ennemis, son héroïque et constante amitié pour la Reine ? de montrer sa tête séparée du tronc, placée au bout d'une pique, et, par un affreux raffinement, ornée, de la main même de ses bourreaux, d'une coiffure élégante, promenée ainsi autour des murs du Temple, les joues rougies d'un fard pétri avec son sang, tandis que son cadavre étoit abandonné à ces harpies dont l'enfer dut alors envier la possession à la terre ?

» Mais s'il faut reculer devant tant d'horreurs sur lesquelles la pudeur de l'humanité force malgré soi de jeter un voile, redoublons aujourd'hui d'énergie pour signaler à la génération qui nous écoute, la cause qui les produisit. Or, cette cause, plus affreuse que le crime, parce qu'elle agit sans remords, plus redoutable que les passions, parce qu'elle marche avec système, qu'est-elle autre chose que la révolution française, telle qu'elle a été prêchée par la fausse philosophie, adoptée par une politique erronée, et mise en œuvre par le jacobinisme ?

» Avant que dans l'Assemblée dite constituante, on eût proclamé l'insurrection du peuple comme le plus saint de ses devoirs; que Mirabeau eût armé ses mains contre le trône; que Barnave, pour le familiariser avec le sang, eût plaisanté, avec

avec quelques criminels, ont délivré ceux-ci, assommé,

---

une froide ironie, sur l'effusion de celui des aristocrates; que Robespierre et Pétion eussent rabaissé l'exercice des droits de la couronne au rang des fonctions subalternes, en déclarant le monarque justiciable de la nation; ces maximes avoient dès long-temps retenti dans les livres des philosophes et dans les salons des grands.

» Raynal avoit voué au mépris et à la haine des peuples *ces brigands couronnés* qui oppriment le monde, avant qu'on eût qualifié les rois de bêtes féroces. Avant que le cri de mort eût retenti sous les voûtes de la Convention contre l'infortuné Louis XVI, Helvétius avoit blâmé les Anglais des honneurs rendus à la mémoire de Charles Ier: « De ce roi, disoit-il, dont le supplice doit à jamais épouvanter quiconque entre- » prendroit de soumettre les peuples à une autorité arbitraire. »

» Beccaria, en subordonnant tout à la prétendue loi suprême du *salut public*, avoit, pour ainsi dire, dessiné d'avance le plan des comités de Robespierre; et lorsque, dans le froid délire de l'athéisme et de la démagogie, Diderot nous traçait le portrait de ce disciple de son école,

> Dont les mains ourdiroient les entrailles des prêtres,
> A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois,

faisoit-il autre chose que professer, au nom de la liberté philosophique, les maximes que mirent en pratique nos horribles septembriseurs?

» En proclamant d'avance les droits de l'homme et la souveraineté du peuple, la philosophie a mis aux mains de la révolution deux leviers capables de bouleverser le monde social, de confondre dans une commune ruine le bonheur des nations et le pouvoir des rois. En effet, la révolution n'a fait autre chose que réaliser les crimes tracés par la philosophie. L'une a posé le principe, l'autre a tiré la conséquence, et jamais connexion plus intime ne lia les parties du même système, depuis les coups du tocsin dans la nuit du 13 juillet 1789, jus-

égorgé impitoyablement les autres, mutilé, promené en triomphe (1), dévoré leurs membres palpitans : et

---

qu'aux sourdes manœuvres de la conspiration du 19 août 1820.

» Jamais sans doute aussi les resultats inévitables de l'union de la théorie à la pratique des maximes révolutionnaires, ne se manifestèrent au monde épouvanté sous des traits plus affreux que dans ces jours, dont le cours des années nous ramène le deuil, et dont nous n'avons voulu rappeler les forfaits que pour faire, de l'horreur qu'ils inspirent, une barièrre insurmontable à leur retour.

» Ah ! si dans ce temps de déception et d'erreur, il étoit donné au libéralisme de prévaloir sur les leçons d'une expérience si cruellement achetée, et de donner un instant le change sur l'effet irrésistible de ses doctrines, recueillant alors les soupirs et les gémissemens de tant de victimes tombées, à pareil jour, sous des coups dirigés par les mêmes principes, il nous suffiroit sans doute, pour arracher la patrie à tant de dangers, de faire retentir, aux oreilles des dépositaires de l'autorité, ces mots terribles : SOUVENEZ-VOUS DES DEUX ET TROIS SEPTEMBRE ! »

(1) « Nous étions à peine assis, dit M. Cléry, qu'une tête » au bout d'une pique fut présentée à la croisée ; la femme *Tison* jeta un grand cri : les assassins crurent avoir reconnu la » voix de la Reine, et nous entendîmes le rire effréné de ces » barbares. Dans l'idée que Sa Majesté étoit encore à table, » ils avoient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards ; c'étoit la tête de madame la princesse de » Lamballe ; quoique sanglante, elle n'étoit point défigurée : » ses cheveux blonds, encore bouclés, flottoient autour de la » pique : je courus aussitôt vers le Roi. Au même moment survint un municipal suivi de quatre hommes députés par le » peuple, pour s'assurer si la famille royale étoit dans la tour. » L'un d'eux insista pour que les prisonniers se montrassent à » la fenêtre ; les municipaux (de garde) s'y opposèrent. Cet » homme dit à la Reine du ton le plus grossier : *On veut vous* » *cacher la tête de la Lamballe que l'on vous apportoit pour*

c'est chez le peuple le plus civilisé de la terre, dans la première ville du monde, sous les yeux d'une nombreuse Assemblée de Législateurs (1), en présence de cent mille hommes armés pour la sûreté des personnes, qu'on a vu cet horrible tableau souiller pendant plusieurs jours les regards d'un peuple épouvanté... Quel empire la terreur peut exercer lorsque l'audace a pris la place de l'autorité !

Peu de jours après cette affreuse boucherie, se retira l'Assemblée législative. La clôture de sa session et de l'ouverture de celle de la Convention nationale qui lui succéda immédiatement, furent donc scellées du sang

---

» *vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans ;*
» *je vous conseille de paroître, si vous ne voulez pas que le*
» *peuple monte ici....* A cette menace la Reine tomba évanouie.
» Cet homme ne s'éloignant pas, le Roi lui dit avec fermeté :
» *Nous nous attendons à tout, Monsieur ; mais vous auriez*
» *pu vous dispenser d'apprendre à la Reine ce malheur af-*
» *freux.* Il sortit alors avec ses camarades : leur but étoit
» rempli. »

(1) Les factieux de l'Assemblée, comme pour se tenir en rapport parfait avec les égorgeurs, choisirent le 2 de ce mois de septembre pour porter leurs derniers coups aux émigrés. L'heureux moment pour les punir de ne pas se rendre à la voix de leurs bourreaux, que celui où l'on massacre par milliers, et impunément, leurs parens, leurs amis restés sur ce sol converti pour eux en champ de carnage. Etoit-il possible de mieux justifier leur résistance ? Et en effet, n'ont-ils pas cédé au sentiment qui attache si fortement à la patrie, dès qu'ils ont vu que leur courage et leur épée ne pouvoient plus servir au dehors, ni leurs Princes ni elle, et qu'ils n'avoient plus à lutter en France que contre l'honorable misère à la quelle ils étoient condamnés.

innocent. Sinistre présage de celui que devoit répandre cette trop fameuse Assemblée !

Dès la première séance (1) de la Convention nationale, se dévoilèrent l'esprit qui animoit cette Assemblée et le plan destructeur qu'elle se proposoit. Elle choisit pour son président Pétion, et un de ses membres, le curé Grégoire, ne craignit pas de dire à l'occasion de la royauté dont un autre membre, Collot-d'Herbois, demandoit l'abolition, *certes, personne de nous ne proposera jamais de conserver en France la race funeste des Rois : nous savons trop bien que toutes les dynasties* (2) *n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivoient que de chair humaine*. Ce langage absurdement féroce entraîna cependant l'Assemblée, et devint la règle de sa conduite et de sa politique. Ainsi le 21 septembre 1792, disparut le dernier débris de la monarchie, le nom de *Royauté*, et il fut remplacé par celui de *République*.

Le décret qui venoit de proscrire les droits et les titres du Roi et de sa famille, ne laissoit aucun doute sur le sort qui les attendoit : les factieux ne pouvoient plus être divisés que sur la manière de les immoler. L'avis de rendre la nation entière solidaire de cet attentat prévalut, et les insensés crurent atteindre ce but

---

(1) Elle eut lieu le 21 septembre 1792.

(2) Le bon curé, devenu depuis évêque, sénateur, comte, etc., de par un Empereur et Roi, a révoqué son anathème en faveur de la *dynastie de Buonaparte*, qui, comme chacun sait, étoit très-sobre *de chair humaine*.

en s'établissant de leur propre autorité et en qualité de représentans du peuple, accusateurs, témoins et juges exclusifs d'un Souverain que la nation avoit, même lorsqu'on cherchoit à l'égarer, solennellement déclaré *inviolable*, et en prêtant au plus odieux assassinat les formes d'une monstrueuse procédure.

Coupables imitateurs du tribunal sacrilége qui se rendit l'instrument de l'ambition de Cromwel, et donna le criminel exemple de sujets jugeant leur Roi, ils s'aveuglèrent sur l'éclatante punition de ces prétendus juges, et sur le deuil que le peuple, dont ils avoient également osé emprunter le nom (1), porte encore chaque année en témoignage de sa profonde douleur.

Dans ses transports démagogiques, la Convention rendit donc le 6 décembre, un décret portant que *Louis Capet* (2) seroit conduit à sa barre, pour y répondre

(1) Au moment où le tribunal rendoit le jugement au nom de *la nation anglaise*, la femme de Fairfax, l'un des juges, dit hautement : *pas de la centième partie*. On auroit pu dire, à l'occasion de celui de Louis XVI, *pas de la cent millième*.

(2) Ici l'ignorance semble le disputer à la scélératesse : vouloir appeler le ridicule sur un des plus beaux titres de gloire, est une conception bien digne de l'époque à laquelle elle appartient. L'histoire présente-t-elle, en effet, une tige plus illustre, plus pure, plus ancienne que celle à laquelle la Providence a si heureusement pour nous confié les destinées de la France. « Dès l'année 610, sous le règne de Clotilde II, on » vit Arnould, duc des Français, tige commune de la maison » de Charlemagne et de celle de Hugues Capet, remplir avec » sagesse les hautes fonctions de Maire du Palais. Trois siècles

aux questions qui lui seroient faites par l'organe de son

---

» après, par une succession de gloire et de fortune qui va toujours croissant, se montre sous les traits de la valeur et de la puissance, ce *Robert-le-Fort*, qui vécut en prince et mourut en héros, en combattant contre les Barbares pour l'indépendance de la patrie. Ses trois fils, émules de ses talens, agrandissent l'héritage de sa fortune et de sa gloire. Ils cueillent d'immortels et sanglans lauriers pendant le mémorable siége de Paris, où l'on voit trois ou quatre mille braves combattre avec un égal succès pendant trois années entières, cinquante mille barbares et la famine.

» Bientôt Hugues-le-Grand se trouve assez puissant pour disposer du trône, et assez sage pour ne pas l'envahir. Les fautes de Charles de Lorraine y appellent un héros : Hugues Capet se présente.

» Ce Prince, dont le surnom exprime si bien cette fermeté de résolution qui, chez les grands hommes, n'est autre chose que le courage du génie, joint aux connoissances de l'art de la guerre la science bien plus difficile du gouvernement. Il apporte à la couronne une dot immense, par l'incorporation de ses propres Etats, dont les bornes s'étendoient depuis la Loire jusqu'en Flandre, et des frontières du comté de Champagne jusqu'à celles de la Bretagne et de la Normandie.

» Ainsi c'est avec le patrimoine des Capet que la France paie la dette de ses malheurs passés ; c'est avec leurs trésors qu'elle s'ouvre dans l'avenir cette belle existence politique qu'ont perpétuée jusqu'à nos jours les diverses branches de leur dynastie. Aucune n'a doté plus magnifiquement le trône que celle des Bourbons. Alphonse, frère de Saint Louis, lui donna le Poitou et le Languedoc; Henri IV le Béarn, la Navarre, etc.; Louis XIII le Roussillon, Louis XIV la Franche-Comté et l'Alsace; Louis XV enfin, la Lorraine.

» Telle est la noble descendance des fils d'Arnould et de Robert-le-Fort, la seule famille en Europe, et peut-être au

président. Ce décret fut signifié le 11 au Roi, qui dit aux commissaires: *Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont usurpé la force.*

Sa Majesté partit sur-le-champ : arrivée à l'Assemblée, elle fut placée à la barre et interpelée en ces termes par le président.

« *Louis*, la nation française vous accuse : on va » lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont im- » putés : vous pouvez vous asseoir. »

La première idée du Roi avoit été de dédaigner de répondre. Mais cédant aux observations qui lui furent faites et surmontant sa répugnance, il réfuta avec autant de calme que de justesse chacun des prétendus délits, demanda copie de l'acte d'accusation, communication des pièces, et la liberté de choisir un conseil. L'Assemblée voulut délibérer, et Sa Majesté alla attendre dans la salle des conférences le résultat de la délibération (1). Ce ne fut qu'après de longs et vifs

» monde, dont la généalogie offre sans nuage et sans inter- » ruption quatre cents ans d'une haute existence politique, » suivie jusqu'à ce jour de huit cents ans de royauté. »

(1) Peut-on lire sans la plus vive émotion ce qui se passa entre le Roi et le fameux *Chaumette*, alors procureur-syndic de la commune de Paris? « Le 11 décembre, j'accompagnai le » ci-devant Roi dans la voiture et à la barre de la Convention. » Retiré à la salle des conférences, il étoit cinq heures, et je » n'avois pris encore aucune nourriture : un grenadier m'offre » du pain et de l'eau-de-vie. Louis Capet me le voit manger. » *Hélas !* me dit-il, Monsieur, *je n'ai pas plus mangé que vous ;* » *donnez-moi, par grâce, une bouchée de pain.* Je partagea.

débats qu'on lui accorda sa demande. Mais on lui préparoit de nouvelles humiliations et de nouveaux déchiremens au Temple, où il fut reconduit vers les sept heures du soir. Dès ce moment il fut traité en condamné. Encre, plumes, papier, canif, couteau, rasoir, tout lui fut enlevé; et pour comble de cruauté, il ne lui fut plus permis de communiquer avec sa famille.

Réduite à ne plus trouver de consolation que dans sa conscience et dans les défenseurs qu'on lui avoit permis de choisir, Sa Majesté s'occupa de les désigner: son choix se fixa d'abord sur M. Target: le principal rédacteur de l'acte constitutionnel lui sembloit plus capable qu'un autre de démontrer que ce n'étoit pas à elle qu'on pouvoit en imputer la violation: le refus de M. Target avoit décidé le Roi pour M. Tronchet, lorsque des commissaires de la convention lui communiquèrent des lettres qui attestoient que la terreur n'avoit pas paralysé tous les cœurs français, et que beaucoup ambitionnoient encore le triste et périlleux honneur de défendre leur Roi (1). Parmi ces dignes et courageux Français, se faisoit remarquer M. de Males-

---

» avec lui. Dieux, quelles réflexions!!! L'horreur que j'ai
» pour les Rois ne m'a pas empêché d'être homme. »

(Extrait d'un journal tenu par Chaumette, et trouvé parmi ses papiers, lorsqu'il a été envoyé à l'échafaud avec Robespierre).

(1) MM. le président de Nicolaï, Lally-Tolendal, Malouet, Mounier, Gin, Sourdet, Huet, Guillaume Lejoyand, écrivirent à la Convention pour obtenir cet honneur.

herbes (1) : la connoissance particulière que Sa Majesté avoit de son mérite, et l'espoir que les novateurs seroient moins prévenus contre un homme qu'ils regardoient comme philosophe et qui l'étoit en effet, *cherchant à allier des opinions nouvelles à des vertus antiques* (2), le déterminèrent à lui donner la préférence :

---

(1) *Lettre de M. de Malesherbes.*

Paris, le 11 décembre 1792.

« Citoyen Président, j'ignore si la Convention donnera à » Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en » laisse le choix : dans ce cas-là, je désire que Louis XVI » sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à » m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la » Convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me » croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe » de moi ; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui » qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction étoit » ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même service, » lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dan- » gereuse ; si je connoissois un moyen possible pour lui faire » connoître mes dispositions, je ne prendrois pas la liberté de » m'adresser à vous. J'ai pensé que dans la place que vous oc- » cupez, vous aurez plus de moyens que personne pour lui » faire passer cet avis.

» Je suis, etc. «

(2) Le Roi chargea M. de Malesherbes de prévenir M. l'abbé Edgeworth de Firmont qu'il désiroit qu'il l'assistât dans ses derniers momens. *Voilà*, lui dit ce Prince, *une commission bien étrange pour un philosophe ! car je sais que vous l'êtes ; mais si vous souffriez autant que moi, et que vous dussiez mourir comme je vais le faire, je vous souhaiterois les mêmes sentimens de religion ; ils vous consoleroient plus que la philosophie.*

elle adjoignit à ce respectable vieillard, MM. de Sèze et Tronchet, tous deux également recommandables par leurs talens et par leurs principes, tous deux l'honneur du barreau. Les pièces qui servoient de prétexte à l'accusation, et qui étoient au nombre de cent cinquante-huit, ne furent apportées au Roi que le 16 décembre, et c'étoit le 26 qu'il devoit comparoître de nouveau à la barre pour répondre définitivement à tant d'inculpations : ainsi à peine lui accordoit-on huit jours pour préparer une défense que sa situation rendoit si difficile. Le zèle et le dévouement que ses estimables défenseurs y apportèrent ne peuvent se comparer qu'à la tranquillité d'ame et à la justesse des observations de Sa Majesté ; son calme étoit d'autant plus admirable qu'elle croyoit à l'inutilité de leurs efforts : *nous faisons*, leur disoit-elle, *l'ouvrage de Pénélope ; mes ennemis l'auront bientôt défait ; poursuivons néanmoins, quoique je ne doive compte de mes actions qu'à Dieu.* M. de Sèze, particulièrement chargé de la partie oratoire de la défense, y déploya tout ce que l'ame et l'imagination pouvoient inspirer dans une cause d'un ordre si élevé et si touchant. Mais le Roi convaincu que rien ne changeroit son sort, ne vit dans les beaux mouvemens du discours de M. de Sèze que des moyens de perdre l'orateur, sans sauver l'accusé (1).

---

(1) Retranchez votre péroraison, tout éloquente qu'elle est, dit le Roi à M. de Sèze au moment où il lui communiqua son discours; « il n'est pas de ma dignité d'apitoyer sur « mon sort. Je ne veux d'autre intérêt que celui qui doit naître

Il les raya de sa propre main sur le manuscrit, et exigea que M. de Sèze se réduisît à la réfutation des absurdités qu'on lui imputoit. Peut-être Sa Majesté se trompa-t-elle sur l'état moral de l'Assemblée ? La majorité vouloit sa perte : nul doute à cet égard. Mais cette majorité n'étoit pas d'accord sur les moyens ; beaucoup de ces conventionels regardoient une condamnation émanée de l'Assemblée comme une dangereuse responsabilité, et ont été violentés ou achetés plutôt que persuadés. Eût-il été impossible de les détourner du crime en opposant la crainte de l'avenir aux craintes du présent ? Cette arme maniée par M. de Sèze avec toute l'habileté, toute la chaleur qu'il y auroit mises, n'eût probablement pas été sans effet (2). Mais l'illustre

» du simple énoncé de mes moyens justificatifs. Ce que vous » retrancherez, mon cher M. de Sèze, me feroit moins de bien » qu'il ne vous feroit de mal. »

Les dangers qu'a courus M. de Sèze n'en ont pas été moins graves : arrêté sous la tyrannie de Robespierre, il auroit certainement eu le même sort que M. de Malesherbes, puisqu'il avoit eu le même tort, s'il n'eût trouvé, comme beaucoup d'autres illustres réclus, son salut dans l'heureuse division survenue entre les monstres sanguinaires qui avoient juré d'exterminer tout ce qui ne partageoit pas leurs exécrables principes. Ces dangers renaquirent au 18 fructidor : et qui, en effet, méritoit mieux que lui la proscription dont furent alors frappés tant de personnages honorables ? Elle alloit atteindre M. de Sèze, lorsqu'un mouvement de générosité de la part de Rewbell, avec lequel il n'avoit cependant jamais eu aucun rapport, força les proscripteurs à respecter une si haute vertu.

(2) Des régicides qui siégeoient avec moi au Conseil des cinq

orateur dut se renfermer dans le plan tracé par le Roi. Cependant il se permit une péroraison très-courte (1), mais qui fit une impression assez remarquable pour exciter l'inquiétude des meneurs, et faire regretter aux bons Français qu'il n'ait pas été maître de dire tout ce que lui suggéroit son cœur et son amour pour le Roi.

Mais l'idée que sa mort étoit inévitable, et qu'il ne rentreroit même plus au Temple, poursuivoit tellement le Roi, qu'il crut devoir prendre la douloureuse précaution de faire son testament avant sa seconde citation à la barre. Il rédigea le jour de Noël cet acte sublime qui semble écrit dans le Ciel plutôt que sur la terre (2).

---

cents, m'ont assuré, avec toutes les marques du repentir, que la faction n'auroit pas trouvé cent prosélytes dans la Convention, si Le Pelletier Saint-Fargeau, Saint-Just et plusieurs autres meneurs n'avoient eu le secret de séduire les uns et de convaincre les autres qu'on ne leur pardonneroit jamais les traitemens faits à la famille royale; qu'ils ne pouvoient espérer de salut que dans la république ou une autre dynastie, et que la mort du Roi étoit le seul moyen d'assurer l'établissement de l'une et de l'autre.

(1) M. de Malherbes a dit de celle que le Roi a fait supprimer : *Quand de Sèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut; je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison; nous fûmes touchés jusqu'aux larmes.*

(2) *Testament de Louis XVI, Roi de France.*

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui 25[e] jour de décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris,

Le lendemain à dix heures du matin, Sa Majesté fut

---

par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le 2 du courant, avec ma famille ; de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte, ni moyens dans aucune loi existante ; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare en sa présence mes dernières volontés et mes sentimens.

» Je laisse mon ame à Dieu mon Créateur ; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre Seigneur Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père pour nous autres hommes, quelqu'indignes que nous en fussions, et moi le premier.

» Je meurs dans l'union de notre Sainte Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de Saint-Pierre, auquel Jésus-Christ les avoit confiés. Je crois fermement, je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacremens et les mystères, tels que l'Eglise catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ ; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la Sainte Eglise catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Eglise, suivie depuis Jésus-Christ.

» Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur ; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés ; j'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir sincère

en effet conduite à la Convention. Après la défense

---

et profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

» Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurois pu donner de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait: je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

» Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

» Je recommande à Dieu ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur qui souffrent depuis long-temps avec moi; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

» Je recommande mes enfans à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide

péremptoire de M. de Sèze, elle dit d'abondance et de son propre mouvement :

---

et durable de l'Eternité; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

» Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

» Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

» Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps, qu'un Roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

» Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

» Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je

« Messieurs, mes moyens de défense viennent de vous

leur pardonne ( souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi ), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

» Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé : d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parens ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation de voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés : je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

» Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avoit porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi *Cléry*, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

» Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi : j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes ; que celle-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

» Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze de recevoir ici tous mes remerciemens et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

» Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant

» être exposés. Je ne répéterai pas ce qu'on vous a dit. » En vous parlant, peut-être pour la dernière fois, » je vous déclare que ma conscience ne me reproche » rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la » vérité.

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée » publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver » dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu » faire répandre le sang du peuple, et surtout que les » malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue » que les gages multipliés que j'avois donnés dans tous » les temps de mon amour pour le peuple, et la ma- » nière dont je m'étois toujours conduit, me parois- » soient devoir prouver que je craignois peu de m'ex- » poser pour épargner son sang, et devoir éloigner à » jamais de moi une pareille imputation (1). »

Ce que le Roi observa dans la tenue de l'Assemblée parut fortifier encore en lui la fatale opinion que sa condamnation étoit décidée. *Etes-vous bien convaincus à present*, dit-il à ses défenseurs en sortant de la salle,

---

lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

» Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792.

*Signé* LOUIS.

(1) La manière dont M. de Sèze défendit le Roi le pénétra de la plus vive reconnoissance. Ce Prince lui en donna un témoignage bien touchant. Introduit avec ses trois défenseurs dans une pièce voisine de la salle de la Convention, il le prit entre ses bras, le serra étroitement, et voulut faire chauffer lui-même une chemise dont M. de Sèze avoit grand besoin.

*qu'avant même que je fusse entendu ma mort étoit jurée.*

Je ne citerai pas les déclamations insensées ou atroces dont retentit la tribune pendant les dix ou douze jours que se prolongea la discussion : assez d'autres les ont recueillies ; mais ce qu'on a trop peu dit, c'est que malgré tous les genres de séduction et de terreur employés par les factieux pour subjuguer les députés dont les dispositions leur étoient suspectes, malgré les dangers très-réels qui les environnoient, il s'en est trouvé plusieurs, tels que MM. Rouzet (1), Henri la Rivière, Lanjuinais, Wandeliment, Wandelincourt, Boissy-d'Anglas, Guiter, Jourdan (de la Nièvre), etc., dont le courage s'est élevé jusqu'à soutenir les principes favorables au Roi. Un bien plus grand nombre a déclaré l'incompétence de la Convention ; la plupart de ceux qui ont voté pour la réclusion ou le bannissement, ne s'y sont décidés que dans l'intention et l'espoir de sauver

---

(1) Aucun de ces orateurs n'a déployé plus d'énergie que M. Rouzet : cette vérité est consignée dans un ouvrage justement estimé, où se trouve le passage suivant :

« M. Rouzet de Folmon, après avoir fait l'apologie du Roi » à la tribune de la Convention, après avoir présenté les plus » puissantes considérations pour épargner un forfait inoui à » ses compatriotes, demanda le premier que ce fût le peuple » français, non qui jugeât son Roi, personne sacrée et inviolable, mais qui fixât le sort de Louis XVI et de sa famille. » Il avoit eu le noble courage de répandre son opinion imprimée, opinion propre à faire reculer des juges qui n'auroient pas été des bourreaux. »

(*Vies des Justes dans les plus hauts rangs de la société* tome III, page 97).

le Roi, et les circonstances donnoient à ce moyen de salut beaucoup de vraisemblance : enfin, dans les débats relatifs à l'appel au peuple par lequel on vouloit faire ratifier le jugement de la Convention, on a entendu plusieurs des factieux assez aveuglés par leur rage pour invoquer contre cette proposition, la certitude qu'ils avoient que le peuple ne confirmeroit pas leur jugement (1). Voilà ce qu'on ne sauroit trop répéter pour la justification et l'honneur de la partie saine de la Convention et de la nation.

L'appel nominal commença le 16 janvier 1793, à neuf heures du soir, et ne finit que le lendemain à la même heure. Au moment où l'on faisoit le recensement des votes, le président annonça à l'Assemblée qu'il venoit de recevoir deux lettres, l'une de l'ambassadeur d'Espagne, et l'autre des défenseurs du Roi, qui demandoient à être entendues de nouveau. On ne daigna pas même prendre connoissance de la première, et on refusa de faire droit à l'autre avant que le résultat du recensement fût proclamé.

Voici cet épouvantable résultat :

« La Convention, dit le président, est composée
» de sept cent quarante-neuf membres : quinze sont
» absens par commission, sept par maladie, et un
» sans cause : cinq membres n'ont pas voté ; le nom-

---

(1) Ces ardens prôneurs de la *souveraineté du peuple* ne craignirent pas d'en devenir les premiers violateurs. Ainsi, ce dogme démagogique n'a jamais été, n'est et ne sera jamais qu'un dangereux talisman propre à enflammer les passions de la multitude dans l'intérêt d'adroits et ambitieux tribuns.

» bre des votans est de sept cent vingt-un ; la majo-
» rité absolue est de trois cent soixante-un.

» Deux ont voté pour les fers ; deux cent quatre-
» vingt-six pour la détention durant la guerre, et le
» bannissement à la paix ou pour la réclusion ; quel-
» ques-uns ont ajouté la peine de mort conditionnelle,
» si le territoire étoit envahi ; quarante-six pour la
» mort avec sursis ; trois cent quatre-vingt-sept ont
» voté pour la mort avec demande d'une discussion
» pour savoir s'il conviendroit à l'intérêt de l'Etat
» qu'elle fût ou non différée, déclarant néanmoins
» leur vœu indépendant de cette demande. Ainsi pour
» la mort sans condition trois cent quatre vingt-sept
» voix ; pour la détention ou la mort conditionnelle,
» trois cent trente-quatre.

» Je déclare au nom de la Convention nationale,
» que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet,
» est celle de mort. »

Quelque résigné que fût le Roi, comment lui annoncer cet excès d'iniquité? Qui remplira une aussi cruelle mission? M. de Malesherbes eut le courage de l'entreprendre. Introduit dans le Temple, il tomba aux pieds de Sa Majesté ; et ses sanglots seuls lui apprirent son sort affreux. Le Roi plus ému de l'état de ce vénérable vieillard que de son propre malheur, le releva, le serra contre son sein, s'efforça de le consoler, en promettant de suivre le conseil de ses défenseurs, qui trouvoient encore dans leur cœur quelque espérance. Il leur remit, mais à regret, la protestation suivante pour être présentée à l'Assemblée :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille, de
» ne point souscrire au jugement qui m'inculpe d'un
» crime que je ne puis me reprocher. En conséquence,
» je déclare que j'interjette appel à la nation du jugement
» de ses représentans. Je donne par ces présentes
» pouvoir à mes défenseurs officieux, et charge
» expressément leur fidélité de faire connoître à la
» Convention nationale cet appel par tous les moyens
» qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en
» soit fait mention dans le procès-verbal de la séance
» de la Convention. »

Les défenseurs du Roi se hâtèrent de se rendre à la barre de la Convention, et de lui présenter l'acte de son appel à la nation. L'Assemblée persévérant dans ses atroces dispositions, ne répondit à cette demande qu'en décrétant ce qui suit à la majorité de 380 voix contre 310.

« La Convention nationale déclare Louis Capet,
» dernier Roi des Français, coupable de conspiration
» contre la liberté de la nation, et d'attentat
» contre la sûreté générale de l'Etat.

» La Convention nationale décrète que Louis Capet
» subira la peine de mort.

» La Convention nationale déclare nul l'acte de
» Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils,
» qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui
» rendu par la Convention, défend à qui que ce soit
» d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi
» et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté
» générale de la république. »

Le conseil exécutif fut chargé de notifier cette nouvelle monstruosité au Roi, qui, pour toute réponse, remit avec calme et dignité au président du conseil la note ci-après :

« Je demande un délai de trois jours, afin de » pouvoir me préparer à paroître devant Dieu : je de- » mande pour cela de voir librement la personne que » j'indiquerai aux commissaires de la commune ; que » cette personne soit à l'abri de toute crainte et de » toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle » remplira près de moi. Je demande d'être délivré de » la surveillance perpétuelle que le conseil a établie » depuis quelques jours. Je demande à voir dans cet » intervalle ma famille quand je le demanderai et sans » témoins. Je désirerois que la Convention nationale » s'occupât tout de suite du sort de ma famille ; qu'elle » lui permît de se retirer librement et convenablement » où elle jugeroit à propos. Je recommande à la bien- » veillance de la nation, toutes les personnes qui m'é- » toient attachées. Il y en a beaucoup qui, ayant mis » leur fortune dans leurs charges, et n'ayant plus d'ap- » pointemens, doivent être dans le besoin, ainsi que » d'autres qui ne vivoient que de leurs appointemens. » Dans ces pensionnaires il est beaucoup de vieillards, » de femmes et d'enfans, qui n'avoient pour vivre que » le produit de leurs pensions.

» Fait à la tour du Temple, le 20 janvier 1793. »

Cette note que Sa Majesté avoit rédigée d'avance, prouvoit combien elle doutoit du succès de la démarche à laquelle elle s'étoit prêtée : celle-ci ne fut guère plus

heureuse ; le Roi n'obtint que la permission de voir sa famille et un ministre du culte : l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur ses autres demandes, promettant cependant de pourvoir au sort de la famille Royale... On verra bientôt de quelle manière elle remplit cet engagement.

L'abbé Edgeworth de Firmont, que son éminente piété avoit fait remarquer aux Missions étrangères, fut appelé par le Roi pour l'assister : le zèle du courageux ecclésiastique l'emporta sur la douleur et les dangers : il ne balança pas, et fut conduit au Temple par le ministre de la justice.

Après être resté quelques heures avec M. de Firmont, le Roi demanda à voir sa famille et à la voir seule : *Non*, dit un des municipaux qui ne le perdoient plus de vue, *nous avons arrêté avec le ministre de la justice que ce seroit dans la salle à manger, afin que par le vitrage nous puissions avoir les yeux sur vous.*

« A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la Reine parut la première, tenant son fils par la main ; ensuite Madame Royale et Madame Elisabeth : tous se précipitèrent dans les bras du Roi : un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. *Non,* dit le Roi, *passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là* : ils y entrèrent, et je fermai la porte qui étoit en vitrage. Le Roi s'assit, la Reine à sa gauche, Madame Elisabeth à sa droite, Madame Royale presque en face, et le jeune Prince resta debout entre les jambes du Roi :

tous étoient penchés vers lui et le tenoïent souvent embrassé : cette scène de douleur dura sept quarts-d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre ; on voyoit seulement qu'après chaque phrase du Roi, les sanglots des Princesses redoubloient, duroient quelques minutes, et qu'ensuite le Roi recommençoit à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvemens, que lui-même leur avoit appris sa condamnation.

» A dix heures un quart, le Roi se leva le premier, et tous le suivirent : j'ouvris la porte, la Reine tenoit le Roi par le bras droit : Leurs Majestés donnoient chacune une main à Monsieur le Dauphin ; Madame Royale à la gauche tenoit le Roi embrassé par le milieu du corps ; Madame Elisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, avoit aussi le bras gauche de son auguste frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée en poussant les gémissemens les plus douloureux.

» *Je vous assure*, leur dit le Roi, *que je vous verrai demain matin à huit heures. — Vous nous le promettez*, répondirent-ils tous ensemble. — *Oui, je vous le promets. — Pourquoi pas à sept heures*, dit la Reine. — *Eh bien ! oui, à sept heures*, répondit le Roi ; *adieu...* Il prononça cet *adieu* d'une manière si expressive, que les sanglots redoublèrent ; Madame Royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenoit embrassés ; je la relevai et j'aidai madame Elisabeth à la soutenir : le Roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassemens, et eut la force de s'arracher de leurs bras.

*Adieu*, *adieu*, dit-il, et il rejoignit son confesseur qu'il avoit eu la précaution de laisser dans la tourelle, pour ne pas porter par sa présence le dernier coup à sa famille.

« Une demi-heure après, continue M. Cléry, il en sortit et je servis le souper : le Roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur sortit un instant après, et demanda aux commissaires de le conduire à la chambre du conseil ; c'étoit pour demander des ornemens et tout ce qui étoit nécessaire pour dire la messe le lendemain matin. M. de *Firmont* n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais, près de l'hôtel Soubise, qui avoit été érigée en paroisse, qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du conseil, M. de Firmont rentra chez le Roi ; tous deux passèrent dans la tourelle, et y restèrent jusqu'à minuit et demi : alors je déshabillai le Roi, et comme j'allois pour lui rouler les cheveux, il me dit : « Ce n'est pas la peine ; » puis en le couchant, comme je fermois les rideaux, « Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures. »

» A peine fut-il couché qu'un sommeil profond s'empara de ses sens ; il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. M. de *Firmont*, que Sa Majesté avoit engagé à prendre un peu de repos, se jeta sur mon lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du Roi, priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

» J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le Roi s'éveilla, et me dit en tirant son rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées ?— Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. »

» Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. « J'ai bien dormi, me dit ce Prince, j'en avois grand » besoin, la journée d'hier m'avoit fatigué ; où est » M. de Firmont ? — Sur mon lit. — Et vous, où « avez-vous passé la nuit ?— Sur cette chaise. — J'en » suis fâché, dit le Roi. — Ah ! Sire, puis-je pen- » ser à moi dans ce moment ? » Il me donna une de ses mains, et serra la mienne avec affection.

» J'habillai le Roi et le coiffai : pendant sa toilette il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée ; puis retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où étoit le cachet ; il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avoit la veille, et je lui passai son habit : il retira des poches son porte-feuille, sa lorgnette, sa boite à tabac, et quelques autres effets ; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée ; tout cela en silence et devant plusieurs municipaux.

» Pendant ce temps, je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la messe. On avoit apporté à deux heures du matin tout ce qui étoit nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornemens du prêtre, et lorsque tout fut disposé, j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je

pourrois servir la messe ; je lui répondis que oui, mais que je ne savois pas les réponses par cœur ; il tenoit un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la messe et me le remit ; puis il prit un autre livre. Pendant ce temps le prêtre s'habilla. J'avois placé devant l'autel un fauteuil et mis un grand coussin à terre. Le Roi me fit ôter le coussin ; il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit et garni de crin, dont il se servoit ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les municipaux se retirèrent dans l'antichambre, et je fermai un des battants de la porte. La messe commença à six heures ; pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le Roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement, dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia : après la messe, le Roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

» Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de Sa Majesté : elle me prit les deux mains et me dit d'un ton attendri : « *Cléry*, je suis content de vos soins !
» — Ah ! Sire, lui dis-je en me précipitant à ses
» pieds, que ne puis-je par ma mort désarmer vos
» bourreaux, et conserver une vie si précieuse aux
» bons Français ! Espérez, Sire, ils n'oseront vous
» frapper. — La mort ne m'effraie point, j'y suis
» tout préparé : mais vous, continua-t-il, ne vous
» exposez pas ; je vais demander que vous restiez près
» de mon fils : donnez-lui tous vos soins dans cet af-
» freux séjour ; dites-lui bien toutes les peines que

» j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un jour peut-» être il récompensera votre zèle. — Ah ! mon » maître, ah ! mon Roi, si le dévouement le plus absolu, » si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, » la seule récompense que je désire de Votre Majesté, » c'est de recevoir votre bénédiction : ne la refusez » pas au dernier Français resté près de vous. » J'étois toujours à ses pieds, tenant une de ses mains : dans cet état, il agréa ma prière, me donna sa bénédiction, puis me releva, et me serrant contre son sein : « Faites-en part à toutes les personnes qui me sont » attachées : dites aussi à *Turgi* que je suis content de » lui. Rentrez, dit le Roi, ne donnez aucun soup-» çon. » Puis me rappelant, il prit sur une table un papier qu'il y avoit déposé : « Tenez, voici une lettre » que *Pétion* m'a écrite lors de votre entrée au Tem-» ple, elle pourra vous être utile pour rester ici. » Je saisis de nouveau sa main, que je baisai, et je sortis. Adieu, « me dit-il encore, adieu.... ! »

» Je rentrai dans ma chambre, et j'y trouvai M. de Firmont faisant sa prière à genoux devant mon lit. « Quel Prince, me dit-il, en se relevant ! avec quelle » résignation, avec quel courage il va à la mort ! Il » est aussi tranquille que s'il venoit d'entendre la » messe dans son Palais et au milieu de sa cour. » —« Je viens d'en recevoir, lui dis-je, les plus tou-» chans adieux ; il a daigné me promettre de demander » que je restasse dans cette tour auprès de son fils : » lorsqu'il sortira, Monsieur, je vous prie de le lui » rappeler ; car je n'aurai plus le bonheur de le voir

» en particulier. — Soyez tranquille, me répondit » M. de Firmont, et il rejoignit Sa Majesté. »

» A sept heures, le Roi sortit de son cabinet, m'appela, et me tirant de l'embrasure de la croisée, il me dit : « Vous remettrez ce cachet à mon fils, cet anneau » à la Reine, et dites-lui bien que je le quitte avec » peine... Ce petit paquet renferme des cheveux de » toute ma famille ; vous le lui remettrez aussi... Dites » à la Reine, à mes chers enfans, à ma sœur, que » je leur avois promis de les voir ce matin ; mais que » j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation » si cruelle ; combien il m'en coûte de partir sans re- » cevoir leurs derniers embrassemens ! » Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes » adieux !... » Il rentra aussitôt dans son cabinet.

» Les municipaux qui s'étoient approchés, avoient entendu Sa Majesté, et l'avoient vu me remettre les différens objets que je tenois encore dans mes mains. Ils me dirent de les donner ; mais l'un d'eux proposa de m'en laisser dépositaire jusqu'à la décision du conseil ; cet avis prévalut.

» Un quart-d'heure après, le Roi sortit de son cabinet. « Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ci- » seaux. » Et il rentra. J'en fis la demande aux commissaires. « Savez-vous ce qu'il en veut faire ? — » Je n'en sais rien. — Il faut le savoir. Je frappai à la porte du petit cabinet, le Roi sortit. Un municipal qui m'avoit suivi lui dit : « Vous avez désiré » des ciseaux, mais avant d'en faire la demande au-

» conseil, il faut savoir ce que vous en voulez faire. — C'est pour que *Cléry* me coupe les cheveux, ré» pondit Sa Majesté. » Les municipaux se retirèrent; l'un d'eux descendit à la chambre du conseil, où après une demi-heure de délibération, on refusa les ciseaux. Le municipal remonta, et annonça au Roi cette décision.

« Je n'aurois pas touché aux ciseaux, dit Sa » Majesté, j'aurois désiré que Cléry me coupât les » cheveux en votre présence; voyez encore, Monsieur, » je vous prie de faire part de ma demande. » Le municipal retourna au conseil qui persista dans son refus.

» Ce fut alors qu'on me dit qu'il falloit me disposer à accompagner le Roi pour le déshabiller sur l'échafaud; à cette annonce, je fus saisi de terreur; mais rassemblant toutes mes forces, je me préparois à rendre ce dernier devoir à mon maître, à qui cet office fait par le bourreau répugnoit; lorsqu'un autre municipal vint me dire que je ne sortirois pas, et ajouta : « *Le bourreau est assez bon pour lui.* »

» Paris étoit sous les armes (1) depuis cinq heures du

(1) Plusieurs sujets fidèles, qui avoient appris que M. de Firmont venoit d'être choisi par le Roi pour son confesseur, allèrent le trouver avant son introduction au Temple, pour l'assurer que le sacrifice impie ne se consommeroit pas, et que la garde nationale étoit bien décidée à s'y opposer. Mais ils ne lui dissimulèrent pas qu'on avoit tout à craindre d'un des municipaux, dont la rage pouvoit aller jusqu'à poignarder la victime, s'il s'apercevoit qu'elle dût échapper.

« Rassurez-vous, Messieurs, dit M. de Firmont, faites votre

matin ; on entendoit battre la générale, le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçoit et déplaçoit sans cesse : tout retentissoit dans la tour.

» A neuf heures le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas ; *Santerre*, accompagné de sept à huit municipaux, entre à la tête de dix gendarmes, et les range sur deux lignes. A ce mouvement, le Roi sortit de son cabinet : « Vous venez me chercher, dit-il à

---

» devoir, je ferai le mien : ce n'est qu'après m'avoir percé que
» le poignard pourra atteindre Sa Majesté. »

Et le digne ecclésiastique, glorieux de sauver la vie de son Roi aux dépens de la sienne, eût tenu parole : l'espérance le suivit jusque sur l'echafaud ; la consternation, les larmes qu'il remarquoit ne pouvoient que la fortifier, et cependant elle fut trompée : douze cents fédérés, le rebut de la France ou plutôt de l'Europe, apostés autour de l'échafaud, soutenus par le commandant de la garde, décidés à tous les forfaits, tinrent dans la stupeur deux cent mille spectateurs indignés. Affreuse puissance du crime que le frein des lois ne contient plus ! . .. Un roulement ordonné à l'instant où le Roi se disposoit à parler, étouffa sa voix, et permit à peine d'entendre ces dernières paroles : *Je meurs innocent, et je pardonne à mes ennemis.....* *Allez, fils de Saint Louis, montez au Ciel*, s'écria M. de Firmont que ses forces abandonnèrent au moment où tomba le glaive fatal.

Ce respectable ecclésiastique auroit, peu de temps après, subi le même sort, s'il ne se fût pas dérobé aux recherches des ennemis de toutes les vertus. Resté caché jusqu'à la chute de Robespierre, il se détermina, en 1796, à passer en Angleterre, où il reçut de Louis XVIII tous les témoignages de la plus haute bienveillance.

» Santerre ?—Oui.—Je vous demande une minute. » Et il rentra dans son cabinet. Sa Majesté en ressortit sur-le-champ, son confesseur le suivoit; le Roi tenoit à la main son testament, et s'adressant à un municipal, nommé *Jacques Roux*, prêtre jureur, qui se trouvoit le plus en avant : « Je vous prie de » remettre ce papier à la Reine, ma femme. — Cela » ne me regarde pas, répondit cet indigne prêtre, en » refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous » conduire sur l'échafaud. » Sa Majesté s'adressant ensuite à *Gobeau*, autre municipal : « Remettez, je vous » prie, ce papier à ma femme; vous pouvez en prendre » lecture, il y a des dispositions que je désire que la » commune connoisse. »

» J'étois derrière le Roi, près de la cheminée ; il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. « Je » n'en ai pas besoin, me dit-il, donnez-moi seulement mon chapeau. » Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne qu'il serra pour la dernière fois. « Messieurs, dit-il, en s'adressant aux municipaux, » je désiserois que *Cléry* restât auprès de mon fils qui » est accoutumé à ses soins : j'espère que la commune » accueillera cette demande. » Puis regardant Santerre. « Partons. »

» Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier, il rencontra *Mathey*, concierge de la tour, et lui dit : « J'ai eu » un peu de vivacité avant-hier envers vous, ne m'en » veuillez pas. » *Mathey* ne répondit rien : il affecta même de se retirer lorsque le Roi lui parla.

» Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que Sa Majesté avoit quitté la tour. Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de *vive la nation ! vive la république !* se firent entendre.... Le meilleur des Rois n'étoit plus (1) !

---

(1) *Procès-verbal d'exécution de Louis XVI.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, 2[e] de la république française, le 21 janvier, nous soussignés L., suppléant du procureur-général syndic du département de Paris, et M., tous deux membres du directoire du département, nommés aux effets ci-après par le conseil général du département, et S. et I., tous deux commissaires nommés par le conseil exécutif provisoire aux effets également ci-après énoncés, nous sommes transportés à l'hôtel de la Marine, rue et place de la Révolution, lieu à nous indiqué par nos commissions, à neuf heures du matin de ce jour, où étant, nous avons attendu jusqu'à dix heures précises les commissaires nommés par la municipalité de Paris, ainsi que les juges et le greffier du tribunal criminel du département de Paris, en *l'absence* (*a*) desquels l'un de nous a dressé le présent procès-verbal.

Nous nous sommes rassemblés à l'effet d'assister du lieu où nous sommes à l'exécution du décret de la Convention nationale des 15, 17, 19 et 20 janvier présent mois, et de la proclamation du conseil exécutif dudit jour 20 de ce mois, dont les expéditions sont jointes au présent procès-verbal.

Et à dix heures un quart précises du matin sont arrivés les citoyens J. C. B. et J. R., tous deux officiers municipaux et commissaires de la municipalité, munis de leurs pouvoirs, lesquels ont, conjointement avec nous, assisté aux opérations constatées par le présent procès-verbal.

Et à la même heure est arrivé dans la rue et place de la Ré-

(*a*) Ces magistrats ont repoussé l'ordre qui les constituoit témoins de ce crime.

**Dès que la famille royale fut instruite de la mort du**

---

volution, le cortége commandé par Santerre, commandant général, conduisant *Louis Capet* dans une voiture a quatre roues, et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue de ci-devant Louis XV et l'avenue des Champs-Elysées.

A dix heures vingt minutes, *Louis Capet*, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de la voiture.

Et à dix heures vingt-deux minutes, il a monté sur l'échafaud; l'exécution a été à l'instant consommée, et sa tête a été montrée au peuple. Et avons signé.

*Procès-verbal de l'inhumation de Louis XVI.*

Le 21 janvier 1793, l'an 2e de la république française, nous soussignés administrateurs du département de Paris, chargés de pouvoirs par le conseil général du département, en vertu des arrêtés du conseil exécutif provisoire de la république française, nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du citoyen Picavez, curé de Sainte-Madelaine, lequel ayant trouvé chez lui, nous lui avons demandé s'il avoit pourvu à l'exécution des mesures qui lui avoient été recommandées la veille par le conseil exécutif et par le département, pour l'inhumation de *Louis Capet:* il nous a répondu qu'il avoit exécuté de point en point ce qui lui avoit été ordonné par le conseil exécutif et le département, et que le tout étoit à l'instant préparé.

De là, accompagné des citoyens Renard et Damoureau, tous deux vicaires de la paroisse de Sainte-Madelaine, chargés par le cit. curé de procéder à l'inhumation de *Louis Capet,* nous nous sommes rendus au lieu du cimetière de ladite paroisse, situé rue d'Anjou-Saint-Honoré; où étant, nous avons reconnu l'exécution des ordres par nous signifiés la veille au citoyen curé, en vertu de la commission que nous en avions reçue du conseil général du département.

Peu après a été déposé dans ledit cimetière, en notre pré-

Roi, elle prit le deuil, et reconnut son successeur dans M. le Dauphin, pour lequel elle eut tous les égards dus à la majesté royale.

La mort du Roi ouvrit une périlleuse arène à l'ambition de ses meurtriers, et une immense vallée de larmes au reste de la nation. Chaque événement, chaque acte public devinrent une source de douleur et de désastre.

Les fauteurs de la démagogie, saisis des rênes du gouvernement, voulurent imprimer à la politique extérieure, le sceau de leur républicanisme. A la plupart des ambassadeurs et plénipotentiaires du Roi, ils substituèrent autant qu'ils le purent, des propagandistes de leur doctrine. Les insurrections de Monaco, Nice, etc., et leur réunion à la *république-mère*, signalèrent ses premiers essais. Ce système devoit armer contre elle toutes les puissances : elle le sentit et courut au-devant de leurs préparatifs, par une déclaration de guerre qui enveloppa l'Angleterre, la Hollande, l'Es-

---

sence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de *Louis Capet*, que nous avons reconnu entier dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc : nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étoient coupés, et que le cadavre étoit sans cravate, sans habit et sans souliers : du reste, il étoit vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse qui a été recouverte à l'instant, et le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le conseil exécutif provisoire de la république française, et avons signé avec les citoyens Picavez, Renard et Damoureau, curé et vicaires de Sainte-Madelaine.

pagne, l'Autriche et la Prusse. On prodigua les hommes et l'argent; on multiplia les mesures violentes, pour obtenir un début heureux. Cependant il ne le fut pas : à de graves revers se joignit l'insurrection de la Vendée, cette terre classique du royalisme et de la religion, où rien n'a pu depuis en éteindre le feu sacré. La défection du général Dumourier, augmenta l'embarras.

M. le duc de Chartres, qui servoit dans son armée, se retira auprès du général autrichien, pour se soustraire à l'arrestation ordonnée par la Convention. Elle saisit cette circonstance pour frapper le reste de la famille des Bourbons, que les républicains voyoient d'un œil inquiet. Le duc d'Orléans fut lui-même conduit avec les autres Princes et Princesses dans le fort de Marseille, d'où il ne sortit que pour marcher au supplice : il y fut traîné par ceux mêmes qui l'avoient jeté dans de funestes erreurs : résultat trop ordinaire des factions populaires (1).

---

(1) Tout dans ce Prince, à qui la nature avoit prodigué ses dons, repoussoit l'idée d'une fin aussi déplorable. De brillantes qualités avoient répandu sur sa jeunesse un éclat qui promettoit une vie toute digne de sa royale origine, et lui avoit mérité la plus haute alliance. Uni à une princesse que sa naissance, ses grâces, sa fortune et surtout ses vertus plaçoient au premier rang (Marie-Louise-Adélaïde de Bourbon, fille de ce duc de Penthièvre dont le beau caractère apparut au déclin de notre monarchie, comme le plus parfait modèle des antiques vertus de nos preux); uni, dis-je, à cette princesse, il n'auroit jamais dévié de la route honorable qu'elle lui a si constamment et si courageusement signalée, sans l'état d'eni-

La Reine, Madame Elisabeth, Madame Royale et M. le Dauphin, restèrent au Temple. Mais aux douleurs de ces Princesses, on ajouta bientôt celle d'arracher de leurs mains, le dernier rejeton de tant de Rois, pour être livré à un misérable choisi exprès pour torturer l'auguste enfant, et faire par ses traitemens journaliers, ce que l'échafaud réservoit au reste de sa famille (1).

---

vrement dans lequel l'ont jeté de profonds intrigans. Des circonstances aussi frivoles dans leur principe que graves dans leur résultat, avoient aigri ce Prince contre la Cour. Les factieux s'emparèrent de ce germe haineux; il surent l'exalter, et surtout l'exploiter avec la plus perfide habileté au profit de leur ambition et de leurs desseins criminels. De vastes ressources pécuniaires leur étoient nécessaires pour payer les frais des premiers mouvemens révolutionnaires; la grande fortune de ce Prince pouvoit les fournir; le sacrifice lui en fut demandé, et pour l'y décider, la faction s'efforça de l'éblouir par l'éclat prestigieux du sceptre de France qu'elle lui présenta en compensation, mais qu'elle ne vouloit ni ne pouvoit lui donner. Aveuglé, entraîné plutôt que gagné, il s'abandonna aux chefs infâmes de cette faction, qui, après avoir dévoré sa fortune et conquis la planche des assignats, jetèrent le masque, ne voulurent plus voir dans leur malheureuse dupe qu'un Prince, un Bourbon, et convertirent en échafaud le trône qu'ils lui avoient si fallacieusement promis.

(1) M. le Dauphin fut arraché aux tendres soins des Princesses pour passer dans les mains cruelles d'un savetier nommé Simon, qui réunissoit à une extrême grossièreté tous les vices qu'on peut rencontrer dans la dernière classe du peuple. Sa femme, altérée comme lui de sang et de vin, ne proféroit que des propos obscènes ou sanguinaires. L'âge, l'innocence, l'infortune, la figure céleste, la douceur et les larmes de l'Enfant-

La fortune publique qui se composoit déjà des biens

---

Roi ne purent toucher ces ames féroces. Les mets les plus grossiers composoient sa nourriture, et ils lui étoient plutôt jetés que donnés par une espèce de guichet pratiqué a sa chambre, pour eviter d'en ouvrir les portes. Privé de linge, couvert de haillons, hors d'état de remuer son grabat et de nettoyer sa chambre, il couchoit au milieu d'élémens de putréfaction : des maladies de peau, des ulcères, furent le résultat de cette malpropreté et du mauvais air qu'il respiroit ; enfin l'impudique, l'exécrable Simon mit le comble à ses infamies, dans l'intention criminelle d'abrutir l'auguste martyr, et de jeter le désordre dans ses facultés morales. Il ne put cependant parvenir à détruire les germes de vertu héréditaire qui commençoient à se développer dans son ame ; car lui ayant dit un jour : *Capet, si les Vendéens te délivroient, que me ferois-tu ?.... Je vous pardonnerois*, lui répondit le jeune Prince.

Les révolutionnaires furent moins indulgens, et l'envoyèrent à l'échafaud, non pas pour son horrible conduite envers le Dauphin qu'ils désignoient sous le nom de *louveteau*, mais pour avoir appartenu à une faction qu'ils vouloient détruire. Le jeune Roi ne gagna rien à ce changement : abandonné aux geoliers, il trouva en eux des cerbères non moins ingénieux que Simon à le tourmenter. Ils se faisoient un jeu barbare de crier par le guichet, pendant la nuit, dès qu'ils le soupçonnoient endormi : *Capet, es-tu là ? dors-tu ? — Me voilà*, répondoit l'enfant encore assoupi et tremblant. — *Viens ici, que je te voie.* Le petit infortuné accourant tout nu et transi, leur disoit : *Me voici ; que me voulez-vous ? — Te voir ; c'est bon, va te recoucher.*

Le sort du Dauphin s'améliora cependant après la chute de Robespierre ; il reçut des concierges Laurent, Gonin et Lanes, un traitement aussi doux que le permettoit leur position. Mais il n'étoit plus temps : l'altération des traits du Prince, son extrême pâleur, l'affuissement de son corps, des ulcères malins annonçoient qu'il étoit mortellement frappé. Aussi ce changement

ecclésiastiques, de ceux des Ordres militaires, des

---

n'arrêta-t-il pas les progrès du mal; ils devinrent si graves, qu'on crut devoir appeler le célèbre Dessault, qui, dit M. de Cléry, s'acquitta de ses fonctions avec tout le zèle, l'humanité et l'intérêt que devoit lui inspirer la situation physique et morale de son illustre malade. Dessault n'eut pas la gloire d'achever la cure, ou la douleur de la voir manquer. En rentrant chez lui, dans la soirée du 2 juin, il se sentit attaqué d'un mal subit qui l'emporta bientôt dans la tombe.

Cette mort imprévue donna lieu à beaucoup de conjectures aussi incertaines les unes que les autres. La plus généralement adoptée fut la plus injurieuse à sa mémoire: le bruit se répandit que Dessault avoit administré un poison lent à son malade, avoit été empoisonné lui-même par ceux qui lui avoient ordonné le crime. Ce fait, en ce qui concerne l'officier de santé, est suffisamment démenti par le témoignage d'une vie irréprochable; quant au jeune Roi, les procès-verbaux des deux chirurgiens appelés pour visiter son cadavre, attestent, si l'on peut toutefois s'en référer à des actes rédigés sous l'influence des gouvernans d'alors, qu'il ne présentoit aucune trace délatrice d'une mort violente. Le plus grand nombre refuse toute confiance à ce rapport; d'autres personnes, qui veulent bien croire à la sincérité des rédacteurs, expliquent l'absence des taches qui auroient pu déceler le forfait, à la nature même de la substance destructive que l'on auroit, selon elles, employée contre les jours du précieux enfant. Cette substance, à les entendre, ne seroit autre que celle dont les libertins, anéantis par des excès, font usage pour retrouver des forces d'autant plus perfides qu'elles sont une anticipation sur l'avenir. En admettant leur supposition, une dose trop forte auroit précipité l'épuisement du malheureux dont on avoit intérêt de se défaire, et l'auroit par là plongé dans la nuit du tombeau.

Mais à quoi bon chercher des causes surnaturelles à cet horrible événement? Elles n'ajouteroient rien à l'animadversion que les bons Français ont vouée dans leur cœur aux farouches

émigrés et même des hôpitaux (1), ne pouvoit plus

persécuteurs de la famille royale. Pour n'avoir point eu recours à ces moyens destructeurs, en sont-ils moins coupables, ceux qui, par une barbarie sans exemple et des privations inouies, ont détruit le germe de la santé dans un être que sa foiblesse non moins que l'éclat de sa naissance auroit dû rendre cher et sacré pour eux?

C'est sous la date du 8 *juin* 1795, que l'on place l'époque de la mort de *Louis XVII.* Deux officiers de santé, dont l'un venoit de succéder à Dessault dans la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, alors nommé *Hospice de l'Humanité*, procédèrent à l'ouverture du corps et en rédigèrent procès-verbal; comme il a été dit ci-dessus. Après cette rédaction, les précieux restes du jeune Roi furent enfermés dans un cerceuil, enlevés par deux commissaires civils auxquels étoit adjoint le commissaire de police de la section du Temple, et déposés sans cérémonie, en leur présence, dans le cimetière public de Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine.

*Rapport de Sivestre, au nom du Comité de sûreté générale, du 9 juin 1795.*

Depuis quelque temps, le fils de Capet étoit incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche. Le 1er floréal (20 avril), les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit, et la fièvre survint; le fameux Dessault, officier de santé, fut nommé pour le voir et le traiter : ses talens et sa probité nous répondoient que rien ne manqueroit aux soins qui sont dus à l'humanité.

Cependant la maladie prenoit des caractères très-graves. Le 16 de ce mois (4 juin), Dessault mourut. Le Comité nomma

(1) Les biens des hôpitaux ont été jetés dans le creuset dévorant de la révolution, et s'y sont évaporés comme les autres. Ainsi ces sincères amis, ces tendres pères du peuple n'ont pas même respecté le patrimoine du pauvre, la dernière ressource du malheureux.

suffire aux dépenses et aux dilapidations : des contri-

---

pour le remplacer le citoyen *Pelletan*, officier de santé très-connu ; et le citoyen *Dumangin*, médecin de l'hôpital de santé, lui fut adjoint.

Leurs bulletins d'hier à onze heures du matin annonçoient des symptômes inquiétans pour la vie du malade, et à deux heures et un quart après midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Capet. Le Comité de sûreté générale nous a chargés de vous en informer : tout est constaté.

Les procès-verbaux en seront déposés aux archives. La Convention décrète l'insertion de ce rapport.

*Procès-verbal de l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, dressé à la tour du Temple, à onze heures du matin, ce 21 prairial ou 8 juin 1795.*

Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugène du Mangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand Hospice de l'Humanité, accompagné des citoyens Nicolas-Jean Roi, professeur aux Ecoles de médecine légale, à l'Ecole de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, président, Courtois, Gauthier, Pierre Guyourard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit.

Arrivés tous les quatre à onze heures du matin à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement, dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnoient des soins depuis quelques jours Les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant étoit décédé la veille vers

butions extraordinaires et énormes, sous le nom *d'em-*

---

trois heures de relevée; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la roideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au scrotum et au dedans des cuisses.

Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme, le ventre étoit extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius, près le poignet du côté gauche: la tumeur du genou contenoit environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles; celle du poignet renfermoit une matière de même nature, mais plus épaisse.

A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très-fétide. Les intestins étoient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité; ils étoient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ouverture, la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

Les intestins, ouverts dans toute leur longueur, étoient très-sains intérieurement, et ne contenoient qu'une très-petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état; il étoit adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques semblables à ceux de la surface des intestins; sa membrane interne étoit saine, ainsi que le pylore et l'œsophage; le foie étoit adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre; sa substance étoit saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile de couleur vert foncé. La rate, le pancréas, les reins et la

*prunts forcés*, ne se levoient qu'avec beaucoup de peine; quelque rigoureux que fussent les moyens, on imagina de recourir aux fortunes particulières, par des assassinats judiciaires, et les dominateurs sourirent d'autant mieux à cette idée, qu'en augmentant leurs trésors, elle diminuoit le nombre de leurs adversaires; ils créèrent sous le titre de *tribunal révolutionnaire*, une cour extraordinaire et criminelle, dont les jugemens à mort étoient sans appel, et entraînoient confiscation de biens au profit de la république (1). Ce tribunal, composé

---

vessie étoient sains, l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étoient remplis de tubercules lymphatiques semblables à ceux dont il en a été parlé. De pareilles tumeurs étoient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face intérieure du diaphragme; ce muscle étoit sain. Les poumons adhéroient par toute leur surface, et étoient sains et sans tubercules; il y en avoit seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'œsophage. Le péricarde contenoit la quantité ordinaire de sérosité; le cœur étoit pâle, mais dans l'état naturel.

Le cerveau et ses dépendances étoient dans leur plus parfaite intégrité.

Tous les désordres dont nous venons de donner le détail, sont évidemment l'effet d'un vice scrophuleux existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jour et an que dessus.

*Signé* Dumangin, Pelletan, Lassus *et* Jean Roy.

(1) Un d'eux, B., a expliqué en peu de mots, et à la tribune, cette intention, lorsqu'interpellé sur les ressources pécuniaires de la république, il répondit qu'on *battoit monnoie sur la place de la Révolution*, où l'échafaud étoit en permanence.

de manière à remplir le double but qu'on se proposoit, a répondu à la confiance de ses fondateurs : les victimes, qu'il a immolées pendant les deux ans de son infâme existence, sont innombrables.

La division ne tarda pas à éclater entre des hommes qui n'étoient dirigés que par la cupidité ou l'ambition. Partie des dominateurs vouloit une république complètement démagogique ; partie désiroit un gouvernement fédératif : le surplus attendoit dans la nullité ou la stupeur le résultat des luttes qui se préparoient; la première s'établit entre la commune de Paris, soutenue par la portion démagogique de l'Assemblée, dite la *Montagne*, et l'autre parti conventionnel, connu sous les noms de *Girondins* ou *Fédéralistes*. Ces derniers succombèrent, et entraînèrent avec eux la plupart de ceux qui s'étoient fait remarquer par la sagesse de leurs principes et leur courage ; les montagnards saisirent cette occasion pour les frapper. Environ quatre-vingts députés furent décrétés d'arrestation le 31 mai 1793 (1). Ce succès décida de l'influence de Robespierre ; chef de la *Montagne*, il profita de sa position pour jeter les fondemens de son épouvantable tyrannie : des comités inquisiteurs, appelés *comités révolutionnaires*, et pour la plupart composés des êtres les plus

(1) Le nom de *trente-un mai* est resté à cet événement, et c'est également par leurs époques qu'on a désigné tous ceux du même genre arrivés depuis, tels que le 9 thermidor, le 18 fructidor, le 19 brumaire, etc., et l'histoire a adopté ces dénominations.

vils, les plus féroces, portèrent la désolation jusque dans les hameaux. Des proconsuls, armés de pouvoirs sans bornes, furent envoyés dans les départemens où ils rivalisèrent de cruauté, et qu'ils couvrirent d'échafauds, de deuil et de ruines. Ne cherchant que des complices ou des victimes, ils s'associèrent partout la populace contre les citoyens honnêtes et paisibles, et méritèrent sous tous les rapports la dénomination de *sans-culottes* et de brigands, dont ils s'honorèrent. Cependant l'un de leurs plus fougueux agens, Chaslier, membre du tribunal civil et président du club central de Lyon, dont il avoit juré d'exterminer les principaux habitans, fut arrêté à Lyon dans le cours de ses crimes, et reçut de la part du tribunal criminel de cette ville, la punition de ceux par lesquels il avoit préludé à de beaucoup plus vastes qu'il méditoit (1).

---

(1) Cette punition fut la suite de la victoire remportée par les troupes des sections sur celle de la municipalité jacobine. Cette municipalité étoit présidée par un digne oncle de Chaslier, le maire Bertrand, qui fatalement épargné par la clémence de ses concitoyens, dans le sang desquels il se baigna après le siége, vint plus tard se faire fusiller avec les *sans-culottes* de Paris dans l'affaire du camp de Grenelle. Quant à Chaslier, le *Marat de Lyon*, ainsi qu'il se plaisoit lui-même à s'entendre nommer, convaincu d'avoir dressé de sa propre main des listes de proscription des habitans les plus recommandables et des négocians les plus riches de la ville, et d'avoir organisé la troupe d'assassins qui devoient, dans une seule nuit, les égorger sur le pont Morand, et jeter leurs cadavres dans le Rhône, il fut traduit devant le tribunal criminel du département, condamné à mort d'après les lois existantes contre les provoca-

Cet acte de justice parut aux sanguinaires dominateurs, un signal dangereux pour les agens de leur tyrannie et pour eux-mêmes. L'extermination de ses auteurs dut l'expier, et épouvanter quiconque oseroit suivre un aussi courageux exemple. Quatre-vingt mille hommes marchèrent donc contre Lyon, qui, dirigé par le général, *le fidèle Précy*, soutint un long siége et en essuya toutes les horreurs. Réduite à la dernière extrémité par la famine, qui força une grande partie de ses défenseurs à se faire jour l'épée à la main à travers les lignes ennemies, privée de tout moyen de recrutement et de tout espoir de secours, cette ville, dont l'héroïsme marquera dans l'histoire, et contre laquelle dans l'épuisement même de ses forces l'armée, quoique composée alors de près de cent mille hommes, n'osa pas tenter les hasards d'un assaut, fut enfin obligée d'entrer en pourparler avec les proconsuls, Collot-d'Herbois (1), Couthon et Maignet, et leur ouvrit ses portes le 10 octobre 1793.

A peine maîtres d'une ville qu'ils avoient promis de

---

teurs au meurtre, et exécuté sur la place des Terreaux avec un sieur Riard son complice, chef de légion dans la garde nationale.

(1) Collot-d'Herbois avoit été mal accueilli sur le théâtre de Lyon quelques années avant la révolution : l'absence de toute espèce de talent et une profonde immoralité lui avoient mérité cette fâcheuse réception. Le Comité de salut public le savoit disposé à s'en venger ; c'en fut assez pour déterminer son choix, et le méchant histrion ne le justifia que trop cruellement.

ménager, ils en devinrent les affreux bourreaux; tout ce que la rage et la férocité peuvent suggérer de plus barbare, fut épuisé par ces monstres sur ses braves habitans; plus de six mille périrent par des supplices inouis; les plus beaux édifices furent détruits; ils ravirent à cette belle cité jusqu'à son nom auquel ils substituèrent, comme par dérision, celui de *Commune Affranchie*.

Au moment où Lyon venoit, par la punition légale de Chaslier, d'indiquer aux autres villes le moyen d'arrêter les forfaits proconsulaires, Charlotte Corday (1) apprit aux citoyens celui de se délivrer des scélérats qui les commandoient : l'exécrable Marat (2) tomba sous son poignard.

---

(1) On a généralement supposé que Charlotte Corday, en poignardant Marat, n'avoit cédé qu'au désir de venger la mort de M. de Boisjugant, immolé sur l'échafaud, et qu'elle aimoit, dit-on, avec tendresse. Nous pouvons assurer, d'après les renseignemens les plus certains, que l'amour n'entra pour rien dans sa détermination. Un plus haut motif arma sa main. Douée d'une ame élevée et d'un esprit ardent, mademoiselle Charlotte Corday joignoit à une douceur angélique de caractère, toute l'énergie de l'enthousiasme; elle s'étoit passionnée dans ses lectures pour les vertus politiques des Anciens, et portoit jusqu'à la plus haute exaltation l'amour de son pays. Elle crut l'affranchir en frappant l'homme que la France désignoit alors comme l'un des premiers chefs et le promoteur le plus sanguinaire de la tyrannie des jacobins.

(2) Aucun folliculaire n'avoit prêché avec plus d'audace les principes anti-sociaux, que Marat dans son *Ami du Peuple*; aucun révolutionnaire n'avoit été plus atroce, puisqu'il avoit

Cet empirique législateur avoit pris une grande part à la constitution démagogique dite de 1793, proposée ou plutôt imposée par lui et ses complices à la France, qui fut censée l'accepter. Quelque appropriée à leurs principes et à leur système que fût cette constitution, elle nécessitoit une nouvelle organisation, qui devoit déranger les calculs de leur intérêt et de leur ambition. Une puissance sans bornes, au contraire, les assuroit : aussi jugèrent-ils convenable de suspendre l'exécution de leur code politique, et de conserver sous le titre de *gouvernement révolutionnaire*, la suprême autorité, jusqu'à ce que l'indépendance de la république fût reconnue par les puissances étrangères ; ce qui équivaloit à un ajournement indéfini.

Le premier bienfait de ce gouvernement fut la levée en masse du peuple, et la réquisition de tous les jeunes gens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, qu'un décret mit à la disposition des comités (1). Les

---

présidé le comité qui dirigea le massacre des prisons et invité, par une circulaire à toutes les municipalités de France, à suivre cet épouvantable exemple : aucun conventionnel n'avoit porté plus loin le délire de la démagogie et de la cruauté ; sa mort n'en fut pas moins regardée comme une calamité publique ; des honneurs presque divins lui furent décernés, et son corps fut placé au Panthéon. Mais cette profanation cessa avec le régime auquel elle appartenoit. Après la chute de Robespierre, les restes de Marat furent traînés dans les ruisseaux, et jetés dans l'égoût de Montmartre.

(1) Ces comités, composés de membres de la Convention, suppléoient aux ministres et en avoient toutes les attributions.

succès des puissances coalisées, et les craintes qu'en concevoient les meneurs, les déterminèrent à une mesure aussi extraordinaire.

L'anarchie qui s'étoit introduite jusque dans les armées, auroit vraisemblablement rendu impuissans ces efforts, quelque gigantesques qu'ils fussent, si l'intrigue n'eût pas semé de plus en plus la division entre les Souverains. Les chefs de leurs armées sembloient s'étudier bien moins à lier leurs opérations respectives, qu'à les faire échouer. Les généraux Français surent profiter de cette maladresse, et commencèrent cette longue série de victoires qui ont *étendu le voile de la gloire sur le tableau hideux de la révolution.*

Les régicides toujours altérés du sang royal, étoient impatiens de verser celui de la Reine. Quelques considérations politiques avoient enchaîné leur fureur; mais ne pouvant plus se contenir, ils traduisirent cette infortunée Princesse devant le tribunal qui servoit avec tant de férocité leur scélératesse. Le courage, la dignité que montra la Reine, la sagesse de ses réponses, la manière à la fois énergique et touchante dont elle repoussa d'infâmes inculpations, émurent,

---

Quel contraste entre leurs noms et leurs œuvres! *Parcæ a non parcendo*, disoit plaisamment Saint Jérôme dans une de ses épîtres: les *Parques* tenoient leur nom de ce qu'elles n'épargnoient personne. C'est dans le même sens que ces comités ont justifié leurs titres. Il étoit impossible de travailler plus activement et plus efficacement à la destruction de l'ordre social et à la perte d'une nation que les comités de *salut public* et de *sûreté générale* établis par la Convention.

attendrirent les assistans les plus exaspérés, étonnèrent même ses juges. On crut un moment que l'éloquence de ses défenseurs, MM. Tronçon-du-Coudrai et Chauveau-Lagarde, achèveroit ce que sa noble contenance sembloit avoir commencé. Mais sa perte entroit dans le plan de ses ennemis ; rien ne pouvoit soustraire à la peine capitale cette illustre Princesse, qui, grande jusqu'au dernier moment, parut ne recevoir la mort que comme le terme de ses malheurs (1).

---

(1) Un décret de la Convention ordonna la translation de la Reine dans les prisons de la Conciergerie : elle y fut conduite le 1er août 1793, et placée au rez-de-chaussée dans une chambre basse, étroite, obscure, extrêmement humide et infecte. (Cette chambre vient d'être convertie en chapelle expiatoire.) Une mauvaise couchette, une vieille paillasse, un matelas déchiré, une couverture de laine aussi usée que malpropre, composoient le lit de la Reine de France. Un vieux paravent partageoit la chambre en deux, et séparoit la Princesse de deux gendarmes établis pour la surveiller jour et nuit. Le concierge Richard, et surtout sa femme, adoucirent autant qu'ils le purent la rigueur de cette situation ; mais on leur en laissoit bien peu de moyens.

« Alors, dit M. Hue, se préparoit dans le silence cette pro-
» cédure monstrueuse où tout, jusqu'à la nature, fut outragé.
» Cependant je conservois encore quelque espoir. La sensible
» madame Richard l'entretenoit par ses rapports, et vouloit le
» faire partager à la Reine. » *Madame*, lui disoit-elle, *ce matin je parlois de vous avec l'accusateur public. Voici comment il s'exprimoit : Je ne sais pourquoi la Reine a été transférée de la tour du Temple à la Conciergerie. Dans les pièces qui m'ont été remises, aucune n'est à sa charge. Madame, je ne désespère pas*, continua cette femme, *qu'incessamment vous ne soyez reconduite au Temple. — Vous le croyez, répondit la*

Les rivalités élevées entre des chefs tels que ceux

---

*Reine; pour moi, je suis loin de l'espérer. Ils ont immolé le Roi! ils me feront périr comme lui. Non, je ne reverroi plus mes malheureux enfans, ma tendre et vertueuse sœur.* A ces mots, la Reine fondit en larmes.

Le premier interrogatoire de la Reine eut lieu le 12 octobre 1793, à six heures du soir, et à huis-clos. On craignoit qu'elle ne refusât de répondre; mais elle crut que le Roi lui avoit tracé son devoir en ne dédaignant pas de descendre à une justification dont il prévoyoit cependant bien toute l'inutilité. La Reine le remplit avec une héroïque fermeté. Lorsqu'on lui reprocha d'avoir engagé le Roi à tromper le peuple : *Oui*, s'écria-t-elle, *le peuple a été trompé bien cruellement, mais ce n'est ni par mon mari ni par moi.* — Par qui donc? — *Par ceux qui y avoient intérêt : ce n'étoit ni celui du Roi ni le mien de tromper le peuple.* — Qui sont ceux qui avoient intérêt à le tromper? — *Je ne connois que leur intérêt et nullement leur personne. Le nôtre étoit d'éclairer le peuple et non de le tromper.* — Ce n'est pas là répondre directement. — *Je ne le puis, ne connoissant pas les personnes.*

Deux jours après, la Reine comparut de nouveau devant le tribunal, et en audience publique. Les figures des spectateurs étoient en affreuse harmonie avec celles des juges : la soif du sang se peignoit dans tous leurs traits. Cependant la noble assurance de la Reine n'en fut point ébranlée. Elle entendit sans émotion les calomnies débitées par les premiers témoins à charge; mais lorsque l'infâme Hébert, si fameux par les feuilles ordurières qu'il rédigeoit sous le nom de *Père Duchesne*, eut l'impudeur de porter contre elle une accusation non moins absurde qu'infâme, sa grande ame se souleva d'indignation, et se tournant avec majesté du côté de l'auditoire, elle dit : *La nature se refuse à répondre à une pareille inculpation; j'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici.*

Ce mouvement inattendu fit sur les spectateurs une impres-

qui se disputoient l'autorité, ne pouvoient se terminer

---

sion que le président se hâta de détourner en appelant d'autres témoins. L'exactitude avec laquelle ils récitèrent la leçon qui leur avoit été faite, ramena bientôt l'auditoire au point où le vouloient les juges, et ils se hâtèrent de prononcer en ces termes :

« Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, fai-
» sant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, d'après
» les lois par lui citées, condamne ladite Marie-Antoinette,
» dite de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la
» peine de mort ; déclare, conformément à la loi du 10 mars
» dernier, ses biens, si aucuns elle a dans toute l'étendue du
» territoire français, acquis et confisqués au profit de la répu-
» blique : ordonne qu'à la requête de l'accusateur public, le
» présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution,
» imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république. »

Ce terrible arrêt fut rendu à quatre heures du matin, le 16 octobre 1793 : à quatre heures et demie, la Reine réintégrée dans sa prison, prit la plume, et écrivit à Madame Elisabeth la lettre suivante :

*Lettre de la Reine, écrite le jour de sa mort, à quatre heures du matin.*

*Le* 16 *octobre an* 1793.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois ; je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels ; mais à aller rejoindre votre frère : comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers momens. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien : j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfans ; vous savez que je n'existois que pour eux : et vous ma bonne et tendre sœur ! vous qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille étoit séparée de vous. Hélas ! la pauvre

que par l'extermination des plus foibles : les démago-

---

enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevroit pas ma lettre. Je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra : recevez pour eux deux ici ma bénédiction ; j'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous, et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer ; que les principes et l'exécution exactes de ses devoirs sont la première base de la vie : que leur amitié et leur confiance mutuelles en feront le bonheur : que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer : qu'ils sentent enfin tous les deux, que dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union : qu'ils prennent exemple de nous. Combien dans nos malheurs notre amitié nous a donné de consolations, et dans le bonheur on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami ; et où en trouver de plus tendres, de plus chers que dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort. J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de peine : pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas : un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux : il me reste encore à vous confier mes dernières pensées. J'aurois voulu les écrire dès le commencement du procès ; mais outre qu'on ne me laissoit pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurois réellement pas eu le temps.

» Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine ; dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée : n'ayant aucune consolation spirituelle à

gues se hâtèrent de sacrifier les députés *fédéralistes*,

---

attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposeroit trop s'ils y entroient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe; j'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis long-temps pour qu'il veuille bien recevoir mon ame dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande également pardon à tous ceux que je connois, et à vous ma sœur en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurois pu vous causer : je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avois des amis; l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant : qu'ils sachent du moins, que jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux. Adieu ma bonne et tendre sœur, puisse cette lettre vous arriver! Pensez toujours à moi : je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfans : mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours. Adieu, adieu ! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels : comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

A cinq heures, on battit un rappel dans toutes les sections. A six heures un prêtre assermenté, curé de Saint-Landry, en la cité, nommé Girard, se présenta muni d'autorisation pour donner à la Princesse les secours spirituels ; elle lui répondit que se les étant procurés par une voie qu'elle ne vouloit point révéler, elle désiroit seulement qu'il l'entretînt jusqu'au moment fatal : elle se plaignit d'un froid mortel aux pieds, et les enveloppa d'un oreiller par le conseil du curé. Cet homme lui ayant dit : « Votre mort va expier...—Ah ! reprit-elle vivement, des fautes et non des crimes. »

Ce fut dans une charrette, comme les plus vils criminels,

dont ils s'étoient emparés le 31 mai. Quarante-deux

---

qu'elle fut conduite au supplice. Au moment d'y monter, le prêtre Girard lui dit : « Voilà le moment de montrer du courage. — Du courage, répondit-elle, il y a si long-temps que j'en fais apprentissage ! croyez qu'il ne me manquera pas aujourd'hui. »

» Elle conserva en effet tout le sien pendant le trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution, au milieu des cris et des menaces d'une multitude furieuse qui lui répétoit en style ordurier tous les griefs contenus dans l'acte d'accusation.

» A midi précis, la voiture arrivoit sur la place de la Révolution ; la Reine fixa quelque temps les arbres des Tuileries, qui lui rappeloient sans doute de cruels souvenirs ; elle reçut la dernière bénédiction du prêtre qui l'accompagnoit.

» A midi et un quart elle avoit cessé d'exister. »

Ainsi finit une Princesse que le chevalier de Boufflers peignit si bien peu de temps auparavant dans le discours qu'il lui adressa au nom de l'Académie française.

« Si j'osois tracer à Votre Majesté, disoit-il, l'image d'une per-
» sonne vraiment digne des hommages de l'univers, sur qui le
» Ciel sembleroit avoir d'avance répandu l'éclat du diadème, qui
» joindroit une dignité plus qu'humaine à une grâce presque
» divine, dont l'affabilité conserveroit je ne sais quoi d'impo-
» sant qui obligeroit à la vénération en permettant la confiance,
» et chez qui enfin la délicatesse de son sexe, en offrant l'ex-
» pression des qualités les plus aimables, sembleroit servir de
» voile à la force et au courage d'un héros, Votre Majesté nom-
» meroit l'auguste *Marie-Thérèse*, et tous les Français nomme-
» roient son auguste fille. Si je faisois connoître cette ame
» égale et généreuse, aussi forte contre ses propres chagrins que
» sensible aux peines des autres, avec cette raison en même
» temps maîtresse d'elle-même, souvent inspirée, jamais do-
» minée par les événemens ; enfin, si j'essayois de peindre ce
» don heureux d'étonner et de gagner les esprits par un main-
» tien toujours digne, mais toujours conforme aux circonstances

furent envoyés à l'échafaud, et la plupart des autres, qui leur étoient échappés, mis hors la loi.

M. le duc d'Orléans et M. Bailly, si confians dans la bienveillance populaire, subirent, peu de jours après, le même sort que les quarante-deux députés.

Bientôt les démagogues eux-mêmes se divisèrent: un club antagoniste de celui des jacobins s'étoit élevé sous le nom de *club des Cordeliers ;* Danton en étoit le fondateur et le chef. La lutte fut vive, et l'avantage resta aux jacobins, toujours dirigés par Robespierre: Danton et ses partisans payèrent de leur vie l'audace d'avoir voulu disputer à ce moderne Sylla son sceptre ensanglanté.

Cependant, un orage se formoit sur sa tête. Paris avoit vu périr sous la hache du tribunal révolutionnaire, plus de dix-huit cents victimes, dont la naissance, les richesses, les talens, le mérite étoient les seuls crimes, et parmi lesquelles venoit d'être placée comme pour répandre sur ces martyrs l'éclat de toutes les vertus, Madame Elisabeth, sœur du Roi (1). Presque toutes les

---

» les plus difficiles, et ce charme indéfinissable qui naît de la
» convenance et de la gloire, et qui prête aux moindres paroles
» plus de force qu'à des armes, et plus de prix qu'à des bien-
» faits, Votre Majesté continueroit toujours à reconnoître et à
» être reconnue.

Ce vers mis au bas du portrait de Marie-Thérèse :

*Fœmina fronte patet, vir pectore, diva decore.*

s'appliquoit avec autant de vérité à la Reine.

(1) « Dès que la Reine fut conduite à la Conciergerie, Madame Elisabeth adopta, dès ce moment, l'orpheline que la Providence

villes du Royaume avoient payé leur tribut à cet affreux

venoit de confier à ses soins ; et voulant dignement remplir les augustes fonctions dont elle se trouvoit chargée, elle appela la religion à son secours, et sut inspirer à sa noble élève tout le courage, toute la résignation qu'exigeoit sa situation douloureuse ; elle achevoit de former son cœur et son esprit par des leçons sagement adaptées à l'âge de *Madame ;* elle la disposoit à supporter, sans être éblouie, le passage du comble de l'infortune à la félicité que devoit lui procurer son retour dans sa famille.

Hélas ! cette noble institutrice osoit se flatter de partager un jour ce bonheur. Elle ne regardoit sa nièce et elle-même que comme des ôtages qui serviroient aux factieux à se ménager une paix dont eux-mêmes éprouveroient sans doute le besoin ; elle pouvoit croire au moins qu'ils avoient oublié le rang dont elles étoient déchues ; car la table plus que frugale des Princesses ne se couvroit que d'alimens grossiers ; et leurs vêtemens, plus grossiers encore, seroient tombés en lambeaux, sans le soin continuel que prenoit Madame Elisabeth de réparer sans cesse les outrages que le temps ne cessoit d'y faire. Plus de six mois s'écoulèrent ainsi : l'on étoit arrivé à la soirée du 9 mai 1794 : le printemps qui venoit de renaître, ouvroit l'ame des illustres captives à de nouvelles espérances; elles formoient entres elles des projets pour l'amélioration autant que possible de leur existence monotone. Tout-à-coup le bruit des clefs et des verroux viennent leur rappeler l'excès de leurs maux ; des hommes à figure atroce se précipitent dans la chambre, et ordonnent à Madame Elisabeth de les suivre. « *Que voulez-vous » de moi, leur dit-elle avec une douceur angélique ? — Nous » avons l'ordre de t'emmener. — Où la conduirez-vous*, s'écrie » Madame, avec l'accent du désespoir ? — *Cela ne te regarde » pas. — Je veux la suivre, je veux partager le sort de ma tante, » de mon amie ! — Ce n'est pas toi qu'on demande, c'est elle. — » Au moins*, reprend celle qui déjà présage son sort, *laissez- » moi le temps de m'habiller. — C'est bien inutile ; mais si tu as*

système d'extermination ; Toulon, Avignon, Mar-

---

» *cette fantaisie, dépêche-toi, nous sommes pressés.* » Et les cannibales se retirent pour quelques momens.

» La vertueuse Princesse profite de ce peu de liberté pour verser quelques consolations dans le cœur de sa nièce ; mais celle-ci les écoute à peine, frappée de l'idée que cette séparation peut être éternelle. Bientôt les brigands, impatiens de saisir leur proie, rentrent et lui demandent si elle est prête enfin. « *Partons*, dit Madame Elisabeth ; *mais laisserez-vous seule,* » *à ses regrets, cette jeune infortunée ? — On fera venir la con-* » *cierge. — Non, non, je n'ai besoin de personne ; je vous l'ai* » *déjà dit ; on me tuera ou rien ne m'empêchera de suivre celle* » *qui me tient lieu de mère !* » Alors la Princesse (ô sublime effort d'amour !) tombe aux pieds de ceux qu'elle dédaigneroit d'implorer pour elle-même ; et la fille des Rois dans cette posture suppliante, ne peut émouvoir les cœurs sans pitié. On la repousse. Succombant alors à l'effort qu'elle vient de faire, elle s'évanouit dans les bras de sa tante, le seul être qui paroisse prendre part à cette scène attendrissante.

» Ce fut alors qu'entra la concierge, avertie par l'un des sbirres : Madame Elisabeth lui remit sa jeune et si infortunée amie, encore privée de connoissance, la recommanda à ses soins, et d'un pas ferme suivit ses bourreaux.

» Elle fut comme la Reine, conduite à la Conciergerie. En entrant dans ce séjour du crime, devenu depuis quelque temps celui de toutes les vertus, elle espéroit encore y revoir sa belle-sœur ; mais elle ne tarda pas à apprendre sa fin cruelle.

» Sans lui laisser le temps de rassembler ses idées, de reposer son imagination fatiguée par la scène de douleur qui venoit de se passer sous ses yeux, on fit, dès le même soir, subir à Madame Elisabeth un interrogatoire à huis-clos, dont les principaux articles rouloient sur des plans chimériques de conspiration : on lui reprocha entre autres crimes d'avoir passé dans la société du Roi la nuit orageuse du 9 au 10 août ; d'avoir disposé de ses diamans en faveur de ses autres frères, et mille autres faits semblables qui

seille, Bordeaux, etc., avoient vu se reproduire dans

---

prouvoient clairement, par leur futilité, que sa mort étoit résolue. Elle répondit toujours à ses accusateurs avec une sagesse et une modération qui auroient suffi pour convaincre des juges moins prévenus; enfin, on la reconduisit dans son cachot, où loin de s'aveugler sur le sort qui lui étoit réservé, elle ne s'occupa que du soin de préparer son ame à rentrer dans le sein du Créateur. Il n'existoit plus alors à Paris aucun signe extérieur de religion : malgré ses demandes réitérées, elle ne put obtenir l'assistance d'un prêtre, même assermenté. Privée de tout secours spirituel, Madame Elisabeth puisa dans sa piété seule les consolations que lui refusoit la barbarie de ses ennemis. Un seul souvenir troubloit sa pieuse résignation, c'étoit celui des êtres chéris qu'elle laissoit à la tour du Temple; mais certaine qu'elle ne les reverroit jamais, elle reporta toutes ses idées vers le Tout-Puissant, et lui demanda instamment la grâce de se voir réunie bientôt aux illustres victimes qui l'avoient précédée dans le séjour de la gloire.

» Ce moment si désiré ne tarda pas à arriver. Le lendemain, 10 mai, elle parut, avec vingt-quatre autres personnes, devant le tribunal de sang; elle y entendit à peu près les mêmes chefs d'accusation auxquels elle avoit si victorieusement répondu la veille, et fut, comme elle s'y attendoit, condamnée à périr sur l'échafaud. Elle reçut son arrêt avec la plus parfaite tranquillité d'ame. La seule chose qui parut l'affecter, c'est que les vingt-quatre personnes que l'on avoit, comme au hasard, entassées avec elle sur les bancs des accusés, furent toutes également condamnées, selon l'usage farouche de ces temps de deuil et de carnage !

» Les bourreaux, altérés de sang, ne laissoient point languir leurs victimes : accuser, juger et exécuter, étoit alors l'affaire d'un jour. Les vingt-cinq condamnés marchèrent donc tous ensemble au supplice, presque en sortant du lieu où leur jugement venoit de leur être prononcé; mais par un raffinement de cruauté bien digne des monstres qui tenoient alors la

leurs murs les épouvantables massacres de Lyon : enfin,

---

France courbée sous leur sceptre de fer, Madame Elisabeth eut la douleur de voir tomber successivement, avant la sienne, la tête de vingt-quatre des plus zélés sujets de son frère !

» Enfin, ce supplice trop prolongé va se terminer; la Princesse auguste monte à l'échafaud : dans le court trajet qui la sépare de l'éternité, son fichu se dérange et tombe aux pieds du bourreau; tout entière encore au sentiment de la décence qui dirigea ses actions dans tout le cours de sa vie, elle se tourne vers celui qui va lui donner le coup de la mort, et d'une voix suppliante : « Au nom de la pudeur, lui dit-elle, cou-» vrez-moi le sein : » telles furent les dernières paroles de celle à qui la France, dans des temps plus heureux, eût élevé des autels; et elle cueillit avec calme et dignité la palme du martyre. »

Ainsi *Madame* échappera seule au plan de destruction formé contre sa famille; mais à quel prix, grand dieu ! Captive et sans appui au milieu de ses bourreaux, cette jeune Princesse, née pour faire l'ornement de la première Cour d'Europe, et à l'âge où la vie a le plus de charmes, verra la sienne se consumer dans l'amertume, le deuil et les angoisses de la terreur. Pendant trois années entières étincellera sur sa tête le glaive qui a frappé ses augustes parens ! Heureusement le Roi des Rois veillera sur sa fille adoptive; il rendra le prodige de son salut nécessaire à ses ennemis eux-mêmes. Les plus sévères représailles menaceront en Autriche trois de leurs complices, si les jours de l'illustre orpheline ne sont pas respectés (*a*). Enfin le

(*a*) Le 2 avril 1793, époque de la défection de Dumourier, les Autrichiens s'emparèrent du général Beurnonville et de cinq membres de la Convention, parmi lesquels se trouvoient trois régicides, Drouet, Lamarque et Quinette. L'Autriche notifia que le procès seroit fait à ces trois conventionels, si l'existence de *Madame* étoit compromise : c'est essentiellement en leur faveur qu'a été fait l'échange de cette Princesse : les autres prisonniers, pour lesquels on n'avoit pas les mêmes craintes, ne devoient pas inspirer un si pressant intérêt : ils ne furent donc guère compris que comme accessoire dans l'échange qui eut enfin lieu à Bâl au mois de décembre 1795.

l'exécration pour les auteurs de tant de forfaits étoit générale et à son comble. Robespierre, qui aspiroit à l'autorité souveraine, crut ces dispositions favorables à ses projets. Du rôle de principal bourreau, il voulut passer à celui de libérateur, et essaya de rejeter sur ses complices tout l'odieux des crimes qu'il avoit ordonnés lui-même. Effrayés de cette politique insidieuse qui tendoit à se faire de leur punition un moyen de justification et de réconciliation publique, ils se liguèrent contre l'hypocrite *protecteur*, et réussirent à le renverser (1). Il porta sa tête sur l'échafaud.

---

sort de la fille de Louis XVI, le sang des Césars seront pesés dans la même balance que la liberté de ceux qui ont versé celui de son père; ce ne sera qu'à cette condition que pourra être conservé à la France l'Ange qui doit par ses vertus et ses malheurs, la réconcilier un jour avec le Ciel.

(1) « Tallien, instruit que Robespierre le comptoit au nombre de ses premières victimes, se hâta de le prévenir en l'attaquant lui-même. Sur sa dénonciation, l'Assemblée décréta d'accusation ce monstre et ceux qui voulurent le soutenir : la Commune, qui lui étoit dévouée, se constitua en état de révolte contre la Convention. Quelques députés, réunis à la garde nationale, assiégèrent l'Hôtel-de-Ville et s'emparèrent des rebelles. Robespierre se tira un coup de pistolet : la balle lui cassa la mâchoire inférieure, et le laissa vivre pour le supplice. Son frère se précipita par une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, et se brisa le crâne sans se tuer. Saint-Just se rendit sans défense ; Lebas se brûla la cervelle ; Henriot, alors commandant de la garde nationale, jeté par une fenêtre, fut ramassé dans un égoût ; Couthon fut trouvé au coin d'une rue, couvert de blessures et expirant. Estropiés et défigurés, tous ces monstres furent traînés au comité de sûreté générale. Le lendemain ils furent exécutés au nomb

Mais la tyrannie ne finit pas avec celui qu'ils avoient signalé comme le *tyran* : elle ne fit que changer de main, et un peu de couleur. La plupart des principaux auteurs du 9 thermidor, ne pouvoient pas se dissimuler qu'ils n'étoient guère moins en horreur que leur chef : ce n'étoit pas assez d'être échappé à la perfidie, il falloit aussi se dérober à la justice nationale. L'autorité seule pouvoit les en préserver ; ils s'en saisirent et l'environnèrent de tous les accessoires propres à la rendre redoutable. S'ils n'osèrent plus immoler les victimes par centaine, ils n'en laissèrent pas moins subsister tous les instrumens de supplice.

Cependant la force de l'opinion publique les contraignoit à se relâcher chaque jour davantage du système de terreur : elle avoit fait rentrer dans le sein de la Convention les députés proscrits ; ce renfort préparoit le triomphe du parti modéré. Les terroristes en furent alarmés, et essayèrent d'arrêter ces heureux progrès : mais les tentatives qu'ils firent les 1er avril et 20 mai 1795 échouèrent : on en profita pour supprimer les principales institutions révolutionnaires, et arriver à une constitution moins absurde que celle de 93. On la remplaça par celle de l'an 3e (1795), qui attribuoit le pouvoir législatif à deux chambres, appelées *Conseils*, l'un *des Cinq-Cents*, et l'autre des *Anciens*, et le pouvoir exécutif à un *Directoire* composé de cinq membres (1).

---

» de vingt-deux, sur la même place qui fut trop long-temps « le théâtre de leurs cruautés. »

(1) Le Conseil des Cinq-Cents, composé de ce nombre de

Cette constitution, qui nous faisoit passer de la démagogie à la démocratie oligarchique, considérée isolément, étoit une conception vicieuse en politique : appliquée à la France, elle le devenoit encore davantage. Tous les publicistes de bonne foi en convenoient. Mais si on la rapproche des circonstances du sein desquelles elle est sortie, on ne sauroit nier qu'elle a été à cette époque un véritable bienfait pour la France. Elle amenoit un premier repos après la tourmente révolutionnaire; elle remettoit sur la route qui devoit conduire à la monarchie tempérée ; elle en renfermoit le germe précieux ; il ne restoit plus qu'à l'y nourrir, à préparer et à saisir le moment favorable à son développement. On auroit vraisemblablement obtenu, et peut-être beaucoup plutôt encore qu'on n'osoit l'espérer alors, ce salutaire résultat, si cette constitution n'eût pas, dès sa mise en activité, subi de perfides modifications. La fièvre républicaine déclinoit sensiblement ; le retour aux principes monarchiques se professoit presqu'ouvertement. Nul doute que si la réélection des conventionnels fût restée facultative, ainsi que le vouloit la constitution, les plus honorables seuls auroient été appelés au corps législatif. La grande majorité des deux Conseils se fût composée d'hommes qui, purs des forfaits de la révolution, ou victimes

---

membres, préparoit les lois, et celui des Anciens, formé de deux cent cinquante membres, les sanctionnoit ou les rejetoit. Les fonctions du Directoire se bornoient à les publier et exécuter.

de ses excès, eussent senti la nécessité de rétablir la digue si imprudemment rompue, et l'auroient cherchée dans le seul mode de gouvernement où elle pouvoit se trouver, dans la monarchie légitime. Peut-être la France jouiroit-elle depuis plus de vingt ans du bonheur qu'elle a enfin, mais si tardivement recouvré.

De tels symptômes devoient-ils échapper à l'inquiète prévoyance des chefs du parti contraire? La conscience est un juge qu'on ne peut ni fuir ni tromper. Celle de ces factieux les tenoit dans des alarmes perpétuelles; elle leur présentoit le Roi armé de toute la sévérité qu'ils sentoient mériter. L'idée d'une bonté, d'une indulgence surhumaine, leur étoit si étrangère! Ne nous étonnons donc pas de leurs efforts téméraires pour prévenir ou du moins éloigner un changement qui devoit infailliblement ramener l'ordre et la justice. Leur intérêt, cette constante et suprême loi des intrigans, devoit leur faire tout braver, tout oser. Mais comment voir sans stupeur ce que peut une poignée de factieux saisis des rênes du gouvernement, habiles à les diriger dans le sens des passions, et bien déterminés à les retenir, n'importe à quel prix?

La nation entière (car je n'y comprends pas quelques milliers de complices des meneurs, répartis sur le territoire de la France; ils étoient *hors de la nation*), la nation entière, dis-je, voyoit avec transport approcher le jour où elle seroit enfin délivrée de l'épouvantable tyrannie de la Convention; la majeure partie de cette Assemblée elle-même partageoit cet impatient désir. Chimérique espérance! vains obstacles

pour une minorité exercée à tous les forfaits, habituée aux succès les plus monstrueux, et convaincue qu'il n'y avoit de sûreté pour elle que dans la perpétuité de sa puissance.

« Constitution fatale à notre pouvoir, et trop dan-
» gereuse à notre sûreté ! se dirent-ils ; la nécessité
» nous l'arracha ; qu'un dernier effort la paralyse : re-
» cueillons les restes de notre autorité expirante, et
» qu'elle ressorte plus redoutable que jamais, des
» moyens mêmes employés pour la détruire. Périsse
» la France plutôt que de compromettre notre salut. »

C'est d'après ce système que furent lancés comme la foudre les deux fameux décrets des 5 et 13 fructidor an 3e (22 et 30 août 1795). En ordonnant que les deux tiers du nouveau corps législatif se composeroient de membres de la Convention, et en déclarant les autres éligibles même pour le troisième tiers, ils ne firent disparoître que le nom de cette calamiteuse Assemblée; son infernal génie resta tout entier pour le supplice des nouveaux députés et le malheur du peuple. Mais comment la minorité enleva-t-elle des décrets si opposés aux vœux, aux intentions de la majorité ? Ce problème se résout par l'adresse avec laquelle les plus coupables savoient imprimer aux foibles, aux timides, aux indécis, la terreur qui les tourmentoit eux-mêmes. Cette tactique, dans laquelle ils excelloient, leur donna dans toutes les grandes occasions un avantage prodigieux. Nul conventionnel ne devoit, à les entendre, espérer d'exception (1). Le corps entier,

(1) La restauration est venue donner plus tard un démenti

frappé d'anathème, étoit voué à l'échafaud ou à la proscription. Quelqu'absurde que fût ce raisonnement, il produisit l'effet désiré : il ramena sous les étendards sanglans des factieux ceux mêmes qui en avoient horreur, et cette minorité menaçante devint une affreuse majorité. La France cependant prit une attitude imposante ; toutes les assemblées électorales repoussèrent avec indignation des décrets qui perpétuoient nos maux : les sections de Paris surtout déployèrent la plus grande énergie.

Mais tout avoit été prévu par les conspirateurs. Des troupes ramassées dans les pays subjugués, et étrangères à la France, avoient été réunies à Paris. Exaspérées par mille calomnies, gorgées d'argent et de vin, elles se précipitèrent sur des citoyens sans armes, fusillèrent, mitraillèrent plusieurs bataillons de la garde nationale, qui, sans projet et dès-lors sans moyens de combattre, ne purent opposer à tant de perfidie qu'une bravoure passive. Les murs de Saint-Roch déposent

---

complet à ces exagérations du crime, toujours intéressé à grossir le nombre de ses complices. Sous le Roi, tous les conventionnels avoient conservé, en 1814, leurs titres pompeux, leurs richesses immenses, et en jouissoient paisiblement. On n'avoit éloigné des hautes places que ceux qui ne pouvoient pas les conserver sans blesser tous les principes, toutes les convenances, et qui les auroient perdues sous Buonaparte lui-même, le jour où la paix lui auroit permis de sentir et de faire tout ce qu'exigeoit la dignité de Souverain. Un *Empereur* et Roi ne seroit pas resté entouré de *régicides*, et on peut douter qu'il leur eût laissé l'utile de ces places par des retraites que leur fortune rendoit au moins superflues.

encore contre ce lâche massacre ; et quel en fut le héros ? celui qui quelques années plus tard, devoit couvrir l'Europe de ruines et de cadavres. Épouvantable prélude ! Sa fortune militaire et politique prit sa source dans cette déloyale et sanglante expédition, et les corps mutilés des Parisiens servirent de premiers degrés au trône impérial. C'est ce que Buonaparte a appelé depuis lui-même, dans ses Mémoires de Sainte-Hélène, « *avoir mis son cachet sur la révolution* (1). »

Pendant cette facile victoire, le glaive des bourreaux parcouroit les assemblées sectionnaires ; les présidens, les secrétaires qui osoient encore résister, étoient mis hors la loi, condamnés à mort par des commissions spéciales (2) : enfin, le crime l'emporta, et ce triomphe devint bientôt général ; les départemens altérés par les malheurs de Paris, subirent le joug, et les tyranniques décrets eurent leur exécution.

Quel étoit donc ce pouvoir magique devant lequel s'abaissoient, s'anéantissoient tout à coup la volonté et l'intérêt de trente millions d'hommes ? Les révolutionnaires seuls en ont eu le secret (3) : il résidoit

(1) Le commandement de l'armée d'Italie devint la récompense des services que Buonaparte rendit aux factieux dans la fameuse journée du 13 vendémiaire an 3 (5 octobre 1795) ; ils lui durent le succès des décrets des 5 et 13 fructidor.

(2) M. de Vaublanc, ministre d'état, et Quatremère de Quincy, furent du nombre de ces illustres condamnés.

(3) Un des orateurs du jour, qui depuis trente ans professe avec tant de succès l'art de se *conduire habilement en révolution*, a révélé une partie de ce secret en l'an 6, peu de temps avant le

essentiellement dans l'art de choisir les instrumens de leur autorité. Il résultoit de la part de tels agens, une surveillance si active, que toute espèce d'organisation de partis et de point de réunion, devenoit impossible aux opprimés. Qu'on ne s'étonne donc pas de la longue existence de ce monstrueux colosse qui sembloit cependant devoir dès ses premiers momens succomber

---

18 fructidor, dans un discours qu'il a prononcé dans le principal foyer des intrigues directoriales; il disoit alors que *pour faire triompher les principes, il n'existoit qu'un moyen; ce moyen, c'est de ne confier qu'aux républicains les fonctions de la république.*

Le 18 mars 1815, il ne voyoit d'aptes aux places que les *royalistes*, et il se proclamoit un des plus ardens.

Buonaparte s'empara des Tuileries le 20 du même mois: peu de jours après, notre publiciste concouroit à proscrire le Roi et les royalistes; les partisans de l'usurpation étoient devenus les seuls amis de la patrie, les seuls capables de la bien administrer, et il se mettoit en première ligne.

Rien de plus parfaitement conséquent; rien surtout de plus merveilleusement approprié aux circonstances.

Par quelle étrange aberration de ses *principes*, cet *habile* et profond politique semble-t-il, depuis le retour du Monarque légitime, ne trouver d'hommes propres aux fonctions publiques, et de sincères *amis* de la monarchie et de la légitimité, que dans les rangs de ceux qui professent les doctrines *ennemies* de cette double garantie du bonheur des peuples? Auroit-il moins de confiance dans le gouvernement de droit et paternel de Louis XVIII, que dans les gouvernemens de fait et tyranniques qui ont accablé la France pendant vingt-cinq ans? On ne reconnoîtroit dans cette défiance ni la finesse de son tact, ni la prudence de sa politique: peut-il oublier qu'il n'y a de réellement bon que ce qui est juste, et qu'il n'y a de durable que ce qui est réellement bon?

sous son propre poids. L'union et la solidarité des méchans sont toujours les mieux gardées. La crainte du châtiment enchaîne, au moment du danger commun, toutes les passions qui pourroient les diviser.

Il est néanmoins une puissance supérieure à toutes les autres puissances, même les plus despotiques, et qui finit toujours par en triompher ; c'est la saine opinion. Elle seule échappa à la tyrannie, et exerça dans les assemblées électorales une influence qui releva un peu les espérances des vaincus. Les choix tombèrent en général sur les hommes connus pour professer les meilleurs principes : on chercha à balancer, par l'énergie des élus, l'avantage que le nombre donneroit à leurs antagonistes. Mais un nouveau piége attendoit à Paris ces véritables mandataires de la France. Les dominateurs furent promptement instruits de la vigueur des athlètes qu'ils auroient à combattre : empêcher leur réunion et casser leurs nominations sous prétexte de manœuvres royalistes, eût été un coup de maître ; ils en eurent la pensée : mais pour la première fois, les difficultés d'exécution les effrayèrent, et ils crurent prudent de s'en tenir à une mutilation. Le moule des lois fut mis en travail, et il en sortit le fameux décret du 3 brumaire, qui, enchérissant encore sur ceux des 5 et 13 fructidor, annuloit tous les choix qui portoient sur des *parens d'émigrés :* comme ces listes fatales, toujours ouvertes, étoient devenues de véritables tables de proscription, où la haine, l'avidité, la malveillance plaçoient ceux qu'elles vouloient perdre, quoiqu'ils ne fussent jamais sortis de France,

il n'étoit pas difficile d'atteindre les élus qui paroîtroient les plus redoutables. Les dangereuses conséquences d'une telle loi furent vivement signalées, et la fermentation se renouveloit dans les sections. L'intervalle entre l'époque de cette loi et l'installation des Conseils, qui eut lieu le 5 brumaire, fut heureusement trop court pour recourir à des mesures de la nature de celles du 13 vendémiaire.

---

# HISTOIRE

# DU DIX-HUIT FRUCTIDOR,

OU

# MÉMOIRES

CONTENANT LA VÉRITÉ SUR LES DIVERS ÉVÉNEMENS QUI SE RATTACHENT A CETTE CONJURATION,

PRÉCÉDÉS

DU TABLEAU DES FACTIONS QUI DÉCHIRENT LA FRANCE DEPUIS QUARANTE ANS, ET TERMINÉS PAR QUELQUES DÉTAILS SUR LA GUYANE CONSIDÉRÉE COMME COLONIE.

PAR LE CHEVALIER DE LARUE,
L'un des Députés déportés à Sinamari au 18 fructidor.

....Quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui...
VIRG. Eneid. liv. 2.

## DEUXIÈME PARTIE.

PARIS.

DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire, rue Christine, n°. 2;
POTEY, Libraire, rue du Bac, n°. 46.

1821

# HISTOIRE

# DU

# DIX-HUIT FRUCTIDOR.

## DE LA CONSTITUTION DIRECTORIALE,

ET DE LA

## CONJURATION DU 18 FRUCTIDOR.

Si la faction ne versa pas le sang cette fois, elle s'en dédommagea en nous préparant un début bien pénible.

La première torture qu'on nous infligea fut l'obligation de jurer *haine à la royauté ;* nous la repoussâmes d'abord comme tyrannique et immorale : mais bientôt il nous fut prouvé que nos ennemis fondoient sur notre refus de grands moyens d'hostilité contre nous, et il pouvoit en effet leur en fournir le prétexte. Nous crûmes devoir à l'intérêt public le sacrifice de nos scrupules, qu'attenuoit d'ailleurs infiniment *l'inanité* d'un serment par lequel on prétendoit atteindre jusqu'à la pensée, et les affections si évidemment hors de son domaine.

Dans la persuasion que l'usurpation porte en elle-même le principe de sa destruction, et que plus elle approche de l'excès de l'abus, plus aussi elle approche de sa fin, nous ne fûmes point effrayés des difficultés ;

et le foible résultat de la loi du (1) 5 brumaire, véritable testament *ab irato* de la Convention, vint nous consoler de l'épreuve à laquelle on avoit mis notre conscience. Beaucoup d'autres succès non moins remarquables, ont signalé cette session pendant laquelle on a vu une minorité bien intentionnée, soutenir avec la plus courageuse constance les chocs perpétuels d'une majorité audacieuse, devenir même quelquefois majorité, et suivre un plan de défense dont on a plus d'une fois reconnu la sagesse.

Cette sagesse et l'accord qui présidoient à nos opinions, étoient dus à une précaution dont nos adversaires nous ont fait un crime capital, et dont eux-mêmes cependant nous avoient donné l'exemple. L'expérience leur avoit appris l'avantage immense que, dans les assemblées nombreuses et livrées au jeu des factions, obtiennent les hommes qui se consultent et se concertent entre eux, sur ceux qui, abandonnés à leurs lumières personnelles, n'ont pas de point d'appui auquel ils puissent se rallier. Prompts à saisir un moyen aussi important, ils avoient établi à l'hôtel de Noailles des réunions périodiques, où se rendoient très-régulièrement tous les membres du parti, pour y discuter et préparer les propositions qui devoient être faites aux Conseils. Nous ne fûmes pas long-temps à nous apercevoir de la force qu'ils tiroient de cette

(1) Il se réduisit à contester trois ou quatre nominations; mais nous parvînmes bientôt non-seulement à les faire ratifier, mais même à faire révoquer la loi.



marche, et nous crûmes aussi juste que convenable d'y recourir nous-mêmes. Une maison située rue de Clichy, et occupée par un de nos collègues, fut désignée pour nos réunions. Mais comme la publicité de nos discussions ne pouvoit que nous honorer, comme toutes ne tendoient qu'à ramener en France le bonheur qui en avoit fui, nous ne fîmes point un mystère de nos assemblées; les jours, les heures en étoient connues de tous les députés, et il suffisoit pour y être admis d'annoncer des intentions louables. Aussi que de perfides s'y glissèrent! Désespérés de ne voir, de n'entendre que des choses dont nous aurions voulu rendre témoins tous les Français, ils eurent recours à leur tactique ordinaire. La calomnie dénatura, empoisonna les propositions les plus sages, les motifs les plus purs; quelques-uns de leurs émissaires eurent même l'atroce adresse d'y parler deux ou trois fois dans un sens qui pût donner une sorte de vraisemblance à quelques-unes de leurs impostures. Quoique vivement réfutés, ils n'en remplissoient pas moins leur mission, et l'assemblée entière partageoit des torts qui n'appartenoient qu'à leur maligne perfidie. Clichy dégénéra donc en assemblée insignifiante, où nous ne nous rendions plus que rarement, et uniquement pour en masquer une autre beaucoup plus intéressante et à laquelle nous sommes réellement redevables de nos plus importans succès. Elle se tenoit chez le digne et infortuné Gilbert-des-Molières, et ne se composoit que d'environ quatre-vingts membres des deux Conseils. Nommer les généraux Pichegru, Willot,

Mathieu Dumas, Murinais, Villaret-Joyeuse etc. : MM. de Marbois, Portalis, Pastoret, Vaublanc, Siméon, Boissy-d'Anglas, Quatremer de Quincy, Tronçon du Coudray, Lafond-Ladebat, Jourdan (des Bouches-du-Rhône et de la Nièvre), Cardonnel, Gomicourt, Piet, D breul, Rouchon, Henri la Rivière, Henri de Longuève, André, Dauchy, Grangier, Lascour, Lemerer, Tronchet, Imbert-Colommès, Camille-Jordan, Royer-Collard, Coucheri, Praire de Montaut, etc., etc., c'est faire connoître suffisamment les principes qui nous dirigeoient, et l'ascendant que la réunion de talens aussi distingués et de caractères aussi nobles, devoit obtenir dans les deux Conseils. Il est à remarquer que nos adversaires n'ont jamais eu connoissance de cette assemblée, quoiqu'elle se tînt souvent trois fois par semaine, et qu'elle n'ait été dissoute que par le 18 fructidor.

Enfin, approchoit l'époque du renouvellement du second tiers (1) : avec quelle impatience nous l'attendions ! Réduits à louvoyer sur les objets majeurs, nous en avions ajourné la discussion au temps où ce renfort viendroit réunir ses glorieux efforts aux nôtres.

Les factieux, à la tête desquels étoit le Directoire, devinoient aisément nos intentions ; mais ils conservoient l'espoir de maîtriser les élections, et de faire tomber les choix sur des hommes à leur convenance. Ils n'omirent en effet aucuns des moyens d'y parvenir.

---

(1) Les Conseils se renouveloient annuellement par tiers, et les deux tiers conventionnels devoient sortir les premiers.

La violence même fut mise en œuvre dans plusieurs départemens, mais aussi inutilement que toutes leurs autres machinations. Les choix furent généralement bons : si les exceptions ont été notables, du moins n'ont-elles pas été nombreuses.

Le premier essai que nous fîmes de nos forces, fut pour l'estimable M. Barthélemi (1) que nous portâmes au Directoire à la place de celui de ses membres, que le sort venoit d'éliminer (2). Ce ne fut cependant pas sans quelques difficultés qu'il y arriva. Il eut dans notre réunion pour concurrent le général Beurnonville. L'un et l'autre étoient sans contredit également dignes de notre choix : à cet égard nous étions unanimes (3). Mais

(1) Aujourd'hui vice-président de la Chambre des Pairs.

(2) Le directorat étoit quinquennal, et le sort devoit décider, pendant les quatre premières années, de la sortie successive des membres qui avoient été élus la première fois. Ils étoient, dans tous les cas, nommés par les Conseils.

(3) La restauration a mis dans tout leur jour les véritables et nobles sentimens de M. le maréchal de Beurnonville et de sa famille. Pouvoit-on les exprimer d'une manière plus chevaleresque que ne l'a fait son digne neveu à une époque où a fléchi cependant le courage de plus d'un brave ? Buonaparte passant une revue deux jours après son fatal retour, s'arrêta devant le corps qui portoit le nom de *Régiment du Roi*, et que commandoit M. le baron de Beurnonville. *Comment vous appelez-vous?* demanda Buonaparte au colonel dont il n'ignoroit certainement pas le nom. — *Beurnonville.* — *Vous n'êtes pas mon homme.* — *J'allois vous le dire, si déjà ma démission, qui est chez vous, ne vous l'a pas appris*, répliqua le fidèle colonel en remettant son épée dans le fourreau : Bayard eût-il répondu autrement ? Le despotisme impérial recula devant tant d'énergie.

plusieurs députés croyoient que notre élu devant se trouver en guerre ouverte avec ses quatre collègues, il étoit nécessaire que la vigueur de son caractère leur en imposât : il falloit surtout que les deux plus entreprenans vissent en lui un adversaire capable de tous les genres de résistance, et que son crédit sur l'armée pût détruire les calomnies que déjà on y débitoit contre nous. Ils auroient en conséquence désiré que l'élection de M. Barthélemi eût été ajournée à l'année suivante.

L'événement n'a que trop prouvé la justesse de cette opinion. Il est très-vraisemblable que si le nouveau directeur eût été moins confiant, et plus pénétré de la profonde perversité des autres, ils auroient succombé, ou du moins rencontré beaucoup plus d'obstacles dans l'exécution de leurs complots : les détails ultérieurs le démontreront.

Arrivés à ce degré de force que nous désirions si vivement, pour réaliser les espérances d'amélioration que la France avoit conçues, nous n'hésitâmes plus à attaquer ces lois monstrueuses qui faisoient la honte de leurs auteurs, et le désespoir de tant de familles. Déjà les enfans des honorables victimes que la hache révolutionnaire avoit moissonnées sous prétexte de *conspiration contre la sûreté de la république*, cessoient d'expier par la misère le tort d'avoir appartenu à des parens vertueux (1) ; encore un pas, et nous parvenions

(1) On avoit obtenu la restitution des biens des condamnés à leurs familles, et cette importante victoire fut principalement due à M. Boissy-d'Anglas.



au dernier acte de justice, qui sembloit être une conséquence naturelle du premier : nous arrêtions l'aliénation des biens de ces Français qui, fidèles à leur serment et à leur Souverain, ne surent pas balancer entre leur conscience et l'abandon de tout ce qui leur étoit cher. Mais le choc des opinions nous arrêta : les avis se partagèrent sur ce point, que la timidité d'une partie des Conseils rendoit en effet très-délicat à traiter. Dans les discussions qui s'établirent entre nous, il n'exista bien qu'un seul sentiment sur le principe et sur la manière dont on avoit dressé les listes des émigrés : nous savions tous qu'elles avoient été établies essentiellement comme ressource pécuniaire (1), et qu'un grand nombre des inscrits n'avoit jamais quitté le sol français (2). Mais beaucoup pensoient que cette question

(1) *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières !* tel étoit le cri magique des perturbateurs de cette époque. Les propriétaires des châteaux ont été forcés de les abandonner ; mais à qui sont restés les châteaux ? Le pauvre, qu'on enivroit d'espérances, a-t-il cessé d'habiter sous le chaume de ses pères, et d'arracher à la terre un pain noir pour prix de ses sueurs ? Ainsi se terminera toujours ce genre de charlatanisme, s'il pouvoit encore trouver des dupes.

(2) Un proscrit, un suspect (et quel honnête homme ne l'étoit pas à certaines époques ?) parvenoit-il à se dérober à l'échafaud en s'emprisonnant lui-même dans un coin de grenier ou de cave, il ne suffisoit pas à la rage de ses persécuteurs que, dans ce misérable réduit, il eût sans cesse à trembler pour sa vie et pour celle des hôtes généreux dont la pitié lui donnoit asile ; les séquestres, les confiscations venoient doubler cet horrible supplice en disputant à ses enfans jusqu'au pain arrosé de leurs larmes ; j'ai goûté à deux reprises, et pendant

liée aux bases de la Constitution, dont un article déclaroit irrévocable la confiscation des biens des émigrés, étoit d'une telle importance, que le concours du troisième tiers devenoit indispensable pour la traiter avec avantage : ils vouloient par conséquent attendre ce renfort. En vain les partisans de l'opinion opposée représentèrent-ils que les factieux désappointés par les élections du second tiers, avoient un intérêt trop puissant à empêcher celles du troisième, pour ne pas craindre de leur part les plus violens obstacles ; que nous ne pouvions en triompher qu'en entretenant par l'équité et la vigueur de nos actes législatifs, la confiance et le courage des bons citoyens ; en vain observèrent-ils qu'en différant de mettre un terme à cette aliénation, on s'exposoit à voir les ventes et les transactions se multiplier de manière à rendre impraticable toute espèce d'arrangement (1) ; que très-peu de ces biens étoient vendus ; que le petit nombre des acquéreurs se montroit disposé à transiger avec les anciens propriétaires, et que l'opinion publique étoit encore dans toute sa force, contre cette confiscation : en vain dirent-ils que la politique elle-même se réunissoit à la

---

huit ans, les charmes de cet heureux sort; et cependant je n'ai jamais émigré.

(1) Le temps a confirmé cette vérité. Lors de la restauration, le mal primitif ne pouvoit plus se réparer sans les plus graves inconvéniens, et sans de nouvelles injustices. Le Roi, dans sa profonde sagesse, a dit un mot, et tous les anciens intérêts se sont tus. Héroïque résignation, dont le royalisme seul étoit capable, et qui méritoit mieux que des injures et des calomnies.

justice pour arrêter cette mesure machiavélique ; que le produit de ces biens, loin de tourner au profit de l'Etat, devenoit un instrument de tyrannie et de corruption de plus dans les mains des gouvernans ; que les impositions n'en éprouvoient aucune diminution ; que les charges de l'Etat ne s'acquittoient pas plus exactement ; qu'une banqueroute désastreuse ne se préparoit pas moins dans l'ombre (1) ; que le produit de ces ventes ne servoit qu'à alimenter le feu dévorant de la guerre, et à satisfaire la cupidité des vampires ; que la restitution fortifieroit notre parti de tous ceux qui en profiteroient, et préviendroit l'accroissement de celui de nos adversaires ; que cet avantage, une fois obtenu, nous conduiroit nécessairement à rouvrir à ces estimables Français, les portes de la patrie qui leur tendoit les bras, et au sein de laquelle ils pouvoient alors lui être plus utiles qu'au dehors ; que l'intérêt n'animant plus contre eux les révolutionnaires, ces derniers se montreroient moins difficiles sur leur rappel. En vain ajoutèrent-ils que notre silence au contraire sanctionneroit en quelque sorte la confiscation, et inspireroit de la confiance à l'avidité ; que la Constitution elle-même ne désavouoit point ce retour à la justice, puisqu'elle n'avoit pas pu comprendre sous la dénomination *d'émigrés*, les hommes qui n'étoient sortis de

(1) Le Directoire faisoit déjà pressentir les commissions de finance dont j'étois membre, sur une réduction de la dette publique, et la résistance qu'il rencontra dans la plupart, fortifia encore ses dispositions hostiles contre nous ; aussi la réduction suivit-elle de près notre déportation.

France que pour se dérober à leurs assassins ; que quiconque pouvoit prouver n'avoir fui que la mort, n'étoit point passible des lois contre l'émigration ; et en effet ne parvînmes-nous pas à consacrer ce principe pour les réfugiés de Toulon, du Haut et du Bas-Rhin (1) ? N'étoit-il pas applicable à tous les émigrés de la même catégorie ? Et se seroit-il trouvé à cette époque un seul lieu en France où l'on ne se fût pas fait un devoir de fournir à tout émigré les preuves nécessaires à cette espèce de justification ? Ce moyen prévenoit sans commotion, sans froissement d'intérêt la ruine dont étoit menacée cette noble portion des Français. Cependant il ne fut point adopté ; on trouva que les *circonstances* n'étoient pas encore assez favorables (2) ; quelques membres du Conseil des Anciens

---

(1) La prise de Toulon par les Anglais, et l'invasion d'une partie de l'Alsace par les Autrichiens, avoient ouvert un champ immense aux persécutions. Les proconsuls qui y furent envoyés après la retraite des ennemis, y moissonnèrent si largement, qu'une grande partie de la population fut obligée de s'expatrier pour se soustraire à leur fureur. On ne manqua pas d'enrichir des noms de ces fugitifs la liste des émigrés, à quelque classe qu'ils appartinssent. C'est contre cette atrocité que M. Pastoret s'éleva le premier, et nous réussîmes à faire révoquer une si haute injustice.

(2) Les *circonstances !*... Espèce d'axiome ou plutôt de mystification politique inventée depuis nos troubles par la perfidie, et trop souvent invoquée par la foiblesse. En quoi consistera donc l'art de gouverner, si les *circonstances* en deviennent la règle suprême ? Le fatalisme musulman a-t-il quelque chose de pire ? Qu'est-il arrivé depuis l'adoption de ce commode système ? que les *circonstances* les plus funestes, contre lesquelles

principalement, regardèrent la tentative comme fort dangereuse : enfin, on persista à penser que la prudence conseilloit d'ajourner à l'année suivante cette proposition, quelqu'urgente qu'elle parût à ceux qui la soutenoient pour arrêter les progrès de l'esprit et des intérêts révolutionnaires.

Ses partisans ne se tinrent néanmoins pas pour complètement battus : ils se replièrent sur une proposition qui, sans présenter les principaux inconvéniens reprochés à la première, pouvoit conduire au même but. Elle consistoit à faire suspendre jusqu'à la paix la vente de ces biens, et les prétextes étoient spécieux : la ra-

---

il eût suffi de se prononcer dans le principe pour les vaincre, ont, à l'ombre de la timidité, acquis une telle puissance, qu'elles sont devenues insurmontables. N'ayant pas eu le courage de les combattre, il a fallu subir la honte de s'y soumettre. Sans doute les *circonstances* doivent entrer dans les calculs politiques ; mais jusqu'alors le secret des véritables hommes d'état avoit été, non pas de se placer sous leur joug, mais de les diriger dans l'intérêt public, ou de les dompter si elles s'en écartoient. Telle vient d'être, fort heureusement pour le Piémont, la conduite de son Souverain. Que de maux une poignée de révoltés avides d'argent et de pouvoir n'auroit-elle pas déjà appelés sur les peuples de ces heureuses contrées, si leur Roi eût fléchi devant les *circonstances ?* Combien de gens cependant les disoient *irrésistibles !* De fins politiques, voire même des généraux expérimentés, ne s'y sont-ils pas trompés eux-mêmes ? Ces fameuses *circonstances*, dont on proclamoit si haut et d'avance l'infaillible triomphe à Naples comme en Piémont, ont-elles pu soutenir le simple aspect des moyens répressifs ? Vapeurs pestilentielles du *carbonarisme* qu'a dissipées en un jour le soufle salutaire de l'autorité légitime !

reté du numéraire, le défaut de confiance produit par l'incertitude que la guerre jetoit sur le sort de l'Etat, la vileté du prix résultant de ces deux causes, et enfin la nécessité de ménager cette ressource pour liquider le gouvernement à la paix, leur sembloient suffisantes pour motiver cette suspension. Mais ils ne furent pas plus heureux : la crainte de fournir à nos adversaires de nouvelles armes contre nous l'emporta. Que gagnèrent les temporiseurs à ce retard ? Ils perdirent l'occasion de signaler d'une manière éclatante leur amour pour l'ordre et la justice : ils négligèrent celle de rattacher à leur parti une classe importante et nombreuse. Et quel compte les révolutionnaires leur tinrent-ils de pareils sacrifices ? En furent-ils moins accusés *d'avoir favorisé les émigrés* ? Il se privèrent donc en pure perte de la gloire de justifier complètement cette honorable inculpation.

Dans la situation où nous nous trouvions vis-à-vis de nos adversaires, nous pouvions dire comme le ministre Sotin lors de l'arrestation de MM. de Marbois, Lafond-Ladebat, etc. : *Un peu plus de compromission ne doit pas nous arrêter au point où nous en sommes.* Marcher à la destruction des injustices et des abus avec la même rapidité, la même vigueur que les factieux mettoient dans les moyens de les perpétuer, étoit le seul système qui nous convint ; le seul que puisse suivre avec avantage un gouvernement *réparateur*, devenu assez fort pour arrêter et corriger les abus et les injustices réparables. Nous aurions communiqué notre énergie à la nation qui sembloit n'attendre que cette

impulsion, et les ennemis de son bonheur seroient nécessairement devenus plus timides ou moins heureux dans leurs entreprises (1).

L'engagement que les membres de cette réunion avoient pris de renoncer à tout ce qui n'obtiendroit pas son assentiment, força au silence ceux mêmes qui sentoient le plus vivement le besoin d'agiter cette haute question, n'eût-elle eu pour résultat dans ce moment que d'imprimer une inquiétude propre à écarter la concurrence des acquéreurs. Mais ils s'en dédommagèrent en saisissant toutes les occasions d'attaquer les ventes de ces biens et de les décréditer. Aussi furent-elles par le fait ce que nous n'avions pu obtenir par le droit, à peu près suspendues : elles ne reprirent leur cours qu'après le 18 fructidor.

Pendant que nous éprouvions ainsi des espèces de scrupules pour faire le bien, nos adversaires n'en met-

(1) Le plan de temporisation que nous avions été forcés de suivre la première année, pendant laquelle nous devions lutter contre les deux tiers conventionnels, ne pouvoit plus s'appliquer à l'état où nous avoit mis le secours du second nouveau tiers. Il étoit impossible que les factieux prissent le change sur nos véritables intentions, et devinssent moins actifs à nous perdre pour se sauver eux-mêmes. C'étoit donc nous exposer bien gratuitement à voir nos commettans interpréter d'une manière défavorable nos sentimens : convaincus de notre force numérique, ils devoient nous accuser de pusillanimité, d'impolitique ou de rapprochement avec les hommes qu'ils nous avoient envoyés combattre : de là naissoient la déconsidération, et l'affoiblissement ou la déviation de l'esprit public. Aussi n'avons-nous recueilli que de stériles regrets lors de notre chute, généralement attribuée à notre foiblesse.

toient aucun à préparer de nouveau les malheurs qui avoient désolé la France. Les clubs se relevoient de tous côtés : la doctrine de 1793 s'y professoit ouvertement ; il n'y manquoit plus que des Marat, des Robespierre, et bientôt ils se fussent reproduits parmi ceux qui les avoient si bien secondés. Heureusement nous fûmes encore assez courageux et assez forts pour briser ces instrumens de désorganisation ; mais comme ils entroient dans les moyens des factieux, leur destruction fut nécessairement classée parmi les griefs qui nous conduisirent à la Guyane.

N'eûmes-nous pas aussi la témérité de vouloir faire jouir la France du culte dont l'exercice lui avoit été si complètement et si solennellement rendu par la constitution ? Mais pour l'exercer il falloit des ministres : et où les trouver ? L'antre révolutionnaire avoit vomi pour les anéantir tous les genres d'extermination. Quelques-uns cependant avoient miraculeusement échappé à leurs bourreaux ; la rage impie des persécuteurs n'étoit donc pas entièrement assouvie : elle leur avoit suggéré un décret qui condamnoit ces protégés du ciel, à aller traîner dans les pays étrangers leur vertueuse misère. C'est ce décret sacrilége que nous attaquâmes, et nous trouvâmes la plus douce récompense de nos efforts, dans le « plaisir de rendre à la patrie,
» des citoyens estimables et utiles ; aux familles, des
» parens chéris sur le sort desquels elles gémissoient;
» aux fidèles, des pasteurs martyrs dont ils appèloient
» les bénédictions ; à la morale et à la religion, des mi-
» nistres dignes d'en propager les salutaires principes. »

Un tel défit pouvoit-il être oublié dans notre acte d'accusation?

Une occasion de prouver nos sentimens secrets pour l'auguste famille vers laquelle se dirigeoient tous nos vœux, se présenta. Nous la saisîmes avec le plus grand empressement. Le séquestre fut levé sur les biens de leurs altesses sérénissimes mesdames les duchesses d'Orléans douairière, et de Bourbon, et monseigneur le prince de Conti. Ils rentrèrent dans la jouissance de leurs propriétés. Mais que cet acte de justice fut de courte durée! La proscription du 18 fructidor vint aussi frapper ces têtes illustres; l'exil les arracha à une terre qu'elles couvroient de leurs bienfaits, et nous fûmes atteints et convaincus de *servir la famille du tyran*.

A ces torts impardonnables, s'en réunissoient chaque jour de non moins graves aux yeux de nos adversaires : nous mettions des bornes à l'insatiabilité directoriale, qui ne pouvoit plus dévorer chaque année des milliards; l'anarchie n'osoit plus faire entendre ses féroces accens; l'honnête homme ne craignoit plus les cachots, la confiance renaissoit, les manufactures, le commerce et l'agriculture se ranimoient, nos colonies, dont nous avions arrêté la dévastation, se restauroient, l'aurore de la paix, objet constant de nos désirs, commençoit à luire, les puissances étrangères, plus rassurées sur nos dispositions, la demandoient, elles ne nous disputoient plus les barrières du Rhin et des Alpes; la France ainsi agrandie devenoit le plus puissant Etat de l'Europe; la saine morale se réta-

blissoit ; tout tendoit à l'ordre, à la justice, à la tranquillité publique, les plaies révolutionnaires se cicatrisoient ; enfin toutes les ames s'ouvroient à l'espérance du bonheur, et la France offroit encore à cette époque de si vastes ressources, des dispositions si favorables, que cette espérance se seroit bientôt et *complètement* réalisée.

Mais quel tableau pour les artisans des calamités et des désordres auxquels nous mettions un terme ! quel avenir pour des gouvernans qui avoient tant d'intérêt à prolonger leur tyrannie ! Leurs trames contre nous ne durent devenir que plus actives. Cependant elles échouèrent auprès du peuple trop éclairé sur ses véritables intérêts et sur la droiture de nos intentions, pour prendre le change et ajouter foi à leurs absurdes calomnies (1). Alors toutes leurs manœuvres se dirigèrent vers l'armée qu'il leur étoit bien plus facile d'induire en erreur (2). « Eloignée du théâtre des af-

(1) Dès cette époque, on pouvoit dire avec toute certitude que le peuple *avoit donné sa démission.*

(2) Cette tactique a été adoptée par nos nouveaux entrepreneurs de révolutions. Ne pouvant plus égarer le peuple, ils cherchent à flétrir la gloire militaire par la révolte. Que sous des gouvernemens éphémères, qui avoient pour base la folie ou l'usurpation, et pour appuis tous les genres d'immoralité, on ait vu ces malfaiteurs politiques qui spéculent sur les malheurs de la patrie, tenter d'exploiter la mine de corruption ouverte à leurs projets désorganisateurs, on le conçoit ; mais sous un gouvernement fondé sur tous les principes éminemment conservateurs, la religion, la légitimité et l'honneur, prétendre employer avec succès les manœuvres du crime, c'est

» faires publiques, privée de communications directes
» avec le corps législatif, livrée au seul directoire qui
» lui donnoit des chefs à son gré, lui envoyoit des
» journaux à son choix, des émissaires imbus de sa
» doctrine, pouvoit-elle recevoir des instructions
» exactes sur la nature des partis qui se formoient au
» sein de la France! N'étoit-elle pas d'ailleurs rame-
» née par la discipline militaire à une obéissance aveu-
» gle à ses chefs, par ses habitudes guerrières à ces
» audacieuses entreprises que suggère l'esprit de fac-
» tion et de révolte? » Avec quelle lâche perfidie nos adversaires abusèrent de ces avantages! Au moment même où nous portions aux premières fonctions législatives les généraux Pichegru, Willot, Villaret-Joyeuse,

---

être déplorablement dupe de sa propre dépravation. Si cette vérité avoit besoin d'être confirmée par des faits, nous dirions à ces artisans de révolte : « Quel fruit avez-vous tiré de cette
» fameuse conspiration du mois d'août dernier, par laquelle vous
» vouliez vous mettre en harmonie avec les conspirations exté-
» rieures et arriver à de si funestes changemens? D'où sont par-
» ties les principales révélations de votre infâme complot? Le
» premier cri de l'honneur et de la fidélité n'appartient-il pas à
» cette classe militaire à laquelle vous faisiez l'atroce injure de
» la croire plus disposée à l'oubli de ses sermens et de ses de-
» voirs. Cessez donc, misérables! cessez de former de cou-
» pables entreprises, et pardonnez enfin au gouvernement son
» indulgence qui semble vous irriter mille fois plus que sa
» justice. Le peuple français sera toujours, malgré vos ma-
» nœuvres, le premier peuple du monde, sous le rapport mo-
» ral comme sous le rapport politique, tant qu'il trouvera dans
» la marche du gouvernement le sentiment de sa force, et dans
» ses actes l'exemple des vertus publiques. »

été, dans la double intention de les honorer, et l'armée dans leur personne, on nous accusoit de chercher à l'avilir. Les fonds que nous avions affectés à la solde étoient détournés au profit d'avides fournisseurs, qui partageoient avec les factieux eux-mêmes le produit de leur brigandage; et c'étoit à nous qu'on reprochoit de refuser l'argent nécessaire à acquitter cette dette si sacrée à nos yeux! Enfin, lorsque la fortune récente et colossale de ces vampires insultoit ouvertement à la misère publique, ils avoient l'impudeur, au milieu de leur scandaleuse opulence, de s'apitoyer hypocritement sur le sort des soldats dont ils se jouoient, et de nous imputer des souffrances qui n'étoient dues qu'à leurs coupables combinaisons. C'est alors que nous aperçûmes toute l'étendue de la faute que nous avions commise, en ne portant pas au directoire un homme à qui sa réputation militaire donnât assez d'ascendant sur les armées, pour leur dessiller les yeux. Mais ce tort n'étoit réparable que l'année suivante, et tout présageoit que nous n'y arriverions pas.

Les renseignemens et les rapports qui me parvenoient comme inspecteur chargé de la police du corps législatif, ne pouvoient laisser aucun doute sur les progrès de la conspiration. Mais la plupart des *temporiseurs* n'attribuoient ces rapports qu'à la maligne intention de nous exaspérer contre le Directoire, et n'y voyoient qu'exagération. Cette fausse idée, cette funeste sécurité ne pouvoient que favoriser et enhardir les factieux; aussi le Directoire se croyoit-il dispensé de dissimuler ses attaques. Ses messages devenoient de véritables

manifestes contre nous. Les armées, dociles à ses insinuations inconstitutionnelles (1), envoyoient à l'envi des adresses plus virulentes, plus menaçantes les unes que les autres : celle d'Italie surtout, organe de son chef ambitieux, sembloit ne respirer que vengeance. Enfin, la faction se crut arrivée à un tel degré de puissance, qu'elle ne craignit plus d'appeler à Paris, au mépris de toutes les lois (2), une armée de douze à quinze mille hommes commandée par le général Hoche, et destinée à faire dès ce moment l'expédition qui devoit replonger la France dans les calamités révolutionnaires.

Cependant les baïonnettes alarmèrent un peu nos flegmatiques collègues ; ils sortirent un instant de leur assoupissement, et je fus chargé de dénoncer à la tribune l'attentat directorial. Je le fis avec toute la fermeté dont j'avois déjà donné quelques preuves ; mais je ne pus pas conclure, ainsi que plusieurs de mes collègues l'auroient désiré, à la mise en accusation du général qui, obligé pour sa justification de produire les ordres dont il devoit être muni, eût nécessairement déchiré le voile qui couvroit les chefs du complot. Nos Nestors aperçurent une foule d'inconvéniens dans cette me-

---

(1) L'article 275 de la constitution directoriale, portoit que *la force publique est essentiellement obéissante : nul corps armé ne peut délibérer.*

(2) *Le Directoire* (art. 69) *ne peut faire passer ou séjourner aucun corps de troupes dans la distance de douze lieues de la commune où le corps législatif tient ses séances, si ce n'est sur sa réquisition ou avec son autorisation.*

sure, quelque naturelle, quelque juste qu'elle fût. Il fallut se borner à demander la création d'une commission chargée d'examiner toutes les circonstances du délit que je dénonçois. L'esprit qui dicta cette molle décision dirigea celle de la commission; le système de la temporisation y prévalut, et cette commission, de laquelle l'Etat attendoit son salut, détermina sa perte. Elle produisit au Conseil des Cinq-Cents une harangue qui ne justifia guère le surnom de *barre de fer* donné à celui qui la prononça (1), et au Conseil des Anciens une oraison cicéronienne plus remarquable par le talent que par l'énergie. Les conclusions de l'une et de l'autre se réduisirent à des paroles de paix, et à une indulgence qui, donnant la mesure de notre foiblesse, nous couvrit de ridicule, et jeta partout le découragement. Elle étoit d'autant plus intempestive que les principaux exécuteurs des ordres du Directoire montroient une vive inquiétude, et que le général Hoche lui-même venoit de faire auprès de moi une démarche dont on auroit pu tirer le plus grand parti (2). Aussi se garda-t-on bien de lui confier la seconde expédition.

A cette faute majeure succédèrent des inconvenances presqu'aussi funestes à la cause que nous soutenions: on exigea des inspecteurs de la salle une démarche con-

(1) Thibaudeau, ainsi surnommé parce qu'il avoit déployé quelque énergie à une époque où il voyoit le poignard de Robespierre prêt à l'atteindre.

(2) Il m'avoit fait prier de lui ménager une conférence avec le général Pichegru; mais il s'en défendit dès qu'il crut le danger dissipé.

ciliatrice auprès du Directoire : il l'attribua à la crainte, et n'en devint que plus entreprenant.

Cependant il étoit parmi nous des hommes assez clairvoyans pour apercevoir tous les dangers qui nous menaçoient, et assez courageux pour tenter de nous y soustraire. Ils portèrent leurs regards inquiets et vigilans sur les moyens, non de pacification, elle ne pouvoit être que fictive de la part des factieux, mais d'attaque ou de défense. La constitution nous en présentoit d'assez puissans ; il ne s'agissoit que d'avoir la volonté ferme de les employer. L'attaque consistoit dans la mise en accusation du triumvirat directorial, qui l'avoit encourue par les plus manifestes violations de la constitution ; et la défense se trouvoit dans une meilleure organisation de la garde nationale parisienne, et une augmentation qui rendît plus imposante la garde du corps législatif.

Le premier moyen étoit incontestablement le plus direct, le plus sûr, le plus prompt et le plus convenable à la dignité d'une représentation nationale. Mais il exigeoit dans la majorité des deux Conseils une vigueur et une harmonie qu'on ne devoit plus espérer.

En effet, beaucoup de députés, ainsi que nous l'avons déjà observé, regardoient comme chimérique l'attentat projeté par la faction ; d'autres espéroient que leur conduite modérée les en préserveroit s'il avoit lieu ; plusieurs enfin dignes de toute notre confiance, et animés des plus louables intentions, entretenoient des rapports particuliers avec Carnot, qu'ils croyoient de bonne foi, et devenoient, sans s'en douter, les agens les plus actifs

du système de déception suivi par ce directeur. Carnot n'ignoroit pas la conspiration formée contre le corps législatif ; il est même impossible qu'il y soit resté totalement étranger, puisqu'il étoit président, et par conséquent le premier moteur du Directoire dans les momens où ses trames s'ourdissoient avec le plus d'activité. Mais Carnot croyoit que la conspiration n'atteindroit que ceux qu'on pourroit raisonnablement taxer de royalisme, et qu'on ne porteroit jamais la dérision jusqu'à classer parmi eux, sans les preuves les plus évidentes, un régicide et un membre du trop fameux comité de *salut public*. Enfin devoit-il voir avec beaucoup de douleur disparoître des hommes qu'il ne chérissoit guère plus, et ne craignoit guère moins que ses collègues ? Tout porte à penser que Carnot se croyoit entièrement dans le secret des factieux, assez adroits pour lui cacher le parti qu'ils vouloient tirer de leur attentat contre leurs ennemis personnels, et qu'il étoit parfaitement entretenu dans le nôtre par ses affidés qui, d'après ses conseils, paralysoient toutes nos mesures préservatives, auxquelles il s'efforcoit de donner les couleurs de l'imprudence.

Nous avons dit que la mise en état d'accusation des triumvirs étoit la mesure préférable sous tous les rapports. Elle fut discutée et rejetée dans notre réunion, où l'on appréhendoit toujours que de hautes et énergiques mesures n'effrayassent les nombreux députés timides, et ne les éloignassent de nous. Cependant les partisans de ce moyen conservèrent l'espoir d'y ramener les opposans, s'ils réussissoient à faire

partir du Directoire même le premier coup contre le triumvirat conspirateur, et à associer à leur gloire les deux membres qui avoient toute sorte d'intérêt à la partager. Les dispositons de M. Barthélemy furent sondées et trouvées parfaites. Mais une attaque dirigée par lui seul eût été impuissante : soutenue par Carnot, elle fût devenue décisive. Les députés timides et irrésolus n'auroient plus hésité à suivre une telle impulsion, et l'armée, sur laquelle sa position lui donnoit de l'influence, seroit revenue de ses préventions contre nous. Il étoit donc indispensable de s'assurer de ses intentions. Le langage que nos amis nous avoient tenu donnoit à cet égard les plus flatteuses espérances. Mais combien ils s'abusoient! Nous retrouvâmes l'homme de 1793 tout entier. Celui qui avoit défendu les Collot-d'Herbois, Billaut de Varenne, etc., et déclaré qu'il ne *séparoit pas sa cause de la leur,* rejeta toute proposition tendante à rompre son alliance avec ses collègues. *Le jour que vous attaquerez un membre du Directoire, quel qu'il puisse être, je deviendrai son plus ardent défenseur : si nous nous laissions entamer, nous ne tarderions pas d'être tous vos victimes, et mon tour arriveroit après celui des collègues que vous me signalez aujourd'hui.* Telle fut la profession de foi d'un homme qu'on nous présentoit comme le principal appui de la bonne cause.

Cependant les hostilités étoient reprises contre nous : le Directoire appeloit de toutes parts à Paris les officiers réformés comme ses défenseurs; des soldats choisis et déguisés arrivoient en foule; l'argent étoit prodigué

aux uns et aux autres de la manière la plus scandaleuse (1).

Le danger devenant chaque jour plus évident et plus imminent, nous pensâmes que Carnot reconnoîtroit peut-être enfin tous les avantages de sa situation, et consentiroit à en profiter pour sa propre gloire et le salut de la France. Un de nous qui avoit eu des relations particulières et assez intimes avec ce directeur, se chargea d'une nouvelle tentative. Après lui avoir démontré que toutes les circonstances de la conspiration nous étoient connues, il lui prouva que le sort de l'Etat étoit entre ses mains; que jamais homme n'avoit été appelé à jouer un rôle politique plus important, et le pressa vivement de saisir une aussi belle occasion de rendre à sa patrie le plus grand service qu'elle pût recevoir.

« Votre tableau, répondit Carnot, est très séduisant;
» mais je vois derrière la toile les royalistes; jamais je
» ne me rallierai à leur bannière.

« Comment nous jugez-vous ? répliqua le député.
» Celui qui penseroit dans ce moment à rétablir la
» royauté, mériteroit les Petites-Maisons. Notre unique
» but est de vous donner des collègues aussi dignes de
» gouverner la France que capables et jaloux d'assurer
» son bonheur (2). Sans doute il est des députés qui pen-

(1) Voilà le gouffre d'iniquités où alloit s'engloutir l'or arrosé de tant de larmes et de sang ! et l'on avoit craint de diminuer des ressources, si utilement employées !

(2) Les royalistes persuadés que cette amélioration étoit la seule possible d'après la disposition des choses et des esprits, et qu'elle conduiroit nécessairement au résultat définitif qu'ils dési-






» sent que le pouvoir exécutif seroit infiniment mieux » placé dans les mains d'un seul gouvernant que réparti » entre cinq qui se déchireront sans cesse : n'en offrez- » vous pas déjà la preuve, puisque les haines, les ja- » lousies vous animent les uns contre les autres? » Vous-même, citoyen, vous êtes trop habile politi- » que, vous avez trop médité sur les diverses formes » de gouvernement, pour ne point partager cette opi- » nion : mais un tel changement ne peut être que le fruit » de l'expérience ; il doit s'opérer sans violence, sans » commotion, et n'être que le résultat de l'opinion et » de la volonté nationales.

» Nous y voilà, répond Carnot ; la république doit » se résoudre en monarchie, et la monarchie ramène » les Bourbons ; c'est ce que j'empêcherai de tous mes » moyens.

» Votre imagination, citoyen directeur, fait mar- » cher les événemens avec une grande rapidité. Je crois » que nous sommes fort loin de la monarchie, et » plus loin encore du rappel des Bourbons : mais » enfin je suppose que l'un et l'autre arrivassent, » et que la France entraînée par le cours des événe- » mens, vît ses vicissitudes politiques se terminer comme

---

roient, ne portoient pas leurs vues au-delà pour le moment. Il n'y avoit que les entreprises des révolutionnaires qui pussent les forcer à devenir eux-mêmes plus entreprenans. Alors ils devoient aller droit à leur but pour mettre enfin un terme aux convulsions politiques qui ne pouvoient qu'énerver de plus en plus le corps social. C'est dans le développement des moyens propres à y parvenir que la majorité royaliste n'a pas apporté l'énergie et l'activité que la minorité croyoit nécessaires.

» celles de l'Angleterre, qu'en conclure ? Que votre
» plus puissant intérêt vous conseille ce que vous com-
» mandent la gloire et l'amour de la patrie. Je connois
» la cause de votre éloignement pour les Bourbons :
« mais quel moyen plus sûr d'effacer vos torts politi-
» ques ? quelle plus noble justification ? Qui doutera
» que vos erreurs n'appartinrent qu'aux circonstances
» et non à votre cœur ? Quel Prince pourroit se rap-
» peler les écarts de celui qui lui auroit frayé le che-
» min du trône ? Et enfin, si nous devons un jour
» revenir à la monarchie, ne seroit-il pas désirable
» pour le bonheur et la tranquillité de la France, de
» recouvrer des princes devant lesquels se tairoient
» toutes les ambitions, disparoîtroient toutes les pré-
» tentions ? Si au contraire l'armée disposoit de la cou-
» ronne, ainsi que nous en sommes menacés, n'aurions-
» nous pas à craindre le sort de la Macédoine, que les
» généraux d'Alexandre se partagèrent après sa mort,
» ou celui des Romains, lorsque l'Empire devint le prix
» des intrigues des chefs de légion, dont la plupart
» n'arrivèrent au trône que par la révolte et le crime.
» Pensez-vous d'ailleurs qu'un Roi *parvenu* affec-
» tionnât plus tendrement qu'un Roi *légitime* les *des-*
» *tructeurs* des Rois. Nécessairement plus ombrageux,
» il seroit peut-être beaucoup moins indulgent qu'un
» Bourbon, à qui sa position autant que la bonté ca-
» ractéristique de cette famille conseilleroit le pardon
» du passé.

« Jamais vos raisonnemens, dit Carnot, quelque cap-
» tieux qu'ils soient, ne me convaincront de cette in-

» dulgence : *j'aurois dans ma poche ma grâce bien ci-*
» *mentée de la parole royale, que je n'y aurois pas de*
» *confiance : le lendemain de son élévation au trône, le*
» *Roi seroit peut-être obligé de la révoquer.*

« Que je vous plaindrois, citoyen, d'être en proie
» à de pareilles alarmes, si nous ne discutions pas sur
» une chimère ! Revenons donc à l'objet de ma démar-
» che : vous voyez qu'on nous pousse vers l'anarchie
» ou le despotisme militaire ; les plus cruelles de toutes
» les tyrannies : voilà le danger auquel il faut échapper
» aujourd'hui, et c'est à vous que le sort a réservé l'ho-
» norable avantage de préserver la France de ces nou-
» veaux fléaux. Réunissez-vous franchement à votre
» collègue Barthélemy ; saisissez les armes que vous
» présente la constitution contre les conspirateurs,
» suivez avec nous et de bonne foi la route qu'elle vous
» trace, et cette patrie, que vous dites tant chérir,
» vous devra son salut.

« Je me suis déjà expliqué sur cette proposition, dit
» l'inébranlable Carnot ; jamais je ne me porterai accu-
» sateur de mes collègues. D'ailleurs je n'aperçois au-
» cun des dangers qui vous alarment, quoique je sois
» mieux placé que personne pour les découvrir. Je crois
» au contraire qu'il existe parmi vous des meneurs im-
» prudens ou ambitieux qui ne créent tous ces fantômes
» de conjuration que pour calomnier les patriotes, et
» vous porter à quelque fausse démarche, dont les
» royalistes ne manqueroient pas de profiter : calmez
» donc vos inquiétudes ; devenez plus confians, et tout
» ira bien.

Tel est le très-fidèle résumé de cette fameuse conférence que Carnot a dénaturée dans la première édition de son Mémoire sur le 18 fructidor, pour en faire sortir la double preuve de nos intentions royalistes, et de son inflexible républicanisme. Comment ce moderne Spartiate, qui repoussoit l'honneur de servir son Roi légitime, n'a-t-il pas rougi de se faire le vil esclave d'un tyran usurpateur (1)?

Il ne nous fut plus possible de révoquer en doute, sinon sa connivence avec les conspirateurs, au moins un perfide système de neutralité de sa part. Nous fûmes donc réduits à nos propres ressources. Elles consistoient à faire dans la garde du corps législatif, les changemens dont nous avons parlé, à organiser la garde nationale, de manière qu'elle devînt un obstacle aux entreprises militaires du Directoire, et enfin à diminuer l'influence de ce dernier sur la composition de la gendarmerie, si nécessaire pour contenir les agitateurs des départemens. Nous nous occupâmes sans délai et sans relâche de ces trois objets, et nous fûmes assez heureux pour les faire adopter par le Conseil des Cinq-Cents.

Mais le génie de Carnot nous attendoit au Conseil des Anciens où se trouvoient ses plus dévoués partisans, et où il avoit établi le principal siége de ses manœuvres. Nos trois projets contrarioient les siens : celui relatif à la gendarmerie lui parut attentatoire à l'autorité et aux

(1) Le fier républicain Carnot s'est laissé faire comte, pair et ministre par Buonaparte dans les cent jours.

prérogatives du Directoire : il fut rejeté d'emblée. Dans celui de la garde nationale, Carnot voyoit s'élever armée contre armée : il falloit au moins le mutiler de manière à rendre nuls les avantages qu'on en attendoit pour la liberté publique ; il étoit surtout essentiel d'en ajourner indéfiniment l'adoption ; ce qui fut ponctuellement observé. Le troisième, qui avoit notre garde pour objet, blessoit la vanité directoriale, et annonçoit une défiance injurieuse pour un gouvernement si *pur ;* il ne dut pas avoir un meilleur sort. Cependant les zélateurs de Carnot se crurent obligés à un peu plus de circonspection. La résolution ne fut pas précisément rejetée ; mais, quoique urgente par la forme (1) et plus urgente encore par le fait, elle fut mise de côté, et tandis que nous consumions ainsi le temps en vaines discussions, en misérables intrigues, en puérils calculs de petits intérêts particuliers, les factieux ne perdoient pas une minute pour arriver à leurs fins (2). Toutes leurs batteries se dressoient avec une incroyable

---

(1) Lorsque le Conseil des Cinq-Cents déclaroit urgente une résolution, c'est-à-dire un décret, le Conseil des Anciens devoit s'en occuper sans délai.

(2) Un autre moyen se présentoit encore, celui d'enlever les principaux factieux du Directoire. La proposition en fut faite à Pichegru, et la manière dont on devoit exécuter le projet étoit sûre : mais ce général, qui craignit que cet acte de violence n'entraînât un crime, regarda de tels moyens comme indignes de nous. C'est cette noblesse de sentimens qui a toujours rendu si inégale la lutte entre les honnêtes gens et les chefs révolutionnaires.

activité : plus ils voyoient se multiplier les efforts des députés fidèles et énergiques, plus ils sentoient la nécessité d'accélérer leur attentat. Le bandeau des incrédules pouvoit tomber ; tant de mains essayoient de l'arracher ! Alors le monstrueux échafaudage de leur conspiration crouloit, et les écrasoit sous ses débris.

Au milieu de toutes ces trames, dont je tenois les fils, je provoquois tous les jours des réunions, j'y produisois les preuves les plus évidentes de l'attaque qui se préparoit, et tous les jours on devenoit plus froid, plus indifférent. Le grand argument des raisonneurs étoit celui-ci : « Si le Directoire viole la constitution au » point de porter atteinte à la liberté des législa- » teurs, il détruit sa propre existence politique, il se » perd lui-même : ce seroit un véritable acte de délire ; » nos gouvernans tiennent trop à l'autorité pour la » compromettre aussi évidemment. » Et parmi ces raisonneurs se trouvoient des vétérans de la révolution ! Pouvoient-ils cependant avoir oublié qu'à toutes les crises révolutionnaires, les factieux ne s'étoient jamais occupés du lendemain ; que s'ils voyoient ou croyoient voir quelques dangers les menacer, ils ne s'attachoient qu'aux moyens de les écarter ; qu'aucune violation, aucun crime ne leur coûtoient pour y parvenir ; que tout, en un mot, étoit sacrifié à leur sûreté *actuelle*, sauf à recourir ensuite à de *nouveaux* forfaits pour conjurer les *nouveaux* orages auxquels leur audace avoit pu les exposer. Ce calcul étoit encore celui des conspirateurs. Rien ne leur paroissoit plus funeste pour eux que le complément du corps législatif en hommes animés de

l'amour du bien public : rien donc ne devoit les arrêter pour l'empêcher ; et d'ailleurs ne savoient-ils pas qu'il n'est point de crime politique que le succès ne justifie aux yeux de la multitude ? L'essentiel pour eux étoit de ne point échouer. Pouvoient-ils le craindre, lorsque nous concourions si puissamment nous-mêmes à assurer leur réussite ?

Aucune de ces réflexions ne put ébranler la sécurité de nos sceptiques. Il sembloit que la majorité du corps législatif fût arrivée à ce degré d'égoïsme et d'apathie qui s'étoient emparés de toutes les ames sous Robespierre ; on voyoit alors enlever, traîner à l'échafaud son voisin, son ami, son parent, sans penser qu'on étoit menacé du même sort : on devenoit ingénieux à trouver des prétextes contre la victime : mais on n'en voyoit aucun contre soi ; on dormoit tranquille, et cependant le lendemain on étoit réveillé par les bourreaux. Telle paroissoit être la manière de raisonner de beaucoup de députés : les Anciens surtout, ces sages par excellence, s'applaudissoient de leur modération, se félicitoient d'avoir arrêté ce qu'ils appeloient la *fougue* des Cinq-Cents : ils fondoient leur sûreté sur une conduite aussi méritoire.... Imprudens ! comment l'expérience ne vous avoit-elle pas appris que toute transaction étoit impossible entre ces hommes de sang et les hommes probes ; qu'ils n'ont paru quelquefois se rapprocher de ces derniers que pour les surprendre et les écraser plus facilement. Les conspirateurs pouvoient-ils se flatter de vous associer à leur brigandage, de vous rendre les instrumens ou les complices de leur affreuse tyrannie ? Non

sans doute : ils devoient donc vous traiter en ennemis, et s'ils ne vous ont pas signalés dès le principe, et placés sur la même ligne que ceux qu'ils désespéroient d'abuser, ce n'étoit que pour vous détacher, par une fallacieuse exception, du parti qu'ils redoutoient, et se fortifier de votre foiblesse. Le dénouement tragique de ces hypocrites ménagemens vous a convaincus de cette vérité à laquelle vous avez si opiniâtrément fermé l'oreille.

Ainsi l'énergie nécessaire à la majorité se concentra dans une très-petite minorité, à la tête de laquelle se faisoient remarquer les généraux Pichegru et Willot ; et cette minorité auroit vraisemblablement eu la gloire et le bonheur de mettre enfin un terme aux malheurs de la France, sans un léger incident. Quoiqu'abandonnée à elle-même, elle ne s'occupa qu'avec plus d'ardeur des moyens de salut. Ses vues se dirigèrent principalement vers les troupes qui se trouvoient à Paris : elle se ménagea des intelligences avec les officiers, et trouva dans la cavalerie spécialement des dispositions très-rassurantes. La jeunesse et la garde nationale de Paris n'attendoient que le signal pour renverser le despotisme des mitrailleurs des sections. Beaucoup de royalistes de l'Ouest, désignés alors sous le nom de *Chouans*, s'étoient rendus à Paris en auxiliaires (1) ; une partie de l'armée étoit prête à venir à

(1) A leur tête se trouvoient le prince de la Tremouille ; MM. de Frotté, de Bourmon, de Pillechody, d'Autichamp, la Rochejaquelin, de Rivière, de Polignac, de Puivert, etc. Quel renfort présentoient des noms aussi honorables, des chefs auss valeureux !

notre secours (1) ; enfin, nos grenadiers eux-mêmes, quoique mécontens de plusieurs de leurs officiers, pour le changement desquels nous attendions la loi proposée aux Anciens, eussent fait leur devoir, surtout sous les commandans dévoués qui les auroient dirigés.

Mais en s'occupant de ces moyens militaires, il ne falloit pas perdre de vue ceux qui étoient propres à ramener à nous cette portion du corps législatif qui s'en éloignoit, et dont le concours nous deviendroit nécessaire pour légaliser nos mesures ; il falloit surtout qu'elle ne pût plus douter des criminels projets des factieux contre elle-même : il étoit donc nécessaire de laisser commencer l'attaque par les conspirateurs, avec la précaution de nous tenir prêts à la repousser par une contre-attaque dirigée contre la personne même de leurs chefs.

Mais où devoient aboutir ces préparatifs, demandera-t-on peut-être, et quel étoit votre but ? Le plus honorable et le plus utile, je pense, que puissent jamais se proposer des hommes de bien, amis de leur pays ; c'étoit de faire tourner à l'avantage de la France les crimes mêmes de ses oppresseurs, et de lui assurer le plus promptement possible le gouvernement qui par sa stabilité et ses principes, pouvoit seul ramener la con-

(1) Le 12 fructidor, Pichegru me communiqua une lettre d'un des principaux généraux qui n'avoit pris aucune part aux clameurs séditieuses de l'armée : ce général l'assuroit de son dévouement, de celui des 30 mille hommes qu'il commandoit, et lui promettoit de marcher au premier appel au secours de la saine portion du corps législatif contre ses oppresseurs.

fiance tant à l'extérieur que dans l'intérieur ; mais les moyens définitifs étoient nécessairement subordonnés au résultat de la lutte qui alloit s'engager. Si nous ne pouvions obtenir la victoire que la Constitution à la main, nous nous serions bornés pour le moment à appeler au Directoire, en remplacement des factieux, des hommes dépouillés d'ambition, et animés du désir de donner aux esprits et aux choses, une direction propre à ramener la monarchie : mais si au contraire le vœu général se fût prononcé, si l'ascendant des vainqueurs eût été assez puissant pour dominer tous les partis (et ce résultat étoit le plus probable), on eût investi d'une espèce de dictature provisoire, Pichegru, dont la réputation militaire auroit flatté et contenu l'armée, et qui présentoit par sa modération et sa probité une garantie suffisante contre toute espèce d'abus de l'autorité qu'on lui auroit confiée. La restauration monarchique et légitime, devenoit la conséquence nécessaire et immédiate de ces heureux changemens ; elle se seroit opérée d'autant plus aisément que la France rendue à ses vrais sentimens, l'auroit appelée de toutes parts, et qu'on pouvoit compter sur Pichegru pour l'accélérer : notre plan, dont les conspirateurs ont dû trouver quelques fragmens dans mes papiers tombés entre leurs mains, ne leur a pas été inutile au 18 *brumaire* 1799. Ils en ont seulement fait une fausse et funeste application.

Ces déterminations prises, nous attendions, non pas sans perplexité, mais avec courage, la levée de boucliers de nos ennemis : ils ne nous firent pas lan-

guir long-temps : quelques jours après, c'est-à-dire, le 14 fructidor, je reçus les renseignemens les plus alarmans et les plus positifs, puisqu'ils sortoient du foyer même de la conspiration. Je les communiquai à la commission des inspecteurs, qui se composoit alors du général Pichegru, et de MM. Thibaudeau, de Vaublanc, Emery et moi.

Après les observations qui durent accompagner cette communication, je proposai un rapport au Conseil ; il fut arrêté que ce rapport seroit fait le plus promptement possible ; et comme il importoit beaucoup que l'orateur qui en seroit chargé eût le moins de préventions à combattre, il fut confié à M. de Vaublanc, qui commandant par sa réputation, ses hauts talens et sa rare loyauté, l'estime aux différens partis, réunissoit tout ce qui étoit nécessaire pour remplir avec éclat cette tâche difficile. Mais quelles que fussent son impatience, la nôtre, et l'urgence des circonstances, il ne put pas le faire de suite, parce que des renseignemens plus décisifs que ceux dont nous étions munis, nous étoient promis. Deux jours se passèrent à les attendre ; nos instances pour les obtenir étoient d'autant plus pressantes que les périls le devenoient eux-mêmes davantage à chaque instant. Ils me parvinrent enfin le 17 : je réunis de nouveau la commission. Il fut convenu que M. de Vaublanc feroit son rapport le lendemain 18 : cette délibération fut prise à une heure, et à trois et demie le Directoire donna l'ordre pour l'expédition, masquée du prétexte d'un exercice général dans la plaine de Mont-

Rouge. L'avis m'en fut apporté à quatre heures et demie : la séance n'étoit pas encore levée ; nous voulûmes en profiter. Je priai notre président, M. Siméon, de la prolonger, attendu que la commission alloit demander un comité général, et à la suite inviter le Conseil à se mettre en permanence. Il se rendit à ma proposition que j'allai aussitôt transmettre au président des Anciens, M. Lafond-Ladebat, qui l'accueillit de même : mais ce dernier voyant que des membres ( sans doute dans le secret, car beaucoup y étoient ) témoignoient une vive impatience de ce qu'il maintenoit la séance, fit signe à M. Dalphonse, membre de la commission des Anciens, et lui demanda *s'il y avoit quelque chose de nouveau.* Celui-ci, dupe de Carnot et incrédule de très-bonne foi (1), répondit que les *choses étoient toujours au même point*, et aussitôt la séance fut levée.

Celle des Cinq-Cents tenoit encore : mais pendant que M. de Vaublanc préparoit son rapport, les députés initiés et intéressés à en prévenir l'effet, firent circuler dans ce Conseil que celui des Anciens avoit levé sa séance, et aussitôt le nôtre fut obligé de se séparer.

Ce contre-temps augmenta beaucoup l'embarras de la commission : elle s'ajourna à sept heures pour se concerter avec celle des Anciens, composée de MM. de Murinais, Dumas, Lacuée, Dalphonse et Rovère. A

---

(1) M. Dalphonse, convaincu enfin des vérités qu'il avoit trop long-temps repoussées, réclama l'honneur de la déportation : mais il lui fut refusé très-heureusement pour lui.

peine furent-elles réunies qu'elles reçurent une foule de rapports, mais la plupart contradictoires : cependant parmi ceux qui m'étoient parvenus, il s'en trouvoit un qui détailloit le plan que devoient suivre les conspirateurs, et ce rapport avoit été rédigé immédiatement après le conciliabule où ce plan venoit d'être arrêté. Mais son effet fut détruit par ceux qui nous arrivoient de Carnot, et qui sembloient devenir plus rassurans à mesure que le péril augmentoit. Fort peiné des dispositions que je trouvois, et très-inquiet de cette étrange sécurité, je me rendis vers les neuf heures chez M. Imbert-Colommés, où devoit se trouver une grande partie des deux tiers. Jamais aucune de nos réunions n'avoit été aussi nombreuse ; mais par une fatalité inexplicable, jamais on n'avoit manifesté plus de doute, plus d'indifférence sur ce qui se préparoit. On regarda, sinon comme téméraire, au moins comme prématurée, la proposition de convoquer les Conseils extraordinairement pour entendre le rapport de la commission, qui devoit conclure à ce qu'ils se missent en permanence, que la troupe appelée à Paris au mépris de la constitution, fût déclarée faire partie, jusqu'à nouvel ordre, de la garde du Corps législatif, et enfin que le Directoire rendît sur-le-champ compte de sa conduite. Déconcerté par le refus de toute mesure salutaire, je terminai mes observations en engageant les députés qui pouvoient craindre la vengeance directoriale, à ne pas se retirer chez eux jusqu'au dénouement de la scène qui commencoit, attendu que les factieux n'étoient pas encore bien fixés sur la manière dont ils

nous attaqueroient; plusieurs trouvoient l'assassinat à domicile, dans une feinte sédition, plus expéditif et plus sûr qu'une arrestation. Ce point ne devoit être réglé que dans un dernier conciliabule indiqué pour minuit. Beaucoup de députés, malgré la tranquillité qu'ils annonçoient, profitèrent de cet avis, et firent prudemment; car plusieurs auroient été arrêtés, et nous auroient suivis dans les déserts de la Guyane.

Je retournai à la commission y porter le bizarre résultat de ma démarche. Les membres qui ne partageoient pas l'aveuglement de tant d'autres, n'en furent pas moins étonnés, moins affligés que moi; mais ils sentirent en même temps la nécessité de prendre sur eux les moyens de salut public. Le général Willot, ce brave, ce digne camarade de Pichegru, s'étoit joint à nous pour organiser ceux que nous laissoit encore notre critique situation. Pendant que nous perdions en stériles démarches des momens si précieux, il les avoit employés à s'assurer d'officiers et de jeunes gens disposés à garantir la représentation nationale de toute entreprise criminelle et à se porter partout où le général les conduiroit. Ils étoient au nombre de douze à quinze cents, auxquels devoient s'en réunir plus de dix mille, dès qu'on les appelleroit (1). Les points de réunion étoient indiqués; il ne s'agissoit plus que de convenir de la

(1) Le général Willot a été parfaitement secondé dans toutes ces mesures par son aide-de-camp, M. Angibault, qui n'a jamais laissé échapper aucune occasion de prouver son attachement à la monarchie légitime.

manière dont on dirigeroit leur courage et leur dévouement. Il fut arrêté qu'on laisseroit commencer les hostilités au Directoire, afin d'ôter tout prétexte aux hommes disposés à ne rien voir de coupable dans sa conduite; mais qu'aussitôt qu'il auroit porté atteinte à l'inviolabilité du Corps législatif, soit en s'emparant du lieu de ses séances, ainsi que le projetoient les factieux, soit en se permettant quelqu'acte de violence contre la personne des députés, le général Willot, à la tête de son corps d'élite, et Pichegru à celle des grenadiers, iroient au Luxembourg s'emparer des directeurs prévaricateurs, et les amèneroient à la barre des Conseils, que les autres membres de la commission auroient eu soin de convoquer.

On ne pouvoit guères douter que la plus grande partie des troupes ne suivît cette impulsion, surtout d'après la maladresse qu'avoient commise les conspirateurs, en enveloppant dans la proscription Carnot, qu'il étoit impossible de soupçonner de royalisme.

Cette résolution prise, nous allâmes nous assurer nous-mêmes de l'état de la ville : nous trouvâmes partout, même autour du Luxembourg, le plus grand calme : cette tranquillité nous en imposa un moment; elle nous parut incompatible avec l'exécution des projets des factieux, et nous présumâmes que quelque incident imprévu l'avoit retardée.

Depuis huit à dix jours les deux commissions des inspecteurs s'étoient mises en permanence, et un des membres qui croyoient à la conspiration, passoit la nuit dans le lieu de leurs séances. C'étoit le tour de

Pichegru : quoique j'eusse veillé la nuit précédente, je désirois rester avec lui. Trompé par les apparences, il s'y opposa, mais en me promettant de m'envoyer une ordonnance s'il se manifestoit le moindre mouvement. Je cédai d'autant plus facilement à ses observations, que je partageois son erreur, et qu'il avoit pour auxiliaire le général Willot.

Il étoit environ onze heures et demie lorsque je me retirai : le calme se soutint encore quelques heures, que les deux généraux employèrent en grande partie à reconnoître les surveillans qu'ils avoient établis pour, en cas d'alerte, réunir les défenseurs du corps législatif. Mais à deux heures du matin tout changea de face : on leur apporta l'avis que les troupes se mettoient en marche : ils allèrent s'en convaincre eux-mêmes, et revinrent à la salle de la commission des Anciens faire expédier les ordonnances et les lettres de convocation pour les présidens et les autres membres des commissions des inspecteurs et des conseils : c'est ce retour à la salle de la commission qui perdit tout. Ce lieu, où l'inquiétude avoit réuni une douzaine de députés, avoit été signalé au Directoire, et devint le premier objet de son attentat. Les exécuteurs s'y portèrent avec tant de précipitation, que la salle fut cernée avant qu'on eût pu le soupçonner, ni expédier une seule ordonnance (1). Les généraux Pi-

(1) Il étoit bien convenu que dès que le mouvement directorial commenceroit, nous nous retirerions dans une maison particulière, qui n'étoit connue que de nous et de nos principaux amis : mais Pichegru pensa que pour donner plus de poids et

chegru et Willot firent d'inutiles efforts pour se dérober aux arrestateurs, et dès-lors le plan de défense qu'ils avoient formé, et dont ils étoient l'ame, ne put pas avoir son exécution (1). Ce contre-temps fut d'autant plus

---

de légalité à nos premières mesures, elles devoient partir du lieu que les lois déclaroient inviolable : cette idée, juste au fond, mais hasardeuse dans la circonstance, donna aux conspirateurs les moyens de nous gagner de vitesse, et ils en profitèrent avec leur activité ordinaire.

(1) Beaucoup de personnes ont pensé que nous aurions dû attaquer les premiers, et de vive force, le Directoire. Cette opinion prouve que l'on ne s'étoit pas rendu un compte bien exact de nos intentions, et surtout de notre situation politique. Quelque désir que nous eussions de relever le plus promptement possible le trône légitime, nous étions convaincus que les moyens doux, quoique plus lents, étoient les plus convenables et les plus sûrs : on les auroit infailliblement trouvés dans l'opinion qui se monarchisoit chaque jour davantage, dans nos actes législatifs qui se seroient constamment dirigés vers ce but, dans les fautes des gouvernans, et enfin dans les vices même de la constitution. Une agression à force ouverte donnoit, au contraire, des prétextes à la calomnie, allumoit peut-être une guerre civile désastreuse pour tous les partis, et uniquement favorable à quelque ambitieux qui auroit réclamé l'autorité pour prix de la paix à laquelle tout le monde auroit aspiré : elle pouvoit avancer de deux ans le 18 brumaire. Enfin si cette agression n'avoit pas des résultats aussi funestes, elle pouvoit au moins échouer : alors elle déconsidéroit la cause royale ; nous ne devenions plus que des fous mus par l'ambition, et le corps législatif se portoit lui-même notre accusateur, et nous traitoit en véritables conspirateurs. Des amis sincères du Roi et de leur pays devoient-ils soumettre des intérêts si chers à des chances si hasardeuses ?

On tomberoit dans une grande erreur si l'on excipoit du

malheureux, que tout porte à croire que ce plan auroit eu un entier succès : l'inquiétude qui tourmentoit les conspirateurs jusqu'au moment où ils apprirent l'arrestation de ces deux redoutables ennemis, le prouvoit assez ; et en effet, les dispositions des esprits étoient telles que la moindre lutte eût donné le mouvement à tout Paris, qui n'auroit certainement pas balancé dans le choix du parti qu'il avoit à prendre ; la troupe, déjà ébranlée et incertaine, eût été entraînée par l'exemple des Parisiens ; enfin les directeurs, qui s'étoient placés eux-mêmes hors de la constitution en la brisant, eussent nécessairement subi la peine de leur crime, et avec eux tomboit tout le reste de la faction. Je crois même que, malgré notre arrestation, s'il se fût engagé quelque affaire avant qu'on nous incarcérât au Temple, le résultat eût été favorable à notre parti. Peut-être quelques-uns de nous auroient-ils été sacrifiés dans le premier choc, surtout parmi ceux qui étoient les plus avancés

---

succès de Buonaparte au 18 brumaire, pour justifier la présomption que nous aurions également réussi au 18 fructidor. La situation de Buonaparte à cette époque étoit aussi favorable que la nôtre étoit critique. Il avoit pour allié tout ce que nous comptions pour ennemis : ses principaux points d'appui étoient dans le Directoire, dans les Conseils et dans l'armée, contre lesquels nous avions au contraire à lutter : enfin on lui avoit d'avance aplani toutes les voies qui ne se présentoient à nous qu'hérissées d'obstacles. Nous ne pouvions les surmonter qu'en prenant le Directoire en flagrant délit, et c'est à quoi durent tendre toutes nos combinaisons dès que nous eûmes perdu l'espérance de voir déployer contre lui les grandes mesures constitutionelles et législatives.

sur la brèche; mais pouvoit-on mourir plus glorieusement? C'est cette confiance dans la justice de notre cause, et la persuasion qu'il y auroit lutte entre les factieux, qui déterminèrent ma conduite dans cette difficile circonstance.

Je m'étois retiré à mon domicile île Saint-Louis, vis-à-vis le pont de la Tournelle. A quatre heures du matin un domestique vient m'annoncer que tout est couvert de troupes autour de ma maison, et en effet je vois à ma porte plus de cinquante fusiliers, et à quatre pas deux pièces de canon. Je ne doute plus que je ne sois l'objet de ces mesures militaires; mais sont-elles pour ou contre ma sûreté? Suis-je en présence des défenseurs du Corps législasif ou des satellites du Directoire? Pour m'en assurer je m'arrache aux instances de ma famille, et je sors armé de mes pistolets, que je cache dans les poches de ma redingote; je passe au milieu de tout cet appareil, et je n'y rencontre aucune opposition. Cette facilité m'encourage: j'arrive à la place du Carrousel; je la trouve couverte de cavalerie et d'infanterie; je perce la foule et parviens au bas de l'escalier qui conduit à la salle fatale; un de nos grenadiers, qui étoit encore en faction, me reconnoît et me conseille de ne pas aller plus loin: *tout est perdu*, me dit-il: — *non, si tous les grenadiers sont comme vous fidèles à leur devoir et à l'honneur.* En prononçant ces mots, je m'élance sur l'escalier, et j'arrive à un peloton de soldats qui gardoient la porte de notre salle: au même moment vingt baïonnettes se dirigent sur ma poitrine pour m'empêcher de pénétrer; je me nomme,

mais sans être entendu par les soldats, presque tous étrangers : on appelle un officier qui, beaucoup plus poli qu'eux, regarde sa liste et me conduit lui-même à la salle. Mes collègues, au nombre d'une vingtaine, n'espérant plus rien, blâment mon dévouement (1). « Que venez-vous faire ici, mon cher ami, s'écrie » Pichegru ?.... Partager votre gloire ou votre hono- » rable malheur ; prouver à la France que nous étions » dignes de sa confiance : est-il donc bien décidé que » nous soyons sans ressource ? Une seule amorce brû- » lée peut tout changer. Nous devons être prêts à » tout oser, à tout sacrifier pour sauver notre mal- » heureux pays... » A ce moment entre un général qui nous intime de la part du Directoire l'ordre de le suivre au Temple. Nous déclarons, en lui montrant la Constitution, qu'*aucune autorité n'a le droit de porter atteinte à notre liberté, avant une mise en accusation de la part du Corps législatif : qu'un tel ordre constitue en état de rébellion ou de tyrannie l'autorité qui a osé le donner ; que notre caractère public et l'intérêt de nos commettans nous défendent d'y souscrire, et que la force seule pourra nous arracher d'un lieu déclaré inviolable*

---

(1) Le général Dumas crut aussi que, dans ces circonstances périlleuses, sa place étoit auprès de ses collègues luttant contre la tyrannie. Il pénétra jusque sur la terrasse au pied du pavillon, et se disposoit à monter dans la salle pour partager leurs efforts lorsqu'un de nous lui jeta un billet pour l'engager à ne pas exposer inutilement sa liberté et peut-être sa vie : il fut assez heureux pour ramasser le billet sans être aperçu, et se dérober aux sentinelles.

*par les lois*... Le général un peu déconcerté se retire, sans doute pour rendre compte de notre refus, et prendre de nouveaux ordres : car une demi-heure s'étoit à peine écoulée, qu'il revient à la charge et d'un air plus décidé ; même réponse, même refus de notre part : aussitôt deux cents soldats à demi-ivres environnent la table autour de laquelle nous étions assis.

« Eh bien ! leur dit Pichegru se levant avec vivacité et découvrant sa poitrine, frappez ; nous ne » sortirons d'ici que morts ! Devenez les sicaires de » quelques misérables tyrans : assassinez celui que » vous vous êtes fait un devoir, un honneur de suivre » dans les champs de la victoire ! Rougissez de » son sang les lauriers qu'il a moissonnés avec vous. » Cet élan, suivi par nous tous, émeut les soldats ; ils balancent... Mais un officier, qui s'en aperçoit, les anime en saisissant l'un de nous au collet avec tant de violence, que la moitié de l'habit lui reste à la main : vingt autres l'imitent, et alors la tourbe nous accable : je saisis un de mes pistolets, et j'allois faire feu sur un officier qui me tenoit à la gorge, lorsque deux de ses camarades, apercevant mon arme, se précipitent dessus et me l'arrachent en me déchirant le doigt. On nous traîne aux voitures qui nous attendoient, et nous sommes conduits au Temple entre deux haies de soldats, qui semblent douter encore de ce qu'il voient.

Pendant cette scène affreuse, nos collègues, encore libres, mais pour la plupart trop tard convaincus, cherchoient à se rallier et à en arrêter le cours ; les deux

présidens, bravant tous les dangers et réunis à une centaine de députés, s'étoient présentés à leurs salles respectives ; ils en avoient été repoussés la baïonnette sur la poitrine ; les membres du Conseil des Cinq-Cents, au nombre d'environ quatre-vingts, se réfugièrent rue neuve du Luxembourg, chez M. André (de la Lozère), et quelques-uns des Anciens chez M. Lafond-Ladebat, qui demeuroit dans la même rue. Ces réunions furent bientôt dénoncées aux tyrans par leurs espions, et pendant que celle des Cinq-Cents s'occupoit d'une adresse au peuple pour lui faire connoître l'attentat du Directoire, un piquet de cavalerie vint cerner la maison de M. Lafond-Ladebat, et l'arrêta, ainsi que trois ou quatre autres de ses collègues, les seuls qui se trouvassent chez lui à ce moment. Les sbires directoriaux comptoient sur une capture beaucoup plus considérable ; ils croyoient bien se rendre maîtres de la réunion des Cinq-Cents : mais une erreur la sauva. Le commissaire, chargé de diriger le piquet, se trompa de maison : M. Lafond et ses collègues, conduits chez le ministre Sotin, voulurent avec raison tirer parti de cette erreur pour se soustraire aux tyrans, et employer à nous sauver les moyens législatifs qu'ils espéroient trouver encore : ils lui représentèrent que l'ordre ne portant pas sur eux, il se compromettroit doublement en les retenant plus long-temps : c'est alors que le zélé ministre leur fit la réponse que j'ai citée, et il ordonna sans scrupule de les conduire au Temple.

Le Directoire comptoit donc déjà une trentaine de victimes : mais ce nombre ne suffisoit ni à sa rage ni à

sa tranquillité : toutes d'ailleurs n'étoient pas destinées au même holocauste. Les factieux en avoient formé deux classes : la première devoit être sacrifiée sans retour, n'importe comment. L'autre devoit être seulement réduite à l'impuissance politique. Parmi les députés arrêtés, il en étoit plusieurs qui n'appartenoient qu'à cette seconde classe ; quelques-uns même, devoient trouver grâce entière ; j'ignore à quel titre. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que pendant que le Directoire fait fermer les barrières, sous prétexte de s'assurer de tous les *royalistes qui conspiroient à la commission des inspecteurs, et chez divers députés,* il rend la liberté à dix ou douze de ces mêmes députés arrêtés dans ces prétendus foyers de la conspiration, et avec les soi-disant chefs de cette même conspiration. Cette contradiction qui ne peut être défavorablement interprétée pour MM. Dauchy, Drumard, Jarry, Lametairie etc., n'est pas aussi facile à expliquer pour quelques autres. Suffisoit-il d'avoir parmi les chefs de la faction un ami pour être excepté de la proscription, comme il suffisoit d'y avoir un ennemi ponr y être enveloppé ? Car c'est ainsi que se remplirent en définitive les funestes tablettes. Dans le principe le nombre des victimes devoit se réduire à une trentaine, et se composoit des plus influens ou des plus prononcés : mais lorsqu'il fut question de désigner les proscrits, chacun des conjurés voulut frapper ses ennemis particuliers ; de là la nécessité de se faire des concessions respectives ; de là l'accroissement démesuré du nombre des condamnés ; de là enfin cette étrange amalgame des

contraires les plus marqués. Comment en effet concevoir l'association de Bourdon (de l'Oise) et Carnot, à MM. de Marbois et Barthélemi, si l'on n'admettoit pas ce calcul, attesté d'ailleurs par toutes les circonstances?

A la véritable représentation nationale succédèrent deux fantômes de Conseils, établis l'un à l'Odéon et l'autre à l'Ecole de médecine : ils ne furent plus que des greffes où les chefs de la faction daignoient déposer leurs ordres, et notre sort ne fut fixé qu'après deux jours de débats dans l'antre des conspirateurs.

Cette grande question avoit cependant été agitée avant notre arrestation, et chacun y avoit apporté le tribut de son zèle. Le plan et les principales idées appartenoient à M. : on y reconnoissoit parfaitement le trop fameux auteur des lois les plus atroces de la révolution. R. n'hésita point; il abonda dans le sens de M.; mais B. craignant des suites fâcheuses, laissa au patriarche de la *Théophilantropie* l'honneur de prononcer avant lui : le bon apôtre hésitoit lorsque S. entraîné par la force de l'adage de B., que *les morts seuls ne reviennent pas*, proposa tout simplement de *fusiller* les importuns au nombre d'une quarantaine. Heureusement que cette mesure effraya le patriarche et surtout D., devenu depuis ministre de la police; ils en trouvèrent l'exécution dangereuse pour eux. Un moyen, dont les résultats seroient les mêmes, mais qu'on pourroit couvrir du voile de la philantropie, leur paroissoit préférable. Dans cette incertitude on remit à délibérer sur ce moyen après la victoire. On s'en occupa aussi-

tôt que nous fûmes arrêtés. Même émulation d'atrocité entre les assassins : un d'eux cependant laissa échapper le mot de *jugement*. L'assemblée entière s'insurgea contre l'imprudent conseiller : *Veux-tu donc nous perdre*, s'écria T....? *Où trouver des preuves et des juges. D'accusés ils deviendroient bientôt accusateurs : l'esprit public est trop mauvais pour courir une chance aussi périlleuse. La force est pour nous dans ce moment, profitons-en pour anéantir d'aussi redoutables ennemis des patriotes.* Ces observations étoient trop conformes à l'intérêt des factieux, pour n'être pas universellement goûtées : le génie de M. ne resta pas en défaut dans une circonstance si digne de l'exercer. *Vous ne voulez point*, dit-il, *citoyens, de haute-cour nationale* (1), *et vous avez raison. Les dangers de la patrie repoussent des formes aussi lentes, des résultats aussi incertains. Le supplice immédiat des coupables seroit sans doute bien mérité et plus sûr : mais il fourniroit à nos ennemis le prétexte de nous accuser d'imiter Robespierre ; et d'ailleurs Paris, je dirois presque la France, est si royalisée qu'une telle mesure pourroit tourner contre nous-mêmes. Prenons donc une voie qui nous conduise au même but, à la mort des coupables, sans nous exposer à l'odieux qu'entraîneroit l'effusion du sang. La déportation à la Guyane me semble devoir remplir ce double objet. Si le robuste Collot-d'Herbois*

(1) D'après la constitution, les députés ne pouvoient être mis en accusation que par un décret des Conseils, et jugés par un tribunal extraordinaire, nommé *haute-cour nationale*.

*n'a pu résister qu'un an à l'insalubrité de ce climat, que ne devons-nous pas en espérer contre des hommes pour la plupart affoiblis par l'âge ou les habitudes !*

Un avis aussi lumineux ne pouvoit pas manquer de plaire. Aussi fut-il accueilli avec enthousiasme par la presque universalité des conjurés : ils arrêtèrent en conséquence que les députés les plus dangereux à leurs yeux seroient condamnés à la déportation, et les autres expulsés du Corps législatif. Il ne s'agissoit plus que de désigner ceux qu'on vouloit sacrifier : ce fut le moment des plus vifs débats. Chacun prétendoit atteindre les objets de sa haine particulière. C'est ainsi que Carnot fut sacrifié à B...., Bourdon de l'Oise à R. etc. Enfin, véritables tigres dont la soif du sang s'accroît à mesure qu'ils le boivent, ils ne prennent plus la peine de choisir leurs proies ; il suffit d'être nommé pour être inscrit sur la liste de proscription. Deux directeurs, cinquante-trois législateurs (1), une foule

---

(1) *Liste des députés, directeurs, ministres, généraux, etc., condamnés à la déportation par la prétendue loi du 18 fructidor an 5 de la république française.*

*Députés du Conseil des Cinq-Cents :* MM. Aubry, Aimé, Bayard, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon (de l'Oise), Cadroi, Coucheri, Delahaie (de la Seine-Inférieure), Delarue, Doumere, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gibert-des-Molières, Henri Larivière, Imbert-Colommès, Camille-Jordan (des Bouches-du-Rhône), Gau, Lacarrière, Lemarchand-Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André (de la Lozère), Mac-Curtin, Pavie, Pastoret, Pichegru, Polissart,

d'écrivains courageux (1), défenseurs des bonnes doctrines, et aussi précieux aux lettres qu'à la patrie (2),

---

Praire-Montaud, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vienot de Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot.

*Conseil des Anciens :* MM. Barbé-Marbois, Blain, Dumas (Mathieu), Ferrant-Vaillant, Laffon-Ladebat, Laumont, Muraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère, Tronçon-du-Coudrai, Carnot, directeur; Barthélemy, *idem;* Brothier, ex-abbé, commissaire du Roi; Lavilleurnois, ex-magistrat, *idem;* Duverne de Prêle, dit Dunan, Cochon, ex-ministre de la police; Dossonville, ex-employé à la police; Miranda, général; Morgan, *idem;* Suard, journaliste; Mailhe, ex-conventionnel; Ramel, commandant des grenadiers du Corps législatif.

(1) Les propriétaires, directeurs, auteurs et rédacteurs de quarante-deux journaux.

(2) La littérature politique a eu aussi ses héros et ses martyrs comme la religion et la royauté. Mettre son talent aux gages d'un parti, prostituer sa pensée à ses propres passions, et, ce qui est bien pire, aux passions des autres, assouplir son opinion à tous les caprices du despotisme et sa conscience aux calculs de l'intérêt personnel, est sans doute le plus vil des métiers; l'opprobre lui-même n'a pas assez de couleurs livides pour en teindre les hommes qui transforment ainsi le talent d'écrire dans la plus basse des professions.

Mais comme il s'élève de lui-même au-dessus de tout ce que la société a de plus utile aujourd'hui, l'écrivain énergique et probe qui consacre sa plume à la défense des principes conservateurs de l'ordre et du bonheur de sa patrie; qui, puisant dans son propre cœur le sentiment de sa dignité, et dans le bien qu'il fait le prix de son courage, se montre également inaccessible aux piéges de l'ambition comme aux menaces de la tyrannie! Telle s'est présentée pour l'honneur de la France pendant nos longues tempêtes politiques, cette foule d'hommes de lettres qui ont écrit pour la royauté sous la Convention et le Directoire, pour les Bourbons sous Buonaparte, pour le

l'instituteur, le père des sourds et muets, cet estimable abbé Sicard que les égorgeurs de septembre eux-mêmes avoient respecté, des commissaires du Roi, leurs dénonciateurs (1) et arrestateurs, fort étonnés

---

triomphe de la légitimité sous le joug de doctrines anti-monarchiques, reproduites par la malveillance et trop méprisées par la loyauté. Honneur dans tous les temps, honneur à la mémoire des Suleau, des Durosoi, des Casotte, qui scellèrent de leur sang l'immortalité d'un talent consacré au soutien des saintes lois de la patrie. Souvenir éternel à leurs nobles imitateurs qui, chargés de fers ou voués à l'exil, embellirent ce douloureux tribut payé à leurs vertus politiques par des ouvrages avoués des muses, et chers à la patrie dont les larmes coulèrent plus doucement sur eux aux accens de la *Pitié* (*a*), à la voix plaintive du *Proscrit* (*b*); hommage enfin à ces hommes privilégiés qui, pouvant tout par la puissance d'un talent que l'Europe admire, ont su tout perdre plutôt que de descendre à des ménagemens indignes de leur noble indépendance, restés plus grands sans doute dans l'oppression politique, lorsque dépouillés de quelques vains titres, ils n'ont été entourés que d'eux-mêmes au milieu des places qu'on leur avoit ôtées, et des services qu'ils avoient rendus (*a*). Ceux dont la France est redevable, depuis la restauration, aux écrivains royalistes, sont immenses; car dans un système politique comme le nôtre, où tout, à la longue, subit le joug irrésistible de l'opinion, chaque écrivain doué de quelque talent devient une puissance, et ne sauroit être négligé dans les calculs des causes qui peuvent influer plus ou moins sur le sort de l'Etat.

(1) Ramel avoit été un des dénonciateurs de M. de la Villeurnois et de l'abbé Brothier.

(*a*) L'abbé Delille

(*b*) M. Michaud.

(*a*) M. le vicomte de Châteaubriant et M. Benoit.

de se voir frappés de la même peine et pour le même délit, s'y trouvent entassés. Semblable délire préside à celle des députés dont les élections doivent être cassées ; les choix de quarante-neuf départemens sont annulés, et c'est à ce Corps législatif mutilé, qu'est attribué le droit de sanctionner cette œuvre d'iniquité et d'absurdité.

Pendant que nos principaux *bourreaux* préparoient ainsi notre dernier supplice, leurs *valets* préludoient par toutes les tortures qui étoient en leur pouvoir : *qu'on les mette*, dit l'un d'eux à notre arrivée, *dans la chambre du tyran, puisqu'ils servoient si bien sa famille : ils n'en sortiront que comme lui pour subir la peine de leur crime.*

Nous fûmes en effet placés dans la prison où avoient si long-temps gémi les augustes victimes de nos ennemis (1). Quelle circonstance, quel rapprochement pour deux des détenus ! Bourdon (de l'Oise) frémit en entrant dans la chambre funèbre. Rovère leva les yeux au Ciel, se frappa le front et se retira avec effroi dans le coin le plus obscur. Nos yeux humides se portèrent sur les murs qui offroient plusieurs phrases tracées au crayon. Voici celles qui nous frappèrent le plus.

*O mon Dieu ! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parens.*

---

(1) Nous occupâmes la chambre du Roi, et les membres du Conseil des Anciens, celle de la Reine. Nous ne pouvions communiquer qu'au moment où il nous étoit permis de descendre dans la cour.

*O mon père, veillez sur moi du haut des Cieux !*
*Puissent les Français être heureux !*

*Messieurs*, nous dit le concierge (1), *vous pouvez par ce peu de mots qu'a tracés la fille de Louis XVI, juger de sa belle ame : c'est un ange, et tant que je serai ici, on n'effacera aucun de ces caractères.*

*Bien, mon ami*, dirent Pichegru et Willot, *vous êtes un brave homme, un digne Français.*

Au-dessous de ces mots : *Puissent les Français être heureux !* J'écrivis ceux-ci : *Le Ciel exaucera les vœux de l'innocence* (2).

Installés dans notre prison, nous demandons la permission d'écrire à nos parens pour nous procurer les objets indispensables : *Ce n'est pas la peine*, nous répond un officier de garde, *vous avez trop peu de temps à rester ici.* Et soudain les verroux se referment avec fracas.

Deux heures s'étoient écoulées lorsqu'on vint les rouvrir, mais au moins pour un acte de justice, pour rendre la liberté à MM. Dauchy, Drumard, Jarry et Lametairie, assez heureux pour être échappés aux proscripteurs : nous fûmes peut-être, je le dis avec vérité, plus sensibles qu'eux-mêmes à ce bonheur. Nous les embrassâmes avec un plaisir qui sembloit

(1) L'honnêteté et l'humanité du concierge (M. Lâne) formoient un grand contraste avec la férocité des sbirres directoriaux. Il avoit toujours traité les prisonniers avec beaucoup d'égards, et il ne se démentit point envers nous. Aussi fut-il destitué peu de temps après.

(2) Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor, publiées en l'an 7.

moins senti par eux. Mais la satisfaction de voir diminuer le nombre des infortunés ne fut pas longue. A midi on amena le général Aubry, membre du Conseil des Cinq-Cents, et à quatre heures et demie MM. Lafond-Ladebat, Tronçon du-Coudrai, de Marbois, et Goupil de Préfeln, tous membres du Conseil des Anciens : enfin, le lendemain arriva encore le général marquis de Murinais, l'un des inspecteurs de la salle des Anciens, et vieillard aussi respectable par sa loyauté que par son âge (1).

Cependant on céda aux instances importunes de nos épouses ; les portes de la prison leur furent ouvertes, mais sous la condition expresse qu'elles ne nous verroient qu'en présence de nos gardiens. Elles arrivèrent entourées de leurs enfans, mais encore incertaines de notre sort. Quel spectacle pour ces mères, ces épouses alarmées! chaque pas qu'elles faisoient dans les cours de cet affreux séjour étoit marqué par un nouveau supplice. Des soldats ivres ou forcenés (2), se faisoient

---

(1) *Vous êtes sur la liste fatale*, dit à M. de Murinais quelqu'un qui le rencontra sur le quai de Voltaire, le 19 fructidor, *fuyez et ne vous montrez plus.... Je vais faire en sorte d'éviter le danger*, répondit-il; *mais je ne fuirai pas....* Il n'avoit pas fait cinquante pas qu'il entendit prononcer son nom. *Oui, Messieurs*, dit-il en se retournant et en s'adressant à ceux qui accouroient pour l'arrêter, *c'est Murinais, vous ne vous trompez pas.* Ses cheveux blancs, cette dignité, ce calme que donne l'innocence, ce saint respect qu'inspire la vieillesse, sont impuissans sur ces ames de bronze; ils le traînent à la prison du Temple.

(2) On les avoit choisis en conséquence.

un barbare plaisir d'insulter à leur douleur : *Ces f... gueux*, disoit l'un, *seront fusillés demain... Je suis sûr qu'ils feront une vilaine grimace*, ajoutoit un autre... *Je leur garde de bonnes cartouches,* répliquoit un troisième ; un seul, c'étoit le plus jeune, leur observa qu'il y avoit de la férocité à tenir un pareil langage devant les femmes des prisonniers ; mais il ne recueillit que de grossières injures.

Leurs officiers portoient plus loin encore l'exaspération : ils ne voyoient pas sans une sorte de fureur le calme, la résignation avec lesquels nous attendions notre arrêt. S'ils passoient près de nous ils nous en avertissoient par quelque propos atroce ou alarmant. Le décret mit enfin un terme à notre perplexité : mais il ne plut pas à tous nos geoliers. Un commandant surtout fut indigné de ne nous voir condamnés qu'à la déportation : *voilà comme ils font toujours*, s'écria-t-il; *avec leur modérantisme*, *ils gâtent tout.*

Quelle modération, grand Dieu ! on ne nous tue pas à l'instant, il est vrai ; mais un voile impénétrable couvre le lieu où nous devons être déportés. Ce terrible silence, comme l'a très-bien dit Camille-Jordan, double les alarmes que devoit déjà nous inspirer la cruauté de nos juges. La mer n'a point de rivages ignorés, l'Afrique de déserts, les Indes d'îles sauvages, il n'est point de plages brûlantes sous les tropiques, de glaces sous les pôles qui ne s'offrent à notre imagination inquiète comme devant être notre tombeau : et c'est dans cette affreuse incertitude que nous devons perdre de vue les rivages de la France ! Ah ! la mort

elle-même eût eu pour nous mille fois moins d'amertume. De quelles séparations plus déchirantes peut-elle donc être le signal ? Que regrette-t-on en quittant la vie, si ce n'est sa patrie, ses parens, ses amis, et toutes ses habitudes chères dont se compose le charme de l'existence ? Du moins en montant à l'échafaud du martyr, l'ame de l'homme de bien s'élève et se soutient par l'aspect même de son honorable supplice ; du moins en déposant sa dépouille mortelle, son cœur se sent fortifié par une sublime espérance, encouragé par les plus illustres exemples (1) ; il voit de magnifiques perspectives s'ouvrir devant lui après un court instant de douleur.

Mais ici le génie du mal ne semble-t-il pas avoir trompé les calculs mêmes de cette Providence bienfaisante qui veut que le dernier terme des cruautés des méchans devienne le commencement de la récompense de la vertu ? Un long et aride intervalle est placé pour nous entre la fin de la vie et l'entrée de l'immortalité; nous le traverserons seuls ; nous ne connoîtrons que la douleur solitaire ; et plus nous sommes sensibles, plus elle sera pénétrante. Nous aurions pu dédaigner la vie, mépriser les tortures du corps : mais celles du cœur ! comment les braver ? C'est de nos propres affections qu'on a voulu faire nos bourreaux : c'est le père, le fils, l'ami, le citoyen qui sont déchirés,

---

(1) Combien l'horreur de l'échafaud révolutionnaire a dû s'affoiblir pour les victimes qui y sont montées après les augustes martyrs que la plus profonde scélératesse y a immolés !

quand l'homme est épargné (1). O vous! qui osiez exalter la douceur d'un semblable traitement, vous n'avez fait que décéler le fond de vos ames de bronze, démontrer que vous n'avez jamais connu les premiers sentimens de la nature, et prouver que vous n'étiez pas même des hommes, lorsque vous prétendiez être si humains... Et ce sont de tels tigres qui dans leur aveugle rage ont osé dire que *notre existence accusoit la nature, compromettoit l'espèce humaine* (2): l'extravagance et l'atrocité peuvent-elles être portées plus loin?

Dans les momens où il nous avoit été permis de prendre l'air dans le jardin du Temple, nous avions aperçu le commodore *Sydney-Smith*, devenu depuis

---

(1) Plusieurs des épouses des déportés ont demandé la triste faveur d'accompagner leurs maris, et de partager toutes les rigueurs de leur sort: d'ironiques refus ont été l'unique fruit d'une démarche aussi honorable.

(2) *Expressions du Rapport sur le* 18 *fructidor*.

Impitoyables proscripteurs! vous trouviez alors trop modérée une mesure illégale qui condamnoit les hommes les plus recommandables à aller chercher au milieu de toutes les douleurs, de toutes les ignominies, une mort lente dans des déserts pestiférés; et aujourd'hui vous criez à la tyrannie, à l'injustice contre une loi qui permet a des hommes que le pardon du plus grand des crimes n'a pu ramener, d'aller avec tout ce qui leur est cher jouir de leurs scandaleuses richesses partout où ils veulent, excepté sur le sol qu'ils ont rougi du sang le plus pur, et qu'ils auroient dû fuir eux-mêmes s'ils étoient susceptibles de quelque pudeur! Que d'utiles vérités décèle un tel contraste!

si célèbre par sa défense de Saint-Jean d'Acre contre Buonaparte, et par sa campagne d'Egypte; quoique toute communication avec lui nous fût interdite, il parvint à nous approcher et nous dit en passant: *Messieurs, vous étiez avant-hier membres du gouvernement Français, et dès-lors nous étions ennemis; aujourd'hui que le malheur nous réunit, je voudrois être assez heureux pour vous être utile* (1). *Soyez assurés que je n'y négligerai rien.*

Nous avions également vu MM. de la Villeurnois et Brothier, qu'une commission militaire avoit peu de mois auparavant condamnés à quelques années de réclusion, pour avoir figuré comme commissaires du Roi dans une prétendue conspiration (2). Un troisième, M. D..., frappé par le même jugement, mais moins rigoureusement traité par le Directoire, avoit été transféré à la Force au moment de notre arrivée. Ces deux Messieurs étoient également parvenus à éluder la défense de nos surveillans, et nous avoient appris que nous étions leurs complices: c'étoit le résultat d'une déclaration que la séduction ou la peur avoient arrachée à M. D..., et qui devint un de nos chefs d'accusation. Elle ne nous auroit fait que pitié, si elle n'eût servi de prétexte pour associer à notre infortune ces deux nouvelles victimes, quoique leur sort eût été

(1) Anecdotes secrètes du 18 fructidor.

(2) J'avois été un de leurs défenseurs au Corps législatif, contre la ridicule prétention du Directoire de rendre un abbé et un conseiller au parlement justiciables d'un conseil de guerre.

fixé par une commission militaire nommée par le Directoire lui-même. Le décret les accabla, et il fut impossible de les encourager par notre imperturbable résignation, parce que l'humeur que *l'indulgence* de nos juges donna au commandant nous valut *une mise au secret* ; il ne nous fut plus permis de sortir de nos chambres jusqu'à nouvel ordre.

Heureusement nos épouses obtinrent au moins pour elles quelque modification à cette barbare sévérité; mais ce ne fut pas sans essuyer tout ce que l'impudence et la cruauté ont de plus amer. *De quoi vous plaignez-vous*, leur disoit l'un de ces insolens proscripteurs, *vos maris méritoient la mort, et ils ne seront que déportés... Pouvoit-on les traiter avec plus de douceur*, ajoutoit l'autre, *lorsqu'on auroit dû les fusiller.... La déportation n'a rien d'alarmant, surtout dans le pays où on les conduit; c'est un des plus beaux du monde*, observoit avec un sourire ironique l'honnête B....

Madame de Murinais s'adressa à M. dans l'espoir de le toucher en faveur de son mari, courbé sous le poids de l'âge et des infirmités : elle employa cette éloquence touchante qui part du cœur, et qui a tant de force dans la bouche d'une femme. M. parut un instant ému; quelques larmes lui échappèrent, et il promit tout.... Oui, dût-on ne le pas croire, le fait est certain. M. laissa couler deux ou trois larmes : ce fut une surprise, et il s'en justifia en proposant le premier *l'ordre du jour* sur la réclamation.

Les portes de notre prison se rouvrirent encore pour nos épouses, et l'amitié se joignit à la tendresse

conjugale pour adoucir nos peines. Une d'elles est abordée le soir en sortant du Temple par un homme qu'elle ne connoît pas. *Madame, vous êtes sans doute la femme d'un des infortunés que le crime poursuit*, lui dit-il.... *Oui,* Monsieur, et elle nomme son mari.... *Ah! madame, il n'a pas eu le temps de rassembler beaucoup de fonds, permettez que l'amitié lui fasse cette légère avance.* Et en même temps deux rouleaux de louis sont offerts, avec cette délicatesse qui ne permet guère de refuser.... *Homme généreux! mon mari ne peut en avoir besoin; quelques amis ont déjà pourvu à ce qui lui est nécessaire; demain je le lui apporterai.... Eh bien!* répond l'inconnu, *Pichegru n'est pas fortuné; qu'il ne craigne pas d'accepter ce qu'un ami lui offre....* En prononçant ces mots, il glisse dans le fichu de la dame les rouleaux qu'elle n'osoit accepter, et l'homme vertueux disparoît. « Estimable Dauchy! votre modestie a vainement cher-
» ché à ensevelir ce trait de générosité. Vos collègues
» ne pouvoient pas s'y méprendre. »

Un vieillard que madame L.... ne connoissoit pas, s'étoit présenté chez elle le matin. *Madame*, lui avoit-il dit, *j'ai voué à votre mari estime et amitié; veuillez lui remettre ces cinquante louis: je suis assez malheureux pour n'avoir en ce moment que cette somme à lui offrir; votre délicatesse ne sauroit en souffrir; c'est un simple prêt que notre ami me rendra à son retour: adieu madame....* Et le bon vieillard s'éloigne sans vouloir se nommer.

Combien d'autres témoignages du plus vif intérêt ne pourrois-je pas citer? Mais nos lâches persécuteurs

s'en offensent, s'en effraient. Les tyrans sont si ombrageux ! ils portent le raffinement de la barbarie jusqu'à nous arracher à ces dernières consolations. Les perfides ! pendant qu'ils flattent nos parens, nos amis de l'espoir d'améliorer notre sort, de nous assigner pour exil les lieux que nous choisirons, de nous laisser le temps de pourvoir à tous nos besoins; tandis enfin qu'ils employoient tous les moyens pour entretenir notre sécurité, ils font secrètement préparer les *cages de fer* dans lesquelles nous devons partir exposés à l'humiliante curiosité de la populace, et aux outrages des brigands que nous avions voulu réprimer.

C'étoit dans la journée du 21 que chacun s'empressoit de nous apporter les flatteuses espérances qui cachoient l'abominable piége tendu à notre confiance. Les visites de nos parens, de nos épouses s'étoient prolongées jusqu'à notre souper : enfin la nuit que nous allions passer étoit, depuis notre arrestation, la première qui sembloit nous promettre quelque repos. Que nous fûmes cruellement trompés ! A peine commencions-nous à goûter les douceurs du sommeil qui nous fuyoit depuis si long-temps, que nos verroux s'ouvrent avec une effrayante précipitation ! Une espèce d'officier à figure patibulaire entre dans notre chambre, s'approche de nos grabats, nous examine et nous compte sans proférer un seul mot. Un regard farouche lancé sur Pichegru termine sa visite, et les verroux se referment. Intrigués d'une visite aussi extraordinaire, nous prêtons l'oreille, et nous entendons le bruit d'armes, de chevaux, de voitures, en un mot de tout ce qui compose

un grand attirail militaire. Une voix prononce assez haut cette phrase terrible : *Qu'on se dépêche ; il faut que l'expédition soit finie avant le jour.* Comment nous défendre des plus sinistres pensées ? Tout nous présente l'image de la mort : nous nous préparons à ses coups, lorsque le lugubre silence qui régnoit dans notre prison est rompu par des propos menaçans et le bruit des verroux qui s'ouvrent de nouveau. Nous voyons entrer le même homme qui nous avoit passés en revue quelques heures auparavant. *Levez-vous promptement*, nous dit-il du ton le plus insolent, *et descendez tous à la geole.... Remonterons-nous*, demande Bourdon, *ou est-il nécessaire d'emporter le peu d'effets que nous avons ?.... Non, non*, réplique vivement le sbirre, *vous n'en aurez plus besoin.... Allons, du courage, mes amis, du courage*, dit le général Willot ; *nos maux vont finir, et bientôt commenceront ceux de nos assassins....* Nous nous embrassons tous, et nous suivons à demi-nus le porteur du fatal ordre.

Entrés à la geole, nous y trouvons MM. de la Villeurnois, Brothier et Barthélemy. Ce dernier venoit d'être amené par le ministre S. qui, dans le trajet, lui disoit pour le rassurer : *Voilà ce que c'est qu'une révolution ; nous triomphons aujourd'hui, demain peut-être sera-ce votre tour ?—N'est-il arrivé aucun malheur ! La tranquillité publique n'a-t-elle point été troublée*, lui demanda l'excellent directeur.—*Non, du tout ; la dose étoit cependant forte ; mais elle a bien pris, et le peuple a avalé la pillule.*

M. Barthélemy avoit été arrêté la nuit du 17 au 18,

avant que l'on tirât le canon d'alarme. Lorsqu'on se présenta, il ne se permit aucune réflexion ; il ne demanda pas même à voir l'ordre de son arrestation ; ces mots ; *ô ma patrie !* furent les seuls qu'il prononça. Il resta gardé chez lui jusqu'au moment de notre départ.

L'ordre de s'assurer de Carnot fut donné en même temps ; mais il fut assez adroit et assez bien servi pour s'y dérober.

---

## DE LA DÉPORTATION

### *Des Députés à la Guyane, de leur évasion, et de leur retour en Europe.*

Pendant que nous attendions notre sort dans la geole, plusieurs alguazils s'efforçoient d'augmenter notre inquiétude par les propos les plus atroces. Cependant l'ordre de monter en voiture arrive, et au moment où nous nous y préparons, la scène la plus touchante suspend nos alarmes. Un homme entre, un papier à la main, et la satisfaction peinte sur sa figure. Il se précipite aux genoux de M. Barthélemi en s'écriant : *Je l'ai enfin obtenue cette permission que je sollicite depuis trois jours; ô mon cher maître, je ne vous quitterai donc pas.* M. Barthélemi, vivement ému, relève ce fidèle ami, et le serre dans ses bras : je ne sais pas si nos sbirres eux-mêmes ne furent pas attendris; un des chefs seul parut insensible à cet admirable dévouement. *Tu veux donc*, dit-il, après avoir vu l'ordre du Directoire, *associer ton sort à celui de ces hommes à jamais perdus ? Quels que soient les événemens, sois sûr qu'ils ne reviendront pas! — Mon parti est pris*, reprend le bon serviteur, *heureux si je puis adoucir les malheurs de mon maître en les partageant. — Va donc, fanatique, périr avec lui*, réplique l'officier; *soldats, qu'on surveille cet homme d'aussi près que les autres.*

Généreux Letellier, que ta conduite fut noble (1)!

(1) Le courageux dévouement de ce serviteur fidèle ne s'est pas démenti un seul instant dans les peines de l'exil. Le malheureux Letellier est mort au retour de M. Barthélemi, dans sa traversée de la Martinique.

tu méritois de survivre aux infortunes de ton digne maître, et de partager son triomphe. Que ton nom du moins passe à la postérité! que ton action, recueillie par l'histoire, repose l'ame fatiguée de tant d'horreurs, et fasse oublier un instant les méchans et les ingrats!

Nous sortons de la geole : l'honorable sir Sydney Smith, témoin de notre départ, aussi inquiet que nous sur le sort qui nous attend, touché jusqu'aux larmes, s'écrie avec indignation : *C'est donc ainsi que la France récompense ses défenseurs? Qu'ils sont cruels les Français?—Gardez-vous de le croire, Commodore,* reprend M. de Murinais, *ce ne sont pas les Français qui nous persécutent; ils nous plaignent : ne confondez pas nos compatriotes avec leurs tyrans*... M. de Murinais ne voit plus ses malheurs dès qu'il s'agit de défendre l'honneur de sa patrie.

Nous traversons la cour entre deux haies de soldats exaspérés, et nous arrivons, accablés de leurs outrages et de leurs menaces, aux voitures qui nous attendoient. Juste ciel, quelles voitures! Modelées sur celles qui servent au transport des animaux féroces, elles consistoient en grandes cabanes montées sur un fourgon d'artillerie. De gros barreaux de fer, placés devant et derrière, laissoient aux curieux la facilité de contempler les patiens qui y étoient renfermés; deux planches servoient de siége.... Et des septuagénaires, des hommes infirmes, malades, sont destinés à faire plus de cent lieues dans cet équipage meurtrier (1)!

---

(1) Et les lâches auteurs d'un traitement aussi infâme vien-

Notre nombre s'élevoit à seize, et celui des voitures à quatre (1). On nous y répartit en nombre égal. Nous nous trouvâmes quatre dans chacune : on y ajouta un surveillant, sous prétexte de garder la clef du cadenas qui fermoit la grille par laquelle on y entroit, mais bien réellement pour recueillir tout ce qui pourroit nous échapper. Le convoi se mit en mouvement à deux heures du matin, le 22 fructidor (8 septembre). Le temps étoit comme l'œuvre, abominable : notre escorte se composoit d'environ 600 hommes d'infanterie et cavalerie. Elle étoit commandée par le général Dutertre; deux pièces de canon suivoient nos voitures ; un morne silence régnoit autour de nous : nous arrivâmes près du Luxembourg ; notre convoi s'y arrêta, sans doute pour nous rendre témoins de la joie qui y régnoit ; on appela le commandant de l'expédition, et après l'é-

---

nent aujourd'hui, sous le masque d'une niaise philantropie, déclamer contre la *sévérité* exercée envers les régicides qui ont eu toute facilité pour se rendre où bon leur sembloit, bercés dans leurs commodes carrosses, et entourés de toutes les recherches du luxe et de la mollesse ! Comment croire à tant d'impudeur, si l'on n'en étoit pas témoin ?

(1) Savoir, M. Barthélemi, directeur ; MM. Lafond-Ladebat, Marbois, Murinais, Rovère et Tronçon du Coudray, membres du Conseil des Anciens ; les généraux Aubry, Pichegru et Willot, MM. Bourdon (de l'Oise) et de Larue, tous les cinq membres du Conseil des Cinq-Cents ; MM. de la Villeurnois et l'abbé Brothier, commissaires du Roi ; MM. Ramel, commandant des grenadiers du Corps législatif, et Dossonville, inspecteur de police ; enfin Letellier, valet-de-chambre de M. Barthélemi.

change de quelques courtoisies à la 93, on lui recommanda *d'avoir bien soin de ces Messieurs*. Quelques frères et amis, membres du prétendu Conseil des Cinq-Cents en permanence à l'Odéon, ne purent résister au plaisir de contempler leur ouvrage ; ils se mêlèrent aux chasseurs de l'escorte, trinquèrent avec eux, et nous portèrent d'ironiques santés. Le convoi se mit en marche, et nous arrivâmes enfin à la barrière d'Enfer. Ce fut là seulement que nous eûmes la certitude qu'on ne nous conduisoit pas à la plaine de Grenelle, dont le nom avoit cent fois frappé nos oreilles. Nous prîmes la route d'Orléans : mais si nous échappâmes à la fusillade, de quelles inquiétudes ne fûmes-nous pas dévorés ? Où et comment se terminera la course que nous commençons ? Quelles seront nos ressources ? Aucun de nous n'en a de suffisantes, même pour un voyage de quinze jours, et plusieurs partent avec les seuls vêtemens qui les couvrent (1). Nous nous représentons nos parens, nos amis que nous avons laissés hier dans le calme de l'espérance, arriver au Temple, nous y chercher, et apprendre notre subite disparition. Cette nouvelle accabla l'épouse de l'un de nous qui étoit allé chez R. à sept heures du matin pour lui demander un susis au départ de son mari, jusqu'à ce que sa santé lui permît d'entreprendre un aussi pénible voyage. R. qui avoit signé l'ordre de départ, qui avoit joui de son triomphe au moment où notre convoi s'étoit arrêté sous ses croisées, affecte de montrer les dispositions les plus favo-

(1) Le général Pichegru étoit de ce nombre.

rables, et n'hésite point à accorder la suspension qu'elle réclame : elle court porter cet adoucissement à son mari, et déjà le malheureux est condamné à ne la plus voir. Le désespoir dans l'ame, elle retourne avec plusieurs de ses compagnes d'infortune à l'antre directorial, s'abandonne à tout ce que sa juste et profonde indignation peut lui inspirer, et n'est apaisée que par la certitude qu'on lui donne, que si le départ des déportés a été aussi précipité, c'est que *leur propre sûreté l'exigeoit ;* mais qu'ils séjourneront un mois à Rochefort, pour ménager à leurs parens toute facilité de les voir et de pourvoir à leurs besoins.... *Notre propre sûreté l'exigeoit !* Les misérables ! ah ! s'ils avoient quelques craintes, eux seuls en étoient les objets. Au surplus, on connoîtra bientôt ce que l'on devoit entendre par les promesses d'un membre du Directoire.

Poursuivis par cet affligeant tableau, nous arrivons vers les deux heures à Arpajon, où le chef de nos sbirres nous prépare un traitement d'un genre que nous ne pouvions pas soupçonner : il veille lui-même à notre sortie de nos cachots ambulans. Je ne saurois peindre ce que nous avions eu à souffrir des cahots, surtout MM. de Marbois et Barthélemi, qui étoient fort incommodés. Cependant notre contenance fut ferme ; si ferme qu'elle parut au chef une insulte. *Ces scélérats*, dit-il à demi-voix, *ont l'air de me braver ; mais nous verrons si je viendrai à bout de leur insolence ;* et au même moment il nous fait conduire dans une espèce de cachot rempli de fumier, et d'où s'exhaloit une odeur si méphytique, que nous reculâmes d'hor-

reur : dix de nous y étoient déjà entassés, pouvant à peine y tenir debout, lorsque l'indignation nous transporta. *Faites-nous fusiller sur-le-champ*, s'écria M. de Marbois, *du moins nous n'éprouverons pas les angoisses de l'agonie : vous ne placeriez pas les animaux les plus immondes dans un tel cloaque, et vous auriez l'atrocité d'y mettre des hommes respectables !* La femme du geolier, excitée par les ironies de Dutertre se permet les plus grossières imprécations. Cependant nous insistons, et enfin grâce à un adjudant (M. Auchereau), nous obtenons la faveur d'être placés dans les greniers de la maison du geolier. On y étend de la paille sur laquelle, après un assez frugal repas, nous appelons inutilement le sommeil.

Le lendemain à midi nous arrivons à Etampes. Dutertre n'ignoroit pas que les anarchistes y avoient fait leurs preuves dans le cours de la révolution, et y étoient encore nombreux. Il fait arrêter le convoi au milieu de la place : la populace s'y réunit, entoure nos voitures, mais n'exécute qu'à demi les instructions que sans doute elle avoit reçues. Une douzaine de bouches au plus osent laisser échapper quelques insultes. M. Tronçon du Coudrai, député de ce département, n'en est pas moins sensible à cet acte d'ingratitude : il se lève avec vivacité et s'écrie. *Oui, regardez bien, c'est moi, c'est votre représentant : le reconnoissez-vous dans cette cage de fer ? C'est moi que vous aviez chargé de soutenir vos droits, et c'est dans ma personne qu'ils ont été violés ; je suis traîné au supplice sans avoir été jugé, sans même avoir été accusé ; mon crime est d'avoir pro-*

*tégé votre liberté, vos propriétés, d'avoir cherché à procurer la paix à notre patrie, d'avoir voulu vous rendre vos enfans; mon crime est d'avoir été fidèle à la Constitution, et pour prix de mon zèle à vous servir, à vous défendre, vous vous joindriez aujourd'hui à mes assassins!*

Cette courageuse harangue fut bientôt interrompue par nos gardiens; mais elle en imposa tellement à cette populace, qu'elle resta muette. Dutertre voyant son but à peu près manqué, nous fait donner à travers les barreaux du pain et du vin, et s'empresse de nous faire repartir pour Angerville. Il essaye encore de nous jeter dans un cachot de la nature de celui d'Arpajon; mais l'adjudant Auchereau prend sur lui de nous faire descendre dans une auberge, il en fut vraisemblablement puni par son renvoi à Paris: nous ne le vîmes plus, et nous sentîmes plus d'une fois dans le reste de notre route la perte que nous avions faite.

Orléans nous vit de bonne heure le 24 fructidor (10 septembre); on nous y fit séjourner pour laisser reposer notre escorte. Le vif intérêt que nous témoignèrent quelques personnes justes et sensibles nous fit oublier un moment l'horreur de notre situation.

Le couvent des Ursulines, converti comme tant d'autres en maison de réclusion, fut désigné pour notre prison. On nous y installa: notre escorte, un peu fatiguée, fut dispensée de nous garder. On confia ce soin à la gendarmerie, qui s'en acquitta noblement et sans rigueur: elle suivit les ordres et l'exemple de son estimable chef (M. Saulnier), qui s'est acquis des droits

à notre reconnoissance. Des lits excellens nous étoient déjà préparés, un repas presque somptueux nous fut servi, et ces bienfaits furent l'ouvrage principalement de deux dames dont nous ne pouvons nous rappeler sans attendrissement les soins généreux et délicats. La noblesse de leur ame perçoit à travers les habits grossiers sous lesquels elles s'étoient déguisées pour arriver jusqu'à nous à titre de femmes de service. Vêtemens, linge, argent, tous les genres de secours nous furent offerts par ces femmes généreuses; mais de toutes ces offres nous crûmes ne devoir accepter que celle de faire passer des lettres à nos familles: nous saisîmes avec d'autant plus d'empressement cette précieuse occasion, qu'elle étoit depuis notre départ la première dont nous pussions profiter avec confiance.

Des moyens assurés d'évasion furent ménagés à plusieurs de nous par des amis particuliers: Pichegru, Willot, la Villeurnois et moi en reçûmes la proposition positive. Mais la crainte d'aggraver le sort de nos camarades (1), qui ne pouvoient ou ne vouloient

(1) « Le général Dutertre se pénétrera si fort de la nécessité » de prévenir toute occasion qui pourroit procurer ou favo- » riser la fuite, qu'en cas d'attaque de la part de quelque in- » dividu ou d'insulte, *il doit agir militairement sur les con-* » *damnés*, plutôt que de se les voir ravir. »

(*Mémoire justificatif de Dutertre.*)

Nous ne connoissions pas précisément cette disposition, mais nous savions très-bien qu'on ne laisseroit pas échapper le plus léger prétexte de nous massacrer. Pouvions-nous exposer nos compagnons à la rage [illegible] nos geoliers?

point (1) s'évader, ne nous permit pas de balancer. Nous remerciâmes nos bienfaiteurs, et remontâmes le 25 (10 septembre), avec la même résignation dans nos cages pour nous rendre à Blois.

Des émissaires nous avoient devancés, et ce fut dans cette ville que deux adjudans de Dutertre, donnèrent la première preuve de leur zèle à seconder les intentions bénignes du Directoire (2) : car nous y trouvâmes un rassemblement assez considérable de *souverains de* 1793, bateliers pour la plupart ; mais ce qui nous parut le plus curieux, c'est que parmi les reproches que quelques vociférateurs nous adressoient,

---

(1) M. Tronçon du Coudray s'étoit fait une étrange religion politique : il auroit cru manquer à sa dignité, à son caractère, en se dérobant à la persécution. Voilà du moins ce qu'il mettoit en avant lorsque nous lui parlions d'évasion. Mais son secret motif étoit vraisemblablement l'illusion qui avoit constamment égaré plusieurs de nous. Il sembloit persuadé que c'étoit par une espèce d'erreur qu'il se trouvoit enveloppé dans la déportation ; que ses amis parviendroient à obtenir, avant son embarquement, que du moins on le jugeât régulièrement. Il ne nous eût pas été difficile d'opposer à cette folle espérance des raisonnemens péremptoires puisés dans sa probité et ses talens ; mais nous nous faisions un scrupule de détruire une idée qui l'aidoit à supporter le poids de son infortune.

(2) Dutertre lui-même a dit dans son Mémoire justificatif, pages 28, 30, 31 et 43, que ses deux adjudans *avoient la confiance des deux directeurs qui avoient dirigé les journées des 17 et 18 fructidor ; j'ignore s'ils avoient reçu des instructions particulières ; mais à plusieurs reprises la multitude qui se trouvoit sur notre passage, a été provoquée à se porter à des excès.*



se faisoient remarquer ceux *d'être cause de la guerre*, *d'accabler le peuple d'impôts*, *de nous être enrichis de ses dépouilles*, *etc.*, inculpations qui toutes s'appliquoient précisément à nos proscripteurs.

Et en effet, en quoi consistoient nos richesses? Pouvoit-on citer celles de M. Barthélemi, successivement ambassadeur et directeur. Et de M. de Marbois, long-temps intendant avant la révolution? Quelques-uns, tels que M. Lafond-Ladebat, n'avoient-ils pas au contraire oublié leurs intérêts particuliers pour ne s'occuper que de ceux de leur patrie, et leur fortune n'en avoit-elle pas notablement souffert?

Pichegru étoit-il riche autrement qu'en vertus et en talens? Il partit dans un dénûment absolu. Une dette de six cents francs n'étoit pas acquittée; on s'adressa à sa sœur, à son frère, ministre de la religion catholique; ne vivant que des bienfaits de l'illustre proscrit, ils ne purent payer. Des trophées bien glorieux se trouvoient entre leurs mains; il faut en faire le sacrifice, le chapeau, l'habit, l'épée du général sont vendus!.... C'est la dernière ressource du héros qui a vu à ses pieds tous les trésors de la Hollande!

Quel rapprochement!... Les accusateurs, obscurs avant la révolution, possèdent de vastes châteaux, d'immenses terres, fruits de leur brigandage, et les accusés, qui avoient occupé les premiers emplois de l'Etat, sont tous bien loin de l'opulence, et plusieurs très-près de l'indigence (1)...

---

(1) Le séquestre mis sur nos biens a dû convaincre nos per-

Notre début à Blois ne nous promettoit pas un traitement fort doux : nous ne fûmes pas trompés. On nous plaça dans une petite église fort humide, sur le carreau de laquelle on jeta un peu de paille destinée à recevoir nos corps meurtris et douloureux. Une scène déchirante vint encore ajouter à la rigueur de notre position. Madame de Marbois étoit à Metz au moment de l'arrestation de son mari. A cette triste nouvelle, elle vole à Paris : nous n'y étions déjà plus : la crainte de manquer le convoi ne lui permet pas de s'exposer aux lenteurs d'une sollicitation auprès des Directeurs. Elle se met sur sa trace sans permission de voir son mari où elle pourra le rejoindre. Enfin, après trois jours et trois nuits de marche, elle nous atteint à Blois. Son premier mouvement la dirige vers notre prison ; on la repousse. Elle s'adresse au commissaire du pouvoir exécutif qui déclare ne pouvoir pas prendre sur lui une telle faveur. Elle revient à la charge auprès de Dutertre qui ne se montre pas plus indulgent. Enfin, ce n'est qu'au moment de notre départ que ses instances, ses larmes, et la sensibilité d'un officier municipal, fléchissent un peu nos geoliers. Il lui est permis de voir son mari, mais une demi-heure seulement, et en présence d'un surveillant qui, la montre à la main, n'accorde pas une seconde de plus, et s'oppose à ce que les deux époux se parlent en anglais. La fugitive demi-heure expiroit lorsque M. de Marbois, entr'ouvrant la porte

sécuteurs que la fortune publique trouveroit une bien foible ressource dans le nécessaire dont cette rigueur nous privoit.

de notre prison, nous dit : *Mes compagnons, je vous présente ma femme qui au moment de se séparer de moi désire aussi vous faire ses adieux.*

Nous l'entourons avec transport, mais à peine pouvons-nous recueillir les souhaits qu'elle nous adresse. Le surveillant mécontent ne permet qu'en murmurant aux deux époux de s'embrasser, et les arrache l'un à l'autre. L'émotion de M. de Marbois fut vive et profonde ; mais son courage vint à son secours.

A tant de dureté se mêlèrent cependant quelques témoignages d'intérêt bien propres à nous dédommager. Madame de Lavoisier, épouse du savant et estimable Lavoisier, moissonné par la faux révolutionnaire, eut la bonté de nous faire faire les offres les plus généreuses. L'espoir de séjourner à Rochefort nous empêcha de les accepter ; mais nous n'en demeurâmes pas moins pénétrés de la plus vive reconnoissance.

Les propositions d'évasion furent renouvelées à quatre de nous. Pichegru reçut un billet conçu en ces termes... *Général, sortir de votre prison avec MM. Willot, Aubry et de Larue, monter à cheval, vous sauver sous des noms fictifs à la faveur de très-bons passe-ports, tout cela ne dépend que de vous. Vous trouverez de braves et nombreux amis. Si vous y consentez, aussitôt après avoir lu ce billet, approchez-vous de la garde qui vous surveille, le chapeau sur la tête ; ce sera la preuve de votre consentement : alors soyez de minuit à deux heures éveillé et habillé.* Pichegru, après nous avoir fait part de ce billet et de son refus, fondé sur les mêmes motifs, s'approche de la garde *tête nue.*

La personne qui désiroit nous sauver jeta sur lui un regard de regret mêlé d'admiration, et s'éloigna.

Il étoit dix heures du matin : nous partîmes enfin, et à temps. Les manœuvres séditieuses opéroient de plus en plus. Le rassemblement étoit beaucoup plus considérable qu'à notre arrivée, les insultes plus multipliées, les menaces plus vives ; en un mot je ne sais trop ce qui seroit arrivé sans le courage du brave officier municipal qui protégea notre départ.

Nous arrivâmes un peu tard à Amboise. Le mauvais état de la prison força Dutertre à nous mettre à l'auberge. Le local n'étoit pas vaste : on nous entassa tous dans une petite chambre, et on la garnit de paille. L'état-major de notre escorte se plaça dans la principale pièce qui n'étoit séparée de la nôtre que par un mince colombage. La nuit fut gaie pour ces Messieurs : une héroïne qu'ils avoient recrutée à Orléans, en fit les principaux frais : leurs plaisirs furent cependant troublés vers les minuit : une alerte est donnée tout-à-coup ; la cavalerie a ordre de monter à cheval ; les sentinelles sont doublées partout ; Pichegru approche de la croisée pour reconnoître les causes d'un mouvement aussi extraordinaire et aussi inquiétant pour nous ; une balle siffle à son oreille ; on lui ordonne de se remettre sur sa paille ; et au même instant plusieurs de nous voient placer à leur tête un factionnaire armé de deux pistolets, et ce doux oreiller ne les quitte qu'à sept heures du matin. Nous n'avons jamais pu découvrir la véritable cause d'une mesure aussi sévère ; mais il est probable que nous la dûmes à quelque fausse crainte d'enlèvement.

A neuf heures nous prîmes la route de Tours : nous y arrivâmes à quatre heures. Les autorités de cette ville venoient de subir une *épuration*. Nous ne tardâmes pas de nous en apercevoir : on nous mit à la Conciergerie, occupée par les galériens. Confondus avec eux dans la cour des cachots, nous demandâmes en vain un local particulier.... *Voilà votre appartement*, nous dit ironiquement un brutal geolier en nous désignant un petit cachot très-humide, et il se retira. Les galériens montrèrent plus de pudeur que les nouveaux magistrats de Tours. Ils se tinrent à l'écart pour nous laisser la cour libre ; et l'un d'eux nous dit : *Comme on vous traite, Messieurs ! nous ne sommes pas dignes de nous trouver avec vous : cependant si dans cette affreuse situation nous pouvons vous rendre quelques services, ne les refusez pas. Le cachot qu'on vous destine est le plus froid, le plus petit; nous vous prions de prendre le nôtre qui est moins malsain*. Nous acceptons l'échange dont ces malheureux refusent le prix, et par respect ils cessent de nous approcher.

Notre repas fut analogue à notre logement. Le lendemain 28 (14 septembre) nous quittâmes cet affreux séjour pour nous rendre à Sainte-Maure, où nous fûmes un peu dédommagés d'un aussi indigne traitement. Dutertre ayant trouvé dans cette petite ville une colonne mobile de la garde nationale composée de paysans, en profita pour donner quelque repos à sa troupe vraiment excédée de fatigue. Il la chargea de nous garder sous la responsabilité de la municipalité, qui heureusement n'avoit pas encore été *épurée*. Elle ne négligea rien pour

adoucir notre sort; une maison saine et commode, de bons alimens, de bons lits furent le fruit de ses soins. Le zèle, l'intérêt qu'elle y mit augmentèrent encore le prix de services aussi essentiels dans le pitoyable état où nous nous trouvions.

La garde partageoit cette bienveillance; nous pouvions aller jusqu'à la chaussée sans être même observés, et de la chaussée à la forêt la distance étoit très-courte. Cette proximité donna à Ramel l'idée d'en profiter; il nous en parla; mais n'eussions-nous pas connu les dispositions négatives de plusieurs de nos compagnons, que la seule pensée d'abuser de la confiance de ces braves gens, et de les exposer à toute la fureur du Directoire, nous auroit fait rejeter la proposition; nous nous bornâmes donc à jouir des avantages que nous tenions de leur humanité, et ils ne furent pas de longue durée : car Dutertre s'aperçut bientôt des facilités qu'ils nous donnoient, et y mit sévèrement ordre.

Quelle différence à Châtellerault, où l'on nous traîna le lendemain par des chemins si mauvais que plusieurs de nous n'auroient jamais pu supporter les cahots, s'ils n'eussent enfin obtenu la permission de marcher entre quatre cavaliers! On parut vouloir nous punir des bons traitemens que nous avions trouvés la veille. Un cachot infecte devient encore notre logement : la fétidité est telle qu'on est forcé de le laisser ouvert, et de remplacer les verroux par des factionnaires. M. Tronçon du Coudray, souffrant, étoit étendu sur un peu de mauvaise paille : un prisonnier qui depuis trois ans subissoit la peine des fers, l'aperçoit, s'approche

et lui demande s'il a besoin de quelque chose. *Je voudrois bien un peu d'eau fraîche*, répond M. du Coudrai: il s'empresse de nous en apporter à tous, et offre son lit au pauvre malade, trop heureux de trouver plus d'humanité dans l'ame d'un criminel, que dans celles des suppôts du Directoire.

Ils ne nous furent pas plus favorables à Poitiers, où l'on ne nous traita guère mieux, malgré l'intérêt que nous témoignèrent quelques hommes honnêtes.

Le 17 septembre, nous arrivâmes à Lusignan, où le maire et le commandant de la garde nationale que le Directoire n'avoit pas encore eu le temps de changer, trouvèrent impossibilité absolue à nous mettre dans la prison. Ils désignèrent une auberge et offrirent de répondre de nous. Dutertre fut obligé de céder à d'aussi pressantes observations : on nous installa dans une auberge, où un bon repas et des lits réparèrent un peu nos forces fort affoiblies par nos souffrances et nos misérables gîtes, depuis Sainte-Maure. Un rayon d'espérance vint augmenter le charme de ce meilleur traitement. Au moment où notre souper finissoit, arriva un courrier : chacun forma ses conjectures ; ceux qui ne pouvoient pas croire à toute l'injustice et la rigueur du sort qu'on leur préparoit, voyoient déjà leur rappel. Les plus incrédules eux-mêmes croyoient au moins à quelque modification. L'illusion ne fut que de quelques heures : nous apprîmes que le courrier n'étoit porteur que d'un ordre de faire arrêter et conduire à Paris de brigade en brigade le général Dutertre qui s'étoit, disoit-on, permis sur toute sa route de puiser dans les

caisses publiques, sous prétexte de frayer à notre dépense. Elle n'étoit cependant pas considérable, puisque partout où nous fûmes bien traités, nous le dûmes aux personnes estimables que notre triste situation touchoit. Un de ses adjudans fut chargé de l'exécution de l'ordre, et s'en acquitta avec une parfaite ponctualité. Dutertre, déjà couché quand le courrier arriva, fut impitoyablement arraché de son lit, et prit sur-le-champ la route de Paris.

En changeant de commandant, nous ne changeâmes pas de sort : au contraire il empira peut-être. On pouvoit obtenir de la foiblesse de Dutertre, ce qu'on ne pouvoit pas espérer de la cruelle opiniâtreté de son successeur. Il nous donna dès le lendemain la mesure de ses dispositions pour nous.

A notre arrivée à Saint-Maixent, le Maire, frappé de notre déplorable état, nous dit avec une touchante émotion : *Ah! Messieurs, combien je prends part à vos malheurs! tous les bons citoyens partagent mes sentimens.* Le nouveau commandant est instruit de cet accueil ; il devient une espèce de crime à ses yeux ; et le sensible Maire est écarté : heureusement que l'ingénieuse bonté de ce magistrat sait suppléer à sa présence : il est remplacé par un adjoint non moins zélé à pourvoir à nos besoins.

Au moment de nous mettre en route pour Niort, on nous soumet à un examen que nous ne pouvons pas interpréter favorablement. Un officier de l'état-major nous appelle l'un après l'autre, vérifie notre signalement, et le fait transcrire par un certain C. qui

faisoit les fonctions de secrétaire, et avoit été l'un des plus ardens amis du fameux *Babœuf*, le *Marat* de 1796.

Le plus profond mystère enveloppoit toujours le lieu de notre destination : nous n'avions entendu parler de Rochefort que d'une manière vague. Privés de toute relation avec nos familles, nous ne pouvions en obtenir aucune lumière sur le sort qui nous attendoit : la révision que nous venions de subir nous sembloit de très-mauvais augure : nous devions tout craindre de l'homme qui exerçoit les fonctions de commissaire à Niort : c'est dans cette perplexité que nous y arrivâmes, et partie de nos craintes fut bientôt justifiée. On nous jeta dans la basse-fosse de la forteresse, dont l'humidité nous incommoda tous plus ou moins. L'officier municipal, infiniment peiné de la corvée dont il étoit chargé auprès de nous, cherchoit tous les moyens de nous en dédommager. Les papiers publics qui nous avoient été constamment refusés depuis notre arrestation, lui parurent devoir exciter notre curiosité : il nous promit de nous les procurer, et il ne pouvoit pas en effet, dans la profonde ignorance où nous étions de tout ce qui s'étoit passé depuis dix jours, nous offrir quelque chose de plus intéressant. Mais le prévoyant commissaire y mit ordre : toute espèce de communication avec nous fut interdite sous les peines les plus graves, surtout au bon municipal dont sans doute il devina ou apprit les excellentes intentions.

Il fallut donc le lendemain 20 septembre, nous re-

mettre en route, aussi peu instruits qu'auparavant. Nous allâmes coucher à Surgères, un peu au-dessus du point où se réunissent les routes de la Rochelle et de Rochefort. Là comme à Lusignan, le Maire insista pour que nous fussions placés à l'auberge, et il l'obtint. Mais vraisemblablement le besoin que le commandant avoit de communiquer encore avec nous y contribua plus que tout autre motif.

En effet, à peine fûmes-nous établis dans les chambres destinées à nous recevoir, qu'on nous appela de nouveau pour paroître devant un officier de marine qui, conjointement avec le commandant, nous fit encore décliner nos noms, nos âges, nos qualités, et vérifia nos signalemens. Cette formalité nous convainquit que nous allions passer au pouvoir de la marine, et convertit en une espèce de certitude ce que jusque là nous osions à peine espérer : nous nous livrâmes à la consolante idée qu'on nous conduisoit à Rochefort, où le besoin de nous remettre des fatigues d'une route aussi pénible, et le désir de voir nos parens, nous faisoient bien vivement souhaiter de passer quelques jours. Tronçon, caressant toujours la même chimère, portoit l'espoir plus loin encore. *Pourquoi*, disoit-il, *nos proscripteurs débarrassés des hommes dont les talens ou le courage leur portoient ombrage, rassurés par la stupeur de la nation, investis d'une puissance dictatoriale, ajouteroient-ils à l'odieux de notre expulsion, celui d'une cruelle et inutile déportation au-delà des mers ? Nos amis leur démontreront qu'un simple exil*

*en Suisse suffit à leur sûreté, et convient à leur propre intérêt.* Eh bien! nous nous trompions tous, et les hommes probes se tromperont toujours quand ils voudront calculer la marche des scélérats, et les divers degrés du crime.

L'erreur cessa peu d'instans après pour trois de nous: couchés au premier étage sur des matelas étendus à terre, nous n'étions séparés de la pièce de dessous que par un plancher si mal joint qu'il étoit impossible de ne pas voir ce qui s'y passoit. Ce fut précisément dans cette pièce que se placèrent le commandant, deux autres officiers et le secrétaire C....; Pichegru, Aubry et moi, couchés près les uns des autres, très-peu disposés au sommeil, nous découvrîmes une fente assez large pour observer ces *messieurs*. Leur souper beaucoup plus copieux que le nôtre, fut long et assaisonné de plaisanteries dont notre situation étoit le principal sujet. A minuit et demi l'officier de marine fit remarquer qu'il étoit tard, et qu'il falloit s'occuper de *l'opération*. On prit donc des plumes, du papier, et le zélé C. se mit en devoir d'écrire sous la dictée du commandant... Qu'entendîmes-nous? un procès-verbal qui constatoit que conformément aux derniers ordres du Directoire, nous n'étions sortis de nos voitures que pour entrer dans *le Brillant*, brigantin préparé à Rochefort pour nous recevoir.

Il est vraisemblable que ce terrible ordre, dicté par la peur qui poursuivoit nos tyrans, étoit arrivé avec celui d'arrêter Dutertre, et que le commandant dres-

soit son procès-verbal d'avance pour n'être point obligé de s'arrêter avant notre embarquement.

Cette disposition nous accabla : cependant nous eûmes la force de taire à nos compagnons le cruel secret que nous venions de surprendre. Nous voulûmes leur épargner les déchirantes réflexions auxquelles nous fûmes en proie le reste de la nuit, et pendant notre route pour Rochefort.

Nous arrivons sous ses murs le 21 septembre, entre trois et quatre heures du soir. Le convoi quitte la chaussée de la ville, défile sous les glacis, où une foule immense de curieux nous attendoit, tourne la place, et se dirige vers les bords de la Charente. Quelle affreuse surprise pour ceux qui n'étoient pas préparés à ce raffinement de cruauté! Les victimes seules peuvent en concevoir toute l'horreur. Arrachés la plupart, hélas ! pour jamais à tous les objets de nos affections, dénués des choses les plus nécessaires, nous allons être lancés sur les mers, et soumis à tous les risques d'une navigation dont nous ne pouvons plus apercevoir le terme! Quelques centaines de matelots et de forcenés, déshonorant l'uniforme de la marine, se placent en haies au moment où l'on nous tire de nos cages, que nous sommes réduits à regretter. Les cris féroces *à l'eau, à l'eau, à bas les tyrans, faites les boire à la grande tasse*, se font entendre : les plus sinistres présages nous environnent : nous les invoquons en traversant cette troupe hideuse, et nous arrivons à la planche qui doit nous passer du bord de la rivière dans le canot

Un commissaire fait l'appel, et à mesure que nous nous présentons, il nous fait entrer dans le canot. Au tour du général Willot, une de ces bêtes enragées répète le cri *à l'eau....* '*Misérable*, lui réplique le général, *tu es trop lâche pour me rendre ce service.* L'aboyeur reste pétrifié, et l'appel continue. Le dernier est M. de Marbois, que le commissaire trouve dans un état si fâcheux, qu'il fait difficulté de l'embarquer : le commandant jure, menace, et M. de Marbois est porté dans la fatale barque. Craignant de perdre de vue sa proie, il s'embarque et nous suit sur le brigantin mouillé à deux cents toises du bord. Nous sommes reçus par une douzaine de soldats du même choix et de la même espèce que les précédens. On nous entasse dans l'entrepont, et dans un réduit si étroit et si bas, que nous avons beaucoup de peine à nous y placer tous, et que nous ne pouvons y être qu'assis à terre. Une heure après notre installation, on veut bien se rappeler que nous devons avoir besoin de nourriture ; mais sans doute ce n'est que pour insulter davantage à notre malheur. On place au milieu de nous deux baquets ; l'un a une destination que je n'ose indiquer, et l'autre contient des *gourganes ou févrolles* à demi-cuites et nageant dans une eau rousse plus dégoûtante encore que le vaisseau qui la renferme. On ajoute à ce mets repoussant du pain de munition, une ration de vin, et de l'eau, seule chose dont nous ayons fait usage, quoique nous n'eussions pris aucune nourriture depuis trois heures du matin ; il nous fut impossible de goûter aux gourganes : d'ailleurs com-

ment les aurions-nous puisées dans le baquet? Nous n'avions ni cuillers ni fourchettes.

Pour surcroît de supplice, on avoit mis à l'entrée de notre réduit deux sentinelles qui s'égayoient à nos dépens de la manière la plus outrageante. Pichegru n'y pouvant plus tenir, veut réprimer leur insolence : *Je suis maître de dire ce qui me plaît*, réplique l'un d'eux, *prenez seulement garde à vous, vous n'êtes pas hors de nos mains*.... Et le Séïde n'avoit pas vingt ans!

Cinq heures s'écoulent dans cette espèce de torture : le bâtiment met à la voile, et après une heure de marche, il mouille dans la grande rade. Il étoit à peu près minuit. Un grand mouvement se fait entendre sur le pont; les propos atroces se multiplient, deux chaloupes sont mises en mer; un officier ordonne que chacun se tienne à son poste. Les noms de Pichegru et Aubry sont prononcés; on les fait monter sur le pont, et un lugubre silence succède à tous ces préparatifs. Nous ne doutons plus de notre sort : des chaloupes à soupapes nous attendent, et la Charente va devenir notre tombeau. Au milieu de ces réflexions, M. Barthélemy et moi sommes appelés : de notre réduit nous passons dans un petit canot; on nous fait asseoir sur une planche; un matelot se place sur une autre vis-à-vis de nous; il tend la voile, saisit les rames, et nous partons comme un trait. Aucun mouvement du matelot ne nous échappe; à chaque instant nous croyons voir le canot s'engloutir. Cet état de crise dure une demi-heure : enfin nous atteignons le vaisseau *la Vaillante*.

De quel poids nous sommes soulagés ! Nous retrouvons, nous serrons dans nos bras nos deux compagnons. Le capitaine, affectant un air sévère, nous avoit aidés lui-même à monter dans le vaisseau, en nous serrant la main de manière à ne pouvoir pas prendre le change sur ses véritables sentimens. Nos camarades arrivent successivement, et en deux heures nous nous trouvons tous réunis. La défense à l'équipage de communiquer avec les déportés, sous quelque prétexte que ce soit, est affichée à l'entrée du local qu'on nous avoit préparé dans l'entrepont; tout en un mot offre l'aspect de la plus grande rigueur. Mais le commandant est là; sa rage nous poursuit jusques dans notre dernière prison; il observe tout; l'empressement qu'on met à nous donner des alimens, à préparer nos hamacs, lui rend suspect le capitaine (1); il adoucira notre situation: cette idée tourmente le sbire; il faut écarter un tel homme; son changement est arrêté.

Vainement M. Julien prit le masque d'un méchant homme : son cœur le trahit. Ses regrets en quittant le vaisseau égalèrent les nôtres.

M. Julien fut remplacé par le capitaine Laporte, que

---

(1) Ramel dit dans son journal, que Willot, Pichegru, Dossonville et lui, *furent mis dans la fosse aux lions* : je dois à la vérité et à la reconnoissance de démentir un acte de rigueur auquel le capitaine Julien ne se seroit certainement pas prêté. Nous n'avons jamais été séparés ni traités plus mal les uns que les autres.

sans doute l'on jugea plus disposé à remplir les vues de nos persécuteurs. Mais la maligne sagacité des ordonnateurs se trouva heureusement encore en défaut. Le nouveau capitaine Laporte n'avoit pas les formes douces et aimables de celui que nous perdions ; il étoit foible, et se croyoit très-surveillé ; il pensa devoir conserver une tenue infiniment sévère : mais il étoit loin de cette dureté d'ame qui lui a été attribuée : on en jugera par la suite.

*La Vaillante* que nous montions étoit une corvette de 22 pièces de canon. Elle avoit été tout récemment construite à Bayonne, et par une de ces bizarreries du sort qui semble se jouer des choses humaines, le général Willot en étoit le *parrain*. C'étoit un hommage qu'on avoit rendu à son titre de commandant général de ces contrées, où il s'étoit concilié l'estime et la bienveillance générales.

Le local qui nous fut assigné n'étoit pas proportionné à notre nombre : mais le tort appartenoit aux proscripteurs : toujours dominés par la terreur que nous leur inspirions, non-seulement ils avoient doublé l'équipage, mais même ils y avoient ajouté un détachement de soldats de la marine, et ils ne pouvoient pas les mieux choisir ; car ils avoient, pour la plupart, fait partie de la fameuse expédition que les Iles-de-France et de Bourbon avoient repoussée, parce qu'elle leur préparoit le même sort qu'à Saint-Domingue. S'il paroissoit impossible de nous donner un emplacement plus vaste, il l'étoit bien réellement de nous en donner

un plus étroit ; car nos hamacs se touchoient absolument tous.

A cette première incommodité se réunissoit celle de ne pouvoir nous tenir debout dans cette espèce de cachot, et de ne recevoir d'air que par une écoutille de deux pieds carrés qui nous servoit tout à la fois de fenêtre et de porte : nous étions obligés d'y grimper à l'aide d'une corde et d'un poteau auquel étoient pratiquées des entailles pour recevoir nos pieds. Quel escalier pour des vieillards malades ou infirmes ! Que de chutes, que de meurtrissures, dont plusieurs ont été dangereuses !

Aussitôt après notre installation, qui se termina vers les quatre heures du matin, le 22 septembre, la corvette mit à la voile ; le vent étoit peu favorable : il devint tout-à-fait contraire ; la mer grossit ; il fallut suspendre le départ.

A huit heures la cloche sonne le déjeuner. Notre écoutille s'ouvre... Nous respirons !.. La chaleur et l'odeur étoient devenues insupportables. On nous apporte nos rations, les mêmes que celles des matelots, un morceau de fromage, un demi-setier de vin et un biscuit pour chacun. Pichegru, dont la fermeté n'avoit pas fléchi une minute, sourit à cette distribution, mord dans un biscuit, et y laisse une dent. Pour éviter le même accident, nous mettons nos biscuits tremper dans de l'eau ; mais la couleur et l'odeur sont repoussantes : le moisi, les vers et les araignées ôtés, chaque biscuit est réduit au tiers, et ce tiers conserve un goût

que l'inanition seule peut faire surmonter. Révoltés et pressés par le besoin, nous faisons prier le capitaine de nous entendre : il se présente à l'écoutille, et nous demande ce que nous avons à lui dire. *Nous voulons, Monsieur*, répond M. de Marbois, *vous montrer le biscuit qu'on vient de nous distribuer.... Et c'est à des hommes qu'on présente une telle nourriture!—Ce n'est pas ma faute*, réplique le capitaine; *l'équipage n'en a pas d'autre.—Vos ordres portent donc*, reprend le général Willot, *de nous faire périr de faim et de la peste : ce dernier fléau est inévitable, si nous restons encore quelques jours renfermés dans cet antre méphytique.—Vous ne devez recevoir que la ration de matelot, et ne monter sur le pont que chacun à votre tour pendant une demi-heure seulement, et quand nous aurons perdu de vue les côtes de France : voilà mes ordres. Je verrai si je puis les adoucir.*

Le bâtiment étoit en effet très-mal approvisionné; la précipitation mise à nous faire partir et le dénuement des magasins de la marine, avoient forcé à prendre de vieux restes de biscuit avarié. L'équipage ne s'en accommoda pas long-temps, et il se seroit certainement insurgé, si le capitaine n'eût pas eu recours à ses farines, au risque d'en manquer avant son arrivée. La crainte de la disette et des tempêtes de l'équinoxe qui compromettoient l'existence de plus de deux cents hommes dont se composoit l'équipage, pouvoit-elle ralentir le cours des vengeances du Directoire?

A midi se reproduit pour nous le triste repas du *Brillant* : même embarras pour manger et pour boire. Nous demandons en vain des cuillers et des verres ; chaque individu de l'équipage n'a que les siens. La faim cette fois, la faim dans toute sa violence écarte les dégoûts : nos mains suppléent aux cuillers, et le bidon aux verres. Ce n'est qu'au bout de cinq jours que l'armurier peut nous fournir les uns en bois et les autres en fer-blanc.

Le vaisseau fait encore une tentative ; mais à peine a-t-il gagné la haute mer, qu'une tempête violente le force à rentrer dans la rade et à mouiller de nouveau.

Nous étions presque tous attaqués du mal de mer que le gros temps rendoit encore plus violent. Cet état de souffrance nous épargna la douleur d'entendre une scène qui eût brisé nos cœurs.

Les *assurances* données à nos parens par le Directoire que nous séjournerions à Rochefort, ne les avoient pas tous *rassurés*. Madame Rovère, un des fils de M. Lafond-Ladebat et mon jeune beau-frère (le comte Paul de Neuville), s'étoient hâtés de réunir les objets les plus nécessaires. Quelque diligence qu'ils eussent faite, ils n'étoient arrivés que quelques heures après notre embarquement. La corvette étoit déjà loin ; on ne l'apercevoit plus. La malheureuse femme, les pauvres jeunes gens se désolent. Des matelots touchés de leurs larmes, font enco e naître pour eux une lueur d'espérance. « La mer est orageuse, disent-ils ; le vent » sera contraire à la corvette, elle sera forcée de re-

» lâcher à une lieue du rivage : vous pourriez vous y » rendre et l'y trouver... » Cette proposition est saisie avec avidité... Nouvel obstacle : il faut une permission pour arriver à la corvette, et le chef de la marine qui peut la donner est à la Rochelle. Sans perdre une minute, un de ces deux jeunes gens s'y rend et sollicite une permission. On lui répond que la corvette n'a certainement pas relâché et que les déportés sont déjà loin. Il s'adresse aux marins : ces braves gens consultent le temps et cherchent à le trouver favorable à l'amitié et au malheur... Enfin leur avis est conforme à celui des matelots de Rochefort : le chef de la marine n'hésite plus ; la permission est accordée.

Neuville revient à Rochefort : le fils Ladebat et lui ne cherchent plus qu'à s'embarquer ; mais une fatalité cruelle les poursuit : la mer est très-agitée, le danger paroît imminent ; les marins le leur font vainement observer ; ils insistent : un matelot cède à l'appât du gain et aux instances si persuasives de ces intéressans jeunes gens ; il les reçoit dans sa petite barque (1). Au moment de leur départ beaucoup de personnes les entourent ; l'un remet cinquante louis pour le général Willot, celle-ci donne un rouleau pour Pichegru, celui-là ne distingue personne, il veut être utile à tous les déportés. Des secours en tout genre sont offerts ; mais la barque peut à peine contenir les choses

(1) Madame Rovère, enceinte de huit mois, veut les suivre ; mais on s'y oppose à cause de son état.

de première nécessité. Enfin elle s'éloigne du rivage ; les regards se dirigent sur elle avec le plus vif intérêt, et l'espérance conduit les deux amis. Ils aperçoivent la corvette ; ils tressaillent de joie... On leur crie de ne point approcher... Forcés jusqu'alors par les vagues de se tenir couchés dans la barque, ils se lèvent, montrent un papier pour faire voir qu'ils ont permission d'aborder ; ils n'obtiennent que cette réponse cruelle... « Si vous approchez de la corvette, je fais tirer sur » *vous* : venez droit à moi... » La voix partoit d'un lougre qui accompagnoit la corvette... Ils y abordent : on reçoit les effets et l'argent ; mais on leur ordonne de se retirer sur-le-champ... En vain le jeune Ladebat, ce pieux enfant, demande à genoux son père ; en vain il s'écrie. « Laissez-moi du moins recevoir sa béné- » diction... » On ne répond que par ces mots terribles : « Retournez à Rochefort... » Le pauvre matelot qui conduit la barque s'éloigne en répandant des pleurs, et les deux jeunes gens fixés sur la corvette y cherchent encore des yeux un tendre père, un frère, des amis.

Ce lougre avoit sans doute été chargé de presser l'éloignement de la corvette, dans la crainte qu'elle ne fût surprise par les Anglais : car malgré les vents, malgré la tempête, malgré les dangers qu'offre le golfe de Gascogne, elle apareilla vers les six heures du soir. La nuit fut affreuse : un coup de vent et une fausse manœuvre jetèrent le vaisseau sur le côté ; il eût infailliblement péri, si un autre coup de vent ne l'eût relevé.

La frayeur s'empara de l'équipage, et le capitaine se vit forcé de mouiller dans la rade de Blaye.

Le lendemain matin il me fit demander : je me rendis à la chambre du Conseil, où en présence des officiers il me dit : *Voici un paquet de lettres qui m'a été apporté pour vous, citoyen, je n'ai pas voulu l'ouvrir quoique j'y sois autorisé, bien persuadé qu'il ne contient rien de répréhensible — Je vais, Monsieur, l'ouvrir devant vous : Grand Dieu ! une lettre de ma femme ! des lettres pour mes compagnons d'infortune ! Et par quel prodige ces lettres vous sont-elles parvenues ? — Deux jeunes gens dont l'un s'est dit votre beau-frère, et l'autre, fils de M. Lafond, les ont apportés à bord. — Et il ne leur a pas été permis de nous voir, peut-être pour la dernière fois ! — Je ne le pouvois pas, et l'officier qui montoit le lougre m'en a renouvelé la défense. Je suis aussi dépositaire des effets et de l'argent que vous voyez : les noms de ceux à qui ils appartiennent sont dessus ; mais je ne dois vous remettre le tout qu'au débarquement. — Les lettres, Monsieur, sont les objets qui nous intéressent le plus : gardez le reste puisque vous en avez l'ordre : donnez-en seulement une reconnoissance. — Rien de plus juste : je l'avois faite d'avance ; la voici.*

Le mauvais temps ne nous avoit pas permis de penser à sortir de notre réduit. Mais les vents ayant molli le 25, nous demandâmes la liberté de prendre un peu l'air sur le pont. Le capitaine consentit à ce que moitié de nous y montât pendant deux heures, et fût remplacée par l'autre moitié pendant le même espace de temps. Il nous fut défendu de passer le grand mât, et de nous

entretenir avec aucun individu de l'équipage. Ces précautions furent les seules prises, et encore se relâcha-t-on bientôt sur les secondes. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que nous n'étions pas tels qu'on s'étoit efforcé de nous peindre. La liberté de rester sur le pont devint définitive dès le troisième jour, et nous parvînmes aisément à inspirer à l'équipage un respect réel pour nous et nos malheurs. Nous en reçûmes un témoignage remarquable.

J'ai observé que les soldats de marine chargés de nous garder étoient en grande partie des forcenés. Tirés de ces bandes révolutionnaires qui avoient commis à Nantes tant d'horreurs sous les ordres de Carrier, ils affectoient, lorsqu'ils étoient en faction à notre écoutille, de se raconter leurs exécrables prouesses, et sembloient regretter de ne pouvoir pas nous ajouter à la liste de leurs nombreuses victimes. Cet atroce répertoire étoit-il épuisé, ils s'en dédommageoient par des chansons obscènes ou de cannibales. C'étoit surtout la nuit qu'ils choisissoient pour ce genre de tourment. L'équipage lui-même en fut indigné : il se plaignit, et le capitaine fit défense, sous peine des fers, de troubler notre repos.

Le vent permit enfin de remettre à la voile ; on en profita : mais luttant bientôt contre lui, nous ne pouvions marcher que lentement.

L'agitation de la mer, la mauvaise nourriture, l'insalubrité de l'air que nous respirions dans notre réduit, avoient fort aggravé l'état de souffrance de plusieurs de nous, et spécialement de MM. Barthélemy et Lafond.

Le chirurgien, très-circonspect dans ses premières visites, devint plus affectueux. Indépendamment du thé et des autres choses qu'il put nous administrer ouvertement, il apporta aux malades une bouteille de vin d'Espagne. Le mystère qu'il y mit acheva de nous convaincre que les dispositions de tous les officiers étoient bonnes; mais que les ordres du Directoire étant très-sévères et très-menaçans, chacun craignoit de se compromettre et de trouver dans l'équipage un dénonciateur. Cette crainte pouvoit se dissiper à mesure que la confiance s'établiroit, et c'est à fortifier cette dernière que nous dûmes travailler.

La liberté de rester sur le pont nous fournissoit fréquemment l'occasion de converser avec les officiers de service: les causes de nos malheurs devinrent naturellement et presqu'exclusivement le sujet de nos entretiens. Nous eûmes à combattre des préventions : le poison que distilloient nos calomniateurs étoit si subtil! Le commissaire et le chirurgien surtout nous parurent fortement imbus des impostures directoriales.... Il fallut user de beaucoup de ménagemens pour leur faire connoître la vérité; ce ne fut que peu à peu que nous parvînmes à être écoutés avec quelque faveur. Un soir nous tînmes au commissaire le langage suivant : « Si » tout ce que nous vous rapportons du passé vous est » suspect, nous en appelons à l'avenir; que trouverez-» vous au retour de notre fatal voyage? Ce que nous » voulions empêcher : le despotisme de quelques bri-» gands redoutant la punition de leurs crimes, substitué » à cette liberté à laquelle vous attachez tant de prix, la

» banqueroute proclamée, la confiance intérieure et
» extérieure détruite; tout espoir de paix perdu, le
» commerce et l'industrie anéantis, enfin un abâtar-
» dissement qui frayera la route à quelque tyran mili-
» taire. Alors nous serons complètement justifiés, et
» vous nous reverrez, soyez-en bien persuadé; car
» l'atrocité avec laquelle on nous sacrifie aujourd'hui,
» deviendra une des principales armes contre nos
» persécuteurs. »

L'assurance avec laquelle nous prononçâmes ces derniers mots le frappa : il vit qu'elle partoit d'une conviction intime (1), et je crois que les officiers ne tardèrent pas à la partager; car nous jouîmes, peu de jours après, c'est-à-dire dès que nous fûmes loin des côtes de France, de tous les adoucissemens qui dépendirent de l'équipage.

Malgré l'air austère que le capitaine conserva toujours, plus par crainte d'être desservi que par inclination, il n'eut jamais pour aucun de nous des procédés vraiment inhumains. S'apercevant un soir que M. de Murinais broyoit avec beaucoup de peine son biscuit, il lui dit : « Je vois que le biscuit est trop dur pour vos
» dents, je vais vous faire donner du pain. — Non,
» Monsieur, répondit le vénérable vieillard, je ne
» veux point de préférence; je n'accepterai rien que

(1) Dès que j'ai vu que nous avions échappé à tous les dangers semés sur nos pas jusqu'à notre installation dans *la Vaillante*, j'ai conçu les plus grandes espérances de retour dans notre patrie.

» mes camarades ne le partagent.—On leur en donnera
» aussi ; mais seulement trois fois par semaine comme
» à l'équipage, attendu que j'ai peu de farine. »

C'étoit la vérité, et encore une partie se trouva-t-elle avariée.

Les vents constamment contraires nous retinrent long-temps dans le golfe de Gascogne. Le 5 octobre nous n'étions encore qu'à la hauteur des côtes d'Espagne : nous les longions de si près, que des pêcheurs espagnols abordèrent notre vaisseau. Leur barque étoit pleine de poissons de plusieurs espèces, et surtout de sardines. Nous obtînmes, ainsi que l'équipage qui ne les convoitoit pas moins que nous, la permission d'en acheter. Elles furent pour nous une véritable manne céleste ! Nous les mangeâmes avec délices pour ne pas dire avec avidité (1).

Le 6 nous nous trouvâmes presque devant Bilbao. La proximité de cette ville, donna à M. de Marbois l'idée d'y prendre des vivres frais : il fit prier le capitaine d'y envoyer un canot chercher quelques provisions. Mais le bâtiment dépassa Bilbao pendant la nuit. Nous renouvelâmes notre demande pour Saint-Andaro;

(1) Le journal de Ramel attribue à plusieurs de nous, et spécialement à Pichegru, des accès de rage. Il faut porter bien loin celle d'insulter au courage et à la vertu pour avancer des faits que deux cents témoins peuvent démentir. Nul de nous n'a prouvé de foiblesse, n'a avili son caractère ; mais aucun ne s'est montré plus supérieur à notre infortune que le général Pichegru, et M. de Marbois, dont la dignité et l'imperturbable tranquillité ont plus d'une fois excité notre admiration.

elle fut accueillie comme la première : mais encore plus contrariée par le vent : il nous poussa si vivement que le lendemain matin nous nous trouvâmes au-delà du cap Ortegal. Ainsi nous ne dûmes qu'à son impétuosité la privation attribuée par Ramel à la mauvaise volonté du capitaine. Ce fut donc le 8 octobre que nos regards se portèrent pour la dernière fois sur les rives chéries de l'Europe.

Il paroît que les instructions du capitaine étoient sous trois enveloppes, et que chacune ne devoit être ouverte qu'à des hauteurs désignées et en présence de tous les officiers. Les instructions lui traçoient la route qu'il étoit obligé de tenir, et cette route fut fausse jusqu'aux Açores ; sans doute pour échapper plus sûrement aux croiseurs étrangers.

Nous nous trouvâmes le 17 octobre, par le travers et au nord de ces îles : ce point étoit vraisemblablement celui où devoit être décacheté le dernier paquet qui fixoit notre destination ; car l'équipage n'en parut assuré qu'à ce moment. Toutes les notions que nous avions pu recueillir jusqu'alors étoient très-incertaines.

Le 18 à la pointe du jour nous entendîmes sur le pont un mouvement extraordinaire. Plusieurs de nous y montèrent pour en connoître la cause. Nous vîmes toutes les lunettes braquées, les canonniers préparant leurs pièces, et l'inquiétude peinte sur beaucoup de figures. Nous conclûmes que nous étions chassés par quelque vaisseau ennemi. Plusieurs questions adressées aux officiers n'avoient obtenu que des réponses évasives. Mais enfin le capitaine, croyant le danger réel,

nous dit : « Messieurs, je suis poursuivi par un bâti-
» ment qui paroît beaucoup plus fort que le mien ; je
» suis décidé à me bien défendre ; mais enfin il est
» possible que je me voie obligé de céder à la force :
» je pense que vous n'avez point à vous plaindre de
» ma conduite envers vous, et je suis prêt à vous re-
» mettre, si vous le désirez, tous les objets dont je
» suis dépositaire. » — Nous vous remercions, Mon-
sieur, répondîmes-nous ; il est inutile de les dépla-
cer. — Dans ce cas, je vous invite à rentrer dans l'en-
trepont, où vous courrez moins de risques.

Nous suivons ce conseil ou plutôt cet ordre, et après un quart d'heure de perplexité, nous apprenons que le vaisseau si redouté est un bâtiment marchand portugais. Le capitaine change de rôle ; après avoir pris chasse il la donne vivement. *La Vaillante*, très-bonne marcheuse, a bientôt atteint le pesant lusitanien. Il venoit du Brésil, et étoit chargé de denrées coloniales. On l'amarine, et on transporte sur *la Vaillante* tout ce qui est à la convenance de l'équipage. Le reste, qui auroit surchargé la corvette est, à notre grand scandale, jeté à la mer. Le pauvre capitaine portugais désespéré de sa mauvaise rencontre, passa un jour sur notre bord : mais le lendemain il obtint par des arrangemens particuliers, la restitution de son vaisseau, et la liberté de reprendre sa route.

On nous fit part des fruits qu'on lui avoit pris : quoique bien précieux dans la pénurie que nous éprouvions, nous ne les acceptâmes pas sans répugnance. Quel droit barbare en effet que celui de piller, de rui-

ner ainsi des particuliers si étrangers aux querelles dont on les punit !

Peu de jours après cette bonne fortune, nous en eûmes une qui ne blessa pas notre délicatesse. Un requin avoit suivi notre vaisseau toute la journée. L'équipage presqu'aussi pressé que nous par le besoin, désiroit beaucoup le prendre : on y réussit ; la distribution s'en fit aux matelots, et nous y fûmes compris pour une portion considérable. Sa chair, à-peu-près semblable à celle du veau, se trouva assez tendre et nous parut fort bonne. Mais que pouvions-nous trouver mauvais ?

Le 26 on signala encore un bâtiment ; et cette fois l'on ne s'y trompa point. On reconnut qu'il étoit marchand et anglais : quoique bon voilier il fut atteint en moins de deux heures ; il étoit parti de Londres et se rendoit à *Antigoa*. Son chargement consistoit en toileries, merceries et quincailleries ; l'équipage de *la Vaillante*, qui n'avoit pas paru content du partage de la première prise, devint plus exigeant pour celle-ci. On lui distribua une partie de la cargaison, et le surplus fut envoyé je ne sais où avec le vaisseau pour le compte vraisemblablement des capteurs. Le capitaine anglais et son équipage furent pris à notre bord : mais ils n'y restèrent que trois jours. Le 28 nous rencontrâmes au-delà du tropique un vaisseau sous pavillon suédois : il fut chassé et joint par *la Vaillante*. Sa destination étoit pour Saint-Barthélemy ; après avoir été très-sévèrement visité, il reçut à son bord le capitaine

et les matelots anglais, qui s'estimèrent beaucoup plus heureux d'aller à Saint-Barthélemy qu'à Cayenne.

Cependant nous approchions de cette terre d'exil; après l'avoir tant redoutée, nous désirions ardemment y arriver. Notre situation étoit si pénible!... Devions-nous présumer qu'elle le deviendroit encore davantage?

Nous aurions dès le trente-huitième jour de notre navigation atteint la hauteur du cap Nord, si notre marche n'eût pas été ralentie par un calme plat : il nous tint en panne cinq jours entiers, pendant lesquels nous eûmes beaucoup à souffrir de la chaleur et de l'odeur de notre réduit. Cependant on n'omit aucune des précautions propres à nous soulager : il étoit nettoyé, parfumé tous les jours, on y avoit placé un ventilateur; enfin on laissoit à ceux qui se trouvoient trop incommodés la faculté de rester, même la nuit, sur le pont.

Il arriva enfin ce moment impatiemment attendu. Le 10 novembre, nous fûmes réveillés par ces cris : *terre*, *terre* : et nos ames s'ouvrirent encore une fois à l'espérance. Nous nous élançâmes sur le pont; mais nous ne pûmes apercevoir que des masses confuses qu'on nous dit être l'attérage du cap Nord. Le changement de la couleur des eaux atteste en effet, que nous n'en sommes pas très-éloignés, et déjà notre imagination parcourt ces vastes contrées, y cherche des consolations, des amis, et conçoit le doux espoir d'en trouver : la liberté surtout va succéder à la plus dure captivité et loin des orages qui désoleront encore notre infortunée patrie, nous attendrons dans le calme de la solitude le moment fortuné où la justice et l'hon-

neur nous y rappelleront. Les relations avec nos familles ne seront pas impossibles ; le commerce peut les multiplier, et en soulageant nos cœurs, accroître nos facultés : enfin la richesse de la nature dans ce pays offrira à notre curiosité une foule de moyens de l'intéresser.

Bercés par ces agréables idées, nous entrâmes dans la grande rade de Cayenne, où nous jetâmes l'ancre le 10 novembre après midi. Nous nous trouvions encore à trois lieues de la ville, et malheureusement il étoit trop tard pour que notre débarquement s'opérât ce même jour. Nous fûmes donc condamnés à passer encore une nuit dans notre fournaise... Quelle fut longue !

Le lendemain matin l'Agent (1) du Directoire instruit de notre arrivée par un officier que lui avoit envoyé le capitaine Laporte, dépêcha une goëlette chargée de nous transporter à Cayenne. Il enjoignit en même temps au capitaine de rester à son bord, et de ne laisser descendre aucun individu de son équipage jusqu'à nouvel ordre. Cette précaution n'eut d'autres motifs que la crainte qu'il ne se trouvât des agitateurs dans l'équipage, et le désir de s'assurer, avant une libre communication, des véritables causes d'un événement aussi extraordinaire que celui qui nous amenoit à Cayenne. Cependant le capitaine en fut fort intrigué ; mais dès le soir ses inquiétudes se dissipèrent.

(1) Les agens du Directoire dans les colonies exerçoient les mêmes fonctions que les intendans avant la révolution.

L'Agent fut obligé de l'appeler pour recevoir les instructions dont il étoit porteur, et qu'il ne voulut confier à aucun intermédiaire.

La goëlette qui nous avoit pris à son bord, étoit commandée par un capitaine marchand nommé Despeyroux. L'intérêt qu'il nous témoigna étoit un heureux pronostic; nous crûmes déjà réalisée une partie de nos chimères. La goëlette mouilla à une portée de canon du rivage; des chaloupes vinrent nous prendre et nous débarquâmes sur une plage parsemée de rochers et battue de brisans qui en rendoient l'accès assez difficile. Une foule considérable bordoit le rivage et offroit un tableau bien neuf pour nous. Des hommes, des femmes de tout âge, de toute couleur, la plupart presqu'entièrement nuds, portoient sur nous des regards encore plus touchans que curieux: toutes les souffrances que nous avions éprouvées sembloient empreintes sur nos fronts; nous ne les levions qu'avec une sorte de timidité. C'est ainsi que nous traversâmes deux haies de soldats nègres chargés de contenir les témoignages d'intérêt et de bienveillance que nous prodiguoit pour ainsi dire à l'envi cette multitude... Bons et généreux habitans de Cayenne, ce moment ne sauroit s'effacer de nos cœurs! Que de maux il suspendit! Que d'espérances il fit naître!

Nous nous rendîmes au gouvernement, assez éloigné du point où nous débarquâmes; nous y fûmes reçus par les autorités: le premier abord fut rassurant. Quelques larmes échappèrent à l'Agent qui nous dit d'un air affectueux. « Vous avez beaucoup souffert,

» Messieurs : il n'est que trop facile d'en juger. Les
» soins les plus assidus sont nécessaires au rétablis-
» sement de votre santé ; vous les trouverez chez les
» bonnes sœurs de l'hôpital. Que ce mot ne vous
» blesse point : vous serez traités avec tous les égards
» que vous méritez. Ce séjour est le plus salubre et le
» plus convenable à votre situation. Vous ne man-
» querez de rien ; j'y veillerai moi-même. Comptez
» que tant que je pourrai agir d'après ma volonté vous
» aurez lieu d'être contens. »

A ces paroles de consolation, succède l'appel : chacun de nous est encore signalé, enregistré, et l'officier de *la Vaillante* qui nous avoit accompagnés repart avec sa décharge.

Cette formalité remplie, on nous conduit à l'hôpital, édifice assez vaste, construit en bois comme toutes les maisons de la colonie, et placé hors de la ville au bord de la mer à l'extrémité nord de la savanne ou prairie. Aucune gêne intérieure ne nous est imposée ; si des sentinelles sont placées à l'extérieur, c'est plus pour prévenir l'importunité, que pour nous surveiller.

Avec quelle touchante bonté nous sommes accueillis par les respectables hospitalières ! Quel empressement à nous offrir tout ce qui peut nous soulager ! Quelle attention à prévenir jusqu'à nos désirs ! Ces nobles sentimens semblent animer tous les habitans de Cayenne. Les plus aisés viennent nous visiter, nous envoient des fruits, des vins, en un mot tout ce qu'ils croient pouvoir nous être salutaire ou agréable. Persuadés comme

nous que nous étions enfin arrivés au terme de notre captivité, plusieurs déjà nous offroient une honorable hospitalité.

Quelle impression ne durent pas faire sur nous de tels soins, de telles offres! « Comment les directeurs » ont-ils pu se tromper à ce point, disoit M. Lafond-» Ladebat; ils connoissent donc bien mal ces hon-» nêtes colons: les excellentes gens! En vérité je re-» grette de n'être point entouré de ma famille. Je m'é-» tablirois volontiers ici où semblent s'être réfugiées » l'humanité et la tranquillité, bannies depuis si long-» temps et pour si long-temps de la mère-patrie. »

Nos lits éclatans de blancheur et placés dans des salles particulières, furent tirés au sort: celui dans lequel étoit mort le misérable Collot-d'Herbois échut à M. de la Villeurnois, que la fièvre avoit déjà attaqué. Ainsi le commissaire royal, puni pour avoir voulu concourir au rétablissement de la monarchie, retrouva pour ainsi dire la vie dans le même lit où l'avoit perdue le fondateur de la république. Cette singularité donna lieu à beaucoup de rapprochemens, de conjectures, de plaisanteries et même de prophéties qui nous firent passer assez gaiement le reste de la journée (1).

(1) M. de la Villeurnois arriva avec tous les symptômes d'une très-grave maladie. Sans les soins éclairés des dignes hospitalières, il y auroit certainement succombé. Elle étoit du même genre que celle qui avoit emporté, dix-huit mois auparavant, le trop fameux Collot-d'Herbois. Il rechuta sept mois après à Sinamary. Privé des secours de ces bonnes religieuses, il ne put échapper à cette seconde attaque du climat. Combien cet

A notre réveil disparurent comme un songe trompeur toutes ces riantes idées. Nous nous vîmes de nouveau environnés de mesures sévères qui sembloient n'avoir été suspendues un moment que pour en augmenter l'amertume. Toute communication avec nous est interdite aux colons ; des factionnaires sont placés à toutes nos portes pour nous empêcher de sortir de nos salles ; ce n'est qu'avec deux sentinelles que nous pouvons aller même où l'on doit être seul.

Une mulâtresse que sa pieuse charité rendoit chère à tous les malheureux, n'avoit pas laissé échapper une si belle occasion d'exercer ses vertus : nous lui devions toutes sortes de bienfaits ; Pichegru en étoit le principal objet : mais Pichegru pouvoit-il s'isoler de nous quand il s'agissoit d'adoucir notre sort ?.... Estimable *Marie-Rose*, vous ne fûtes pas exceptée de l'inhumaine défense : heureusement que votre ingénieuse bonté sut tromper la vigilance de nos cerbères : cette rigueur ne fit que doubler le prix de vos bienfaits, et vos droits à notre reconnoissance.

Les excellentes religieuses n'en devinrent également que plus actives à nous être utiles. Elles sembloient vouloir, par des soins encore plus recherchés, s'il étoit possible, affoiblir les torts d'un traitement si dur et si extraordinaire.

Quelle fut la cause de ce subit changement dans les

---

estimable martyr seroit heureux s'il voyoit ces prophéties accomplies aujourd'hui ! Il méritoit, à toutes sortes de titres, ce dédommagement.

dispositions de l'Agent ? Je ne la chercherai pas, comme Ramel, dans un reste d'attachement pour les factions auxquelles il avoit appartenu dans le cours de la révolution. Il étoit pressé par des motifs plus récens et bien plus puissans. Le principal fut sans doute les instructions secrètes dont le capitaine Laporte étoit porteur. Elles nous présentoient comme des hommes extrêmement dangereux, contre les séductions et les entreprises desquels l'Agent ne sauroit trop se mettre en garde. Il est probable que Laporte aura fortifié ces insinuations par le récit de ce qu'il avoit remarqué à son bord, où s'étoit en effet opérée en notre faveur une contre-révolution complète. La presque totalité de l'équipage avoit passé en très-peu de temps de l'acharnement aux égards, au respect et même à la bienveillance. Ce n'est que sous ce rapport que le capitaine Laporte nous a nui, et il est possible qu'il ait eu l'intention contraire (1). L'Agent, homme très-délié, aura profité de la facilité de cet officier pour en obtenir tous les renseignemens propres à justifier la conduite qu'il

(1) Comment supposer que le capitaine Laporte ait dit à l'Agent, ainsi que le prétend Ramel, que nous nous étions ménagé des intelligences à Cayenne; que nous avions les moyens d'y faire une contre-révolution en faveur de Louis XVIII, et que le Directoire en étoit instruit. Le capitaine n'ignoroit pas que nous n'avions connu notre destination qu'à la hauteur des Açores, et l'Agent raisonnoit trop juste pour croire que le Directoire, qui pouvoit nous déporter partout où bon lui sembloit, eût choisi précisément le lieu où nous avions préparé ce qu'il craignoit le plus ? Il faudroit, dans les fictions, respecter au moins le bon sens.

alloit tenir envers nous. Cette conduite étoit bien indiquée dans une lettre confidentielle ; mais peut-être ne fut-elle pas dégagée de tout intérêt particulier.

L'Agent savoit que le mécontentement étoit presque général dans la colonie, et que la plus foible étincelle suffiroit pour produire une explosion : il crut ou on lui persuada que cette redoutable étincelle pouvoit partir de nos mains, et plusieurs circonstances singulières concoururent encore à accréditer cette crainte.

Le régiment blanc en garnison à Cayenne étoit celui *d'Alsace* dans lequel Pichegru avoit servi avant la révolution. Il y retrouva d'anciens camarades et même des amis. Aucun d'eux ne déguisoit l'attachement et l'estime qu'ils avoient conservés pour lui, et que sa haute réputation militaire n'avoit pu que fortifier infiniment : le commandant militaire s'en aperçut. Uni à l'Agent par plus d'un lien, il ne manqua pas de l'en instruire et de lui présenter les dangers que sa pusillanimité lui faisoit voir dans cette affection. L'Agent qui vraisemblablement désiroit trouver des prétextes spécieux pour seconder les intentions homicides du Directoire, en parut frappé et mit en avant *la nécessité de maintenir la tranquillité de la colonie*, dans le même sens que les tyrans de la mère-patrie immoloient les meilleurs Français pour *être maintenus dans le tranquille exercice de leur despotisme.*

Un autre événement beaucoup plus extraordinaire, avoit rendu commun à presque tous les colons, l'intérêt particulier que ces militaires portoient à Pichgru. Quelque temps avant notre arrivée, les nègres avoient

formé contre les blancs une conspiration qui tendoit à leur faire subir le sort des infortunés colons de Saint-Domingue. Il paroît que les conjurés avoient des complices dans le bataillon noir (1). Soutenus par les autres nègres de Cayenne et des environs, ils devoient s'emparer du fort, et trois coups de canon auroient été le signal du massacre de tous les blancs dans les habitations.

La conspiration conduite avec le plus grand secret, étoit sur le point d'éclater, lorsqu'un corsaire portant le nom de *Pichegru*, se présenta dans la rade. Il assura son pavillon de trois coups de canon, que quelques conjurés des habitations prirent pour le signal convenu : ils se précipitèrent sur les blancs, dont plusieurs furent immolés. Mais l'alarme se répandit partout ; elle pénétra bientôt à Cayenne, où les conspirateurs ne se trouvoient pas en mesure. Le complot fut découvert, les chefs arrêtés, et la colonie miraculeusement sauvée. On ne se rappeloit pas sans attendrissement que le nom de Pichegru s'associoit à ce prodige, et son malheur excitoit dans toutes les ames un très-pénible sentiment. La superstition, si puissante sur les nègres, y mêloit aussi quelques rêveries.

Enfin le Directoire n'avoit pas omis de nous peindre comme dévoués aux Anglais, et les Anglais déjà maîtres de la plupart des colonies hollandaises de la Guyane,

(1) La force militaire de la colonie se composoit d'un bataillon du régiment d'Alsace, que les maladies avoient réduit au quart, et d'un bataillon de huit cents nègres.

pouvoient porter leurs vues sur Cayenne, utile à la conquête de Surinam que sans doute ils méditoient : alors disparaissoient toutes les sources de fortune.

Cet Agent et ses affidés nous voyoient déjà semant partout la séduction, trouvant les colons et même les nègres disposés à secouer le joug, et appelant à notre secours les Anglais, si nos propres moyens étoient insuffisans pour nous emparer de la colonie.

Ainsi nous étions destinés à être poursuivis jusque dans les déserts, par l'ambition, l'avidité et la terreur de quelques intrigans.

Les sentimens d'humanité et de justice devoient céder à des calculs d'un si grand intérêt. Il fut arrêté que nous subirions une seconde déportation : et où ? dans le lieu où étoit relégué Billaud de Varenne, à Sinamary (1) : l'heureuse idée ! Combien elle dut plaire à R. qui prétendoit que les anarchistes et les royalistes, c'est-à-dire, les égorgeurs et les égorgés faisoient cause commune.

Cependant ce Billaud ainsi que son collègue Collot-

---

(1) La Convention, épouvantée de l'horreur qu'elle inspiroit à la nation, même après la punition de Robespierre, chercha à l'apaiser par le sacrifice des affreux Billaud de Varenne, Collot-d'Herbois, etc. Elle les condamna, le 12 germinal an 3, à être déportés à Cayenne, et par une de ces bizarreries du sort, que nous avons déjà eu occasion de signaler, c'est le général Pichegru que l'on chargea de faire exécuter ce décret de déportation : elle eut lieu d'une manière bien différente de celle dont il devoit être lui-même victime deux ans plus tard.

d'Herbois, avoient joui d'une liberté complète lors de leur arrivée à Cayenne, et l'exil du premier n'étoit qu'une mesure précautionnelle, motivée par un nouveau forfait auquel néanmoins Billaud paroissoit étranger : l'extermination des blancs par les nègres en étoit le but, et on craignoit la coopération du mitrailleur des Lyonnais. L'heureuse indiscrétion d'une négresse fit tout échouer. Quelques nègres furent punis de mort; et on crut prudent d'exiler à Sinamary les deux conventionnels. Collot y étant tombé malade fut transporté à l'hôpital de Cayenne, et le ciel en purgea la terre. L'autre resta à Sinamary, aussi bien traité du gouvernement, qu'on pouvoit l'être dans la colonie.

La nouvelle de notre translation à Sinamary se répandit à Cayenne, avant même que nous la soupçonnassions. Elle fut un sujet d'affliction pour les sensibles colons : plusieurs offrirent à l'Agent de nous cautionner s'il vouloit nous permettre de rester sur leurs habitations. Cette générosité lui paroissoit confirmer ses inquiétudes, et il fut inexorable.

Cependant le rétablissement de notre santé exigeoit le grand air et de l'exercice. La nouvelle captivité dont nous venions d'être frappés, nous privoit de l'un et de l'autre. Le médecin et les bonnes sœurs insistèrent pour qu'on nous donnât la permission de nous promener. Ils ne l'obtinrent qu'avec beaucoup de peine, et à la condition très-expresse que nous serions accompagnés par des gardes qui ne nous laisseroient ni dépasser la *savane*, ni communiquer avec qui que ce fût. Cette défense s'étendit jusqu'aux gardes eux-

mêmes : car un sergent auquel M. de Marbois avoit adressé quelques mots en allemand fut puni par le commandant, exécuteur fort zélé des vexations ordonnées contre nous.

L'arrêt prononcé par l'Agent nous resta caché pendant deux jours. Les hospitalières et le médecin, les seuls avec lesquels nous eussions quelques rapports, n'avoient pas eu le courage de nous en instruire. Nous l'app mes d'une manière bien digne de remarque.

Dès que la décision de l'Agent devint à peu près publique à Cayenne, deux mulâtresses qui connoissoient tous les dangers auxquels alloit nous exposer l'insalubrité du désert où l'on nous reléguoit, réunie à l'ardeur du climat, conçurent le généreux projet de nous suivre dans cet exil pour nous y donner tous les soins capables d'en affoiblir les funestes effets. Elles s'étoient présentées à l'autorité pour obtenir la permission d'aller nous y servir. Inutilement leur avoit-on représenté que nous n'étions pas en état de payer leurs services, puisque la plupart se trouvoient dénués des choses même les plus nécessaires ; qu'elles n'auroient que des privations, de la misère à éprouver, des larmes à essuyer, des victimes à disputer à la mort ; qu'en un mot nous étions des hommes perdus, et qu'il y auroit de la folie à se sacrifier pour nous. Elles répondirent que leur action seroit sans mérite si elles n'avoient que des avantages à recueillir ; que toutes leurs réflexions étoient faites, et qu'elles supplioient de ne pas leur re user la faveur qu'elles demandoient.

L'espoir de tirer parti de la confiance que nous ins-

pireroient les soins désintéressés de ces excellentes femmes et d'en faire d'utiles surveillantes, détermina à ne pas hésiter davantage : on leur promit ce qu'elles sollicitoient, si nous voulions agréer leurs services. Il leur fut permis de venir nous les offrir, et c'est cette démarche qui nous découvrit le nouveau complot formé contre notre existence. Nous ne pouvions nous persuader qu'on portât l'audace jusqu'à doubler par cette mesure arbitraire, l'atrocité du décret qui ne nous condamnant qu'à la déportation, supposoit liberté entière dans le lieu où nous serions déportés. Plusieurs de nous firent des représentations vives ; ils voulurent même protester contre ce nouvel acte de tyrannie, et en rendre l'Agent personnellement responsable. Mais on resta sourd à la justice, à l'humanité et à la raison : les réclamans ne furent pas même honorés d'une réponse ; et il est à observer que nous n'avons jamais pu obtenir de rapports directs avec l'Agent. Il s'est toujours servi d'intermédiaires auxquels il sembloit être défendu de nous délivrer aucune copie de ce qui émanoit de lui.

Enfin quand nous eûmes perdu tout espoir de faire révoquer l'ordre meurtrier, nous acceptâmes, d'après les instances de la bonne *Marie-Rose*, les offres de ses protégées, non pas cependant sans leur avoir répété nous-mêmes toutes les observations qui leur avoient été faites : mais elles persistèrent dans leur résolution avec une noblesse de sentimens vraiment admirable, et si quelques-uns de nous ont échappé à la faux de la mort, ou lutté quelque temps contre elle, qu'ils en

rendent grâces au zèle infatigable de ces modèles de bonté et de désintéressement.

L'intimation officielle de nous préparer à partir incessamment pour Sinamary, nous fut faite le 18 novembre par le commissaire de marine, très-peiné d'une pareille mission. Huit jours n'avoient pu, malgré les prodiges de bienveillance des hospitalières, suffire au rétablissement de nos santés. Plusieurs étoient encore alités; M. de Murinais spécialement, demandoit pour toute faveur de rester encore une quinzaine à l'hôpital : *Faites-vous rendre compte de l'état où je suis*, écrivit-il à l'Agent; *votre ordre est pour moi un arrêt de mort*... Et il le fut en effet! Il fallut donc se résigner : le 22 novembre nous quittâmes l'hôpital sans même avoir aperçu la ville de Cayenne, quoique fixée pour le lieu de notre déportation. Nous partîmes du même point où nous avions débarqué onze jours auparavant.

Quelle différence dans les sentimens que nous éprouvions! Toutes les illusions avoient fui : les angoisses du désespoir leur succédèrent. Malgré la précaution de nous faire partir de grand matin, et pour ainsi dire clandestinement, beaucoup d'habitans se trouvèrent sur le rivage dans l'intention de nous renouveler l'assurance de leur dévouement et de leurs efforts pour nous soulager dans le désert où l'on nous traînoit. Si la présence du commandant enchaîna leur langue, les signes, les larmes, y suppléèrent, et ce moment fut un des plus déchirans pour nos cœurs.

On nous embarqua sur la goëlette *la Victoire*, com-

mandée par M. Brachet. Ce brave capitaine ne négligea rien pour adoucir notre malheur. Mais il n'y put que foiblement réussir. Un moyen cependant pouvoit le faire cesser : c'étoit de nous sauver en nous conduisant à Surinam. Peut-être son cœur le lui auroit-il conseillé? Mais nous étions escortés par quatre fusiliers et un officier; l'équipage se composoit de quatre matelots et un maître ; quatre ou cinq de nous au plus étoient en état ou en disposition de faire un coup de main ; enfin, M. Brachet avoit une famille et un établissement considérables. Que lui présenter en compensation? Nos chances étoient trop incertaines. Le général Aubry pensa bien à lui faire des propositions ; mais la réflexion nous détourna de cette idée. Nous vîmes trop d'inconvéniens et de risques à hasarder une confidence aussi importante.

La distance de Cayenne à Sinamary est de vingt-cinq lieues nord-ouest : quoique aidés par les vents et les courans, nous y arrivâmes trop tard pour débarquer le même jour. Nous fûmes obligés de coucher à bord : mais le lendemain dès la pointe du jour nous descendîmes à terre. Nous trouvâmes le commandant du poste avec un détachement de soldats noirs qui nous attendoient pour nous conduire à Sinamary, situé à trois quarts de lieue dans les terres sur le bord de la rivière de ce nom. L'accueil que nous fit cet officier, (M. le capitaine Freytag), fut affectueux : vraisemblablement les émissaires de l'Agent jugèrent qu'il ne le seconderoit pas bien dans ses mesures vexatoires ; car il fut changé peu de jours après, et remplacé par

un lieutenant sur la rigueur duquel on croyoit pouvoir compter (1). Cet officier et vingt-deux soldats nègres, composoient la garde destinée à nous surveiller.

Un peu avant le sentier qui conduit à Sinamary, nous trouvâmes une mauvaise case isolée et habitée par le petit-fils d'un de ces allemands transportés à Cayenne lors de la désastreuse expédition de 1763. Il s'approcha de nous, nous accompagna une partie du chemin, et ne nous dissimula pas que nous *descendions dans un tombeau*. Sa figure confirmoit ce triste aveu ; elle annonçoit plus de cinquante ans, quoiqu'il en eût à peine trente-cinq.

Enfin, après avoir suivi pendant près d'une heure sur un sol brûlant un sentier étroit pratiqué dans des bois fangeux, nous arrivâmes à Sinamary.

Ce canton est entièrement ruiné : il n'a jamais offert qu'un hameau composé d'une douzaine de cases, et quelques petites habitations réparties sur les bords de la mer. L'affranchissement des noirs a forcé la plupart

---

(1) Cependant nous n'avons jamais eu à nous plaindre des procédés de cet officier, et c'est à tort que Ramel l'accuse de l'avoir fait *mettre aux fers avec M. Barthélemi, parce que l'un et l'autre avoient eu querelle avec l'abbé Brothier*. Que Ramel eût supposé qu'on l'a constamment traité en malfaiteur, aucun de nous ne lui auroit disputé cette manière de toucher ; mais associer à des indignes traitemens un homme qui n'a jamais inspiré que la vénération à tous ceux qui l'approchoient, le faire participer à des débats scandaleux avec l'abbé Brothier, qui avoit pour M. Barthélemi tous les égards, toute l'estime qu'il méritoit, c'est tout sacrifier à la fureur de calomnier.

des habitans à les abandonner. Le poste est placé près d'une savane inculte, et du côté du vent : il est souvent infecté d'exhalaisons meurtrières, qui s'élèvent des eaux stagnantes dans les bas-fonds, appelés *pris-pris*. Les vases accumulées sur les côtes au N. N. E. ajoutent à l'insalubrité du climat, surtout depuis la fin de juin jusqu'au commencement de novembre, époque de la plus ardente chaleur. Aucune pluie ne rafraîchit l'atmosphère pendant ces cinq mois ; mais des brises régulières tempèrent cette ardeur, et rendroient le climat supportable, si elles n'étoient en même temps le véhicule des exhalaisons dont je viens de parler. Lorsque les habitans avoient des moyens et des travailleurs, ils brûloient les joncs et les herbes des *pris-pris* dès que les eaux étoient écoulées. Ils détruisoient ainsi le méphitisme des vapeurs qu'ils produisent. Depuis trois ou quatre ans ils n'avoient pu recourir à cette précaution, et c'est principalement à son défaut qu'on doit attribuer le mauvais air qu'on respire dans ce canton. Les cases ou plutôt les huttes, construites au niveau du sol, sont fort humides. Aussi les reptiles et les insectes en ont-ils pris tellement possession, que nous étions obligés de leur faire une guerre continuelle.

Les spectres qui erroient dans ce désert se réduisoient à cinq ou six, dont le chirurgien et le garde-magasin faisoient partie. Les autres étoient de pauvres colons, vivant de leur pêche et de leur chasse, et que l'impossibilité de trouver des ressources ailleurs, retenoient dans ce cimetière.

Cependant les émissaires de l'Agent nous avoient

peint ce canton comme le plus sain, le plus fertile, le mieux cultivé de la colonie. Nous ne devions y manquer de rien... Homme cruel ! écoutez votre propre commissaire : voilà ce qu'il vous écrivoit le 10 frimaire, lorsqu'il vint nous installer.

« J'ai trouvé le local un peu étroit, mais assez » commode, au moyen de l'église qui pourra servir » d'atelier, etc. Mais on murmure, on crie : le local » est insalubre ; on y mourra bientôt. A tout cela je » n'ai à opposer que le silence, et l'exécution de mes » instructions, etc. Murinais ce matin avoit sur son » corps son habit boutonné sans linge, pendant qu'on » lavoit le peu qu'il a. L'eau est si rare et si mauvaise, » que le plus grand service à leur rendre est de faire » chercher quelques jarres pour la purifier : ils les re- » cevront comme un bienfait.... » Et c'est à nos mulâtresses que nous dûmes ce bienfait !

On nous logea tous les seize dans l'ancien presbytère (1) ; entassés jusqu'à cinq dans une petite chambre, nous ne pûmes rester dans un tel état de gêne : plusieurs aimèrent mieux se réfugier dans les cases du hameau vacantes par sa dépopulation. De ce nombre furent M.M. de Murinais, de Marbois, Pichegru, Rovère, Bourdon et moi. Chacun de nous occupa une

(1) Je ne sais pas pourquoi Ramel a converti Sinamary en vaste forteresse, et nous y a incarcérés. La liberté à laquelle nous devions être réduits dans ce hameau, équivaloit assez à un emprisonnement, pour n'avoir pas besoin de recourir à d'absurdes suppositions.

hutte particulière, excepté Rovère et Bourdon qui se réunirent dans la même.

Nous fûmes encore mis à la ration de matelot, et un nègre étoit chargé de notre frugale cuisine. Ce dangereux *Comus* avoit été tiré *en notre faveur* de la maison de correction. Heureusement qu'il étoit sévèrement surveillé par nos deux mulâtresses, qui ne prenoient rien de sa main qu'il n'en eût goûté le premier.

Ce que nous fournissoit le gouvernement, souvent n'étoit pas mangeable, et toujours fort au-dessous de nos besoins (1). Notre industrie y suppléa : à force de sollicitations, nous obtînmes à nos frais des fusils de munition, de la poudre et du plomb. Les généraux Pichegru, Willot et moi, nous nous établîmes les pourvoyeurs de notre colonie, et nous ne lui fûmes pas inutiles. Nous eûmes aussi recours aux Indiens qui nous fournirent souvent de fort bons poissons.

Nous aurions pu manger tous ensemble, et c'étoit le vœu principalement des pourvoyeurs ; mais plusieurs s'y refusèrent. Il se forma donc des associations déterminées par les analogies d'âge, de caractère, de goût et d'occupations. M. de Marbois se mit en pension chez l'habitant qui partageoit sa case avec lui, M. de Murinais prit le même parti : MM. Barthélemi, Tronçon du Coudrai, Lafond et Letellier se réunirent ; MM. Bourdon et Rovère s'isolèrent de tous ; MM.

---

(1) L'arrêté du Directoire portoit que le prix de tout ce qu'on nous fourniroit seroit prélevé sur nos revenus, lors de la levée du séquestre.

Dossonville et Ramel, d'abord unis, se séparèrent bientôt : MM. Brothier et Lavilleurnois, après être restés quelque temps en communauté particulière, se réunirent, ainsi que M. Dossonville, aux généraux Pichegru, Willot, Aubry et moi, qui ne nous sommes jamais séparés.

Ce placement à Sinamary n'étoit encore que provisoire. Peut-être vouloit-on nous promener dans la colonie jusqu'à ce que l'on eût découvert le lieu qui hâteroit le plus notre destruction. Il sembleroit que telle fut la mission d'un ingénieur qu'on chargea d'examiner le canton de Conamama, et que c'est d'après son rapport que le Directoire a ordonné l'établissement qu'on y a formé depuis. Je parlerai ailleurs de ce nouveau cimetière.

Dès nos premières courses dans les bois et sur le bord de la mer, plusieurs de nous crurent à la possibilité de nous dérober à nos tyrans, et le projet en fut formé aussitôt que l'espoir en fut conçu. Les moyens en étoient sans doute fort difficiles, très-lents à établir, et exigeoient autant de prudence que de secret. M. Dossonville et moi fûmes, comme les plus dispos, chargés de les chercher et de les préparer.

L'influence meurtrière du climat et de notre détresse, ne tarda pas de peser sur la plupart de nous. M. de Murinais, arrivé dans un état déplorable, fut le premier attaqué. Il écrivit à l'Agent pour lui demander sa translation à l'hôpital de Cayenne ; sa lettre se terminoit par cette phrase :

« Si je trouve ici la mort, vous aurez éternellement
» à vous reprocher d'avoir, en aggravant ses infortunes,

» abrégé la carrière d'un homme de bien, qui pouvoit » encore espérer d'être utile à sa patrie. »

Cette lettre resta sans réponse : et l'affreux Collot-d'Herbois, dans la même situation, n'avoit eu qu'un mot à dire, pour qu'on s'empressât de lui accorder ce que réclamoit vainement le plus respectable des hommes.

L'estimable chirurgien du poste (M. Cabrol) mit à le traiter le plus grand zèle et l'assiduité la plus soutenue ; nous y joignîmes tous nos soins ; nous nous succédions auprès de lui. Mais rien ne put l'arracher à la mort. Ce vénérable vieillard termina sa douloureuse et honorable carrière le 21 décembre, dix-huit jours après notre installation. Son courage et sa résignation ne se démentirent jamais : il les puisa surtout dans la religion, dont l'abbé Brothier lui donna tous les secours que permettoit sa situation, et ses dernières paroles peignirent sa vie tout entière. *Plutôt mourir à Sinamary, sans reproches, que vivre coupable à Paris.*

Affreuse séparation ! sinistre pronostic ! Nous rendons nous-mêmes les derniers devoirs à cette victime sans tache ; nous arrosons sa tombe des larmes de l'amitié, et chacun de nous semble déjà voir sa place marquée auprès de ce juste.

Peu de jours après ce triste événement, M. Barthélemi, qui avoit les jambes fort enflées, forma la même demande que M. de Murinais. L'Agent un peu intrigué de la perte de ce dernier, n'osa pas se rendre aussi coupable envers M. Barthélemi : une goëlette vint le chercher, et il fut permis à Letellier de l'accompagner.

Le général Willot ne resta pas long-temps sans être atteint de la fièvre ardente qui dévore les Européens dans ces climats de feu. Il demanda la même faveur que M. Barthélemi. Elle lui fut refusée ; il insista, et sa réclamation fut appuyée par le chirurgien, qui déclara manquer à Sinamary des moyens de le traiter, et spécialement de lui administrer les bains, indispensables à son état. Second refus, et injonction au chirurgien de ne plus se mêler des réclamations des déportés. Heureusement que la bonne constitution du général Willot, son courage, les soins que chacun se fit un devoir de lui donner, et le talent du digne chirurgien, triomphèrent de la cruauté de l'Agent.

M. Tronçon du Coudrai, fort mal portant en Europe, ne pouvoit pas échapper aux fléaux de la Guyane : les symptômes d'une maladie très-dangereuse se manifestèrent : il écrivit à l'Agent ; le chirurgien, malgré la défense qui lui avoit été faite, certifia l'impossibilité absolue de traiter dans notre désert une maladie aussi grave : on dédaigna de répondre, mais on envoya un médecin qui reconnut la vérité de ce qu'avoit attesté le chirurgien. M. Tronçon, fort de l'avis de l'émissaire même de l'Agent, lui adressa une nouvelle demande. Elle fut rejetée, ou plutôt l'arrêt de mort fut prononcé, mais exécuté plus lentement qu'on ne l'avoit calculé : il languit encore pendant quelques mois (1).

---

(1) M. Mauduit [illegible] dans cette circonstance et dans beaucoup d'autres, la cause de l'humanité : malheureusement pour nous, ce fut souvent sans succès.

Un tableau aussi affligeant, et la perspective de périr misérablement dans le cloaque de Sinamary, ne pouvoient que fortifier le désir de nous soustraire à un sort aussi ignominieux. Nous avions bien acquis l'assurance que le gouverneur de Surinam nous accueilleroit favorablement, et ce point étoit un des plus intéressans : mais toutes les autres recherches que nous avions faites jusqu'alors n'avoient été que désespérantes. L'impossibilité de faire par terre les 120 lieues qui nous séparoient de cette colonie hospitalière, nous étoit démontrée; tout cet intervalle étoit couvert de bois où aucun humain n'avoit encore pénétré. Comment s'y frayer une route? comment échapper aux monstrueux reptiles, principaux habitans de ces immenses solitudes? comment se procurer des vivres pour un trajet aussi long? comment enfin traverser nombre de rivières dont plusieurs avoient plus d'une lieue de largeur? Tel étoit le résultat des renseignemens que nous avions en quelque sorte surpris aux habitans, et aux Indiens qui venoient assez souvent nous visiter.

Toutes nos vues durent se tourner vers la mer, et nos espérances vers les Indiens (1). Eux seuls nous paroissoient offrir la réunion de ce qui étoit nécessaire à l'exécution de notre projet. Leurs relations continuelles avec Surinam, leur avoient donné une connois-

(1) Plusieurs de ces Indiens avoient eu de fréquentes communications avec les colons, et entendoient assez de mots créoles pour donner de courtes explications : d'ailleurs nous commencions à connoître un peu leur idiôme, qui est très stérile.



sance parfaite de la côte : ils faisoient une espèce de commerce de pirogues, qu'ils fabriquoient eux-mêmes ; enfin leur indépendance les mettoit à l'abri de la vengeance de l'Agent. Nous résolûmes donc de négocier avec eux, l'achat d'une de leurs plus grandes pirogues, sous prétexe de faire quelques courses dans l'intérieur des terres, et de les prendre pour guides : une fois en mer nous aurions bien su les décider, soit par l'appât des récompenses, soit par la force, à se diriger vers le lieu de salut.

Cette résolution ne nous empêchoit pas d'être à l'affût de tout ce qui pouvoit nous fournir quelque chance favorable : dans le cours de février, il s'en présenta une, dont plusieurs de nous faillirent profiter.

Une goëlette étoit venue apporter des vivres au piquet de nègres qui gardoit le poste de Sinamary : l'équipage se composoit de quatre hommes, non compris le capitaine. Ce dernier et ses trois matelots étoient descendus à terre : ils avoient laissé la goëlette à la garde du maître d'équipage ; les généraux Pichegru, Willot et moi, chassant à l'embouchure de la rivière où elle étoit mouillée très-près du bord, fûmes curieux d'y entrer. Le gardien, loin de s'y opposer, nous accueillit très-bien, insista pour que nous acceptassions un verre de tafia, et nous engagea à revenir le voir le lendemain. Nous lui observâmes que si son capitaine étoit instruit de notre visite, il seroit peut-être mécontent. — *Bah!* répliqua-t-il, *le capitaine est bon b.... d'ailleurs, je ne l'attends guère qu'après-demain : l'officier du poste, qui est son ami, ne le lâchera pas sitôt.*

Un coup-d'œil jeté dans l'intérieur de la goëlette nous fit connoître qu'elle étoit bien fournie d'armes, et la conversation liée avec notre hôte, nous persuada qu'il quitteroit sans regret la colonie.

Nous partîmes travaillés par toutes les idées que devoit nous donner une circonstance aussi séduisante. Nous nous les communiquâmes en chemin, et d'abord nous n'aperçûmes que les avantages qu'elle offroit : il nous paroissoit très-aisé de décider le maître à fuir avec nous, en lui assurant pour récompense première la propriété de la goëlette. Il ne l'étoit pas moins de l'y forcer si, contre toute vraisemblance, il s'y refusoit. La goëlette pouvoit soutenir un long trajet ; elle étoit bien approvisionnée ; enfin nous trouvions un conducteur plus sûr encore que les Indiens.

Arrivés à Sinamary, nous confiâmes notre bonne fortune à Aubry ; il fut séduit comme nous au premier aperçu ; cependant en réfléchissant de nouveau à cette tentative décisive de notre sort, les inconvéniens se présentèrent. Quels étoient ceux de nos compagnons qui voudroient en courir les risques ? quel traitement subiroit ce qui resteroit après nous ? à qui appartenoit la goëlette ? si elle n'étoit pas une propriété du gouvernement, imiterions-nous les brigands qui nous avoient envoyés à Sinamary ?

Nous étions dans l'usage de nous réunir tous les soirs sur une pelouse assez agréable, et de nous y promener quelques heures. Nous nous distribuâmes les rôles ; nous désignâmes ceux de nos camarades avec lesquels nous lierions ce soir-là plus particulièrement

conversation, et nous convînmes de la faire tomber d'une manière générale, sur le désir de nous évader et de bien observer les dispositions que chacun manifesteroit. Il en résulta que MM. Tronçon du Coudrai et de Marbois, vouloient attendre à Sinamary, les effets de la justice nationale, quelque tardifs qu'ils pussent être. M. Lafond-Ladebat craignoit d'exposer sa maison aux désastres d'une confiscation; MM. de la Villeurnois et Brothier, avoient l'intime conviction que les Anglais ou les Espagnols, viendroient très-incessamment les enlever; Rovère formoit des projets d'établissement et attendoit sa femme (1). Mais Bour-

(1) Madame Rovère s'étoit rendue à Rochefort dans l'intention de s'embarquer avec son mari; mais la corvette venoit de partir: elle revint à Paris implorer la pitié des tyrans pour connoître le lieu de la déportation de leurs victimes; les tyrans furent insensibles à ses larmes. Enfin une lettre de son mari lui apprit que c'étoit à Cayenne qu'il respiroit. Les déserts de Sinamary s'embellissent pour elle: c'est là qu'elle veut aller associer sa destinée à celle d'un époux que son malheur lui rend encore plus cher. Rien ne peut la retenir. Son courage électrise tout ce qui l'entoure. Ses femmes, la nourrice de son fils, son vieux domestique, personne ne veut se séparer d'elle: elle cède à leurs instances, et tous s'embarquent pour la Guyane. Le vaisseau qui les transporte est pris par les Anglais; mais les Anglais respectent l'infortune. Le motif de son voyage est connu; et loin de la traiter en ennemie, on lui offre un moyen sûr d'arriver à sa destination. Madame Rovère s'embarque donc de nouveau, et de manière à n'avoir plus de dangers à courir.

Rovère va revoir à Sinamary sa femme, sa meilleure amie; il va presser ses enfans contre son sein, et bientôt tous ses

don, Dossonville et Ramel pensoient comme nous, que le terme de nos souffrances ne seroit jamais assez prompt.

Quant à M. Barthélemi et Letellier, leurs intentions nous étoient connues; nous savions qu'ils ne résisteroient pas à une occasion de fuir. Mais leur absence ne leur permettoit pas de profiter de celle-ci: toute autre ressource leur seroit ôtée, si nous exécutions notre dessein; le sort de nos compagnons décidés à rester pouvoit empirer; peut-être changeroient-ils d'opinion dans quelque temps; Bourdon n'étoit pas en état de partir: enfin nous apprîmes que la goëlette appartenoit à un des colons qui nous avoient témoigné le plus d'intérêt, et qu'elle formoit presque toute sa fortune: non-seulement nous le ruinions en nous en emparant, mais encore nous l'exposions à toute la rage de l'Agent, qui le traiteroit en complice de notre évasion. Un seul de ces motifs eût suffi pour nous faire renoncer à notre projet: pouvions-nous résister à cinq, plus puissans les uns que les autres? Ce fut, je dois l'avouer, un grand sacrifice: cependant nous n'hésitâmes pas. Le ciel nous en a dédommagés.

Les Indiens redevinrent donc notre unique ressource. Pour nous assurer plus positivement de ce que

---

malheurs disparoîtront. Mais Rovère a un grand crime à expier. Le pardon qu'il invoque dans son cœur ne suffit pas pour désarmer la justice divine: elle s'appesantit sur lui: la main de Dieu le frappe; il cesse d'exister au moment même où sa femme va aborder le rivage de Cayenne. L'infortunée ne trouve que le désespoir où elle cherchoit le bonheur.

nous pouvions en espérer, nous prîmes le parti d'aller à la bourgade de ceux avec lesquels nous avions le plus de relations : elle étoit à trois lieues de Sinamary en remontant la rivière. La curiosité fut un prétexte très-naturel, et personne ne soupçonna notre véritable but. Un habitant nous prêta sa pirogue, et nous nous fîmes conduire par notre cuisinier.

Le hasard donna à ce voyage un genre d'intérêt, sur lequel nous n'avions pas compté : le jour que nous choisîmes se trouva une fête indienne. Le capitaine, c'est-à-dire le chef de la bourgade, nous reçut très-bien, nous invita à prendre part aux réjouissances, et nous plaça dans le grand *carbet*, espèce de halle couverte où l'on se rassemble les jours de fête, et où l'on loge les Etrangers qu'on veut honorer. Nous nous aperçûmes dès le premier abord que nous ne pourrions pas utiliser notre voyage pour son objet réel, si nous persistions dans le projet de nous en retourner le soir ; l'ivresse commençoit déjà, et personne n'etoit en état de satisfaire à nos questions. Il fallut donc se décider à y coucher, et nos hôtes parurent sensibles à cette preuve de confiance. Nous y gagnâmes le plaisir d'assister au spectacle le plus bizarre qu'on puisse imaginer, et à vérifier nous-mêmes ce que les mœurs de ces peuples ont de plus singulier. Notre journée se passa en observations, en rapprochemens et en réflexions philosophiques (1). La nuit mit fin au tableau aussi dégoûtant que curieux de

(1) La description de cette fête est fondue dans le chapitre qui traite des mœurs et coutumes de ces Indiens.

leur orgie. Nous avions eu la précaution d'emporter des hamacs : nous les attachâmes à des pieux distribués dans le carbet, et nous aurions reposé assez tranquillement sans la visite d'un très-gros serpent à sonnette. Le général Willot, placé à l'entrée du carbet, se trouva le premier sur son passage ; heureusement qu'il ne dormoit pas, et que le clair de lune lui permit de voir le monstre, qui dressoit sa tête pour atteindre le hamac. Le général Willot s'élança à terre en jetant un cri qui nous réveilla ; nous sautâmes sur nos fusils, et le serpent tomba mort. Le bruit de nos armes fut entendu de quelques Indiennes qui accoururent, et furent rassurées dès qu'elles virent l'ennemi dont nous avions triomphé. Le peu d'importance qu'elles parurent y attacher, nous fit croire que ces sortes de visites étoient fréquentes dans la bourgade.

Le lendemain matin Pichegru s'empara du capitaine, qui d'abord lui témoigna quelque éloignement. *Vous, méchant*, lui dit-il, *vous boire le sang de votre capitaine.* Pichegru, fort étonné de l'apostrophe, vit qu'il nous confondoit avec Collot et Billaut, qu'on lui avoit peints comme les *assassins du Roi*, et des *buveurs de sang.* Il essaya de lui faire entendre que nous étions au contraire persécutés comme amis de notre capitaine ; l'Indien parut le comprendre, et un verre de tafia acheva la conviction ; il promit de travailler de suite à la pirogue que nous demandions, et nous la fit espérer sous un mois. Le terme étoit long ; mais nous pouvions encore fuir avant les grandes chaleurs si meur-

trières dans ces climats, et c'étoit tout ce que nous désirions.

Le séjour de M. Barthélemi à Cayenne, séjour qui lui sauva la vie, ne fut pas sans avantage pour nous. Nous lui dûmes de très-utiles relations avec plusieurs colons, et l'envoi hebdomadaire des journaux anglais. On avoit mis jusqu'alors un soin barbare à nous en priver. M. Barthélemi sut éluder toutes les précautions des surveillans, et ce fut pour nous un grand service. Ces journaux ne nous apprirent cependant que ce que nous redoutions, et détruisirent les foibles espérances que nous avions établies sur Buonaparte (1). Nous vîmes que les directeurs avoient réussi à l'expatrier, que

(1) Les généraux Pichegru, Willot, Aubry, etc., avoient aussi leur chimère; mais elle offroit plus de vraisemblance que la sensibilité et la justice directoriale, sur lesquelles comptoit M. Tronçon. Ils pensoient que Buonaparte, dont l'ambition nous étoit connue, avoit tendu un piége au Directoire. Les adresses de son armée tonnoient bien contre les royalistes du Corps législatif, mais elles n'indiquoient pas la manière de s'en débarrasser : celle qu'on avoit employée lui fournissoit les armes les plus puissantes contre le triumvirat. Il pouvoit lui dire : » Mon armée ne vouloit pas de royalistes, mais elle vouloit avec » toute la France la constitution : en frappant arbitrairement les » représentans de la nation, parmi lesquels plusieurs ne sau- » roient être même soupçonnés d'appartenir à la faction qui » vous a servi de prétexte, vous avez renversé cette constitu- » tion, sauve-garde des droits du peuple ; à la liberté, si chè- » rement achetée, vous substituez votre despotisme. Les dé- » fenseurs de la patrie ne sauroient le souffrir.... » Ce langage, soutenu par quatre-vingt mille hommes qui lui étoient dévoués, par dix-sept millions qu'il avoit en caisse (a)

(a) J'avois sur l'état de son armée et de sa caisse les données les plus sûres.

le fléau de la guerre ravageoit l'Italie et la Suisse, et que la France gémissoit de nouveau sous la plus épouvantable tyrannie. Mais ces renseignemens, en nous éclairant sur notre véritable situation, fixèrent nos dernières résolutions. Nous n'aperçûmes plus que dans un grand éloignement la fin de notre exil, et la mort pouvoit nous frapper à chaque minute, puisqu'aucun moyen de l'appeler sur nous n'étoit négligé. Nous nous déterminâmes à poursuivre avec une nouvelle activité les préparatifs qui pouvoient nous y soustraire.

Cependant le zèle du capitaine indien auquel nous nous étions adressés faillit nous trahir. Le maire de Sinamary (car on en avoit créé un en notre faveur), faisoit faire du côté de la bourgade une pirogue pour son usage particulier: le bon Indien, dans l'intention de nous servir plus vîte, lui demanda s'il vouloit la lui céder à condition de lui en fournir une autre semblable, et une petite sous quelques mois: il ne lui dissimula pas qu'elle nous étoit destinée. Le maire conçut quel-

---

par la nation entière, qui n'auroit vu en lui qu'un libérateur, eût eu le plus grand succès. Alors, pour être conséquent, il ne pouvoit pas se dispenser de nous rappeler, sauf à nous faire juger suivant les formes constitutionnelles; ce qu'aucun de nous n'auroit redouté. Sa position, à cette époque, étoit encore plus favorable qu'au 18 brumaire. Il n'en profita pas: il fut retenu par la crainte que lui inspiroit la fermeté de Rewbel. Ce directeur saisit avec beaucoup d'habileté la faute que Buonaparte avoit faite de se séparer de son armée. Il ne lui fut plus permis d'y retourner, et il sentit tous les dangers auxquels l'auroit exposé le refus de l'expédition lointaine qu'on lui proposa.

ques soupçons : heureusement qu'il étoit fort lié avec nous, et venoit fréquemment dans la case de Pichegru prendre part à la partie de piquet qui terminoit ordinairement nos soirées. Il nous parla de pirogue : nous devinâmes la confidence de l'Indien, et nous lui avouâmes que nous en désirions une pour pêcher ou faire quelques promenades chez les Indiens, et que nous nous étions adressés au capitaine de la bourgade voisine pour nous la procurer. Il nous offrit la sienne, en nous faisant pressentir qu'elle pouvoit nous être plus utile que pour l'usage auquel nous la destinions. Nous nous crûmes obligés de l'accepter ; mais nous ne parûmes attacher aucune importance à l'idée qu'il avoit émise. Le fâcheux de cet incident fut d'être forcés de renoncer à la demande que nous avions faite à l'Indien.

Notre officieux Maire passoit pour dévoué à l'Agent, et nous l'avions jugé au moins fort indiscret. Notre confiance en lui étoit bornée, et la manière dont il exécutoit sa promesse n'étoit guère propre à l'augmenter : tous les trois jours la pirogue devoit être prête, et au bout de trois semaines nous nous aperçûmes qu'elle étoit encore dans le même état que le premier jour. Cependant il nous entretenoit souvent de la possibilité de nous en servir pour nous évader, et prétendoit même repasser avec nous en Europe.

Cette conduite nous fit soupçonner quelque intelligence avec les agens directoriaux pour nous bercer de ce faux espoir, nous détourner de tout autre tentative, et nous traîner ainsi jusqu'aux chaleurs, dont

aucun de nous n'auroit pu surmonter les dangereux effets. Si telles furent ses vues, dont cependant nous n'avons acquis aucune preuve certaine, elles tournèrent contre son propre but : car cette perfidie nous devint très-utile ; elle servit à masquer nos véritables recherches. Loin de lui témoigner de la défiance, nous parûmes abonder dans son sens, nous gardant bien néanmoins de manifester de l'impatience de partir.

Il étoit cependant impossible de la porter plus loin. MM. Lafond et Rovère venoient d'être attaqués de la fatale fièvre : elle pouvoit nous atteindre nous-mêmes ; nos teints s'altéroient sensiblement ; enfin, nous touchions au mois de mai, et la saison homicide commence en juin. Il falloit donc fuir sous un mois, ou être enterré à Sinamary.

Vis-à-vis de notre hameau, sur le bord opposé de la rivière se trouvoit une petite habitation, la seule qui rappelât qu'on avoit essayé de cultiver ce canton. Le propriétaire étoit un ancien soldat allemand à demi-infirme, qui à l'aide de quatre ou cinq nègres entretenoit quelques cotonniers. La proximité de son habitation nous procuroit de fréquentes visites de sa part, et elles n'étoient jamais stériles pour nous. Il apportoit toujours à Pichegru particulièrement, quelques légumes ou quelques fruits. Les visites étoient réciproques : il se passoit peu de jours sans qu'il reçût celle de quelques-uns de nous; M. Dossonville et moi étions surtout fort assidus à lui en rendre, parce que nous l'avions toujours trouvé disposé à nous donner les éclaircissemens qui nous étoient nécessaires, et que

plus d'une fois il nous avoit témoigné d'une manière bien franche le désir de nous voir éloigner d'une terre qui nous dévoreroit infailliblement. Il faisoit avec Cayenne et Surinam une espèce de cabotage qui l'avoit mis dans le cas de nous rendre quelques services. Le zèle et la discrétion qu'il y avoit apportés ne nous permettoient pas de douter de son dévouement : enfin il se servoit pour ses voyages d'une pirogue assez grande pour nous contenir, et il pouvoit nous procurer pour conducteurs les Indiens qu'il employoit lui-même dans ses courses. Cet ensemble de circonstances étoit bien séduisant. Mais comment faire à cet honnête homme une proposition qui exposoit sa fortune, sa personne même à la fougueuse vengeance de l'Agent ? Etoit-il prudent de livrer notre secret au risque d'essuyer un refus ? Un nouvel incident leva nos scrupules, et maîtrisa nos craintes.

Les ministres de la cruauté directoriale, toujours inquiets de l'espèce d'ascendant que nous prenions sur les individus placés pour nous tourmenter, et étonnés de ce que le climat opéroit si lentement sur les généraux Pichegru, Willot et Aubry, qui leur étoient plus particulièrement *recommandés*, voulurent s'assurer d'une manière exacte de notre situation morale et physique. Une aussi importante mission ne pouvoit être confiée qu'à un homme bien capable de la remplir. Le choix dut tomber sur le commandant de la garnison. Nous le vîmes arriver un soir, au moment où la plupart de nous se promenoient sur la pelouse dont j'ai déjà parlé : sa subite apparition nous pétrifia. Nous

présumâmes bien que nous n'avions rien de favorable à attendre d'un tel émissaire, et ses procédés ne tardèrent pas de nous en convaincre. Quelques questions insignifiantes, jetées comme par hasard à trois ou quatre de nous en passant devant nos cases, furent les seules faveurs dont il nous honora. La sécheresse de nos réponses concorda parfaitement avec l'inconvenance de son ton : mais il en prit un fort différent avec Billaut de Varennes. La journée qu'il passa à Sinamary fut presqu'entièrement consacrée à ce dernier, et elle se termina par la proposition de revenir à Cayenne, si bon lui sembloit. Ce rôle parut si vil à Billaut lui-même, qu'il dédaigna de profiter de la liberté qu'on lui offroit, et il parla de vengeance pour le passé. Le commandant, homme foible, repartit intimidé : les agens directoriaux ne furent pas non plus inaccessibles à l'inquiétude. Un nouveau convoi considérable de déportés leur étoit annoncé ; ils en concluoient que la terreur étoit rétablie en France, et que la faction de Billaut y dominoit. Que faire pour effacer le tort d'avoir maltraité un tel patriote ? Offrir en expiation le plus grand nombre possible de victimes royalistes. Mais le commandant avoit reconnu que les habitans, les Indiens, les nègres même, *malgré les déclamations virulentes*, nous étoient favorables.—*Ils seront éternels dans ce canton*, s'écria-t-il ; *ils y ont tout corrompu.*—*Pourquoi ne les changeroit-on pas*, observa très-humainement un des conseillers ; *j'ai toujours trouvé Sinamary trop près de Surinam, où Pichegru doit avoir des*

*amis. D'ailleurs vous allez placer à Conamama* (1) *les nombreux déportés qui arrivent: laisserez-vous des hommes aussi dangereux à portée de conspirer avec ces derniers? La sûreté de la colonie ne tarderoit pas d'être compromise. Envoyez-les à l'autre extrémité de la Guyane, vers la rivière* DE VINCENT-PINSON (2) *: vous ne pourrez rien faire de plus agréable au gouvernement.* Les circonstances donnoient un grand poids à cet avis : aussi promit-on de la prendre en considération.

Nous fûmes promptement instruits de ce nouveau complot, contre les misérables restes de notre existence. Nous n'hésitâmes plus à tout entreprendre pour les dérober à nos lâches assassins. Nous abordâmes la grande question auprès de notre bon voisin : elle ne l'étonna pas autant que nous l'avions pensé. Cependant il ne nous dissimula aucun des inconvéniens, aucun des dangers qu'entraînoit pour lui notre proposition : mais il ne les jugea pas insurmontables, et voici ce qui fut convenu pour prévenir les principaux.

Nous exigeâmes d'abord qu'il acceptât le prix de sa pirogue, et nous le réglâmes un peu largement ; il y comprit un baril de biscuit, un baril d'eau et quelques bouteilles de tafia. Ensuite nous l'autorisâmes à nous accuser de la lui avoir dérobée : nous arrêtâmes même que pour donner plus de vraisemblance à ce larcin,

---

(1) Conamama est le canton le plus voisin de Sinamary : la distance n'est que de six lieues.

(2) C'est la partie la plus mal saine de la Guyane : elle est inondée neuf mois de l'année.

nous la prendrions quelquefois pour faire des promenades, qu'il feindroit d'en être mécontent et même s'en plaindroit au poste : enfin il se chargea de nous procurer deux indiens, sous prétexte d'une course de deux ou trois jours dans l'intérieur des terres.

Ces arrangemens conclus, nous nous attachâmes à détourner l'attention de nos gardiens, du brave homme à la générosité duquel nous allions devoir la vie et la liberté. Nos relations devinrent plus rares, et nous parûmes attacher plus d'importance à la promesse du Maire. Nous devînmes presque pressans ; nous ne voulions pas surtout que le mois d'août nous trouvât à Sinamary ; il en prit de nouveau l'engagement, mais sans mettre plus d'activité à le remplir. Les querelles que nous lui en faisions quelquefois nous amusoient beaucoup.

Tout nous présageoit donc une prochaine délivrance ; mais des regrets amers se mêloient aux charmes de cette douce perspective. L'état de MM. Tronçon et Lafond empiroit chaque jour. Depuis trois semaines, ils ne quittoient plus leur grabat. Placés dans la même case en face l'un de l'autre, leurs souffrances sembloient leur être communes. Quel tableau! Quel affreux abandon pour des époux, pour des pères! M. Lafond surtout déchiroit l'ame par ses touchans et fréquens retours vers sa femme et ses enfans. Il n'étoit plus aussi éloigné de nous accompagner, mais son état s'y opposoit absolument. Nous nous en affligions d'autant plus que nous redoutions beaucoup pour lui l'impression de notre départ. Nous l'y préparâmes peu à peu afin d'en

affoiblir l'effet.... La séparation n'en fut guère moins cruelle (1).

Quant à M. Tronçon, il étoit tellement accablé par la maladie qu'il ne parloit plus à personne; il étoit presque dans un état d'agonie (2). Mais comme il avoit constamment persisté dans sa première résolution, nous

(1) M. Lafond se rétablit, et ne rechuta pas, grace sans doute au changement qui s'opéra dans sa position. Quelque temps après notre évasion, il fut permis à ceux qui n'avoient pas voulu y prendre part, d'aller s'établir à Cayenne, où ils trouvèrent tous les secours que pouvoit leur offrir la colonie.

(2) M. Tronçon du Coudrai ne périt point de cette maladie; il eut une espèce de convalescence, et vécut encore deux mois après notre évasion, qui eut lieu le 3 juin. Cependant Ramel le fait mourir le 27 mai. Il semble n'avoir cherché dans cette infidélité qu'une occasion de décrier l'abbé Brothier, qui ne cessa jamais de mériter notre estime; s'il eut des liaisons avec Billaut, ce fut uniquement pour en tirer des renseignemens sur quelques circonstances de la révolution dont il préparoit *l'histoire*.

Ramel, tourmenté sans doute par le souvenir du rôle qu'il avoit joué envers MM. de la Villeurnois et Brothier, étoit toujours dans un état d'exaspération d'autant plus injuste, qu'il ne leur est jamais échappé le plus léger reproche. C'est vraisemblablement cette invincible haine qui lui a dicté ses diatribes. Elles prouveroient peu de générosité, si elles étoient fondées: comment les caractériser, lorsqu'on ne peut pas même imputer des prétextes à ceux qu'elles attaquent. Aussitôt que l'ostracisme nous frappa, toutes les nuances d'opinion s'effacèrent, tous les torts politiques disparurent, tous les sentimens se confondirent dans la communauté du malheur qui nous unissoit, et chacun ne cherché plus qu'à donner ou recevoir des consolations.

n'avions pas au moins le regret de le voir perdre l'occasion de s'arracher au trépas.

Bourdon, quoique moins mal, étoit aussi dans l'impossibilité de partir.

Enfin, M. Barthélemi étoit encore à Cayenne : il y prolongeoit son séjour autant pour épier quelque vaisseau dont le capitaine voudroit risquer de nous enlever à son départ, que pour soigner sa santé.

Voici ce qu'il m'écrivit le 8 mai : « J'ai reçu, mon » cher compagnon d'infortune, la lettre que vous » m'avez fait l'amitié de m'écrire : je n'ai pas manqué » de m'entretenir de nos intérêts communs avec la » personne à qui vous l'avez remise ; elle a bien la » volonté de nous rendre service, etc.. Ma santé est » toujours fort chancelante ; la *consultation* que j'ai » fait faire n'a rien produit de positif ; on n'a exprimé » que des choses vagues et générales, etc. »

Cette *consultation* étoit relative à notre enlèvement : on avoit pressenti un capitaine hambourgeois ; mais la négociation n'avoit pas eu de succès.

Notre excellent voisin devenoit notre unique ressource, ses dispositions étoient toujours les mêmes : mais les Indiens, après lui avoir promis de nous accompagner, venoient de se rétracter. Comment y suppléer ? Aucun de nous n'étoit marin ; les dangers déjà si multipliés doubloient par la privation d'un guide ; en un mot nous courions à une perte certaine ; c'est au moins ce que nous observa M. de Marbois, lors de notre dernière proposition de s'évader avec nous. *N'importe*, dit Pichegru, *mieux être dévorés par les*

*requins que périr ici : pour moi rien ne me fera changer de résolution. Je fuirois plutôt à la nage.*

Aucun de ceux qui entroient dans le projet d'évasion ne balança à lier son sort au sien, et il fut arrêté que nous partirions dès que M. Barthélemi seroit de retour. Je fus chargé de lui écrire par la première occasion. M. Barthélemi, déjà préparé, se hâta de revenir sous prétexte de se rapprocher de ses amis Tronçon et Lafond, dont les jours étoient dans le plus grand danger. Il nous confirma qu'on pensoit à nous déplacer, et qu'on attendoit sous peu de jours une frégate chargée de cent quatre-vingt-treize nouveaux déportés, parmi lesquels se trouvoient nos deux estimables collègues, Gilbert *des Molières* et Jean-Jacques Aimé (1). A ces noms nos cœurs se serrent, et le désir de les attendre pour les sauver avec nous est unanime.

(1) La liberté fut offerte deux fois à ces honorables victimes par *l'Institut royaliste de Bordeaux :* d'abord, dans les prisons même de Rochefort, d'où ces dignes députés auroient pu sortir avec MM. Richer Sérisy et Isidore Langlois, sauvés l'un et l'autre par l'or des fidèles Bordelais ; plus tard, lorsque la frégate *la Charente*, sur laquelle ils étoient, chassée par la croisière anglaise, et forcée de rentrer en rivière, y réparoit les grandes avaries qu'elle avoit éprouvées. L'un des chefs de *l'Institut royaliste* (M. Lestrade) se présenta nuitamment à la tête de deux embarcations armées pour s'emparer des prisonniers, par un coup de main dont l'intelligence et le courage de ce brave défenseur de la cause du trône et du malheur rendoient le succès immanquable. Mais ces deux hommes généreux, craignant de compromettre l'intérêt de leur famille, et la sûreté des braves qui se dévouoient pour eux, préférèrent le martyre de la déportation au bonheur de leur délivrance.



Cinq jours se passèrent dans cette attente, et quelle que fût notre impatience de profiter de moyens qui pouvoient nous échapper à chaque minute, nous étions bien résignés à retarder jusqu'à l'arrivée de la frégate. Mais nous apprîmes que la funeste détermination étoit prise, et que l'installation des autres déportés seroit l'époque de notre translation. Dès-lors plus d'espoir de nous réunir à nos infortunés collègues; plus de possibilité d'échapper nous-mêmes à la mort. Pouvions-nous courir de tels risques?

Une autre circonstance non moins impérieuse acheva de nous entraîner, et c'est ici le cas de dire que le vrai, peut quelquefois n'être pas vraisemblable: ce qu'on va lire ne peut s'expliquer que par la protection spéciale d'une Providence divine et supérieure à toutes les combinaisons humaines.

Décidés à nous abandonner à elle dans ces parages hérissés d'écueils, nous avions fixé notre départ aux premiers jours de juin. Le 1er au matin, chassant sur le bord de la mer, nous aperçûmes un corsaire cayennois capturer, après quelques coups de canon, une grande goëlette. Croyant qu'il conduiroit sa prise à Cayenne, nous reprîmes comme à l'ordinaire le chemin de Sinamary, sans donner plus d'attention à cet événement. Mais le vent et les courans contrarièrent le corsaire qui, après d'assez longues tentatives, fut obligé de mouiller à l'embouchure de notre rivière. Vers les six heures du soir, au moment où nous nous rendions, le général Willot et moi, à la case de Pichegru, nous vîmes arriver six individus dont aucun ne nous étoit

connu. L'idée du vaisseau capturé ne nous vint pas ; mais bien celle des déportés attendus ; nous pensâmes que c'étoit un à-compte qu'on nous amenoit. Notre incertitude ne fut heureusement pas longue : un de ces individus se détache des autres, vient à nous, et nous demande d'un ton qui nous touche vivement, s'il ne parle pas à des *déportés Français*, et lequel de nous est *le général Pichegru.* Nous le conduisons aussitôt à sa case; il nous dit en chemin qu'il est le capitaine d'une goëlette prise le matin à la hauteur de Sinamary, et que le capteur n'ayant pu se rendre à Cayenne ; il l'a fait descendre à terre avec tout son équipage, jusqu'à ce que le vent devienne favorable. Arrivé à la case, il embrasse Pichegru, en s'écriant : *Ah ! général, que je suis malheureux! vous arracher de ce désert, conserver à la France des hommes dont elle réclamera un jour les talens et les vertus, étoit le but de mon voyage : des lettres, des secours de vos parens, de vos amis et d'autres papiers, dont je suis porteur attestent mon projet : ils sont cachés dans des barils de farine, dont j'ai composé ma cargaison dans l'espoir d'être mieux accueilli à Cayenne, qui en a un pressant besoin. Je comptois au moyen des amis que vous devez avoir, lier des intelligences avec vous, et à mon départ vous prendre à mon bord : mais le Ciel réserve à d'autres ce bonheur; il a voulu que je tombasse dans les mains d'un corsaire ou plutôt d'un pirate : riche ce matin, je ne possède plus rien ce soir. Mais ce n'est pas ce que je regrette le plus.* — *Homme généreux, que vous nous affligez !* répond Pichegru en le serrant dans ses bras ; *sous quel pavillon*

*naviguiez-vous donc? — Je suis Américain : mon nom est connu à Bordeaux; je m'appelle Tilly. — Les forbans! ils ne connoissent ni droit des gens, ni liens d'amitié : mais, cher capitaine, ne prolongeons pas davantage cette entrevue : elle préviendroit peut-être contre vous; dans une demi-heure nous nous promènerons sur cette pelouse; le hasard peut paroître vous y amener, et nous reprendrons notre conversation.*

Nous ne pouvions revenir de notre étonnement, de notre admiration : *un étranger, un inconnu*, disions-nous, *ne craint pas de hasarder sa fortune, sa vie même pour nous sauver, et aucun de nos compatriotes, aucun des hommes au bonheur desquels nous avons tout sacrifié, n'a fait la plus légère tentative en notre faveur. Cependant plusieurs de nous, et spécialement Lafond ont pour amis des armateurs! Notre enlèvement seroit si facile!*.... Enfin nous écartâmes ces tristes réflexions, pour ne nous occuper que de notre situation. L'accident de l'incomparable capitaine Tilly, tout fâcheux qu'il étoit pour lui, devenoit pour nous un grand bienfait. Il nous offroit le pilote vainement cherché depuis deux mois. Nous pouvions répondre à sa générosité par la plus grande preuve possible de confiance, et l'arracher lui-même à la tyrannie dont il désiroit nous délivrer. Pleins de ces idées, nous allons à notre promenade ordinaire. Le capitaine ne tarde pas de nous y joindre; son malheur fait encore le sujet de notre entretien. Nous sommes surtout épouvantés du traitement qu'on lui fera subir, si l'on découvre les papiers cachés dans la farine; et comment les soustraire? les barils

vont être emmagasinés, peut-être même ouverts de suite, à cause de la pénurie des subsistances. Les papiers seront découverts, et l'on s'en fera un titre non-seulement pour légitimer la confiscation, mais même pour sévir contre Tilly, qui ne nous dissimule pas ses alarmes. — *Eh bien ! brave capitaine*, lui dit Pichegru, *ce que vous aviez tenté pour nous d'une manière si noble, nous le pouvons pour vous : demain nous fuyons cette terre d'iniquité et de misère : tous nos moyens sont prêts. Ils consistent en une pirogue indienne, qui nous attendra à huit heures du soir. Vous êtes l'ange tutélaire envoyé pour la conduire : nous ne pouvons partir sous de plus heureux auspices ; peut-être nous sera-t-il permis un jour de réparer vos pertes ?....* Tilly hésite.... Il refuse.... Et quel est son motif ? la crainte de nous faire découvrir. *Le commandant du poste*, ajoute-il, *exige que nous partions demain matin : on nous envoie par terre et sous escorte. Je ne saurois disparoître sans donner lieu à de sévères recherches ; si l'on surprenoit votre secret, je ne m'en consolerois jamais. Cependant, Messieurs, vous ne partirez pas seuls. Des personnages comme vous ne s'aventurent pas à ce point. Je connois la côte ; vous ne ferez pas deux lieues sans vous briser contre quelque rocher : heureux si même avec un bon guide, votre esquif ne subit pas ce malheur ! Le maître de mon équipage est un second moi-même ; il a beaucoup fréquenté ces parages, et je le crois très-disposé à éluder le voyage de Cayenne : au surplus je vais m'assurer de ses intentions, et il ne saura votre secret que quand je le verrai bien décidé à s'évader.*

Le bon capitaine sentant qu'il n'a pas une minute à perdre, nous quitte subitement : à peine une demi-heure s'est-elle écoulée qu'il revient, et le succès de sa négociation se lit dans ses yeux.—*Tout est arrangé,* nous dit-il ; *Barrick* (1), *ravi de l'aventure, se rendra cette nuit dans le bois voisin du rivage, où doit se trouver la pirogue, et il restera caché jusqu'à votre arrivée. Je vous réponds de sa fidélité et de son habileté.*

Nos observations sur les risques qu'il court, si l'on s'aperçoit de l'absence de Barrick, sont inutiles ; il espère qu'elle sera d'autant moins reconnue, qu'on n'a guère remarqué le nombre de ses gens. D'ailleurs quelle importance attacheroit-on à un simple matelot? Enfin il s'éloigne en nous disant : *Adieu, adieu, mes bons amis ! je vous quitte pour ne point éveiller les soupçons ; soyez aussi heureux que vous le méritez ; mes vœux vous suivront partout. Puissions-nous nous revoir dans des temps meilleurs !*

Quelle soirée ! Quelle nuit ! Avec quelles délices nos pensées se portoient déjà vers l'Europe, vers notre patrie ! Tous les dangers, toutes les fatigues qui nous attendoient, disparurent devant l'idée enchanteresse de revoir nos parens, nos amis ; jamais moment n'eut plus de charmes pour moi.

Nous fûmes levés de bonne heure ; pas assez tôt cependant pour revoir notre très-digne capitaine. Nous apprîmes que l'équipage étoit parti, et on ne parla pas d'absens. La plus grande partie de la journée

(1) C'étoit le nom du contre-maître dont M. Tilly nous avoit parlé.

se passa en préparatifs : nos armes furent à tout événement mises en état ; nous convertîmes en cartouches le plomb et la poudre qui nous restoient ; la résolution de surmonter, même à force ouverte, les obstacles, s'il s'en présentoit, étoit fermement prise.

Enfin nous faisons nos adieux à ceux de nos compagnons qui pouvoient nous entendre, et ne vouloient pas nous suivre. M. de Marbois, toujours inébranlable, nous fait de nouvelles et affectueuses observations, nous plaint beaucoup, et croit notre perte assurée. MM. de la Villeurnois et Brothier, s'indignent de notre imprudence ; ils veulent que nous attendions le vaisseau qui doit les enlever (1) ; ils nous jurent de nous sauver avec eux. M. Lafond, étendu sur sa paillasse, nous serre la main ; il ne peut proférer un seul mot ; mais ses sanglots nous peignent ses regrets : ils étoient bien réciproques ! Nos regards se portent douloureusement sur l'infortuné Tronçon ; il paroissoit toucher à ses derniers momens.... Quelle séparation !

Quatre heures arrivent : c'étoit le moment où les chasseurs se mettoient ordinairement en marche. Depuis une douzaine de jours nos cinq camarades *complices* de notre évasion imitoient notre usage : ils faisoient ou feignoient de faire de longues courses, et de rentrer tard afin de prévenir l'étonnement de nos surveillans lors de notre départ. Chacun va de son côté : le point de réunion est le bois où Barrick nous

(1) Le vaisseau espéré n'arriva pas, et ils périrent deux mois après notre évasion.

attend ; on doit s'y trouver à huit heures... Jamais rendez-vous ne fut plus exactement tenu. L'astre des amans est aussi celui des malheureux : de combien de peines il est le confident ! De combien de consolations il est la source ! L'éclat de sa lumière, une douce brise nous invitent à partir. Nous nous y disposons. Mais tout-à-coup des cris perçans *à moi*, *à moi*, retentissent à deux cents pas de nous ; nous nous croyons découverts et assaillis par un détachement de soldats nègres embusqués près de nous. Nous nous disposons à la plus vigoureuse résistance (1). Cependant nous ne jugeons pas prudent de nous montrer tous à la fois. Trois seulement, les chasseurs dont la présence si tard devoit le moins surprendre, sortent du bois et aperçoivent sur le bord de la mer un nègre qui s'agitoit beaucoup, et en appeloit à grands cris un autre plus éloigné ; nous invitons nos compagnons à ne point paroître, et nous nous dirigeons vers le nègre qui luttoit avec une énorme *caouane* (2) : il appeloit son camarade à son secours. L'un et l'autre s'étoient mis en embuscade pour épier ces testacées très-multipliées le long de ces côtes, et le moins éloigné de nous en avoit aperçu deux. La première étoit rentrée dans la mer, et celle-ci n'auroit pas tardé à l'y suivre, si nous n'a-

(1) Nous étions munis de nos fusils et d'une douzaine de cartouches.

(2) Espèce de tortue de mer, qui pèse jusqu'à six cents livres : elle est armée de griffes avec lesquelles elle saisit quelquefois son ennemi, et l'entraîne dans la mer.

vions pas aidé les nègres à la retourner (1). Ainsi notre dernière action sur cette terre ennemie, est un bienfait. Les nègres reconnoissans, promettent de nous porter le lendemain à Sinamary un des meilleurs morceaux de la tortue, et se retirent sans témoigner le moindre soupçon. Dès qu'ils ont disparu nous fouillons la partie du bois la plus voisine du rivage, et n'ayant rien aperçu, nous nous rendons à l'endroit où nous attendoit la pirogue libératrice (2). Arrivés au bord de la mer et prêts à mettre le pied dans notre léger esquif, nous tombons tous à genou par un mouvement spontané, et le Ciel accueille les accens de notre vive reconnoissance (3).

Enfin nous nous embarquons : la brise fraîchit et le sol homicide fuit derrière nous. Barrick s'empare de la voile, et Pichegru du gouvernail. Quoique privés de boussole nous gagnons le large dans la crainte de donner sur quelque rocher ou d'être emportés par les courans. Nous voguons toute la nuit de la manière la

---

(1) Telle est la manière de s'en rendre maître : dès qu'elles sont sur le dos, elles ne peuvent plus se retourner, et sont réduites à l'immobilité.

(2) Dans le compte que le journal de Ramel rend de notre évasion, il n'y a d'exact que les noms de Tilly et Barrick. Tout le reste est aussi ridicule que contraire à la vérité.

(3) Notre nombre s'élevoit à neuf, y compris Barrick, et se composoit de M. Barthélemi et son fidèle Letellier, les généraux Aubry, Pichegru, Willot, MM. Dossonville, Ramel et moi.

plus heureuse et la plus tranquille : mais à la pointe du jour nos regards cherchent la terre ; nous ne l'apercevons plus. Barrick paroît inquiet, et en effet il devoit l'être en se voyant en pleine mer avec une pirogue si petite et si rase que le moindre mouvement de notre part, la moindre vague l'exposoient à se remplir. Aussi étions-nous presque continuellement obligés de travailler à la vider avec une calebasse et nos chapeaux. Heureusement que le vent et le temps nous étoient favorables. Barrick cingle à-peu-près droit où il soupçonne la terre ; il ne se trompe pas : mais ce n'est qu'après plus de trois heures d'angoisses et d'incertitude qu'enfin nous l'apercevons. Nous nous en approchons autant que le permettent les écueils, afin de reconnoître la hauteur à laquelle nous nous trouvons.

Rien ne nous avoit encore annoncé qu'on nous poursuivît : mais il nous importoit infiniment de passer *Iracoubo*, où se trouvoit un poste français assez considérable. Notre fausse route nous avoit fait perdre plus de six à sept heures. Il étoit possible que l'avis de notre évasion fût arrivé à ce poste distant de huit lieues de Sinamary, et qu'on nous y attaquât ; à la vérité on ne pouvoit venir à notre découverte que dans une pirogue à-peu-près comme la nôtre, et montée de huit ou dix hommes seulement, et nous avions les moyens de nous défendre. Mais un engagement dans un esquif comme le nôtre eût été infiniment périlleux ; nous ne nous en disposâmes pas moins à la résistance. Notre bonne étoile rendit inutiles ces préparatifs. Nous nous trouvâmes tellement au-dessus du poste, que nous ne

l'aperçûmes même pas. Ce fut pour nous un grand point de tranquillité. Il ne nous restoit plus qu'à surmonter les dangers de notre navigation, et ils n'augmentèrent point le reste de la journée. Mais nous eûmes beaucoup à souffrir de l'ardeur du soleil dont rien ne nous défendoit. Nous attendions avec impatience la nuit : elle arriva enfin. Le besoin de repos et la crainte de nous égarer encore ou de faire quelque fâcheuse rencontre en gagnant le large, nous déterminèrent à mouiller dans une petite anse où Barrick pensa que nous serions en sûreté ; et en effet nous y passâmes la nuit aussi bien que le permettoit l'attitude gênante à laquelle nous étions constamment forcés.

Le lendemain matin nous fûmes pris par un calme plat, qui nous retint dans l'anse : nous conçûmes des inquiétudes. Nous étions évidemment encore sur la côte française, puisque nous n'avions point passé le Maroni, grand fleuve dont les deux rives forment les limites respectives des Guyanes française et hollandaise. La distance de notre pirogue au rivage étoit à peine de cinquante pas : on pouvoit nous attaquer avec d'autant plus d'avantage, qu'il nous avoit été impossible de garantir nos armes de l'humidité ; enfin si le calme se prolongeoit quelques jours, nos provisions déjà très-réduites malgré notre extrême réserve, deviendroient insuffisantes. Vingt-quatre heures se passèrent dans cette cruelle agitation ; une légère brise la fit cesser et nous remit en mer. Nous rangeâmes la côte, et ne tardâmes pas à nous apercevoir par le mouvement des eaux, que nous approchions de l'embouchure d'une

grande rivière. C'étoit le Maroni par le travers duquel nous nous trouvâmes vers les midi. On nous avoit prévenu que ce passage étoit le plus dangereux de la côte à cause des bas-fonds, des récifs et des courans. On ne nous avoit pas trompés. Ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés que nous traversâmes cette large embouchure, et il fallut toute l'habileté, toute l'expérience de Barrick pour échapper aux écueils qui sembloient se multiplier devant notre esquif : alors nous reconnûmes que M. de Marbois étoit bien fondé à nous dire que nous courions à la mort : sans un guide aussi expérimenté, elle étoit inévitable.

Cependant de plus grands périls encore devoient éprouver notre courage.

Nous voguâmes assez heureusement le reste de la journée ; mais le soir nous fûmes encore retenus par un calme dont néanmoins nous n'eûmes qu'à nous féliciter. Nous lui dûmes une nuit plus tranquille, et il cessa dès que le jour parut. Nous continuâmes notre route, cherchant le fort *d'Orange*, comme un des principaux points de reconnoissance. Nous l'atteignîmes enfin, et nous en fûmes avertis par un coup de canon qui nous étonna beaucoup. Notre surprise devint bien autre, quand nous entendîmes siffler autour de nous trois boulets qui nous furent successivement envoyés, et nous forcèrent à prendre le large. Nous nous crûmes attaqués. Nous ne pouvions pas soupçonner que cet acte d'hostilité de la part des bons Hollandais, n'avoit d'autre but que de nous faire arborer pavillon ; ce qui nous étoit impossible, puisque nous n'en avions point.

Nous doublâmes le fort d'Orange pour atteindre le poste de Monte-Krick, où nous désirions prendre terre. Mais le vent augmentant d'une manière inquiétante, Barrick voulut gagner le rivage; il essaya d'approcher d'une petite plage qui lui paroissoit favorable: mais tous ses efforts échouèrent contre les brisans; dès que nous arrivions à quelques toises du bord, il sembloit qu'une main invisible nous repoussoit!... Ciel protecteur! ce fut encore un de vos bienfaits. Si Barrick eût réussi, nous étions perdus. La tempête auroit brisé notre barque, comme elle la brisa quelques heures après, et jamais nous ne serions sortis de cette plage environnée de marais qui la rendoient inaccessible par terre. Nous nous relançâmes donc en mer, poussés par un vent violent: notre marche étoit rapide; nous espérions presque arriver à Monte-Krick avant que l'orage qui nous menaçoit fondît sur nous. Mais la distance étoit beaucoup plus grande que nous ne le présumions. Le vent devint impétueux, l'atmosphère s'enflamma, la pluie se précipita par torrens; notre pirogue, balottée par les vagues, ne put tenir contre leur violence; elle chavira, et nous jeta dans une vase molle de trois ou quatre pieds de profondeur. Heureusement que nous étions assez près du rivage, et que la marée montoit. Notre grand intérêt étoit de sauver la pirogue: nous la saisîmes, et à la faveur des vagues nous parvînmes à la retourner. Mais le plus difficile étoit de la disputer au vent et aux lames, qui la poussoient avec une violence extrême; nos bras étoient nos seuls agens: nous les employâmes avec une vigueur vraiment surnaturelle.

Enfoncés dans la vase, inondés à chaque seconde par les vagues, nous nous relayions par tiers quand les forces nous abandonnoient : lutte horrible ! Elle dura deux heures, et se termina bien cruellement : les élémens conjurés nous arrachèrent enfin notre dernière espérance ; avec la pirogue, disparurent nos armes et les restes de nos provisions.

Où étions-nous ? Vraisemblablement sur une côte déserte : comment en sortirons-nous ? Quels seroient nos moyens d'existence ? Telles furent nos premières réflexions. Nous n'en fûmes distraits que par les hurlemens des tigres dont il fallut nous garantir : nous nous hâtâmes d'entourer la place que nous occupions, de bois sec auquel nous mîmes le feu avec un briquet que Pichegru avoit sauvé du naufrage. Mais cette précaution indispensable à notre sûreté nous exposa à l'insupportable torture de la piqûre d'insectes dévorans attirés par le feu. Ils nous couvroient de la tête aux pieds. Nul moyen de nous en défendre ; nous étions presque tout nus : le pauvre Barrick surtout en fut si maltraité, qu'il faillit en périr.

La nuit avoit été affreuse : le jour le fut peut-être encore davantage. Il nous découvrit toute l'horreur de notre situation. Notre pirogue jetée à 400 pas de nous, sur le rivage, étoit brisée : nulle trace humaine ne s'offroit à nos yeux : le besoin nous pressoit ; rien pour le satisfaire : les bois qui bordoient la plage étoient inaccessibles ; tout ce qui nous environnoit paroissoit frappé d'une éternelle stérilité : quelques coquillages restés dans la vase, quelques reptiles trouvés

sur le sable, une mare fangeuse devinrent nos uniques ressources. Ceux de nous auxquels il restoit encore quelque force passèrent la journée à reconnoître la côte, et à chercher quelque issue. Mais des kricks (1), des rivières nous fermoient le passage des deux côtés : nos regards et nos espérances se portoient à chaque instant sur la mer ; nos vœux appeloient quelque vaisseau. Mais les vases ne permettoient à aucun d'approcher du rivage : une lieue à marée haute et deux à marée basse étoient les moindres distances : des hommes isolés sur la plage pouvoient-ils se faire reconnoître à cet éloignement ? Ne devions-nous pas être pris pour des sauvages ou des nègres *marrons* (2), peu propres à inspirer de l'intérêt ? Enfin ne pouvions-nous pas être recueillis par les chaloupes de quelque corsaire de la Guadeloupe, dont nous avions tout à craindre ? Au milieu des tristes idées dont nous ne pouvions nous défendre, nous apercevons un vaisseau : quoiqu'à une très-grande distance, Barrick croit ou feint de croire qu'il est anglais. Il fait tous les signaux qui lui sont possibles, mais inutilement. Le vaisseau suit sa route et bientôt disparoît.

La nuit approche, et ne s'annonce pas moins orageuse que la précédente. A peine nos préparatifs contre les tigres sont-ils terminés, qu'une pluie diluvienne fond sur nos feux : ce n'est qu'avec beaucoup de peine que nous parvenons à les ranimer. Mouillés jusqu'aux

---

(1) Ruisseaux bourbeux et souvent très-profonds.

(2) Nègres fugitifs.

os, nous nous entassons au centre de notre foyer, et nous y attendons, dévorés par l'inquiétude autant que par les mostiques, le huitième jour de notre hasardeuse navigation. Le soleil répond à notre impatience; il se montre enfin, et brille d'un éclat qui nous semble plus pur qu'à l'ordinaire. Barrick, quoiqu'en fort mauvais état, étoit toujours aux aguets; il fut le premier sur pied et marcha à la découverte. A peine avoit-il fait cinq cents pas qu'il s'écria: des hommes! des hommes! A ce cri nous nous levâmes tous, et nous aperçumes, à l'extrémité d'un bois qui bordoit la mer, deux hommes. Notre joie ne peut se peindre; cependant nous ne nous montrâmes point dans la crainte de les effrayer, et de les faire rétrograder: la précaution fut sage; car quoique Barrick se dirigeât seul vers eux, ils le couchèrent en joue, et ce ne fut qu'en se mettant à genou, et en multipliant les signes de détresse qu'il parvint à les rassurer. Ils s'approchèrent de lui, et reconnurent en voyant son état et notre pirogue, qu'il avoit droit à leur pitié: il les amena vers nous; nous les accueillîmes comme des sauveurs, et reconnûmes qu'ils étoient militaires au service de la Hollande. Un d'eux se trouva Français; il nous apprit que nous étions entre Orange et Monte-Krick, à environ quatre lieues de l'un et l'autre; qu'il alloit en ordonnance au fort Orange; que c'étoit par le plus grand des hasards qu'il avoit pris ce chemin; que nous avions couru risque de rester à jamais sur cette plage infestée de tigres; et enfin il nous promit de nous reprendre le lendemain pour nous conduire à Monte-Krick, où nous voulions nous rendre.

Nous nous présentâmes comme des habitans de Cayenne, qui avoient eu le malheur d'être jetés à la côte par un coup de vent, en se rendant à Surinam où les appeloient leurs affaires. Ce roman étoit justifié par des passe-ports que nous nous étions procurés, et qui n'avoient d'irrégulier que les noms que nous avions empruntés.

Quelque vraisemblable que fût notre récit, le soldat ne nous parut pas y avoir grande confiance, et nous n'en prîmes guère plus dans sa promesse : nous nous déterminâmes donc à députer vers le commandant du fort deux de nous pour prévenir l'effet du rapport que nous devions craindre de la part des soldats. La surveillance étoit extrêmement sévère dans ces parages. La menace qu'on avoit faite plusieurs fois de révolutionner la colonie, en étoit le principal motif. Les soldats pouvoient nous peindre comme des hommes suspects, et provoquer par là contre nous quelque mesure de rigueur. Nous fûmes bien inspirés : le choix tomba sur M. Barthélemi et moi ; on nous crut les plus en état de soutenir la fatigue de cette longue course.

Nous nous mîmes sur les traces de nos deux précurseurs. Accablante corvée ! Des sables brûlans dans lesquels nous enfoncions jusqu'à mi-jambe ; des débris immenses d'arbres amoncelés par les ouragans, et qu'il a fallu franchir pendant plus de deux lieues, une chaleur assommante, une soif ardente, une faim cruelle ; voilà ce que nous eûmes à surmonter et à souffrir pendant quatre heures.

Nous étions encore à une demi-lieue d'Orange,

lorsque nous rencontrâmes un détachement de 25 hommes qui avoit ordre de s'emparer de nous, et de nous amener au fort, trajet au-dessus des forces de presque tous nos autres camarades. La démarche que nous faisions rassura l'officier du détachement, et il consentit à revenir avec nous au poste prendre de nouveaux ordres. Nos passe-ports, et notre exposé persuadèrent le commandant; il nous prit pour des colons naufragés; notre état pitoyable le toucha, et l'intérêt que nous lui inspirions doubla, quand nous le priâmes de faire parvenir une lettre au gouverneur, M. Frédérizi, dont plusieurs de nous étoient parfaitement connus. Il ne fut plus question d'envoyer de la force armée, mais des hommes pour raccommoder notre pirogue, et des vivres pour restaurer nos compagnons. En effet, dix mulâtres ou nègres partirent sur-le-champ chargés d'outils et de comestibles.

Quant à M. Barthélemi et moi, tous les soins nous furent prodigués, et malgré notre extrême fatigue nous retrouvâmes dans notre courage assez de forces pour aller partager avec nos camarades, la joie d'une réception aussi favorable.

Toute l'adresse et la diligence de nos ouvriers ne purent mettre notre pirogue en état qu'à la nuit. Nous n'aurions pas hésité à nous rembarquer de suite, si la marée nous l'eût permis. Il fallut nous résigner à passer encore douze heures au milieu de nos feux et de nos essaims d'insectes. Mais l'espérance avoit succédé à nos vives inquiétudes, et nous goûtâmes enfin pendant quelques heures les douceurs d'un sommeil qui nous étoit bien nécessaire.

Le jour parut ; la mer étoit bonne ; les ouvriers qui avoient ordre de ne quitter qu'après notre embarquement, nous réveillèrent. Nos préparatifs ne furent pas longs ; six de nous restèrent dans la pirogue ; les autres, après avoir passé les kricks et les marais, préférèrent marcher. Tous s'acheminèrent ainsi vers le fort de Monte-Krick.

Les piétons devancèrent la pirogue, et disposèrent le commandant du poste à accueillir leurs compagnons de naufrage aussi bien qu'ils avoient été accueillis eux-mêmes. Ils arrivèrent quelques heures après, et trouvèrent une vaste case et un bon dîner préparés pour les recevoir.

Quel miraculeux changement ! Plus de chaînes à traîner ; plus de bourreaux à redouter ; toutes les misères humaines épuisées sans nous abattre. O justice céleste ! Des larmes de reconnoissance arrosent cette terre de salut, et le souvenir de nos maux auroit disparu comme un songe pénible, si l'état critique de Barrick ne nous les avoit rappelés. Le généreux commandant du poste partagea l'intérêt que nous prenions à notre libérateur, et n'omit rien pour le soulager. Il parloit assez bien français, et, quoiqu'il ne nous devinât pas, notre roman ne paroissoit pas le convaincre entièrement ; il ne pouvoit concilier nos haillons avec nos passe-ports, où nous étions qualifiés de négocians ; notre tenue, avec notre profonde misère ; la prudence du commerce, avec l'audace qu'annonçoit notre pirogue. « De quelle nature étoient donc vos affaires, » nous dit-il, pour vous hasarder en pleine mer sur une

» *coquille de noix*?.. » Il n'étoit pas facile de répondre à cette objection : heureusement que le bon commandant, un peu rassuré par la conduite que son camarade du fort d'Orange avoit tenue avec nous, ne consulta que son cœur, et ne vit que notre malheur. Nous restâmes bien plus embarrassés encore quand nous aperçumes suspendu auprès de son miroir un tableau imprimé sur lequel nous lûmes nos noms et nos signalemens. C'étoit une précaution qu'on avoit prise en cas d'évasion. On avoit fait passer à tous les postes de la côte un tableau de cette espèce, afin que nous ne pussions trouver d'asile nulle part. Mais cette maligne prévoyance n'eut pas plus de succès que les autres vexations. Brûlés par le soleil, défigurés par les piqûres des insectes, nous ne ressemblions plus à nous-mêmes : aussi le commandant soupçonna-t-il si peu la vérité qu'il fut le premier à nous montrer ce tableau, en nous demandant si nous avions relâché à Sinamary; sur notre réponse négative, il nous dit : « J'en suis » fâché; j'aurais été bien aise de savoir des nouvelles » de ces intéressantes victimes. Les braves Pichegru » et Willot, ce digne M. Barthélemi doivent être » bien malheureux.... Ils l'ont été en effet, répondîmes-nous : mais le bruit couroit dans la colonie » que leur sort alloit s'améliorer.... Ah! tant mieux! » Je crois bien qu'on ne tardera pas de les rappeler » en France. Tous ces hommes-là ont rendu trop de » services et sont trop nécessaires à leur patrie, pour » qu'elle s'en prive long-temps. »

Enfin, pour dissiper tous les doutes que pouvoit

concevoir le commandant, nous lui témoignâmes le désir d'écrire au Gouverneur : il l'approuva d'autant mieux, qu'il nous avoua être lui-même dans la nécessité de le prévenir de notre arrivée avant de nous permettre d'aller plus loin. Il nous engagea à tenir nos dépêches prêtes pour le lendemain matin. Elles consistoient en une lettre par laquelle nous prévenions le Gouverneur de l'exécution du projet qu'il connoissoit depuis long-temps, et nous réclamions la protection qu'il avoit eu la bonté de nous promettre.

La distance de Monte-Krick à Paramaribo, capitale de la colonie de Surinam et résidence du Gouverneur, est de vingt lieues. Elle fut rapidement franchie par l'exprès qu'envoya le commandant ; car le quatrième jour, au moment où nous nous disposions à aller dîner chez un colon qui, sans se douter de notre secret, nous avoit fait les offres les plus empressées, et dont l'habitation n'étoit pas éloignée du poste, nous aperçûmes un cavalier. Pichegru le reconnoît pour un officier supérieur hollandais : lui-même, nous voyant réunis près de la case, arrive au galop, met pied à terre, et demande avec le plus vif intérêt MM. Picard et Gallois ; c'étoient les noms fictifs du général Pichegru et de M. Barthélemi ; ils se présentent... *A quel état ils vous ont réduits ! les misérables !* s'écria l'officier en leur tendant les bras : il nous embrasse tous ; ses larmes se mêlent aux nôtres ; remis un peu de son émotion, il nous remercie de la part du Gouverneur d'avoir rendu justice à ses sentimens, et *moi*, ajoute-t-il, *je m'estime infiniment heureux d'être au-*

*près de vous son interprète et celui de toute la colonie que vos honorables malheurs ont infiniment touchée.*

Et quel étoit ce sensible interprète? le commandant en chef des troupes de la colonie, le digne descendant du général de Cohorn, dont les talens ont fait la gloire de sa patrie.

Tout ce que la générosité peut inspirer avoit été prévu par M. de Cohorn: nous étions attendus dans le canal de Monte-Krick par une grande gondole chargée de rafraîchissemens et de vêtemens. Après nous être équipés de la tête aux pieds, nous nous dirigeâmes vers l'habitation d'un ami du Gouverneur; mais nos regards ne pouvoient se détacher de notre chère pirogue, à laquelle nous avions voué une espèce de culte en la baptisant *San-Salvador*. Nous priâmes M. de Cohorn de la faire remorquer à la gondole, afin qu'elle nous suivît jusqu'à Paramaribo. Il s'y prêta de la meilleure grâce.

Nous arrivâmes de bonne heure à l'habitation le propriétaire n'y étoit pas. Des affaires indispensables l'avoient retenu à la ville; le commandant étoit chargé de nous en témoigner ses regrets. Mais les ordres avoient été donnés pour nous recevoir comme s'il eût été présent. Une belle maison, des appartemens richement meublés, un repas somptueux attestoient et sa fortune et sa libéralité. Nous nous promenâmes avec délices dans ses jardins, aussi vastes que bien soignés. Echappés de l'enfer, nous nous crûmes dans un véritable élysée.

Enfin, la soirée se termina par une fête à laquelle

présida une gaîté bien nouvelle pour nous. Mais le besoin de repos se faisoit encore sentir ; d'excellens lits nous promettoient une nuit telle que nous n'avions pu en passer depuis notre exil ; nous nous empressâmes d'en profiter.

Le lendemain un fort beau déjeuner attendoit notre réveil ; après y avoir fait copieusement honneur, nous remontâmes dans notre gondole. Elle suivit la rivière de Comervine, bordée de vastes plantations. Nous ne pouvions assez admirer la richesse de la culture, et surtout la multiplicité des canaux auxquels la colonie doit le double avantage d'avoir assaini le pays, et de faciliter les communications. Les Hollandais ont porté dans cette colonie le génie qu'ils ont déployé en Europe : la Hollande est une conquête sur la mer ; Surinam en est une sur d'immenses marais.

De la rivière de *Comervine* nous passâmes dans celle de Surinam, et fîmes halte à une habitation où s'étoient réunis plusieurs des principaux colons ; dès qu'ils aperçurent la gondole, ils se portèrent sur le rivage, et nous reçurent dans leurs bras à mesure que nous en descendîmes.

La manière dont nous fûmes traités répondit à ce touchant début : il étoit impossible de mieux allier la magnificence à la cordialité. Le propriétaire de l'habitation vouloit absolument nous garder quelques jours ; mais nous ne pûmes pas céder à ses instances.

Nous avions lieu de présumer que l'Agent avoit envoyé un aviso à Paramaribo. Il étoit nécessaire de nous concerter avec le Gouverneur sur sa réponse.

Nous profitâmes de la marée pour repartir : nous entrâmes à Paramaribo, non pas en triomphe, comme l'a très-faussement dit le journal de Ramel ; c'eût été aussi imprudent que ridicule, mais, au contraire, de la manière la moins remarquable. Cette précaution, nécessaire à notre propre sûreté, étoit aussi le premier tribut de la reconnoissance que nous devions aux généreux chefs de la colonie, que toute autre conduite de notre part auroit exposés à l'animadversion du Directoire français, dont le joug pesoit si fortement sur le gouvernement hollandais (1).

Nous débarquâmes vers les neuf heures du soir chez M. Lemeurs, un des principaux habitans, qui avoit demandé la préférence, à cause de sa proximité du port. Nous y trouvâmes brillante compagnie, et un souper splendide. Il fut long et fort gai. Chacun sembloit s'efforcer de nous faire oublier, par ses égards et ses prévenances, les humiliations dont nos persécuteurs nous avoient abreuvés. Au moment de se retirer, il s'éleva entre les convives une espèce de combat de générosité : tous vouloient nous donner l'hospitalité ; enfin nous fûmes répartis chez quatre, qui sembloient rivaliser de bienveillance et de soins envers nous.

(1) Nos craintes, à cet égard, n'étoient que trop fondées : le récit de Ramel, quoique très-inexact et même invraisemblable, est devenu pour M. de Cohorn spécialement, une source de persécutions qui l'ont forcé à s'expatrier. Combien il a été affligeant pour nous de voir tant de générosité, tant de noblesse payées par de tels malheurs !

La colonie de Surinam est une des plus florissantes de l'Amérique : cet état prospère ne pouvoit pas manquer d'exciter l'envie des révolutionnaires français. Il n'est pas d'intrigues, de ressorts qu'ils n'aient employés pour lui faire subir le même sort qu'à nos colonies. Mais l'habileté, la prudence et la fermeté du Gouverneur, et surtout du Commandant, l'ont garantie de la contagion. Aussi quelle différence dans l'aspect des deux colonies ! Autant l'œil est récréé à Surinam par la beauté des habitations, l'air de santé et de bonheur des cultivateurs, autant il est attristé à Cayenne par la tenue misérable des habitations, par l'état maladif et languissant de la plupart des nègres.

Les jours que nous passâmes à Paramaribo furent tous marqués par des fêtes : elles n'étoient suspendues à la ville que pour renaître plus brillantes à la campagne; c'est au milieu de ces plaisirs que la tyrannie des Agens directoriaux vint encore nous poursuivre. L'aviso, que nous avions toujours craint, arriva en effet le 18 juin ; le Proconsul de Cayenne instruisoit le Gouverneur de notre évasion, et terminoit très-insidieusement sa lettre : « Si ces Messieurs, disoit-il, » n'ont pas été pris par les corsaires anglais ; s'ils » n'ont pas péri, ce que je crains, il n'est pas dou- » teux qu'ils doivent être réfugiés dans votre colonie ; » dans ce dernier cas, je dois à ma place de les ré- » clamer au nom du Directoire, comme prisonniers » d'Etat ; si vous parvenez a les découvrir, je vous » prie et même vous requiers de les faire arrêter ; » mais je vous supplie de n'user envers eux d'aucune

» violente, et de leur accorder tous les égards dus à » leur malheur.»

Ces égards qu'il avoit si cruellement méconnus dans un temps où nous y avions tant de droits, n'étoient qu'un piége tendu à la bonne foi de M. Frederizi et à notre confiance. Le loyal Gouverneur n'en fut pas plus dupe que nous. Il répondit à l'Agent, qu'il n'avoit point eu connoissance de l'évasion de MM. Barthélemi, etc., mais qu'il étoit arrivé depuis quelques jours à Paramaribo huit marchands et un matelot; qu'il lui envoyoit leurs signalemens et copie exacte des passeports qu'ils avoient produits; qu'au reste il pouvoit être assuré de ses ménagemens pour les déportés s'ils arrivoient dans sa colonie.

Le capitaine porteur des dépêches de l'Agent avoit répandu la nouvelle de l'arrestation du généreux Tilly, et de l'arrivée de la frégate *la Décade*, chargée de 193 déportés, prêtres pour la plupart; nos camarades *Gilbert des Molières* et *Aimé* étoient du nombre des infortunés. Ces circonstances nous faisoient vivement désirer de voir ce capitaine pour en obtenir de plus grands éclaircissemens; mais nous dûmes y résister; ce sacrifice nous coûta beaucoup; car nous étions dans des inquiétudes mortelles sur le sort du brave Tilly; nous savions ce dont étoit capable la rage de nos tyrans: l'idée de l'y voir exposé nous poursuivoit jusqu'au milieu des festins qui se succédoient perpétuellement. Nos excellens hôtes s'en aperçurent, et mirent tout en œuvre pour dissiper ou calmer nos alarmes.

Cependant la vie que nous menions, quelque agréable

qu'elle fût, n'étoit pas sans inconvéniens pour nos santés. D'ailleurs nous ne nous dissimulions pas que l'Agent, ne doutant plus de notre arrivée dans la colonie de Surinam, insisteroit de manière à mettre le Gouverneur et le Commandant dans une situation désagréable. Plus nous étions assurés de la protection et du dévouement de ces dignes chefs, moins nous devions en abuser. La nécessité de partir avant le retour de l'émissaire du Proconsul nous étoit donc démontrée. Mais il falloit nous remettre en état de nous rembarquer. Plusieurs de nous, M. Barthélemi spécialement, n'avoient pas encore recouvré leurs forces : M. Dossonville étoit atteint d'une fièvre *pernicieuse* ; l'isolement et le calme de la campagne nous parurent convenir seuls à notre rétablissement. On céda enfin à nos observations, et nous allâmes à quelques lieues de Paramaribo dans une superbe habitation chercher le baume du repos.

Nos estimables hôtes, auxquels nous avions fait confidence du désir de nous rapprocher le plutôt possible de l'Europe après laquelle nous soupirions vivement, n'insistèrent plus pour nous retenir. Mais leur zèle et leur générosité ne perdirent rien de leur activité. Ils s'occupèrent des moyens de rendre notre traversée prompte et sûre. L'île Saint-Thomas étoit le point où nous voulions nous rendre dans l'espoir de trouver plus de sûreté sous le pavillon danois, et il y avoit précisément un vaisseau de cette nation qui devoit y relâcher : des propositions furent faites au capitaine ; il les accepta : mais il ne pouvoit pas partir avant un

mois. Ce retard nous exposoit à tous les inconvéniens que nous voulions prévenir ; nous ne crûmes pas prudent de différer. On prit alors le seul parti qui restât, celui de fréter un bâtiment exprès pour nous. Un de nos protecteurs, M. Stycle, avoit une petite goëlette très-convenable à notre situation. Elle étoit assez forte pour ne pas craindre la haute mer, et elle prenoit assez peu d'eau pour nous permettre de gagner la côte ou les rivières en cas de poursuite de la part des corsaires français, et particulièrement de ceux de la Guadeloupe qui couvroient ces parages.

Cet excellent homme n'hésita point à nous l'offrir, ainsi que ses matelots. Chacun des colons voulut contribuer à l'approvisionnement du bâtiment : la bienveillance alla plus loin encore. Voyant notre désir et notre impuissance de reconnoître les services de Barrick, ils acquittèrent cette dette sacrée avec une noblesse touchante, et nous eûmes la satisfaction de voir notre cher pilote retourner dans sa patrie comblé de bienfaits.

O Tilly ! généreux Tilly ! que toutes ces jouissances eussent été douces si nous avions été rassurés sur votre sort !

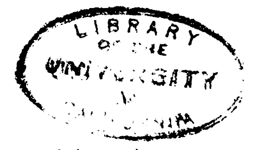
Dix jours de tranquillité et de soins suffirent pour rendre des forces à ceux qui n'étoient que fatigués. M. Dossonville lui-même, que les secours de l'art avoient arraché à la mort, se sentoit en état de partir. Il n'y avoit que M. Barthélemi qui fût encore réellement souffrant.

Nous retournâmes le 28 juin à Paramaribo dans

l'intention de nous embarquer de suite. Nous y mîmes d'autant plus d'empressement, que nous apprîmes la prochaine arrivée d'un second messager porteur d'une sommation formelle de la part de l'Agent.

Cependant nous ne pûmes nous arracher à nos bienfaiteurs que le 30 : Aucune précaution de sûreté n'avoit été omise ; si nous étions arrêtés, nous devenions parlementaires pour la colonie la plus voisine ; des dépêches nous avoient été données en conséquence par le gouverneur. Pichegru recueillit même à ce moment un témoignage bien précieux de reconnoissance. Nous avions vu chez un de nos hôtes de Surinam, M. de Badenbourg, ancien officier de cavalerie au service de la Hollande et frère du gouverneur des Berbices ; il étoit du nombre des émigrés que le brave général avoit soustraits à la fureur des révolutionnaires français et hollandais. Le souvenir de ce service lui étoit toujours présent ; il voulut à son tour contribuer au salut du sauveur de sa patrie, et il lui proposa de nous accompagner revêtus de tous les caractères publics qui devoient faire respecter notre bâtiment. Nous acceptâmes avec la plus grande sensibilité cette offre importante, et nous reçûmes les adieux des estimables habitans de Paramaribo.

Nous ne nous embarquâmes pas dans le port de la ville, pour éviter un appareil dont l'Agent n'auroit pas manqué d'être instruit. Nous allâmes coucher à l'habitation de M. de Cohorn située au fond de l'anse où descendit notre bâtiment, et où se rendirent quelques






amis du généreux commandant. La bienveillance et les plaisirs firent encore tous les frais de cette soirée.

Le lendemain il fallut enfin se séparer : ce moment fut touchant ; les derniers mots de ces hommes incomparables retentissent encore au fond de mon cœur... *Adieu, soyez heureux : n'oubliez pas vos amis de Surinam*... *Oublier* de tels hommes, de tels services !

Six de nous seulement, ( les généraux Pichegru, Willot et Aubri, MM. Dossonville, Ramel et moi ), s'embarquèrent. M. Barthélemi se détermina à attendre, avec son fidèle Letellier, le départ du danois, et nous donna rendez-vous à l'île Saint-Thomas. Il devoit se confiner jusqu'à cette époque dans une habitation où il garderoit l'*incognito*. D'ailleurs, il n'étoit pas le principal objet des inquiétudes des directeurs : il y avoit tout lieu de présumer que, quand leurs agens auroient la conviction de ne pouvoir plus atteindre les généraux Pichegru et Willot, ils cesseroient d'insister ; et c'est en effet ce qui arriva.

Le second émissaire se présenta deux jours après notre départ : il auroit dû arriver cinq jours plutôt ; mais ayant été chassé par un corsaire anglais, il s'étoit vu forcé de rentrer dans la rade, d'où il n'étoit sorti qu'après avoir acquis la certitude que le corsaire s'étoit éloigné ; cette circonstance fournit au gouverneur un moyen de justification dont il profita. Les préposés français convenoient dans leurs nouvelles dépêches, que les individus arrivés à Surinam paroissoient bien s'être mis en règle ; mais qu'il n'existoit point dans la colonie de négocians nommés Gal-

lois, Picard etc., qu'on avoit la preuve que huit des déportés s'étoient appliqué les noms énoncés sur les passe-ports, et se trouvoient dans ce moment à Paramaribo. Les dépêches se terminoient par une sommation au Gouverneur de nous faire arrêter, et de nous remettre au capitaine porteur de ces dépêches : enfin on y observoit que toute indulgence de la part du Gouverneur compromettroit infailliblement lui et la colonie auprès du gouvernement français, auquel on seroit obligé d'en rendre compte sur-le-champ.

La réponse du Gouverneur, puissamment soutenu par le digne M. de Cohorn, fut telle que nous l'avions concertée : il déclara que les individus soupçonnés être des déportés n'étoient plus dans sa colonie depuis plusieurs jours, qu'ils avoient voulu continuer leur route pour Saint-Thomas ; que les ayant trouvés parfaitement en règle, il ne s'étoit pas cru autorisé à les empêcher de profiter d'une occasion favorable qui s'étoit présentée ; il ajouta qu'il s'attendoit d'autant moins à une nouvelle réclamation de la part du préposé français, qu'il s'étoit passé beaucoup plus de temps qu'il n'en falloit pour qu'elle lui parvînt, etc. J'ignore si l'Agent de Cayenne sut que M. Barthélemi étoit resté à Surinam ; mais il est constant qu'il ne fit plus de réclamation.

Les poursuites de cet Agent n'étoient pas les seules auxquelles il falloit échapper. Au moment où nous levâmes l'ancre, la mer étoit agitée. Nous courûmes à l'ouest, rangeant la côte le plus près possible. La journée se passa sans rencontre fâcheuse : le temps étoit

un peu couvert ; la nuit commença de bonne heure et fut assez obscure. Nous nous en félicitions, lorsqu'un coup de canon troubla notre sécurité. Il partoit d'un corsaire qui s'étoit approché de nous sans être aperçu. Notre pilote à qui l'on avoit expressément recommandé d'éviter toute espèce de bâtiment, manœuvra pour se dérober. Un boulet qui perça notre voile, l'avertit qu'il n'étoit plus temps : il fallut amener à peine d'être mitraillé. Le capitaine nous héla en anglais, ce qui nous rassura un peu. Nous répondîmes que nous venions de Surinam, et que nous allions aux Berbices en parlementaire. Notre résistance lui inspira de la défiance ; il ne s'en rapporta pas à notre déclaration, et voulut nous visiter. La mer étoit très-houleuse ; les deux bâtimens s'abordèrent, et le nôtre fut sur le point d'être écrasé par l'autre, infiniment plus fort. Partie de son équipage se précipita à notre bord, et se disposoit à nous piller, pendant que le capitaine examinoit nos papiers, qui lui furent présentés par M. de Batenbourg. Nos craintes ne tardèrent pas à se dissiper. Nous avions affaire à un corsaire anglais auquel notre protecteur crut pouvoir dire notre secret. Le loyal capitaine se confondit en excuses, nous offrit des rafraîchissemens, et nous témoigna le plus grand regret de ne pouvoir nous escorter jusqu'à notre destination. Mais il étoit à la poursuite d'un vaisseau qu'il ne pouvoit pas perdre de vue. Il nous engagea à ne pas nous éloigner de la côte, parce qu'il avoit rencontré à la hauteur des Berbices deux corsaires de la Guadeloupe.

Nous reprîmes notre route, non pas sans inquiétude ;

et, quoique très-exacts à suivre le conseil du capitaine anglais, nous n'en fûmes pas moins salués à la pointe du jour par un coup de canon. C'étoit encore un corsaire qui nous chassoit. Nous essayons de l'éviter : un boulet siffle au-dessus de nos têtes. Nous insistons, un troisième boulet frappe notre gouvernail ; il échappe au pilote, et nous sommes emportés par les courans de la rivière de Corentin dans les eaux de laquelle nous nous trouvions. Nous allions chavirer si un matelot n'eût pas ressaisi le timon : enfin nous amenâmes ; mais quelle fut notre terreur quand nous n'aperçûmes que des nègres sur le pont, et que nous nous entendîmes héler en français ! Nous savions que les équipages des vaisseaux que nous redoutions n'étoient composés que de noirs : nous ne doutâmes plus de notre malheur ; nous regrettions presque de n'avoir pas péri ; enfin nous prîmes la résolution désespérée de nous emparer du bâtiment à quelque prix que ce fût avant d'arriver à la Guadeloupe.

Pendant que nous nous concertions ainsi, le capitaine mit son canot à la mer pour se rendre à notre bord. M. de Badenbourg, guère moins inquiet que nous, fixe le canot, et s'écrie avec une joie qui nous électrise : *Bonjour, capitaine Anderson, comment vous portez-vous ?* Ce capitaine étoit Anglais, et avoit peu de temps auparavant visité à la hauteur des Canaries un bâtiment sur lequel se trouvoit M. de Badenbourg. Dès qu'il sut qui nous étions, il nous témoigna beaucoup d'intérêt, et nous offrit de nous escorter jusqu'à Saint-Thomas, si nous voulions l'attendre seulement

deux jours aux Berbices. Nous y consentîmes d'autant plus volontiers, que M. de Badenbourg désiroit beaucoup voir M. son frère et nous le faire connoître.

Nous ne fûmes point inquiétés le reste de la journée, parce que nous nous tînmes très-près de la côte. Mais les écueils nous forçoient à nous en éloigner la nuit, et c'étoit le matin que les dangers renaissoient. Nous l'éprouvâmes encore le lendemain. Dès que le jour parut, nous reçûmes la chasse d'un vaisseau que nous avions bien aperçu de très-loin la veille, mais qui n'avoit pas paru s'occuper de nous. Heureusement que nous étions presque à la vue de la rivière des Berbices. Les coups de canon se multiplièrent en vain; nous continuâmes de prendre chasse, et nous nous jetâmes dans la rivière avant qu'il eût pu nous atteindre. Ce fut pour nous le port de délivrance; ce vaisseau qui nous poursuivoit avec tant d'acharnement, étoit évidemment français; il mouilla hors de la portée du fort Saint-André, et bloqua le passage de manière à nous convaincre qu'il savoit que nous étions de fort bonne prise pour lui.

M. de Badenbourg descendit le premier, et se chargea d'être notre interprète auprès de M. son frère. Ce zélé négociateur revint bientôt nous chercher dans la gondole du gouverneur, et nous conduisit à son hôtel. Nous fûmes accueillis de la manière la plus gracieuse: cependant nous n'entendîmes pas sans quelque étonnement le gouverneur nous dire, *Soyez tranquilles, Messieurs, vous êtes ici sous la protection du gouvernement anglais, mais je dois vous demander votre*

*parole d'honneur de ne point sortir des terres qui sont sous l'autorité de Sa Majesté britannique sans le consentement du gouvernement.*

Ainsi nous étions déjà considérés comme prisonniers ; nous lui en fîmes l'observation : il ajouta très-obligeamment que, *prisonniers n'étoit pas le mot : que des hommes aussi intérressans que nous méritoient au contraire toutes sortes d'égards ; qu'il ne faisoit pas au gouvernement anglais l'injure de penser qu'il en manquât ; mais que sa place exigeoit qu'il l'instruisît au moins du dépôt que les circonstances avoient remis dans ses mains ; que d'ailleurs nous ne pouvions pas penser à nous rendre à Saint-Thomas dans un équipage qui deviendroit infailliblement la proie des croiseurs.*

Il étoit difficile de mieux dorer nos chaînes : nous fûmes obligés de donner notre parole, et de nous livrer à la loyauté de M. de Badenbourg. Nous n'eûmes qu'à nous en féliciter.

Berbices étoit une colonie hollandaise que les Anglais occupoient depuis deux ans : ils n'en avoient pas changé le gouverneur ; il leur eût été difficile d'en trouver un plus capable. Il mettoit son bonheur à faire celui de ses administrés ; et sa colonie, quoique naissante, offroit déjà tous les germes de la prospérité qui distingue Surinam.

La bonté de cet homme estimable recevoit un nouveau lustre de l'amabilité de madame de Badenbourg. Modèle de grâces et de vertus, elle sembloit n'exister que pour son mari, sa nombreuse famille et les malheureux. Tous ses soins étoient partagés entre eux ;

nous y eûmes, à ce dernier titre, une part importante.

Les colons, dignes compatriotes de ceux de Surinam, nous témoignèrent la même bienveillance : rien ne fut oublié pour égayer notre captivité, et nous faire attendre patiemment la réponse du général Boyard, qui commandoit en chef les Iles-du-Vent et du Continent, et auquel le gouverneur avoit donné avis de notre arrivée.

Nous étions au milieu des fêtes et des plaisirs, lorsque nous vîmes arriver M. le colonel Hislop, commandant des garnisons de Berbices et Démérari : il nous annonça que le général Boyard avoit donné l'ordre de nous faire conduire à la Martinique, et pour nous garantir des corsaires, l'amiral Harvey avoit expédié une frégate : elle étoit attendue le 14 à Démérari, où nous devions être rendus nous-mêmes le 12.

M. Hislop s'étoit fait connoître en France par un trait qui honore son cœur autant que son courage. Ce colonel étoit, en 1793, à la sanglante reprise de Toulon, en qualité d'aide-de-camp du général O-Hara : au moment d'évacuer le port, on incendia les vaisseaux qu'on ne pouvoit pas emmener : le feu gagnoit le *Thémistocle*, sur lequel se trouvoient six cents individus qu'on y avoit emprisonnés ; l'intrépide colonel les sauva au péril de sa vie. Il n'avoit pas besoin de ce titre pour mériter notre estime ; son affabilité et sa générosité le recommandoient suffisamment. Il ne voulut s'en rapporter qu'à lui pour la sûreté de la traversée : non-seulement il mit une compagnie de fusiliers à bord du vaisseau

qui nous transporta des Berbices à Démérari, mais même il nous y accompagna.

Arrivés le 11 au soir dans la rade, nous ne pûmes débarquer que le 16 à la pointe du jour. Nous fûmes frappés de l'activité du commerce dans cette colonie : elle est la plus favorablement placée pour les communications avec les Antilles; aussi sont-elles beaucoup plus fréquentes qu'avec les autres colonies de ce continent, dont elle devient par là le principal entrepôt. Le gouvernement anglais profitant avec son habileté ordinaire de cette heureuse position, ne négligeoit aucun moyen d'y faire fleurir la culture, l'industrie et le commerce.

La bienveillance de M. Hislop trouva dans tous les colons, et spécialement dans M. de Beaujon, chef du gouvernement civil, de généreux imitateurs. Nous n'aurions recueilli là, comme dans les autres colonies, que des agrémens, si nous n'avions pas eu la douleur de voir les généraux Willot et Aubry attaqués de maladies infiniment dangereuses.

Notre séjour ne pouvoit pas être long à Démérari. La demande positive que nous avions faite de repasser le plus promptement possible en Europe, avoit déterminé le général Boyard à nous faire partir avec le convoi des Antilles. Ce moyen étoit le plus expéditif, et surtout le plus sûr, à cause des bâtimens de guerre qui devoient escorter les vaisseaux marchands; l'île de Saint-Christophe avoit été désignée pour le point de réunion du convoi : il ne fut donc plus question de

nous conduire à la Martinique, et l'on nous avertit de nous tenir prêts pour le 17.

Cette précipitation nous désespéroit, à cause de nos deux malades : les soins de leurs dignes hôtes, des gens de l'art et de nous-mêmes, étoient sans succès. La maladie faisoit des progrès effrayans ; Aubry surtout étoit condamné par les médecins : son agonie étoit d'autant plus cruelle qu'elle ne le privoit pas de la connoissance. Ce fut les larmes aux yeux, et en me serrant la main, qu'il articula avec beaucoup de difficulté ces tristes mots... *Adieu, mon ami, nous ne nous reverrons plus : dis à ma pauvre mère, à ma femme...* Les sanglots nous étouffoient l'un et l'autre ; je ne pus supporter plus long-temps ce tableau déchirant : le malheureux succomba le soir même.

Le général Willot, dans un danger un peu moins imminent, ne perdit pas l'espoir de nous rejoindre en Europe ; mais nous n'osions guère le partager.

Combien cette cruelle séparation affoiblit le plaisir de nous rapprocher de notre patrie ! De huit échappés de la Guyane, nous étions déjà réduits à quatre, le général Pichegru, MM. Dossonville, Ramel, et moi. Nous nous embarquâmes le 17 sur la frégate anglaise *la Grue*, et le 26 nous mouillâmes dans la rade de Saint-Christophe. Dans cette courte traversée, Ramel fut attaqué d'une des maladies du climat : son état étoit même critique lorsque nous débarquâmes ; il fut placé dans une maison de santé, et nous veillâmes nous-mêmes à ce qu'il ne manquât d'aucun des soins qui lui étoient nécessaires. Le convoi se trouvoit presque tout

réuni lorsque nous arrivâmes. Notre séjour dans cette île ne fut que d'une semaine, pendant laquelle nous reçûmes du gouverneur et des principaux officiers tous les témoignages d'intérêt et d'estime auxquels on nous avoit habitués depuis que nous avions retrouvé des hommes. Plusieurs de ces officiers avoient fait la guerre contre Pichegru. Ils étoient encore pleins de la haute idée qu'ils avoient conçue de ses talens et de sa loyauté. Ils avoient toujours présent le refus formel qu'il fit alors d'obéir à l'ordre atroce du gouvernement révolutionnaire, qui lui défendoit de faire des prisonniers anglais (1).

Le convoi se composoit d'environ deux cents vaisseaux marchands, il devoit être escorté par une frégate et deux corvettes. M. Grenville-Lobb, capitaine de la frégate, commandoit en chef. Ses instructions portoient de nous traiter avec toutes sortes d'égards, et surtout de pourvoir à notre sûreté : il étoit impossible d'être mieux disposé à les exécuter. Il crut d'abord que nous serions mieux, sous tous les rapports, sur un vaisseau marchand que sur ceux de l'escorte, qui couroient toutes les chances de la guerre. Il résolut donc de nous placer sur un bâtiment tout neuf, très-commode, armé de quelques pièces de canon, et regardé comme le meilleur voilier de la flotte. Le capitaine

(1) Lorsque le conventionnel porteur de cet ordre barbare, le lui présenta, Pichegru le rendit en disant : *qu'un autre vienne prendre le commandement; pour moi, je ne fais pas la guerre en Vandale.* — Le besoin qu'on avoit de ses talens fit cette fois triompher l'humanité.

reçut en même temps l'ordre d'éviter, en cas d'attaque, toute espèce d'engagement, et de ne chercher qu'à se dérober.

La maladie de Ramel s'étoit fort aggravée ; elle sembloit même présenter quelques symptômes de la fièvre jaune. Les médecins croyoient imprudent et pour lui et pour l'équipage de l'embarquer. Nous consultâmes le malade ; mais la seule pensée de se séparer de nous le plongea dans une telle affliction, que nous déclarâmes ne pouvoir pas l'abandonner. Enfin on se rendit à nos instances ; il fut placé comme nous sur le bâtiment désigné pour nous recevoir, et on y mit un chirurgien, qui rivalisa de soins avec le bon capitaine Richardson. Ramel leur dut un rétablissement beaucoup plus prompt qu'on ne l'espéroit ; car sa convalescence commença dès le huitième jour de notre navigation, qui avoit été jusqu'alors fort heureuse. Nous fûmes pris par un calme pendant lequel s'opéra un changement dans notre situation... Puissance divine, c'est encore votre bonté qui l'inspira à M. Lobb!... Cet habile capitaine avoit remarqué que le vaisseau que nous montions n'étoit pas aussi bon marcheur qu'on le pensoit généralement ; en un mot, il ne nous crut pas assez en sûreté : il nous le fit dire, et nous proposa de venir à son bord, en nous certifiant qu'il prendroit toutes les précautions convenables à notre position. Nous n'hésitâmes point, et nous passâmes sur *l'Aimable*, frégate française capturée deux ans auparavant par les Anglais.

Pichegru avoit eu quelques légers accès de fièvre ;

ils devinrent plus fréquens et plus violens : enfin la maladie se déclara et se montra extrêmement grave. Le capitaine Lobb avoit eu la complaisance de nous placer dans sa chambre. Il ne voulut pas qu'on en éloignât Pichegru, afin de veiller lui-même à son traitement.

Plusieurs vaisseaux du convoi marchoient mal : le capitaine, ne voulant en perdre aucun de vue, étoit obligé de ralentir sa marche. Ces entraves le contrarioient beaucoup, et nous partagions son mécontentement. S'il eût navigué seul, notre traversée auroit été aussi courte qu'heureuse. Il est vraisemblable que nous n'aurions pas essuyé la tempête qui nous accueillit à la hauteur de *Terre-Neuve*. Elle fut affreuse, et dura deux jours. Trois bâtimens du convoi s'engloutirent sous nos yeux, et du nombre se trouva celui que nous montions avant de passer sur la frégate. Quelles grâces nous eûmes à rendre à l'active prévoyance de notre excellent capitaine ! La frégate elle-même souffrit beaucoup : on fut obligé *d'amarrer son avant* avec les plus gros câbles, et tout l'équipage parut pendant douze heures dans la plus grande anxiété.

Cette tourmente fatigua Pichegru au point de faire vivement craindre pour ses jours. Le médecin à qui je confiai mes inquiétudes ne me dissimula pas les siennes. Le danger fut réel pendant sept jours, et il n'y avoit qu'une constitution aussi robuste que celle de ce général qui pût le surmonter.

Notre navigation devint beaucoup plus douce, et n'offrit plus qu'une circonstance remarquable, la crainte d'un combat. Le 10 septembre, vers les dix

heures du matin, la vigie signala de très-loin cinq bâtimens qu'on crut être des vaisseaux de guerre français donnant chasse au convoi. Le capitaine nous proposa de passer sur le vaisseau marchand qui lui avoit semblé le meilleur voilier. Pichegru n'étoit pas transportable, nous ne voulûmes pas nous séparer de lui, et nous remerciâmes le capitaine dont nous étions bien décidés à partager, si non la résistance, au moins les périls. Le sang-froid et l'habitude avec lesquels il faisoit ses dispositions pour couvrir la flotte et protéger son évasion avec des forces très-inférieures, annonçoient autant de bravoure que de talens : enfin tous les préparatifs de combat étoient faits lorsqu'on reconnut que les bâtimens changeoient de direction et paroissoient plutôt nous éviter que nous chercher, et en effet ils disparurent sans qu'on eût pu s'assurer de leur pavillon. Ce dénouement nous fit grand plaisir : il nous auroit été bien pénible d'être les témoins d'une lutte dont l'issue devoit ou compromettre notre sûreté, ou blesser nos sentimens patriotiques.

Cinq jours après cette fausse alarme nous voyons terre : la Manche, ordinairement si agitée, semble se calmer pour nous recevoir. Le Ciel devient serein : nos cœurs sont vivement émus. Nos premiers regards se portent comme malgré nous sur ces côtes (1), objets

(1) *Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos*
*Allicit; immemores nec sinit esse sui.*
(OVIDE.)

Nous étions aussi près des côtes de France que de celles d'An-

de tant de vœux, prix de tant de souffrances et de dangers. Tout ce qui nous est cher nous y appelle, nous y tend les bras... Malheur à nous si le sentiment nous entraîne! Nous n'avons fui une mort incertaine que pour courir à une mort assurée : l'échafaud nous attend ; il doit être la récompense du courage.

Enfin le 21 septembre 1798, jour anniversaire de notre embarquement à Rochefort, nous jetâmes l'ancre dans la rade de Déal. Que d'années pour nous dans cette année! Seul des seize déportés, j'avois échappé aux maladies graves ; mais ma santé s'étoit fort affoiblie : celle de mes compagnons avoit perdu beaucoup plus encore ; enfin Pichegru étoit réduit à un tel état de foiblesse, qu'il se trouva mal trois fois en passant de la frégate sur le vaisseau amiral où nous fûmes placés, jusqu'à ce qu'on eût pris les ordres du Gouvernement. Nous y retrouvâmes tous les bons procédés, toutes les prévenances dont nous avoit comblés M. Lobb : on ne nous y laissa pas long-temps. Le 27, un cutter vint nous chercher, et nous conduisit à Londres. Le lendemain de notre arrivée, nous fûmes invités à nous rendre chez M. le duc de Portland, alors ministre de l'intérieur et chargé des affaires relatives aux étrangers. Pichegru, hors d'état de nous accom-

[illegible]

gleterre : nous apercevions très-distinctement Boulogne. On ne sauroit se peindre l'effet que produisit sur nous la vue de cette terre que nous ne pouvions plus aborder sans y trouver le dernier supplice : aussitôt que le Directoire avoit appris notre évasion, il nous avoit mis sur la liste des émigrés, et s'étoit emparé de nos biens.

pagner, me pria de témoigner à Son Excellence le désir qu'il avoit de se retirer à la campagne, jusqu'à ce que sa santé lui permît de passer sur le continent.

L'accueil du ministre fut tel que nous devions le présumer, d'après la manière dont nous avoient traités tous les officiers auxquels nous avions eu affair. Il nous protesta, au nom du Gouvernement, que si nous nous déterminions à rester en Angleterre, nous y trouverions la sûreté et la protection dues à un honorable malheur ; que si au contraire nous désirions nous rendre sur le continent, on nous fourniroit tous les moyens d'y arriver sans danger. Il termina par nous indiquer M. Wickam, comme intermédiaire et spécialement chargé de ce qui nous concernoit.

Au moment où en nous retirant nous traversions le premier salon d'audience, un homme pâle et décharné s'élance d'un fauteuil sur lequel il étoit assis, me saute au cou et m'embrasse en s'écriant... *Ah! mes bons amis, avec quelle impatience je vous attendois !... Nous sommes bien sensibles à ces témoignages d'intérêt*, lui répondis-je, *mais nous ignorons à qui nous les devons.... Vous ne reconnoissez donc pas Tilly?...* A ce nom, nous restons interdits : des larmes de joie et de reconnoissance peignent ce que notre bouche ne peut exprimer. Que d'inquiétudes, que de regrets dissipe cette miraculeuse rencontre !

Revenus de notre étonnement, nous rassurons Tilly sur le compte de son cher Bartick ; les questions se multiplient ; elles deviennent réciproques, pressantes ; enfin il satisfait à celle relative à ses malheurs.

« La nouvelle de votre évasion, nous dit-il, par-
» vint à Cayenne le 5 juin : la joie fut générale et si
» vivement manifestée, que les préposés du Gouverne-
» ment n'osèrent pas heurter l'opinion publique, et
» répondoient aux habitans qui leur en parlèrent, *que*
» *ne sont-ils tous partis?* On m'avoit laissé libre sur
» ma parole dans la ville de Cayenne, aucun soupçon
» ne m'avoit encore atteint.

» Le 6 juin, la frégate *la Décade* arriva de France;
» elle portoit cent quatre-vingt-treize déportés, l'Agent
» reçut ses paquets, rien ne transpira de leur contenu;
» on apprit seulement que parmi ces nouveaux *dépor-*
» *tés* se trouvoient encore des députés, des journa-
» listes et des prêtres. La consternation succéda à la
» joie qu'avoit causé votre fuite. Vers les neuf heures
» du soir, l'Agent me fit prier de venir prendre le thé
» chez lui, ayant à me communiquer des objets rela-
» tifs au commerce. Comme dans l'audience qu'il
» m'avoit donnée en arrivant de Sinamary, il avoit
» paru blâmer les agressions injustes du Directoire
» contre les Américains, et qu'il m'avoit assuré que
» c'étoit à regret qu'il exécutoit de tels ordres, et
» plus encore les ordres barbares relatifs à votre dé-
» tention, je me rendis cette fois chez lui avec con-
» fiance; il redoubla de politesse, et, quand nous fûmes
» tête à tête, il me dit :

» Vous savez les nouvelles de France; la tyrannie
» est à son comble; voilà encore des déportés que le
» Directoire envoie; à peine huit des premiers sont-
» ils échappés que cent quatre-vingt-treize les rem-

» placent. Je ne veux pas être plus long-temps le geolier » et le bourreau de mes concitoyens, pour soutenir » l'impunité de ces cinq brigands; je suis décidé à » abondonner la colonie. Je vais acheter votre brick, » et je vous le rendrai à Philadelphie si vous voulez » vous charger de m'y transporter.

» Je remerciai l'Agent de sa confiance; je répondis » de mon dévouement, et l'encourageai dans sa bonne » disposition.

» Je sais que vous êtes un honnête homme, re- » prit-il, je vous connois; et vous avez dû voir par » mon silence combien je répugne à faire du mal; je » sais que c'est vous qui avez facilité l'évasion des dé- » portés de Sinamary; je ne vous en ai fait aucun re- » proche; mais je pense que vous n'auriez pas dû » compromettre ainsi la vie de votre pilote.

» Je ne balançai point à répondre loyalement à cette » dernière ouverture, et non-seulement j'avouai tout » ce que nous avions fait à Sinamary, mais je pro- » fitai de cette occasion pour prévenir l'Agent que j'a- » vois des paquets pour vous, et qu'ils étoient cachés » dans un baril de farine dont j'indiquai le numéro.

» A peine avois-je achevé ces indiscrets et funestes » aveux, que l'Agent se leva furieux, renversa la table » qui étoit entre nous, appela sa garde, me fit sai- » sir et enchaîner, et jura que dès le lendemain il me » feroit fusiller. Je fus conduit dans la prison du » fort (1).

(1) Un changement aussi prompt ne peut s'attribuer qu'à la

» J'avois fait le sacrifice de ma vie, mais l'Agent
» n'osa pas le consommer, soit que les murmures des
» habitans l'aient retenu, soit qu'il ait craint de perdre
» ce qu'il a, dit-on, placé en Amérique, je fus jeté
» dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains. Dans
» cette affreuse prison, où j'ai passé les deux mois
» de juin et juillet, on m'ôta jusqu'à la consolation
» de m'être utilement sacrifié pour votre salut, en
» m'assurant que vous aviez été rencontrés et coulés
» bas par un corsaire de Cayenne.

» Dans la nuit du 1er août, on m'enleva de ma pri-
» son, mais sans me délivrer de mes chaînes; je fus
» conduit à bord de la frégate *la Décade*, qui retournoit
» en France; on me mit avec mes chaînes dans la
» fosse aux lions. Je comptois trop bien que l'Agent,
» voulant détourner de lui la colère des Directeurs,
» ne m'avoit conservé que pour me livrer à eux, et
» que j'étois destiné à assouvir leur vengeance. Le ca-
» pitaine de *la Décade* eut ordre de me traiter comme
» vous l'aviez été.

» Une fièvre ardente acheva de me consumer: j'é-
» tois près d'expirer le 3 septembre, lorsqu'à la hau-
» teur du cap Finistère, la frégate *la Décade* fut rencon-
» trée, attaquée, enlevée par le commodore Pécuel,
» commandant aussi une frégate. Ce brave marin me
» délivra, et me fit transporter à Portsmouth; j'obtins

---

crainte que ces papiers n'eussent été trouvés par les subal-
ternes de l'administration, et ne devinssent un titre contre
l'indulgence de l'Agent.

» la permission de venir à Londres. Malgré l'état où » vous me voyez, je veux aller rassurer ma famille, » qui me croit perdu ; maintenant que je vous ai em- » brassés, je n'ai plus d'autre pensée. »

Le capitaine Tilly avoit fait ses préparatifs de départ lorsque nous le rencontrâmes. Il venoit prendre congé du ministre et le remercier des bontés dont il avoit été comblé. Nous le décidâmes à nous accorder quelques jours : ce fut un nouveau sacrifice à l'amitié, car il étoit fort inquiet de sa femme. Il craignoit qu'elle ne succombât à ses chagrins, s'ils se prolongeoient davantage.

Il partit le 6 octobre, nous l'accompagnâmes jusqu'au bâtiment sur lequel il s'embarqua, et nous eûmes la satisfaction de voir que, grâces à quelques opérations commerciales et à la bienveillance du Gouvernement anglais, ses pertes étoient en grande partie réparées.

Incomparable Tilly ! Vous aviez donné vous-même l'exemple de la plus rare générosité : la reconnoissance que nous en conservons sera héréditaire dans nos familles.

Pichegru exécuta son projet de retraite. J'allai l'installer à huit milles de Londres, dans une très-agréable campagne. J'aurois bien désiré me fixer auprès de lui pour veiller au rétablissement de sa santé ; mais les rapports qui s'établirent entre les commissaires de Sa Majesté Louis XVIII et nous, exigeoient ma présence à Londres. Je m'y fixai en attendant que le général pût s'y rendre lui-même.

Dès que notre arrivée à Londres fut connue, les

personnes les plus distinguées s'empressèrent de nous donner des preuves d'estime et d'intérêt. Nous en reçûmes de très-particulières de ce même commodore, sir Sidney-Smith, que nous avions laissé au Temple. Délivré par l'adresse et le courage de quelques royalistes, il avoit conçu le projet d'user de réciprocité, d'aller nous arracher des déserts de la Guyane; ses dispositions étoient à-peu-près faites, lorsque le ministère anglais apprit notre évasion. Elles ne furent cependant pas entièrement perdues pour les malheureux. Si la gloire appela le commodore en Egypte, son humanité ne perdit pas de vue les victimes qui nous avoient succédé à Sinamary.

Nous venons de recevoir des détails déchirans sur ces infortunés; je ne saurois donner une idée plus juste de leurs souffrances qu'en transcrivant la lettre écrite à son père, par un de ces vertueux martyrs.

Conamama, canton de la Guyane française,
ce 3 février 1799.

*Pierre-Marie David, curé de Saint-Loup, à M. David, son père, propriétaire à Vannes.*

« Dieu a veillé sur sa foible créature; votre fils existe, et la mort n'a pas frappé l'enfant que vous pleurez. Mon père! ô vous qui dès ma tendre enfance m'apprîtes par habitude et par plaisir à n'aimer que la vertu, si vos yeux, sans cesse baignés de larmes, s'ouvrent encore à la lumière, que ces lignes tracées par une main chérie vous parviennent, qu'elles consolent votre vieillesse, que la douleur cesse de vous

accabler, et qu'au moins elle respecte les bords de votre tombe. O mon père! il est une autre vie où l'homme vertueux trouve enfin un abri; si la religion ne le disoit pas, le malheur suffiroit pour l'apprendre. Oui, mon père, c'est dans ce dernier monde où tout vient se confondre, où le méchant n'a plus le droit de nous poursuivre, que nous pourrons nous revoir; c'est là que vos vertus, que mes infortunes me feront trouver grâce devant Dieu. C'est là que nous serons réunis pour vivre ensemble dans l'éternité. Mon père, vous parlerai-je de mes ennemis?... Oh! non, le ministre d'un Dieu de paix ne doit point en avoir: ma religion m'apprendra à pardonner, et le Ciel est témoin qu'à Conamama, mes lèvres ne prononcèrent jamais les noms de mes persécuteurs, que pour attirer sur eux la miséricorde divine. Ah! s'ils sont assez heureux pour que le repentir pénètre dans leurs ames, si alors je ne suis pas là pour les consoler, pour leur dire: « Depuis long-temps je vous ai pardonné, » qu'une main généreuse leur montre ma lettre, et qu'elle allége leurs tourmens; ah! que votre bouche aussi prononce leur pardon. Le coupable est toujours plus à plaindre que sa victime; et l'existence du méchant, que le remords poursuit, est trop affreuse pour que son ennemi même ne devienne pas son consolateur.

» Mon père, il vous tarde de connoître le lieu où votre fils respire! C'est dans un séjour de mort et de vertus qu'il offre, en sacrifice à Dieu, cette vie de douleur et de pénitence.

» Vous le savez; tout entier à mon devoir, j'étois

au milieu de mes fidèles paroissiens, quand un ordre tyrannique vint m'enlever aux fonctions de mon ministère. Un homme revêtu d'un grand pouvoir, se déclara mon ennemi sans me connoître. Le gouvernement écrivoit à ses agens de surveiller les prêtres. Le commissaire M.... crut servir son pays en les envoyant à la mort. Je fus désigné pour victime; et quand je n'étois occupé qu'à porter dans les familles des paroles consolatrices, qu'à prêcher l'oubli des erreurs, le pardon des injures, on me traitoit de factieux, d'ennemi de la patrie; on osoit m'accuser d'exciter à la guerre civile. Cependant par mes soins, la paix régnoit dans le canton; ses habitans n'étoient point divisés, et la morale de l'Evangile germoit dans tous les cœurs. Le commissaire m'accuse, on vient pour m'arrêter. Mes bons paroissiens, malgré moi, cherchent à me défendre. Je parois dès-lors plus criminel, et peu de jours après, l'ordre de ma déportation arrive.... O mon père! traîné de cachot en cachot, chargé de fers, abreuvé d'amertume, nourri d'inquiétudes, mon courage m'abandonna, et je connus toute ma foiblesse.... Chaque soir dans une obscure prison, sitôt que la porte à double verrou fermée sur lui, le déroboit aux regards de ses guides, votre fils répandoit des larmes; le ministre des autels oublioit les souffrances de Jésus-Christ pour ne pleurer que sur les siennes.... Que l'homme est foible, quand Dieu l'abandonne un instant à sa propre force!

» Cependant la Providence finit toujours par offrir au pécheur une main secourable; j'arrive à Rochefort;

et c'est là que dans l'asile du crime je dois trouver des anges. Dieu puissant! et je pourrois encore me plaindre! Ah! que ma bouche ne s'ouvre plus pour murmurer. Créateur! que ta bonté m'éclaire, qu'elle guide mon cœur, et que je sois enfin digne de parcourir la nuit du tombeau avec ces hommes prédestinés, avec ces vertueux compagnons d'infortune. Mon père, je n'ai plus le droit de vous parler de moi. Ces vieillards vénérables, dont je suis fier de partager le sort, m'ont appris à souffrir; c'est à Rochefort que je les ai trouvés. Le cachot où je fus jeté renfermoit déjà huit ministres de la religion, et avec eux toutes les vertus..... Il étoit nuit quand j'entrai dans ce séjour funèbre; une lampe y répandoit sa lueur sépulcrale. Quel spectacle! Des vieillards couchés sur le carreau.... Ils n'avoient qu'un peu de paille pour reposer leur tête, et cependant ils dormoient tous! L'innocence sommeille si aisément!... Bientôt mes regards se fixèrent involontairement sur l'un de ces infortunés; un visage céleste, de longs cheveux blanchis par les années, tout en lui commandoit la vénération. C'étoit *Don Louis*, de l'Ordre de Saint-Bruno. A sa vue, saisi d'un saint respect, je m'approche. Je tombe à genoux devant lui, et je promets à Dieu de consacrer mes soins à ce vieillard. Il s'éveille, m'aperçoit, lève les yeux au ciel; puis me tendant la main: « O mon fils, me dit-il, » vous êtes aussi l'enfant du Seigneur; que la foi » vous soutienne dans la persécution, et que Dieu » soit toujours votre consolateur.... » Ses compagnons d'infortune ne dorment plus; ils s'unissent à

lui, tous m'entourent, tous oublient leurs malheurs pour ne s'occuper que des miens; je parois être la seule victime, je suis le seul que l'on console.... Ministres de Jésus-Christ, m'écriai-je, ô mes pères! ô mes modèles! que Dieu me donne cette force qui vous anime! que ma foiblesse soit punie par de longues souffrances! que ma foi n'en soit point ébranlée! et que je puisse, en vous imitant, mériter la couronne du juste que le Ciel vous destine.

» Deux jours après mon arrivée nous sommes enlevés de notre prison et traînés sur le bâtiment qui doit nous transporter à la Guyane. Des ecclésiastiques de toutes les parties de la France, parmi lesquels se trouvent plusieurs prêtres constitutionnels et mariés... un grand nombre de sexagénaires, des journalistes, des émigrés, deux membres de l'Assemblée législative, *Job Aimé et Gilbert des Molières*: telles sont les victimes entassées sur la frégate *la Décade*. Le prieur de St.-Claude est atteint d'une hernie, ce bon vieillard peut à peine marcher: l'un de mes confrères, que la fièvre tourmente, n'a plus que quelques jours à vivre. Girard, d'Havelange, le vertueux dom Louis, succombent sous le poids des années. La plupart sont infirmes ou malades. Les députés Gilbert et Job Aimé réclament en vain pour ces infortunés; leurs voix sont étouffées: c'est à Cayenne, leur dit-on, que vous réclamerez. Mon père! des malades, des vieillards serrés les uns contre les autres, étendus sur des planches, tourmentés de vermine, sans linge, sans vêtemens, plus mal nourris que ne le sont les plus vils criminels:

tel est le tableau déchirant qu'offrent les déportés.

» Ils ne respirent que par une étroite soupape ; le méphitisme propage la contagion ; une odeur de mort se répand dans cette fournaise ardente, et cependant le plus léger murmure ne se fait point entendre : tous ont ce courage que donne l'innocence : tous ont appris à souffrir : l'équipage étonné, contemple avec admiration les victimes ; plusieurs matelots versent en secret des larmes sur notre infortune, et leur sensibilité les porte à nous prodiguer de généreux secours. Estimable Benoît, sensible Rosier ! nous avons oublié les noms de ceux qui nous ont accablés d'amertume, et nous gardons au fond de nos cœurs le souvenir des vôtres : jouissez surtout, bons matelots, du bonheur d'avoir sauvé la vie à deux hommes de bien.. Hélas ! si l'un d'eux (d'Havelange), a depuis terminé sa carrière, au moins vous prolongeâtes alors par vos soins sa pénible existence : nous n'avons pas non plus oublié la générosité de quelques officiers : je voudrois pouvoir les nommer ; mais ce seroit peut-être les exposer à la haine des méchans.

» Nous débarquons à la Guyane ; les habitans de la colonie veulent nous secourir, mais une nouvelle déportation nous attend : le commissaire du Gouvernement exécute avec rigueur des ordres qu'il a sans doute reçus ; car quel homme seroit assez cruel pour se décider de lui-même à tourmenter ainsi ses semblables !

» Les déportés sont divisés en plusieurs classes ; les uns partent pour Sinamary et ses environs : les autres sont jetés dans les affreux déserts d'Apronayac

et de *Conamama* : c'est de ce dernier tombeau que votre fils vous écrit ; c'est là, que soutenu par l'exemple de ses frères, il cherche à mériter par des souffrances, ce que vous, mon père, vous méritez par vos vertus.

» *Conamama* est l'un des cantons les plus reculés de la colonie. Ce pays situé au milieu des bois, est couvert de marais fangeux qui corrompent l'air par des exhalaisons fétides ; et les habitations se bornent à quelques cabanes informes, asile de douleur et de mort. C'est dans ce lieu sauvage que l'on nous a relégués. Des huit infortunés que je trouvai dans les cachots de Rochefort, deux seulement sont encore existans. Depuis cinq jours Dom Louis a cessé de vivre ! Depuis cinq jours la tombe du juste est arrosée de larmes... Ce bon vieillard, une heure avant de rendre le dernier soupir, se traîne malgré moi au milieu du carbet qu'il habitoit ; là, prosterné contre terre, entouré de ses frères, ou plutôt environné de spectres languissans, et après avoir reçu de moi les derniers secours spirituels :

» Mes frères en Jésus-Christ, nous dit-il, tous les maux que j'ai soufferts ne sont rien puisque le Rédempteur des hommes a été abreuvé de fiel et de vinaigre... Mourons donc, comme le dit l'apôtre, avec l'espérance que nous allons être introduits dans la sainte cité du Ciel ; mourons avec l'espérance que nos tribulations, qui n'auront duré qu'un moment, nous conduiront bientôt à une gloire éternelle ; mourons avec l'espérance que Jésus-Christ transformera un jour notre corps vil et abject pour le rendre conforme à

son corps glorieux. Avant de mourir prions pour nos persécuteurs, et que nos prières s'élèvent jusqu'à Dieu. »

» Dom Louis cessa de parler : je récitois près de lui les prières des agonisans ; mais bientôt sa main glacée se roidit dans la mienne, il expira entre mes bras.

» Chaque jour de nouveaux malheurs viennent nous affliger ; une victime est suivie d'une autre victime : depuis long-temps nous ne pleurons plus, la douleur a tari la source de nos larmes. Celui que, dans trois jours, demain peut-être, la mort va frapper, creuse aujourd'hui avec délice cette terre qui doit se refermer sur lui. Un tombeau est le terme des désirs, et l'infortuné qui se voit prêt à y descendre, ne verse des pleurs que sur ceux qui lui survivent. Le cimetière où reposent nos amis, est le lieu où sans cesse nous dirigeons nos pas... C'est là que nous nous réunissons, et que nous aimons à choisir la demeure où nous espérons trouver le repos : l'ami marque sa place auprès de son ami ; étendu sur sa tombe, il voudroit ne s'en plus séparer ; cette fosse qu'il creusa de ses mains, et qui n'attend plus que sa dépouille mortelle, devient son espérance ; cinq ou six jours à donner encore à la vie, lui semblent une trop longue route à parcourir.

» Hier, un prêtre du Brabant, qui depuis plusieurs jours ne paroissoit point aux appels, fut trouvé dans une forêt voisine, à demi dévoré par les bêtes féroces ; il y avoit succombé d'inanition... Ses mains étoient jointes, et sur ses lèvres inanimées reposoit le signe

de la foi. Des nègres nous l'apportèrent en cet état : nous rendîmes ce matin les derniers devoirs à ce martyr chrétien.

» Nous savons que dans tous les cantons où se trouvent les déportés, leur sort n'est pas moins affreux que le nôtre. La mort se divise pour les frapper ; ceux qu'elle n'a pas atteints jusqu'à ce jour, languissent dans l'état le plus misérable : on diroit que cette partie de la Guyane n'est habitée que par des ombres. En suivant un calcul exact, il est probable que de cent quatre-vingt-treize déportés, il n'en existera pas dix dans cinq mois. Votre fils alors ne sera peut-être plus. Cette idée n'a rien qui le tourmente ; il s'y arrête sans effroi, et l'espoir que son âme épurée par le malheur, sera digne de paroître devant le tribunal de Dieu, le soutient dans l'avenir.

» Adieu, mon père, que le Seigneur protège votre vieillesse ; que ses biens se répandent sur ma sœur et ses pauvres enfans.

» Je finis en vous demandant votre bénédiction et le secours de vos prières.

» Votre respectueux et affectionné fils (1). »

D.

---

(1) Cette lettre est parvenue à la famille de l'infortuné qui l'a écrite ; mais déjà son père n'existoit plus, la douleur venoit de le mettre au tombeau. La persécution du Directoire contre les prêtres fut plus froide, mais non moins atroce que celle de Robespierre. Celui-ci les massacroit ; l'autre les faisoit mourir.

Une aussi déplorable situation nous affectoit d'autant plus vivement, que nous n'y apercevions aucun remède dans la Guyane: on ne pouvoit en trouver que dans la bienfaisance. Nous résolûmes d'y recourir, et ce ne fut pas sans succès.

L'évêque de Saint-Pol-de-Léon, l'un des prélats les plus recommandables réfugiés en Angleterre, s'étoit plus spécialement consacré au soulagement des ecclésiastiques malheureux et persécutés (1); de concert avec ce véritable apôtre, nous fîmes insérer dans les journaux anglais un exposé de l'affreuse position des *agonisans* de Conamama. On en fut touché: les offrandes à la vertu malheureuse devinrent considérables, et le vaisseau que le généreux Commodore destinoit à notre délivrance, fut chargé de les porter à Surinam, d'où elles devoient passer à leur destination. Si des circonstances funestes ont arrêté le cours de ce bienfait sur les frontières mêmes de la Guyane, l'auteur et ceux qui l'ont secondé dans cette intéressante mission, n'en ont pas moins de mérite. Pourquoi ont-ils été si mal servis dans ce qu'il leur étoit impossible de faire eux-mêmes?

Cependant la santé de Pichegru s'amélioroit sensi-

(1) Avec quel zèle ce digne prélat a été secondé dans ses travaux apostoliques par M. l'abbé Caron, ecclésiastique dont les talens et les lumières égaloient le dévoûment et les vertus! Les établissemens que lui inspira son désir de soulager ses confrères et les émigrés malheureux, et les services sans nombre dont ils furent redevables à son dévoûment, ne doivent jamais s'effacer de leur mémoire ni de leur cœur.



blement : bientôt il fut en état de venir à Londres. Sa modestie et sa prudence le rendirent très-circonspect dans ses liaisons. Cette réserve ne fit que fortifier l'estime qu'on lui portoit.

Nous avions été mis en rapport avec les plus fidèles serviteurs du Roi. Nos relations avoient commencé d'une manière aussi flatteuse qu'honorable pour nous: Sa Majesté avoit daigné accorder à nos débats législatifs une attention particulière, et les avoit appréciés avec cette profondeur de jugement qui lui appartient. Si l'on ne voyoit pas dans tous les proscrits des *royalistes* également prononcés, on reconnoissoit au moins qu'ils étoient fortement animés du véritable amour de leur pays, et dès-lors disposés à se rattacher au seul Gouvernement qui pût mettre un terme à ses maux. Nous avions donc été assez heureux pour que notre sort inspirât quelque intérêt à Sa Majesté (1). Elle daigna charger

---

(1) « Le Roi s'appropriant tout ce qui se faisoit de bon et » d'utile dans son royaume, avoit adopté sans distinction, tous » les proscrits de fructidor; et voici dans quels termes S. M. » écrivoit à M. Imbert-Colomès, sous la date du 10 octobre » 1797 (18 vendémiaire an 6), Blanckembourg:

« Vous pouvez penser, Monsieur, quelles ont été mes inquiétudes, lorsque j'ai appris la catastrophe qui vous a mis » dans un si grand danger : elles ne peuvent se comparer qu'à » la satisfaction que j'ai ressentie en vous sachant enfin en sûreté. Comme Roi, comme père de mes sujets, je ne puis que » gémir d'un événement qui retarde la fin des malheurs de ma » patrie; mais pour vous, Monsieur, mes sentimens sont bien » différens, et je suis plus porté à vous féliciter qu'à m'affliger » avec vous d'un acte de violence qui met vos sentimens dans

son commissaire à Londres de nous le témoigner: nous ne pouvions pas recueillir un plus précieux dédommagement de nos malheurs.

Son Altesse Royale *Monsieur*, nommé par le Roi lieutenant-général du Royaume, nous honora de la même bienveillance. Ce Prince désira de plus, que l'un de nous se transportat à Edimbourg pour lui donner de vive voix des renseignemens exacts sur la France, dont le sort touchoit si vivement toute l'auguste famille. La situation politique de Pichegru, sur lequel tous les regards étoient fixés, ne lui permettoit pas de faire cette démarche, quelque désir qu'il en eût. Son Altesse Royale fut la première à en faire l'observation, et on me désigna pour suppléer le Général.

Je partis en décembre 1798 pour Edimbourg, avec

---

» un jour plus éclatant, s'il est possible, qu'ils n'y étoient » déjà, et par lequel vos persécuteurs eux-mêmes vous cou» vrent de gloire. Je voudrois que tous ceux qui, comme » vous, ont mérité l'honneur de la proscription, y eussent » échappé comme vous; mais vous êtes jusqu'à présent le seul » sur qui je sois rassuré.

» Si vous connoissez les lieux où quelques-uns de vos dignes » collègues se sont retirés, soyez mon interprète auprès d'eux: » dites-leur qu'ils partagent les sentimens que je viens de vous » exprimer. Ajoutez-leur que ce nouveau revers n'abat point » ma constance immuable, comme ma tendre bienveillance » pour eux, et que j'ai la douce et ferme confiance que leur » courageux attachement aux vrais principes de la monarchie » n'en sera plus ébranlé. *Signé* LOUIS. »

(*Extrait du Mémoire de M. Henri la Rivière contre M. Fauche-Borel.*)

M. Dutheil, chargé de m'y conduire. Son Altesse Royale occupoit le vaste château des Stuart. Je ne saurois rendre ce qui se passa dans mon âme en approchant de ce palais, et surtout lorsque je fus présenté à Son Altesse Royale : quoique je fusse constamment resté improbateur et victime de nos excès politiques, il me sembloit que le poids entier des crimes qu'ils ont produits contre des princes qui avoient tant de droits à l'attachement des Français, pesoit sur ma tête. Avec quelle grâce S. A. R. me débarrassa de cet accablant fardeau! Que de bonté, que de sagesse dans toutes les questions qu'elle daigna m'adresser! Avec quelle sensibilité elle entendoit le récit des maux qui affligeoient la France! Avec quel intérêt elle cherchoit les moyens d'y remédier! Avec quelle indulgence elle parloit des hommes qui n'étoient coupables qu'envers sa famille! Ah! que n'étoient-ils présens, ces détracteurs aveugles, qui ne calomnioient ces princes que parce qu'ils ne les connoissoient pas! Il n'en est pas un qui ne fût sorti comme moi pénétré d'admiration, de respect et d'amour.

Je passai dix jours à Edimbourg, où j'eus le bonheur de trouver M. le duc de Sérent, et de recevoir de nouvelles preuves des bontés dont il m'avoit honoré avant la révolution (1). Les détails que j'eus

---

(1) M. le duc de Sérent a été gouverneur de LL. AA. RR. Mgrs. les ducs d'Angoulême et de Berri; c'est à sa prudence, à son courage et à son dévoûment que fut confié ce dépôt sacré, au moment où il fallut se dérober aux poignards des révolutionnaires. La manière dont ce fidèle serviteur a rempli ce de-

l'honneur de donner de vive voix à S. A. R., fixèrent tellement son attention, qu'elle m'ordonna d'en faire la matière d'un Mémoire dont je m'occuperois à Londres et que je lui ferois parvenir : enfin elle me chargea de la lettre la plus honorable et la plus flatteuse pour le général Pichegru.

Dès que je fus de retour à Londres, je travaillai de concert avec le général au Mémoire qui m'avoit été demandé.

Après avoir dans ce Mémoire jeté un coup-d'œil sur toutes les phases de la révolution, sur les changemens qu'elle avoit opérés dans les principes politiques, dans les idées religieuses et dans les rapports d'intérêts entre les citoyens, après avoir démontré les dangers de faire sur tous ces points des pas rétrogrades, autres que ceux commandés par la morale publique et le raffermissement de la monarchie, nous y disions que, *la*

---

voir si important, lui a mérité la reconnoissance de la France entière. C'étoit sauver l'avenir du royaume que d'arracher ces deux jeunes princes aux coups de la tempête qui menaçoit dès-lors d'emporter à la fois le trône et les Bourbons. Faut-il qu'après trente années révolues, un crime affreux nous ait ravi la moitié de ce bienfait ! Le plus jeune de ces fils de France, celui qu'avoient respecté les hasards des combats et les longues traverses d'un exil périlleux, a teint de son sang, au milieu de nous, les marches du trône où il devoit s'asseoir. Il est donc pour les Bourbons et pour la France quelque chose de plus redoutable que la cruauté de Robespierre et la tyrannie de Buonaparte ! Frondeurs irréfléchis, dont les doctrines ont aiguisé le couteau de Louvel, que vos regrets doivent être cuisans, si vous n'êtes coupables que d'imprudence !

*république française avoit en sept ans parcouru les sept siècles de la république romaine, et qu'elle étoit déjà parvenue à sa décrépitude; qu'on devoit s'étonner de n'avoir pas encore vu sortir un César du sein d'armées aussi nombreuses et aussi belliqueuses que les nôtres; qu'il auroit pu se reproduire dans Buonaparte, si le Directoire ne l'eût pas envoyé s'ensevelir dans les catacombes d'Egypte; que ce général sembloit plus que tout autre réunir l'ambition, l'audace, la réputation et les moyens militaires nécessaires pour une si haute entreprise; mais que les circonstances pouvoient à chaque instant tirer des rangs le chef destiné à fermer la carrière révolutionnaire; que l'état de crise où se trouvoit la France, étoit même trop violent pour que l'époque de ce grand dénouement fût éloignée; que la lassitude ou plutôt le désespoir étoient tels que l'on se jetteroit aveuglément dans les bras du premier libérateur qui se présenteroit; enfin que si l'on ne pouvoit pas profiter, pour la cause royale, de dispositions aussi favorables, la France pouvoit tomber dans les convulsions de Gouvernemens militaires, qui la déchireroient de plus en plus, et lui raviroient peut-être jusqu'à l'espérance du retour de la monarchie légitime* (1).

---

(1) La copie de ce Mémoire, envoyée à S. A. R. *Monsieur*, partit de Londres à l'adresse de M. l'évêque d'Arras. Celle destinée à Sa Majesté fut envoyée d'Augsbourg, à M. le comte d'Avaray. Avant ce dernier envoi, nous l'avions communiquée à nos collègues Coucheri, Bornes, André et Lémerer, que nous trouvâmes en Allemagne. M. Lémerer, après en avoir entendu la lecture, nous dit : « Vous ne vous êtes pas gâté la

J'eus l'honneur d'envoyer ce Mémoire à S. A. R., au commencement de janvier 1799, et à Sa Majesté dans le courant de mars suivant, époque à laquelle nous passâmes en Allemagne. Mais il ne suffisoit pas de faire connoître la source et les effets du mal; il falloit en indiquer le remède. Voici le plan qui devenoit la conséquence du Mémoire, et qui fut conçu par Pichegru.

Le désordre des finances, les brigandages des agens du Directoire, la défiance et le mépris qu'il inspiroit avoient totalement anéanti le crédit public; les armées étoient mal payées, mal équipées, et mécontentes de quelques-uns de leurs chefs, qui ne s'occupoient de la fortune publique que dans l'intérêt de leur fortune particulière; la tyrannie étoit parvenue à son dernier degré; tout en un mot paroissoit tendre à une désorganisation complète. Comment dans un état de choses aussi critique, ne pas espérer qu'un général qui avoit si souvent conduit ces armées à la victoire, qui réunissoit tous les titres possibles à leur confiance, qui, sacrifié par des ambitieux dont elles-mêmes avoient à se plaindre, les rappelleroit à sauver avec lui leur patrie, ne parviendroit pas à les rallier sous ses drapeaux? Cet espoir devint la base du plan. C'étoit le

» main à Sinamary. Ce Mémoire et les Réflexions que vient de » publier l'abbé de Pradt, sont les deux meilleurs écrits que j'aie » lus sur la révolution. » M. l'abbé de Pradt venoit en effet de donner, à cette époque, *son Antidote du Congrès de Rastadt*, qui fit beaucoup de sensation en Allemagne.

seul convenable à Pichegru, qui dans sa position ne devoit personnellement combattre les oppresseurs de la France qu'avec les Français eux-mêmes fatigués de l'oppression. Il choisit sa place en Suisse sur la lisière de la Franche-Comté, dont la population entière lui étoit dévouée.

Il désiroit que S. A. R. *Monsieur* (1), accompagné d'un de ses augustes fils, daignât agréer le commandement général, et faire un appel aux braves Suisses, ces Français adoptifs, qui n'avoient oublié ni ce qu'ils devoient à leur illustre colonel-général, ni leur antique fraternité avec la nation française.

Le prince Charles devoit, sur les frontières de la Suisse, tenir en échec la portion de l'armée républicaine qui seroit restée attachée au Directoire.

Le héros (2) qui, à la tête des chevaliers français, avoit si constamment soutenu l'honneur et les droits des lis, auroit agi de concert avec S. A. R.

Le général Willot (3), qui avoit laissé dans le Midi

---

(1) Dix fois S. A. a mis le pied sur le seuil du Temple de la Gloire, et toujours de funestes circonstances l'en ont repoussé. Qu'il seroit désirable qu'une plume digne d'un sujet si élevé révélât enfin aux Français tous les secrets et les tourmens de l'héroïsme de ces augustes personnages, que leur situation politique a si long-temps condamnés à cacher jusqu'à leurs vertus!

(2) S. A. S. Monseigneur le prince de Condé avec sa brave armée.

(3) La conduite aussi sage que ferme tenue par le général Willot, dans le Midi, à une des époques les plus orageuses de la révolution, étoit une garantie certaine de la confiance qu'il inspiroit aux habitans de ces contrées, dont les dispositions nous étoient d'ailleurs bien connues.

les plus honorables souvenirs, y auroit passé sous les ordres de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, et se seroit appuyé sur l'armée de Suwarow, si la nécessité en eût été reconnue.

Monseigneur le duc de Bourbon, secondé par son trop malheureux fils (1), auroit pris le commandement de ces infatigables Vendéens, dont le courage étoit impatient de se signaler de nouveau pour une cause qui leur étoit si chère.

Enfin, les intelligences qu'on entretenoit à Paris auroient été utilisées suivant les besoins; mais toujours de manière à s'emparer du mouvement pour éviter l'effusion du sang, et les réactions de vengeance : car cette recommandation se remarquoit dans tous les ordres, dans toutes les instructions émanées de l'autorité royale. C'est même principalement cette considération qui devoit faire goûter ce plan. Il présentoit une masse de moyens et de force, telle que son exécu-

---

(1) Monseigneur le duc d'Enghien, si lâchement, si cruellement assassiné par Buonaparte. Un de nos plus habiles généraux se trouvant en Souabe, chez un prince allemand, dit en présence d'un officier très-dévoué à l'usurpateur, que dans la situation où se trouvoient les choses, le personnage le plus redoutable pour Buonaparte étoit le duc d'Enghien; que, pour peu que son étoile vint à pâlir, l'armée ne seroit pas si éloignée qu'on pouvoit le croire d'adopter un chef aussi recommandable. Le *fidèle* officier crut devoir instruire Buonaparte de cette conversation; dès-lors furent jurées la perte de l'infortuné Prince et la disgrâce du trop confiant général, dont les sentimens devinrent suspects à l'ombrageux despote.

tion ne pouvoit rencontrer aucune résistance importante de la part des opposans. L'Empereur Paul Ier se montroit encore plein de cet enthousiasme dont il fit profession pour la cause du Roi : on auroit obtenu de ce Prince tout ce qui auroit pu contribuer à la restauration de la monarchie, réclamée d'ailleurs par ses propres intérêts. Le Gouvernement anglais qui sentoit la nécessité d'arrêter le cours de la révolution, dont les élémens commençoient à fermenter violemment en Angleterre, sembloit prêt à suivre le système qu'exigeroit le rétablissement des vrais principes politiques.

Les événemens ne pouvoient pas se présenter sous un aspect plus favorable. Cependant on n'avoit pas cru devoir négliger des négociations entamées avec un des Directeurs. On nous engagea à partir pour l'Allemagne, afin d'être à portée d'en mettre à profit les résultats s'ils étoient heureux. Retenus en Angleterre par les glaces, nous ne la quittâmes qu'à la fin de février, et nous apprîmes, en arrivant à Brunswick, que ces négociations n'avoient pas réussi.

Ce défaut de succès ne fit que mieux sentir l'importance et les avantages du plan proposé. Pour en suivre plus efficacement l'exécution, nous nous rendîmes près du théâtre de la guerre, après nous être réunis à nos bons camarades Couchery, Bornes, André-de-la-Lozère, Delahaie, Polissard et Lémerer, que nous trouvâmes à Munster. Arrivés en Souabe nous y fûmes rejoints par le général Willot, qui venoit de passer de la Martinique à Londres, après un séjour de quatre

mois dans cette colonie : il s'y étoit rendu avec M. Barthélemi qui l'avoit pris en passant à Démérari, et c'étoit aussi avec lui qu'il étoit revenu en Europe.

M. Barthélemi ne voulut pas rester en Angleterre, dont le climat auroit aggravé le mauvais état de sa santé; il se rendit directement à Hambourg, où les souffrances qu'il éprouvoit le retinrent jusqu'à son rappel en France.

A notre passage à Augsbourg, nous eûmes plusieurs conférences avec MM. Dandré, de Précy et Lamarre, commissaires de Sa Majesté. Beaucoup d'autres circonstances nous rapprochèrent par la suite de ces fidèles serviteurs, et plus particulièrement de MM. Dandré et de Précy, aux honorables efforts desquels nous nous associâmes.

Chargés de rendre compte au Roi et à S. A. R. deux fois par semaine de tout ce que la politique et les opérations militaires offriroient d'important, nous nous fixâmes d'abord à Uberlingen, et ensuite à Constance, pour être plus à portée de bien observer les événemens dont la Suisse étoit le siége principal.

Pendant notre séjour dans ces deux villes, tout sembloit préparer la réussite des grands projets à l'exécution desquels nous devions concourir. Le général Suwarow, vainqueur en Italie, s'avançoit à pas de géant vers la Suisse où il devoit lier ses opérations avec celles de l'archiduc Charles. Ce prince, maître de la plus grande partie et des plus belles positions de la Suisse, tenoit en échec l'armée directoriale ; il est vrai que cette armée étoit formidable ; elle s'élevoit à quatre-vingt mille hommes, et l'expérience a assez ap-

pris ce que peuvent quatre-vingt mille Français. Mais elle n'avoit point reçu de solde depuis huit mois ; elle manquoit de tout ; elle se plaignoit hautement du Gouvernement déprédateur, qui la réduisoit à cet état pitoyable ; enfin elle étoit presque tombée dans le découragement.

L'armée autrichienne, non moins nombreuse, étoit au contraire dans la plus belle tenue. Cependant le prince Charles plus fort en cavalerie qu'en infanterie, ne vouloit pas hasarder une bataille. Il lui arrivoit de Russie un renfort considérable, particulièrement en infanterie : il l'attendoit pour attaquer.

Dans cet intervalle, se préparoient tous nos moyens pour profiter de la défaite de l'armée française, si elle étoit battue, et en réunir les débris sous les ordres de Pichegru. Les proclamations étoient imprimées ; des fonds considérables étoient faits ; la Franche-Comté, où nous avions des intelligences très-actives et très-étendues, n'attendoit que le moment favorable. Enfin l'aurore du bonheur de la France commençoit à briller à nos yeux.

Les Russes si désirés arrivèrent au nombre de trente-trois mille hommes, dont vingt-huit d'infanterie. Il étoit impossible de voir des troupes plus belles et mieux disposées. Les officiers disoient publiquement qu'ils étoient envoyés pour aider à rétablir le roi de France sur son trône, et qu'ils verseroient pour y parvenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Le prince Charles, fortifié de ces braves phalanges, ne s'occupa plus que de ses dispositions d'attaque. Il

devoit donner aux Russes cinq jours de repos, et attaquer le sixième. Ses préparatifs ne permettoient pas de douter de cette intention.

Mais à peine les Russes furent-ils en ligne, que l'Archiduc reçut ordre d'évacuer sans délai la Suisse, et de se diriger sur Manheim.

Nous avons été témoins de l'étonnement de ce grand capitaine. Depuis deux mois il faisoit à l'humanité le sacrifice si rare de sa gloire : il auroit pu dès le moment qu'il prit ses formidables positions, attaquer les républicains avec un avantage décisif, et sa réputation militaire en eût reçu un nouveau lustre. Mais la lutte auroit été plus longue et plus sanglante : il auroit peut-être fallu acheter très-chèrement la victoire. Cette considération suffit pour l'arrêter..... Voilà le véritable héros! Que ne peut-il recueillir la récompense de cette admirable modération!

Ce fatal ordre riva la chaîne des malheurs du monde prête à se rompre. Son exécution fit perdre à l'Archiduc le fruit d'une des plus belles campagnes que puissent citer les fastes militaires : elle affligea la Suisse d'une nouvelle invasion, et de nouveaux brigandages : elle mit les deux armées russes dans une situation désespérée ; enfin elle rendit aux ennemis du repos des peuples, toute leur force et leur audace.

A peine le général républicain eut-il appris le départ des Autrichiens, qu'il changea de plan, et prit l'offensive. Il envoya dans le pays des Grisons un corps considérable, pour s'opposer à la jonction de l'armée du général Suwarow avec celle du prince Korsakow, et at-

taqua lui-même ce dernier. Ce malheureux prince abandonné à ses propres forces, dans un pays qu'il ne connoissoit pas, privé de munitions et de vivres suffisans, n'a pu faire que ce qu'il a fait ; vendre infiniment cher la victoire (1).

---

(1) Cette époque est remarquable parmi toutes celles que la Providence sembloit avoir ménagées pour arrêter la révolution sur son propre terrain, et rétablir le trône des Bourbons par des mains françaises. Tandis que la marche des alliés en Italie détruisoit au dehors l'ascendant militaire et politique sur lequel s'appuyoit le gouvernement directorial, des coups plus terribles encore, et préparés de longue main par la confédération des royalistes dans l'intérieur, alloient lui être portés de divers points du Royaume. La Vendée relevoit sa tête menaçante, passagèrement courbée sous des revers héroïques, mais jamais abattue : Lyon ranimoit les souvenirs de sa belle résistance aux premiers tyrans dont le Directoire avoit recueilli le sanglant héritage. Les fidèles de cette cité donnoient la main aux fidèles du Jura, régulièrement préparés à une levée en masse : à l'autre bout de la France, sur les rives du Rhône et de l'Hérault, des partis royalistes se montroient à découvert, et sous les yeux même des agens du gouvernement, dont la lâcheté avoit fini par rendre la tyrannie ridicule ; chaque jour ils augmentoient leur force, et ne dissimuloient ni leurs espérances, ni leurs moyens de les réaliser à main armée. Pour faire manœuvrer à la fois ces grandes masses, et les rendre invincibles en les réunissant par des communications non interrompues d'un bout de la France à l'autre, il falloit un grand foyer d'organisation régulière, autour duquel pussent, pour ainsi dire, pivoter tous les contingens appelés à reconquérir la monarchie par une insurrection générale, dont le signal devoit partir de l'Agence royale établie alors à Augsbourg. Or, ce foyer central destiné à mettre en mouvement toutes les parties de la confédération royaliste, existoit dans la Guyenne, la

Combat affreux !... Encore quelques minutes, et le valeureux chef de nos intrépides preux, devenoit lui-même victime de sa bravoure. S. A. S. Monseigneur le prince de Condé ne vouloit pas quitter Constance, où l'avoient placé les combinaisons militaires. La ruse fraya une route secrète à six mille hommes de l'armée républicaine : Constance fut investie en un clin-d'œil; et il a fallu tous les prodiges de valeur dont étoit capable la poignée de chevaliers qui s'y trouvoient, pour sauver le patriarche de la noblesse française.

Pendant que le sang français et russe inondoit la montagne de Zurich et ses environs, Suwarow (1) avec

---

Gascogne, la Saintonge et l'Angoumois. Ces provinces étoient liées entre elles par une association dont Bordeaux étoit le centre, et dans laquelle on ne comptoit pas moins de vingt mille hommes militairement organisés par le général Papin, à qui en avoit été confié le commandement, et qui trouva dans MM. Labarthe, Queyriau, Lestrade et autres officiers dévoués, de dignes émules de son zèle. Tout étoit ainsi disposé pour l'exécution, lorsque la bataille de Zurich et le système de fausse politique dont cette journée fut à la fois l'effet et la cause, vint tout-à-coup enchaîner les efforts des royalistes et ajourner leurs espérances. Les fruits de l'organisation bordelaise n'ont cependant pas été entièrement perdus, puisque c'est avec les élémens de cette ancienne organisation que le dévouement de leurs successeurs dans la carrière royaliste a ouvert dix ans plus tard les portes de Bordeaux, et par conséquent les voies de la restauration à l'un des petits-fils d'Henri IV.

(1) Que de qualités cachoit ce grand homme sous les dehors grossiers d'un cosaque! Quelle loyauté, quelle noblesse dans ses sentimens ! que d'esprit même dans ses plus bizarres originalités ! que de franchise dans sa conversation ! Je l'entends encore dire, à un dîner de trente couverts, qu'il avoit eu plus

les seize mille hommes qu'il ramenoit d'Italie se faisoit jour à travers l'armée envoyée contre lui, et venoit prendre ses cantonnemens dans la Souabe où il rassembla les restes de l'armée du prince Korsakow, et passa l'hiver.

Ces désastres durent faire échouer notre plan : si quelques parties offroient encore des moyens d'exécution, les plus essentiels étoient devenus impraticables. Nous n'apercevions plus dans ce qui restoit encore possible que des occasions de troubles, sans une garantie suffisante de succès. Autant nous désirions être comptés parmi les sauveurs, les libérateurs de notre patrie, autant nous redoutions de figurer parmi les simples agitateurs, toujours improuvés par les Princes. Nous nous retirâmes donc à Augsbourg, dans la persuasion que bientôt s'opèreroit en France quelque changement qui présenteroit peut-être à notre zèle de nouvelles occasions de se signaler.

---

à lutter en Italie contre certains généraux ses *alliés*, que contre les républicains ses *ennemis*, et que sans ces *auxiliaires*, il seroit à Paris depuis trois mois, et le Roi depuis deux sur son trône.... Et l'intrigue étoit parvenue à flétrir les lauriers d'un si brave capitaine ! L'exil alloit peut-être devenir le prix de soixante-dix années de services et de victoires, lorsque le général Suwarow tomba malade près de Saint-Pétersbourg où il se rendoit. On lui envoya un homme parvenu par des moyens bien autres que les siens, pour lui signifier un ordre rigoureux. Le héros, presque moribond dans son lit, l'écouta tranquillement, et lui dit : *Quoi ! c'est vous qu'on charge d'une telle mission : j'en fais mon compliment à l'empereur Paul....* A ces mots, il se retourna, et le lendemain se termina sa glorieuse carrière.

La nomination de S. au Directoire en étoit un pronostic certain ; l'homme qui avoit dit *ne pouvoir marcher attelé en cinquième*, devoit tendre à réduire l'attelage. Aussi rêvoit-il la république américaine, dont peut-être il se ménageoit la présidence. C'est dans ce sens et dans cet espoir qu'il prépara la révolution du 18 brumaire an 8 ( 7 novembre 1799 ). Peut-être auroit-il encore réalisé pour quelques instans son rêve, si le génie qui présidoit à ces trafics politiques, n'eût pas jeté Buonaparte au milieu de ces arrangemens (1). L'entreprenant général réclama le rôle qu'on destinoit à un autre ; on n'osa pas le lui refuser, et l'astucieux S. qui prétendoit ne faire du chef de l'expédition qu'un instrument de son ambition, le devint lui-même de celle de Buonaparte. Dès que l'aventurier eut franchi le pas du 18 brumaire, le seul difficile qu'il ait rencontré (2),

(1) On savoit bien que Lucien Buonaparte, membre du Conseil des Cinq-Cents, jugeant toutes les conjonctures favorables aux vues de son frère et aux siennes, l'engageoit à venir en profiter. Mais comment se dérober à une armée qu'on avoit mise dans une situation périlleuse ? Comment échapper aux croiseurs anglais qui couvroient la Méditerranée ? Comment enfin justifier en France un abandon qui avoit tous les caractères de la lâcheté et de la perfidie ? Ces difficultés rendoient au moins fort douteux le retour de Buonaparte, lorsqu'il tomba des nues dans le port de Fréjus. L'aveugle fortune, qui le poussoit alors, joignit à ce premier avantage celui de ne plus trouver au Directoire Rewbell, le seul qu'il redoutât, et le seul qui fût en effet capable de le faire fusiller comme déserteur et destructeur de son armée.

(2) Buonaparte n'eût point franchi ce pas sans le secours de Lucien : il est de notoriété publique qu'à la vue du poignard

et qu'il se vit maître des baïonnettes, il déchira le

---

d'Aréna, l'un de ses adversaires les plus ardens, il tomba dans un abattement complet, et que Lucien eut besoin, pour relever le courage du *général*, de toute l'énergie que donna au *législateur* le danger de sa situation.

Ce début, et la manière dont il a terminé sa carrière politique, attestent que les circonstances ont fait beaucoup plus que lui-même pour sa gigantesque élévation : encore les a-t-il plus d'une fois évidemment gâtées. Cette ardeur guerrière, qui depuis trente ans transporte l'universalité des Français, et est devenue la cause première de sa haute fortune, est-elle donc son ouvrage, ainsi que l'ont prétendu quelques adulateurs ? L'impulsion ne remontoit-elle pas aux premiers jours de la révolution ? Nos plus célèbres généraux ne l'avoient-ils pas devancé dans la carrière de la gloire ? Ceux mêmes qui ont combattu le plus long-temps sous ses ordres, et qui ont le droit de revendiquer la part la plus brillante de ses triomphes, peuvent-ils être regardés comme formés à son école ? N'ont-ils pas ramené la guerre à ses véritables règles et obtenu des succès plus réels, et surtout moins meurtriers, toutes les fois qu'ils ont pu affranchir de son autorité leurs opérations militaires ? Buonaparte, au contraire, n'a-t-il pas fait le plus étrange abus de ce courageux élan national, qui n'auroit dû servir qu'à consolider la vraie liberté, la grandeur et la prospérité de la France ? La tactique militaire elle-même ne s'est-elle pas ressentie de la dangereuse influence de son fougueux caractère ? La guerre, avant lui, étoit un art dans lequel entroient essentiellement les moyens d'épargner les hommes. Sous ce nouvel Attila, elle s'est souvent réduite à des massacres : aussi des armées ne suffisoient-elles plus. C'étoient des générations entières qu'il faisoit précipiter les unes sur les autres, dans l'intérêt seul de son ambition ; et où cette ambition délirante prenoit-elle sa source ? La cherchera-t-on dans ces nobles sentimens qui enflammèrent les Cyrus, les Alexandre, ces funestes mais illustres conquérans ? Son âme n'étoit pas

pacte fait avec ses complices, étancha avec de l'or la

---

susceptible de s'élever à cette hauteur. La terreur, qui poursuit l'injustice et le crime jusque sur le trône, est l'infernal génie qui lui suggéra ses fureurs dévastatrices. Tel est pour les peuples le malheur attaché à l'usurpation : l'usurpateur est obligé, par sa situation, de prostituer au maintien d'une autorité toujours prête à lui échapper, les moyens que le Prince légitime n'emploie qu'à la félicité de ses sujets.

L'histoire apprenoit à Buonaparte que les crises politiques peuvent quelquefois pousser les nations hors du cercle de la raison et du devoir, mais que leur propre intérêt et la nature des choses les y ramènent toujours; il savoit que la légitimité, ce palladium de la stabilité et du bonheur des Empires, triomphe tôt ou tard de la violence usurpatrice; il ne se dissimuloit pas que de grands crimes appelloient sur sa tête des vengeances dont l'autorité souveraine pouvoit seule le garantir; en un mot, il se trouvoit dans la même position que les tyrans démocrates auxquels il avoit succédé; il s'étoit seulement placé dans une sphère supérieure d'où il pouvoit porter ses regards sur les trônes qui environnoient la France; mais son intérêt, ses calculs étoient nécessairement les mêmes : il devoit craindre de la part des autres Souverains, ce que les Marat, les Robespierre et les Directeurs redoutoient des partis que leur tyrannie créoit autour d'eux. Il croyoit toujours apercevoir une époque à laquelle, malgré ses machiavéliques intrigues, l'honneur, le salut des peuples et leur propre sûreté ligueroient franchement ces Souverains contre son usurpation. Tous ses efforts devoient donc tendre à anéantir les Princes légitimes, et à ne placer sur les trônes que des rois de sa façon. Ce système peut seul expliquer l'expulsion du roi de Naples, l'attentat contre la personne des princes d'Espagne, l'invasion si évidemment impolitique de ce royaume, l'aveugle éloignement de Buonaparte pour la paix, qui, à plusieurs époques, lui présentoit les plus belles chances qu'il pût

soif de pouvoir qui tourmentoit le républicain S., et créa un mode de Gouvernement qui pût lui servir de marche-pied au trône, que dès-lors il convoîta. S'il s'accola deux consuls, ce ne fut que pour mieux en imposer. Il vouloit que l'un servît à dissiper de vives alarmes, et que l'autre devînt pour les hommes sages et purs le gage de la tranquillité à laquelle ils devoient aspirer. C'est par suite de ce système hypocritement conciliateur et réparateur, que les déportés furent rappelés. Le destructeur de la tyrannie directoriale ne pouvoit pas en consacrer ouvertement l'acte le plus attentoire à la liberté publique. Cependant la justice ne fut pas entière. Buonaparte donna dans cette circonstance le premier exemple de la contradiction et de la jalouse inquiétude dont les preuves se multiplièrent si fort par la suite. Le général Willot qui dans le Midi l'avoit reconnu pour un des plus ardens *terroristes*, et l'avoit traité en conséquence; Pichegru (1), dont la réputa-

---

désirer; enfin les entreprises extravagantes qui ont appelé l'Europe au sein de la France. S'il parut deux fois s'écarter de ce plan destructeur de la légitimité, ce ne fut que par des raisons d'intérêt momentané, et avec l'intention d'y revenir quand elles n'existeroient plus. Jamais il n'a perdu de vue son projet de *rajeunir l'Europe*, projet dont il n'avoit encore, disoit-il dans ses jours prospères, *posé que les bases*. N'auroit-il pas légué au prétendu libéralisme le soin de terminer ce *rajeunissement* dans le sens démagogique ? Au langage que tiennent les coryphées de cette faction, aux doctrines qu'ils propagent, aux malheurs qu'ils ont déjà produits, on est fondé à le croire.

(1) Une extrême modestie, une profonde loyauté, un dés-

tion lui portoit ombrage, furent exceptés du rappel qu'il disoit cependant être de *justice rigoureuse*.

---

intéressement absolu formoient le fond du caractère de Pichegru. La première de ces qualités arrêta plus d'une fois le développement des grands moyens et de l'énergie dont il étoit susceptible : la seconde fournit souvent à l'intrigue la facilité de surprendre sa confiance; enfin la troisième lui fit, dans plusieurs occasions, dédaigner des ressources qu'il auroit pu utiliser pour la cause à laquelle il resta constamment et bien franchement dévoué.

La nature sembloit l'avoir formé pour l'art dans lequel il a tant excellé. Sa taille n'excédoit pas cinq pieds quatre pouces, mais elle offroit les plus parfaites proportions. Je n'ai point vu de militaire dont la tenue fût plus martiale : sa constitution robuste le rendoit capable de soutenir toutes les fatigues de la guerre; l'habitude de réfléchir, de méditer, qu'il avoit puisée dans l'étude des mathématiques, donnoit à sa physionomie une gravité qui relevoit encore la dignité de sa personne. Dans Rome, c'eût été un Scipion; en France, il devoit, sous plus d'un rapport, nous rendre le grand Turenne, avec lequel il offroit, dans son caractère et dans le genre de son mérite, tant d'honorables ressemblances. Sa vie et sa mort appartiennent désormais à l'histoire. Si la première flatte l'orgueil de la patrie, la seconde met le sceau de l'opprobre sur son tyran, sur cet homme qui, trop foible par lui-même pour supporter un rival dans Pichegru, ne balança pas à devenir son assassin. Le crime fut commis dans la nuit du 5 au 6 avril 1804, dans la prison du Temple, vingt-un jours après le meurtre du duc d'Enghien. Le tigre de la Corse étoit alors en cours de carnage. Il fit dresser un procès-verbal de suicide qui prouve tout le contraire. En effet, cet appareil d'un tourniquet ajusté aux deux extrémités d'une cravate de soie noire, serré jusqu'à suffocation, et qui auroit été placé par Pichegru lui-même sous sa mâchoire pour l'empêcher de se retourner; cette mort tranquille sur le même côté, lorsque le visage et

Avant de profiter du décret, je me concertai avec

---

les muscles étoient tout contournés par les contorsions et les agonies de la strangulation, n'en ont imposé à personne.

D'ailleurs, la connoissance que j'ai acquise personnellement dans le long cours de nos douleurs communes, des principes de morale de Pichegru, fait un devoir à mon amitié, à mon honneur, à mon zèle pour celui de ma patrie, d'affirmer solennellement qu'il n'auroit jamais été capable de la foiblesse vulgaire du suicide, et surtout dans une position où rien ne le motivoit; car, que pouvoit-il arriver de plus funeste à Pichegru ? d'être condamné à mort : comment penser que celui que l'on suppose n'avoir pas craint de se la donner honteusement, ait pu craindre de la recevoir honorablement ? Aussi long-temps que l'air de la vie eût fait battre le cœur de Pichegru, ce héros français auroit espéré dans la bonté divine, dans le retour de ses concitoyens au sentiment de la justice à son égard; il auroit conservé l'existence, n'eût-ce été que pour faire entendre à Buonaparte, à ses juges, à la France entière, les vérités terribles qu'il étoit bien déterminé à leur dire.

La comparaison de la gloire solide du conquérant de la Hollande avec les fougues sanguinaires de l'oppresseur de la France, et du désintéressement de l'un avec l'avidité de l'autre; le mérite réel qui avoit élevé Pichegru au commandement des armées, sans protection et sans intrigue, sa droiture, sa mâle franchise, son inébranlable fermeté qui lui avoit fait tenir en réserve tous ses secrets au fond de son cœur; enfin la publicité des débats qui devoient écraser Buonaparte en mettant à nu les turpitudes politiques de cet usurpateur; tels sont les véritables chefs d'accusation qui décidèrent du sort de l'infortuné Pichegru. Buonaparte le fit étrangler par des satellites étrangers, comme au 18 fructidor le Directoire l'avoit fait arrêter par des soldats que la France n'avoit pas vu naître. Le Ciel a enfin prononcé entre le bourreau et la victime; l'opprobre cloue Buonaparte au roc de Saint-Hélène, et la Gloire s'appuie sur la tombe de Pichegru.

ces deux généraux sur les moyens de correspondre et de servir encore la cause à laquelle, malgré notre dispersion, nous tenoit également attachés l'amour de nos Princes et de notre pays. Le bonheur de ce dernier nous paroissoit encore loin d'être fixé par cette sixième révolution, si Buonaparte ne suivoit pas la direction que nous désirions lui voir prendre.

J'arrivai à Paris, le jour même de l'expiration du délai qui nous avoit été assigné, sous peine de rester définitivement inscrits sur la liste des émigrés. Quiconque ne connoissoit pas d'une manière particulière Buonaparte, pouvoit, devoit même croire alors, que placé entre les rôles de *Cromwel* et de *Monck*, il n'hésiteroit pas à préférer celui auquel l'appeloient la justice, l'honneur, la gloire et le salut de la France. J'apportai cette idée à Paris, et elle me sembloit si conforme à l'intérêt même de Buonaparte, qu'il a fallu pour la détruire des preuves irrésistibles. Je les puisai dans ses réponses à plusieurs chefs royalistes, dans la perfidie qu'il opposa à leur loyauté, dans la manière vile et cruelle dont il abusa de leur noble confiance (1).

Autant j'avois désiré, en arrivant, m'attacher à un Gouvernant, que je croyois dans des dispositions

(1) Le comte de Frotté fut une des principales victimes de cette perfidie. Peu s'en fallut que le général Brulart, l'un des braves chefs vendéens qui devoient soutenir la cause royale au 18 fructidor, ne subît le même sort. Mais si la mort ne l'atteignit point à cette époque, elle s'attacha à ses pas : la mise à prix de sa tête le plaça sous le glaive menaçant de l'usurpateur jusqu'à la restauration.

aussi louables, autant je dus le craindre quand j'eus acquis la conviction contraire. Je m'étois chargé d'entretenir une correspondance qui ne pouvoit plus être dans l'intérêt de Buonaparte : il falloit, ou manquer à l'engagement que j'avois pris, ou violer des sermens qui me seroient imposés ; ni l'un, ni l'autre ne pouvoient me convenir.

Cependant, Buonaparte mettoit quelque importance à s'attacher les fructidorisés : j'eus ma part de cette faveur. On me porta sur une liste des principaux fonctionnaires : mais une formalité m'étoit enjointe. Je devois aller lui offrir mes services : ma position ne me permettoit pas de faire une telle démarche (1). Je ne

(1) Dans une situation parfaitement libre, je n'aurois point hésité à faire cette démarche. Il y a toujours eu deux manières de servir le Roi : l'une plus chevaleresque, et soumise à des chances plus hasardeuses, étoit celle des fidèles qui se sont constamment ralliés aux lis partout où ils les ont aperçus. Mais elle n'a pu être partagée de fait par tous ceux qui la partageoient de cœur et d'intention. C'est à ces derniers que s'applique l'autre, également louable et souvent non moins périlleuse : ils ont senti que dans l'impossibilité de conserver, pour le moment, la royauté légitime à la France, il falloit s'efforcer de conserver la France à la royauté légitime, dans le dessein de concourir à l'y rétablir dès que l'occasion s'en présenteroit. Pour arriver à cet honorable but, ils ont dû lutter contre toute invasion, quand la guerre étrangère a notoirement cessé d'avoir pour objet le rétablissement du Roi sur son trône; et, qu'on n'en doute pas, les émigrés auroient alors été les premiers à prendre les armes dans ce sens, si la proscription ne leur en avoit pas ravi la possibilité : enfin ils ont dû, même d'après les instructions données aux commis-

sais s'il daigna le remarquer ; mais mon nom disparut de la liste sur laquelle il avoit d'abord figuré. Pendant que l'administration interieure s'organisoit, de grands événemens se préparoient en Italie : la destinée de Buonaparte étoit tout entière dans la bataille de Marengo. Il ne se le dissimuloit pas : aussi n'omit-il aucune des précautions qui, dans le cas d'une défaite, pouvoient diminuer les dangers de sa position dans l'intérieur. Il crut y pourvoir essentiellement, par l'arrestation des chefs royalistes, qu'il n'avoit attirés à Paris sous de spécieux prétextes, que dans l'intention de s'en emparer. Cet acte provisoire de tyrannie et de déloyauté alloit précéder son départ pour l'armée : il n'échappa point à la prévoyance de ceux qui devoient en être l'objet. Ils se tinrent en mesure de sortir de France, dès que leur sûreté l'exigeroit ; ils prirent en effet ce parti : M. de Bourmont seul, voulut braver le danger, dans l'espoir d'être plus utile, et il eut lieu de le regretter : jeté dans les cachots, il y auroit infailliblement péri, s'il n'étoit pas parvenu à s'évader et à s'expatrier.

---

saires royaux, prendre part à l'administration intérieure qui, si elle fût restée exclusivement livrée aux mains impures ou inhabiles, auroit entraîné la dissolution totale de cette belle France, qui fut si long-temps sous ses Rois, et qui, j'espère, sera encore, sous leur postérité, l'orgueil de l'Europe. Peut-être même les malheurs de la révolution ne seroient-ils pas devenus si graves, si par des scrupules ou une politique mal entendus, beaucoup de royalistes de l'intérieur ne s'étoient pas éloignés des fonctions publiques au commencement de nos troubles civils.

En rendant compte du départ de Buonaparte, j'observois que, s'il revenoit *vainqueur d'Italie, son retour à Paris, seroit l'entrée à Rome du vainqueur de Pharsale; que la crainte d'une part, et l'enthousiasme de l'autre, lui décerneroient une telle puissance, qu'il ne seroit plus possible de l'attaquer; qu'enfin il faudroit abandonner aux révolutionnaires eux-mêmes, le soin de briser ce nouvel instrument de despostisme et d'usurpation.*

Ce rapport a été le dernier que j'aie fait : j'allai au sein de ma famille, attendre le résultat de la décisive campagne d'Italie. On sait que les succès de Buonaparte passèrent ses espérances, et dès ce moment, tout devint possible à son ambition.

Il y avoit à peine quinze jours, que je jouissois de la tranquillité, que j'étois allé chercher au fond de ma province, lorsque les journaux annoncèrent la découverte de *papiers qui donnoient les fils d'une grande conspiration.* Comme je n'avois laissé à Paris aucune trace de ma correspondance particulière, et que j'étois certain de la très-exacte arrivée de tout ce que j'avois envoyé au dehors, je restai convaincu que la découverte, fût-elle réelle, ne pouvoit pas me compromettre. Un commissaire de police, envoyé deux jours après pour m'arrêter, m'apprit combien ma sécurité étoit trompeuse : des initiales, semblables à celles de mon nom, furent trouvées sur deux ou trois chiffons de papier, sans importance politique ; on n'hésita point à me les appliquer, et à ordonner mon arrestation. Cinq gendarmes, réunis au commissaire, se dispo-

soient à me traîner à Paris, lorsque je m'échappai de leurs mains par miracle.

Je me vis donc frappé d'une troisième (1) proscription, et celle-ci, qui me fut commune avec mon beau-frère Hyde de Neuville(2), ne cessa qu'à la chute de l'oppresseur, c'est-à-dire au mois d'avril 1814; ensorte que j'ai pu compter les jours de mes derniers malheurs, par ceux de sa trop longue puissance.

## CONCLUSION.

*Pour apprécier ce chapitre, il est nécessaire que le lecteur veuille bien se reporter à la situation orageuse de la France au mois d'octobre dernier, époque à laquelle il a été composé et mis au jour sous le titre de* Lettre à MM. les Electeurs du département de la Nièvre. *Quoique la nouvelle loi des élections, la prudence du Gouvernement, la loyauté de la Chambre actuelle et la répression des révoltes d'Italie nous promettent un avenir beaucoup plus heureux qu'il ne se présentoit alors, on n'a pas cru devoir supprimer ce morceau, qui a été annoncé comme partie intégrante de l'ouvrage publié aujourd'hui.*

Il ne pouvoit entrer dans mon plan, ni dans mes vues, de tracer le tableau de ce que j'ai éprouvé pen-

---

(1) Emprisonné en 1793 et 1794 dans le département de la Nièvre, et signalé comme un des principaux ennemis des *patriotes* de cette *heureuse* époque, j'aurois certainement fait partie des contingens que devoient envoyer les comités révolutionnaires de province au tribunal de sang de Paris, si la chute de Robespierre n'eût pas mis un terme à ces massacres. Nevers, Cosne et Clamecy en avoient déjà fourni de considérables : le tour des autres cantons n'eût pas tardé de venir.

(2) Aujourd'hui ambassadeur de Sa Majesté aux États-Unis d'Amérique et au Brésil.

dant les quatorze années de ce second ostracisme, dont les souffrances, guères moins cruelles peut-être, mais plus obscures que celles de ma déportation fructidorienne, ne se rattachent par aucun intérêt national à l'histoire de la patrie : je n'ai point la prétention de mettre le public dans la confidence de mes infortunes particulières. N'ayant au contraire pris la plume que pour révéler quelques vérités utiles, et jusqu'à présent ignorées, sur la révolution et les suites du 18 fructidor, je croirois ma tâche imparfaitement remplie si je ne la terminois par un court résumé des rapprochemens que j'ai indiqués dans mon avant-propos : ce n'est qu'en comparant, sous les rapports de l'influence qu'elles ont exercée sur les destinées du Royaume, les circonstances politiques, dans lesquelles l'ont placé successivement aux deux grandes époques de 1797 et de 1815, le cours des événemens, et la marche de l'opinion publique, à travers les orages de la révolution, qu'on peut saisir leur analogie ; et il sera facile de reconnoître qu'elles en ont beaucoup.

Quelques efforts que fasse la politique humaine pour assigner d'une manière satisfaisante toutes les causes du nouveau siècle de fer, que le retour de l'usurpateur a fait peser sur la France, en 1815, quelles que vives que soient les lumières qui peuvent jaillir à cet égard d'une foule de circonstances sur lesquelles on ne peut plus s'aveugler aujourd'hui, peut-être faut-il porter ses regards plus haut, et remonter jusque dans les conseils de la Providence, pour découvrir le véritable secret de ses nouvelles rigueurs. Ne pourrions-

nous pas le trouver, au moins en grande partie, dans la manière dont on a usé en France de ses premiers bienfaits. Telle a été en effet notre coupable indifférence à cet égard, qu'à peine a-t-on daigné remarquer les prodiges dont le ciel avoit entouré notre délivrance politique. Cependant dans quel événement humain, et chez quel peuple, fit-il éclater plus visiblement sa protection particulière sur les destinées d'un grand royaume? L'histoire du monde offre-t-elle un autre exemple d'une restauration nationale aussi miraculeusement opérée? Où trouver ailleurs, parmi ces grandes crises qui abaissent et relèvent les trônes, un mouvement politique comparable à celui dont nous fûmes témoins en 1814; mouvement qui, marchant au bien avec la rapidité du mal, abattit l'usurpation, détruisit la tyrannie, fixa la paix au dehors par l'accord de tous les potentats, et le bonheur au dedans par l'union du Monarque et du peuple, sans que d'aussi grands résultats eussent coûté à la France, un seul jour de guerre civile, sans que la patrie eût vu rougir son sol, d'une seule goutte de sang français, versé par des mains françaises? Précédé du seul bruit de sa sagesse et de ses malheurs, entouré des hommages de l'Europe entière, qui inclinoit ses armes sur son passage, l'auguste frère de Louis XVI étoit rentré dans son palais, comme, après un long et périlleux voyage, un bon père rentre dans le sein de sa famille au milieu des acclamations de joie et des élans d'amour de ses enfans. Assis sur le trône de Charlemagne et de Louis XIV, devenu plus indépendant que ces grands Monarques, dans

l'exercice du pouvoir souverain, dont la révolution avoit confondu les anciens contrepoids avec les ruines de l'usurpation, Louis XVIII se donne volontairement à lui-même des chaînes, que nul au monde n'avoit le droit de lui imposer. Maître de retenir l'autorité tout entière, il en octroie une partie à ses sujets, et consent à partager avec les grands du Royaume et les élus du peuple, les travaux de la législation. Dispensateur généreux de son pouvoir, il se montre prodigue de sa clémence. Sa bonté fait pour ainsi dire violence à sa justice, en jetant le voile de l'amnistie sur des crimes dont Dieu seul peut absoudre le coupable, pour prix de son repentir. Une Charte nouvelle, propre à lier le passé à l'avenir par la sûreté même du présent, en comblant par des institutions monarchiques l'abîme, où l'anarchie de tous et le despotisme d'un seul avoient tour à tour enseveli pendant trente ans notre bonheur et notre liberté; l'indépendance politique de la couronne et du territoire de l'ancienne France reconquise sur la coalition des Rois et des peuples, sans autre rançon qu'une part honorable dans l'alliance et les conseils de la grande famille européenne, sans autres armes que la juste confiance inspirée par les vertus personnelles du Monarque et de sa famille; un Gouvernement moins occupé à fortifier ses propres ressort, qu'à détendre ceux de la longue tyrannie qui l'avoit précédé; une impulsion douce et réparatrice donnée à toutes les branches de la haute administration du Royaume, les entraves du commerce généralement écartées dans ses

rapports avec l'étranger ; les chaînes de la conscription notablement allégées ; celles dont la police accabloit ses trop nombreuses victimes, échangées contre les douceurs d'une liberté, que la munificence royale vint plus d'une fois ennoblir ; la réconciliation des esprits généreusement tentée par un système de conduite qui plaçoit sur la même ligne, en regard du trône et dans la dispensation des emplois, des hommes qui avoient tout perdu à défendre la royauté, et des hommes qui avoient tout gagné à la combattre ; la fidélité elle-même, plus d'une fois négligée pour des égards prodigués à l'ancienne félonie, et des prévenances marquées qui alloient chercher celle-ci au milieu de ses remords, et calmer ses craintes par des bienfaits ; noble réaction de la clémence contre l'erreur et les torts, la seule réaction, la seule *terreur* qu'on puisse imputer au Gouvernement royal ; la seule qui ait eu de la réalité parmi toutes les fables ridicules dont l'ingratitude et la mauvaise foi se sont armées contre lui !

Tels sont notoirement les moyens de restauration par lesquels la royauté des Bourbons s'essayoit à rouvrir sur le terrain désolé de l'ancienne monarchie, la route qui mène un peuple au bonheur, sous la bénigne influence d'un pouvoir légitime.

Mais déjà cette route étoit minée par la double conjuration du buonapartisme et de la démocratie. L'explosion ne se fit pas attendre, et la France à peine rentrée dans les douceurs du repos monarchique, se retrouve de nouveau à son réveil, et tremblante en face de la révolution, entre les chaînes de l'empire et les poignards de l'anarchie.

Ce que l'ingratitude, la perfidie et le parjure avoient commencé, la force l'achève. Buonaparte rentre aux Tuileries, et Louis XVIII reprend la route de l'exil : alors commence un nouveau siècle d'esclavage et de licence; il n'est que de cent jours, mais si le ciel en a abrégé la durée pour faire éclater son pouvoir, on croiroit qu'il en centuple les calamités pour satisfaire sa justice. La guerre civile précède la guerre étrangère ; on couvre de morts les rivages du Rhône et de la Drôme; et tandis que les champs vendéens sont encore jonchés de Français égorgés par des Français, la victoire des Alliés creuse au pied du mont Saint-Jean le vaste tombeau, où viennent s'engloutir en un jour l'armée tout entière, et la gloire militaire de l'homme fatal qui abusa de son courage pour en sacrifier les nobles restes au maintien de sa félonie et de son despotisme.

L'Europe s'avance alors une seconde fois, non plus en amie, mais comme conquérante. Son respect pour un Monarque, dont le nouveau malheur a rehaussé le mérite et les vertus, en bornant l'exercice de ses représailles dans le cercle des bienséances politiques, n'ôte rien à l'exigence des compensations, ni à la rigueur des garanties, dont la crainte de l'avenir trop justifiée par le facile succès de la félonie de Buonaparte, semble lui faire une loi envers les autres peuples de l'Europe. En expiation du crime des cent jours, la France, le front couvert d'un crêpe funèbre, se voit forcée de consentir à la remise de ses places fortes, à l'occupation militaire de ses frontières du Nord, à la restitution des chefs-d'œuvre des arts qu'elle avoit conservés, à celle des

contributions pécuniaires levées sur l'étranger par tous ses Gouvernemens illégitimes, et au paiement énorme d'un milliard de francs, à la suite d'une double invasion qui porte atteinte à son commerce, affaiblit son industrie, paralyse son agriculture, et fait disparoître ses capitaux : masse de fléaux politiques si épouvantable, que la réunion de toutes les époques les plus calamiteuses de la monarchie ne sauroient entrer en compensation avec elle (1).

Au milieu de tant de désastres, dont le patriotisme s'indigne, et dont l'intérêt gémit, la monarchie se relève pourtant encore. Elle s'offre saignante de ses blessures, mais non privée de sa dignité aux regards des vainqueurs, s'appuyant sur le royalisme dont l'élan spontané dans toutes les parties de la France, prouve de nouveau que la patrie n'a point péri parmi nous, puisqu'il nous reste ce qui fit son salut dans toutes les grandes crises, l'honneur et l'amour de nos Rois.

Jamais peut-être ces deux nobles sentimens, qui constituent pour ainsi dire la vie sociale d'un Français, n'avoient trouvé de plus dignes organes que dans le sein des chambres délibérantes de 1815. A bien des égards cette session ramène aux souvenirs de l'époque législative, qui a précédé l'attentat du 18 fructidor.

Des deux côtés c'est au sortir de la tourmente révolutionnaire mal apaisée par la chute des tyrans qui

(1) Il est démontré que chaque heure de cette fatale période a coûté, au trésor public seulement, un million. Les pertes particulières ont été peut-être plus considérables encore.

en avoient soulevé les flots, que les deux conseils sous la république et les deux chambres sous la monarchie, rouvrent la carrière de leurs travaux. Là on aperçoit à peu de distance les échafauds de Robespierre : ici l'on a sous les yeux la félonie de Buonaparte. D'un côté les fédérations amies, les clubs désorganisateurs, les scènes sanglantes du camp de Grenelle, de prairial, etc. De l'autre, l'appel révolutionnaire fait aux fauxbourgs de la capitale, les ligues des fédérés, les saturnales du Champ de Mai, signalent par les mêmes symptômes d'anarchie le mal-aise du corps politique : de l'une et l'autre part il sagit de raffermir l'édifice social ébranlé jusque dans ses fondemens par la révolte et la tyrannie, de comprimer des factions terrassées mais non détruites, d'arrêter ou du moins de rallentir le torrent empoisonné des fausses doctrines, d'en purifier les eaux, et de les diriger sous l'influence de l'opinion publique dans le sens de la monarchie légitime, là pour en opérer le retour, ici pour en prévenir la troisième chute. Si les conseils ont à combattre les passions révolutionnaires, plus ardentes sans doute par le voisinage de leur premier foyer, les chambres ont à lutter contre les intérêts positifs nés du triomphe de ces mêmes passions, et peut-être plus redoutables qu'elles à raison de l'intensité d'une corruption sistématique dont l'égoisme est la base. Puissant obstacle à la restauration morale de l'Etat, et dont la trop longue domination de Buonaparte a immensément augmenté la force. Jusqu'à lui l'esprit révolutionnaire n'avoit été poussé aux crimes que par l'enthousiasme délirant

de la licence : cette sorte de dépravation, toute déplorable qu'elle est en soi, donne quelque prise au repentir ; elle s'affoiblit par ses propres excès, et cède à la longue ; elle sembloit prête à s'éteindre lorsque l'homme du destin s'en empara pour la modifier à son profit.

Il fut donné à cet homme, en arrêtant au dehors quelques développemens de l'esprit révolutionnaire qui eussent contrarié son despotisme, d'en fortifier le principe, et d'en consolider les résultats dans ce qu'il renferme de plus contraire à la morale publique, et par conséquent au bonheur des nations. Pressé de régner sur la France, n'importe par quels moyens et par quels hommes, il enrégimenta pêle-mêle le crime avec la vertu, et le fit entrer dans les cadres de l'empire en se chargeant de lui payer les arrérages et les primes révolutionnaires non soldés par la Convention et le Directoire. Sous ses bannières, où l'on voyoit écrit en lettres d'or et de sang *impunité pour le passé*, *protection pour l'avenir*, le coupable, jusqu'alors timide et tourmenté, vint étouffer ses derniers remords; pour la première fois on se sut bon gré de sa propre infamie, et l'on eut à se féliciter sous Buonaparte d'avoir été jacobin sous Marat. La légitimité, chaque jour plus refoulée dans le vague lointain d'un avenir auquel les succès toujours croissans de l'usurpation ne permettoient pas d'assigner de terme, ne fut plus qu'une chimère d'imagination, et cessa d'effrayer par son retour ailleurs que dans les songes. Le bonnet rouge, la pique, l'écharpe conventionnelle, la son-

nette des clubs, les haillons du sans-culotisme, consentirent à dormir tranquilles sous les aigles de l'Empire. Le jacobinisme un peu débarbouillé de ses anciennes turpitudes, hors les taches d'un sang que rien ne peut laver, voulut bien se laisser faire, et subir sans trop de mauvaise grâce les apprêts de la toilette impériale. Assis sur les plus hauts bancs de la nouvelle hiérarchie, la tête surmontée de toques et de panaches, la poitrine bariolée de cordons, les mains armées de pouvoir, pleines tout à la fois d'anciennes rapines et de faveurs nouvelles (1), il abjura sa peur, garda ses principes, et prit patience.

Alors un pacte fut juré entre le despotisme et l'anarchie; la mauvaise foi reçut leurs sermens, et la corruption se chargea de les tenir. Le règne de l'égoïsme commença : tout fut réduit au pied de l'intérêt personnel, et la gloire elle-même ne put pas toujours échapper à ses calculs. On courut plus d'une fois à la victoire pour s'enrichir, les mutilations du champ de bataille eurent leur tarif, et le dévouement guerrier fut considéré comme une monnoie de cour pour obtenir des places et des trésors. Cette contagion, dont

(1) Quel contraste plus bizarre que celui offert alors par les premiers corps de l'État? On y voyoit les hommes les plus coupables aux yeux des gens honnêtes de tous les partis, siéger auprès des personnages les plus recommandables par leurs vertus comme par leurs talens : il étoit impossible que l'orgueil de Buonaparte lui-même n'en fût pas blessé, et qu'il ne revînt pas sur une telle concession, dès qu'il se seroit cru affranchi de la nécessité qui la lui avoit arrachée.

le brillant héroïsme de la valeur française ne put entièrement préserver tous les rangs de l'armée, descendit de ce point éminent de notre gloire dans les autres classes de la société, et, comme un poison corrosif, y sema la dépravation morale des esprits et des cœurs.

Cette dépravation se fortifia pendant quatorze ans, de tout ce que le despotisme a de plus dégradant : aussi malgré les apparences de vie que donnoit au gouvernement illégitime l'éclat de nos armées, la patrie étoit morte en France par la dissolution de tous les principes conservateurs de la stabilité sociale ; et l'Europe, en tombant sur nous de tout le poids de ses peuples, n'avoit fait que déranger quelques résultats extérieurs de ce désordre, sans en détruire la cause. En ôtant Buonaparte du milieu de nous, elle avoit bien extirpé le cancer politique, mais elle n'avoit pu en détruire les racines, ni en étouffer le germe dévorateur. Le Corse en partant emmena avec lui le despotisme impérial, mais il laissa celui des jacobins, et avec eux le vices venin de la révolution. Peut-être le pire nous resta-t-il ?

La France, comme État, offroit donc en 1815 moins une véritable organisation sociale, qu'un mélange d'élémens monarchiques, confondus avec les débris d'un Gouvernement militaire, et les restes d'une ancienne démocratie toujours ardente, et prête à ressaisir la part de puissance que le despotisme abattu laissoit après lui.

C'est de ce chaos d'anarchie invétérée, autour duquel se pressoit une foule d'intérêts nouveaux, consacrés par le temps et les circonstances, qu'il falloit

faire sortir l'antique monarchie, modifiée dans ses formes accessoires par la charte royale, mais éternellement la même dans sa nature : on ne pouvoit y réussir qu'en lui donnant pour appui la régénération morale de la société, c'est-à-dire l'amour de l'ordre, l'attachement aux lois, le respect pour la religion, le dévouement au Prince, l'esprit de conservation et de propriété, sans lesquels la nation la plus nombreuse ne présente que des agrégations nomades sans ciment politique, et disposées à subir indifféremment les passions du despotisme, et les turbulences de la démocratie. L'œuvre étoit grande, belle, et peut-être beaucoup moins difficile qu'on l'a pensé. Les premières Chambres l'entreprirent avec franchise et courage ; mais peut-être pas avec toute la mesure réclamée par la disposition des esprits : aussi ne leur a-t-il pas été donné de l'accomplir. La chaîne de leurs efforts une fois rompue, les passions firent irruption dans le domaine de la loi; elles appelèrent les fausses doctrines à leur secours, et l'on vit l'ancien démagogisme, comme pour se dédommager de la longue contrainte que lui avoit imposé la tyrannie d'un usurpateur, essayer de nouveau ses forces contre le trône du Monarque légitime. Accourue à ce bruit qui lui rappelle les jours de ses affreux triomphes, la révolution sort alors des antres où sa propre honte la retenoit captive. Armée de concessions surprises à la loyauté, à la confiance et peut-être à l'inexpérience, elle ne perd pas un instant pour reprendre la perversité de sa nature et l'action malfaisante de ses principe. Elle attaque corps à corps la monarchie, ici par

des révoltes à main armée, là par des émeutes factieuses ; plus loin par des choix indignes qui replacent le régicide en face du Monarque, et l'échafaud de Louis XVI à côté du trône de Louis XVIII ; sur divers points du Royaume par des comités insurrectionnels, simulacres menaçans des anciens clubs dont ils s'établissent les continuateurs et les émules, par des écrits outrageans pour la religion, insultans pour le trône, hostiles contre la monarchie, favorables à la licence, et tels qu'on les prendroit pour des éditions revues, mais non corrigées, des pamphlets les plus virulens de 1793 : elle l'attaque enfin au sein même de la capitale, avec un poignard qui, rouvrant la blessure parricide faite au cœur de Henri IV, menace sa postérité et l'avenir de la France en frappant à mort l'un des rameaux les plus féconds de son illustre tige (1).

A ce coup plus terrible qu'imprévu, se découvrent dans toute leur profondeur les nouvelles plaies faites à la patrie : la voix du royalisme qu'on avoit laissée trop long-temps se perdre dans le désert, est enfin écoutée, et la monarchie toute baignée des pleurs qu'elle vient de répandre sur la mort d'un fils de France, semble se relever de dessus son cercueil avec un courage égal aux dangers qui la pressent, dangers d'une nature d'autant plus grave et plus délicate, qu'ayant permis à la démagogie de recruter (2) pour son propre

(1) Monseigneur le duc de Berri, assassiné par l'athée Louvel, le 13 février 1820.

(2) Par la trop fameuse loi des élections, qui n'a pu s'effacer de notre code politique que couverte du sang le plus pur et le

compte à l'abri de son nom, la royauté voit ses principes méconnus, ses intérêts oubliés, sa stabilité compromise par les moyens mêmes qui devoient assurer son triomphe.

Depuis 1817 comme avant la crise du 18 fructidor 1797, les deux doctrines sont en présence, les débats offrent la même opposition; le résultat, sauf la différence des temps, des moyens et du succès, ne sauroit être, aujourd'hui comme alors, que le triomphe d'un parti sur l'autre. Peut-être même la faction directoriale, qui avoit pourtant pour elle l'appui du pouvoir et les avantages d'une position légale, mit elle plus de décence, plus de mesure, dans ses attaques, que l'on n'en garde aujour-

---

plus cher à la France. Il appartenoit à l'une des plus nobles victimes de l'attentat du 18 fructidor, de pressentir le premier les causes qui pouvoient amener des crimes. Ranimant cette voix courageuse, qui dans les temps les plus difficiles ne parla jamais que pour l'honneur et la justice, M. Barthélemi, pair de France, parut inspiré, lorsqu'affligé des maux déjà produits par cette loi, et frappé de ceux qu'elle alloit produire encore, il en signala les vices et les dangers. Cet illustre vétéran de l'exil trouva, sans contredit, le prix le plus doux de sa généreuse démarche dans le suffrage universel de tous les gens de bien; mais plus sa conviction étoit intime, plus il dut souffrir de la triste coalition qu'on vit alors se former entre des hommes qui sans doute désiroient sauver la France, mais n'osoient rien pour y parvenir, et des hommes qui sembloient tout oser pour la perdre. Si dès-lors, en effet, la loi eût été modifiée, ainsi qu'elle l'a été plus tard, la révolution n'eût pas reconquis la parole, et jamais la France n'eût eu à gémir de ces appels faits par de nouveaux Gracques aux passions et aux principes qui ont mis le poignard à la main de Louvel.

d'hui qu'une charte, fruit de la plus haute sagesse, devroit rattacher à la monarchie toutes les voix, toutes les plumes ainsi que tous les cœurs : et qu'on ne s'y trompe pas ; les harangues de nos députés ne sont pas de simples discours académiques, sans importance et sans effet ; leurs paroles chargées pour ainsi dire des fermens embrasés de l'opinion qu'elles expriment, sont puissantes comme la foudre, et frappent souvent comme elle.

Dans toute monarchie, où la constitution élève une tribune publique, elle donne un rival à la couronne, elle offre un point d'appui légal aux pouvoirs qui veulent lutter avec elle : notre histoire fait foi des effets de cet état d'hostilité constitutive, lorsque rien ne s'oppose à la collision, ou que remontée au niveau du trône par les égaremens ou la fausse direction de l'opinion publique, la démocratie peut attaquer pour ainsi dire la monarchie au plus près, et la combattre à armes égales. Si quelqu'un pouvoit s'aveugler encore sur les résultats d'un conflit politique de ce genre, qu'il tourne un moment ses regards en arrière, et qu'il nous dise ce que devint la monarchie sous l'assemblée constituante, la royauté sous l'assemblée législative, et le Roi lui-même sous la Convention ; qu'il nous dise d'où partit dans un temps plus rapproché le premier trait qui blessa le despotisme de Buonaparte en France en 1814 (1), et qui porta les derniers coups à

(1) A peine le bras d'airain sous lequel étoit courbée la France, commença-t-il à perdre de sa force oppressive par les

son pouvoir en 1815, lorsque déserteur de son camp et accourant en toute hâte à Paris pour soutirer de la chambre des cent jours cent millions, et trois cent mille hommes, il se vit obligé de s'humilier devant elle et de prévenir, par un acte d'abdication qui lui fut dicté, la déchéance qu'elle alloit prononcer contre lui.

C'est donc dans le sein des assemblées délibérantes que se forgent sous un Gouvernement représentatif, les instrumens de salut ou de dommage, qui peuvent le soutenir ou le détruire. C'est au bon choix des députés, c'est à leur conduite législative que sont attachées dans le système politique qui nous régit, les destinées de la France. Je les ai vues en 1797, orageu-

---

défaites de Buonaparte en 1814, que les premiers soupirs de la nation captive s'exhalèrent du sein du Corps législatif. Appelé par la force des événemens à s'occuper des malheurs de la patrie et des moyens d'y remédier, il confia cette mission honorable, et qui pouvoit devenir très-périlleuse, à une commission où l'on remarquoit MM. Lainé, Maine de Biran, Rainouard et Flauguergues. Ils s'acquittèrent avec autant de courage que d'habileté de cette tâche importante. La voix de M. Lainé, leur interprète, fut ce qu'elle est toujours, éloquente, sage et ferme : inspirée par l'opinion publique, elle devint irrésistible ; elle donna le signal de la chute de Buonaparte ; il le sentit, et ne fut pas assez grand pour contenir sa rage, qu'il épancha en langage de porte-faix. Il congédia le Corps législatif, et pour quiconque n'est point étranger aux méditations de la politique, ce jour-là décida de son sort. Grande leçon pour l'autorité dans les constitutions mixtes ! L'opinion publique qui dans ces États presse de toutes parts les élémens de la société, ne permet pas un instant d'erreur dans la manière de l'éclairer et de la diriger à ceux en qui réside la puissance.

sement balancées par la lutte des deux partis qui partageoient les conseils, prêtes à abandonner la république, pour se diriger vers la monarchie et faciliter le retour de l'autorité légitime, vivement désirée à cette époque par la plupart de ceux-là mêmes qui avoient suivi la route révolutionnaire : alors il n'existoit point de milieu entre la tyrannie absurde du Directoire et le Gouvernement paternel des Bourbons, point de nuances intermédiaires entre les lis et le bonnet rouge, et bien peu de difficultés à réconcilier sous la main de nos Rois, la liberté nouvelle avec la liberté ancienne : alors la corruption n'étoit pas encore érigée en système, et le crime étoit capable de croire à la clémence et disposé à la bénir; la restauration opérée à cette époque eût épargné Buonaparte, et par conséquent de grands maux à la France et à l'Europe (1).

(1) Si le relâchement qu'éprouvoient depuis la régence tous les liens sociaux, si l'affoiblissement graduel des ressorts du gouvernement à mesure qu'ils auroient dû, au contraire, prendre plus d'intensité, avoient condamné la France à subir une révolution désastreuse, au moins étoit-il à désirer, pour elle comme pour l'Europe, que ce fléau s'arrêtât, lorsque suffisamment instruite par sa propre expérience, elle n'étoit encore affligée que d'une plaie incurable, la mort du Roi et d'une partie de sa famille : le 18 fructidor étoit, sans contredit, cette époque favorable. Les malheurs et les crimes enfantés par le vertige révolutionnaire étoient une espèce de baptême de sang, affreux à éprouver, mais dont la morale au moins pouvoit profiter. Les tristes essais qu'on avoit faits des diverses théories politiques avoient éclairé le peuple sur ses véritables intérêts : il ne voyoit plus de salut que là où il étoit réellement, dans le retour de l'autorité légitime. L'activité révolutionnaire avoit

Au milieu des ruines dont ce fatal dominateur les a couvertes pendant le trop long épisode de son élévation, et de sa double chute, mes regards se sont na-

---

bien mis en mouvement toutes les ressources de la France, mais elle étoit encore loin de les avoir épuisées; nos généraux avoient donné à nos armes assez d'éclat et de force pour qu'on n'osât plus nous disputer les limites du Rhin; la plupart des Français d'alors avoient été les témoins de la gloire et de la bonté des Princes de la maison de Bourbon; enfin la nation entière étoit imbue du souvenir de leurs bienfaits. Que de moyens de prospérité renfermoit encore un tel état de choses!

Cependant certains optimistes ont dit et écrit qu'on ne pouvoit revenir à la monarchie légitime qu'après avoir parcouru en entier le cercle de nos aberrations politiques; *qu'il est indifférent pour l'intérêt général que plus ou moins d'intérêts particuliers aient été lésés; qu'aujourd'hui tout le passé doit être enseveli dans le plus profond oubli.* Langage fort commode pour quiconque n'a trouvé que tranquillité et prospérité au milieu des tempêtes qui ont entraîné tant de naufrages. Oui, il est nécessaire de tirer le rideau sur les pertes imposées par ce cruel passé; mais est-il *indifférent* pour l'État lui-même, dont le bonheur général se compose du bonheur particulier, qu'un tiers des familles les plus recommandables aient vu consommer leur ruine par dix-huit ans de calamités dont il eût été si facile d'arrêter le cours? L'est-il pour la prospérité de la France d'avoir laissé dévorer d'immenses ressources pour satisfaire l'insatiable avidité ou la folle ambition de quelques audacieux? L'est-il pour la génération qui se prépare, d'avoir été imbue de principes destructeurs de la saine morale, et par conséquent de son bonheur? L'est-il enfin pour l'honneur des Français de devoir à l'influence étrangère le salut qu'il eût été si glorieux pour eux de ne tenir que de leur courage et de leur sagesse? Ah! sans doute oublions à jamais les déplorables effets du passé, mais ayons toujours présentes ses causes pour en appliquer les leçons au présent et à l'avenir.

turellement portés vers la crise politique, qui eût empêché le génie du mal de l'enfanter pour les troubles du monde. Témoin chaque jour, sous le règne d'un Bourbon, du scandale des mêmes doctrines, de la propagation des mêmes principes et de l'audace des mêmes factions que nous eûmes à combattre il y a vingt ans pour conquérir la monarchie sur le terrain usurpé par la république, j'ai pensé que le rapprochement des circonstances fructidoriennes avec les symptômes actuels ne seroit pas sans utilité. Dans les révolutions des Etats, la connoissance du passé est le guide le plus sûr du présent, l'oracle le plus infaillible de l'avenir. Là où les mêmes causes se reproduisent, on doit s'attendre aux mêmes effets. Au 18 fructidor, la révolution l'emporta sur le royalisme : de là vingt ans de nouvelles calamités pour la France et l'Europe. Un pareil triomphe de la faction anti-monarchique qui nous travaille, ra mèneroit pour le monde entier des malheurs peut-être irréparables. La sagesse des Chambres, puissant auxiliaire de celle du Roi, peut sans doute nous en affranchir; mais, comme aux jours fructidoriens, des partis opposés s'agitent, et sans l'abnégation franche de cet esprit de coterie qui divise trop souvent les bons, sans le concours franc et énergique de toutes les volontés généreuses, sans un plan de conduite délibérative qui fixe les irrésolutions et prévienne les divergences, la ruine de l'Etat peut sortir encore d'où l'on attendoit son salut.

Eh quel temps fut jamais plus visiblement marqué pour un système politique, d'où puissent naître de

siècles de stabilité, que ce moment ineffable où du fond d'un tombeau apparoît à nos yeux, encore mouillés des pleurs que fit couler un grand crime, le berceau dépositaire de l'objet de nos vœux les plus ardens, et de nos plus chères espérances ! Ce berceau, qui, protégé du haut des cieux par un prince dont la mort a tant illustré la vie, présage la survivance de ses vertus au fils qu'il lègue à nos cœurs ! Ce berceau enfin, autour duquel les Souverains rassemblés dans la personne de leurs représentans, viennent de saluer du titre auguste et solennel d'*Enfant de l'Europe*, ce nouveau *Dieudonné*, qui d'une manière plus miraculeuse encore qu'aux jours antérieurs, nous est apporté du ciel même pour fixer les destins de la terre !

Oui, le doigt de Dieu est vraiment ici : nul ne sauroit le méconnoître. Ce Dieu, dont la bonté sauvoit son peuple choisi par l'éclat des miracles, a toujours voulu relever la France par la naissance ou le salut inattendu des enfans de nos Rois. Ce beau royaume, le royaume très-chrétien, est-il menacé sous Louis XIII de voir les préparatifs du grand siècle se perdre faute d'une main pour les recueillir ? Du sein d'un mariage frappé de stérilité pendant vingt-deux ans, naît un enfant, et le grand siècle de Louis XIV étonne le monde.

La gloire de ce Monarque, et celle de la France chancellent-elles sur la tête d'un enfant à qui sa foible constitution promet à peine quelques jours d'existence ? Cet enfant se fortifie contre tout espoir, et soixante ans d'un bonheur trop doux luisent sur la France pen-

dant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, jusqu'à l'ère révolutionnaire.

Enfin, dans la mer de sang où la révolution a enlouti les premières victimes royales, son infernal génie plonge le duc de Berri, que la nature semble destiner seul à perpétuer son auguste race : l'infortuné meurt sans héritier : déjà son féroce assassin se réjouit d'avoir coupé la racine des lis, et soudain du sein d'une héroïne, s'élance vers la vie le fils des derniers jours de ce prince qui, hélas ! ne doit voir ni ce fils miraculeux, ni les transports de l'allégresse générale.

A l'aspect de tant de prodiges, quelle âme ne s'embraseroit pas d'amour pour ces élus de la Providence, auxquels la France a si souvent dû sa gloire et son salut ? Quel cœur ne sentiroit pas le besoin de se précipiter à la voix de la patrie dans la noble carrière du bien public, d'abjurer tout intérêt privé, de se dépouiller de toute prévention injuste, et d'arriver par le choix d'hommes sages, fermes, constans amis de la légitimité et de la Charte, pour les fonctions législatives, à la composition d'une Chambre qui fonde enfin l'union, désormais indissoluble, des royalistes avec le Gouvernement ; seule condition de tranquillité et de bonheur pour la France.

HISTOIRE

# DE LA GUYANE FRANÇAISE.

PLACÉE entre les sixième et deuxième degrés de latitude septentrionale, et les cinquante-huitième et cinquante-troisième de longitude occidentale, la Guyane française offre cent quarante lieues de côtes, elle est bornée au nord-ouest par le *Maroni*, grand fleuve qui la sépare de la Guyane hollandaise, et au sud par la rivière de *Vincent-Pinçon*, nommée aussi *Yapoc*, qui la sépare de la Guyane portugaise : ses limites intérieures sont tout le cours du Maroni, qu'on n'a guères remonté que jusqu'à cinquante lieues, à cause des cataractes dont il est hérissé, et qui en rendent la navigation très-difficile; mais sa source paroît être au moins deux fois plus éloignée. La partie qu'on a parcourue s'est trouvée couverte de forêts presque impénétrables où languissent quelques hordes indiennes peu connues. On a pénétré beaucoup plus loin du côté des possessions portugaises : nos limites longent le fleuve des Amazones à la distance de quinze lieues de sa rive gauche jusqu'à celui de Rio-Négro, qui s'y jette à plus de deux cent cinquante lieues de la mer. Ainsi, la Guyane française forme une île allongée et immense, baignée au nord et à l'est par l'Océan, et au midi et à l'ouest par les rivières qu'on vient de désigner : c'est le traité d'Utrecht qui a déterminé ces limites en

1713 : le fleuve des Amazones formoit auparavant la véritable ligne de démarcation en vertu d'une convention conclue à Lisbonne le 4 mars 1700 : les Portugais avoient même, à cette époque, été obligés de démolir leurs forts construits sur la rive gauche de ce fleuve. Il s'est cependant élevé des contestations en 1791 : le gouverneur du Para a prétendu nous donner pour borne la rivière d'Oyapoc, qui est à soixante-dix lieues de l'Amazone et par quatre degrés et demi de latitude nord, tandis que celle de Vincent-Pinçon n'est qu'à 15 lieues, et à 2 degrés de latitude : il a voulu faire prendre le change sur le nom de cette rivière appelée Vincent-Pinçon seulement depuis l'année 1500, que le compagnon de Christophe Colomb mouilla dans la baie où elle se jette : elle est encore appelée Yapoc par les Indiens, mais non pas Oyapoc qu'ils distinguent bien de la première. Ce gouverneur fit même quelques incursions, auxquelles on n'opposa aucune résistance ; ces terres inondées la plus grande partie de l'année, ne méritoient guère dans leur état actuel d'être disputées. Mais depuis, des négociateurs portugais ont élevé d'autres prétentions non moins étranges ; ils vouloient bien se replier sur la rivière de Carswenc éloignée d'un demi-degré de latitude nord de la baie de Vincent-Pinçon ; mais ils tiroient de là à l'ouest une ligne droite jusqu'au Rio-Bianco vis-à-vis son embouchure dans le lac Parime ou mer blanche, ce qui nous enlevoit les trois quarts de nos possessions intérieures les plus intéressantes : heureusement que ce traité est resté

sans effet, et que la France est toujours en position de faire valoir les droits que fixe le traité d'Utrecht.

## DESCRIPTION DES COTES.

Du Maroni à la rivière d'Iracoubo on compte seize lieues : cet espace n'offre aucun blanc, ni aucune trace de culture : on trouve seulement dans les hauts du Maroni quelques foibles peuplades d'Indiens : la partie la moins accessible des bois qui couvrent ce pays étoit devenue le refuge de près de quatre cents nègres marrons qui avoient déserté des habitations hollandaises, et s'y étoient établis ; mais ils ont été détruits ou dispersés par le dernier gouverneur de Surinam, que ce dangereux voisinage inquiétoit.

Les Payras, nation indienne, occupent une partie des rives d'Iracoubo : les Français y avoient commencé des établissemens. Il est fâcheux que les circonstances les ayent interrompus ; car l'accès facile de cette rivière rend cette position infiniment favorable.

On avoit aussi entrepris de fertiliser les bords de Conamama, qui n'est qu'à deux lieues d'Iracoubo ; on les a également abandonnés, et il ne s'y trouve plus que quelques Indiens connus sous le nom de Galibés.

A six lieues plus loin, est la rivière de Sinamari ou Sénamarico : des Français s'y établirent en 1624, et y fondèrent une espèce de village ; mais les causes qui éloignèrent les colons d'Iracoubo, chassèrent aussi ceux de Sinamari, qui n'avoient pas eu l'avantage de trouver une rivière aussi commode pour la navigation.

De ce point à la rivière de Kouron, on compte douze lieues. Son entrée est également gênée par des bancs de sable et des rochers plats ; mais comme l'embouchure a une demi-lieue de large, les vaisseaux y entrent au moyen de la passe du côté du nord, et mouillent à une lieue et demie par quatre à cinq brasses. C'est sur les bords de cette rivière que périrent, en 1763, treize mille victimes d'une entreprise à laquelle il n'a manqué pour réussir, que de la prévoyance et de la prudence. On rejeta sur le climat les fautes de l'administration, et une vingtaine de misérables habitations est le seul fruit que l'on ait retiré du sacrifice de plus de vingt millions.

Vis-à-vis cette rivière, à trois lieues au large, sont les trois *Iles du Salut*, appelées autrefois *Iles du Diable:* ces trois îles, ou plutôt ces trois petites montagnes forment un port capable de recevoir avec sûreté les plus gros vaisseaux ; c'est le seul point de toute la Guyane qui présente cet avantage. Aussi ces îles ont-elles fixé plus d'une fois l'attention du Gouvernement, pour des établissemens majeurs. La situation de nos autres colonies forcera peut-être de revenir à ce projet.

Cet espace de vingt lieues de Kouron à Iracoubo, est bordé du côté de la mer de plages de sable et d'une lisière de puletuviers, épaisse en quelques endroits d'une lieue ; mais derrière cette lisière se présentent des savanes ou prairies naturelles qui ont jusqu'à trois lieues d'étendue, et se terminent aux grandes forêts peuplées de toutes les espèces d'arbres dont ce pays abonde.

On a élevé dans ces savanes des bestiaux avec le

plus grand succès : les porcs spécialement y avoient prospéré de manière à devenir une branche de commerce importante pour les Iles-du-Vent. Mais au moment où nous avons quitté Sinamari, tous ces avantages étoient devenus presque nuls.

Les grandes anses de sable qui bordent cette côte sont très-fréquentées par les tortues, depuis avril jusqu'en septembre : ces testacées, dont la chair est si saine, forment une branche lucrative d'exportation pour les Antilles.

Enfin, l'abondance du gibier, du poisson et de la volaille dans cette partie de la Guyane, le succès avec lequel on y cultive le manioc et le coton, l'ont toujours fait regarder comme la plus favorable aux petits établissemens. Mais que toutes ces ressources sont foibles aujourd'hui ! C'est cependant encore celles qu'il faudroit préférer pour commencer des établissemens, parce qu'ils entraîneroient moins de frais, et que les terres sont excellentes.

De Kouron à Cayenne on compte dix lieues, et dans tout cet espace les bâtimens sont forcés de se tenir à deux ou trois lieues de large, à cause des vases et du peu de fond. Le mouillage n'a rien de dangereux ; mais les déchargemens éprouvent d'extrêmes difficultés. Cependant il s'y étoit formé une soixantaine de petits établissemens qui ont décliné comme les autres : de grands y réussiroient comme ailleurs, si l'on abattoit les grands bois, et qu'on s'enfonçât dans les terres ; mais ils exigeroient beaucoup plus d'avances.

Entre les rivières de *Mahuri* et de *Cayenne*, se

trouve l'île de Cayenne, dont le nom indien étoit Muccumbro : elle est baignée à l'est, à l'ouest et au sud par ces deux rivières, et au nord par la mer. Son diamètre est d'environ cinq lieues : elle est entrecoupée de monticules et de terres basses qui ne sont cependant jamais noyées : quoique très-propre à la culture de toutes les denrées coloniales, et plus peuplée que le reste du pays, elle est en grande partie inculte.

Le premier ablissement des Français à Cayenne date de 1635 : il fut renouvelé en 1643, et abandonné dix ans après. Les Hollandais s'y établirent en 1657 : ils en furent expulsés en 1664 par les Français commandés par M. de la Barre : prise par les Anglais en 1667, et reprise la même année par les Français, elle tomba de nouveau en 1672 au pouvoir des Hollandais ; mais le maréchal d'Estrées la leur enleva en 1676, et depuis ce moment elle n'est plus sortie des mains des Français qu'en 1810, pour passer dans celles des Portugais, qui viennent de nous la restituer.

A l'extrémité occidentale de l'île, a été bâti le seul bourg qui existe dans la colonie, et qu'on a décoré du nom de ville. Il consiste en un amas d'environ deux cents cases et baraques entassées sans ordre, et formant un hexagone irrégulier. Il en faut cependant excepter la maison du gouverneur, l'église et le collége qui sont bâtis en pierres.

Les magasins de l'Etat, les casernes et l'hospice sont en grande partie du côté de la mer, et hors de la ville. On l'a entourée de fortifications qui ne servent guère

qu'à empêcher la circulation de l'air, indispensable cependant dans ces contrées.

Les navires qui tirent plus de douze pieds d'eau, ne peuvent entrer dans le port : dans le temps où le commerce de Cayenne étoit le plus florissant, la France en expédioit annuellement de vingt à vingt-cinq, et les Antilles ou les Etats-Unis environ une trentaine de goëlettes.

Les huit lieues qui separent la rivière de Mahuri de celle de Kaw, offrent de grandes savanes noyées pendant les pluies : elles sont très-susceptibles des grandes cultures, et on a eu le projet de les y consacrer. Elles auroient parfaitement réussi si on en juge par quelques plantations de café établies du côté de la rivière de Kaw, et par la belle habitation appelée *la Gabrielle*. Les arbres à épicerie, et surtout les gérofliers, y donnent des fruits égaux en qualité et en quantité à ceux des Indes orientales.

On pourroit tirer le même parti de l'espace qui se trouve entre les rivières de Kaw et d'Aprouague : il est de trois ou quatre lieues, et si les essais qu'on y a faits n'ont pas réussi, c'est qu'on n'y a pas apporté les soins et la persévérance nécessaires.

De la rivière d'Aprouague à celle d'Oyapoc, on compte quinze lieues. C'est dans cet espace, vers les bords de la petite rivière d'Ouanari, que la compagnie du Sénégal avoit établi deux grandes habitations sur lesquelles on a compté en 1788, jusqu'à quatre cents nègres cultivateurs. Mais la révolution a achevé

la décadence qu'avoit commencée une gestion vicieuse.

Les bords de plusieurs petites rivières qui se jettent dans l'Oyapoc abondent en pâturages, sont très-fertiles, et peuplés d'Indiens faciles à civiliser.

Il en est de même de la longue étendue de pays qui sépare la rivière d'Oyapoc depuis le cap Orange jusqu'à la baie de Vincent-Pinçon. On y trouve plusieurs peuplades très-nombreuses, avec lesquelles Cayenne étoit entrée en rapports commerciaux. C'étoit l'ouvrage des missionnaires, dont l'expulsion a arrêté les progrès de ces Indiens vers la civilisation.

Les Français n'ont donc fait des tentatives d'établissement, que dans l'espace renfermé entre les rivières d'Iracoubo et d'Oyapoc, qui ne forme que la moitié de notre Guyane : encore ne les ont-ils pas portés au-delà de cinq lieues de la côte : tout le reste est encore abandonné à la nature et couvert de forêts immenses. Mais que pouvoient huit mille noirs, quatre cents gens de couleur, et huit à neuf cents blancs dont la très-majeure partie s'est constamment fixée à Cayenne, et dont les moyens ont toujours été fort bornés? Il falloit même que le pays offrît de grandes et faciles ressources pour obtenir des résultats tels que ceux que présentoit la colonie avant la désorganisation.

De toutes les colonies de l'Amérique, la Guyane seroit certainement celle dont le climat nuiroit le moins aux Européens, si elle étoit défrichée. Le thermomêtre se soutient ordinairement entre le 19e et le 25e degré; et cette chaleur, très-supportable, est encore tempérée par la fraîcheur que répandent les rivières infi-

niment multipliées, et les vents alisés du grand Océan : cette chaleur diminue même à mesure qu'on s'enfonce dans les terres, et si les Européens savoient se garantir des excès auxquels expose la facilité des jouissances, ils auroient beaucoup moins à redouter les effets du climat.

Les ressources de la Guyane en culture, commerce et industrie, sont immenses : susceptible de toutes les productions coloniales, et même des épiceries qui y prospèrent comme aux Moluques et à Ceylan, elle offre de plus des avantages étrangers aux autres colonies. Est-il permis d'en douter, quand on considère les succès de Surinam, Berbice, Démérari et Essequabo ? La patience et l'industrie hollandaises y ont déjà créé un produit annuel de plus de cent millions. Pourquoi donc celui de la Guyane française s'est-il à peine élevé à sept ou huit cent mille francs, même lors de ses plus grands succès ? On ne peut en accuser que les vices de l'administration, et l'impatience des cultivateurs qui se sont toujours opposés au développement de toutes les ressources de cette colonie. La côte, dans presque toute son étendue, à trois ou quatre lieues de profondeur, et les bords des principales rivières, sont couverts d'une couche de terreau noirâtre de quinze à vingt-huit pouces d'épaisseur : ces terres, appelées terres-basses, sont presque inépuisables, quand dessous le terreau et à peu de profondeur se trouve une espèce de vase homogène d'un gris tirant sur le bleu ou le roux, assez molle pour y enfoncer aisément un très-long bâton : c'est cette vase qui contient essentielle-

ment les principes d'une heureuse végétation. A cette première considération, il faut dans le choix du terrain joindre l'attention de se placer de manière à recevoir la brise alisée qui souffle toute l'année de l'est à l'ouest, et qui contribue infiniment à la santé des cultivateurs, et même à celle des plantes. C'est particulièrement sous ce rapport que le voisinage de la mer est préférable.

Les terres-basses de seconde qualité, sont celles dont la vase couverte par le terreau est mélangée de diverses couleurs, et surtout contient des mottes de tourbe dénuées de sels : elles exigent une culture beaucoup plus pénible et plus dispendieuse.

La nécessité de garantir les terres-basses des inondations par des fossés et des digues, entraîne beaucoup plus de dépenses que les terres-hautes : mais on en est bientôt dédommagé par les produits. Cependant il seroit imprudent de commencer un établissement en grand dans ces terres avec moins de cent mille francs, et sans l'intention d'y mettre toute la suite et la constance convenables. La saison sèche, qui commence en juillet et finit en décembre, doit suffire pour le fossé et la digue du terrain à cultiver : on la défriche et nivelle l'année suivante ; il peut l'année d'après recevoir des cotonniers, par lesquels on commence ordinairement, parce qu'ils rapportent de suite.

Le cafier y réussit, et s'y conserve long-temps, quand la vase est bien desséchée ; mais il faut l'attendre quatre ou cinq ans.

Enfin, la canne à sucre n'y prospère pas moins : on y peut même établir des moulins que la marée des-

cendante ou la brise feroit mouvoir. Mais les sucreries exigent, comme l'on sait, beaucoup plus de frais et de bras.

Les terres-hautes, c'est-à-dire inaccessibles aux inondations, ne présentent pas, à beaucoup près, aux cultivateurs d'aussi grands avantages, mais elles ont celui d'entraîner infiniment moins de frais, et d'être plus propres à la culture du manioc, qui constitue la principale nourriture du pays. Elles conviennent aussi à celle du giroflier, puisque c'est dans les terres-hautes qu'a si bien réussi la grande plantation de ces arbres, qui se fait remarquer dans cette colonie. Peut-être encore ces terres s'amélioreroient-elles beaucoup si la culture y étoit mieux entendue : à peine y gâte-t-on la superficie avec la houe, et on n'y fait encore les *abatis* qu'à *la Caraïbe* en laissant subsister les troncs des arbres sur le sol, et des souches entières.

Les vastes savanes dont est couverte la plus grande partie des terres-hautes, sont on ne peut pas plus favorables aux hattes ou ménageries de gros bétail, et même aux harres.

On y trouve des montagnes entières de minerai de fer si riche, qu'il rend jusqu'à soixante-dix pour cent. Les alentours sont couverts de bois, et les plus beaux cours d'eau sillonnent les vallées. Quelle source de richesses pour d'habiles spéculateurs !

Les forêts en offrent une inépuisable pour la marine française. On y trouve plus de cinquante espèces de bois propres à entrer dans la construction des vaisseaux. Le poids du pied cube s'élève de quarante à

quatre-vingt-douze livres, les plus lourds employés dans les parties submergées, soulageroient le bâtiment d'une grande partie de son lest, donneroient beaucoup plus d'espace pour le chargement, et concourroient à sa solidité ainsi qu'à la sûreté : les autres, consacrés aux parties hautes, auroient l'avantage d'être inaccessibles aux insectes rongeurs, et de durer quatre fois plus que ceux d'Europe. C'est principalement du côté d'Oyapoc que devroient se fixer les vues du gouvernement pour cet objet, parce qu'il trouveroit dans les rivières qui l'avoisinent, dans les beaux bois qui en garnissent les rives, dans les indiens qui les habitent, les plus grandes ressources pour l'exploitation et le transport.

A tous ces avantages on doit ajouter, que le café de ces contrées est classé par les connoisseurs, immédiatement après celui de Moka; que la qualité supérieure du coton en est si bien reconnue, qu'il vaut dans le commerce jusqu'à cinquante francs par quintal de plus que les autres.

Le roucou a le même avantage.

Le sucre est d'un grain plus gros et mieux cristallisé.

Le tabac égale celui du Brésil et de Saint-Vincent.

Le riz peut y être cultivé avec le plus grand succès.

Tous les fruits connus dans les autres colonies, et beaucoup de particuliers à la Guyane, y abondent. On y cultive même la vigne avec succès : le vin qu'on en tire est couvert et généreux; mais les grains ne mûrissant pas tous à la fois, il faut éplucher les grappes avant de les mettre dans la cuve : la difficulté de ce travail et l'avidité avec laquelle les oiseaux dévorent

le raisin à mesure qu'il mûrit, ont fait renoncer à la culture de la vigne en grand. Quant au blé, il n'y a pas réussi : l'humidité et la chaleur le font bien monter jusqu'à douze pieds en six semaines ; mais il ne donne point d'épis.

Les rivières et la mer fournissent des poissons excellens.

Les forêts, remplies de gibier, offrent tous les bois les plus précieux.

Enfin, l'éducation des vers à soie y réussiroit d'autant mieux, qu'on n'y éprouve pas de ces ouragans qui portent si souvent le ravage à Saint-Domingue et dans les autres colonies.

Si l'on s'enfonce dans le pays à cinquante ou soixante lieues, le climat y devient plus salubre, plus tempéré à mesure qu'on avance. On y voit des forêts entières de cacaoyers : les gommes les plus précieuses, la vanille, la salsepareille, le bois de crabe ( espèce d'épice ), le pulchiri ( espèce de muscade ), le baume du Pérou, la casse, l'ipécacuanha, une cire végétale, la cire noire de la Guadeloupe, d'excellent miel, et une foule d'autres substances très-recherchées sont communes dans les bois intérieurs.

Enfin, les mines de très-beau cristal de roche qui y existent, attestent qu'on en découvriroit de plus précieuses encore.

Ces vastes contrées n'ont donc besoin que de fonds, de bras, et d'une administration aussi active qu'éclairée pour rivaliser les possessions hollandaises, et nous dédommager des malheurs dont nos autres colonies ont été frappées.

## DES INDIENS.

Les Indiens répandus dans les diverses contrées de la Guyane, n'y sont point indigènes. On doit voir en eux les restes épars de la population des îles et du continent des Indes occidentales, échappés au fer espagnol à la suite de la découverte du Nouveau-Monde par Colomb, et de la conquête du Mexique par Cortez. En effet, les peuplades connues sous les noms de *Galibès*, de Caraïbes, etc., se retrouvent encore dans quelques-unes de ces îles, et dans une partie du continent indien. D'un autre côté les Caciques, tant Mexicains que Péruviens, si nous en croyons les historiens espagnols du temps, avouoient à ces derniers qu'avant qu'ils eussent établi leur domination dans ce vaste et riche pays, il étoit habité par des peuples sauvages, qu'ils en chassèrent à une époque peu reculée, puisque Montezuma, leur dernier Roi, n'étoit que le douzième Souverain de leur empire. Il y auroit eu alors deux émigrations : l'une à l'arrivée des Mexicains, environ six cents ans avant l'invasion des Espagnols ; l'autre après la prise des possessions de Saint-Domingue par Colomb, et lors des expéditions partielles de ses compagnons. La Guyane est encore aujourd'hui dans un état si sauvage, qu'on doit présumer qu'elle ne commença d'être peuplée de réfugiés indiens, qu'aux deux époques que nous venons de signaler.

Quoi qu'il en soit, les Indiens de la Guyane chez lesquels on a pénétré jusqu'à ce jour, se divisent en plus de trois cents nations ou tribus ; mais chacune

est circonscrite à quelques villages de deux ou trois cents individus. La principale est celle des *Galibis*, et elle paroîtroit être la souche de la plupart des autres, puisqu'elles en entendent assez universellement la langue. Elle est pure depuis Cayenne jusqu'à l'Orénoque; mais l'idiome qui règne de Cayenne à Oyapoc s'en écarte un peu, et est celui des Ouayes; enfin celui qu'on parle sur les bords de l'Amazone, a conservé moins d'analogie et est celui des Omaguias.

Ces peuples n'ont aucune notion de l'écriture ni du calcul; mais ils sont doués d'une excellente mémoire. elle devient le répertoire qui leur conserve par tradition les coutumes de leurs ancêtres, et les annales de leur histoire. Pour exprimer des quantités, ils se servent des doigts des mains et des pieds, et quand ils veulent énoncer un nombre au-dessus de vingt, ils saisissent une poignée de leurs cheveux et la montrent en prononçant *enonara*, qui dans leur langue signifie *autant*.

Ils ont cependant quelque chose de plus précis quand ils ont besoin d'une date exacte. Ils désignent, comme les Péruviens, le nombre des jours qui doivent s'écouler jusqu'à l'époque qu'ils ont fixée, par des nœuds faits à une petite corde: chaque jour ils défont un nœud, et le dernier indique le moment convenu.

La langue de ces Indiens est un jargon fort stérile: ils n'ont guère que les mots qui leur servent à communiquer entre eux, et à nommer ce qu'ils comprennent par le ministère des sens. Mais une singularité digne de remarque, c'est qu'il existe quelque diffé-

rence entre le langage des hommes et celui des femmes. Les hommes ajoutent à la fin de certains mots *bo* ou *bon*, et les femmes ajoutent *ri*. Par exemple, dans cette phrase : *je vais à Céperou;* un homme dira, *aou Ceperoubo* ou *Ceperoubon nisan ;* une femme, *aou Ceperouri nisan*.

Leur taille varie suivant le climat et les productions du pays qu'ils habitent. Les Othomacos, les Caraïbes ou Caraèbes, les Giraras, etc., sont généralement grands, forts et robustes. Les Achaguas, les Maypurés, les Abanes, etc., sont d'une taille moyenne ; mais extrêmement replets et lourds.

Ils ont la peau d'un rouge cuivre : cette couleur est due, moins à la nature peut-être, qu'à l'usage où ils sont de s'enduire le corps d'une huile, dans laquelle ils ont délayé du roucou. L'idée que cet enduit les embellit, a autant contribué à cet usage que le désir d'affoiblir l'impression de la chaleur, de diminuer la transpiration, et d'écarter par l'odeur de cette huile les insectes à la piqûre desquels les expose leur nudité.

Leurs cheveux n'offrent pas la variété de nuances qu'on remarque dans nos climats. Tous les indigènes les ont épais, d'un beau noir de jai et très-lisses.

Leurs traits ne diffèrent point de ceux des Européens, à l'exception du nez dont les narines sont plus larges : leurs yeux sont bien proportionnés et d'un noir qui fait ressortir avantageusement la blancheur du cristallin. Leurs dents, extrêmement blanches et fermes, se conservent saines jusqu'à l'âge le plus avancé.

C'est avec raison qu'on a remarqué dans leur phy-

sionomie, qui n'offre rien de désagréable, une ressemblance qui les feroit prendre presque tous pour des enfans nés du même père. Cependant la Guyane embrasse les climats qui produisent dans les autres parties du monde tant de différences dans l'espèce humaine! Cette exception viendroit-elle de ce que ces peuples sont réellement nouveaux, qu'ils ont tous la même origine, et à peu près la même manière de vivre? Les causes qui produisent des variétés, n'ont pas encore agi assez long-temps pour opérer des effets sensibles.

S'ils sont imberbes, c'est qu'à l'imitation des Mexicains, ils ont grand soin de s'arracher dès l'enfance les poils du visage : il y a cependant quelques peuplades de l'intérieur, telles que celles des Othomacos et des Guamos qui, n'ayant pas cette précaution, portent de longues barbes.

Les femmes sont plus petites, et généralement moins bien faites que les hommes. Elles ont aussi les cheveux noirs, très-longs, et les laissent flotter sur leurs épaules, au lieu que les hommes les coupent, et les portent courts.

Les Indiens de la Guyane ne se défigurent pas par ces mutilations si fréquentes parmi les sauvages d'Afrique : on voit seulement les femmes de quelques peuplades se garnir dès leur plus tendre âge le bas des jambes et le dessus des genoux d'une bande de coton qui, gênant la croissance, porte toute la substance nutritive au mollet, en sorte que leurs jambes ressemblent parfaitement à des balustres à pommeaux.

Quelques-unes aussi se percent le milieu de la lèvre inférieure pour y introduire un morceau de bois, ou quelqu'autre objet comme ornement. Celles qui ont pu se procurer des épingles ou des aiguilles, les placent intérieurement entre les gencives et la lèvre, et les font au besoin sortir par ce trou avec le secours de la langue : ainsi armées, elles se font un malin plaisir de les opposer à ceux qui veulent les embrasser, et elles remplissent d'autant mieux leur but, qu'on ne les aperçoit que lorsqu'il n'est plus temps de les éviter.

Il y a des peuplades qui, dans les grandes fêtes, se couvrent la tête et même tout le corps de plumes de diverses couleurs, et très-artistement arrangées : les autres vont presqu'entièrement nues : celles des Amazones le sont absolument, et regardent comme le présage d'un malheur certain de se couvrir quelque partie du corps. Les vêtemens des Indiens qui ont quelque idée de pudeur, ne consistent qu'en une bande de tissu de coton longue de quatre à cinq pieds, et large de six à sept pouces, qu'ils passent entre leurs jambes. Les femmes portent une espèce de tablier presque triangulaire, haut et large par le bas d'environ un pied.

La vanité n'est point étrangère aux sauvages eux-mêmes : elle y a produit une sorte de luxe, qui se réduit cependant à se garnir le nez, les oreilles, les lèvres, le cou, les bras et les jambes, de rassade. Les Indiens qui à défaut de communication avec les Européens n'ont pas de ces grains de verre, y suppléent par des dents de singes, des coquillages ou du bois noir très-

dur qu'ils tournent en grains, percent et polissent avec tant d'art qu'on les prendroit pour du jai.

Chaque nation qui a pu se procurer de la verroterie a adopté une couleur à laquelle elle tient constamment.

Enfin, ces sauvages ajoutent à ces ornemens la coquetterie de se dessiner sur le corps toutes sortes de figures avec le jus du Jénipa, espèce d'huile noire qui contraste singulièrement avec l'éclat de l'enduit de roucou dont ils sont couverts. Plus ces figures sont bizarres, plus elles ont de mérite à leurs yeux, et c'est surtout les jours de fête qu'il faut voir leurs précautions pour ne pas gâter une si brillante toilette, à laquelle ils consacrent quatre à cinq heures, et dont le soin est principalement confié aux femmes.

Leurs armes consistent en un arc de cinq à six pieds de haut, en flèches armées de dents ou d'arrêtes de poissons et en un *bouton* ou *cassetête*, petite planche de bois d'acajou de la longueur d'environ quinze pouces, large de trois aux deux extrémités, et d'un et demi au milieu, épaisse de deux, et à coins presque tranchans : ils s'en servent avec beaucoup de dextérité, et il doit son nom à ses effets habituels.

La tribu des *Palicours* se sert aussi d'une demi-pique qu'ils appellent *Serpo*, et à laquelle ils opposent une espèce de bouclier carré.

L'adresse des sauvages à manier l'arc est étonnante, et cette arme devient d'autant plus dangereuse entre leurs mains, qu'ils trempent dans des poisons très-subtils les flèches destinées à leurs ennemis.

Le plus actif de ces poisons est le *curare* que préparent les *Caverres*, la peuplade la plus barbare de l'Orénoque. Ils l'extraient d'une bulbe qui ne donne ni feuilles, ni racine, et se trouve dans la vase corrompue des marais. Après avoir coupé par tranches cette plante, ils la font bouillir dans de l'eau. Dès que le suc est parvenu à consistance de sirop, ils le recueillent dans de petits pots de terre, pour les vendre à leurs voisins. Les émanations de cette plante pendant l'ébullition sont si dangereuses, que cette opération est presque toujours mortelle : aussi n'en chargent-ils que les vieilles femmes qui tiennent à honneur, de terminer leur carrière d'une manière aussi utile à la peuplade.

Chaque nation ou peuplade a un chef qui ne le devient cependant ni par élection régulière, ni par hérédité. C'est ordinairement l'ami le plus intime du chef régnant qui lui succède. L'habitude de le voir jouir de la confiance du *Potoli* (chef, ou capitaine ou cacique), lui concilie celle de la peuplade au point qu'il le remplace sans aucune contestation : c'est une espèce de désignation qui offre une partie des avantages de l'hérédité.

Il est cependant des peuplades, surtout du côté de l'Orénoque, où l'on n'arrive à cette dignité qu'après avoir subi des épreuves et des tortures qui semblent au-dessus des forces humaines. Elle n'y est pas moins ambitionnée : la soif du pouvoir, comme celle de l'or, va tourmenter l'homme jusqu'au fond des forêts les plus sauvages.

L'autorité de ce Cacique n'est que paternelle, et ses prérogatives consistent en cultures plus étendues, parce que chaque individu de la peuplade travaille pour lui à certaines époques. Ces cultures ne s'appliquent qu'au manioc et au maïs pour partie de leur nourriture, au tabac pour fumer, au roucou pour se peindre le corps en rouge, et enfin au coton pour leurs lignes, leurs arcs, leurs hamacs et autres objets à leur usage. Mais la chasse et la pêche forment leur principale ressource et leur habituelle occupation.

La polygamie est en usage chez les tribus indiennes, où les missionnaires n'ont pu pénétrer, et où leur ministère est resté infructueux.

Les polygames mettent une espèce de faste à posséder plusieurs femmes. Leur inclination à cet égard est cependant souvent contrariée par l'obligation d'acheter les filles par des présens de fruits, de gibier, de poisson, d'armes, etc., faits à leurs pères. Ils sont aussi génés par l'usage de mettre un intervalle entre chaque mariage: cependant quelques uns en contractent jusqu'à dix.

Toutes ces épouses ne vivent point en commun: chacune d'elles a sa case particulière où elle se tient avec ses enfans. Le mari répartit entre elles le travail des champs, et quand il revient de la chasse ou de la pêche, il leur en distribue le produit. Il mange seul dans sa case, chaque femme lui sert un plat et une mesure de chica (1); après son repas elles se retirent

(1) Espèce de bierre que les femmes préparent avec de la cassave, du maïs, des patates et des bananes mâchées et mises en fermentation.

chez elles pour en faire un plus frugal avec leurs enfans : au moyen de ces précautions, l'union est rarement troublée dans les familles.

C'est sur les femmes que pèsent non-seulement tous les travaux intérieurs, mais même la plupart de ceux du dehors. Ceux des hommes se bornent à chasser, pêcher, abattre les arbres et faire les pirogues.

L'état misérable de ce sexe, porte souvent des mères à donner comme un bienfait la mort à leurs filles. Un missionnaire reprochoit à une Indienne cet acte de cruauté. « Plut à Dieu, lui répliqua-t-elle, que ma mère » eût eu assez de compassion et d'amour pour moi » pour m'épargner les peines que j'ai éprouvées jus- » qu'à présent, et que j'aurai encore à souffrir. Si » elle m'eût enterrée en naissant, je n'aurois pas senti » la mort, et elle m'auroit exemptée de celle qui m'at- » tend, et surtout de travaux mille fois plus cruels » qu'elle. Ah! qui sait le nombre des peines qui m'at- » cableront encore avant qu'elle arrive? Représente- » toi bien, père, les maux auxquels une Indienne est » assujettie : nos maris vont à la chasse avec leurs arcs » et leurs flèches, et là se borne toute leur fatigue ; » mais nous, nous y allons chargées d'un enfant qui » pend à nos mamelles, et d'un autre que nous por- » tons dans ce panier : nos maris vont s'amuser à tuer » un oiseau ou un poisson, et nous, nous bêchons » la terre, et supportons tous les travaux du ménage ; » ils reviennent le soir sans aucun fardeau, et nous, » outre celui de nos enfans, nous leur apportons des » racines, du maïs et des crabes : en arrivant ils vont

» s'entretenir avec leurs amis, et nous, nous allons
» chercher du bois et de l'eau pour leur préparer à
» souper. Ont-ils mangé, ils se mettent à dormir;
» tandis que nous passons presque toute la nuit à faire
» leur boisson : et à quoi aboutissent toutes nos veil-
» les? ils boivent, s'enivrent, et, hors de raison, ils
» nous battent, nous foulent aux pieds et nous traînent
» par les cheveux. Ah! père, pourquoi ma mère ne
» m'a-t-elle pas préservée d'un sort si affreux? tu sais
» toi-même que je ne me plains pas sans raison, puis-
» que tu vois tous les jours la vérité de ce que je viens
» de te dire. Mais tu ne connois pas encore notre plus
» grande peine. Qu'il est triste de voir une pauvre
» Indienne servir son époux comme une esclave; aux
» champs, accablée de sueurs; au logis, privée de
» sommeil : tandis que ce mari, dédaignant sa pré-
» mière femme, prend, après vingt ans de mariage,
» une épouse plus jeune, qui bat nos enfans, qui
» nous maltraite nous-mêmes! et si nous osons nous
» plaindre, on nous répond par des coups. Une mère
» peut-elle procurer un plus grand bien à sa fille que
» de l'exempter de toutes ces peines, et de la tirer d'une
» servitude pire que la mort? Plut à Dieu, père, je
» le répète, plut à Dieu que celle qui m'a donné la
» vie m'eût témoigné son amour en me l'ôtant dès ma
» naissance! mon cœur auroit moins à souffrir, mes
» yeux moins à pleurer. »

Je crois ce tableau un peu chargé; car la conversation des Indiens avec leurs femmes m'a toujours paru vive et gaie; il leur échappe fréquemment des éclats

de rire qui semblent si francs, si naïfs, qu'ils font regretter beaucoup à ceux qui en sont témoins de ne pas entendre leur langue.

Il n'est pas exact non plus que quand une Indienne accouche, ce soit le mari qui obtienne tous les soins qui seroient dus à la femme, et qu'elle reste soumise à toutes les fonctions du ménage; elle est au contraire traitée pendant neuf jours avec les plus grands égards par ses compagnes. Les hommes se reposent bien en effet pendant un mois; mais c'est par suite de leurs idées et de leurs pratiques superstitieuses: ils ne mangent alors que du poisson, et se ménagent comme s'ils étoient en état de maladie, dans la persuasion que le sort et la constitution de l'enfant exigent ces précautions.

Les Indiens ne choisissent guère de femmes que dans leur famille, et ils épousent même au second degré de consanguinité.

Les préliminaires du mariage chez la plupart de ces peuples sont très-remarquables. Après avoir fait subir à la future un jeûne long et rigoureux, sous prétexte de la purifier, deux vieilles femmes s'emparent d'elle la veille de la noce, et lui chantent alternativement l'une en pleurant et l'autre en riant, des couplets sur les peines et les plaisirs du mariage. *Hélas! ma fille* dit celle qui pleure, *si tu connoissois les douleurs de l'enfantement, tu ne te marierois certainement pas...* Ah! reprend l'autre, *que tu auras de joie d'être mariée quand tu goûteras le plaisir de devenir mère!—Que les mauvais traitemens d'un mari causent, hélas! d'amertume et de*

*chagrins à une malheureuse femme!—Que les caresses et les embrassemens d'un jeune époux font oublier de peines!—Hélas! ma fille, que les jours vont te paroître longs, sous le poids des fardeaux du ménage!—Vas, mon enfant, les nuits te paroîtront bien courtes avec un mari qui couchera à côté de toi.*

Après de telles leçons, les filles doivent bien savoir à quoi s'en tenir sur l'engagement qu'elles contractent.

Chez les Indiens polygames, plus une femme donne d'enfans à son mari, plus il s'y attache : il y trouve son intérêt; les enfans forment la principale richesse de ces Indiens, parce que leur nombre augmente la force, la considération et les moyens de travail du père.

Un bizarre et cruel préjugé l'emporte cependant sur ce puissant motif. Si une mère délivrée d'un enfant, en attend de la même couche un second, elle se hâte de dérober le premier à tous les yeux, et de l'enterrer pour se soustraire aux mauvais traitemens de son mari, qui en regarderoit un comme le produit de l'infidélité.

Chaque famille de la peuplade a sa case ou maison particulière. Sa forme est oblongue ; construite en bois rond, elle se termine par un toit à pignon couvert en feuilles de palmiers. Souvent entre la terre et le toit, à demi-hauteur, ils établissent un plancher sur lequel ils habitent. Cette précaution est salutaire, parce qu'elle les garantit de l'humidité. Ce plancher est fait de troncs fendus, entre lesquels ils laissent quelqu'intervalle, pour donner passage à l'air qui circule par en bas autant que par les côtés. On y ménage un retranchement pour les femmes et pour coucher.

Des morceaux de bois creusés en forme de siéges et tables, des hamacs tissus en cordons de coton ou de pite, des pots de terre, des pagaras ou paniers de roseaux, dont-quelques uns ont la forme de couleuvres, et servent à égoutter le manioc lorsqu'il est râpé, des plaques de terre pour faire cuire la cassave, et quelques autres petits ustensiles de la même simplicité, constituent tout leur ameublement.

Il n'est point de village qui n'offre un taponi ou carbet; c'est une espèce de halle consacrée à la réception des étrangers; et les hamacs, tendus d'un poteau à l'autre, y servent de lits. Cette précaution prouve l'esprit de sociabilité de ces sauvages, et en effet ils exercent généralement et généreusement l'hospitalité. Elle devient une occasion de fête qui se termine toujours par l'ivresse: celle à laquelle nous avons assisté étoit de ce genre.

Quand elles ont lieu à la suite d'invitation faite par une bourgade, à une bourgade voisine, elles sont précédées d'un cérémonial dans lequel leur *cinat* joue le principal rôle.

Ce *cinat* est une espèce de flûte de deux à trois pieds de long, percée d'un trou, et garnie à son embouchure d'une anche à peu près semblable à celle de notre hautbois. Cet instrument est le seul dont ces peuples fassent usage.

Quand ils engagent une bourgade à les venir visiter et partager leurs danses, ils lui envoyent les flûtes. Ceux qui doivent être les symphonistes arrivent au lieu du rendez-vous avec le reste des conviés, et se

cachent sur la lisière du bois le plus rapproché du village ; dès que les habitans entendent le prélude des flûtes, ils se cachent également, parce qu'ils sont persuadés que le premier qui voit les danseurs et les symphonistes quand ils sortent du bois, mourra dans l'année : ils sortent donc tous à la fois, et se rendent en jouant et dansant au tapoui : ils y sont bientôt joints par les habitans. L'orchestre qui consiste toujours au moins en huit flûtes, et souvent en trente ou quarante, s'établit, et la danse commence. Mais quelle danse! Qu'on se figure une troupe nombreuse de convulsionnaires s'agitant d'une manière souvent plus que lascive, au bruit des mugissemens d'une trentaine de taureaux; on aura une idée de ce bizarre spectacle. Ce n'est que lorsqu'on tombe de lassitude, qu'on pense à manger et à boire. Ce dernier point est porté au plus brutal excès ; des jarres énormes remplies de *chica*, sont vidées jusqu'à la dernière goutte, dussent les convives en périr, accident qui deviendroit fréquent, s'ils n'avoient pas leur *vomitorium*. C'est un coin du carbet, consacré à se soulager, tant qu'on peut s'y traîner ; mais quand l'ivresse est à son dernier degré, les convives se mettent dans leurs hamacs, et alors commence une nouvelle scène. Chaque femme va puiser à la jarre, remplit de liqueur le vase de son mari, le lui apporte en chantant, dansant et faisant toutes sortes de contorsions. Ce n'est qu'à ce moment qu'il lui est permis elle-même d'en boire ; mais avec beaucoup plus de sobriété. Cet exercice éprouve peu d'interruption, et ne finit qu'avec la liqueur, qu'ils restituent, heureuse-

ment pour eux, presque aussi facilement et aussi vite qu'ils l'avalent.

Il est rare que ces fêtes, ou plutôt ces orgies, se passent sans tête cassée : au moment où les cerveaux commencent à s'échauffer, il s'élève des querelles qui coûtent souvent la vie à des convives, et deviennent même quelquefois une cause de guerre entre les bourgades.

Elle s'y déclare de plusieurs manières : souvent il suffit qu'un sauvage d'une autre peuplade plante une flèche dans le lieu public de la bourgade qu'il veut attaquer, pour faire prendre les armes à toute la nation : c'est ce que ces peuples entendent par *courir la flèche*.

Dans les circonstances graves, le Cacique convoque tous les capitaines de sa nation, leur donne un grand festin, et saisit le moment où commence l'ivresse pour leur faire part de ses griefs contre la nation dont il croit avoir à se plaindre. Aussitôt chacun se barbouille de genipa, se pare de tout son attirail militaire, et se rend au grand carbet, où s'exécutent des danses guerrières, et se célèbre par des chansons la gloire des ancêtres et celle qu'on va acquérir. Dès le lendemain commencent les hostilités; mais ce n'est que la nuit qu'ils entreprennent une expédition, et ils gardent le plus profond silence crainte d'être découverts. Si le hasard les fait rencontrer leurs ennemis plus tôt qu'ils ne s'y attendoient, ils prennent la fuite à toutes jambes. Jamais ils ne combattent en bataille rangée, l'art de la guerre et le courage chez eux consistant à surprendre l'ennemi. Quand ils sont assez heureux pour arriver sans fâcheuse rencontre au village qu'ils

veulent attaquer, ils l'environnent sans bruit et font pleuvoir sur les toits une grêle de flèches au bout desquelles est une matière combustible allumée : ces toits, formés de feuilles très-sèches, s'enflamment en un clin-d'œil, et l'incendie force les habitans à sortir de leurs cases avec précipitation et sans armes. C'est alors que se déploie la bravoure des assaillans ; ils tombent sur ces malheureux, tuent ceux qui veulent résister, garrottent les autres et les emmènent prisonniers. Autrefois ils n'en épargnoient aucun ; mais depuis qu'ils ont des rapports avec les Européens, ils aiment mieux faire des prisonniers dans l'espoir de les leur vendre : quelques peuplades ont conservé leur ancienne et atroce coutume de manger les ennemis tués dans le combat, et leurs prisonniers ; mais ce sont les plus enfoncées dans les forêts.

Si la nation attaquée n'a fait qu'une foible perte, les assaillans doivent s'attendre à une cruelle représaille : car ces peuples sont très-vindicatifs. Mais si le carnage a été tel que toute vengeance devienne impossible, ceux qui ont survécu envoient leurs vieillards les plus respectables faire des propositions de paix : elles sont reçues favorablement, et la paix est jurée jusqu'à un nouveau prétexte de la rompre. Cet acharnement à s'entre-détruire est une des principales causes qui s'opposent à l'accroissement de leur population : une autre non moins active et journalière est le *tétanos* auquel sont sujets les enfans : il en est peu que cette maladie convulsive n'attaque dans les neuf premiers jours de leur naissance, et le plus grand nombre y

succombe. Le poiti ou jawes, qui a beaucoup de rapport avec la maladie siphilitique d'Europe, fait aussi parmi les adultes beaucoup de ravage : enfin l'hydropisie, celle de nos maladies à laquelle ces peuples sont le plus sujets, y devient d'autant plus meurtrière que les malades y sont négligés ou traités de la manière la plus barbare : l'eau froide, dont ils les arrosent très-fréquemment lorsqu'ils se décident à les soigner, est presque leur unique remède. Cependant ils font usage de quelques simples contre le jawes; mais souvent sans succès, parce qu'ils y ont recours trop tard.

Leur industrie, bornée à leurs besoins, s'exerce sur peu d'objets; mais elle y excelle. Ils font des hamacs très-fins, et recherchés des Colons. J'en ai vu un destiné par un cacique au roi d'Angleterre; les couleurs en étoient très-agréablement variées, et le tissu si fin que le hamac tenoit dans un coco d'une moyenne grosseur.

Ils fabriquent des jarres d'une grandeur étonnante : elles ont jusqu'à trente pouces de diamètre, et après les avoir fait cuire, ils les enduisent d'un vernis très-luisant et très-solide.

La manière dont ils font leurs pirogues n'est guère moins remarquable. Ils leur donnent depuis cinq jusqu'à quarante pieds de longueur : après avoir choisi un arbre d'une grosseur proportionnée à la pirogue qu'ils veulent obtenir, ils l'abattent, l'équarrissent, l'arrondissent du côté qui doit porter sur l'eau, le creusent de l'autre côté de manière qu'il reste deux pouces d'épaisseur au fond, et un pouce et demi sur les côtés qui

34*

se réduisent à un pouce vers le bord. Quand tout cela est disposé et qu'il ne s'agit plus que d'ouvrir le canot, ils plantent sur le chantier des piquets à trois ou quatre pieds de distance les uns des autres, font du feu en dedans et en dehors, et quand l'arbre est bien chaud, ils saisissent les bords du canot avec des morceaux de bois faits en tenailles, et ils les tirent à eux à plusieurs reprises, en sorte qu'en trois ou quatre heures il est entièrement ouvert. Un arbre qui a dix pieds de circonférence ouvre ordinairement de cinq pieds et demi, et les autres à proportion : les outils tranchans sont de pierre, et cependant ils coupent aussi bien que nos meilleurs cognées d'acier.

Ils se servent pour conduire leurs pirogues d'espèces de rames qu'ils nomment *pagayes*, longues de quatre à six pieds, suivant les dimensions de la pirogue : elles leur servent tout à la fois de rame et de gouvernail. Ils font aussi usage de voiles ; mais chaque pirogue n'en offre qu'une, de forme carrée et faite de morceaux de bache rapprochés les uns des autres.

Leur manière de se procurer du feu est celle que le hasard a fait découvrir à tous les Sauvages : ils prennent deux morceaux de bois sec; dans le bout de l'un ils pratiquent un trou de trois à quatre lignes, le fixent en terre par le bout opposé, introduisent dans le trou l'autre morceau de bois de manière qu'il en frotte exactement toutes les parties, et le tournent ensuite rapidement entre leurs mains jusqu'à ce que le feu se développe.

Quoique l'on n'ait trouvé parmi ces Sauvages au-

cun signe d'un culte extérieur, on doit présumer, d'après leur respect pour les morts, qu'ils ont quelque idée de l'Être Suprême et d'une autre vie; il y en a même qui croient à l'immortalité de l'âme dans le sens de la métempsycose, car ils supposent qu'elle erre autour du tombeau du défunt, jusqu'à ce qu'il lui convienne d'animer un autre corps.

Dès qu'un individu meurt dans une case, toute la famille en sort et s'écarte dans les bois en jetant les hauts cris : ce n'est qu'au bout de trois jours qu'on y rentre. On fait au cadavre la même toilette que pour un jour de fête, on l'enveloppe dans son hamac et on le pose tout debout dans un trou profond creusé en forme de puits, dans le voisinage de la case. On met à côté de lui ses armes, les objets auxquels il était le plus attaché, des ustensiles de ménage et même des vivres, dans la persuasion qu'il aura besoin de toutes ces choses dans l'autre monde. On remplit de terre les vides de la fosse, et dessus on élève une butte, qui devient une espèce de mausolée. Les cris redoublent pendant la cérémonie funèbre; et elle est suivie d'un festin, ou plutôt d'une orgie qui met fin à la douleur.

Les Achaguas, les Arwacas, les Abacaras, etc. enchérissent encore sur ces derniers devoirs; mais aucune nation ne les porte si loin que les Caraïbes, surtout pour leurs chefs.

Dès qu'un capitaine a rendu le dernier soupir, on met son corps dans son hamac, suspendu par les deux extrémités. Les femmes du défunt et ses filles le veillent alternativement, et leur principale fonction est

d'écarter les mouches qui se précipitent par essaims sur le cadavre, que la chaleur fait corrompre au bout de douze heures. Ce pénible ministère dure quarante jours et se termine d'une manière funeste pour la plus âgée des femmes du défunt. On l'enterre toute vive dans la même fosse que son mari; et le fils aîné épouse toutes les autres, à l'exception de celle qui lui a donné le jour. Au bout d'un an, on recueille les os des défunts, on les renferme dans une corbeille, et on les suspend dans l'endroit le plus apparent de la case.

Plusieurs nations, telles que les Ayricas, les Farivas, portent le deuil de leurs parens, en se frottant le corps d'une teinture noire très-tenace, ce qui les fait ressembler parfaitement à des nègres : les enfans, les frères et les sœurs se teignent tout le corps; les autres ne s'en teignent que quelques parties, en raison de leur degré de parenté.

Si ces différens peuples ont une croyance, elle approche sans doute du *manichéisme* qui admet deux principes opposés, l'un souverainement bon, et l'autre essentiellement méchant; car ils emploient tous des procédés plus ou moins bizarres pour se garantir des mauvais génies.

Ils ont aussi leurs sorciers, qui sont en même temps les piayes ou médecins de la nation; mais pour obtenir ce dernier titre, il faut, chez plusieurs de ces peuplades, passer par des épreuves non moins cruelles que celles usitées à l'égard de leurs chefs ou caciques.

La révolution de la lune et celle des pléïades, forment la principale division du temps chez ces Indiens.

Leur mois embrasse le laps de temps qui s'écoule d'un renouveau à l'autre; et leur année commence au lever héliaque des pléïades qui la partage, comme autrefois chez quelques nations grecques, en deux grandes saisons, l'hiver et l'été.

Les éclipses de lune sont, pour la plupart de ces nations, le plus sinistre de tous les présages: les unes croient que cette planète, qu'ils personnifient, est à l'agonie et près de mourir; d'autres, qu'elle est irritée contre elles et leur retire sa lumière. Ces idées les portent à toutes sortes d'actes superstitieux : on les voit sortir de leurs cabanes, pousser des espèces de hurlemens, cacher dans la terre un tison, crainte de rester privées du feu si la lune mouroit, s'assembler en armes pour lui offrir de la défendre contre ses ennemis, semer du maïs destiné à la nourrir, faire en un mot, dans l'espoir de la retenir, mille choses de ce genre. Toutes ces folies n'arrêtant pas le cours de l'éclipse, les hommes rentrent dans leurs cases et grondent leurs femmes de ce qu'elles sont insensibles à la maladie de la lune; celles-ci affectent de mépriser leurs reproches; alors ils prennent le ton suppliant et les engagent à prier la planète sur laquelle ils leur supposent plus d'influence qu'à eux, de ne pas les abandonner. Même indifférence de la part des femmes, qui, profitant de l'occasion de se dédommager, ne se laissent toucher que quand les maris ont épuisé les caresses et les présens; elles sortent pour saluer la lune à laquelle elles adressent d'une voix plaintive beaucoup de prières. Comme pendant ces extravagances

l'éclipse se dissipe, et la lune reprend son éclat, les maris croient devoir ce prodige à leurs femmes, et leur en témoignent la plus vive reconnoissance.

Les Indiens de la Guyane sont donc en général superstitieux, paresseux, jaloux, timides et gloutons : ils tiennent beaucoup à leur liberté ; ils supportent difficilement la gêne et les vexations ; l'injustice surtout les révolte, au point de les porter à la vengeance ou au moins de les éloigner irrévocablement : cependant ils paroissent en général naturellement doux et disposés à la civilisation. On ne sauroit en douter quand on voit combien se sont rapprochés de nos mœurs ceux qui ont eu de fréquens rapports avec les Européens. Il seroit donc possible de tirer parti de ces indigènes pour le défrichement et la prospérité de la Guyane. L'indolence qu'on leur reproche tient plus à la facilité de satisfaire leurs besoins extrêmement bornés, qu'au défaut réel d'activité. Car la guerre, la chasse et la pêche qui exposent à tant de fatigues, ont toujours pour eux beaucoup d'attraits, et on ne sauroit nier qu'étant dès leur enfance accoutumés à supporter avec patience l'ardeur du soleil, la faim et la soif, que joignant l'agilité et la vigueur à une adresse rare dans la navigation des rivières, et à une connoissance parfaite des forêts et de leurs productions, ils offriroient des avantages immenses sur les noirs eux-mêmes. Le grand secret seroit de donner à ces dispositions naturelles une direction qui conciliât leurs propres intérêts avec ceux des colons. On y parviendroit en les traitant avec douceur, et en leur inspi-

rant nos goûts, qui multipliant leurs besoins, multiplieroient aussi leurs sacrifices pour les satisfaire. MM. Malhouet et L'Escalier, anciens ordonnateurs de Cayenne, avoient donné sur ces moyens de rapprochement des idées très-sages, et qu'ils seroient peut-être parvenus à exécuter avec succès s'ils fussent restés dans cette colonie. Avant qu'ils y arrivassent, il s'y étoit établi un commerce d'esclaves indiens, que l'on alloit chercher chez les nations éloignées, surtout du côté de la rivière des Amazones. Depuis que les Portugais du Para se sont rapprochés des frontières de la Guyane française, ils se sont emparés de cette branche de commerce, qui étoit d'autant plus lucrative que cette traite se faisoit en marchandises très-communes et surtout en outils de fer; un bel esclave revenoit à environ 60 fr. et se revendoit jusqu'à 100 écus. Ce mode a cessé d'être praticable; mais il seroit heureusement remplacé par les bons traitemens envers ces Indiens, et par la précaution de les intéresser aux fruits de leurs travaux. Il seroit digne du Gouvernement français d'appeler, par des moyens aussi nobles et aussi philantropiques, une prospérité que cette intéressante Colonie mérite sous tous les rapports.

FIN.

# ERRATA.

Page 46, ligne 14, qui sacrifioit, *lisez*, qui favorisoit.

Page 183, ligne 28 de la note, lieux, *lisez* cieux.

Page 188, à la fin de la note, *ajoutez* (article de M. Lestrade):

Page 193, à la fin de la note, *ajoutez* (article de M. Lestrade, auteur des Archives françaises.

Page 194, ligne 2 de la dernière note, Guillaume Lejoyand, *lisez*, Guillaume, Lejoyand.

Page 209, ligne 19, à huit heures et demie, *ajoutez* (dit M. Cléry dans son Journal).

Page 231, ligne 3 de la note, digne oncle, *lisez*, digne émule.

Page 464, ligne 25, *après* Lémerer, *ajoutez*, ainsi que l'estimable M. Lemarchant de Gomicourt.

Page 495, ligne 11, un rival, *lisez*, une rivale.




JC 188
.7
L2
Larue
127486

